

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE
A 526661

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DE MONSIEUR LE COMTE D'ESTRADES,

Tant en qualité d'Ambassadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre & en Hollande, Que comme Ambassadeur Plénipotentiaire

À LA PAIX DE NIMEGUE,

Conjointement avec Messieurs

COLBERT & COMTE D'AVAUX;

Avec les

REPONSES DU ROI ET DU SECRETAIRE D'ETAT:

Ouvrage où sont compris

L'ACHAT DE DUNKERQUE,

Et plusieurs autres choses très-intéressantes.

NOUVELLE EDITION,

Dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été supprimé dans les précedentes.

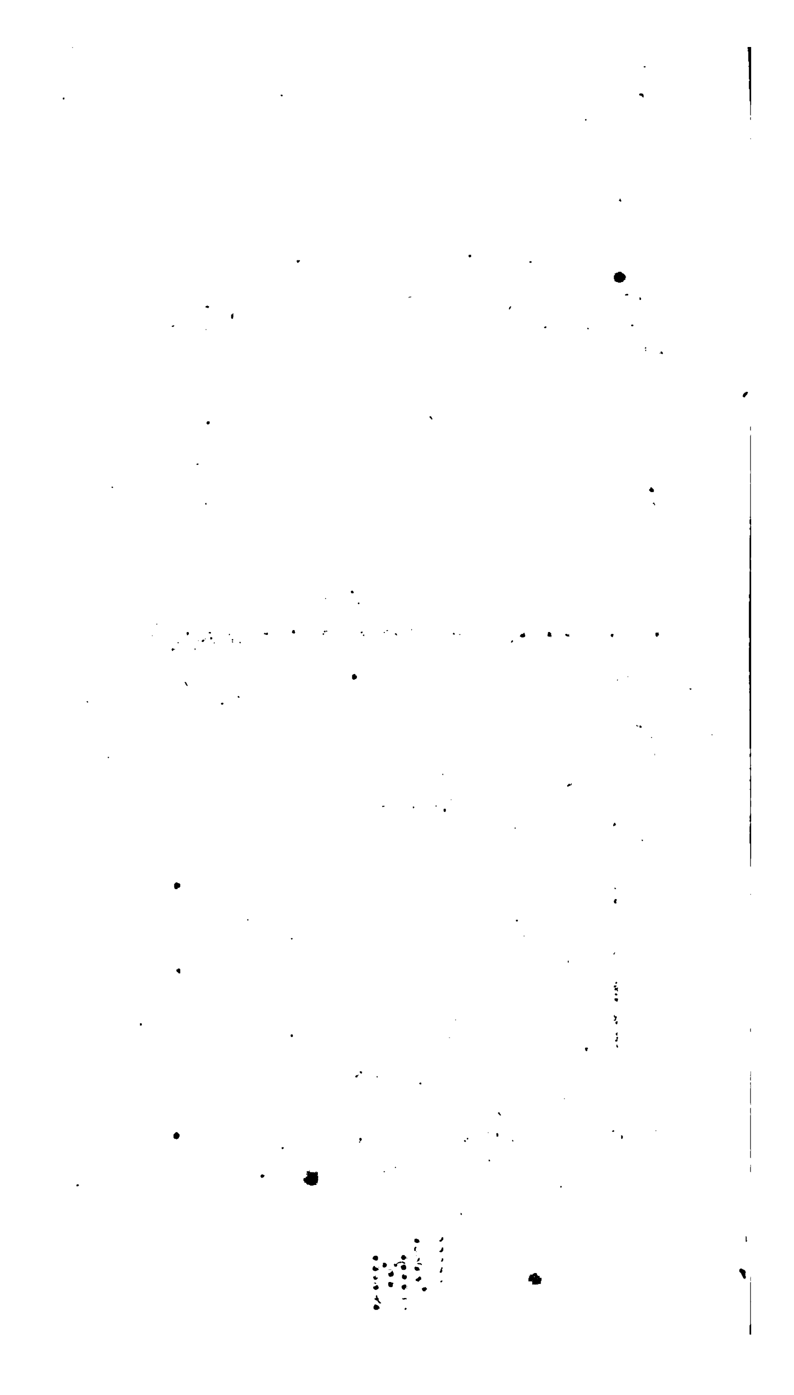
TOME QUATRIEME.

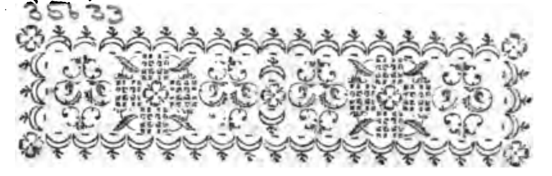


A LONDRES,

Chez J. NOURSE, proche Temple-Bar.

MDCCXLIII.





LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU COMTE D'ESTRADES,

Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrê-tienne, auprès de Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 1. *Janvier* 1666.

'Ai vû la dépêche que vous avez faite à Lionne le 24. de l'autre mois, dont le principal point regarde l'affaire de Dannemarc, & à dire vrai, c'eſt la plus importante qui ſoit aujourd'hui ſur le tapis, & en laquelle je crains bien

que les Etats ne fassent une faute irréparable, dont ils ayent sujet de se repentir long-tems : car il ne s'agit pas seulement de gagner ledit Roi, & d'avoir ses forces dans nôtre parti, ce qui seroit toûjours un avantage inestimable ; mais il est question aussi d'empêcher qu'il ne les joigne à celles d'Angleterre, ce qui seroit d'un préjudice infini, & pour la chose en soi, & pour les suites, si la Mer Baltique nous étoit fermée. Je ne dis cela qu'avec trop de fondement, puisque depuis deux jours seulement, lorsque je pensois cette affaire si bien acheminée qu'elle ne pouvoit plus manquer à se conclure, & que je croyois même l'Electeur de Brandebourg & ses Ministres fort satisfaits de mes soins, des vôtres, & des effets qu'ils avoient commencé de produire par les grandes offres qu'on leur faisoit à la Haye, le Résident dudit Roi m'est venu déclarer deux choses : l'une, que l'on n'alloit point au but, que ce n'étoient qu'amusemens, que l'on ne prenoit pas le vrai chemin de contenter son Maître, qu'il n'y avoit rien d'effectif que l'argent comptant qu'on lui offroit, qui étoit quatre cent & quatre-vingt mille écus ; qu'ils ne suffisoient pas à beaucoup près pour armer & entretenir les trente Vaisseaux qu'on désiroit ; & que le reste, dont on faisoit tant d'exagération, n'étoit qu'une méchante subtilité, parce que si on lui offroit d'un côté la quitance d'une somme de quinze cent

mille

mille livres qu'on devoit, en y comprenant même les intérêts, le Roi son Maître avoit d'autre part des prétensions très-justes contre les Etats de sommes, ou égales, ou qui surpassoient celle-là; que cela étoit si vrai, qu'il ne demandoit pas qu'on lui donnât rien, mais seulement une liquidation & une compensation des dettes réciproques; & que, pour faire voir combien ses prétensions étoient bien fondées, claires & liquides, il vouloit bien les soûmettre à ma connoissance & à mon jugement, sans se soucier de se prévaloir de l'offre des Etats, de lui donner cette quitance d'un million cinq cent mille livres; qu'il faloit donc commencer par annuller les Traitez, ou au moins les expliquer & avouër, ensorte que son Maître ne demeurât pas toûjours ruiné par les fraudes que les sujets des Etats commettent tous les jours, au préjudice & à l'anéantissement de ses fermes; que ce pas étant fait, on fît une liquidation des prétensions des dettes réciproques, sur lesquelles, si on ne pouvoit s'ajuster, je prononcerois souverainement en connoissance de cause, sur les raisons qui me seroient représentées de part & d'autre; & qu'après cela on lui fournît en argent comptant ce qu'on sçait bien qui est néceſſaire pour l'armement & l'entretien de trente Vaisseaux, & qu'autrement, quand son Maître promettroit de les équiper, on sçait assez qu'il ne seroit pas en son pouvoir de l'exécuter.

La seconde chose que ce Résident m'a déclarée, est qu'en ma considération le Roi son Maître seroit infiniment plus aise que les Etats lui donnassent satisfaction, afin de pouvoir entrer dans le parti où il me voyoit, qui étoit celui de son inclination; mais que si, avec toute l'intention que j'ai de procurer ses avantages, je n'avois pas le crédit sur les Etats de les porter à faire ce qu'il demande avec tant de justice, il me prioit de ne trouver pas mauvais, que ne pouvant absolument pas demeurer neutre dans cette guerre sans se perdre, il accepte les propositions que les Anglois lui font avec tant d'instance, qu'elle passe même jusques aux menaces; desquelles sont, que quoi qu'il signe & promette, il ne sera tenu à rien, si la Suéde ne fait la même chose que lui, dont les Anglois se font fort; & l'autre, que le Roi d'Angleterre s'obligera de ne conclure jamais la paix, sans lui faire obtenir des Etats la même satisfaction qu'ils lui ont jusques ici refusée.

Voilà le vrai état de l'affaire, & je vous laisse à juger, si tout ce que le Sieur de Wit vous a dit là-dessus est fort de saison, & si jamais un million, à quoi il me semble que la chose se réduit, peut être plus utilement employé qu'à cette affaire, qui peut épargner aux Etats cent millions, si, faute d'avoir engagé le Dannemarc dans nôtre parti, & l'avoir imprudemment laissé joindre aux Anglois,

la

la guerre doit continuër deux ans; puisque vous me dites vous-même, que les dépenses que l'Etat fera cette année monteront à quarante millions: au lieu qu'ayant le Dannemarc pour nous, & fermant le Sond aux Anglois, d'où ils doivent nécessairement tirer la plûpart des choses qu'il leur faut pour l'armement de leurs Vaisseaux, il seroit comme impossible qu'ils pussent soûtenir une guerre maritime au de-là de la Campagne prochaine.

Le Sieur van Beuningen a encore voulu reparler ici, pour tâcher de m'obliger à contribuër quelque chose pour cette dépense; mais sans lui rien dire du pouvoir secret que je vous ai donné jusques à cent mille écus dans la derniére extrêmité, si l'affaire, faute de cette somme, devoit manquer, on lui a dit de si fortes raisons, qu'il n'a pas eu un mot à répliquer, confessant ingenuëment, qu'ils ne pouvoient rien prétendre avec justice, mais seulement de ma pure grace, autant que ma libéralité voudroit s'étendre, dans un intérêt qui n'étoit aujourd'hui devenu commun, que par la bonté que j'avois de proteger leur Etat dans une cause juste, conformément au Traité que nous avons fait ensemble.

Il importe donc que vous ne vous rendiez pas si aisément de de-là aux raisonnemens du Sieur de Wit, qui croit pouvoir par son éloquence fasciner les yeux des autres, & les empêcher de voir les

choſes comme elles ſont. Vous lui pouvez donc dire, quand il vous repréſente avec tant d'exagération leurs beſoins, & les efforts qu'ils font, qu'il ſçait que l'on connoît fort bien ici qu'il n'y a préſentement Prince ni Etat dans le monde, je ne dis pas ſeulement l'Angleterre, mais je n'en excepte pas même la France, qui ait autant de moyens & de facilité qu'en ont Meſſieurs les Etats de faire de grands efforts en matiére d'argent, ſans preſque s'incommoder. Pour faire ces ſortes d'efforts, deux choſes ſont abſolument requiſes; l'une, que l'argent ſoit effectivement dans le Païs, & l'autre, que l'Etat ou le Prince ait la facilité de le tirer & de s'en ſervir; & il eſt conſtant qu'il n'y a Païs au monde où il y ait effectivement tant de richeſſes que dans les Provinces-Unies; & dans le tems même que tous les autres Etats, ou ſont en pauvreté, faute d'un Commerce ordinaire, ou perdent le principal fruit du leur depuis cette guerre, qui l'a entiérement interrompu; comme la France; on voit arriver au Teſſel des Flotes riches de vingt millions: & on ne peut pas dire que ce ne ſoient des Marchandiſes d'or; elles ſont auſſi-tôt converties en argent, au deſavantage des autres Etats, qui ne s'en peuvent paſſer, & qui ſont forcez de s'épuiſer d'argent pour ne manquer pas deſdites Marchandiſes. Il ne faut que voir la quantité innombrable de Chariots chargez qui entrent tous les jours

&

& à tous momens dans mon Royaume par la Picardie, ayant paſſé par la Flandre, & dont il faut payer le prix en argent comptant, ſans qu'on ait le débit des vins de France, & des autres denrées, pour compenſer ce préjudce : ce qui aporte de ſi notables diminutions à mes fermes d'entrées & de ſorties, que je n'en reçois preſque plus rien.

Pour l'autre chef de la facilité de tirer cet argent des lieux où il eſt, quel autre Etat en a une plus grande que les Provinces-Unies, où chacun, ſans exception de perſonne, contribuë non ſeulement ſans repugnance & ſans peine, mais avec chaleur aux charges de l'Etat ? Vous ſçavez par quels motifs les Princes d'Orange, dans des tems même où la choſe leur a été fort aiſée, n'ont jamais voulu ſonger à ſe faire Souverains dans leſdites Provinces. Ils ont bien vû que, n'étant que les Chefs des Armées, ils tireroient des peuples, ſous l'image de la liberté publique, juſqu'au dernier ſol de l'Etat pour tous les beſoins; & qu'au contraire, ſe faiſant Souverains, de légéres contributions paſſeroient auſſi-tôt dans l'eſprit de la populace pour des exactions intolerables, & comme extorquées pour le ſeul intérêt & le ſeul avantage du Prince. Enfin la matiére eſt chez eux, & la facilité de l'employer plus qu'en autre lieu du monde ; & ce qui eſt à remarquer, l'Etat, par les dépenſes extraordinaires, peut bien devenir plus chargé de dettes, mais les parti-

culiers n'en font pas plus mal; & comme toutes choses se consument dans le Païs, ce n'est qu'une espéce de circulation qui se fait d'une main à l'autre, à quoi l'Etat n'a aucun intérêt.

Vous direz au Sieur de Wit, que j'ai eu fort agréable la communication qu'il vous a donnée de l'ouverture que le Sieur Blaespiel lui avoit fait de la part de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, de la proposition que Vennes, Envoyé du Roi d'Angleterre, a faite audit Electeur, d'un accommodement dont ce Prince fût le Médiateur, comme aussi de la réponse que ledit de Wit & le Bourguemaître d'Amsterdam ont faite audit Blaespiel, que les Etats ne pouvoient entendre à aucun accommodement sans ma participation, & sans m'en donner connoissance; & vous pouvez assûrer ledit de Wit, que j'en userai toûjours avec la même sincérité sur toutes les propositions qui pourroient m'être faites, & qu'elles lui seront aussi-tôt communiquées; & par ce moyen l'on éludera facilement tous les artifices dont les Anglois voudroient se servir pour jetter de la division ou des ombrages entre moi & les Etats.

Le voyage d'Annibal de Sexter en Angleterre est un autre nouveau moyen qui doit presser les Etats de finir promptement l'affaire de Dannemarc; puisqu'il ne faut pas douter que cet homme là, qui est entiérement & de longue main devoüé au Roi d'Angleterre, ne se prévaille

le de ce qui se passe à la Haye pour engager son Maître dans les intérêts dudit Roi, & faire là-dessus quelque coup qui ne pourra plus être réparé ; car on voit assez combien est frivole le prétexte qu'il prend pour aller en Angleterre, & particuliérement depuis que mes Ambassadeurs, auxquels j'avois requis le Roi de Dannemarc de joindre un de ses Ministres, n'y sont plus eux-mêmes.

J'ai vû le compte que vous avez dressé de dix mille écus de cette monnoye, & je crois que le peu qui en reste ne sçauroit être mieux employé qu'à l'effet que vous dites, d'avoir des personnes bien intentionnées dans la nouvelle élection des Bourguemaîtres d'Amsterdam.

EXTRAIT

D'une Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, exhibé le 1. Janvier 1666.

D*Epuis toutes les dépêches ci-jointes écrites, le Roi m'a envoyé querir, pour m'ordonner d'y ajoûter, qu'ayant jugé que rien ne pouvoit plûtôt porter Monsieur l'Evêque de Munster à rechercher & à conclure l'accommodement aux conditions que l'on peut désirer, que de lui continuer la guerre pendant l'hyver, son sentiment* *se-*

seroit, qu'au lieu de mettre les Troupes en quartier d'hyver, on leur donnât lieu d'entrer dans le Païs dudit Evêque le plus avant qu'elles le pourroient, & d'y assiéger quelque place, à quoi Sa Majesté croit qu'on auroit bien plus de facilité de réüssir présentement que la terre est ferme, qu'on n'en a dans le tems de pluye, où l'on n'a pas laissé de prendre Lokum. Que si néanmoins Messieurs les Etats n'approuvoient pas cette pensée de faire un siége, pour des raisons qu'on ne peut prévoir de si loin, on pourroit au moins rendre à l'Evêque ce qu'il leur a prêté, c'est-à-dire en lui faisant les mêmes déprédations, & ravageant son Païs le plus qu'on pourroit. Sa Majesté désire donc que vous proposiez la chose à Messieurs les Etats & en pressiez la résolution: à quoi vous ajoûterez, qu'elle mande à Monsieur Pradel, que, quand les Etats ne prendroient pas la résolution dont je viens de parler, & de laquelle Monsieur le Tellier lui fait aussi part, elle désire qu'il occupe son Corps de Troupes à battre la Campagne, brûler des Villages, & faire toutes les hostilitez qu'il pourra dans l'Evêché de Munster.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 7. Janvier 1666.

JE puis assûrer Vôtre Majesté, que je n'ai perdu aucune occasion de faire valoir à Monsieur de Wit, dans nos Conféren-

ces,

ces, les raiſons qu'elle m'a alléguées par ſes dépêches, pour mettre fin à l'affaire de Dannemarc; & quand je lui ai rendu compte de ce qu'il m'a répondu, ç'a été pour m'acquiter de mon devoir, & non pas qu'il m'ait perſuadé.

J'ai eſtimé auſſi qu'il étoit de ſon ſervice de lui repréſenter les grandes dépenſes de l'Etat, & comme la Province de Hollande ne pouvoit pas ſeule fournir à tout, toutes les autres étant ruinées, & ne contribuant rien de leur côté; afin que Vôtre Majeſté, étant informée de ce détail, puiſſe mieux prendre ſes meſures pour ſes deſſeins: & comme je pénétre, autant qu'il m'eſt poſſible, non ſeulement le but, mais ce qui peut arriver à l'avenir; je dois avertir Vôtre Majeſté, qu'il eſt impoſſible que la Hollande puiſſe continuer un an la dépenſe de 40 millions, ſans qu'il arrive une révolution qui change le Gouvernement. Je le juge par les choſes que j'ai encore mieux remarquées depuis 4. jours, c'eſt que ce qui a fait l'abondance d'argent commence à ceſſer, c'eſt-à-dire le zèle de la Ville d'Amſterdam pour fournir aux dépenſes les plus preſſees; chacun ſerre ſon argent, & tous ces millions qui ſont arrivez par le Commerce ne roulent plus comme ils faiſoient. Quoique ceux qui gouvernent cachent adroitement ce changement, ils ne laiſſent pas d'en être bien en peine, auſſi-bien que du mauvais ordre qui eſt dans leur milice, ſur laquelle on ne peut plus prendre

aucune meſure, n'y ayant point de Chef autoriſé. Les Etats ſont ſi jaloux de leur autorité & de ce titre de Souverain, qu'ils aiment mieux recevoir des dommages très-préjudiciables, & faire eux-mêmes le métier de Général, que de laiſſer agir ceux qui en ſont capables. Je remarque auſſi le déſordre par la diſtribution des quartiers d'hyver, tant aux Troupes de Vôtre Majeſté qu'à celles des Etats. On les a placées dans des lieux où les Fourages manquent, où les Vivres ſont fort chers, & où toutes également courent riſque de périr avant la Campagne.

Je leur ai repréſenté fortement tous ces inconveniens. Ils avouent qu'il y faut remédier, mais l'effet ne s'en enſuit pas. Je leur ai préſenté encore un Mémoire ce matin, & je leur ai envoyé le Commiſſaire Deſlandes, que Meſſieurs de Pradel & de Carlier m'ont dépêché exprès, qui leur a dit de bouche tout ce que je leur ai fait ſçavoir par écrit, & je continuerai à les preſſer là-deſſus; mais ce que je trouve de fâcheux eſt, que quelque taux que les Etats mettent aux Vivres & aux Fourages, les Magiſtrats des Villes ne l'approuveront pas, & diront, comme ils ont déja fait, qu'ils ſont Maîtres dans leurs Villes que les Bourgeois achétent la viande & le pain à certain prix, & que les Etats n'ont rien à leur ordonner là-deſſus. Je marque cela à Vôtre Majeſté, à cauſe de ce que j'ai vû arriver depuis 8 jours à Arnhem & à

Zut-

Zutphen, aussi qu'après la délibération des Etats chaque Province la change selon son intérêt.

Monsieur Clingenberg, Envoyé du Roi de Dannemarc, vient de sortir de chez moi, pour me faire rapport de la Conférence qu'il a euë avec les Commissaires. Ils en sont demeurez dans les mêmes termes, les Etats n'offrant que douze cent mille livres, & lui en voulant quinze cent mille. Il m'a remercié des efforts que je fais tous les jours près de Monsieur de Wit & des Députez de la Province de Hollande, pour les porter à passer jusques aux quinze cent mille, & il sçait bien qu'il ne tient pas à moi ni à mes soins qu'il n'ait la satisfaction qu'il demande. Je souhaiterois que Vôtre Majesté pût être bien informée de la peine qu'il y a de faire convenir dix-neuf Villes, qui ont trois cens Députez dans une Assemblée, à donner des sommes très-considérables en divers endroits. Quand je leur représente le bien que cette dépense leur apportera, & que c'est gagner au centuple, ils me répondent; que l'argent comptant sort de leurs bourses, & que l'espérance du bien à venir ne les touche pas comme le présent: ce que je rapporte à Vôtre Majesté pour lui faire voir le raisonnement de ces gens-là, & c'est pourtant avec eux qu'il faut que Monsieur de Wit convienne pour conclure l'affaire. Je continuerai à les presser incessamment là-dessus, & ne m'ou-

vrirai pas du pouvoir que Vôtre Majesté m'a donné; que je n'aye reçû une confirmation sur ses ordres. Monsieur le Prince Maurice vient d'arriver. Je l'ai prié de bien représenter aux Etats, comme je l'ai fait par mon Mémoire, le désordre qu'il y a dans les Villes par le manque de Vivres & de Fourages, & la malice des Magistrats. Il m'a promis qu'il le feroit. J'ai dit aux Commissaires, que mon avis étoit qu'on mît partie des Troupes de Vôtre Majesté dans les Villes de Hollande, afin que celles qui resteront aux Frontiéres puissent mieux subsister; c'est à quoi on travaille présentement.

Vôtre Majesté verra, par la Copie de la Lettre du Sieur Vennes, l'état de ses affaires. Il me paroit que l'Electeur ne s'empresse pas trop de s'accommoder avec les Etats. Le Baron de Goes, qui est auprès de lui de la part de l'Empereur, est fort bien dans son esprit & auprès du Baron de Schwerin.

Un Député du Duc de Brunswic de Wolffembuttel est arrivé de la part de son Maître près des Etats, pour offrir sa Médiation pour l'accommodement de l'Evêque de Munster. Il dit que les Electeurs de Cologne & de Mayence, & le Duc de Neubourg se joindront pour cela, & qu'ils espérent que Vôtre Majesté l'approuvera. Ledit Député m'est venu voir, & m'en a parlé de la sorte. Je lui ai dit, que je n'avois eu nul ordre de Vôtre Majesté sur cette Négociation, qu'elle feroit

toûjours bien aise de la Paix, pourvû qu'elle se fit avec sa participation, & qu'elle fût honorable pour ses Alliez.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 8. Janvier 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du dernier jour de l'autre mois, & j'ai été fort aise d'apprendre, que les ordres que je vous avois adressez le 25. fussent arrivez de de-là fort à propos, pour vous donner lieu de détromper pleinement les peuples des fausses impressions que les Cabales contraires tâchoient de leur donner, comme si je ne désirois pas de voir finir la guerre de Munster, mais de la faire durer, pour donner des affaires aux Etats. Avant que d'achever cette dépêche, & après avoir répondu à tous les points des vôtres, je vous fournirai encore une nouvelle preuve essentielle de la sincérité de mes intentions en ce qui regarde ladite guerre de Munster.

Je ne vois pas quelle plainte, tant soit peu raisonnable, on peut faire de de-là contre le Sieur Pradel, sur ce qu'on n'a pas attaqué Boeckholt, à moins de vouloir qu'un Officier, par complaisance, trahisse son propre sentiment, & opine dans un Conseil, non pas selon la raison, ainsi qu'il croit la connoître, mais suivant a-

veu-

veuglément le désir de ceux qu'il sert. Ledit Pradel a dit en homme d'honneur les considerations pour lesquelles il n'approuvoit pas l'entreprise en une saison aussi rigoureuse, & a néanmoins toûjours déclaré, que si le Prince Maurice lui ordonnoit d'attaquer la Place, il le feroit aussi-tôt avec mes Troupes. Le Prince Maurice ne lui ordonne rien, les Députez de l'Etat ont toute autorité sur ledit Prince, & peuvent lui commander ce qu'ils estiment être du service dudit Etat: où est la raison de se plaindre dudit Pradel, ou de faire un mauvais jugement de mes intentions? Il a dit son avis, & a protesté de suivre & d'exécuter le contraire, si on lui en donnoit l'ordre.

Si lorsque vous recevrez cette Lettre, la négociation pour engager le Roi de Dannemarc dans nôtre parti se trouvoit encore dans le même état que vous me mandez par vôtre derniére, ne perdez pas un moment de tems à vous servir du pouvoir que je vous ai donné, de promettre de ma part cent mille écus pour cette affaire, en conformité de ce que je vous ai mandé à vôtre derniére par ma dépêche du 25.; & prenez si bien vos mesures, que vous soyez comme assûré, que l'offre que vous en ferez termine toutes les difficultez & fasse conclure le Traité. Plus on perdra de tems à négocier, & plus de préjudice nous en recevrons, en ce que les Vaisseaux de Dannemarc seront armez plus tard qu'il ne conviendroit.

Le

Le Sieur van Beuningen a fait ici de nouvelles instances très-pressantes, pour me convier à contribuer à la dépense de cet armement; mais on s'est toûjours défendu, sans s'expliquer du pouvoir que vous avez là dessus.

Il a dit, qu'on avoit réduit cette négociation à trois chefs principaux; le premier, touchant les dettes du Roi de Dannemarc; le second, sur les préjudices qu'il prétend recevoir dans ses Péages, par les fraudes que commettent les Sujets des Etats; & le troisiéme, celui des subsides. Que pour le premier, les Etats avoient passé jusqu'à offrir de donner une quitance audit Roi de dix-huit cens mille francs monnoye de Hollande; & outre cela, que, pour les deux prétensions les plus fortes & plus claires que pourroit encore avoir ledit Roi, ils s'en soûmettroient à mon arbitrage, & lui donneroient encore une nouvelle quitance de ses autres dettes, conformément à ce que j'aurois décidé, si j'avois trouvé ses prétensions plus justes que leurs exceptions.

Que pour le second, ils étoient assez d'accord avec le Ministre de Dannemarc.

Et sur le troisiéme, des subsides, il a dit qu'il étoit au même état que vous me le mandez.

Quant à la nécessité dont le Sieur de Wit vous a parlé, que j'eusse en ces conjonctures-ci une personne de ma part auprès de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, vous aurez vû par l'arrivée du Sieur

Sieur du Moulin à la Haye, que je l'avois connuë comme lui, & y avois pourvû par l'envoi dudit du Moulin, que vous trouverez, je m'assûre, fort intelligent & fort sage. Je veux croire que la dépêche qu'il vous aura portée vous donnera bientôt lieu de terminer aussi cette affaire: laquelle, eu égard à celles de l'Empire, & au bien ou au mal qui peut venir de ce côté-là, n'est de guéres moindre considération que celle de Dannemarc. Le plus fort motif dont l'Envoyé d'Angleterre, qui est auprès dudit Electeur, peut se servir pour empêcher ce Prince de traiter avec les Etats, est sans doute celui des Armes de la Suéde, dont l'Electeur a toûjours une très-grande crainte, lui donnant pour constant & indubitable, que ladite Couronne est entiérement liée à l'Angleterre, & qu'elle favorisera même l'Evêque de Munster. L'un & l'autre sont faux, & la Régence de Suéde me fait tous les jours assûrer par le Chevalier de Terlon, qu'elle n'embrassera jamais de parti qui soit opposé au mien; qu'elle n'est engagée à rien avec les Anglois pour ce qui regarde la présente guerre, & qu'elle a voulu se maintenir maîtresse de ses conseils & de ses résolutions pour n'agir jamais contre mes intérêts. Il faut donc que vous vous étudiez sans affectation, à ôter de l'esprit dudit Electeur ces vaines craintes, que lui donnent les Anglois du chef de la Suéde, sous prétexte de leur liaison; & vous pouvez l'assûrer que, si elle
ne

ne se joint point à nous, comme j'en ai toute bonne espérance, après qu'on aura oüi à Stokholm le Sieur de Pomponne, qui est déja bien près de Hambourg, je ne doute aucunement qu'elle demeurera neutre dans la guerre maritime & dans celle de Munster, quelque chose que le Grand Chancélier de Suéde ait dit depuis peu au Sieur d'Isbrand, dont ceux qui auront connoissance de la maniére avantageuse de négocier des Suédois ne seront nullement surpris.

J'attens avec quelque impatience de sçavoir ce qui a été résolu dans l'Assemblée des Etats, qui déliberoient à l'heure que vous m'écriviez sur le point de remettre les Troupes en Campagne, suivant mes avis, ou de détacher un Corps pour aller joindre les douze mille hommes des Ducs de Brunswic, & entrer conjointement dans les Païs de l'Evêque.

Le Sieur van Beuningen, discourant il y a deux jours avec le Sieur de Lionne sur les affaires présentes, lui dit, qu'il seroit d'avis (témoignant pourtant en même tems que ce n'étoit que sa pensée particuliére) que pour faire plutôt & avantageusement finir la guerre de Munster, & forcer l'Evêque à un prompt desarmement, auquel ses propres Amis le pousseroient par leur propre intérêt, je déclarasse hautement dans le monde, par un concert secret avec le Etats, que ne pouvant plus long-tems souffrir le péril où est l'Empire, de voir trou-

troubler son repos par les mouvemens que ce Prince a suscitez, sans en avoir un juste sujet, j'avois résolu moi-même d'entreprendre fortement cette guerre, d'envoyer dès à présent un Corps d'Armée, si considérable, qu'il puisse tout seul mettre ledit Evêque à la raison; & que, comme la prudence ne permettroit pas que je fisse marcher une Armée entiére, sans que mes Troupes eussent au moins une place à leur disposition, pour leur servir en tout événement d'une retraite assûrée, on pourroit aussi nommer Wesel, comme si Messieurs les Etats me l'accordoient. Ledit van Beuningen considéra ensuite la grande commotion que cette déclaration que je ferois produiroit dans le monde, tant dans l'esprit des Princes de l'Empire, qui craindroient d'y voir entrer des armes étrangéres; qu'à l'égard des Espagnols, qui vraisemblablement sont les plus confidens Conseillers de l'Evêque, & qui appréhenderoient indubitablement, que l'orage ne tombât plûtôt sur eux que sur lui: d'où il arriveroit, qu'il se verroit violemment pressé, non moins par les persuasions de ses propres Amis, que par les Armes de ceux qui lui sont contraires, d'embrasser tout parti d'accommodement, quelques conditions qu'on lui en voulût préscrire, & à plus forte raison, lui en proposant, comme on le pourroit faire, de fort raisonnables.

Lionne m'ayant rendu compte de tout cet entretien, j'ai trouvé & jugé, que non seu-

ſeulement cette ouverture étoit bonne dans les apparences, mais qu'elle ſeroit encore meilleure & plus utile dans l'effet même, ſi les ſeules apparences ne ſuffiſent pas pour parvenir au but que nous devons tous avoir, de faire ceſſer cette diverſion le plus promptement qu'il ſe pourra. Mais comme j'ai aſſez d'amitié pour les Etats, & de paſſion de leur procurer tout le bien & l'avantage qui ſera en mon pouvoir, pour n'être pas ſeulement diſpoſé à faire une feinte, comme van Beuningen en a fait l'ouverture, mais à faire la choſe réellement, s'il eſt néceſſaire d'en venir là pour réduire l'Evêque; j'ai voulu vous informer, & du diſcours de van Beuningen, & de ma véritable diſpoſition & intention ſur ce qu'il m'a dit; laquelle vous ménagerez de-là avec vôtre prudence accoûtumée, n'ayant pas jugé à propos d'en faire une offre formelle, quoique d'une choſe infiniment avantageuſe aux Etats, ſi eux-mêmes ne ſont les premiers à me témoigner de la déſirer. Car vous ſçavez mieux que perſonne, que dans un Etat populaire on peut ſouvent préſenter des rémedes qui ſont pris par le malade pour du poiſon; & vous avez vû que, quand les Etats m'ont demandé un ſecours de Troupes, ils l'ont eux-mêmes reſtraint à moins que je n'étois obligé par le Traité, & n'ont pas ſongé depuis à me convier de l'augmenter. Ainſi il vaut bien mieux s'accommoder à la portée & à la capacité des

Eſprits,

Esprits, qui ne sont pas tous si clairvoyans qu'est celui du Sieur de Wit.

MEMOIRE

Pour Monsieur le Comte d'Estrades.

LE Roi a reçû avis, par un Courier exprès, de l'arrivée de Monsieur le Duc de Beaufort avec le reste des Vaisseaux de Sa Majesté à Toulon; & après avoir fait diverses réflexions sur l'ordre qu'il avoit ci-devant envoyé audit Sieur Duc, de repasser en Ponant avec le plus grand nombre de Vaisseaux qu'il seroit possible, remettant les plus grands radoubs dont ils peuvent avoir besoin lorsqu'ils seroient arrivez à la Rochelle; & ayant considéré que, pour prendre seulement les victuailles, & faire le travail nécessaire aux Vaisseaux pour pouvoir passer sans aucun radoub considerable, il consumeroit au moins jusqu'au 20. de ce mois; que le passage en Ponant ne se pouvant faire en moins de six semaines ou deux mois, qu'il faloit autant de tems pour les radouber, ensorte qu'il y auroit à craindre que la Campagne ne fût trop avancée pour pouvoir passer dans la Manche, ce qui nécessiteroit peut-être de passer par le Nord de l'Ecosse, pour pouvoir joindre la Flote des Etats, ainsi le tems de l'action des Armées Navales se consumeroit presque en voyages.

Joint à cela, que Sa Majesté ne pouvant faire passer que seize ou dix-huit Vaisseaux radoubez,

bez, ils pourroient rencontrer les vingt ou trente Fregates Angloises qui doivent être parties pour la Mer Méditerranée, contre lesquelles ledit Sieur Duc seroit obligé de combattre avec des forces très inégales.

Toutes ces raisons ont été discutées avec le Sieur van Beuningen, qui a fort approuvé la résolution que le Roi a prise de faire faire les radoubs de ses Vaisseaux en Levant, & les mettre en état de pouvoir tenir la Mer, six, ou sept, ou huit mois entiers, pour faire la guerre pendant tout ce tems aux Vaisseaux Anglois, en cas qu'ils demeurent dans la Méditerranée, ou en cas qu'ils n'ayent été détachez que pour ravitailler Tanger, & s'en retourner ensuite en Angleterre, passer le Détroit, & ensuite, sans entrer dans les Ports de France, passer dans la Manche ou par le Nord d'Ecosse, ainsi qu'il sera estimé plus à propos, & en ce faisant il est facile de connoître, que les radoubs de tous les Vaisseaux de Sa Majesté se pouvant faire en deux mois de tems, ses forces maritimes pourront joindre celles de Messieurs les Etats un ou deux mois plûtôt, qu'en les faisant passer.

Sa Majesté est bien aise, que ledit Sieur d'Estrades donne communication des raisons ci-dessus au Sieur de Wit, pour lui faire toûjours connoître de plus en plus la sincérité avec laquelle sadite Majesté veut agir avec Messieurs les Etats; afin que si ledit Sieur de Wit approuve cette résolution, elle la puisse faire exécuter avec toute la diligence possible, si-non, & qu'il ait des raisons plus fortes pour obliger de prendre l'autre parti, en donner part à sadite Majesté,

jesté, qui y fera les refléxions convenables pour le bien & l'avantage desdits Seigneurs Etats.

Sa Majesté désire, que lesdits Seigneurs Etats envoyent les ordres précis au Commandant de leurs Vaisseaux qui sont dans la Mer Méditerranée, de se rendre à Toulon, & suivre en tout les ordres qui leur seront donnez par ledit Sieur Duc de Beaufort. Ledit Sieur d'Estrades se chargera desdits ordres pour les envoyer à Sa Majesté.

Elle désire de plus, que, conformément au Projet qui a été ci-devant envoyé, lesdits Etats destinent à présent les 12. Vaisseaux qui doivent servir dans la Méditerranée, afin que de sa part elle en puisse faire préparer le même nombre pour pouvoir être Maître de ladite Mer, & y interdire tout commerce aux Anglois.

Et comme il sera peut-être difficile que lesdits Vaisseaux passent dans la Manche, qu'ils les mettent en Mer le plus promptement qu'il se pourra, afin qu'ils puissent passer dans le Nord d'Ecosse, & arriver au mois de Mars dans ladite Mer Méditerrannée; & en même tems Sa Majesté envoyera les Rendez-vous, pour pouvoir trouver ses Vaisseaux & les joindre.

Sa Majesté nommera un des Lieutenans Généraux de ses Armées Navales, pour commander les deux Flottes, & sera bien aise de sçavoir le nom du Commandant qui sera nommé par lesdits Sieurs Etats.

Comme il est nécessaire de se préparer à toute sorte d'évenement, soit pour se fortifier toûjours de plus en plus, soit pour réparer les per-

pertes qui peuvent arriver entre les Vaisseaux que Sa Majesté fait bâtir dans son Royaume, qui sont en petit nombre, par le défaut des bois & autres Marchandises nécessaires ausdits bâtimens, elle désire que ledit Sieur d'Estrades fasse instance auxdits Sieurs Etats, après toutesfois en avoir communiqué audit Sieur de Wit, de donner ordre à leurs Amirautez de faire bâtir douze bons Vaisseaux pour Sa Majesté, de pareil port que ceux qu'ils font bâtir pour eux-mêmes & à fraix communs, & chacune Amirauté à proportion du nombre de Vaisseaux qu'elle doit fournir pour l'Etat général; par exemple, si l'Amirauté de Hollande *doit fournir la moitié de tous les Vaisseaux de l'Etat, & que, pour fournir cette moitié, elle fasse bâtir dix huit Vaisseaux neufs, elle en fera bâtir six pour le Roi, & ainsi des autres. Sa Majesté entrera en part de toutes les dépenses qui se feront, c'est-à-dire du quart, en cas que le total soit de vingt-quatre Vaisseaux, & ce suivant les livres qui sont tenus dans lesdites Amirautez, à condition que, lorsque tous lesdits Vaisseaux seront bâtis, Sa Majesté aura le choix sur tous, & qu'elle pourra nommer un Officier de Marine, tel qu'il lui plaira, pour être toûjours présent auxdits constructions.*

De plus, que lesdits Sieurs Etats feront donner par leurs Amirautez, chacune dans sa proportion, ainsi qu'il est dit ci-dessus, les munitions & Marchandises dont Sa Majesté aura besoin pour ses Armées Navales, & au prix qu'elles leur reviennent suivant leurs livres.

Encore que Sa Majesté n'estime pas qu'il y puisse avoir difficulté en l'exécution de cette proposition, elle ne laisse pas de recommander bien

particuliérement audit Sieur d'Estrades, d'employer tous ses offices, & tous les moyens qu'il pourra pratiquer, pour la faire réüssir, avec la participation entiére dudit Sieur de Wit, qui connoîtra mieux que personne, combien il est important que Sa Majesté soit en état de maintenir toûjours un bon nombre de Vaisseaux de guerre en Mer.

Dès lors que cette proposition sera acceptée, ledit Sieur d'Estrades fera au nom de Sa Majesté les Conventions particuliéres avec les Amirautez pour le bâtiment desdits douze Vaisseaux, & Sa Majesté lui fera remettre aussi tous les payemens dont il sera convenu, & en même tems demandera cent milliers de poudre pour être envoyez à Dunkerque.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 10. *Janvier* 1666.

J'Ai eu deux Conférences avec Monsieur de Wit sur le sujet de la dépêche de Vôtre Majesté. Il convient de tout, à la reserve des 8. & 9. Articles, où il s'en tient aux Traitez précédens, & il ne croit pas que l'Electeur y apporte de la difficulté, la chose étant également avantageuse pour l'un & l'autre Etat.

Il a été fort satisfait de la réforme que Vôtre Majesté a faite au prémier & second

cond Article ; je ſçai qu'il a fort loüé le procédé de Vôtre Majeſté en pleine Aſſemblée, & fait remarquer, qu'elle faiſoit valoir leur Souveraineté juſques dans les moindres choſes, dont eux-mêmes ne ſe feroient pas apperçûs : cela a fait un fort bon effet.

Ledit Sieur de Wit m'a témoigné, qu'il eût bien ſouhaité qu'on eut pû lever cette difficulté de cérémonie, & m'a propoſé d'y aller en Envoyé Extraordinaire : je lui ai répondu, que ſi Vôtre Majeſté l'approuvoit, je partirois auſſi-tôt que j'en aurois reçû l'ordre.

Il me dit, que les Etats me donneroient les pouvoirs néceſſaires pour conclure, & qu'ils me remettroient leurs intérêts & leurs affaires en toute confiance.

Nous entrâmes enſuite en matiére ſur la principale difficulté du ſubſide, & il eſt convenu avec moi, qu'il portera les Etats à entretenir 8000 hommes à l'Electeur, des 12 qu'il doit avoir ; & comme il lui reſte à lever 2000 Chevaux & 2000 hommes de pied pour avoir ce nombre complet, que les Etats s'obligeront de lui donner ce nombre levé à leurs dépens ; ainſi il ne ſera chargé que de la dépenſe de 4000. hommes.

Il y a encore une difficulté ; c'eſt que l'Electeur veut qu'il ſoit conclu dans le Traité, qu'aprés la Paix faite les Etats conviendront d'entrer en Conférence pour la reſtitution de ſes Places.

A quoi ledit Sieur de Wit répond, qu'on

 ne

ne ne peut passer cet Article de la sorte; mais qu'ils donnent le choix à l'Electeur, ou de laisser l'Article comme il est couché dans les Traitez précédens, ou bien qu'on mette, qu'après la Paix faite on s'assemblera pour dire les raisons de part & d'autre sur les prétensions de l'Electeur touchant ses Places: cela étant ainsi, le droit de l'un & de l'autre est conservé, au lieu que si ce mot (ils conviendront) étoit mis, cela feroit voir un consentement, qui est une espéce de cession, à quoi les Etats ne peuvent consentir.

Le reste des points sera aisé à ajuster, pourvû que l'Electeur agisse de bonne foi; mais ce qui est fâcheux, c'est qu'on croit que ses Ministres sont gagnez par le Roi d'Angleterre. La derniére Lettre de Vennes, que j'ai communiquée à Monsieur de Wit, nous confirme dans cette opinion; elle porte, qu'il y a eu un Envoyé de France qui n'y a pas fait long séjour, & qu'il n'a pas trouvé l'Electeur dans les mêmes sentimens où il l'avoit laissé, ni ses Ministres aussi, dont il s'est bien assûré, & qu'il espére que ses affaires iront bien & à la grande satisfaction du Roi son Maître.

J'ai fort pressé Monsieur de Wit de faire consentir la Province de Hollande aux quinze cens mille livres, à quoi s'est fixé l'Envoyé de Dannemarc, & dont il ne se relâchera pas, & lui ai allégué toutes les raisons portées dans les dépêches de Vôtre Majesté, pour ne se tenir pas à si

peu

peu de chose pour conclure une si grande affaire, qui vaudra le centuple aux Etats. Il m'a dit avoir fait tout ce qui dépendoit de lui, & même au de-là de ce qu'il croyoit, ayant porté ses Maîtres d'aller jusques à douze cens milles livres, & que si le Roi de Dannemarc rompoit là-dessus, c'étoit une marque qu'il n'avoit pas grande envie de s'engager avec eux. Je ne parlerai point du pouvoir que Vôtre Majesté m'a donné là-dessus, jusqu'à ce que j'aye eu sa réponse sur ma derniére dépêche, & je ferai toûjours mes efforts pour obliger Monsieur de Wit, de faire encore une nouvelle recharge à l'Assemblée de Hollande.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 14. *Janvier* 1666.

DEpuis mes derniéres dépêches, Messieurs les Députez ayant fait leur rapport aux Etats Généraux sur ce qui s'est passé à la Campagne, n'ont fait nulle plainte contre Monsieur le Prince Maurice, ni contre Monsieur de Pradel, & sont tout-à-fait revenus des impressions qu'ils avoient eu qu'on eut pû faire davantage, du moins cela paroît dans leur écrit: avec un peu de patience

 on

on remet ces esprits dans le bon chemin.

On n'a rien résolu sur les propositions que Monsieur de Pradel a envoyées aux Etats par Monsieur de Baas. On trouve tant de difficultez à faire subsister l'Armée dans les places où les Vivres & les Fourages manquent, qu'il y auroit eu de l'impossibilité de maintenir l'Armée en Campagne. Ils ne laissent pas de chercher des expédiens de faire sortir un Corps pour se joindre à l'Armée des Ducs de Brunswic; mais quand on en viendra à l'exécution, on trouvera les mêmes inconveniens que je représente ci-dessus.

On prend de bonnes résolutions pour le taux des Vivres & des Fourages, mais l'exécution ne s'ensuit pas; les plaintes que je fais sur ce sujet ne produisent rien. Par exemple, après avoir mis le taux au Foin & à l'Avoine, ensorte que les Chevaux ne reviennent qu'à 8 sols par jour, la Ville d'Arnhem ne l'a pas voulu tenir, & le Magistrat, de son autorité, l'a augmenté de cinq sols, & ainsi les Cavaliers de la Compagnie de mon fils & ceux de Masbac, qui y sont en Garnison, payent par jour 13. sols pour leurs Chevaux; leur solde n'étant que de quinze, il est impossible qu'ils puissent subsister & je crains que la désertion ne se mette dans les Troupes de Vôtre Majesté. Je ne perds pas de tems à représenter ces inconveniens aux Etats; mais le mal est, que chaque Ville est maîtresse, sans avoir égard aux ordres qui viennent des Etats.

Dès

Dès que j'eûs reçû la dépêche de Vôtre Majesté du huitiéme du courant, je fus trouver Monsieur de Wit, pour tâcher de le porter à finir cette affaire. Il me semble qu'il avoit fait les offres de douze cens mille livres, à quoi ses Maîtres s'étoient fixez, & que l'Envoyé ne vouloit pas relâcher des quinze cens mille livres. Je lui dis, que Vôtre Majesté, connoissant l'importance de la conclusion de ce Traité pour l'intérêt de leur Etat, vouloit bien, pour continuer à leur donner une marque de son affection, contribuer une somme de 300000 liv. à la conclusion d'un si grand ouvrage, aux conditions que le Roi de Dannemarc joindra sa Flote avec celle de Vôtre Majesté & des Etats, & qu'on fermera le passage du Sund & de la Mer Baltique aux Anglois, & que les Etats donneront quitance à Vôtre Majesté de ce qu'ils peuvent prétendre d'elle pour raison des subsides promis par le Traité d'Alliance.

Il me dit, qu'il ne pouvoit accepter ces conditions & renoncer à ce qui est dû aux Etats par le Traité; qu'il feroit bien donner quitance par les Etats de 300000. liv., & en tenir compte sur la somme qui leur est dûë en vertu du Traité de 1662.

Je lui dis, qu'en attendant une réponse là-dessus, il ne faloit pas perdre de tems, qu'il étoit trop avantageux d'engager tout-à-fait le Roi de Dannemarc pour ne négliger rien, & que j'étois d'avis qu'il entrât en matiére dès ce jour même avec

ledit Envoyé: ce qui fut fait, & on eſt convenu ſur cet Article, que les Etats donneroient douze cens mille livres pour ſubſide, qu'ils cederoient outre cela 300000 liv. de la prétenſion qu'ils ont des ſubſides que Vôtre Majeſté leur doit par le Traité, & au cas qu'ils n'en fuſſent pas payez, qu'ils s'obligent de garantir ladite ſomme; que pour faciliter l'armement de quarante Vaiſſeaux, ils en équiperont huit en Hollande, ſuivant le prix convenu par les autres Traitez, à quoi cette ſomme de 300000. liv. ſera employée: c'eſt le projet qui a été fait. Par ce moyen le Roi de Dannemarc aura quarante Vaiſſeaux.

Le dit Sieur de Wit me dit, que ledit Roi ne vouloit pas s'engager à joindre ſes Vaiſſeaux avec les nôtres pour faire la guerre dans la Manche, mais bien ſur ſes côtes, & à fermer la Mer Baltique & le Sond.

Le Sieur Clingenberg, Envoyé de Dannemarc, m'étant venu trouver enſuite de ce Projet, pour m'avertir qu'il avoit ordre du Roi ſon Maître de ne ſigner pas le Traité des Etats, qu'il ne fût aſſûré de la garantie de Vôtre Majeſté & de ſa déclaration contre l'Angleterre; je lui dis, que j'en écrirois à Vôtre Majeſté, & que cependant je le priois de n'en point parler au Sieur de Wit, parce que cela lui auroit donné de la défiance, ce qu'il m'a promis de faire. Vôtre Majeſté me fera l'honneur de me mander, s'il lui plaît, ce qu'elle veut que je lui réponde.

J'ai parlé au Sieur de Wit de la converſation

ſation que le Sieur van Beuningen avoit euë avec Monſieur de Lionne. Il m'a témoigné en ſon particulier connoître qu'elle ſeroit avantageuſe, mais que dans l'ombrage où ces Provinces ſont, de voir les Troupes de Vôtre Majeſté dans leurs Places les plus fortes, cela feroit un mauvais effet, & donneroit créance aux faux bruits qu'on fait encore courir, qu'il eſt d'accord avec Vôtre Majeſté pour lui livrer le païs.

Je lui répondis, que j'avois ordre de Vôtre Majeſté, de me conduire là-deſſus ainſi qu'il jugeroit à propos pour l'avantage des Etats & pour ſon intérêt particulier. Il a été bien aiſe d'apprendre que Monſieur de Pomponne ſoit ſi proche de Stokholm: il eſpére que les Suédois changeront de diſcours, quand ils ſçauront que Vôtre Majeſté eſt ſur le point de ſe déclarer. Monſieur van Beuningen en a aſſûré les Etats par ce dernier ordinaire, & que cela ſera dès que le Sieur van Goch ſera arrivé d'Angleterre. Il eſt à la Haye depuis 4. jours. Son rapport a été fort ſuccinct, & il eſt ici auſſi peu eſtimé qu'il a été en Angleterre. J'envoye à Vôtre Majeſté la Copie de la Lettre qu'il a apporté à Meſſieurs les Etats de la part du Roi d'Angleterre. En parlant de la Hollande, il marque à Monſieur de Wit, qu'on tâche à préſent de ſoûlever le peuple contre lui par des Livres qu'on imprime. J'en envoye un à Monſieur de Lionne: on en a ſupprimé quel-

magement de deux Vaisseaux, & la cession d'un seul Fort en des païs au de-là de la Ligne. Ainsi je veux espérer que cette impossibilité, qui me devroit faire tant de peine, n'est pas si réelle, qu'elle ne soit plûtôt un effet de l'adresse dudit de Wit, aussi-bien que le prétendu relâchement du zèle & du concours de la Ville d'Amsterdam, pour jetter sur moi le plus qu'ils pourront des dépenses.

Le mauvais ordre de leur Milice me cause encore plus d'inquiétude, & surtout la circonstance que vous me marquez, que les Etats sont si jaloux de leur autorité & du titre de Souverains, qu'ils aiment mieux souffrir des dommages très-préjudiciables en faisant eux-mêmes le métier de Général, que de laisser agir ceux qui en sont capables. Ce point mérite toute vôtre application, pour voir continuellement avec le Sieur de Wit, si on ne peut point trouver aucun remede à un si grand mal, & capable dans le cours d'une guerre de causer à la fin la destruction entiére de la République. Pour ce qui regarde le desordre des quartiers, & le taux des vivres, dont vous me parlez aussi, je me remets à ce qui vous sera mandé de ma part par la voye de Monsieur le Tellier.

J'ai été fort surpris de ce qu'il semble que vous ayez trouvé quelque difficulté à faire donner des ordres au Commandant des Vaisseaux qui doivent passer dans la Méditerranée, d'obéir à mon

Lieu-

Lieutenant-Général. Le Sieur van Beuningen n'a rien dit ici sur ce sujet là, comme le Sieur de Wit vous avoit assûré qu'on lui ordonneroit. Il est assez hors de propos d'alléguer le Traité en cette occasion, puisqu'on n'avoit garde de s'aviser de stipuler une chose si claire, & qui parle de soi-même. Il ne faut alléguer que la convenance & la raison, & si Messieurs les Etats sont si jaloux de leur Souveraineté, à laquelle je n'ai point d'intention de toucher, ni de faire aucun préjudice, cette Couronne ayant autant qu'eux-mêmes contribué à l'établir & à l'affermir, ils doivent me rendre la justice de croire que je ne serai pas moins jaloux de mon honneur. Vous avez fort bien fait de leur faire remarquer, que je ne me suis pas encore déclaré ; & à dire vrai, ils n'auroient pas dû même mettre en avant une pointille si desobligeante, quand je me trouverois l'attaqué, & que j'aurois besoin de leur secours ; à plus forte raison ne le doivent-ils pas, quand ils veulent m'entraîner dans une guerre pour leur seul intérêt & contre tous les miens. Si nous avons à faire une guerre commune, & s'il est de nécessité indispensable qu'en toute guerre quelqu'un la dirige, & ait le Commandement supérieur, il me semble que les Etats ne se feront pas grand tort dans le point de leur Souveraineté, quand ils me cederont ce dont je ne me relâcherois pour quelque autre Puissance

 qui

qui soit au monde. Vous sçavez que sur le sujet de la Médiation de l'accommodement en l'affaire de Munster, je n'ai exclus que la seule Maison d'Autriche; ainsi je trouverai fort bon que les Etats acceptent celle qui leur est offerte par le Duc de Brunswic Wolffembuttel, & que les Electeurs de Mayence & de Cologne & le Duc de Neubourg s'y puissent joindre.

Pour l'affaire de Dannemarc, puisqu'elle est en état d'être achevée, & qu'il ne tient plus qu'à cent mille écus monnoye de Hollande, qui est vingt mille écus au de-là du pouvoir que je vous avois donné, je ne veux pas, qu'étant aussi importante qu'elle est, elle puisse manquer par une somme si modique, & je trouve bon que vous puissiez promettre lesdits six-vingts mille écus, si, pour faire conclure promptement le Traité, vous étes obligé de vous servir du pouvoir que je vous ai donné.

Je vous dirai aussi sur le même sujet, qu'encore que de Lionne vous ait mandé, il y a huit jours, par mon ordre, qu'en fournissant ladite somme il faudroit que vous retirassiez en même tems des Etats une quitance générale de tout ce qu'ils peuvent prétendre de moi pour raison des Subsides stipulez par nôtre Traité; je trouve bon, si vous ne pouvez faire mieux, que sans vouloir vous attacher à tirer cette quitance de la somme effective, vous disiez que je payerai à compte sur lesdits subsides.

L'A-

L'Agent de Monſieur l'Electeur de Brandebourg me préſenta hier un Mémoire de la part de ſon Maître, par lequel il ſe plaint de ce qu'on a logé mes Troupes dans ſes Places. Il faut que les bons amis que j'ai dans ſa Cour lui ayent perſuadé, qu'en effet il y a grand ſujet de ſe plaindre de ce logement, afin de l'éloigner de plus en plus de moi, & jetter de nouveaux embaras au Traité qui ſe négocie. Tout ce qui l'approche voudroit bien que les Troupes ne fuſſent pas en des poſtes avancez, d'où elles pûſſent facilement incommoder les païs de l'Evêque de Munſter; & ils auront crû, qu'en obligeant ce Prince de s'adreſſer à moi & de m'en faire ſes plaintes, ils obtiendront de deux choſes l'une, ou que par mon autorité ils prouveront à l'Evêque l'avantage de faire rentrer leſdites Troupes en des lieux où elles ne puiſſent, lui faire aucun mal, où que ſi on ne le fait pas, ils auront lieu de faire entendre à l'Electeur, que je n'ai aucune conſidération pour lui. Vous communiquerez cet Article au Sieur Colbert, auſſi-tôt qu'il ſera arrivé, & vous verrez enſemble avec le Sieur de Wit, ce qu'il pourra dire de mieux audit Electeur de Brandebourg, pour empêcher que les Cabales contraires ne viennent à bout du deſſein qu'ils ont d'aigrir ſon eſprit, & d'empêcher la concluſion de ſon Traité. Si les Etats avoient mis leur Armée entiére dans ſes Places, il n'en auroit peut-être pas ouvert

vert la bouche, mais parce qu'ils y ont mis des François, ce qui a dû dépendre d'eux, sans que je m'en doive mêler, on l'incite à se plaindre à moi pour le dégoûter. Si vous avez fait retirer mes Troupes dans les Villes d'Hollande, comme je vois par vôtre derniére dépêche que vous en aviez la pensée pour d'autres considérations, de les faire subsister plus facilement, & de leur donner plus de commoditez, cette doléance affectée seroit finie, au moins à mon égard. Cependant je crois que le principal objet qu'on se doit toûjours proposer, c'est la mortification de l'Evêque, & les plus grandes incommoditez qu'on pourra lui causer & à son païs, pour faire crier & élever ses Sujets contre lui. C'est pourquoi rien ne me paroît plus important que la jonction des Troupes des Ducs de Brunswic avec celles de deçà; & on écrit ici qu'elle se pourroit faire, si les nôtres s'avançoient quatre jours à leur rencontre dans le païs même de l'Evêque, vis-à-vis de Munster, entre la Ville & la Lippe, laissant la Riviére à la main droite, prenant bien ses précautions, pour faire que l'Evêque ne pût pas tomber sur l'un des deux Corps avant leur jonction, avec un plus grand nombre de Cavalerie que l'un & l'autre n'en auroit. J'écris en cette conformité au Sieur Pradel.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 15. *Janvier* 1666.

DEpuis la Lettre du Roi écrite, Monsieur van Beuningen m'étant venu voir, je l'ai mis sur le discours des difficultez qu'il semble qu'on ait voulu vous faire de de-là sur le Commandement des Flotes, & je lui ai fait connoître, qu'il y a de certains ordres qui regardent l'honneur, qu'il ne faloit jamais toucher avec un Roi fait comme le nôtre, parce qu'on le cabreroit infailliblement, & qu'il pourroit entiérement changer de mesures, quelque chose qui pût arriver. Je l'ai trouvé fort doux, mais sans pouvoir rien concerter. Je ne doute pas qu'il n'écrive là-dessus à Monsieur de Wit en des termes qui lui feront changer de langage quand vous retomberez sur la même matiére, qu'il seroit bon d'ajuster sans perte de tems; parce que je doute que, cette difficulté n'étant pas levée, le Roi veuille passer outre avant qu'elle ait été terminée selon la raison.

Sa Majesté a augmenté la paye de ses troupes, afin qu'elles soient moins à charge au païs, ainsi que vous l'apprendrez plus particuliérement par les dépêches de Monsieur le Tellier.

J'ai

J'ai auſſi parlé à Monſieur van Beuningen du Mémoire que m'a remis l'Agent de l'Electeur de Brandebourg. Il me ſemble que Monſieur Colbert, ſi on lui en parle, comme je ne doute point, pourroit y répondre en ſubſtance, que Sa Majeſté eſt perſuadée par tout ce que Son Alteſſe Electorale lui a elle-même communiqué de ſes intentions ſur la Guerre de Munſter, qu'il ne déſire pas ſeulement de la voir finie, mais d'y contribuer encore tout ce qu'il pourra par ſes offices & même de ſes forces, les joignant à celles des Etats ſous certaines conditions, ſur leſquelles Sa Majeſté eſpére qu'on pourra facilement tomber d'accord; que ſur ce principe Sa Majeſté conſidére le ſecours qu'elle a envoyé aux Etats, comme une choſe qui eſt entiérement conforme aux ſentimens, aux viſées & aux véritables intérêts de ſadite Alteſſe, Sa Majeſté pouvant l'aſſûrer, qu'elle n'a d'autre objet que de protéger des amis communs, & de bannir la guerre du voiſinage des terres de ſadite Alteſſe; qu'on ne peut mieux parvenir à cela, qu'en logeant les Troupes, pendant qu'elles ne peuvent tenir la Campagne, dans les Places les plus avancées ſur les Frontiéres, pour faire ſouhaiter la Paix à l'Evêque; que les Etats diſent, qu'en toutes occaſions, depuis qu'ils ont des garniſons dans ces Places là, ils y ont mis de tems en tems tel nombre de Troupes des gens du païs ou étrangers qu'ils

l'ont

l'ont jugé nécessaire pour leur service, & sans aucune contradiction ; que Sa Majesté aura grand déplaisir, s'il est vrai que les siennes n'y ayent pas vécu avec l'ordre & la discipline qu'elle leur avoit tant recommandée ; qu'elle en a renouvellé les ordres encore plus pressamment, & qu'afin que Son Altesse Electorale n'ait plus occasion de faire de nouvelles plaintes, elle a augmenté leur paye d'un sixiéme, ensorte que les habitans des lieux trouveront plutôt à l'avenir de l'avantage à les loger, qu'ils n'en souffriront aucun préjudice.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 17. Janvier 1666.

JE n'ai pû approuver l'expedient qu'a proposé le Sieur de Wit, & auquel vôtre zèle vous avoit fait donner les mains, de vous dépoüiller de vôtre caractére pour n'aller à Cléves qu'en qualité d'Envoyé extraordinaire ; ces fonctions ne se peuvent pratiquer sans quelque bassesse, dont je suis entiérement incapable. La chose tireroit d'ailleurs à trop de conséquence ; car tout le Collége Electoral se feroit aussi-tôt mis dans la même prétension, si j'avois admis ce tempéra-

pérament, & ç'auroit été avec plus de raiſon que n'en a aujourd'hui Monſieur l'Electeur de Brandebourg d'en uſer comme il fait. Il faut cependant étouffer entiérement la choſe, vous conduiſant en ſorte de-là, qu'il ne paroiſſe pas audit de Wit, ni à perſonne, que j'y aye ſeulement pris garde, ni fait la moindre réflexion. Vous lui pourrez dire, qu'ayant mieux conſideré combien il ſeroit dangereux que vous abandonnaſſiez un ſeul moment vôtre poſte, où il peut ſurvenir des affaires importantes & preſſées à tous les inſtans, & même que Madame la Princeſſe d'Orange, qui ne vous aime pas, prendroit encore plus à tâche de traverſer vos Négociations qu'elle ne fera celles d'un autre; j'ai jetté les yeux ſur le Sieur Colbert, Maître des Requêtes, en qui j'ai vû toutes les qualitez néceſſaires pour s'acquitter parfaitement bien de cette commiſſion, & de toute autre encore plus difficile, & qu'il pourra s'ouvrir à lui, avec la même confiance qu'à vous, des derniéres intentions des Etats & de tous leurs intérêts, que je l'aſſûre qu'il ménagera avec le même zèle & la même application que vous auriez fait. Ledit Sieur Colbert vous communiquera le Mémoire que je lui ai dreſſé pour lui ſervir d'inſtruction; mais il devra recevoir la principale de ce que vous & le Sieur de Wit lui direz, tant ſur les conditions du Traité que ſur ſa conduite, & ſur les meilleurs moyens de faire réüſſir cette Négociation.

J'ai

J'ai été fort aiſe d'apprendre que le Sieur de Wit vous ait témoigné tant de ſatisfaction, & aux Etats dans leur Aſſemblée tant de reſſentiment, de la reforme que j'avois faite aux deux premiers articles du Mémoire de l'Electeur: pour le huitiéme & le neuviéme, ſi on en veut de de-là ſe tenir aux Traitez précédens, je ne puis vous en rien dire, ne ſçachant pas ce que portent leſdits Traitez.

Quant à la condition principale, qui regarde le ſubſide pour l'entretien de l'Armée de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, il me ſemble qu'il ne trouvera aucun Prince qui lui faſſe un parti ſi avantageux; que de lui donner deux mille Chevaux & deux mille Fantaſſins, ſans que leur levée lui ait rien coûté; & après cela de lui entretenir huit mille hommes, du corps de douze mille qu'il ſe propoſe d'avoir. J'ai toute bonne eſpérance du ſuccès de cette affaire, & je dirois toute certitude, ſi je n'étois informé de la foibleſſe & de la légéreté du Maître, qui ſe laiſſe gagner par le dernier qui lui parle, & de la corruption de ſes Miniſtres.

Pour l'autre difficulté, qui ſe rencontre en ce que Monſieur l'Electeur de Brandebourg veut qu'il ſoit touché dans le Traité, que Meſſieurs les Etats commenceront d'entrer en conférence après la paix faite pour la reſtitution de ſes Places: à quoi les Etats répondent, qu'ils lui donnent le choix, ou de laiſſer l'article comme il eſt dans les Traitez précédens,

ou

ou bien qu'on mette qu'on s'assemblera après la paix, pour dire les raisons de part & d'autre sur les prétensions dudit Electeur touchant ses Places, & qu'ainsi le droit des deux parties sera conservé; au lieu que si on use du terme (Ils conviendront) cela feroit voir un consentement, que les Etats craignent qu'on ne prît pour une espéce de cession, à laquelle ils ne peuvent consentir. Je vous dirai là dessus, que je tiens cette considération & cette précaution du Sieur de Wit dignes de sa prudence, si on peut obliger Mr. l'Electeur de Brandebourg à se departir du mot (Ils conviendront;) mais que je ne regarde pas cette difficulté comme étant d'une nature à devoir rompre un Traité; & qu'au contraire, si tous les autres articles, à celui-là près, étoient ajustez, & celui-ci ne le put être qu'en passant le mot, on commettroit, ce me semble, une grande faute de ne le pas faire, d'autant qu'il demeurera toûjours sujet à explication, laquelle même dépendra des Etats, qui se trouvent en possession des Places, & qu'enfin il ne sera pas dit qu'ils conviendront de rendre les Places, ce qui, à dire vrai, ne se pourroit passer, mais ils conviendront d'entrer en conférence pour la restitution des places, ce qui est bien différent & n'est presque rien dire, à le bien prendre, puisqu'on voit chaque jour tenir des Conférences où il ne se conclut rien.

MEMOIRE

De Monsieur *Hollis*, présenté au Roi Très-Chrêtien, le 20. Janvier 1666.

JE viens dire à Vôtre Majesté, que le Roi mon Maître m'a donné ordre de me rendre auprès de lui, voyant que Vôtre Majesté a voulu rapeller les Ambassadeurs qu'elle lui avoit envoyez. Il n'a pas tenu à lui que la médiation qu'elle a employée pour l'accommodement des différens entre lui & la Hollande n'ait réüssi. Il est de soi assez amateur de la paix pour recevoir avec joye toutes propositions, qui y tendent; mais assurément, SIRE, celles qui lui ont été présentées par Messieurs vos Ambassadeurs n'étoient pas telles qu'il les pût accepter. Il croit bien que Vôtre Majesté n'en a pû obtenir de meilleures des Hollandois, comme il sçait qu'il sont portez à toutes sortes d'injustices & de violences contre lui & contre ses Sujets, & bien loin de se ranger à la raison, & à ce qu'ils doivent à l'amitié & à la bonne volonté que le Roi mon Maître leur a toûjours témoignée, & aux bienfaits qu'ils ont reçû, tant des Rois & des Reines ses Prédécesseurs, que de la Nation Angloise; au contraire ils en ont voulu effacer la mémoire par une continuation d'offenses & d'hostilitez. Il ne s'éton-

nt

ne donc nullement s'ils n'ont voulu écouter aucune chose raisonnable pour mettre fin à leurs mauvais procedez, & pour établir un Paix sur des conditions, qui fussent telles qu'ils n'eussent plus lieu de continuer leur injuste dessein de se rendre Maîtres de la Navigation & du Commerce, & d'empiéter sur les droits de tous les Rois, Princes & Etats leurs voisins, & principalement sur ceux du Roi mon Maître!

Au commencement ils espéroient profiter de quelques desordres qu'ils se figuroient devoir arriver en Angleterre, ou que le Roi ne pourroit point trouver d'argent pour continuer la guerre; ce qui leur donna le courage de nous offenser & nous braver, de faire leurs préparatifs pour la guerre, & de nous la faire actuellement en la Guinée. Mais, graces à Dieu, ils se sont trompez en leur calcul; le peuple d'Angleterre n'a jamais été mieux uni qu'il est à présent; & pour ce qui est de l'argent, le Roi n'en manquera jamais pour la continuation de cette Guerre ici. J'en puis peut-être parler avec autant de certitude comme un autre, pour avoir pratiqué les Assemblées du Parlement depuis quarante ans, dès le tems du Roi Jaques d'heureuse mémoire, Grand-Pere du Roi mon Maître; & je dirai bien que les deux Chambres ont tant de zèle pour la gloire de leur Prince, & pour l'intérêt public de la Nation, qu'elles ne souffriront pas qu'il y ait aucun manquement de ce qui sera nécessaire pour pousser cette Guerre à bout: Si ce qu'elles ont déja donné ne suffit pas, elles lui donneront jusqu'à la moitié du revenu du Royaume, & si cela ne suffit pas encore, elles lui en donneront

ront les trois quarts, & ne se reserveront que ce qui sera absolument nécessaire pour la sustentation de leurs vies. Voilà, SIRE, ce que je m'assûre que le Roi mon Maître trouvera dans les affections de ses peuples pour le maintenir dans ses droits, contre les insultes & les violences de ses ennemis.

Il y a maintenant deux ans & demi qu'il m'envoya ici pour donner à Vôtre Majesté toutes les assûrances imaginables de son affection, pour faire avec elle une liaison encore plus étroite que celle qui avoit été faite par les Traitez précédens, & pour ajoûter à ces Traitez-là tout ce qui seroit nécessaire pour rendre éternelle la bonne intelligence & des Rois & des Royaumes, ces Traitez-là demeurans en leur vigueur; car ils avoient été continuez selon l'art. 3. de celui de l'an 1610, par lequel il est déclaré, que cette Ligue & Alliance devoit être perpetuelle entre les Rois d'alors & leurs Successeurs, pourvû que, dans un an après le decès de l'un de ces Princes, son Successeur signifiât au survivant qu'il acceptoit les mêmes conditions & la même Alliance: ce qui fut fait par le Comte de St. Alban, au nom du Roi mon Maître le 23. de Juin de l'année 1661, qui est la même en laquelle il fut rétabli dans ses Royaumes, & ce qui avoit été observé auparavant par le feu Roi, & renouvellé depuis en l'année 1644 par le Mylord Goring, son Ambassadeur en cette Cour.

Quand je vins ici, je donnai le Projet d'un autre Traité pour régler le Commerce entre les deux Nations; sur tous les points duquel, excepté deux ou trois, Sa Majesté étoit demeu-

ée d'accord: mais depuis le 20. de Decembre de l'année passée je n'en ai plus oüi parler, le tout étant resté entre les mains de Monsieur de Lionne. Je me souviens que Vôtre Majesté insista beaucoup, pour ajoûter au 3. Artic. (qui contenoit une défense d'assister les Ennemis) une clause portant, que ce fût sans préjudice des Traitez précédens, pour par-là être en liberté d'assister les Hollandois; à quoi le Roi mon Maître répondit, qu'il consentoit, que l'Article entier fût omis, pour laisser à Vôtre Majesté une pleine liberté d'y agir selon qu'elle le jugeroit à propos: bien qu'il fût un peu surpris de voir, qu'elle vouloit préférer un Traité qu'elle avoit fait avec les Hollandois en 1662, à des anciens Traitez faits entre ces deux Couronnes, qui avoient été continuez durant une si longue suite d'années, qui avoient été renouvellez & confirmez depuis peu selon les formes, & qui étoient si nécessaires pour le bien commun des deux Royaumes, & tant à la bienséance des deux Rois liez & unis par de si fortes considérations.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à M. de Lionne.

Le 21 Janvier 1666.

QUand j'ai écrit au Roi la peine où j'étois de voir les Finances des Etats si courtes, & que vous trouvez de la dif-

différence entre la puiſſance que je marque dans mes précédentes dépêches, & l'impuiſſance dans mes derniéres, je vous ſupplie de n'attribuer pas cela à la perſuaſion de Monſieur de Wit, mais agréez que je vous explique, que quand je vous ai mandé qu'ils avoient fait fonds pour une année, ç'a été dans un tems où toutes les Villes ont conſenti, & qu'Amſterdam en a fait les avances; mais quand les cabales contraires traverſent, qu'Amſterdam même ſe retire, & que la faction de Monſieur de Wit ſe retire ou diminuë, & qu'après avoir bien examiné les dépenſes, je vois clairement que les fonds manquant, il faut que le Gouvernement préſent tombe; je crois être obligé de ne rien cacher au Roi & lui expoſer ma crainte. Ce n'eſt pas que cela me faſſe rien negliger de tout ce qui peut fortifier le parti du Roi, & celui de l'Union, ne perdant nulle occaſion de voir les Députez des Villes dont cette Aſſemblée préſente eſt plus remplie, y en ayant 400.: je leur ai donné à dîner les uns après les autres; Mr. de Wit en uſe de même, & nous agiſſons de concert, pour faire revenir ceux que nous trouvons ébranlez, mais il faut être dans une action continuelle. Vous jugez bien, Monſieur, que ſi dans de telles conjonctures une ou deux Villes ſe déclaroient ne vouloir plus contribuer, cela apporteroit une révolution entiére, parce qu'elles ſeroient ſoûtenuës des Membres même de l'Etat, qui ſont ennemis de Mon-

ſieur de Wit; mais auſſi j'ai à vous dire, que la protection du Roi donne un grand poids au parti de Monſieur de Wit, & que le Traité de Dannemarc & l'envoi de Monſieur Colbert vers Monſieur l'Electeur de Brandebourg pour l'intérêt des Etats, me font voir aſſez clairement qu'on détruira toutes les factions contraires, du moins rendra-t-on leurs efforts inutiles pour ſe rendre maîtres du Gouvernement. Voilà au vrai l'état où nous ſommes à préſent ; Monſieur de Wit a cet avantage, d'avoir fait nommer des Députez dans cette Aſſemblée qui commença hier, qui ſont de ſes amis, & bien intentionnez pour le Roi.

Quant à ce qui regarde la conduite de l'Armée, cela eſt pitoyable de voir l'aveuglement de ces gens-ci. Il eſt tel qu'ils aiment mieux que les Députez, ſous la repréſentation du Souverain, faſſent mille fautes, que de réüſſir par les conſeils d'un bon Général. Ainſi je vois qu'ils ſont expoſez à ne pouvoir réüſſir dans leurs entrepriſes de guerre ; ce qui me feroit déſirer qu'il ſe trouvât quelque conjoncture de pouvoir faire une paix honorable avec l'Evêque de Munſter.

Ce que le Roi m'allégue dans ſa depêche, qu'il s'étonne de ce que les Etats, ſe ſentant dans des diviſions au dedans, ont reſiſté de conſentir à donner ſatisfaction au Roi d'Angleterre ſur deux Vaiſſeaux, & à relâcher quelques Forts en Guinée, eſt très-bien & prudemment remarqué,

&

& j'ai eu diverses Conférences avec Monsieur de Wit sur ce sujet, & même j'en suis venu jusques aux reproches, de ce qu'il engageoit trop légérement le Roi & l'Etat dans une guerre. Il m'a repliqué, que ce n'étoit ni les Vaisseaux ni les Forts qu'il considéroit, mais bien la suite, qui les rendroit tributaires du Roi d'Angleterre; & que si le Traité se fût fait à ces conditions, ses ennemis en auroient eu le mérite, & auroient occupé les premiéres places de l'Etat par l'appui & la protection d'Angleterre, qui se seroit si bien établie dans l'esprit des Peuples, qu'il n'y a pas de Puissance dans l'Europe qui l'eût pû détruire, & qu'ils sont encore mieux avec la guerre & l'appui du Roi, qu'avec la paix aux conditions proposées. C'est pour vous faire voir, Monsieur, que dans cette République, & dans la maniére d'agir de ces Peuples, on ne peut pas compter juste, comme dans un Royaume; puisqu'on est sujet à tant d'évenemens qui dependent du caprice des peuples, où il faut une application continuelle pour les ménager, & les faire tomber bien souvent à ce qu'on veut, sans qu'ils s'en aperçoivent.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 22 Janvier 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 14., & me remettant pour ce qui regarde mes Troupes & leur subsistance à ce qui vous sera mandé par la voye du Sieur le Tellier, je vous dirai, que j'ai été fort aise d'aprendre que le Traité avec le Roi de Dannemarc fût sur le point de sa conclusion, le point des subsides, qui étoit le plus difficile, ayant été ajusté par le moyen des trois cens mille francs que j'avois offert de fournir audit Roi, en déduction de celui que Messieurs les Etats prétendent de moi.

Quant à ce que le Sieur de Wit vous a dit, qu'il ne pouvoit accepter la condition que j'avois mise à cette offre, que les Etats me donneroient quitance de tout le subside, vous aurez trouvé dans ma dépêche de la semaine passée, qu'ayant bien prévû que vous rencontreriez de de-là quelque difficulté à cela, je vous ai mandé par avance, que vous pourriez vous relâcher sur ladite condition, & vous contenter de la quitance des Etats de la même somme que je fournirai. Cependant je vois que vous avez agi fort prudemment, en ne vous arrêtant pas à cet incident, & pres-

sant

fant le Sieur de Wit d'entrer en matiére, le tems d'engager le Roi de Dannemarc étant trop précieux pour en perdre un seul instant. Il est vrai que jusques ici j'avois crû, que ce qui se traitoit avec ledit Roi tendoit non seulement à lui faire fermer le Sond aux Anglois, mais à l'obliger de joindre aussi ses Vaisseaux à nos Flotes quand on les requerroit: je tiens la chose de telle importance, que dès qu'il aura fait le premier pas, je crois qu'il faudra travailler à lui faire faire encore le second. On en a déja entretenu ici le Résident dudit Roi, lequel est fort bien intentionné, & il a témoigné d'être fort persuadé de ce qu'on lui disoit, que ces partis qu'on appelle du milieu ne sont jamais bons pour ceux qui les embrassent; & que nommément en cette occasion-ci, si le Roi son Maître ne vouloit s'engager qu'à tenir dans ses Ports des Vaisseaux qu'on lui auroit fourni les moyens d'armer de nôtre argent, il en arriveroit que, sans m'avoir beaucoup obligé, ni Messieurs les Etats, il n'auroit pas laissé de desobliger autant l'Angleterre que s'il lui avoit declaré la guerre, & qu'il eût fait joindre lesdits Vaisseaux à nos Flotes dans tous les Combats qui se donneront: ayant même le desavantage en cela, que ce qu'il auroit fait de moins, ne seroit imputé qu'à une pure crainte par une Nation aussi fiére qu'est l'Angloise, qui ne lui en sçauroit aucun gré. Mais je vois bien par le discours dudit

Résident de Dannemarc, que, pour faire le second pas, son Maître, entre autres choses qu'il pourra désirer, voudra sortir une fois pour toutes, & clairement, de toutes les prétensions qu'on a en Hollande sur les dettes qu'il a contractées, & aussi un bon réglement pour l'avenir sur le fait de ses péages, & pour empêcher les fraudes que les Sujets des Etats commettent tous les jours, qui lui font perdre plus de la moitié de leur revenu.

Quant aux deux points ou conditions préalables dont le Sieur Clingenberg, Envoyé de Dannemarc, vous a parlé; l'un, ma garantie envers le Roi son Maître; & l'autre, ma déclaration contre l'Angleterre; vous pouvez lui donner satisfaction sur l'un & sur l'autre: car pour le premier, quoique je me sois déja engagé par le Traité avec ledit Roi de Dannemarc de le défendre contre toute sorte d'aggressions, de quelque Prince ou Potentat qu'elles viennent, & que nous ayons même stipulé le nombre d'hommes, ou les sommes d'argent que je serai obligé de lui fournir en des cas pareils, & qu'ainsi toute autre garantie nouvelle paroisse assez superfluë, néanmoins je demeure d'accord de la renouveller audit Roi, telle qu'il la désirera pour sa plus grande sûreté & satisfaction, dans ce cas-ci du ressentiment que les Anglois pourroient avoir de ce qu'il fera en faveur des Etats.

Et touchant ma déclaration contre l'Angleterre, le Roi son Maître & lui verront dans

dans peu de jours par l'effet même, qu'il n'étoit pas néceſſaire qu'il mît pour condition une choſe que je ſuis réſolu de faire pour mon honneur & pour mon intérêt, ſans aucune relation à ce que le Roi de Dannemarc fera ou ne fera pas. Je ne puis pourtant nier que ledit Roi & ſes Miniſtres n'ayent eu grande raiſon, avant que de faire aucun pas contre l'Angleterre, d'être éclaircis & bien aſſûrez que je leur en donnerai l'exemple, & qu'ils auront mon appui & le concours de ma puiſſance.

Puiſque le Sieur de Wit n'a pas trouvé à propos, pour les raiſons qu'il vous a dites, qu'on s'explique de de-là du nouvel effet de ma bonne volonté que j'étois diſpoſé de donner aux Etats, par l'envoi d'un autre Corps d'Armée conſiderable contre l'Evêque de Munſter, s'ils en avoient beſoin & qu'ils m'en requiſſent; il n'en faudra pas parler, mais vous pourrez dire au Sieur de Wit confidemment, que, pour rendre l'Empereur plus retenu à ne ſe mêler point des affaires dudit Evêque, autrement que par des offices, qui eſt un point qui me paroît fort important, j'ai mandé au Chevalier de Gremonville, qu'il étoit bon qu'il laiſſât aller certains diſcours aux Miniſtres, par leſquels ils compriſſent, que, ſi l'Empereur faiſoit marcher quelques Troupes de deçà pour appuyer l'Evêque, j'envoyerois auſſi-tôt un Corps de vingt mille hommes.

Si toutes les difficultez du Traité de

Brandebourg se réduisent aujourd'hui à ce que vous me mandez, que l'Electeur garantisse Rhinberg aux Etats, & les Places où ils ont garnison, il me semble qu'il sera aisé de les surmonter & de conclure, puisque l'Electeur de Brandebourg ne peut faire difficulté de promettre en ce Traité d'entretenir les Traitez faits avec les Etats, en ce qui regarde les Places qui lui appartiennent, où il a consenti qu'ils eussent des Garnisons; & pour celle de Rhinberg, on pourroit en cette occasion pratiquer le même expédient qui fut pris dans mon dernier Traité, où je garantis Rhinberg aux Etats, si ce n'est qu'il fut attaqué par l'Electeur de Cologne avec ses forces seules, sans l'assistance d'aucun autre Prince. Si le Sieur de Wit convenoit de cet article, vous en devrez donner part à Cléves au Sieur Colbert.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 28. *Janvier* 1666.

MOnsieur Colbert est parti le 25. pour Cléves, après avoir eu trois Conférences avec Monsieur de Wit sur tous les points des prétensions de Monsieur l'Electeur de Brandebourg. Il a été satisfait

de

de fon procédé, qui a été plein de confiance, & a condefcendu à tous les expédiens que nous lui avons propofé. Celui de la garantie pour Rhinberg, ainfi qu'il eft porté par le Traité de 1662., a été agréé & nous ferons bien aife tous deux d'avoir prévenu l'ordre que Vôtre Majefté nous donne par fa dépêche du 22. Si Monfieur l'Electeur de Brandebourg a tant foit peu d'inclination à prendre le parti des Etats, je ne doute pas que Monfieur Colbert, éclairé comme il eft, & Monfieur de Beverning étant joint avec lui, ne portent ledit Electeur à s'accommoder.

Madame la Princeffe d'Orange a été très-fatisfaite de la vifite que Monfieur Colbert lui a renduë. La Princeffe d'Anhalt fa fille n'en a pas moins témoigné de joye, & je fçai qu'elles ont écrit favorablement à Cléves fur fon fujet.

Il ne fe peut pas mieux entrer dans l'efprit de ces gens-ci, ni plus adroitement dans celui de Monfieur de Wit, que Monfieur Colbert a fait, auffi s'eft-il ouvert, fur tout, & fur la maniére du Gouvernement, jufques à lui en dire les défauts fans aucune façon ni referve, ce qui ne lui eft guéres ordinaire.

Ce que Monfieur van Beuningen a écrit aux Etats, que Vôtre Majefté faifoit travailler à fa déclaration, & qu'il l'envoyeroit bien-tôt par un Courier exprès, leur a donné bien de la joye, & particuliérement à Monfieur de Wit, comme le plus inté-

intéressé à cette Guerre. J'ai aussi dit confidemment au Sieur de Wit, ce que Vôtre Majesté mande à Monsieur de Gremonville, dont il a été très-satisfait, & ne doute pas que cela ne fasse un bon effet.

Messieurs les Etats ont témoigné beaucoup de douleur en recevant la Lettre de Vôtre Majesté sur la grande perte qu'elle a faite de la Reine Mere.

J'ai parlé à Monsieur de Wit, & à plusieurs Députez des Etats, conformément à ce que Vôtre Majesté m'ordonne par sa dépêche du 11. du courant, sur le changement du voyage de Cléves.

Ledit Sieur de Wit m'a prié d'aller demain à Amsterdam, Haerlem & Leyden avec lui pour l'élection du Magistrat, il s'y trouvera aussi. Comme le choix des personnes attachées à son parti lui est de la derniére importance, je m'appliquerai de tout mon pouvoir pour y faire mettre nos amis: si je puis le faire sans y employer que la somme de neuf cent tant de livres qui me restent, je le ferai; mais s'il faut passer jusques à deux cent pistoles de plus, j'espere que Vôtre Majesté ne le trouvera pas mauvais, vû l'utilité qu'elle en tirera.

Je ne doute pas qu'après la déclaration de Vôtre Majesté, son parti ne prévale à toutes les cabales contraires, quoiqu'elles ayent bien des ressources pour diviser les Provinces & donner des ombrages de l'attachement que Vôtre Majesté a pour leurs intérêts, qu'ils comptent être pour la Province:

vince de Hollande, & chaque Province mal-intentionnée s'en separe; mais ce que je trouve de meilleur est, qu'elles ne se peuvent passer de la Hollande pour faire les avances d'argent de leur côté, & qu'ainsi Monsieur de Wit les fera revenir à leur devoir étant appuyé de Vôtre Majesté, comme il l'a été jusqu'à cette heure. Avec cette bonne disposition, il ne faut pas laisser d'être dans une continuelle application que les affaires ne changent de face, la liberté étant si grande en ce païs, d'agir dans les Villes selon le sentiment d'un chacun, qu'il n'y a nul châtiment pour ceux qui donnent de mauvaises impressions contre le Gouvernement présent, & on est obligé bien souvent de dissimuler les offenses, pour avoir le tems de gagner ceux qui les ont faites. Depuis six mois j'ai vû tourner des Villes pour nous, par les mêmes personnes qui nous les avoient rendu contraires; ainsi c'est une continuelle négociation avec ces gens-ci, & on ne peut prendre aucunes mesures certaines sur leur fermeté; mais bien espérer beaucoup de la conduite de Monsieur de Wit, qui n'a d'appui assûré que celui de Vôtre Majesté, sur lequel il se fonde & agit avec vigueur.

Ce qui me donne le plus de peine à présent, c'est le Commandement de leur Armée, & qu'il est impossible qu'un grand dessein puisse réüssir dans la division où sont les Provinces. Il y en a cinq qui veulent que le Prince Maurice soit conti-

nué, la Hollande & la Zélande voudroient le dépoſſeder & mettre le Prince de Tarente ou le Comte de Waldeck en ſa place, comme perſonnes qu'ils croyent être dévouées à leurs intérêts; mais ce deſſein n'a pû réüſſir, & la Hollande a été obligée de conſentir à la continuation du Prince Maurice, qui doit aller à Wéſel pour faire agir les Troupes pendant l'hyver; mais il doit être accompagné de deux Députez des Etats, avec ordre de ſuivre leur avis. Comme ils ſont ignorans dans la Guerre, ſuſceptibles d'une infinité d'avis viſionnaires que de petites gens leur donneront, Vôtre Majeſté peut juger s'il y a lieu d'eſpérer un bon ſuccès; cependant, quelques avis que j'aye donné à Monſieur de Wit & à mes amis là-deſſus, je m'aperçois bien qu'ils trouvent encore bien plus d'inconvénient à lui laiſſer l'autorité abſoluë ſur l'Armée, que de hazarder à ne réüſſir pas en la retranchant: ce qui me fait prendre la liberté de dire à Vôtre Majeſté, que, vû l'état des choſes, j'eſtime que ſi l'occaſion s'offre de s'accommoder honorablement avec l'Evêque par l'entremiſe des Princes de la Ligue du Rhin, ſans que la Maiſon d'Autriche s'en mêle, ce ſera le meilleur; & je crois qu'on y trouvera de la facilité du côté de l'Evêque, ſi le Traité de l'Electeur de Brandebourg ſe conclut, comme je l'eſpére: en quoi je ſuis d'autant plus confirmé, que les avis qu'on eut hier de Coesfeld portent, que quatre mille hommes

des

des Troupes dudit Evêque s'étoient revoltez faute de payement, & qu'il a envoyé promptement l'argent qu'il avoit pour les appaiser.

Je considére de plus, que de la maniére dont Vôtre Majesté agit, elle lui ôte toute espérance d'avoir les secours à quoi il s'attendoit de la Ligue des Princes du Rhin; & qu'il ne peut éviter sa ruine dans la Campagne prochaine, quand bien nos Armées ne feroient rien que détruire son Païs, & que l'Angleterre étant seule à soûtenir une Guerre contre Vôtre Majesté & tous ses Alliez, dont les forces sont très-considérables, relâchera bien-tôt de sa fierté, & se mettra à la raison pour entendre à un accommodement; & que ce sera une gloire éternelle à Vôtre Majesté, d'avoir abbatu cet orgueil des Anglois par sa déclaration, & l'avoir réduit a consentir à un accommodement honnête, & procurer par là la Paix à toute la Chrêtienté.

Tous les points du Traité de Dannemarc sont ajustez. Le Sieur de Clingenberg, Envoyé dudit Roi, est très-satisfait, il m'a donné l'article qu'il a couché de la garantie qu'il désira que je signasse; ce que je n'ai pû faire sans nouvel ordre. Je lui ai donné les assûrances que Vôtre Majesté m'ordonne par sa dépêche du 22 dont il est content, pourvû que j'aye pouvoir de Vôtre Majesté de signer ladite garantie. Cela n'aporte point de retardement à l'affaire; car avant que tous les

arti-

articles du Traité soient dressez, & que l'Assemblée de Hollande soit de retour, j'aurai la réponse de cette dépêche.

Il y a ici bien des gens qui ont été surpris d'aprendre, que le Roi de Dannemarc se déclare contre l'Angleterre aussi vigoureusement qu'il fait, & ils remarquent fort bien, que c'est un effet de la protection de Vôtre Majesté, & des soins qu'elle a pris, tant auprès de ce Roi qu'auprès des États de les unir.

On croit que Vôtre Majesté ne réüssira pas moins près de la Couronne de Suéde, dont les Lettres de Messieurs de Terlon & d'Isbrand du 10. de ce mois donnent des espérances d'un accommodement avec cet Etat, dès que Monsieur de Pomponue y sera arrivé. Je ne puis m'empêcher de témoigner ma joye à Vôtre Majesté, de voir tant de grandes affaires réüssir par sa seule protection, & qu'à présent on la considére dans le monde comme celui qui fera pencher la balance du côté qu'il tournera.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 28. Janvier 1666.

J'Ai reçû une dépêche du 21., je vous adresse une copie du Placard que j'ai fait publier pour la Déclaration de la Guerre contre

contre les Anglois. Voilà un grand pas fait pour le ſeul intérêt des Etats, & preſqu'en toutes choſes contraire aux miens; Dieu veuille qu'ils y correſpondent aux occaſions avec la gratitude qu'ils doivent. Cependant vous les aſſûrerez, comme j'ai fait dire ici au Sieur van Beuningen, que non ſeulement je ne ferai jamais aucun accommodement avec l'Angleterre que conjointement avec eux; mais que je n'en entendrai aucune ouverture, pour ſecrete qu'elle ſoit, que je ne la leur communique à l'inſtant même, & qu'ils en peuvent avoir l'eſprit dans un entier repos, me promettant de leur bonne foi qu'ils en uſeront toûjours de même à mon égard, & qu'ils ne ſouffriront pas que nos Ennemis puiſſent par aucun artifice jetter, je ne dis pas de la diviſion, mais même le moindre ombrage entre nous.

Je vous dirai après cela, que j'ai été non moins ſcandaliſé que ſurpris de la belle diſtinction que le Sieur de Wit vous a faite touchant la maniére d'agir des Vaiſſeaux des Etats avec les miens, & de la différence qu'il a voulu mettre en un ſecours qu'il appelle obligatoire, ou une jonction par concert, comme ſi en l'un de ces deux cas plus qu'en l'autre j'étois obligé de fermer les yeux, ou de me relâcher en quelque point qui regarde mon honneur. J'en ai fait témoigner mes ſentimens aſſez vivement au Sieur van Beuningen, qui m'a fait préſenter une copie

de

monnoye de Hollande, qui doivent être fournis au Roi de Dannemarc pour l'armer.

Il y a plus à s'étonner que les Etats étant en Guerre avec les Anglois, permettent qu'un Secretaire d'Etat du Roi d'Angleterre vienne prendre une femme chez eux, & que tout le monde même lui fasse des caresses & lui rende de grands honneurs, qu'il n'y a à vous donner aucun ordre touchant ce que vous mandez du crédit que vous avez sur la Demoiselle, & des moyens que vous auriez d'en tirer des avantages pour mon service. Je louë & vous sçai bon gré de vôtre zèle, mais je n'ai rien à désirer ni à attendre du Mylord Arlington; & tout ce que vous devez faire en cela, c'est d'insinuer sans affectation à la mariée quand elle partira, qu'ayant été fort avant honoré des bonnes graces du Roi de la Grande Bretagne durant le cours de vôtre Ambassade, vous compâtissez avec lui de ne voir aujourd'hui que des Côtes ennemies depuis le fond de la Norvegue jusqu'à Bayonne, & que vous croyez que le plûtôt qu'il pourra sortir de cet état-là, sera le mieux pour son avantage & pour son service.



COPIE

D'une Lettre de Monsieur *de Wit* à Monsieur *van Beuningen*, du 21. Janvier 1666.

A *Ce que j'ai pû comprendre des discours de Monsieur d'Estrades, l'intention de la France seroit, que la Flote que nous envoyons à la Mer Méditerranée seroit abandonnée entiérement à la disposition du Roi & de son Amiral, quand l'une & l'autre Flote seroient jointes. J'ai dit que je m'informerois des sentimens de Messieurs les Etats de Hollande, & que pour mon avis, l'on ne pouvoit pas dès à présent conclure que la jonction seroit nécessaire, mais qu'on doit régler le tout sur les mesures que prendront les Ennemis. J'ai fait considérer aussi, que le besoin de nôtre Commerce de Smirne pourroit obliger nôtre Amiral de détacher des Navires de son Corps, & que l'on ne se priveroit point de cette liberté; mais que durant la jonction, le maniment de la Flote doit être donné à l'Amiral de France, & qu'il doit présider au Conseil de Guerre, & que la cession & le rang de son avis doit être réglé de la sorte, que nôtre Amiral tenant le second lieu, le troisiéme soit un Vice-Amiral François, & ainsi alternativement selon les mêmes prétendans.*

MEMOIRE

Du Roi au Sieur Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

LE Résident de Dannemarc vient de communiquer à Sa Majesté les ordres qu'il a reçûs cette semaine du Roi son Maître, dont voici la substance, selon qu'on l'a tirée de ce qu'il en a dit ou fait voir dans ses dépêches.

Qu'il insiste auprès de Sa Majesté pour tirer d'elle une résolution finale sur divers points dont il a absolument besoin d'être éclairci, avant que de mettre la derniére main à l'ajustement qui se négocie de sa part avec les Hollandois.

Qu'il remercie le Roi des bons ordres qu'il a donnez audit Sieur d'Estrades pour y procurer les satisfactions, qui ont eu tant d'efficace, que les Etats se sont enfin rendus à la raison sur quelques points assez considérables; mais qu'il est vrai aussi, qu'ils en disputent encore plusieurs, dont la justice est très-évidente, & particuliérement dans la liquidation & annullation générale des prétensions de part & d'autre, voulant excepter deux grosses sommes qui font presque la moitié de tout ce qu'ils prétendent de lui, sous prétexte qu'elles sont dûës à des particuliers, comme si telles prétensions va-

valoient mieux ou étoient plus privilégiées que les siennes, qui vont beaucoup plus au de-là de celles que les Etats Généraux & leurs Sujets tous ensemble ont contre lui.

Que le Sieur d'Amerongen lui avoit donné assurance, que ses Maîtres hausseroient la Tolle des bois en Norvégue considérablement, & lui payeroient jusques à 3. ou 4. Rixdalders par Last, s'il étoit besoin, au lieu d'un qu'ils ont donné jusques à présent; & que néanmoins il aprend maintenant, qu'au lieu de cela, on fait difficulté de lui en payer deux, bien que leur propre Résident ait déclaré à Coppenhague, que cela se pouvoit faire sans aucune incommodité de leur Commerce, puisqu'à peine cela monteroit à un couple de liards par planche.

Qu'il se promet que le Roi portera les Etats à lui quitter les deux sommes qu'ils prétendent de se reserver avec les autres, & à condescendre à l'augmentation de la Tolle pour les bois en Norvegue, comme aussi à s'accommoder à ce qui est juste au regard des autres points qu'ils disputent encore, puisque de son côté il s'est relâché touchant l'annullation des Traitez en général qu'il a avec eux, sur laquelle il pouvoit insister avec justice.

Que pour ce qui est de l'armement de la Flote, & son emploi à l'avantage des Hollandois, présupposant que la France déclarera la Guerre à l'Angleterre, il pourra se résoudre audit armement, moyennant que les Hollandois lui fournissent des subsidee suffisans, tant pour l'entreprendre que pour le continuer, & entretenir, à condition néanmoins qu'il ne sera point obligé de faire agir sa Flote ailleurs que dans

ses Rades & Détroits, & que le Roi se rendra garant, non seulement de tous les fâcheux évenemens qui lui en pourroient arriver, mais aussi de tout ce qu'il ajustera & concluëra présentement avec les Etats; & ce à peu près en la manière & forme d'un Projet qu'il en a dressé, que ledit Résident de Dannemarc a communiqué ici à Sadite Majesté.

Que comme cet armement par Mer ne suffira pas pour mettre ses Etats à couvert, particuliérement si la Suéde n'entre pas conjointement avec lui dans les mêmes intérêts, ce qu'il y a grande apparence qu'elle ne fera pas, & au contraire se joindra à l'Angleterre, il a un absolu besoin, pour ne recevoir pas quelque affront & insulte, de tenir ses Places & frontiéres bien munies, & pour cela de faire quelques levées pour couvrir ses Etats, aussi bien du côté de Terre que de la Mer.

Qu'il s'étoit promis que les Hollandois lui en auroient pareillement fourni les moyens; mais qu'ils s'en sont excusez sur les grandes dépenses qu'ils sont obligez de soûtenir d'ailleurs, offrant néanmoins la moitié de ce qu'ils prétendent leur être dû par la France pour le tems que le secours ne leur a pas été fourni; mais que cela ne suffisant pas pour faire cette levée, il espére que le Roy voudra ajoûter les moyens pour l'entretenir pendant que la Guerre durera, & lui fournir à cet effet une somme de 3. à 400. mille écus, pour former un Corps de 7. à 8. mille hommes.

Quant au projet de l'Acte de garantie qu'il demande au Roi, on en envoye une Copie audit Sieur d'Estrades.

Le

Le Roi répondra en ſubſtance ſur ce que deſſus audit Réſident, que toute cette affaire ne peut être traitée ici, mais ſeulement à la Haye, & que Sa Majeſté envoye préſentement ordre au Sieur d'Eſtrades, ſon Ambaſſadeur, de s'employer de nouveau très-efficacement auprès des Etats, pour lui procurer toutes les ſatisfactions poſſibles ſur les points qu'il a déſignez, en cas que l'on n'en ſoit pas déja convenu.

Que pour la déclaration du Roi de la Guerre contre l'Angleterre, qu'il préſuppoſe comme le fondement de la ſienne, elle eſt déja faite & publiée.

Et quant à l'Acte de la garantie qu'il demande directement au Roi, que Sa Majeſté a jugé plus à propos de faire la choſe ſelon l'uſage ordinaire, qui eſt qu'elle envoye au Sieur d'Eſtrades un pouvoir d'intervenir en ſon nom dans le Traité qui ſe négocie à la Haye entre ledit Roi & les Etats, & d'y promettre ladite garantie, ce qui ſera après ratifié par Sa Majeſté à l'accoûtumée.

Que pour l'argent que ledit Roi de Dannemarc demande encore pour l'employer à des levées qui lui donnent moyen de garnir ſes places, & de ſe mettre hors d'état de craindre une inſulte par terre de ſes voiſins, cela ſe doit auſſi négocier à la Haye, & que Sa Majeſté eſt aſſez diſpoſée de ſa part de lui accorder une nouvelle ſomme, non pas telle néanmoins qu'il la demande: bien entendu néanmoins que moyennant cela, il ſe déclarera & s'engagera de joindre ſa Flote à celle du Roi & des Etats, toutes fois & quantes qu'il en ſera requis.

On n'en dira pas davantage au Réſident de

Dannemarc qui est ici. Cependant pour informer le Sieur d'Estrades des intentions de Sa Majesté sur chaque point, il sçaura en prémier lieu, que pourvû qu'on puisse porter ledit Roi de Dannemarc à se déclarer ouvertement contre l'Angleterre, & promettre d'envoyer sa Flote de deçà quand il sera requis, Sa Majesté considére ce point pour être de telle considération & d'un si grand avantage au parti, qu'elle croit que les Etats, qui verront la même chose, ne feront pas difficulté pour l'acheter, d'y sacrifier ce qu'ils peuvent encore prétendre dudit Roi des vieilles dettes, & de lui donner satisfaction sur l'augmentation des Tolles, d'autant plus que le Sieur d'Amerongen lui a fait espérer, & témoigné même, qu'elle ne seroit d'aucun préjudice à leur Commerce.

Elle croit aussi, que si on ne peut faire mieux, une nouvelle somme d'argent ne sçauroit être plus utilement employée qu'à gagner ce même point, & est disposée d'y contribuer de sa part jusqu'à cent mille écus, bien entendu qu'ils seront comme les autres cent mille précomptez & deduits sur les sommes que lesdits Etats prétendent pour le secours non fourni. Il y aura seulement une précaution à prendre, tant pour le Roi que pour les Etats, en cas qu'on convienne de donner audit Roi une nouvelle somme d'argent, qui est, qu'il ne soit pas nommément spécifié dans le Traité, qu'on la donne pour armer par terre, ce qui desobligeroit sensiblement la Suéde, & acheveroit peut-être de la porter à se joindre entiérement aux Anglois; mais pourvû que le Roi de Dannemarc touche ce qu'on sera convenu de lui donner, & qu'il ait

ait la liberté de l'employer à ce qu'il voudra, il lui sera fort indifférent que la cause soit exprimée ou non dans le Traité.

Quant à la garantie, il n'y a nulle difficulté que le Sieur d'Estrades promette au nom du Roi, que Sa Majesté garantira audit Roi de Dannemarc ledit Traité qui se négocie présentement à la Haye, quand il sera conclu, même avec toutes les expressions contenuës dans son Projet, & qu'il le garantira aussi de tous les fâcheux inconvéniens que sa déclaration contre l'Angleterre pourroit lui attirer; mais il ne doit pas passer ces mots qui sont dans ledit Projet (ou sous quelque autre prétexte) ce qui veut dire, qu'après même cette Guerre finie, le Roi seroit encore lié aux mêmes choses, en cas que la Suéde alors vînt à l'attaquer.

Mais la difficulté qu'il fera de passer lesdits mots ne doit paroître être fondée que sur ce que la chose ne paroît nullement nécessaire, parce qu'après cette Paix ici faite, si la Suéde attaque le Dannemarc, il a été déja suffisamment pourvû à ce cas-là par le Traité qui fut fait ici avec le Sieur Hannibal Sexter, qui oblige Sa Majesté de fournir audit Roi de Dannemarc de grands secours d'hommes ou d'argent.

Le point le plus embarassant dans cette garantie, & qui ne se peut absolument passer comme il est dans le Projet, c'est celui où ledit Roi de Dannemarc demande implicitement que la France rompe contre la Suéde, en cas que pendant la présente guerre elle attaquât le Dannemarc; sur quoi ledit Sieur d'Estrades doit prémiérement faire connoître au Sieur Clingenberg toutes les raisons pour lesquelles il n'y a au-

aucune apparence que la chose puisse arriver, & se servir en ce cas de la raison déja dite, qu'il a été suffisamment pourvû a la sûreté du Dannemarc par le Traité dudit Sexter, en toutes les Guerres qu'il auroit à soûtenir, contre quelque aggresseur que ce puisse être.

DECLARATION

De Guerre du Roi Très-Chrêtien contre l'Angleterre, le 26. Janvier 1666.

DE PAR LE ROI.

SA Majesté ayant eu avis qu'il se formoit quelques mesintelligences entre l'Angleterre & la Hollande, auroit donné ordre à ses Ambassadeurs ordinaires de passer tous les offices nécessaires en son nom, pour essayer d'étouffer cette division en sa naissance: & ayant apris avec déplaisir, que les choses s'étoient aigries jusques au point que d'en venir à des actes d'hostilité, Sa Majesté auroit envoyé vers le Roi de la Grande Bretagne des Ambassadeurs Extraordinaires, pour tenter par de nouveaux offices d'en arrêter le cours, & composer ces différens par quelque accommodement. Mais sa Médiation n'ayant pas eu l'effet qu'elle s'en étoit promis, les Sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas ont continué

mé avec empressement leurs instances auprès de Sa Majesté, d'exécuter le Traité de Ligue défensive qu'elle a conclu avec eux le 27. Avril 1662. Et Sa Majesté se trouvant obligée de satisfaire à sa Parole Royale, & aux engagemens dans lesquels elle est entrée par un Traité solemnel, dans un tems que l'Angleterre & la Hollande étoient en bonne correspondance, sans aucune apparence de rupture; Sa Majesté a déclaré & déclare par la présente signée de sa main, avoir arrêté & résolu de secourir lesdits Sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, en conséquence dudit Traité de Ligue défensive; & de joindre toutes ses forces à celles desdits Sieurs Etats Généraux, pour agir contre les Anglois par Mer que par Terre. Enjoint pour cet effet très-expressément Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs, de courre sus auxdits Anglois, & leur défend d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie. Et à cette fin Sa Majesté a des à présent révoqué & révoque toutes Permissions, Passeports, Sauvegardes, ou Saufconduits qui pourroient avoir été accordez par elle, ou par ses Lieutenans Généraux & autres ses Officiers, contraires à la présente, & les a déclarez nuls & de nulle valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir égard. Mande & ordonne Sa Majesté à Monsieur le Duc de Beaufort, Pair de France Grand-Maître, Chef & Sur-Intendant Général de la Navigation & Commerce de ce Royaume, aux Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans Généraux pour

 Sa

Sa Majesté en ses Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ses Gens de Guerre, tant de cheval que de pied, François & Etrangers, & tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la présente ils fassent exécuter, chacun à son égard, dans l'étenduë de leurs Pouvoirs & Jurisdictions; Car telle est la volonté de Sa Majesté, laquelle entend que la présente soit publiée & affichée en toutes ses Villes, tant Maritimes qu'autres, & en tous ses Ports, Havres, & autres lieux de son Royaume que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, & qu'aux copies d'icelle dûëment collationnées, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Fait à S. Germain en Laye le 29. Janvier 1666. LOUIS. *Et plus bas*, Le Tellier.

Le Duc de Beaufort, Grand Maître, Chef & Sur-Intendant Général de la Navigation & Commerce de France.

VU *par Nous l'Ordonnance du Roi, en date du 26. jour du présent mois & an, signée*, Louis, *& plus bas*, le Tellier; *par laquelle, & pour les causes y contenuës, Sa Majesté déclare avoir arrêté & résolu de secourir les Sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, en conséquence du*

Traité

Traité de Ligue défensive qu'elle a conclu avec eux le 27. *Avril* 1662. , *& de joindre toutes ses forces à celles desdits Sieurs Etats Généraux, pour agir contre les Anglois, tant par Mer que par Terre : Enjoint pour cet effet très-expressément Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs, de courre sus auxdits Anglois, & leur défend d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie : Revoquant à cette fin Sa Majesté toutes Permissions, Passeports, Sauvegardes ou Saufconduits, qui pourroient avoir été accordez par elle, ou par ses Lieutenans Généraux & autres ses Officiers, contraires à ladite Ordonnance, lesquels elle déclare nuls & de nulle valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard : nous mandant Sa Majesté, de faire exécuter le contenu en ladite Ordonnance dans l'étendue de nos Pouvoirs & Jurisdictions, NOUS, conformément à icelle, mandons & ordonnons au Sieur Vice-Amiral de France, Lieutenans Généraux des Armées Navales du Roi, Chefs d'Escadre, Capitaines commandans les Vaisseaux de Sa Majesté, & autres Officiers de la Marine qu'il appartiendra, de garder & observer exactement le contenu en ladite Ordonnance : & aux Lieutenans généraux & particuliers, & autres Officiers des Siéges de l'Amirauté de ce Royaume, de la faire enregîtrer, publier & afficher, chacun en l'étenduë de leur Jurisdiction, & par-tout où besoin sera, à ce que nul n'en prétende cause d'ignorance, & au surplus de tenir soigneusement la main à l'entiére exécution d'icelle, à peine d'en répondre :*

dre: & sera foi ajoûtée aux copies collation-nées de la dite Ordonnance & de la présente par le Secretaire Général de la Marine, comme à l'Original. Fait à Toulon le 30. jour de Janvier 1666. Signé, François de Vendôme, Duc de Beaufort. *Et plus bas Par Monseigneur*, Matharel.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 29. Janvier 1666.

JE ne dois pas vous céler, que le Roi a été surpris quand j'ai lû à Sa Majesté l'article de vôtre dépêche, où vous mandez que vous aviez dit à Monsieur de Wit ce que Sa Majesté vous avoit à la vérité donné pouvoir de lui dire touchant les 300000. livres à fournir au Roi de Dannemarc en monnoye de Hollande, mais qu'elle vous avoit chargé de ne lui dire que dans le cas d'une derniére nécessité pour faire conclure ce Traité-là. Or par vôtre dépêche précédente du 14., & avant que vous eussiez ce dernier pouvoir, vous aviez mandé à Sa Majesté que l'affaire étoit entiérement concluë à l'égard des subsides, moyennant les 300000. livres monnoye de France, dont Sa Majesté s'est aussi-tôt souvenuë. Vous aurez sans doute apris, il y a long-tems, & l'arrivée

rivée du Marquis de Sande en cette Cour incognito, & le motif de son voyage, qui est d'achever le mariage de son Roi avec Mademoiselle d'Aumale. Il étoit chargé de son Maître de passer aussi-tôt après en Angleterre; mais le Roi a jugé être de son service, pour plusieurs raisons, de l'en faire dissuader, ne croyant pas bonne dans cette conjoncture-ci cette communication des Anglois & des Portugais. Sa Majesté en est venuë à bout, pourvû qu'il ne reçoive point de nouveaux ordres plus exprès; mais ce Ministre, pour n'y aller pas a désiré qu'on lui accordât un Passeport pour trois Vaisseaux Anglois; par lesquels il feroit transporter, dans un sa vaisselle d'argent, & dans les deux autres toutes les autres hardes de son Ambassade qu'il a encore en Angleterre, & qu'il a envoyé quérir par un de ses Domestiques; cela même embarassoit aussi Sa Majesté, à cause du mal contagieux, mais elle lui a accordé lesdits Passeports. A présent il faut une nouvelle instance au Roi, pour obtenir par son moyen auprès des Etats la même chose, c'est-à-dire que les trois Vaisseaux puissent passer en toute sûreté, à l'égard des Hollandois, & sans danger pour ladite Vaisselle & pour tout ce qui lui appartient. Le Roi lui a promis de s'employer pour lui procurer aussi la même sûreté de la part des Etats, & Sa Majesté désire que vous en parliez secretement & confidemment à Monsieur de Wit; se promettant de son
 af-

affection, que non seulement il fera la chose, mais que ce sera d'une maniére que le nom de Sa Majesté n'y soit point nommé, pour les raisons que vous pouvez assez juger. Le Roi a donné ses Passeports en blanc, comme on ne peut sçavoir les noms des Vaisseaux, & il en faudra user de de-là de même, si la chose s'accorde, & me les adresser.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 3. Février 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître, dans la conjoncture présente de sa déclaration de rupture contre l'Angleterre, ayant besoin de redoubler ses forces de Mer & les rendre considérables, pour en assister plus puissamment Vos Seigneuries, lui a donné ordre de leur faire instance, à ce qu'il leur plaise l'accommoder de six Vaisseaux de Guerre de ceux que l'Amirauté d'Amsterdam fait bâtir, pour le même prix qu'ils coûtent à Vos Seigneuries; afin de pouvoir être en état la Campagne prochaine de les joindre à sa Flote pour l'intérêt de la Cause com-

commune, & même d'en faire bâtir encore six autres, au même prix que font les Amirautez, & par leurs Charpentiers, comme aussi de permettre la sortie de cent milliers de poudre que Sa Majesté a fait acheter à Hambourg & venir à Amsterdam par ses Marchands, ensemble la poudre à canon, Mousquets, Mêches, Mâts de Navires, & autres Marchandises, que le Sieur Pélicot la Murinais a achetez par ordre de Sa Majesté; pour équiper les Vaisseaux qu'elle fait passer dans le Ponant pour l'intérêt & le soûtien de la Cause commune. Surquoi Vos Seigneuries jugeront bien qu'il importe d'user de diligence, pour ne perdre pas un moment de tems à se mettre dans le bon état qui est nécessaire. Donné à la Haye le troisième Février 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 4. Février 1666.

JE prendrai la liberté d'éclaircir Vôtre Majesté du sujet qui m'a obligé de dire à Monsieur de Wit que Vôtre Majesté donneroit les cent mille écus argent de Hollande; quoique le Sieur de Wit eût arrêté le subside moyennant les cent mille écus, & qu'il ne doutoit pas que les

les cinq Villes de Nord-Hollande, qui n'y vouloient pas consentir, ne suivissent les autres. Je me donnai l'honneur d'écrire à Vôtre Majesté le 14. du passé, que la chose étoit accordée; cependant lesdites Villes ne voulurent pas donner leur consentement, parce que cette derniére somme ne suffisoit pas pour satisfaire au Traité, & qu'il faloit imposer vingt mille écus de plus pour faire les trois cens mille livres argent de Hollande. L'Assemblée de Hollande se séparoit deux jours après la reception de l'ordre que Vôtre Majesté m'envoya de leur offrir cette somme d'argent de Hollande. Elle devoit être absente quinze jours. Je considérai que, si avec cette offre on faisoit consentir les cinq Villes, ce seroit abréger une négociation qui retardoit de beaucoup la déclaration & l'armement du Roi de Dannemarc, que Vôtre Majesté me marquoit étre très-important de presser, outre que je remarquois tous les jours de nouvelles cabales pour empêcher la conclusion dudit Traité: au lieu que quand on voit une affaire arrêtée, on ne s'attache plus à chercher des expédiens de la rompre ainsi que cela est arrivé; car depuis que cette offre a été faite de la part de Vôtre Majesté, toutes les Villes ont été contentes, & on a travaillé à dresser les articles. C'est ce qui m'obligea d'en user de la sorte, en croyant bien faire & suivre les intentions de Vôtre Majesté.

Si j'en eusse usé autrement, nous serions peut-

peut-être encore un mois à débattre ce point, qui eut donné lieu aux mal-intentionnez de faire naître des incidens qui eussent pû rompre l'affaire, nonobstant toutes les diligences qu'on a aporté à les prévenir.

Le Traité n'est pas encore signé, Monsieur de Clingenberg veut la garantie à sa mode, & désigne si fort la Suéde, qu'elle ne se peut donner ainsi sans la desobliger. Je lui ai toûjours parlé conformément à ce que Vôtre Majesté m'ordonne, ayant bien jugé que son intention n'étoit pas qu'on s'étendît si fort: je me tiendrai à l'ordre dernier de sa dépêche du 29. & ne passerai pas outre.

Comme je remets à rendre compte à Vôtre Majesté de tout le contenu en ses dépêches l'ordinaire prochain, je lui parlerai seulement du voyage que j'ai fait à Amsterdam, où j'ai trouvé les esprits disposez d'élire dans le Magistrat des personnes affectionnées à son service & amis de Monsieur de Wit, ce qui a été fait avec la satisfaction de tous. Je n'ai pas eu matiére d'y employer de l'argent, non pas même les neuf cent tant de livres qui restoient; si Vôtre Majesté a pour agréable que je les distribue au premier Commis du Greffier des Etats, & à celui du Conseil d'Etat, ils nous peuvent rendre de grands services, en nous donnant des avis, comme ils font assez souvent; j'attendrai ses ordres là-dessus.

En passant à Leyde, Haerlem & Am-

ſterdam, mes Amis m'ont aporté des Copies de Lettres que Dom Eſteven de Gamarre y avoit envoyées, qui portoient, que Vôtre Majeſté s'étoit accommodée avec le Roi d'Angleterre, & avoit fait une liaiſon étroite & fort ſecrete avec lui.

Dans le même tems le Sieur Vennes demanda à voir Monſieur Colbert à Cléves, & lui fit faire des complimens, comme ſi Vôtre Majeſté étoit en bonne intelligence avec ſon Maître. Monſieur Colbert en uſa fort prudemment, & connoiſſant le piége, lui fit dire, que n'ayant qu'à favoriſer de la part de Vôtre Majeſté le Traité de Meſſieurs les Etats près de Monſieur l'Electeur, il le remercioit de ſes civilitez, & qu'il n'étoit pas néceſſaire qu'ils ſe viſſent.

Caſtel Rodrigo de ſon côté envoya chercher l'Agent de Meſſieurs les Etats, & s'offrit de faire l'accommodement du Roi d'Angleterre à leur ſatisfaction, & le chargea de l'écrire de ſa part aux Etats, s'offrant d'en être le Médiateur. Vôtre Majeſté remarquera, s'il lui plaît, que tout cela a été fait en trois endroits en même tems, & de concert, pour tâcher de donner des ombrages, & faire faire un mauvais pas aux Etats avant la déclaration. Monſieur de Wit, & Mr. de Ghent, Préſident de ſemaine, ſont venus tout auſſi-tôt de la part des Etats me communiquer ladite Lettre, & la réponſe, qui porte, qu'ils ne veulent entendre à aucun accommodement que par la participation de Vôtre Majeſté
&

& ses conseils. Monsieur van Beuningen a ordre de communiquer ladite Lettre de Castel Rodrigo à Vôtre Majesté. Ils m'ont donné de nouvelles assûrances, qu'il ne se passera pas la moindre chose du monde que Vôtre Majesté n'en soit informée.

J'ai offert au Sieur de Clingenberg de signer la garantie conformément au projet ci-joint; ce qu'il n'a pas voulu accepter, voulant toûjours des termes qui offenseroient les Suédois, & même il s'attache à ce que la garantie serve après la Paix faite, sans qu'on lui puisse faire comprendre, que le Traité de Monsieur Annibal Sexter, & même celui qui est fait à Coppenhague, garantit le Roi de Dannemarc sans aucune nécessité. Messieurs de Wit & d'Amerongen le doivent voir demain sur ce sujet pour le persuader: ils approuvent ledit Projet, & disent que le Roi de Dannemarc s'en doit contenter.

Il n'y a pas d'article dans le Traité qui parle du Commerce; mais ledit Clingenberg dit, que l'on peut convenir de spécifier les Marchandises de Contrebande par les Ordonnances chacun dans ses Etats; & que son sentiment seroit, pour incommoder les Anglois & Suédois, outre les armes & ustensiles de Marine, d'y ajoûter les Soyes, Draps & Manufactures dont les Anglois cherchent à se défaire par les Navires des Suédois.

Les derniéres, Lettres que j'ai reçû de Monsieur Colbert du prémier de ce mois, por-

portent, que la Négociation ne tenoit plus qu'à trois points. Le prémier, à cent soixante mille écus pour la levée que l'Electeur demande dès le jour de la signature du Traité. Le second, que le Général de l'Electeur ne prête pas Serment aux Etats, mais bien qu'il fasse Serment d'observer le Traité. Le troisième est pour le péage de Guenep.

J'ai eu deux Conférences avec Monsieur de Wit & les Commissaires sur ces trois points; & les ai pressez par plusieurs fortes raisons de donner contentement à l'Electeur.

Ils n'ont pas manqué de repliquer à ce que je leur ai dit, & enfin ils sont convenus de donner une promesse à l'Electeur du jour de la signature du Traité, de payer les cent soixante mille écus de la levée, quand bien la Paix se feroit avec l'Evêque de Munster avant que la Ratification fut delivrée; & il est à croire que cette prétension de l'Electeur, contre l'usage & avant l'échange des Ratifications, n'étoit que par l'apparence qu'il voyoit d'une Paix après la signature de son Traité, qui lui auroit fait perdre cet argent qu'il demande.

Pour le second, les Etats s'accommodent à ce qu'il désire.

Quant au troisiéme, qui est le péage de Guenep, qui n'est que de six mille livres, il est plus difficile, en ce que la Ville de Dort s'y opose, comme celle qui trafique le plus sur la Meuse. Les Etats

con-

conviennent, si c'est un péage du Domaine de l'Electeur, & établi avant que les Espagnols eussent fortifié la Place, de le lui rendre, & pour cela ils demandent à voir les titres; mais si les Espagnols ont imposé ce Tol sur leurs Bâteaux comme étant Ennemis, pour l'entretenement des Fortifications, & que depuis qu'ils l'ont pris sur eux, ils l'ont continué sur leurs Sujets, ils ne peuvent se soûmettre à être mis à contribution à la volonté de l'Electeur sans aucun titre ni droit: ce qui tire à de grandes conséquences, vû qu'il pourra par cet exemple établir des droits sur le Rhin, & même demander les arrérages, comme il fait de Guenep. Je leur ai repliqué, que tout ce qu'ils m'alléguent ne vaut pas ce qu'ils gagnent en faisant le Traité; mais que, pour éviter les inconvéniens qu'ils m'avancent, il faut céder le péage de Guenep, & convenir d'un Réglement pour éviter les inconvéniens qu'ils me marquent. Je crois que cette affaire passera, mais il faut du tems à faire revenir la Ville de Dort; car il ne se fait rien sans Négociation, & Monsieur de Wit veut ménager les Villes & prend leurs intérêts, c'est ce qui fait languir les affaires. Je continuërai à les presser là-dessus. J'ai donné avis à Monsieur Colbert de ce qui se passe ici; il m'a écrit ensorte qu'il croit que Messieurs les Etats ne se doivent pas tenir à si peu, pourvû qu'après ce point arrêté l'E-

l'Electeur n'en demande pas de nouveaux. Je ne doute pas que l'affaire ne réüssisse, mais cela est bien douteux, sa maniére d'agir n'étant pas fixe.

Les Etats ont témoigné ici une grande joye de la Déclaration de Vôtre Majesté, & espérent un bon succès de leurs affaires.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 4. *Février* 1666.

LE Sieur de Clingenberg étoit venu chez moi avant Monsieur de Wit, pour me presser de lui donner une garantie plus forte que celle du Projet que j'envoyai hier au Roi, Je lui ai déclaré que je ne le pouvois, puisque dans celle que je lui offre, les sûretez de son Maître y sont toutes entiéres, aussi bien que dans le Traité de 1662. fait par Monsieur Annibal Sexter. Je voulus pénétrer ensuite quelles étoient ses pensées sur l'Armée de Terre, & lui demandai, à dessein de le faire expliquer, si le Roi son Maître pouvoit mettre beaucoup d'Infanterie sur pied, la forme du Païs pour leur entretien, si c'étoit Milices ou Troupes ré-

réglées. Il ne me répondit rien à tout cela, qui me fit connoître qu'il demandât assistance de Sa Majesté ni de Messieurs les Etats pour cette Armée. Ainsi j'ai jugé à propos de ne rien témoigner de l'ordre que Sa Majesté me donne là-dessus touchant l'assistance de 300000. livres, à déduire sur les prétensions que les Etats ont du subside dû pendant que le secours n'a pas été fourni.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 5. Février 1666.

C'Est un grand malheur, que la Constitution des Provinces-Unies ne puisse laisser aux bien-intentionnez la liberté & le pouvoir de faire ce qu'ils connoissent être du plus grand bien de l'Etat, dans le choix du Général de leur Armée, qui est un point toûjours si important, que sans une bonne élection les affaires ne peuvent jamais bien aller; mais puisque vous voyez une impossibilité absoluë à redresser la chose, servez-vous au moins du peril des inconveniens, que vous leur pouvez si facilement faire remarquer être comme inévitables, pour les disposer à se ti-

tirer le plutôt qu'ils pourront de l'embarras que leur donne l'Evêque de Munster, en ne perdant point de conjoncture de conclure avec lui un accommodement, sans s'arrêter à trop d'autres conditions que celles de son desarmement réel.

Pour ce qui regarde Borkelo, qui sera sans doute la pierre d'achopement, mon avis seroit, que pourvû que l'Evêque de Munster consente à en retirer aussi présentement ses Troupes, comme de leurs autres Places qu'il a occupées, les Etats ne doivent pas faire difficulté à consentir, que le fond du différend fût remis à un arbitrage de personnes dont les Parties conviendroient; d'autant plus que l'Evêque se trouve aujourd'hui en possession du poste, qu'il ne leur est peut-être pas facile de l'en chasser, ayant une autre pésante Guerre sur les bras, & que quiconque dans un démêlé qui a causé une Guerre, veut bien se soûmettrre à un jugement d'arbitres désintéressez, est toûjours censé avoir raison, & celui qui le refuse avoir tort. On a dit ici quelque chose de semblable au Sieur van Beuningen pour sonder ses intentions. Il a reparti en Ministre lorsqu'il n'est pas instruit; mais vous rendriez à mon sens un bon service aux Etats & à la Cause commune, si vous pouviez disposer le Sieur de Wit à ce que je viens de dire, en cas que la difficulté de l'accommodement se réduise audit Borkelo.

ME-

MÉMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

LEs Vaisseaux du Roi qui sont radoubez en Provence, seront en état d'être mis à la Mer au prémier jour de Mars, & ceux qui sont en Ponant, seront beaucoup plûtôt réparez; ensorte qu'il faut dès à présent voir & examiner avec Messieurs les Etats, en quel tems leur Flote sera prête d'être mise en Mer, de combien de Vaisseaux elle sera composée, & ce qui est à faire pour joindre ensemble les deux Flotes: celle de Sa Majesté sera composée au moins de trente-six Vaisseaux & quinze Brûlots qui sont en Levant, & douze Vaisseaux & cinq Brûlots qui sont en Ponant, & deux grands Vaisseaux qui sont en Dannemarc, & sera fournie de toutes les Munitions de Guerre & de bouche pour tenir la Mer huit mois entiers, à compter du jour de leur partance de Toulon.

Il est donc nécessaire que le Sieur d'Estrades examine avec le Sieur de Wit, par quelle route l'on pourra faire la jonction de ces forces avec celles des Etats.

Comme il est certain que la route de la Manche est infiniment préferable à celle du Nord, l'on peut faire état que les Vaisseaux de Levant auront joint ceux de Ponant au rendez-vous qui leur sera donné pour tout le mois d'Avril: & comme ce rendez-vous ne pourra être donné ailleurs qu'à Belle-Isle, ou aux Rades de

de St. Martin de Ré, il est nécessaire de sçavoir, si Messieurs les Etats auront en ce tems un nombre de 30. ou 40. Vaisseaux disposez pour venir à la pointe de Bretagne, pour passer ensemble de concert; & être en état de combattre les Anglois, au cas qu'ils se présentent pour empêcher le passage.

S'il étoit nécessaire que la jonction de toutes ces forces se fît par le Nord, il faudroit que Messieurs les Etats donnassent six de leurs meilleurs Pilotes, pour les envoyer à Toulon sans aucun délai, & que cet envoi fût tenu dans le dernier secret.

Comme l'Amiral de France commandera toutes les Flotes, il sera bien à propos de voir, si Messieurs les Etats en voudroient point proposer de mettre un de leurs meilleurs Officiers, soit Amiral, ou Vice-Amiral, sur ledit Vaisseau Amiral, afin d'être présent à tous les Conseils, & même de donner son avis à l'Amiral de France en toutes occasions: ce qui serviroit non seulement à la satisfaction de Messieurs les Etats, mais même à l'avantage du service de Sa Majesté, en ce que le défaut d'expérience que le Sieur Duc de Beaufort peut avoir, pour n'avoir pas encore commandé d'Armée Navale dans l'Océan, seroit suffisamment remplacé par la grande expérience de l'Officier que Messieurs les Etats nommeroient.

Comme il est certain que ce seroit un grand avantage pour la Cause commune de tenir les Anglois enfermez dans leurs Ports, sans en pouvoir sortir que pour combattre desavantageusement, il est nécessaire de bien examiner, si les Etats seroient disposez d'envoyer trente bons

Vais-

Vaiſſeaux dans la Manche, auxquels, ou toute la Flote du Roi, ou tout au moins les douze qui ſont en Ponant, ſe pourroient joindre, pour fermer les Ports de Portsmouth, Pleymouth & autres, & en même tems Meſſieurs les Etats pourroient avec leurs plus grandes Forces fermer la Tamiſe & les Dunes, ſurquoi il faut bien conſidérer la difficulté de la Mer de la Manche au tems que cette aſſociation ſe pourroit faire, qui ſeroit environ depuis le 15. juſques au dernier Avril.

En cas que les Anglois tiennent une Flote de 20. ou 30. Vaiſſeaux dans la Mer Méditerranée, il eſt certain que rien ne ſe peut faire de plus avantageux pour la Cauſe commune que de la battre, s'il eſt poſſible, & pour cet effet il faut que Monſieur de Beaufort y demeure avec tous les Vaiſſeaux du Roi; & pour rendre cette action plus ſûre, il eſt néceſſaire que ledit Sieur d'Eſtrades preſſe extraordinairement Meſſieurs les Etats, d'envoyer avec toute la diligence poſſible les douze Vaiſſeaux qu'ils ont promis, avec ordre de ſe joindre audit Sieur Duc & de lui obéïr.

Et quant au Commandement de cette Flote, tant pour le Combat que pour le Convoi des Vaiſſeaux Marchands, tant François que des Sujets de Meſſieurs les Etats, Sa Majeſté eſtime que toute la Flote ne doit faire qu'un ſeul & même Corps.

Qu'ils doivent demeurer enſemble tant que la Flote Angloiſe demeurera auſſi jointe, pour la chercher par-tout & la combattre.

Et au cas qu'elle ſe diviſe, ſoit pour eſcorter les Vaiſſeaux Marchands de ſa Nation, ſoit pour

pour attaquer les François ou Hollandois, l'Amiral de France, dans le Conseil où assisteront les principaux Officiers Hollandois, détachera le nombre de Vaisseaux qui sera jugé nécessaire, soit pour attaquer, soit pour escorter ; surquoi Sa Majesté donnera ses ordres, tels que les Sujets de Messieurs les Etats seront autant & plus considérez que les siens propres, joint que la présence de leurs principaux Officiers dans les Conseils leur donne une entière sûreté: & vû l'avantage considérable qui peut arriver à la Cause commune en exécutant ce dessein, il faut que ledit Sieur d'Estrades renouvelle ses instances pressantes pour faire partir les douze bons Vaisseaux que lesdits Etats ont promis.

Il est bon que ledit Sieur d'Estrades fasse observer audit Sieur de Wit, que le Roi n'a pas trop de sujet d'être satisfait sur ce qui regarde les Vaisseaux des Etats qui étoient à Cadix, en ce que d'abord le Sieur van Beuningen a dit ici, qu'il y en avoit douze, qui se joindroient aux Vaisseaux de Sa Majesté à Toulon; ensuite il a dit qu'il n'y en avoit que cinq, & que le surplus avoit escorté par le Nord une Flote venant de Smirne, & qu'il avoit envoyé l'ordre à ces cinq Vaisseaux de se joindre & d'obéir à Monsieur de Beaufort, & qu'à cet effet ils devoient se rendre à Ligourne, pour y vendre vingt-&-trois Prises qu'ils avoient faites sur les Anglois: ce nombre a encore diminué de 5. à 3, puis ledit van Beuningen a dit, qu'ils avoient vendu une partie de leurs Prises en Espagne, & qu'ils seroient partis pour venir aux Rades de la Rochelle avant que d'avoir reçû les ordres de

aſſer en Levant, & enfin ils n'ont paru ni en Levant ni en Ponant.

Ledit Sieur d'Eſtrades fera ſeulement connoître audit Sieur de Wit, que cette conduite n'eſt pas trop ſincére.

A préſent, que la déclaration du Roi contre l'Angleterre eſt faite, Sa Majeſté ne doute pas que Meſſieurs les Etats n'accordent la liberté d'acheter des Vaiſſeaux, Marchandiſes & Munitions de toutes ſortes, & même qu'ils ne donent leurs ordres, afin que Sa Majeſté les puiſſe avoir au même prix que leurs Amirautez: ſurquoi Sa Majeſté ſe remet aux précédens Mémoires qui ont été envoyez audit Sieur d'Eſtrades.

Fait à Saint Germain en Laye le 5. Février 1666. Signé, &c.

SECOND MEMOIRE

du Roi au Comte d'Eſtrades.

SA Majeſté ayant reçû avis certain, que l'Eſcadre de 20. Vaiſſeaux Anglois doit demeurer dans la Mer Méditerranée, elle eſtime qu'il n'y a rien de plus important pour la Cauſe commune que de battre cette Eſcadre, & enſuite joindre, s'il ſe peut, toutes les forces enſemble. Pour cet effet le Sieur d'Eſtrades communiquera au Sieur de Wit la penſée de Sa Majeſté, & en cas que ſes Maîtres l'approuvent, comme il y a beaucoup d'apparence, il le preſſera

ra de faire partir les douze Vaisseaux de guerre qu'ils doivent envoyer dans ladite Mer, pour joindre l'Armée Navale de Sa Majesté, avec les ordres nécessaires pour obéïr à Monsieur de Beaufort, auquel elle donnera ses ordres de chercher par-tout la Flote Angloise & de la combattre, & passer ensuite en Ponant, au cas que Dieu bénisse ses armes par le gain d'un Combat, & que ces Vaisseaux soient encore en état de pouvoir passer.

Fait à Saint Germain en Laye le 5. Février 1666.

LOUIS,

& plus bas

DE LIONNE.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 10. Février 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder la permission de laisser sortir d'Amsterdam deux milliers de poudre que Sa Majesté y a fait acheter, comme aussi de renouveller celles qu'il leur a déja fai-

tes par son Mémoire du 3. de ce mois, pour la sortie d'Amsterdam de la poudre à Canon, Mousquets, Méches, Mâts de Navires & autres Marchandises, que le Sieur Pelicot la Murinais à achetées pas ordre de Sa Majesté, pour équiper les Vaisseaux qu'elle fait passer en Ponant pour l'intérêt & le soûtien de la Cause commune. A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espére que Vos Seigneuries aporteront la diligence qu'elles jugeront bien être nécessaire. Donné à la Haye le dixiéme Février 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. Février 1666.

QUant à la proposition que Vôtre Majesté fait avec grande raison sur les inconvéniens de la Guerre de Terre, & son avis étant qu'on s'accommode, si on peut, avec l'Evêque de Munster, aux conditions portées par sa dépêche, il convient que ce soit le meilleur; mais qu'il ne voit pas que cela puisse réüssir par la constitution de leur Etat, qui requiert une unanimité de voix pour faire passer une telle affaire, & il est assûré que la Frise, Groningue & Overyssel, Gueldre & Utrecht, qui sont les Provinces qui ont

 le

le plus souffert de l'irruption de l'Evêque, n'y consentiront jamais. Ainsi il faut de nécessité que, pour ne rompre pas l'Union, la Hollande se conforme à leurs sentimens, quand elle ne pourra pas leur en faire prendre de meilleurs, à quoi elle travaillera incessamment, suivant les bons avis que Vôtre Majesté leur donne.

Je ne manque pas en toutes occasions de représenter audit de Wit, & à nos amis, les inconvéniens qui arriveront infailliblement du mauvais ordre qui est dans leur Milice, faute d'un Chef; le Sieur de Wit a même désiré que je lui donnasse un Mémoire là-dessus où je leur fais voir leurs manquemens, la nécessité d'y pourvoir pour réüssir la Campagne prochaine, combien il leur est important d'avoir un Chef capable qui ait l'autorité sur les Troupes, & qui pourtant reconnoisse les Députez comme Souverains, & agisse de concert avec eux. Ce Mémoire a été lû & agréé par la Hollande: les autres Provinces ont dit, que ce seroit le moyen de livrer le Païs à un Général & se soûmettre, à quoi ils ne consentiront jamais. Ainsi ils aiment mieux périr dans le désordre, que de se sauver par l'ordre.

Monsieur de Wit avoit pensé de pouvoir disposer les Provinces, par le moyen de la Hollande, à consentir qu'on demandât Monsieur de Turenne à Vôtre Majesté pour une ou deux Campagnes, pour commander leur Armée; & même il étoit disposé à cela, c'est-à-dire de faire

re donner la Charge de Général de la Cavalerie au Prince d'Orange, pour apprendre ſon métier ſous lui, & avoir prétexte de lui donner le Généralat après quelques Campagnes, à condition pourtant qu'il renonçât à toute ſorte de liaiſon & de commerce avec le Roi d'Angleterre ; mais Monſieur de Wit n'a pû faire paſſer ce projet aux autres Provinces, leſquelles veulent avoir le Prince, ſans conſidérer qu'il n'eſt pas capable du Commandement général: ainſi je vois que les choſes prennent un train d'aller comme l'année paſſée, c'eſt-à-dire que ſi elles réüſſiſſent, ce ſera un grand hazard.

L'Evêque fait de continuelles entrepriſes ſur les Places des Etats. Il avoit aſſemblé ſept cens hommes ſous le Commandement d'un Colonel, pour prendre Dalem, à deux lieuës de Maſtricht. Le Commandant donna ordre à Monſieur de Bligny, de ſortir avec les deux Compagnies Françoiſes & deux autres des Etats, & trois cens hommes de pied ; le dit Bligny commandoit le tout : il a été aſſez heureux pour les rencontrer dans leur marche, & il les a chargez enſorte qu'il les a entiérement défaits. Ils prirent la fuite d'abord & jetterent les armes, à la reſerve de deux cens cinquante, qui gagnerent un Cimetiére rétranché & une Egliſe ; ledit Bligny les fit attaquer & les força, il a eu environ cent priſonniers, & le reſte a été tué.

Il y en a eu encore une autre à Willem-

ſtat. Les Etats furent avertis, que ſous le prétexte de levées dans le Brabant, il y avoit près de deux mille hommes aux environs de Breda, qui ſe diſoient à l'Evêque. Ils fortifierent les Garniſons, & envoyerent ma Compagnie Colonelle, qui eſt de 150. hommes, dans ledit Willemſtat, ce qui les a empêché de rien entreprendre. Les Etats ont envoyé aujourd'hui des Députez à Monſieur l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pour en faire plainte; mais les Eſpagnols ont de bons Amis dans les Provinces qui adouciſſent les choſes, & font enſorte qu'on n'en vienne pas à des reſſentimens, à quoi le Sieur de Wit & ſa cabale feroient aſſez portez. Je ne perdrai pas le tems de les échauffer là-deſſus.

Toutes choſes ſont arrêtées pour le Traité de Dannemarc juſques aux moindres difficultez: ſi on ne le ſigne ce ſoir, il le ſera demain. L'Acte de la garantie le ſera auſſi, ſuivant le dernier Projet, dont le Sieur de Clingenberg eſt à la fin convenu. J'ai ſuivi les termes que Vôtre Majeſté m'ordonne par ſa dépêche du 29.

Le Sieur de Beverning s'en eſt retourné le 9. de ce mois à Cléves. Il a ordre de conclure le Traité, & d'accorder les points qui avoient retardé la concluſion; ainſi on peut compter cette affaire faite, s'il n'arrive quelque prétenſion nouvelle du côté de l'Electeur. Monſieur Colbert s'y eſt conduit avec tant de prudence, que les Etats & le Sieur de Wit en ſont très-ſatisfaits, & ont ordonné au Sieur de

Be-

Beverning, de ne rien avancer ni conclure sans sa participation & avis. Vôtre Majesté sçaura par ses dépêches tout ce qui s'est passé, ce qui fait que je ne l'en importunerai point par des redites.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

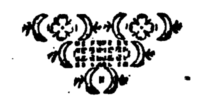
Le 11. *Février* 1666.

MOnsieur de Wit m'a communiqué confidemment l'embarras où il se trouve pour le Généralat, cinq Provinces voulant Monsieur le Prince d'Orange, & quelques Villes de Hollande étant même gagnées pour cela. Il avoit pensé que, si Vôtre Majesté eût agréé que Monsieur de Turenne fût venu commander leur Armée pendant cette Guerre contre l'Evêque de Munster, on auroit donné la Charge de Général de la Cavalerie au Prince d'Orange pour apprendre son métier sous lui, & qu'après il auroit pû être reçû Général avec l'approbation de toutes les Provinces, en cas qu'il se fût conduit selon les intérêts des Etats; à condition pourtant, qu'avant d'entrer en aucun emploi il eût renoncé à toute sorte d'affection & de liaison avec l'Angleterre: mais ayant persécuté les Provinces, & même cette partie de la Hollande qui

est inclinée pour le Prince, il n'a pas trouvé de disposition à mettre sa pensée à exécution; ainsi la chose en est demeurée-là. Il lui reste donc à présent à voir, quelles mesures il prendra avec le Prince, parce qu'il prévoit bien les inconvéniens d'être continuellement appliqué à s'oposer à diverses cabales qui sont pour ledit Prince: ce qu'il peut faire étant en Paix & à la Haye; mais si la Guerre continuë, ou qu'il soit obligé de s'obstiner contre l'Armée & les peuples, une affaire de cette nature pourroit lui tourner mal, tellement qu'il m'a témoigné être assez porté à favoriser le Prince, s'il renonçoit à toute sorte de liaison avec l'Angleterre, & qu'il seroit même nécessaire que Vôtre Majesté s'employât pour lui vers la Hollande, afin que ce fût un engagement audit Prince, de ne manquer pas ce reconnoissance pour les bons offices qu'elle lui rendroit: à quoi il prendroit d'autant plus garde qu'il appréhenderoit d'être par Vôtre Majesté & par la Hollande dépossedé, en cas qu'il vînt à manquer aux conditions ci-dessus. Je l'ai remercié de la communication qu'il me faisoit d'une affaire si délicate; que je croyois qu'avant que de rien résoudre, il seroit à propos d'entendre les sentimens de Vôtre Majesté sur ce sujet, qui nous donneroit peut-être des lumiéres sur cette matiére que nous n'avions pas. Je pris ensuite mon tems de lui dire, qu'il devoit examiner le procédé des Espagnols,
par

par les entreprises qui se font sur leurs Places, & par les levées qui se font à Bruxelles & ailleurs sous le nom de l'Evêque de Munster; que s'il arrivoit qu'ils perdissent une Place comme Mastricht, Breda, ou Bergue - op - Zoom, lesdits Espagnols ne manqueroient pas de se déclarer: ayant l'entrée dans leur Païs, ils auroient bien-tôt ruiné leur Commerce & la communication des Provinces les unes avec les autres; dont il s'ensuivroit peut-être une division qui romproit l'Union, & par conséquent le fondement de leur Etat; que je croyois le devoir avertir, qu'il ne pénétroit pas assez dans l'avenir; qu'on voyoit clairement le dessein de la Maison d'Autriche, qui ne tend qu'à leur faire faire des affaires par autrui, en attendant qu'elle soit prête de leur en faire elle-même; que les Etats avoient un avantage d'avoir en Vôtre Majesté un Ami puissant & assûré, & qui ne regarde que leur intérêt, ainsi qu'il paroît par sa déclaration; mais qu'il falloit qu'ils profitassent de sa bonne volonté, en ne négligeant pas ses bonnes intentions. Ledit Sieur de Wit me répondit, que son avis seroit toûjours de s'unir avec Vôtre Majesté plus étroitement qu'on n'étoit, mais que dans la constitution de l'Etat cela ne se pouvoit faire tout d'un coup, & qu'il faloit y aller & y conduire les Provinces par dégrez; que toutes les fois qu'il songeoit, que le Traité projetté avoit été rompu, il en avoit un sensible regret, parce que ce

pas en eût fait faire d'autres ; que c'eût été un engagement qui eût eû suite, & qui eût entraîné les Etats dans les desseins que Vôtre Majesté peut avoir après la mort du Roi d'Espagne d'à présent, que l'on sçait tomber fréquemment du haut mal, dont ses Freres sont morts ; que le feu Roi d'Espagne ayant déclaré par son Testament héritiere des Païs-Bas l'Imperatrice, il sera assez difficile à Vôtre Majesté de conquérir la Flandre, étant soûtenuë de l'Empire ; que si le Traité se fût exécuté, Vôtre Majesté attaquant d'un côté & eux de l'autre, on auroit subjugué ces Provinces avant que l'Empereur eût été en état de les secourir, & que cela se fût fait sans délai & sans délibérations, en vertu dudit Traité ; au lieu que lorsque le cas écherra, il faudra quasi une année pour faire résoudre les Provinces à une Guerre. C'est en substance tout ce qui s'est passé dans nôtre conversation, où j'ai bien remarqué que ledit de Wit seroit porté à renouër cette Négociation ; mais je n'ai pas fait semblant de l'entendre, ne sçachant pas les intentions de Vôtre Majesté là-dessus.



TRAI-

TRAITÉ

D'Alliance entre *Frederic III.* Roi de Dannemarc & les Etats Généraux des Provinces-Unies. Fait à la Haye le 11. Février 1666.

COmme le Sérénissime & puissant Prince & Seigneur Fréderic III. Roi de Dannemarc, Norwegue, des Vandales & des Goths, Duc de Slefwic, Holstein, Stornmarn, & Ditmarse, Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorst, &c. Et les Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, ont à l'occasion de la présente Guerre d'entre le Roi d'Angleterre & Leurs Hautes Puissances, & après meure déliberation sur les fâcheuses dispositions des affaires présentes, consideré, comment leurs Royaumes & Païs respectifs, ensemble la Navigation & Commerce de leurs Sujets & Habitans pourroient être assûrez contre toute violence & danger : C'est pourquoi, Sa Majesté Royale d'une part, & Leurs Hautes Puissances d'autre, sur l'amiable induction & persuasion du Roi de France, ont trouvé bon de s'unir & de s'allier plus étroitement, & en conséquence de prendre en main telles voyes, par lesquelles, moyennant la conduite & bénédiction Divine, on puisse obtenir une honora-

te & sûre Paix, & que la Navigation & Commerce puissent être rétablis dans leur premier & florissant état, ensemble pour se fortifier pour la défense des Sujets de part & d'autre, aussi bien que pour maintenir convenablement les droits & prérogatives légitimes des deux parties, & repousser sur les Mers libres, & autrement, les exorbitans excès qui sont commis contre elles. Et a Sa Majesté Royale à cette fin, & pour l'avancement d'autres affaires, autorisé & envoyé à la Haye le Noble Seigneur Paul Clingenberg, Conseiller de l'Amirauté de Sa Majesté & Général des Postes &c. comme aussi le Seigneur Pierre Carisius, Conseiller de Sa Majesté & Résident près des susdits Seigneurs Etats Généraux, lesquels étant entrez en Conférence & Négociation avec les Députez & Plénipotentiaires de Leurs Hautes Puissances, à sçavoir les Nobles, discrets, sages & prudens Seigneurs Rodolphe d'Amerongen, Corneille de Wit, ancien Conseiller de la Ville de Dort, Jean de Wit, Conseiller Pensionaire de Hollande & de West-Frise, Boniface de Vrybergue Seigneur dudit Lieu, Pensionaire de la Ville de Tolen, Godard Adrian Baron de Reede, Seigneur d'Amerongen, Ginckel, Elst &c. Adolph d'Unckel, Jean de Isselmond & de Rollecaten, Drossart de Vollenhoven & de la Seigneurie de Cundert, & Jean Dreus, Conseiller de Groningue & des Ommelandes, tous Députez en l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances de la part des Provinces de Gueldre, & de la Comté de Zutphen, Hollande & West-Frise, Zélande, Utrecht, Frise, Overyssel, de la Ville de Groningue & des Ommelandes, lesdits

dits susnommez, au nom desdits Seigneurs leurs Principaux, & en vertu de leurs pleins-pouvoirs inserez à la fin des présentes, ont traité, accordé & conclu, traitent, accordent & concluent par ces présentes.

I. Comme il se trouve que les Vaisseaux Anglois ont pris, l'année passée mille six cens soixante cinq, en pleine Mer, non seulement beaucoup de Vaisseaux Marchands de Dannemarc & du Nord, même ceux qui étoient destinez pour des lieux neutres, ou qui en revenoient, sans qu'ils les ayent voulu relâcher, après les avoir reclamez convenablement, mais aussi outre cela, qu'ils ont commis plusieurs actes d'hostilité dans les Havres & Ports de Sa Royale Majesté, & qu'ils ont attaqué & canonné les Forts & Châteaux hostilement, & même en vûë de Sadite Majesté dans le Sond, & de plus pillé & poussé des Vaisseaux sur le sable sous le Château de Cronenbourg; Sa Majesté se trouve par-là portée & nécessitée de défendre & d'empêcher, que tant que durera la présente Guerre d'entre le susdit Roi de la Grande Bretagne & Leurs Hautes Puissances, aucun Vaisseau Anglois puisse venir dans lesdites Rades, Havres & Riviéres, ni même en Norwegue, ni sur les Côtes qu'on nomme Cattegat, ou Sond, ou Belt; & il est convenu que Sadite Majesté ne pourra révoquer ni changer ladite défense avant que ladite Guerre soit finie. Et comme on est persuadé que, non obstant lesdites défenses, les Vaisseaux Anglois continueront de tâcher de troubler le Commerce dans lesdits quartiers; il est pareillement convenu que les Vaisseaux de Sa Majesté qui

y seront, les en empêcheront autant qu'il sera possible, & attaqueront & combatront lesdits Vaisseaux Anglois, & tâcheront de s'en saisir, bien entendu que par-là le Commerce desdits Vaisseaux Marchands és dits lieux ne sera point interdit, en cas qu'ils se comportent paisiblement & comme il apartient.

II. Toutes les Riviéres, Rades & Havres de Sa Majesté, tant dans les deux Royaumes de Dannemarc & de Norwegue, que dans ceux des Duchez de Slefwic & de Holstein, seront, en vertu de cette Alliance, ouverts aux Vaisseaux de Guerre, Marchands & autres des Provinces-Unies, ensemble pour ceux qui seront porteurs de Commission de Leurs Hautes Puissances, lesquels y venant, seront bien reçûs, & traitez & protégez autant qu'il sera possible contre toute insulte.

III. Qu'aussi Sadite Royale Majesté, pour parvenir à un but si salutaire, & maintenir la susdite défense, ensemble pour la sûreté de ses propres Vaisseaux aussi bien que les Vaisseaux Marchands & de Guerre des Païs-Bas, comme aussi de leur passage & sejour ès environs de l'Orisont & du Belt, & afin de garantir ses Royaumes & les Sujets & Habitans d'iceux, elle mettra en Mer, & tiendra continuellement, pendant cette année courante, depuis le prémier jour d'Avril jusques au prémier jour de Décembre nouveau stile, & tous deux inclus, & ainsi d'année en année, pendant tout le tems de cette Guerre, dans & ès environs de l'Orisont, quatorze bons Vaisseaux de Guerre, bien équipez & pourvûs de tout, dont les noms, monture & équipage sont con-

tenus

enus en certaine *Liste*, qui a déja été mise par Messieurs les Plénipotentiaires & Ministres de Sa Royale Majesté ès mains des Députez & Commissaires des susdits Seigneurs Etats Généraux, & qui, pour être signée, sera encore donnée en meilleure & plus authentique forme: Et s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que quelques-uns des susdits Vaisseaux vinssent à périr ou restassent par Tempête, gros tems, ou bien dans quelque rencontre, en ce cas Sa Majesté en fera équiper d'autres de même équipage & monture le plûtôt qu'il sera possible, pour être envoyez au même lieu, & rendre le même nombre complet, pour servir à la même fin.

IV. Et comme Sadite Majesté & leursdites Hautes Puissances se sont particuliérement engagées d'assister celui qui sera attaqué, de six mille Soldats, bien équipez & armez, ou d'en donner l'équivalent réduit en Argent, montant à la somme de deux cens quatre-vingt & huit mille Rixdalers; il est convenu & accordé entre les susdits Plénipotentiaires & Ministres des deux Parties, que Sadite Royale Majesté employera ladite somme, tant à l'égard de ce qui est déja échû, que de ce qui écherra de tems en tems, à l'équipement des susdits quatorze Vaisseaux de Guerre; mais comme ledit équipement, & l'entretien de l'équipage montera à beaucoup plus, & qu'il faut que Sa Majesté & ses Royaumes fassent de grands préparatifs à ce sujet, & que cela montera annuellement à une somme considérable, il est, comme cidevant, convenu, que Leurs Hautes Puissances fourniront outre cela à Sa Majesté, pour subside, tant que la Guerre avec l'Angleterre durera, la

la somme de six cens mille Rixdalers par an, laquelle somme sera comptée de tems en tems en Rixdalers en espéce dans la Ville de Hambourg.

V. Et ledit subside, dans la prémiére & les années suivantes, tant que la présente Guerre durera, sera & continuera d'être payé en trois termes, à sçavoir le prémier Mars trois cens mille Rixdalers; le prémier Juin cent & cinquante mille Rixdalers, & le prémier de Septembre les cent cinquante mille Rixdalers restans, le tout à compter selon le nouveau stile. Le susdit payement sera fait précisément en Lettres de Change, sans faute ni manquement, & sans aucune prétension, arrêt, affectation, ou pour quoi qu'on se puisse imaginer & alléguer à l'encontre, comme il est dit ci-dessus, & seront fournies lesdites sommes dans la Ville de Hambourg, & sur les quitances de Sa Royale Majesté signées de sa propre main, & confirmées de son Sceau; bien entendu néanmoins, comme il est convenu & accordé, de pouvoir les donner en diminution desdits subsides en payement sur la prémiére aussi bien que sur les années suivantes, pour l'entretien de huit Vaisseaux de Guerre avec ce qui en dépend, chacun montez de quarante-deux piéces de canon; Et outre ce aux conditions stipulées dans le Contrat separé, fait cejourd'hui entre les susdits Plénipotentiaires & Ministres de Sadite Majesté, & les Deputez de Leurs Hautes Puissances, qui sera réputé de telle force & valeur que s'il étoit inséré de mot à mot dans cette présente Alliance.

VI. En cas que, comme on l'espére sous la grace & bénédiction de Dieu, & comme c'est

pro-

proprement le but de ce présent Traité, la Paix se fait & rétablit au commencement de l'année mille six cens soixante-six entre le Roi de la Grande Bretagne & leurs Hautes Puissances, il est expressément convenu dès à présent comme pour lors, que, nonobstant les susdits subsides pour ladite année, en considération que les équipages & la meilleure partie des fraix pour lesdits Vaisseaux seront néanmoins infailliblement déja faits, ils seront incontestablement payez & satisfaits en leur entier.

VII. Ladite Paix étant faite après l'expiration de l'année courante mille six cens soixante-six, on comptera alors exactement quelle partie de l'année au jour de l'échange des Ratifications sera écoulée, ensemble quels subsides auront été payez dessus, pour trouver si Sa Royale Majesté aura déja eu, ou si elle devra encore avoir quelque partie des susdits six cens mille Rixdalers, selon qu'il sera échû de l'année, à proportion du tems qui en sera écoulé; Et il est outre cela convenu, que Sadite Majesté aura par dessus un terme de trois mois desdits subsides, sçavoir cent cinquante mille Rixdalers qu'il tirera.

VIII. Et comme Leurs Hautes Puissances fourniront un subside d'une si considérable somme, comme il est dit ci-dessus, pour l'équipage, subsistance, & entretien des susdits quatorze Vaisseaux de Guerre, Sadite Majesté sera obligée de permettre, que Leurs Hautes Puissances fassent monter lesdits Vaisseaux par personnes autorisées à ce faire, & à leur désir, comme aussi Sa Majesté Royale sera tenuë & obligée de continuër en service les susdits

qua-

quatorze Vaisseaux équipez & montez, comme il est spécifié dans la Liste ci-dessus mentionnée, depuis le prémier d'Avril jusques au prémier Décembre ensuivant, en cas que la saison de l'hyver le puisse permettre, & ne l'empêche pas manifestement.

IX. S'il arrivoit que le Roi de la Grande Bretagne prît ce Traité en mauvaise part, & que lui seul, ou ses Alliez, ou eux joints à lui, vinssent pour cette raison attaquer le susdit Roi de Dannemarc, Leurs Hautes Puissances seront obligées de l'assister de toutes leurs forces par Mer & par Terre; non seulement contre ledit Roi de la Grande Bretagne, mais aussi contre ceux qui, à l'occasion de ce Traité, ou à cause de ladite défense qui se doit faire, entreprendroient directement ou indirectement quelque hostilité contre Sadite Majesté Danoise, ou contre ses Royaumes, Païs, Principautez & Comtez, que Sadite Majesté possède présentement, ou pourroit posséder ci-après par légitime Succession, & entreront en même tems en Guerre ouverte avec Sadite Majesté contre ceux qui entreprendront lesdites hostilitez; comme aussi pareillement d'un autre côté, s'il arrivoit que quelqu'un, qui que ce pût être, vint à attaquer Leurs Hautes Puissances au sujet de ce dit Traité, Sadite Majesté Royale sera réciproquement obligée de les assister de toutes ses forces par Mer & par Terre, contre tous ceux qui pour ce sujet voudroient attaquer Leurs Hautes Puissances, ou entreprendre quelque chose contre elles, & d'entrer alors en Guerre ouverte avec elles contre tous ceux qui feroient lesdites hostilitez.

X. Au

X. Au cas que lesdits Contractans, pour les raisons mentionnées plus amplement dans le prémier Article ci-dessus, viennent à être engagez dans une Guerre ouverte, soit contre le Roi de la Grande Bretagne, qui, comme il a été dit, est déja en Guerre avec Leurs Hautes Puissances, soit avec les Alliez, ou tous ensemble avec ledit Roi de la Grande Bretagne, il ne sera point fait de suspension d'armes avec l'Ennemi commun, ou les Ennemis communs, que conjointement & d'un consentement général; mais si l'on venoit à entrer dans quelque tems ou dans quelques années en Négociation de Paix ou de Trève, cela ne se pourra faire par l'un des Alliez sans la participation particuliére de l'autre, & sans lui procurer aussi-tôt la faculté & sûreté de pouvoir envoyer ses Ministres au lieu qui sera choisi pour lesdites Négociations. Comme aussi n'y sera rien fait sans lui en donner avis de tems en tems & successivement de ce qui s'y passera, & beaucoup moins ne pourra l'un sans l'autre conclure ladite Paix ou Tréve sans y comprendre son Allié, & l'y faire rentrer, s'il le désire, en possession de ses Païs & Places qu'il posséde présentement, ou qu'il pourroit venir à posséder pendant ladite Guerre par légitime succession, ensemble dans la jouïssance de ses droits & immunitez qu'il avoit & dont il joüissoit avant la Guerre, & accorder avec l'Ennemi commun pour son Allié les mêmes droits, immunitez, exemptions & autres prérogatives qu'il stipuleroit pour lui-même, à moins que l'Allié n'en convienne autrement.

XI. S'il arrivoit qu'après que la Paix seroit

voit concluë avec l'Angleterre, Sa Royale Majesté & Leurs Hautes Puissances conjointement, ou l'un des deux à part, vinssent à être attaquez par le Roi de la Grande Bretagne, ou par quelque autre, qui que ce fût, à l'occasion du présent Traité, ou de ce qui en dépend, & qu'ils en vinssent à une Guerre ouverte, Sadite Majesté Royale & Leurs Hautes Puissances seront reciproquement tenues & obligées, d'assister aussi-tôt & sans délai de toutes leurs forces celui qui sera attaqué, suivant & en conformité du texte du deuxiéme Article ci-dessus.

XII. Les deux Parties & Contractans ont consenti & consentent par ces présentes, d'inviter le Roi de Suéde & tous autres Princes & Potentats voisins & intéressez par le Commerce, d'entrer dans la présente obligation & Alliance, pour parvenir à une bonne & salutaire Paix, & pour le rétablissement des libres Commerce & Navigation.

XIII. Tous lesquels Points & Articles nous Plénipotentiaires & Ministres autorisez de Sa Royale Majesté, & nous Commissaires Députez de Leurs Hautes Puissances, réciproquement, au nom de nos Principaux, en vertu des pouvoirs à nous octroyez, ci-après inserez, l'avons traité, convenu & accordé, promettant au nom que dessus, de les observer & entretenir de bonne foi. Et que, pour plus grande fermeté & sûreté d'iceux, ledit présent Traité d'Alliance sera ratifié & approuvé par Sa Royale Majesté Danoise & de Norwegue, & par Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies dans le

tems

tems d'un mois, à compter de la date des présentes, & que les Ratifications en seront échangées en bonne & dûë forme.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 12. Février 1666.

JE vous fais cette Lettre à part sur une affaire que j'ai fort à cœur, dont je désire que vous parliez en grand secret au Sieur de Wit, lequel a une occasion en main de m'obliger très-sensiblement, non seulement sans rien faire contre le bien des Etats, mais en faisant leur propre service, comme vous-même le jugerez aisément quand je vous aurai dit la chose. Le fait est, qu'il y a déja quelques mois que je me trouve engagé de parole au Roi de Pologne & à la Reine, de leur envoyer au Printems de cette année un Corps d'Infanterie Françoise de cinq à six mille hommes, pour leur donner moyen de mettre à la raison, tant leurs Sujets révoltez, que Lubomirski, qui s'est joint à eux depuis qu'il a été condamné & privé de ses Charges à la Diette de l'année derniére.

On avoit espéré que l'accommodement tel quel, qui fut fait derniérement sur le champ de Bataille, où le Roi pouvoit tail-

tailler en piéces ces mutinez, s'il eût voulu se servir de son avantage, auroit pû produire le rétablissement du repos de la Pologne; mais depuis ce tems-là, tant s'en faut que ledit Lubomirski & les Rébelles ayent reconnu cette grace comme ils devoient, qu'elle n'a servi qu'à les rendre plus audacieux à pousser la Cour à bout; & par les derniéres Lettres que j'ai reçûës de ce Païs-là, la Reine de Pologne me fait sçavoir que ces Rébelles ont tant fait de cabales dans les Diétes, & si bien pris leurs mésures pour leurs mauvais desseins, dans la grande qui se doit tenir à ce mois de Mars prochain, qu'elle sera infailliblement rompuë, sans qu'il reste alors aucun moyen au Roi, non seulement de contenter les mutinez par le payement des sommes immenses qu'ils prétendent leur être dûës, mais même de satisfaire sa propre Armée fidéle dont il s'est servi jusqu'à présent contre les Confédérez: ensorte que tout le parti du Roi va être bouleversé, & peut-être quelque chose de pis, si je ne trouve moyen de faire incessamment & sans aucun delai passer en Pologne le Corps de Troupes que j'ai promis pour soûtenir le bon parti.

Comme il s'agit en cette affaire & de mon intérêt & de mon honneur, celui-ci en l'accomplissement d'une parole que j'ai donné, & l'autre pour ne pas voir succomber mes amis & triompher Lubomirski; je veux faire tous les efforts hu-

humainement possibles pour tirer le Roi de Pologne de ce mauvais pas, où il n'est pas question de moins que du soûtien de sa Couronne ou de sa ruine, d'où le Sieur de Wit doit inférer combien je lui sçaurai de gré, s'il me donne le moyen de faire passer un Corps de Troupes dans ce Royaume.

Pour cet effet il n'y a que deux voyes, l'une, d'embarquer dès ici ledit Corps dans des Vaisseaux qui le transportent vers Dantzig, ce qui n'est pas praticable depuis ma déclaration contre les Anglois, pour les raisons qui sont assez aisées à voir; & puisque j'ai bien voulu en cette rencontre préférer les intérêts des Provinces-Unies aux miens propres, elles sont d'autant plus obligées par gratitude & bienséance, à me donner maintenant les moyens qui dépendront d'elles, pour faire que je puisse sortir honorablement & avantageusement de cette affaire.

L'autre voye, qui est la seule qui me reste, est de faire passer cette Infanterie, sous prétexte de la Guerre de Munster, en Hollande, & de là dans l'Ostfrise, le Comté d'Embden, le Duché de Meklenbourg jusqu'à Lubec, où elle pourroit s'embarquer pour aller vers Dantzig, le surplus du chemin par terre n'étant pas praticable, à cause des Etats des Princes qu'il leur faudroit toucher, & qui n'accorderoient pas le passage, & nommément l'Electeur de Brandebourg.

C'est en quoi le Sieur de Wit peut sensible-

fiblement m'obliger, & comme j'ai dit, en faisant le bien de sa Patrie, puisqu'il est hors de doute, que si l'Evêque de Munster, qui ne sçauroit rien de mon véritable dessein, voyoit un nouveau Corps de cette considération s'avancer vers les Etats, lui-même demanderoit alors instamment la Paix qu'il rejette aujourd'hui, & Messieurs les Etats se trouvant bien-tôt libres de cette fâcheuse diversion, pourroient disposer de toutes leurs forces pour n'être plus employées que contre les Anglois & vraisemblablement avec beaucoup d'avantage.

Si le Sieur de Wit peut me faire ce plaisir, comme je n'en doute pas, puisqu'il a un si beau prétexte en main par celui de la Guerre de Munster, pour porter les Etats à me requérir de leur envoyer un nouveau secours, il est extrémement important qu'aucun autre que lui ne pénétre le motif caché de cet envoi, & quand même la chose (ce que je ne puis croire) ne se trouveroit pas possible, il est de la même importance qu'il m'en garde le secret; à quoi vous tiendrez soigneusement la main.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 18. *Février* 1666.

MR. de Wit m'a répondu, qu'à moins de se perdre sans aucune ressource, il n'oseroit proposer aux Etats de demander à V. M. un nouveau secours; qu'il a peine à souffrir les reproches que les Villes, où sont ses Troupes, lui font tous les jours, de ce que le Peuple souffre d'elles; que les Provinces de Gueldre & d'Overyssel, qui ont été ruinées par le prémier passage, n'en donneroient pas un second; & que même ce qui est arrivé à Reez, touchant la Réligion, avoit tellement aigri les esprits dans toutes les Villes, comme si on vouloit attaquer les consciences & leur liberté, que ce seroit les mettre au désespoir que de leur proposer de recevoir dans leur Païs un secours nouveau.

Mais que pour faire voir à Vôtre Majesté le désir qu'il a de la servir, il se fait fort de faire donner escorte suffisante des Vaisseaux des Etats, quand leur Flote sera en Mer, pour conduire ses Troupes jusques au Sond, d'où elles iront en sûreté à Dantzig ou Lubec, & il estime que faisant l'embarquement à Diépe, Boulogne

ou Calais, le paſſage s'en fera avec moi
de dépenſe & plus de ſûreté.

Il me dit enſuite que Caſtel Rodrigo
avoit envoyé un Gentilhomme exp
avec une Lettre de Créance; qu'il lu
dit de ſa part, que s'il vouloit entendr
une Paix avec l'Angleterre & avec l'E
que de Munſter, il s'engageoit de la fa
à l'avantage & à la ſatisfaction de M
ſieurs les Etats, qu'il en avoit les pc
voirs, & que s'il lui vouloit envoyer qu
qu'un de la part des Etats à Bruxelles,
les lui communiqueroit. Ledit Sieur
Wit lui a répondu, que le plus court ch
min pour avancer la Paix, étoit de fai
les propoſitions à Sa Majeſté au mên
tems qu'on les faiſoit aux Etats, par
qu'ils étoient ſi liez par la déclarati
qu'elle avoit faite, qu'ils ne ſe pouvoie
deſunir d'elle; & qu'ainſi, ſi ſes intentio
étoient auſſi ſincéres qu'il diſoit pour ce
te Paix, il l'aſſûroit auſſi que les Etats l'
toient pour accomplir ce grand ouvra
de concert avec la France, & non autr
ment.

Ledit Sieur de Wit m'a communiq
une Lettre que le Mylord Arlington
écrite à un de ſes amis, par laquelle
lui marque, que ſi ledit de Wit veut s'en
ployer pour la Paix avec l'Angleterre,
l'aſſûre que le Roi ſon Maître y eſt fo
porté, & même de prendre confiance
lui: que pour marquer mieux ce qu'il
mande, c'eſt que le Roi ſon Maître ſe
bien aiſe qu'on envoye Monſieur de B
vernin

verning, qu'on sçait être de ses particuliers amis, avec qui il traitera à fond sur toutes choses, & qu'il assûre par avance que les Etats auront satisfaction sur les différens qui sont à présent entre l'Angleterre & eux. Le Sieur de Wit a répondu la même chose qu'à l'Envoyé de Castel Rodrigo, & il ne se peut pas mieux agir qu'il fait. Il m'a témoigné avoir la derniére satisfaction de la conduite de Monsieur Colbert, & lui attribuë tout le succès du Traité. Comme Vôtre Majesté est informée par lui de tout le détail, je ne l'en importunerai pas par des redites; mais je lui dois rendre cette justice, qu'il a prévenu par sa prudence des projets qui étoient faits de deçà pour rompre cette Alliance, & qu'il en a acquis grande estime auprès du Sieur de Wit & des plus éclairez des Etats.

Ledit Sieur de Wit croit, que s'il pouvoit engager l'Electeur à une liaison plus étroite avec Vôtre Majesté que celle du Traité fait par Bloemendael, cela seroit avantageux pour les Etats, & qu'on seroit plus assûré de ce Prince. J'ai estimé à propos d'avertir Monsieur Colbert de tout ce que ledit Sieur de Wit m'a dit là-dessus, quand il m'a communiqué la Lettre du Mylord Arlington. Je lui ai dit que j'estimois qu'il faloit faire réflexion sur ce qu'il marque désirer qu'on envoye Monsieur de Beverning en Angleterre, & que ce pourroit bien être de concert avec lui. Il me répondit, qu'il étoit assûré dudit de

Beverning; & qu'à son dernier voyage de Cléves ils s'étoient éclaircis sur quelques soupçons, & qu'il répondroit de lui sur toutes choses, après la satisfaction qu'il en a reçû. J'ai bien remarqué que les conjonctures des tems tiennent plûtôt cette amitié que leurs inclinations; & ledit de Wit, qui a besoin de ménager le Conseil d'Etat en la Ville de Goudâ, où de Beverning est très-puissant, n'a rien oublié pour l'attacher à ses intérêts; il est persuadé qu'il y est présentement.

Nous entrâmes ensuite dans une conversation dont je dois rendre compte à Vôtre Majesté, qui est très-importante & qui mérite bien ses réflexions.

C'est sur le sujet du Commandement de l'Armée, & de l'impossibilité de pouvoir réussir dans les desseins, faute d'un Chef. Il me dit, qu'il m'avoit communiqué sa pensée, il y a quelques jours, touchant Monsieur de Turenne; qu'il ne voyoit plus de ressource que celle que Sa Majesté lui commandât de venir servir cette Campagne les Etats, qui lui donneroient le Commandement général de toutes leurs Troupes, qui monteroient à 50000. hommes, les Alliez compris: que pour disposer les affaires, il travailloit dans les Villes pour leur faire goûter que c'étoit l'avantage du Prince aussi-bien que de l'Etat; que les esprits étoient fort partagez, mais qu'il employeroit tout son crédit pour les réunir.

Que tout son travail feroit inutile, si Vôtre

tre Majesté n'étoit disposée à prêter Monsieur de Turenne aux Etats pour une Campagne, pour remettte l'Armée dans la discipline que l'on observoit du tems des feu Princes d'Orange; qu'il me prioit d'en écrire à Vôtre Majesté pour sçavoir ses sentimens, afin qu'il pressât ou se désistât de cette affaire.

Je prendrai la liberté de dire à Vôtre Majesté, que par ce moyen on étouffera toutes les cabales, & on ruinera tous les Partis: Monsieur de Turenne étant estimé comme il est, & ayant le Commandement de toutes les Troupes, assûrera l'Armée, qui ne prendra pas les sentimens des mal intentionnez, & le dehors & le dedans feront dans l'ordre; au lieu que toutes choses restent dans la confusion en l'état où elles sont, & à la veille de changer de face selon les accidens qui arrivent.

J'ajoûterai, que le Prince d'Orange, faisant la Charge de Général de la Cavalerie sous Monsieur de Turenne, il lui pourra facilement donner des impressions d'être dans les intérêts de Vôtre Majesté, & quitter ceux d'Angleterre, où il est assez porté par la mauvaise éducation qu'il a euë; & comme il a de l'esprit infiniment, je ne doute pas qu'il ne soit facile de l'attacher tout-à-fait à Vôtre Majesté par son propre intérêt. J'attendrai la réponse de Vôtre Majesté là -dessus avant d'agir de mon chef sur cette matiére, m'en étant excusé au Sieur de Wit, jusques

à ce qué j'eusse informé Vôtre Majesté de cet entretien, & de plus je vois qu'il n'étoit pas tems que je parusse, lui-même n'ayant pas encore disposé toutes les Villes à consentir à cette proposition.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 18. *Février* 1666.

MOnsieur de Wit m'a aporté la réponse au Mémoire de Vôtre Majesté du 5. de ce mois. Il m'a ajoûté, que les Etats donnoient pouvoir au Sieur van Beuningen d'ajuster avec les Ministres de Vôtre Majesté les contestations qui se rencontroient pour le Commandement; & même il m'a dit, que n'y ayant que huit Vaisseaux des Etats dans la Mer Méditerranée, son avis étoit qu'ils obéissent à Monsieur le Duc de Beaufort, ou à celui qui commandera en son absence, mais que si les douze Fregates qui doivent passer dans la Mer Mediterranée se joignent aux huit qui y sont déja, qui est une Flote considérable, on s'en tiendra au Traité de 1635. qui régle la maniére qu'on se doit conduire sur toutes choses.

Depuis ma prémiére Lettre écrite, j'aprens qu'il y a bien des cabales qui agissent en faveur de Monsieur le Prince d'Orange

ange, non seulement pour son établissement, mais pour ruiner les mesures que le Sieur de Wit prend pour tâcher de l'obliger : ce que le parti qui lui est contraire ne veut pas, & voudroit qu'il eût toûjours la Maison d'Orange oposée. Je ne puis encore rien mander de certain de ce qui arrivera, vû la légéreté des peuples, qui sont aujourd'hui d'un parti & demain de l'autre.

Quand Vôtre Majesté agréeroit qu'on reprit la Négociation du Partage projeté, je doute que le Sieur de Wit fût assez fort pour faire agréer aux Etats ledit Projet, dont il me parla l'ordinaire dernier ; parce que j'ai remarqué depuis deux jours, qu'il a été obligé de cesser la poursuite de quelques affaires moins considerables que celle-là, par l'opposition qu'il a trouvée dans les Villes, ce qui marque que son crédit diminuë.

L'on vient tout présentement de m'avertir, que le Prince Maurice avoit eu les voix de cinq Provinces pour être continué Général de l'Armée de Messieurs les Etats; mais je ne crois pas que cela tienne, la Hollande y étant contraire, & cela ne peut passer que toutes les Provinces n'y consentent.



LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 18 *Avril* 1666.

J'Ai ôté les mots que vous m'avez marqué du Projet de la garantie, *sous quelque prétexte que ce puisse être*, comme aussi ceux, *après la Paix faite*; & comme vous me donniez permission d'user du reste de l'expression, je m'en suis servi, ne trouvant pas que cela engage le Roi à plus que les Traitez précédens qu'il a faits; & le Sieur Clingenberg étoit si fort attaché aux premiers mots de son Projet, qu'il ne vouloit pas signer si on y retranchoit quelque chose, & ce n'a été qu'à l'extrêmité qu'il y a consenti en la forme dont je vous ai envoyé Copie. Si vous y trouvez à redire, vous n'avez qu'à m'en envoyer une autre, cela n'empêchera pas que le Traité étant signé ne subsiste; mais je songe que, comme M. Annibal Sexter est à Paris, vous le ferez plus aisément convenir de ce que vous voudrez pour la Garantie, que je ne sçaurois faire le Sieur de Clingenberg, lequel ne raisonne pas, & dit seulement qu'il a ordre de son Maître de faire telle chose, & n'en démord pas. Je vous envoye les Ar-

Articles qui ne purent être traduits assez à tems pour les mettre dans ma Dépêche l'ordinaire passé.

Je crois à présent le Traité de l'Electeur de Brandebourg signé : on n'a rien oublié de divers endroits pour lerompre ; mais M. Colbert s'y est conduit avec tant de prudence, qu'il en est venu à bout avec la satisfaction des deux partis, & particuliérement de M. de Wit.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 19. *Février* 1666.

JE commencerai ma réponse à vos deux Dépêches du 11. par le point qui me tient le plus à cœur, vous avoüant que je n'ai jamais été plus surpris que du discours qu'a tenu le Sieur de Wit sur le sujet du rétablissement du Prince d'Orange dans ses Charges. Je considére que cela arrive huit jours après ma Déclaration contre l'Angleterre, quoique le Sieur van Beuningen, parmi les raisons qu'il m'a alléguées pour la presser, ait toûjours mis en tête, comme la plus forte, celle d'établir pleinement & sûrement l'autorité du Sieur de Wit, & reculer l'établissement dudit Prince d'Orange. Je considére encore que, dans le même tems que

ledit de Wit vous a dit de delà comm
en grande confidence, qu'il ne peut plu
soûtenir ce poids contre la passion aveu
gle des Peuples, le Sieur van Beuninge
dit ici, qu'il trouve toutes les Villes dis
posées à l'exclusion dudit Prince, & qu'i
croit que le crédit dudit de Wit n'a ja
mais été si puissamment établi qu'il est
aujourd'hui. Je fais réflexion d'ailleurs sur
la conduite reservée & désobligeante qu'a
tenuë à Cléves de Beverning avec le Sieur
Colbert; les mistères qu'il lui a fait d'u
ne Négociation qui par toute raison de
voit être commune; les Conférences fré
quentes que ledit de Beverning a euës
avec l'Envoyé d'Angleterre, sans faire
aucune part audit Colbert de ce qui s'y
passoit, ce qui est formellement contre
le Traité d'Alliance; les propositions
dont Beverning a été chargé par Mon-
sieur l'Electeur de Brandebourg, dont il
a fait aussi un secret audit Colbert; & en-
core que van Beuningen ait dit ici, qu'il
avoit eu ordre de lui communiquer tout
lorsqu'il seroit de retour à Cléves, on ne
vous a pas dit un seul mot de cette affai-
re pour m'en informer par une voye plus
courte que n'est celle de Cléves. Tou-
tes ces circonstances, jointes au discours
que ledit de Wit a tenu presque dans le
même tems, me font juger qu'il y a en
cette affaire des choses qu'on me cache,
& c'est un très-mauvais commencement
d'agir entre des Alliez d'une Guerre com-
mune, où je ne suis entré que pour la
seu

ſeul intérêt des Etats. Il eſt donc bien juſte qu'avant que je réponde poſitivement au diſcours ſurprenant dudit de Wit, que lui-même s'explique davantage, & qu'il m'informe à fond & au vrai de tout ce qui ſe paſſe, ne pouvant pas ſans cela prendre mes réſolutions dans une affaire qui eſt de ſi grande conſidération, qu'elle ne va pas à moins qu'à donner à l'avenir tout le crédit au Roi d'Angleterre dans les Provinces-Unies, & détruire entre nous toute confiance; car il eſt aiſé à voir que tout ce que le Sieur de Wit vous a dit, d'obliger le Prince d'Orange à renoncer à toute affection & liaiſon avec l'Angleterre eſt purement illuſoire, & une belle chimére, qui ne ſerviroit que pour nous tromper nous-mêmes, ou peut-être moi ſeul, ſi j'y acquieſçois ſi facilement. Je vous dirai ſeulement par avance, ſur l'ouverture que le Sieur de Wit vous a faite, que je pourrois prier les Etats de ce rétabliſſement dudit Prince, afin qu'il m'en eût obligation; que je ne ſuis pas réſolu de joüer jamais un ſi mauvais perſonnage, dont ledit Prince ſeroit le prémier à ſe moquer avec les Anglois, & notamment ſi ma priére n'intervenoit (comme il y a grande apparence) qu'après l'affaire concertée & réſoluë entre les parties mêmes pour concluſion de tout ce que deſſus. Je vous répliquerai en deux mots, qu'avant que je puiſſe vous répondre plus préciſément, il faut que le Sieur de Wit s'explique plus avant

& plus à cœur ouvert qu'il n'a fait encore.

Je passe maintenant au Traité fait à la Haye avec le Dannemarc, dont vous m'avez adressé la Copie, & vous dirai, que je ne fus jamais plus surpris que quand j'en ai vû le contenu: aussi vous avoüerai-je franchement, que si vous m'aviez informé pendant cette Négociation que ce Traité eût été de la nature dont je le trouve, s'il n'y a point d'autres Articles secrets dont l'on m'ait encore fait un mistère & à vous, j'aurois eu grande peine à me disposer de promettre les 300000. livres monnoye de Hollande, que je vous ai donné pouvoir d'accorder pour finir cette affaire; & à dire vrai, quel besoin ont les Anglois d'envoyer des Vaisseaux de Guerre vers la Mer du Nord, qui sont néanmoins les seuls bâtimens que le Roi de Dannemarc s'est obligé par ledit Traité de combattre, si les Navires Marchands Anglois y peuvent continuer leur trafic avec la même liberté & sûreté, c'est-à-dire en tirer & transporter généralement toutes les Marchandises & denrées dont le Roi d'Angleterre a un absolu besoin pour équiper ses Flotes? ensorte que l'on peut dire, que nous avons armé à nos dépens le Roi de Dannemarc, pour assûrer aux Anglois le Commerce de la Mer Baltique; au lieu que le principal fruit que nous devions nous procurer en cette Négociation, c'étoit sans doute d'ôter aux Anglois tout moyen de pouvoir continuer la Guerre, en les privant de ce qu'ils

qu'ils ont néceſſité de tirer du Nord pour l'équipage & l'armement de leurs Vaiſſeaux ; d'où je conclus, ou que l'on a acheté chérement une affaire fort indifférente, ou qu'il y a des articles ſecrets que l'on vous a cachez, & peut-être de concert avec les Miniſtres de Dannemarc, afin de leur laiſſer lieu de pouvoir tirer de moi quelques autres ſommes d'argent, pour des conditions qui ſont déja arrêtées & ſignées entr'eux : ce qui ſeroit un très-mauvais procédé entre des Alliez qui ſe doivent tout dire, & procurer ſincérement les avantages l'un de l'autre, comme je le pratique de mon côté en toutes choſes. Ce ſoupçon que j'ai n'eſt pas ſi mal fondé que je ne l'appuye ſur des conjectures comme certaines & infaillibles ; car le Sieur de Wit mande au Sieur van Beuningen, ſans s'ouvrir davantage, qu'il a enfin conclu & ſigné le Traité de Dannemarc en très-bonne forme : or il me ſemble impoſſible, à moins qu'il n'y ait des articles ſecrets qu'on ne me communique point, qu'un auſſi habile homme qu'eſt le Sr. de Wit, puiſſe croire d'avoir fait un Traité fort avantageux avec le Dannemarc, en laiſſant aux Anglois la liberté de continuer à tirer du Nord tout ce qu'ils voudront, & que les Etats achetent ſix cens mille écus comptant annuellement, le ſeul armement inutile de 40. Navires du Roi de Dannemarc, qu'il pourra toûjours tenir dans ſes Ports, pour ne combattre que des Vaiſ-

seaux de Guerre, que le Roi d'Angleterre n'a aucun besoin d'y envoyer, & n'y envoyera point. Je tiens le Sieur de Wit pour un meilleur Négociateur qu'il ne seroit, s'il obligeoit les Etats à payer chaque année la valeur de trois millions pour une chose non nécessaire, & dont ils ne dûssent tirer aucun avantage. Ainsi, comme vous voyez, cette affaire a encore besoin d'être éclaircie, & jusques-là je n'aurai pas grande occasion de m'en rejoüir. Je ne laisserai pas pourtant de payer les trois cens mille livres que j'ai promis pour finir cette affaire.

Je ne dois pas ômettre de vous dire pour vôtre information sur le sujet de Monsieur de Turenne, que quand les Etats lui déféreroient le Commandement général de leurs Armées, ou pour toûjours ou pour un tems limité, je ne le vois nullement disposé à vouloir l'accepter.

Les Etats sont bien insensibles, s'ils n'employent que de foibles & simples plaintes, sur l'entreprise que le Marquis Castel Rodrigo avoit faite sous le nom de l'Evêque de Munster, & de concert indubitablement avec les Anglois, pour s'emparer de Willemstat, l'une de leurs plus importantes Places, & qui auroit entiérement coupé tout le Commerce entre la Hollande & la Zélande; & ce n'étoit pas sans raison qu'on a dit, il y a quelques jours, en Angleterre, qu'on alloit porter un coup mortel aux Etats, ce qui se doit aujourd'hui entendre de cette entreprise,

ou de leurs Négociations pour le rétablissement du Prince d'Orange.

J'attendrai à me réjouir du Traité avec l'Electeur de Brandebourg, que vous me mandez être en si bon état, jusqu'à ce que je sçache qu'il soit conclu, signé & ratifié; car de la maniére que les choses se conduisent, je ne le tiendrai bien assûré que toutes ces formalitez n'y ayent passé, & que je n'aye vû tous les articles.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

Monsieur de Beaufort écrit de Toulon, que six Vaisseaux Hollandois y sont arrivez, dont trois sont de Guerre de Messieurs les Etats, & les trois autres Marchands armez en Guerre, avec deux prises Angloises, qui peuvent servir en Guerre, & que lesdits Vaisseaux ont tous besoin d'un grand radoub, que les équipages en sont très-foibles, & qu'ils ont peu de Munitions; & de plus qu'ils n'ont aucun ordre, ni de lui obéir, ni de faire la Guerre. Surquoi il est nécessaire que le Sieur d'Estrades voye le Sieur de Wit, pour lui dire, qu'il est absolument nécessaire que Messieurs les Etats envoyent avec toute diligence un Courier à Toulon, pour porter les ordres au Comman-

dant pour se radouber, fortifier les équipages, y mettre de bons Soldats, & augmenter les Munitions de Guerre sur tous les Vaisseaux. Il dira de plus au Sieur de Wit, que l'Armée Navale de Sa Majesté est toute prête, au nombre de trente-deux Vaisseaux de Guerre bien armez & bien équipez, dont le moindre porte trente-six piéces de Canon, & le plus fort soixante-dix, & que Sa Majesté les a encore depuis peu fait fortifier d'un nombre considérable des meilleurs Soldats de ses Troupes & de six Brûlots; ensorte qu'il n'y a pas un moment de tems à perdre à envoyer les ordres audit Commandant sur ce qu'il aura à faire.

La résolution de Sa Majesté est, que son Armée cherche par-tout la Flote d'Angleterre qui est dans la Méditerranée, & qu'elle la combatte, & ensuite qu'elle passe en Ponant & vienne à Brest, pour recevoir & exécuter ses ordres.

Présuposant que lesdits Sieurs Etats approuveront infailliblement cette résolution, Sa Majesté la fera exécuter, & fera partir sa Flote dès le prémier jour de Mars, à moins que les ordres desdits Sieurs Etats audit Commandant ne la retardent; & elle estime d'autant plus nécessaire de presser, que pour pouvoir joindre toutes ses forces à celles des Etats, il faut qu'elles soient à Brest au commencement d'Avril.

Sur le point de cette jonction, Sa Majesté désire que le Sieur d'Estrades confére avec le Sieur de Wit, sur la conduite que les Etats veulent tenir dans cette Guerre, afin qu'après l'avoir examinée & dit ses sentimens, elle puisse donner ses ordres en conformité.

Cette

Cette conduite peut être double; l'une, d'assembler toutes ses forces ensemble & donner un combat général; l'autre, de diviser ses forces par Escadres de trente ou quarante Vaisseaux chacune.

La prémiére a ses avantages & ses inconvéniens, elle décide plus promptement du sort de cette Guerre: La supériorité du Roi en nombre de Vaisseaux semble rendre le combat général sûr, & obliger le Roi d'Angleterre à consentir à une Paix avantageuse, par le moyen de laquelle le Commerce sera plus promptement retabli; elle met aussi toute la fortune de cette grande affaire à la décision d'un combat.

L'autre prolonge la Guerre plus long-tems, interrompt le Commerce de toutes les Nations, & les met en grande nécessité: aussi est-elle plus assûrée; & si elle interrompt le Commerce des Alliez, elle le ruïne entiérement à l'égard de l'Angleterre, qui par ce moyen sera ménacée de beaucoup de troubles en dedans. Fait à St. Garmain en Laye, le 19. Février 1666.

ARTICLES SECRETS

Concernant le Traité d'Alliance entre le Roi de Dannemarc & les Etats Généraux des Provinces-Unies.

I. QUoique *sur la fin du prémier Article du Traité d'Alliance fait & conclu*

du ce jourd'hui entre le susdit Roi d'une part & leurs Hautes Puissances d'autre, soit insérée la periode, sçavoir: Et comme on a raison d'appréhender que, non-obstant cette Alliance, les Vaisseaux de Guerre Anglois continuëront à tâcher de troubler le Commerce dans les susdits quartiers, il est pareillement convenu, que les Vaisseaux de Sa Majesté Royale qui y seront, l'empêcheront autant qu'il sera possible, & tâcheront d'attaquer, combattre & conquêter lesdits Vaisseaux de Guerre Anglois; bien entendu que par-là le Commerce n'est point interdit ou empêché aux Vaisseaux Marchands Anglois, au cas qu'ils se comportent paisiblement & convenablement.

Nous Plénipotentiaires & Ministres autorisez de sadite Majesté Royale, & Députez de Leurs Hautes Puissances, avons néanmoins trouvé à propos de déclarer par ces présentes de part & d'autre, que la pensée & l'intention de nos Seigneurs Principaux est, comme nous en sommes particuliérement convenus & tombez d'accord, que sadite Majesté Royale, aussi-tôt après l'extradition des Ratifications respectives du susdit Traité, entrera avec Leurs Hautes Puissances en Guerre ouverte contre le Roi de la Grande Bretagne, & d'y continuër, en conformité du Texte du susdit Traité, aussi longtems que Leurs Hautes Puissances; & en conséquence, entr'autres hostilitez d'attaquer, conquêter, amener, ou ruiner & détruire, selon l'occurrence des cas, tous les Vaisseaux Anglois, tant de Guerre que Marchands, & ce tant en

pleine

pleine Mer, que dans les Fleuves, Rades & Havres de Sa Majesté, & par-tout où l'occasion se présentera, & où les Flotes & Vaisseaux de Guerre de Sa Majesté iront & se trouveront par son ordre, pour insulter l'ennemi commun; Et principalement les empêchera de tout son possible de passer & repasser par le Sond & le Belt.

II. *En cas que les Flotes de Sa Majesté & de Leurs Hautes Puissances, ou une partie d'icelles, se trouvassent quelquefois sous une même Jurisdiction ou l'une parmi l'autre, & demeurassent après que les Amiraux ou Capitaines Généraux de part & d'autre en auront délibéré & l'auront jugé à propos, elles se joindront & demeureront combinées pendant tout le tems que les deux Amiraux & Commandans en Chef le trouveront utile, & non plus long-tems.*

III. *Et quand les susdites Flotes ou Vaisseaux de Guerre se trouveront ainsi joints, les actions de Guerre seront conduites & dirigées, suivant & en conformité de la résolution du Conseil de Guerre, qui sera formé par les Amiraux & Officiers en Chef de part & d'autre.*

IV. *Mais le Conseil de Guerre se tiendra sur le Vaisseau dudit Amiral de Sa Majesté, qui y aura la prémière voix, & après lui l'Amiral de Leurs Hautes Puissances, & ainsi alternativement: prémiérement un des Officiers en Chef de Sa Majesté, & après lui un des Officiers en Chef de Leurs Hautes Puissances en pareil nombre, & seront toutes les résolutions, qui seront prises par ledit Conseil de Guerre, conçûës tant en haut Allemand qu'en bas*

bas Allemand, dont sera donnée une Copie authentique à chacun des Amiraux.

V. *En cas que lesdites Flotes combinées ou Vaisseaux viennent à faire quelques prises, soit Vaisseaux, Marchandises, Denrées, & autres Biens & Meubles, ils seront, en présence des Officiers des deux Nations, inventariez & envoyez à l'Amirauté de Copenhague, pour prendre convenablement connoissance de la valeur ou non valeur d'iceux, & ensuite être partagez en présence & au contentement des Ministres de Leurs Hautes Puissances résidans en Dannemarc, ou gens à ce autorisez, & ce à proportion des têtes & de l'équipage dont les Vaisseaux de Guerre de l'une & l'autre Nation étoient équipez & se trouvoient présens dans la Flote au tems de la prise, sinon que l'équipage ou le nombre des têtes ne fut plus grand sur les Vaisseaux des Provinces-Unies que sur ceux de Dannemarc, auquel cas lesdites prises seront envoyées aux Colléges de l'Amirauté résidant dans les Provinces-Unies, pour sur leur jugement être partagez en présence & au contentement des Ministres de sadite Royale Majesté, & ce de la manière qu'il est ci-dessus exprimé.*

VI. *Il est aussi convenu & accordé, que les Vaisseaux de Guerre de part & d'autre, & ceux qui vont croiser, pourront poursuivre, combattre & conquérir, non seulement en pleine Mer, mais aussi dans les Golphes, Détroits, Riviéres, Havres, ou Rades de l'un des Alliez, les Vaisseaux de Guerre ou Marchands Anglois, sans que cela puisse être pris pour une offense, ni que lesdits Vaisseaux de Guerre, ou ceux qui iront en commission, puissent en la moindre maniére*

niére être inquiétez ou empêchez, mais au contraire on leur prêtera toute aide & assistance; & leur sera loisible & permis, comme il leur est permis par ces présentes, de pouvoir faire leur profit & vendre lesdites prises dans le Païs & territoire de l'une ou l'autre des parties.

VII. *Semblablement que tous les Vaisseaux de Guerre de Sa Royale Majesté, aussi-bien que ceux de Leurs Hautes Puissances, en cas de nécessité, pourront prendre l'un de l'autre, à un prix raisonnable, ou moyennant restitution, ce qui leur pourroit manquer, soit vivres ou Munitions de Guerre, ou autres besoins de Vaisseaux de Guerre, pourvû qu'on ne s'en puisse passer.*

VIII. *Que pareillement les Vaisseaux de Guerre d'une & d'autre part pourront acheter dans les Havres, Riviéres, Rades & Fleuves à un prix raisonnable ce qui est ci-dessus mentionné, & même s'y nettoyer, calfeutrer, réparer, ravitailler, & y prendre le monde qui leur manquera, avec communication des Officiers, Gouverneurs, ou Magistrats qu'il appartiendra.*

IX. *Au cas que le Roi de Suéde, suivant l'Article douziéme du susdit Traité d'Alliance, sur l'invitation des deux parties, vînt à y entrer, ou autrement se joindre avec les Alliez pour l'avancement d'un ordre salutaire, & le rétablissement du Négoce & de la Navigation; il est aussi convenu & accordé, que Sa Majesté Royale de Dannemarc, Norvégue &c. d'un côté, après la susdite inclusion & jonction, au lieu de quarante Vaisseaux de Guerre, ne sera plus obligée que d'en équiper vingt & de les mettre en Mer; & que Leurs Hautes Puissances*

d'autre part ne payeront non plus que la moiti[é] des subsides stipulez, sçavoir trois cens mil[le] écus: à moins que lesdits Seigneurs Principau[x] ne jugeassent particuliérement à propos d'équi[-] per & mettre encore en Mer quelques Vaisseau[x] de Guerre par de-là ledit nombre de vingt, au[-] quel cas la moitié desdits subsides sera augmen[-] tée à proportion. Mais les susdites parties dé[-] libéreront & conviendront en tems & lieu, s'il sera nécessaire, pour parvenir à leur but com[-] mun, d'entretenir un plus grand nombre de Vais[-] seaux de Guerre que vingt; bien entendu qu[e] la diminution des susdits quarante Vaisseaux [de] Guerre ou des subsides ne se feront point dan[s] cette année courante mille six cens soixante-six, mais seulement pour l'avenir.

X. *Sa Royale Majesté, aussi bien que Leur[s] Hautes Puissances prieront le Roi de France, & le feront prier, qu'il veüille le plus fortement & efficacement garantir le susdit Traité d'Allian[ce] & ces Articles secrets avec ce qui en dépend, no[n] seulement pour la sincére prestation & observa[-] tion de ce qui est convenu & accordé, tant dan[s] le susdit Traité d'Alliance que dans ces Article[s] secrets, mais aussi à l'égard de tous Potentats, Princes & Républiques étrangéres, qui à l'occa[-] sion de la présente Alliance viendroient à atta[-] quer ou faire la Guerre, ou à Sa Royale Majesté, ou à Leurs Hautes Puissances, à présent ou à l'a[-] venir; & en tel cas, en conformité de ce, tant Sa Royale Majesté que Leurs Hautes Puissances s'assisteront, & en passeront un instrument en la meilleure forme.*

Et seront ces Articles séparez & secrets, en[-] semble le susdit Traité d'Alliance, observez de part

&

& d'autre de bonne foi & inviolablement. Pour plus grande fermeté de quoi a été fait des présentes quatre Instrumens de même teneur, deux pour chacune des parties, signez & confirmez des mains & sceaux des susdits Plénipotentiaires & Ministres autorisez de Sa Royale Majesté d'une part, & des Commissaires de Leurs Hautes Puissances d'autre part, & seront les Ratifications de part & d'autre livrées & échangées dans le tems d'un mois.

Fait à la Haye le onziéme Février mille six cens soixante six.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 24. Février 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a encore reçû ordre du Roi son Maître de renouveller les instances qu'il a ci-devant faites à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre la construction de douze Navires de Guerre pour Sa Majesté, par les Charpentiers de leurs Amirautez; au même prix qu'elles font bâtir les leurs, comme aussi la sortie de deux cent milliers de poudre que Sa Majesté a fait acheter à Hambourg, & voiturer incessamment à Amsterdam, d'où elle désire les faire passer à Dunkerque par la Zélande, après avoir payé les droits

droits accoûtumez dûs à l'Etat ; à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet que Vos Seigneuries n'aporteront aucun délai, & qu'au contraire elles voudront bien répondre par toute la diligence qui dépendra d'elles en cela, à l'affection pure avec laquelle Sa Majesté se donne tant de soins à recbercber les moyens qui peuvent le plus contribuer au bien & à l'avantage de la cause commune, pour la considération duquel elle ne plaint aucunes dépenses. Donné à la Haye le vingt-quatriéme Février 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 25. Février 1666.

DEpuis ma derniére dépêche treize Villes de Hollande étant portées au rétablissement du Prince d'Orange, Monsieur de Wit & moi jugeâmes, que le seul reméde pour l'empêcher étoit de rompre l'Assemblée, sous prétexte d'être mieux informé de ses Supérieurs sur cette matiére ; ce qui a réussi, & ils s'en sont retournez chez eux dès le lendemain sans rien résoudre. Cependant Monsieur de Wit & moi travaillons près des Villes pour donner l'exclusion au Prince sur ses prétensions. Ce procédé de Monsieur

ſieur de Wit fera connoître à Vôtre Majeſté, qu'il n'étoit pas content de ſon rétabliſſement ; mais, à dire la vérité, il ne s'étoit pas ſenti aſſez fort pour réſiſter à cette Cabale, qui a été grande : mais après deux converſations très fortes que nous avons eu enſemble, il a repris cœur, & eſt revenu de l'abbatement où il étoit, cauſé par le changement de pluſieurs de ſes amis des Villes qui lui ont manqué. Monſieur Colbert a été témoin hier à la Conférence que nous eûmes avec lui ſur ce ſujet, où il parut vouloir agir avec beaucoup de vigueur, & avoua qu'il avoit beſoin d'être aidé dans l'accablement où il eſt de tant d'affaires, & à gouverner tant de ſortes d'eſprits différens. Je n'oublierai rien pour pouſſer cette affaire, étant très importante pour le ſervice de Vôtre Majeſté, par les raiſons qu'elle m'allégue dans ſa dépêche du 19. de ce mois.

Je n'ai pû retirer les Articles ſecrets du Traité de Dannemarc, que l'ordinaire d'après que j'eûs envoyé à Vôtre Majeſté la Copie dudit Traité, parce qu'étant couché en Allemand, la Traduction n'en pût être faite aſſez tôt. Vôtre Majeſté ſera à préſent hors de l'inquiétude où elle étoit, l'engagement étant auſſi fort qu'il ſe peut contre l'Angleterre & contre les Marchands Anglois, qui eſt ce qui m'a paru qui faiſoit plus de peine à Vôtre Majeſté. J'ai ſçû depuis, que ledit Roi de Dannemarc travaille d'attirer

dans cette Ligue, le Duc de Saxe, & le Duc Jean Frederic son beau-Frere, sur qui l'Evêque de Munster comptoit, ce qui marque que ledit Roi de Dannemarc agit de bonne façon, & que les soins & l'argent que Vôtre Majesté a donnez pour faire finir le Traité ne sont pas mal employez.

Le Sieur de Beyerning est venu par ordre des Etats nous voir, Monsieur Colbert & moi, pour nous éclaircir de l'entretien qu'il a eu avec Vennes, & du soupçon que j'avois eu qu'il n'eût quelque intelligence secrete en Angleterre, ce qui paroît assez par la Lettre du Mylord Arlington, où il est nommé: il a fort protesté n'y avoir aucune part, & que cela venoit de Buat, qui est au Prince d'Orange, qui l'a nommé de son chef au Mylord Arlington, qui est son ami, pour entrer dans cette Négociation, qu'il a rejettée dès qu'il lui a parlé. Je lui ai dit, que cet éclaircissement étoit quelque chose, mais qu'il eût mieux fait d'en avertir Monsieur Colbert à Cléves, & de dire à Buat, que s'il se mêloit de telles affaires, il le feroit casser par les Etats.

Ledit Sieur de Wit croit détacher Beverning des intérêts du Prince par cette rencontre. Il le croit nécessaire dans le Conseil d'Etat, où il est fort accrédité & dispose de la Ville de Gouda; ainsi il est à propos de dissimuler sa mauvaise conduite.

LET

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Février 1666.

VOus verrez dans la dépêche du Roi l'état de toutes choses. Monsieur de Wit & moi travaillons de concert auprès des Villes de Hollande, pour faire donner l'exclusion au rétablissement du Prince. Je ne puis encore vous mander rien d'assûré sur ce qui en arrivera. Tout ce que je vous puis dire, est qu'un Avocat de Dort n'a pas la même fermeté qu'un homme de qualité, & que Monsieur de Wit étoit tout-à-fait abbatu & étonné. J'ai été assez heureux pour le remettre, & lui faire connoître, combien il lui étoit avantageux d'être lié & soûtenu du Roi dans les véritables intérêts des Etats & de la Province de Hollande: qu'il pouvoit bien juger, que de remettre le Prince dans ses Charges par les Intrigues & Cabales des Anglois, ses ennemis déclarez, c'étoit se soûmettre à eux en toutes choses, & même manquer de reconnoissance envers Sa Majesté, après le pas qu'elle avoit fait de sa déclaration pour leurs

propres intérêts ; que je ne voyois pas les affaires si désespérées qu'il n'y eût moyen d'y remédier, mais qu'il ne faloit pas perdre de tems, & se servir de la lettre du Mylord Arlington à Buat, domestique du Prince d'Orange, qui vraisemblablement n'ignore pas cette Intrigue. Il approuva cette ouverture, & nous agissons à présent sur ce pied. Monsieur Colbert a été présent à toute nôtre conversation, & a été témoin que le Sieur de Wit s'est fort remis de l'étonnement où il étoit.

Quant à Beverning, il nous est venu voir de la part des Etats, pour se justifier de sa conduite sur les entrevûës qu'il a eu avec Vennes, les voulant faire passer comme ayant été faites par rencontre & sans concert. Monsieur Colbert m'ayant dit, qu'il vous en informoit amplement par sa dépêche, je ne vous en ferai point de redites.

Monsieur de Wit s'est ouvert à Monsieur Colbert de toutes les prétensions des Etats, touchant l'accommodement avec l'Evêque, en cas qu'on en fasse quelque ouverture, & sur ce qui regarde celui d'Angleterre. Comme ce dernier m'a dit qu'il devoit s'aboucher avec le Comte Guillaume de Furstenberg, j'ai crû qu'il étoit du service du Roi qu'il tirât de Monsieur de Wit tous les éclaircissemens possibles sur cette matiére, afin d'avancer davantage l'ouvrage dans la Conférence qu'il aura avec le Comte de Furstenberg.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 26. Février 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du 18. de ce mois. Je n'ai rien à vous dire sur la réponse que vous a faite le Sieur de Wit pour ce qui regardoit la Pologne, si ce n'est qu'il sçait lui-même, aussi-bien que moi, que l'expédient qu'il vous a proposé d'embarquer les 6000. hommes à Boulogne, Diépe & Calais, & de les faire escorter jusques au Sond par une Flote des Etats, n'est pas une chose qui soit praticable, tant pour le defaut des Bâtimens pour faire cet embarquement, que pour ne pas exposer de braves gens à y perir sans se pouvoir défendre, s'il arrivoit (comme il y a toute apparence) que les Anglois fissent un effort pour se trouver supérieurs à la Mer quand on voudroit entreprendre ce trajet, qui pourroit d'autant moins demeurer caché, que lesdits Anglois, voyant ramasser tant de Troupes de terre, craindroient pour eux-mêmes qu'on eût dessein de faire une descente dans leur païs.

Vous direz au Sieur de Wit, que j'ai été très-satisfait, tant de la communication qu'il vous a aussi-tôt donnée de l'envoi

du Gentilhomme du Marquis de Castel Rodrigo, & de sa proposition, comme aussi de la Lettre du Mylord Arlington au Sieur du Buat, que des réponses qui ont été faites à l'un & à l'autre. J'ai aussi fait dire au Sieur van Beuningen deux choses de pareille nature qui me sont revenuës, l'une, de la part d'un Ministre de Portugal, & l'autre, de l'Electeur de Mayence: & comme ledit van Beuningen ne manquera pas d'en rendre compte de de-là, & que je ne crois pas d'ailleurs que l'une ni l'autre ait aucune suite, il est superflu de grossir cette Lettre de cette relation, m'en remettant à ce que le Sieur de Wit vous en fera voir dans les Lettres dudit van Beuningen.

Cependant j'estime que, pour prévenir & détruire tous les artifices dont les Ennemis pourroient user pour jetter de la division, ou au moins des ombrages & des soupçons entre nous, il est important que nous marchions, nous & les Etats, uniformement, & que pour cet effet il faut que vous & le Sieur de Wit concertiez ensemble une forme de la réponse que nous devrons faire à toutes les propositions d'accommodement qu'on voudra faire séparément à l'un des deux: vous vous appliquerez donc à dresser ce point, & me l'envoyerez aussi-tôt que vous en serez convenus.

La demande que le Mylord Arlington faisoit de la personne du Sieur de Beverning m'est fort suspecte, & vous en ferez

rez le même jugement que moi, quand le Sieur Colbert, qui me mande qu'il alloit à la Haye, vous aura dit ce qui s'est passé à Cléves, dans un incident où il surprit ledit Beverning avec l'Envoyé d'Angleterre dans une grande conférence qui se faisoit entre eut dans la Chambre de l'Electeur de Brandebourg, & en sa présence; dont tous les trois parurent fort embarassez, sans que Beverning après cela ait rien communiqué audit Sieur Colbert du sujet de cette Conférence, ne le payant que d'une mauvaise excuse, qu'ils s'étoient rencontrez de la sorte par un grand hazard. Il peut y avoir là-dedans des Négociations pour le rétablissement du Prince d'Orange, & que peut-être Beverning cache même au Sieur de Wit. Vous voyez combien il est important de bien éclaircir la chose.

Je vous ai déja mandé qu'il n'y a rien à faire avec Monsieur de Turenne pour le Commandement général qu'on feroit de de-là disposé de lui déférer, quand ce ne feroit même que pour une Campagne. Il dit avoir des raisons invincibles qui l'empêchent de pouvoir accepter la chose.

Il est assez étrange que les Espagnols fassent ouvertement des entreprises pour s'emparer des Places des Etats les plus importantes, & qu'on fasse passer un simple desaveu de Gamarre, pour une conduite fort sincére contre ce que l'on voit, & que l'on touche au doigt; & que d'un autre côté j'entre en rupture avec un Roi mon proche parent, pour le seul

intérêt des Provinces Unies, & que je leur envoye un secours de six mille hommes contre un Prince de l'Empire mon Allié, & que je retienne par ma consideration d'autres Princes dudit Empire d'attaquer lesdites Provinces; que je contribuë de mes soins & de mon argent, pour engager des Rois & des Princes dans leur Parti, & que des obligations si importantes & si effectives ne puissent produire dans lesdites Provinces le gré que j'en devrois attendre, ni empêcher qu'on n'y déclame souvent plus contre la France que contre l'Espagne: d'où l'on peut inférer, si tout cela se passe, lorsqu'on a le plus de besoin de moi, ce que je pourrois me promettre de leur affection & de leur gratitude, quand je leur en demanderois des effets. Je ne laisserai pas pour toutes ces considérations d'aller mon même chemin, & avec la même cordialité & sincérité.

Le Sieur van Beuningen m'a remis l'ordre que les Etats envoyent au Commandant des huit Vaisseaux qui sont à Toulon, d'obéir au Duc de Beaufort, & je le lui adresse ce soir.

Je vous envoye l'acte de garantie que j'ai fait expédier sur le Traité de Dannemarc. On a eu ici là-dessus de grandes contestations avec le Sieur Annibal Sexter, mais on l'a payé de raisons si convaincantes, pour lui faire voir celle que j'avois d'ôter certains mots du Projet qu'en avoit dressé le Roi de Dannemarc, qu'il

qu'il n'a sçû qu'y répliquer; & il a paru qu'il écriroit favorablement à son Maître, pour lui faire agréer & accepter l'Acte en la forme qu'il est.

J'ai reçû & vû avec plaisir les Articles secrets dudit Traité de Dannemarc, & c'étoit avec raison que j'avois crû le Sieur de Wit un trop habile Négociateur, pour avoir sacrifié de si grandes sommes au seul contenu des Articles du Traité public.

J'ai vû aussi avec la même joye les Traitez qui ont été signez à Cléves avec l'Electeur de Brandebourg; & comme je renvoyai le Courier que le Sieur Colbert m'avoit dépêché pour m'en apporter la nouvelle, & lui écrivis amplement sur la même matiére; je me remets à lui, qui est auprès de vous, de vous communiquer ce que je lui ai mandé.

Le Sieur van Beuningen a fait ici de grandes plaintes des termes auxquels je vous avois écrit derniérement, sur la conduite qui avoit été tenuë touchant les Vaisseaux des Etats qui sont dans la Mer Mediterranée, qu'on avoit dit prémiérement être au nombre de douze, & puis cinq, & puis trois, & puis qu'ils avoient passé dans l'Ocean, &c. Et ledit van Beuningen en a parlé avec tant de sentiment, qu'il est venu jusqu'à dire, que si la France avoit eu dessein non seulement de le décréditer, mais le détruire entiérement dans l'esprit de ceux qui composent l'Assemblée des Etats, on n'auroit

pas pû le faire en des termes plus forts que ceux qui ont été employez dans le Mémoire signé de moi, dont il avoit la copie. Surquoi je vous dirai, que vous devez témoigner de-là, que ma pensée & mon intention ont été bien éloignées de nuire en quoi que ce soit audit van Beuningen, & qu'au contrairê je le connois & le tiens pour un des plus habiles & des mieux intentionnez Ministres que lesdits Sieurs Etats puissent employer à traiter leurs affaires. Cet incident pourtant, & celui de la Lettre que Lionne vous écrivit sur l'action de mes Troupes dans le païs de l'Evêque de Munster, doit faire voir combien vous devez être reservé à donner au Sieur de Wit les Copies des Lettres ou Mémoires que je vous adresse.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

SA Majesté donne ses ordres à Monsieur le Duc de Beaufort de chercher par-tout la Flote Angloise qui est dans la Mer Méditerranée, & la combattre, suivant ce que Sa Majesté a estimé être le plus avantageux pour la Cause commune: il est nécessaire de lui expliquer les intentions de Sadite Majesté sur ce

qu'il

qu'il aura à faire après le combat : elle se remet à sa prudence & à celle des Officiers Généraux de son Armée, suivant l'état auquel seront les Vaisseaux dont la dite Armée est composée, & celui auquel seront ceux de la Flote Angloise, de prendre leur parti pour laisser dans ladite Mer Mediterranée tel nombre de Vaisseaux qu'ils estimeront nécessaires pour agir avec les Galéres de Sa Majesté qui pourront agir pendant l'Eté, & les douze Fregates Hollandoises ; en demeurer toûjours les maîtres, combattre par-tout les Anglois & ruiner leur commerce, & pour le surplus des Vaisseaux qui sont en état, Sa Majesté donne ordre audit Sieur Duc de Beaufort de passer en Ponant & venir à Brest, pour y joindre ensemble toutes ses forces, & prendre ses mesures avec les Etats pour la jonction & l'emploi des Armées de Sa Majesté & des Etats pendant la Campagne.

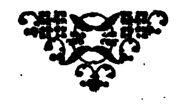
C'est la résolution que Sa Majesté a estimé la meilleure & la plus avantageuse pour le bien commun, encore qu'il semble que par le Memoire donné au Sieur d'Estrades, les Etats soient plutôt d'avis de laisser l'Armée Navale de Sa Majesté dans le Levant ; mais comme il a été expliqué à Sa Majesté par le Sieur van Beuningen, que la résolution contenuë en cette réponse pourroit bien avoir été prise sur quelques difficultez concernant l'exécution du Commandement absolu de toutes les Flotes, Sa Majesté veut bien que le Sieur d'Estrades entre en conférence sur ce sujet avec le Sieur de Wit, & qu'il lui dise, que Sa Majesté se tiendra au Traité de 1635. pour raisons de la for-

me du Commandement à donner, soit dans une poursuite d'une Armée défaite, soit dans une retraite, soit dans quelque autre occasion de pareille nature, qui, pour être trop précipitée, ne peut pas être mise en déliberation dans un Conseil de Guerre. Le Commandement en ce cas sera fait par l'Amiral de France, & envoyé directement à l'Amiral des Etats, pour le faire exécuter par sa Flote, & comme cet ordre est tel, qu'il est impossible d'y trouver rien à changer, & même qu'il est autant avantageux aux Etats qu'ils le peuvent désirer, Sa Majesté ne doute pas qu'ils n'y donnent les mains, & qu'ils ne conviennent de la jonction de toutes les Flotes.

De plus, Sa Majesté voulant suppléer au défaut d'experience dudit Sieur de Beaufort & des autres Chefs de son Armée Navale pour faire la guerre dans l'Ocean, Sadite Majesté demandera volontiers aux Etats quelqu'un de leurs plus experimentez Capitaines pour mettre sur le Vaisseau Amiral de France, & servir de Conseil audit Sieur Duc de Beaufort en toutes les occasions importantes.

Le Sieur d'Estrades conférera sur ce Mémoire avec ledit Sieur de Wit. Il en fera sçavoir à Sa Majesté ses sentimens sur ce qu'il contient.

Fait à Saint Germain en Laye le 26. Février 1666.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 4. Mars 1666.

NOus avons conféré sur l'Article d'agir de concert. Mr. de Wit est d'avis qu'on se dise de part & d'autre toutes les propositions que les Ennemis feront, & qu'on leur déclare, que s'ils veulent agir de bonne foi, ils les fassent aux uns & aux autres en même tems, & que même on convienne d'un lieu pour traiter la paix, où tous les Alliez pourront envoyer leurs Ministres. Il croit que la Haye seroit le plus propre pour abréger les longueurs qu'apportent les Provinces à donner leurs consentemens sur les points qui sont en contestation.

Ce que Vôtre Majesté me fait l'honneur de me mander est très-prudemment dit, de la réflexion qu'elle fait sur la conduite des Etats à l'égard des Espagnols, qui font tous les jours de nouvelles entreprises sur eux, & les payent d'un simple desaveu de Dom Esteven de Gamarre; au lieu que Vôtre Majesté les a sauvez d'une ruine totale, & qu'ils la regardent après cela comme le seul dont ils appréhendent la puissance, & elle ne laisse pas d'user de ces termes généreux, qu'elle ne laisfera

ſera pas pour toutes ces conſidérations d'aller ſon même chemin, & avec la même cordialité & ſincérité. J'ai eſtimé à propos de lire cet article tout entier au Sieur de Wit, & aux principaux Députez des Villes, qui n'ont ſçû me répliquer autre choſe, ſi ce n'eſt que les gens de bien feront toûjours portez à reconnoître les grandes obligations que l'Etat avoit à Vôtre Majeſté; qu'ils avouënt qu'il y avoit grand nombre d'ingrats dans leur République, mais qu'ils m'aſſûroient qu'ils n'en étoient pas les maîtres, & qu'ils porteroient toûjours ſes intérêts préférablement à tous autres.

Le Sieur de Clingenberg, Envoyé du Roi de Dannemarc, m'eſt venu voir, & m'a montré une Lettre du Roi ſon Maître, par laquelle il lui mande que le Sieur Goes, ſon Réſident près Vôtre Majeſté, lui a écrit, qu'elle étoit portée à lui donner un ſubſide, & qu'elle me donnoit ordre d'en convenir à la Haye.

Je lui ai répondu que le Sieur Goes avoit mal compris les intentions de Vôtre Majeſté, qu'il étoit vrai qu'elle m'avoit donné ordre de tâcher à porter Meſſieurs les Etats dans le Traité, à donner quelque ſubſide d'augmentation, pour aider audit Roi de Dannemarc à entretenir une Armée de terre; mais cet ordre étant venu après la ſignature dudit Traité avec Meſſieurs les Etats, & n'y ayant plus rien à ménager avec eux ſur un nouveau ſubſide, que je n'avois pû exécuter les ordres que

que Vôtre Majesté m'avoit donné là-dessus, & que je n'en avois pas oüi parler depuis.

Il m'a paru assez surpris, & m'a dit, qu'il avoit ordre d'en écrire au Sieur Goes, pour en parler de nouveau avec Vôtre Majesté.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 4. Mars 1666.

J'Ai communiqué à Monsieur de Wit la Ratification de la garantie, & lui ai dit comme le Roi avoit retranché ces trois mots (ou les Etats) comme étant inutiles, vû les Traitez que Sa Majesté & eux ont ensemble, qui donnent de part & d'autre les sûretez nécessaires. Il me répondit, qu'il convenoit qu'ils étoient inutiles, & que par cette raison il eût souhaité qu'ils n'eûssent pas été ôtez, parce qu'il se servoit souvent des choses inutiles pour grossir les espéces, & faire valoir aux Villes le procédé du Roi, desintéressé pour leurs avantages; ce qu'il avoit fait en ce point, ne comprenant pas en quoi on pouvoit interprêter que ces trois mots puissent avoir quelque suite, puisqu'ils

qu'ils n'engagent à rien qu'à ce que les uns & les autres ſont engagez par le Traité de 1662. Je lui repliquai, qu'il avoit en main de quoi faire valoir plus fortement qu'en ce cas, aux Députez des Villes, la bonne volonté du Roi, & ſon procédé ſur tous leurs intérêts ; puiſqu'il n'y a rien qui le prouve pluſque ſa déclaration contre l'Angleterre, celle contre l'Evêque de Munſter, le ſecours de ſix mille hommes, les Traitez de Dannemarc & de l'Electeur de Brandebourg, dont les Etats ſeuls tirent de l'utilité ; à quoi je joignis l'Ambaſſade extraordinaire de Monſieur de Pomponne, pour diſpoſer la Suéde à ne leur être pas contraire, & tant d'argent employé pour faire réüſſir tous ces projets ; que tout cela, dis-je, devoit bien être mis en plus forte conſideration pour donner de la reconnoiſſance à ſes Maîtres, & qu'il me sembloit que trois mots inutiles ne méritoient pas de vouloir me perſuader qu'il étoit important de les laiſſer. Sa réponſe fut fort courte, & il me dit qu'il n'en faloit plus parler.

Le Sieur de Wit à découvert de nouvelles Cabales pour le rétabliſſement du Prince dans l'Aſſemblée prochaine. Il m'a prié d'aller me promener dans les Villes, & voir mes amis là-deſſus, ce que je ferai demain ; je ferai de retour pour l'ordinaire prochain. Il y doit aller auſſi de ſon côté : j'eſpere que nous en viendrons à bout.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 5. Mars 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 25. de l'autre mois par l'ordinaire, & depuis par vôtre Courier celle du 26. J'ai eu beaucoup de joye d'aprendre, que toutes les pratiques que les Cabales contraires avoient faites pour le rétablissement du Prince d'Orange dans les Charges que ses Peres ont tenuës, n'ayent abouti, par vos diligences & par l'adresse du Sieur de Wit, qu'à faire élire dans l'Assemblée des Etats un autre Général que lui. Je ne doute pas que cette nouvelle ne soit reçûë en Angleterre avec beaucoup de chagrin & de déplaisir, de voir qu'il ne leur est pas si facile qu'ils l'avoient espéré, de jetter sous un tel prétexte de la division dans les Etats. Cependant je suis bien aise de voir l'autorité dudit Sieur de Wit bien raffermie, me promettant que je trouverai en lui la gratitude que mérite le procédé que je tiens en tout ce qui regarde ses intérêts & le maintien de son crédit.

Vous m'auriez épargné beaucoup d'inquiétude, si en m'adressant le Traité de Dannemarc, vous eussiez seulement marqué qu'il y avoit des articles secrets.

Quoi-

Quoique je vous aye adressé l'Acte de garantie qu'a désiré le Roi de Dannemarc, en la forme que j'ai crû le pouvoir faire, le Sieur Annibal Sexter ne laisse pas de poursuivre encore ici, que je veuille bien y faire quelques additions, disant que son Maître ne pourroit pas ratifier le Traité, si ledit Acte n'est entiérement conforme au Projet qu'il en avoit envoyé, & que les retranchemens que j'ai faits lui ôtent quelque chose de la sûreté qu'il cherche dans le grand pas qu'on lui veut faire faire. Vous serez aussi-tôt informé de la résolution que j'aurai prise là-dessus.

Il eut été mieux que vous n'eussiez point donné de Copie de ce que je vous avois écrit touchant les ordres que j'ai donnez au Duc de Beaufort, pour être envoyée dans les Provinces. Ce secret-là, divulgué de cette sorte, me fait de la peine; car pour ce qu'en avoient déja dit les Lettres de Provence aux Marchands, & les Gazettes d'Amsterdam & de Haerlem, vous jugerez bien que les Anglois n'y auroient pas ajoûté la même foi qu'ils donneront au contenu d'une de mes Lettres envoyée dans toutes les Provinces; on peut même dire, que quand les Marchands de Marseille ont écrit ce que vous dites ils n'écrivoient qu'une chose fausse; car le Duc de Beaufort ne peut avoir reçû mon ordre que depuis quatre ou cinq jours.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. *Mars* 1666.

L'Ordinaire étant arrivé si tard, je supplierai très-humblement Vôtre Majesté d'avoir agréable, que je la remette à la Copie de la Lettre que j'ai écrite à Monsieur Colbert sur l'état des affaires de Munster; à quoi j'ajoûterai, que Monsieur de Wit supplie Vôtre Majesté qu'il reste en ces quartiers-ci, jusques à ce qu'on voye quelle fin prendra cette Négociation, qui sera assûrément traversée par les Cabales contraires, le Sieur de Wit & moi étant assûrez, qu'il n'y a sorte d'artifice que le Baron de Goes, Résident de l'Empereur, & Dom Esteven de Gamarre, n'ayent mis en pratique parmi les Villes, pour leur donner ombrage du séjour de Monsieur Colbert, & tâcher de l'éloigner; mais nous avons découvert toutes ces fourberies, qui ne tendent qu'à être seuls à gouverner l'Electeur de Brandebourg, qui paroît assez facile à prendre des impressions; & comme ils ont trouvé en Monsieur Colbert un esprit ferme & clairvoyant, ils voyent bien qu'il leur rompt leurs

leurs mesures, & détourne ce Prince des fausses impressions qu'ils lui donnent sur les affaires présentes. Nous agirons de concert en telle maniére que j'espére un bon succès de l'accommodement de l'Evêque, en cas que les Princes Médiateurs veuillent s'y employer tout de bon.

Il ne faut pas que l'on s'attende que les propositions de douceur se fassent du côté de deçà, parce que les trois Provinces ruinées par la guerre, qui sont Gueldre, Overyssel & Groningue, y sont opposées; mais les expédiens venant du côté des Médiateurs, on tâchera d'y porter ces trois Provinces, par les détours & les adresses dont Monsieur de Wit se servira pour les y faire consentir, ce qui ne se peut faire en un jour; car pour expliquer à Vôtre Majesté de quelle maniére les affaires se gouvernent ici, il faut que Monsieur de Wit & moi d'abord leur témoignions, que nous ne voulons pas & ne trouvons pas juste, ce que nous approuvons & voudrions qui fût déja accordé; & après cela nous viendrons à discourir sur les inconveniens & les grandes pertes que la continuation de la guerre apportera.

Nous exagereons la ruine de tant de familles, & le hazard que courent celles à qui il reste encore un peu de bien.

Nous ferons intervenir les Villes de Hollande, qui font les avances pour ces Provinces, comme ne les pouvant plus continuër; & puis insensiblement on tâchera,

chera, en gagnant les plus puiſſans deſdites Provinces, à les faire convenir des expédiens qui ſe propoſeront.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 13. *Mars* 1666.

SUr l'article d'agir de concert, je demeure entiérement d'accord de ce que ledit Sieur de Wit vous a dit, qu'on ſe communique de part & d'autre toutes les propoſitions que les Ennemis feront, y ajoûtant même que cela ſe faſſe promptement & fidélement, & qu'on leur déclare encore, que s'ils veulent procéder de bonne foi, ils les faſſent aux uns & aux autres en même-tems, & qu'on convienne auſſi d'un lieu où toutes les parties intéreſſées & leurs Alliez pourront envoyer leurs Miniſtres pour traiter.

Touchant le lieu de la Haye, que le Sieur de Wit propoſe, comme le plus propre pour abréger les longueurs qui ſont abſolument néceſſaires pour recevoir les avis des Provinces & leurs conſentemens ſur les points qui ſont en conteſtation, je voi bien que cette conſidération peut être fort bonne; mais je ne ſçai ſi Meſſieurs les Etats, d'autre part, n'auroient

bliſſement ; mais comme je préſuppoſe qu'elles n'auront que le même ſuccès que les prémiéres, je ſuis bien plus en peine de ce que vous me mandez du peu de ſoin & d'aplication que l'on apporte, nonobſtant toutes vos remontrances, à faire les préparatifs néceſſaires pour la Campagne contre l'Evêque de Munſter, & du deſordre que vous prévoyez qui en arrivera. Vous ne devez donc point vous laſſer ſur cette matiére, de parler, de preſſer, & de faire connoître, qu'on ne ſe doit pas entiérement repoſer, comme on fait de de-là, ou ſur la quantité de forces que l'on pourra aſſembler, ou ſur l'eſpérance que l'on a peut-être conçûë, comme infaillible, que l'Evêque ne peut manquer à s'accommoder; ce qui ſans doute ſont les deux ſeules cauſes principales d'une ſi grande inapplication : & le Sieur de Wit ne doit pas, comme il fait, renvoyer ce ſoin à d'autres; car, outre que les mauvais ſuccès courent ſur ſon compte plûtôt que ſur le leur, comme il a plus de capacité & de crédit que perſonne, il manqueroit à ce qu'il doit à ſa Patrie, s'il ne pourvoyoit à tems aux préjudices qu'on prévoit inévitables.

Vous avez fort bien répondu au Sieur de Clingenberg, pour la demande des ſubſides. J'aurai ici à ſoûtenir les inſtances d'Annibal Sexter & du Réſident Goes; mais s'ils ſont capables d'entendre raiſon, il ſera facile de leur faire comprendre, comme le Sieur van Beuningen en eſt

déja

déja persuadé, que quand je voudrois, & les Etats; leur donner lesdits subsides pour la cause qu'ils disent, qui est d'armer le Roi leur Maître sur la terre, il ne devoit pas par prudence les recevoir, rien ne pouvant aigrir davantage les Suédois, ni les obliger plûtôt à prendre une derniére liaison avec l'Angleterre, ni leur fournir un plus spécieux prétexte d'attaquer le Dannemarc, voyant qu'il n'arme pas seulement grand nombre de Vaisseaux, mais qu'il leve des Troupes; & en ce cas-là ils ne manqueroient pas de dire, quoiqu'aggresseurs, qu'ils n'ont rien fait que pour leur pure & légitime défense, de crainte d'être prévenus; au lieu que le Roi de Dannemarc ne songeant qu'à la Mer, tout prétexte d'une pareille attaque manquera à la Suéde, & quand, contre toute apparence, elle la feroit, le Dannemarc a son entiére sûreté dans la garantie que je lui ai donnée, & les Etats aussi, de l'assister de toutes mes forces, & de rompre même contre tout aggresseur, quel qu'il puisse être, & sous quelque prétexte que ce soit, durant la guerre. La Reine d'Angleterre m'ayant fait proposer par l'Abbé Montagu un voyage d'Angleterre du Marquis de Sande, comme d'un Ministre qui pourroit être fort propre à promouvoir l'accommodement, tant pour l'intérêt que son Maître y a, que pour l'estime que le Roi d'Angleterre fait de sa personne, & la confiance qu'il prend en lui, ajoûtant, que ledit

Marquis étoit dispofé à faire volontiers cette courfe, pourvû pu'il pût être informé de mes intentions touchant les conditions de la paix, lesquelles après, étant fur les lieux, il ménageroit enforte, qu'il ne proposeroit jamais rien que comme de lui-même : je repartis audit Abbé, que je ne voulois point répondre à son ouverture, qu'après l'avoir communiquée au Sieur van Beuningen, ayant résolu de ne faire jamais un seul pas en cette affaire, de quelque petite importance qu'il pût être, que du sçû & de concert avec mes Alliez, que j'étois bien affûré qu'ils en uferoient de même de leur côté à mon égard.

J'ai donc fait sçavoir au Sieur van Beuningen l'ouverture que ladite Reine faisoit, & après plusieurs consultations avec lui, qu'il feroit superflu de vous redire, j'ai fait répondre à la Reine, que le Marquis de Sande étoit un Ministre libre, qui pouvoit aller en tous lieux, ainsi qu'il le jugeroit être à propos pour le service de son Maître, mais que je n'avois aucune proposition à lui faire touchant la paix d'Angleterre ; & il y a toute apparence que la chose en demeurera-là.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 18. *Mars* 1666.

MOnsieur de Wit a été fort satisfait de ce que Vôtre Majesté approuve le concert proposé, pour communiquer de part & d'autre les propositions qui se font du côté d'Angleterre.

Il a d'abord poussé les raisons portées dans la dépêche de Vôtre Majesté, pour ne traiter pas la paix à la Haye, & a trouvé que Paris étoit le lieu le plus propre pour cela, & y fait convenir les Etats, qui donnent ordre au Sieur van Beuningen de l'accepter. Il m'a témoigné aussi, que les Etats se sentoient aussi fort obligez à Vôtre Majesté de la participation qu'elle a donnée au Sieur van Beuningen des propositions qui lui ont été faites par la Reine d'Angleterre, & assûrant d'en user avec la même sincérité en toutes rencontres. Il m'a dit que Silvins, qui est celui qui avoit apporté à Buat la Lettre du Mylord Arlington, a écrit audit du Buat, qu'il étoit de retour à Londres, qu'il a parlé deux fois au Roi d'Angleterre, qui lui a dit, qu'il feroit assembler son Conseil, la résolution de cet-

te affaire étant fort délicate : ce font les propres termes de la Lettre.

Vôtre Majefté ne doit pas être en peine d'entendre, que les Cabales contraires font de nouveaux efforts pour inftaller le Prince d'Orange, & detruire le Sieur de Wit; c'eft ce qui fait qu'on fe précautionne pour les prévenir. Le voyage que j'ai fait dans les Villes n'a pas été inutile; celui du Prince d'Orange à Amfterdam, fous prétexte de voir des Vaiffeaux qu'on y bâtit, & de dîner avec le Magiftrat (où plus de 4000. perfonnes du peuple s'affemblerent, difant hautement qu'il le falloit remettre dans fes Charges, & l'accompagnerent hors de la Ville avec des acclamations de joye) n'a produit que de faire voir clairement, que la faction d'Angleterre cherche par ce prétexte d'émouvoir le peuple & faire leurs affaires.

Préfentement que l'Affemblée fe tient, on connoît que le grand coup a été celui qui fut donné à l'autre Affemblée, & que ce que nous faifons à préfent, n'eft que foûtenir la réfolution qui a été prife: ce que nous ferons nonobftant les oppofitions que nous y trouvons, & Vôtre Majefté peut être en repos de ce côté-là. Je ne lui puis pas fi bien répondre du bon ordre de l'Armée, & des prévoyances néceffaires pour la bien faire agir, parce que je n'y vois pas encore clair. Ce n'eft pas que, par les follicitations continuelles que je fais aux Etats fur ce fujet, je ne les

les aye obligez de faire partir les Députez pour aller à Wefel avec de l'argent & ordre de préparer les Munitions de Guerre, l'Artillerie & autres chofes néceffaires pour la Campagne; mais avant de mander à Vôtre Majefté quelque chofe de certain là-deffus, il faut attendre de fçavoir ce qu'ils auront fait. Je la fupplie d'être perfuadée, que je ne me lafferai pas de leur en parler, & de leur répréfenter l'intérêt qu'ils ont à préparer de bonne heure tout ce qu'il faut pour faire bien réüffir les deffeins de la Campagne.

Le Sieur de Beverning a été nommé par les Etats pour aller à Cléves traiter la paix avec l'Evêque de Munfter; il a ordre de ne rien faire fans le communiquer à Monfieur Colbert.

Les Provinces ne font pas encore d'accord de la réponfe qu'on fera aux derniéres propofitions de l'Evêque. Je remarque que les Etats s'en veulent tenir au premier Projet, & qui a été accepté par le Sieur Friquet, Réfident de l'Empereur.

Comme j'étois fur le point d'achever cette dépêche, le Sieur de Wit m'a apporté une Lettre qu'il a reçûë de Caftel Rodrigo, dont j'envoye la Copie à Vôtre Majefté. Il l'a lûë dans l'Affemblée, où il a été réfolu qu'il lui répondroit, que les Etats ne trouvoient pas à propos de lui envoyer perfonne pour conférer avec lui, mais qu'il étoit chargé de leur part

de lui demander une résolution cathégorique & par écrit, dans laquelle il déclarera, qu'il ne donnera pas de passage aux Troupes ennemies de l'Etat dans le Territoire du Païs de son Maître, & qu'il n'y permettra aucunes nouvelles levées.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Mars 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie de quatre Navires Flutes, que Sa Majesté a dessein de faire charger, sçavoir deux à Amsterdam, de Mâts, Bordages & Planches, qui y ont été achettez depuis long-tems sous le nom de Laurent Hubac, Maître Charpentier du Roi à Brest, par les Sieurs Everard Scot, pere & fils, pour servir aux Navires de Sa Majesté audit lieu de Brest, où lesdites deux Flutes sont destinées par le Nord, & les deux autres pour aller à Dramante, près de Christiania en Norvegue, & y charger pareillement des Mâts & Bordages pour le Roi, & de là faire leur voyage aux Isles. Comme aussi que les cinquante Maîtres de la Compagnie du feu Rhingrave, incorporez

porez dans celle de Monseigneur le Dauphin, ne soient point separez de leur Corps qui est à Boisleduc, suivant la priére qu'en fait à Vos Seigneuries Monsieur de Pradel par la Lettre ci-jointe, lequel offre, en-cas qu'elles ayent besoin de fortifier la Garnison de Mastricht, d'y faire marcher telle autre Compagnie qu'il leur plaira de choisir pour cela, en lui en donnant avis. Donné à la Haye le 12 Mars 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. Pradel au Comte d'Estrades.

Le 9. Mars 1666.

MONSIEUR,

JE n'ai jamais prétendu que les Troupes du Roi, que j'ai l'honneur de commander ici, attendissent mes ordres pour agir aux actions de la guerre dans le voisinage des Places où elles tiennent garnison, mais au contraire, je leur ai donné plusieurs fois ordre de suivre en cela ceux des Gouverneurs, & je ne doute pas qu'elles ne s'y soient conformées toutes les fois qu'on l'a désiré: & même les actions faites depuis peu par celles qui sont à Boisleduc & à Mastricht, font connoître assez leur obéïssance sur ce sujet, puisqu'elles n'ont point eu ordre particulier de moi pour

ſe rencontrer aux deux expéditions où elles ſe ſont aſſez ſignalées : mais j'ai crû que je ne pouvois pas, ſans bleſſer le Caractére qu'il a plû au Roi de me donner ſur ces Troupes, permettre qu'elles fuſſent changées d'une garniſon à l'autre ſans ma participation & mes ordres, & je ne me ſuis plaint au Roi, à Meſſieurs les Etats & à vous, que pour la conduite que l'on tenoit ſur ce ſujet à mon préjudice.

Ainſi, Monſieur, je vous ſupplie de vouloir aſſûrer Meſſieurs les Etats, que je m'en tiendrai à ce qui eſt porté par la Lettre qu'ils m'ont fait l'honneur de m'écrire, & qu'ils ne trouveront aucune difficulté pour faire agir les Troupes du Roi en la maniére qu'ils déſireront : & Sa Majeſté auroit lieu de ſe plaindre, ſi l'on faiſoit quelque entrepriſe où ſes Troupes n'euſſent pas de part ; car vous ſçavez comme moi, que Sa Majeſté m'a commandé de profiter de toutes les occaſions où ſes armes pourroient être employées utilement.

J'ai vû dans les ordres que Meſſieurs les Etats m'ont envoyé pour faire changer quelques Troupes de leurs Garniſons, qu'*ils* déſirent que la Compagnie de feu Monſieur le Rhingrave, maintenant incorporée dans celle de Monſeigneur le Dauphin, ſe tranſporte à Maſtricht : mais comme cette partie ne ſe peut pas ſéparer de ſon corps, je vous ſupplie de vouloir faire mes excuſes, ſi je n'ai pû dans cette rencontre déférer à leurs ordres ; que néanmoins, s'*ils* ont

ont besoin de fortifier cette Garnison, ils n'auront qu'à faire le choix de telle autre qu'il leur plaira, que je ferai marcher à la prémiére connoissance que j'aurai de leurs intentions.

La traduction que j'ai fait faire des Patentes que Messieurs les Etats m'ont adressées pour les Compagnies de Tiel & Bommel, m'a fait connoître, que s'ils ont bien voulu que les Troupes de Sa Majesté ne changeassent pas de Garnison que par mes ordres, ils ont oublié à faire exécuter leur Résolution; puisque ces Patentes sont dans la même forme que les précédentes, c'est-à-dire qu'elles ordonnent directement aux Troupes de marcher, sans faire aucune mention de moi, ni de mes ordres. Je n'ai pas laissé de les envoyer avec les mêmes Patentes aux Compagnies qui y sont dénommées, pour être exécutées sans retardement; mais j'espére qu'à l'avenir Messieurs les Etats feront changer cette forme, & se contenteront de m'écrire leurs intentions, & de n'expédier leurs Patentes que pour obliger les Bourguemaîtres des Places & des lieux où les Troupes auront à passer, de les recevoir, & loger, & leur donner des vivres en payant: c'est ce que je vous supplie de leur faire comprendre, parce qu'autrement ce qu'ils m'écrivent de leur Résolution sur ce sujet seroit infructueux & de nul effet, & nous serions toûjours dans le même embaras où nous avons été jusques ici.

Il est aussi bien à propos, qu'ils envoyent auprès des Troupes qui ont à marcher, un Commissaire pour les conduire & faire recevoir par-tout, à cause de la difficulté qu'il y a pour les formes & pour la différence du langage. Je suis &c.

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïssant Serviteur,
PRADEL.

A Wesel le 9. Mars 1666.

J'oubliois à vous dire, que je ne manquerai pas de partir au commencement de la prochaine semaine, pour me rendre à la Haye le plûtôt que je pourrai, où je prétens vous assûrer mieux de vive voix que par ma plume, de la forte *passion* que j'ai d'être vôtre très-humble Serviteur.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 15. Mars 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à

ce

ce qu'il lur plaise permettre la sortie d'Amsterdam d'un Vaisseau Flute, du port de quatre cens tonneaux, pour aller à Lubec charger du chanvre, bordage, perceintes & courbes, & les porter aux Magasins de Sa Majesté aux Isles, où ces choses-là sont destinées, comme aussi de permettre que le Vaisseau François, nommé la Ville de Nantes, auquel Vos Seigneuries ont donné liberté de sortir d'Amsterdam dès le 18. Février dernier pour s'en retourner en France, puisse emporter en s'en allant vingt last seulement tant de Bray que de Godron, en payant les droits accoûtumez. Ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet que Vos Seigneuries accorderont volontiers. Donné à la Haye le quinziéme jour de Mars 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 18. Mars 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise donner à Sa Majesté six de leurs meilleurs pilotes, qu'elle a dessein d'envoyer incessamment en Provence, pour les mettre sur son Armée Navale, où elle en a besoin pour la faire mieux agir. Comme aussi de presser le

le départ de cinq Navires Flutes queledit Ambassadeur Extraordinaire a déja demandé au nom du Roi, sçavoir quatre par son Mémoire du 12 *& le cinquiéme par un autre Mémoire du* 15 *de ce mois, lesquels Vos Seigneuries ont renvoyez aux Amirautez pour avoir leur avis dessus, afin que la bonne saison de les faire pàrtir ne se passe pas sans en profiter; en outre accorder la sortie du port d'Amsterdam d'un Navire Flute nommé le Dauphin Royal, ci-devant pris en Mer par le Capitaine Garlof, Armateur d'Enkbuysen, & ensuite relâché par sentence de l'Amirauté dudit Enkbuysen en faveur du Sieur Frement, Banquier de Paris, à qui il appartient, pour aller avec son équipage où il aura ordre: & au surplus ledit Ambassadeur Extraordinaire représente à Vos Seigneuries, que leur ayant fait la demande de la part du Roi, par son Mémoire du troisiéme Février dernier, de six Vaisseaux de Guerre qui sont à Amsterdam, de ceux que l'Amirauté de ladite Ville a fait bâtir, pour le même prix qu'ils coûtent à Vos Seigneuries. Sa Majesté lui a donné ordre de les leur demander tout de nouveau, pour les employer cette Campagne au bien de la Cause commune; & ce aux conditions que le Roi payera toutes les dépenses qui auront été faites, soit par les Charpentiers, Menuisiers, ou autres Ouvriers qui auront travaillé auxdits Navires; que Sa Majesté se chargera d'y mettre tous les agrès, apparaux, tous les Canons & équipages, sans qu'aucune de toutes les dépenses faites ou à faire puisse tomber sur Vos Seigneuries ni sur aucuns particuliers; que lorsque lesdits Navires seront en état de sortir à la Mer, Sa Ma-*

Majesté se remet à ce qui sera jugé plus à propos par elle & par Vos Seigneuries pour le bien de la Cause commune, ou de les joindre à leur Armée Navale, ou à la sienne, ou de les employer à des détachemens. Et pour faire voir à Vos Seigneuries que Sa Majesté ne se propose d'autre but en cela que celui du même bien de la Cause commune, & de faire profiter les particuliers, c'est qu'elle avoit fait offrir au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, de leur fournir, à ses fraix & depens, pareil nombre de Navires en même état, bâtis par leurs Charpentiers, au mois d'Août, qui est le tems auquel on pourroit, après un combat, avoir besoin de Navires pour un remplacement, & que cependant ceux que Sa Majesté demande, en cas qu'ils fûssent plûtôt prêts, seront employez dès à présent avec l'une ou l'autre des Flotes; que néanmoins ils ne sortiroient pas, que les Maîtres Charpentiers ou autres ne déclaraessent être satitfaits de ce qu'il faudroit avoir, pour en mettre d'autres en même état que ceux qui auroient été donnez, & sans que les payemens en eussent été faits, ou du moins les assûrances données au contentement des intéressez, que même leur sortie n'eût été jugée nécessaire & avantageuse pour le bien commun, lequel seul a porté Sa Majesté à renouveller ses instances pour avoir lesdits Navires, qui seroient prêts à être joints à l'Armée de Vos Seigneuries, où à celle de Sa Majesté, comme il a été dit ci-dessus, selon qu'il seroit jugé plus avantageux à la Cause commune. Donné à la Haye le dix-huitiéme jour de Mars 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 19. *Mars* 1666.

MOnsieur l'Electeur de Mayence est dans une colére extrême contre moi, à ce que me mande ledit Abbé, de ce qu'il a apris que les Etats ont fait registrer dans leur Greffe le contenu d'une Lettre que mon dit Sieur l'Electeur avoit écrite au Roi, & ensuite rapporté mot pour mot, ce que Monsieur de Schönborn son Frere m'avoit fait sçavoir par le Courier qu'il m'avoit dépêché, & qu'il n'avoit point voulu confier à la poste; que ce qui lui donne le plus de chagrin est, que cet incident les met hors d'état de pouvoir plus servir dans les affaires publiques, parce que le Roi d'Angleterre le tiendra avec raison fort suspect, & que Mylord Taff le dépeindra à Vienne & partout ailleurs, pour un Prince partial, auquel il ne faut rien dire que ce qu'on veut être publié en France. Gravel ajoûte, que l'Electeur lui a dit, qu'il voudroit avoir donné trente mille écus & que cela ne fût point arrivé Je ne puis pas m'empêcher de donner à ce Prince toute raison dans les plaintes qu'il fait; cela m'a-

pren-

prendra à être une autre fois plus circonſpect. Je vous prie de faire témoigner ma douleur à Monſieur de Wit, & que je le prie inſtamment de me fournir quelque moyen d'appaiſer le mécontentement dudit Sieur Electeur.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 24. Mars. 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a reçû un nouvel ordre du Roi ſon Maître de redoubler ſes inſtances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe de permettre la ſortie d'Amſterdam de cinq Flutes qu'il leur a ci-devant demandé par ſes Mémoires des 12., 15., & 18., de ce mois, pour être employées à charger diverſes Marchandiſes néceſſaires pour la Marine, dont Sa Majeſté a un preſſant beſoin, comme auſſi d'accorder ſix de leurs meilleurs Pilotes, que Sa Majeſté a deſſein d'envoyer inceſſamment en Provence, pour les mettre ſur ſon Armée Navale; & au ſurplus, que Sa Majeſté puiſſe acheter cent milliers de poudre à Amſterdam, au même prix qu'elle coûte à Vos Seigneuries, & les faire ſortir ſans aucun délai, pour les porter dans ſes Magaſins de Marine & en aſſiſter ſon Armée Navale. Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire

naire prie Vos Seigneuries de considerer, que Sa Majesté ne lui ordonne de les presser sur tout ce qu'Elle désire, que pour une chose où elle est persuadée qu'elles devroient avoir plus d'intérêt de la presser elles-mêmes, afin de tenir son Armée Navale dans le meilleur état qu'il sera possible, pour la faire agir avec vigueur & avantage pour le bien de la Cause commune, où Vos Seigneuries n'ont pas la moindre part. Et ainsi j'espére qu'elles ne laisseront pas perdre plus de tems sans prendre leurs résolutions derniéres sur les points ci-dessus. Donné à la Haye le 24. Mars 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 25. Mars 1666.

L'Electeur de Brandebourg avoit écrit par deux fois à Messieurs les Etats en faveur du rétablissement du Prince, croyant que sa recommandation, jointe aux voix de quelques Villes, pourroit faire réüssir leurs desseins dans cette nomination; mais les cabales ont manqué leur coup cette fois comme les autres: elles ne se rebutent pas pour cela, & conti-

nuënt

nuënt de faire agir leurs Emissaires par les Villes pour émouvoir les peuples.

Je travaillerai inceffamment avec Monsieur de Wit, pour maintenir les choses en l'état qu'elles sont. Les trois Frégates qui étoient sorties sont de retour au Tessel, avec deux Navires des Indes & sept de Smirne, qui s'étoient sauvez à Bergues en Norvegue: on les estime à cinq millions, ce qui a aporté bien de la joye à la Ville d'Amsterdam.

J'ai eu une longue Conférence avec Monsieur de Wit sur les jonctions de nos Flotes. Je me suis plaint de lui du peu de diligence des Amirautez, qui ne peuvent pas même assûrer que la Flote sera prête de sortir au commencement de May; qu'il est certain que celle des Anglois le sera au 10. d'Avril, & que venant se poster au Tessel, elle empêchera la jonction des Escadres de la Meuse & de la Zélande, & que par ce même moyen il y a à craindre pour le passage de la Flote du Roi dans l'Ocean, en ce que les Anglois pourroient aller au devant, avant que celle des Etats fut assemblée & en état de l'aller joindre.

Il est convenu avec moi de cet inconvénient, & s'est plaint de la lenteur des Amirautez, qui provient de la constitution de l'Etat; qu'il fera encore assembler l'Amiral de Ruyter, & les principaux Officiers des Amirautez, pour résoudre encore des moyens de hâter les équipages de la Flote, & ce que l'on pourroit faire pour

pour la jonction, sans que les uns & les autres courussent risque. Je lui ai répondu, que le plus sûr seroit de se mettre à la Mer avant les Anglois, & aller avec toute leur Flote au devant de celle du Roi, & puis revenir dans le Canal tous ensemble chercher celle du Roi d'Angleterre pour la combatre. Comme ledit Sieur de Wit ne peut pas de lui-même prendre ces résolutions, & qu'il faut qu'il confére avec ses Maîtres, il faut attendre qu'il ait négocié là-dessus; & cependant je crois, Monsieur, que vous aprouverez bien que la Flote ne passe pas en ces Mers qu'on n'ait pris des mesures plus justes.

Monsieur de Wit m'a prié de vous avertir aussi, que lorsque vous aurez quelque chose à dire de secret à Monsieur van Beuningen, vous aurez agréable de lui marquer, que vous ne le lui dites *pas* pour le mander aux Etats, mais bien pour le faire sçavoir confidemment au Sieur de Wit. Il assûre que par ce moyen on ne découvrira rien de ce que vous lui ferez sçavoir. Il m'a encore témoigné bien du déplaisir de la plainte de Monsieur l'Electeur de Mayence: il n'a pû vérifier par qui la Copie de la Lettre de Monsieur van Beuningen a été donnée, mais il est assûré qu'elle n'est pas enregistré au Greffe, ainsi que je me suis donné l'honneur de vous mander ci-dessus. Je vous avouë que je suis tous les jours en toutes les peines imaginables de la maniére de négocier avec ces gens

ci,

ci, avec qui il y a si peu de secret; & ils sont si corruptibles, que, hors Monsieur de Wit, il n'y en a pas un qu'on ne fasse changer d'avis pour de l'argent. Je ferai du mieux qu'il me sera possible, & vous donnerai avis tous les ordinaires des mouvemens qui se feront par les cabales contraires.

Le Sieur van Beuningen écrit aux Etat, que j'avois reçû ordre de leur payer les cent mille écus argent de Hollande, destinez pour le Traité du Roi de Dannemarc. Ils ont donné charge à Monsieur van Ghent, de me prier de donner ordre à cette partie; j'ai répondu que j'y ferois fort ponctuel, le Roi me l'ayant ordonné ainsi, mais qu'il falloit attendre le tems de l'échéance de deux usances, & que les ratifications fûssent échangées.

J'ai attendu de fermer cette Lettre, jusques à ce que l'Assemblée de Hollande fût sortie du Conseil, où l'on a pourvû aux hautes Charges pour cette Campagne. Monsieur le Prince de Tarente doit commander la Cavalerie; Monsieur de Nordwick, Général de l'Artillerie; Monsieur le Comte de Horn, Sergeant de Bataille; Monsieur de Meteren, Président du Conseil de Guerre; Messieurs Oliman, Ittersum, & Maison-neuve, Majors de Brigade; Monsieur Kilpatrik, Colonel, commandera la Milice en Hollande; Monsieur Pain-&-vin, Commissaire Général.

J'ai voulu vous marquer tout ce que dessus, pour vous dire, Monsieur, qu'il n'y

a

a pas un Officier dans ces hautes Charges qui ne soit ami particulier de Monsieur de Wit, & dépendant de lui, ce qui fait voir son crédit. Les amis de Monsieur le Prince d'Orange l'ont proposé pour la Charge de Général de la Cavalerie, mais cela a été rejetté.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 26. Mars 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 18., & j'ai eu beaucoup de joye d'y voir les nouvelles assûrances que vous me donnez, que je ne dois point être en peine des efforts que font encore les cabales pour le rétablissement de Monsieur le Prince d'Orange dans quelques-unes des Charges qu'ont eu ceux de sa Maison. Il n'y a rien présentement de plus important que de bien assûrer ce point, pour les raisons que je vous ai mandées, & que vous voyez assez de vous-même: les Anglois espérant toûjours qu'il leur donnera lieu à la fin de jetter de la division dans l'Etat par le moyen dudit Prince.

Vous devez ausi presser continuellement l'armement & la sortie de la Flote, & les provisions nécessaires pour la guerre contre

contre l'Evêque, sans se trop confier aux espérances qu'on pourroit concevoir d'un accommodement ; car ce sont ces diligences-là même qui le hâteront le plus, par la nécessité plus grande où l'Evêque se verra de prendre sa derniére résolution.

J'ai envoyé ordre au Duc de Beaufort de mettre à la Mer, au plus tard au prémier du mois prochain, & j'espére que douze de mes Galéres pourront sortir au même tems, & peut-être avoir part au combat, si les vents leur sont favorables. J'ai mandé aussi audit Duc, qu'en cas que Smit eût quitté la Mer Méditerranée, & fût retourné vers l'Angleterre, il passe le Détroit & vienne à Belle-Isle.

Je songerai mûrement à ce que vous m'avez mandé par vos derniéres dépêches, des pensées qu'on a de de-là sur la jonction de nos Flotes ; & comme ceci ne presse pas, il y aura du tems de reste à vous faire sçavoir aussi mes sentimens, & concerter ensemble toutes choses.

Je vous dirai seulement par avance, que je suis de l'avis du Sieur de Wit, qu'il sera bon & utile de restraindre le nombre des Officiers dans les Conseils de guerre.

Par les derniéres Propositions que l'Evêque de Munster a donné à l'Envoyé de Brandebourg, & que le Sieur Colbert m'a adressées, il me semble que ce Prince se met à la raison, & par cette considération j'ai été fort aise d'aprendre la réso-

folution que les Etats ont prife d'envoyer le Sieur de Beverning à Cléves ; j'adreffe audit Colbert mes ordres pour affifter en mon nom aux Conférences, fuivant ce que le Sieur de Wit vous a témoigné défirer, & je lui envoye encore un pouvoir, pour promettre ma garantie du Traité qui fe fera, prévoyant que les deux parties pourront défirer que je la donne.

Les Miniftres de Dannemarc qui font ici, bien informez que le Roi *leur* Maître a déja envoyé fa ratification, ne laiffent pas de me preffer toûjours pour des fubfides, fous prétexte de la néceffité qu'ils ont d'armer par terre. Cela vous doit obliger à preffer d'autre côté l'échange des ratifications.

LETTRE

Du Comte d'Eftrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Mars 1666.

J'Envoye un Exprès après l'ordinaire jufques à Anvers, pour porter cette dépêche, & vous dire, que Monfieur le Comte Guillaume de Furftenberg m'a écrit une Lettre de Mayence du 18. du courant, que je n'ai reçûë qu'après le dé-

départ de l'ordinaire, par laquelle il me prie de pressentir Monsieur de Wit sur trois points.

Le prémier, si Messieurs les Etats veulent tomber d'accord d'une Trêve de quatre semaines.

Le second, de vouloir envoyer leurs Députez à Dortmont, qui n'est qu'à six lieuës de Munster, pour aviser aux conditions de la paix & de la garantie.

Et le troisiéme, d'entendre à quelque tempérament pour l'affaire de Borkelo.

Après avoir conféré avec ledit Sieur de Wit, il m'a répondu, qu'il étoit inutile de proposer aux Etats une Trêve, qu'ils n'y consentiroient pas, & qu'il ne le leur conseilleroit point; mais bien plûtôt de s'armer & se mettre en état d'agir, en cas que la Négociation ne finisse pas bien-tôt; & que la proposition d'une Trêve n'étoit qu'un expédient de tirer l'affaire en longueur.

Que pour le lieu de Dortmont, il ne convenoit pas aux Etats, & qu'ils s'en tenoient à celui de Cléves, où tous les Ministres des Alliez & le leur étoient déja.

Quant à l'affaire de Borkelo, que le Sieur de Beverning avoit le pouvoir des Etats pour ajuster l'affaire, sans préjudicier à la juste possession desdits Etats, & qu'ainsi il n'y avoit rien à faire ici sur ce point; qu'il vouloit bien me dire confidemment, que le Sieur de Beverning avoit pouvoir de la Province de Hollande, d'user des termes les plus doux qu'il se pour-

roit

roit dans cet article concernant la sûreté de la possession, comme seroit de mettre ces trois mots (*saufs les droits de l'Empire*) ce qui lui donne un sujet de prétexte de prétendre ces droits, & qui ôte la force à la rénonciation que lesdits Etats demandent : Mais que les Provinces de Gueldre, Overyssel & Groningue n'en sçavent rien, non plus que de l'ordre qu'il a de se départir de la demande des dédommagemens des pertes souffertes, parce que ces trois Provinces ne veulent entendre aucune raison sur ces deux derniers points. J'ai donné avis à Monsieur Colbert à Cléves de tout ce que dessus.

Monsieur de Buschkam, Chancélier de l'Electeur de Cologne, est ici ; il m'a apporté une Lettre de Monsieur l'Electeur, & une autre de Mr. le Prince de Strasbourg. Ils me prient de favoriser la demande de la restitution de Rhinberg: quoiqu'elle se fasse en mauvais tems, je ne laisserai pas de m'employer autant que je pourrai à lui procurer quelque satisfaction, comme seroit un échange de quelques Terres; mais pour cela il faut laisser faire la paix, & que les Etats se trouvent plus libres qu'ils ne sont à présent. Monsieur le Chancelier Buschkam, qui est sur les lieux, n'en disconvient pas, quoique les ordres qu'il a de son Maître soient de presser les Etats sur ce point.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 29. Mars 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant ci-devant fait instance à Vos Seigneuries au nom du Roi son Maître, à ce qu'il leur plût accommoder Sa Majesté de six Navires de guerre prêts à recevoir leurs équipages, en les payant, & Vos Seigneuries lui en ayant seulement accordé quatre, qui sont à Amsterdam, il est obligé par un nouvel ordre qu'il a reçû, d'en demander encore deux autres pour faire le nombre de six, lesquels il représente à Vos Seigneuries que l'on pourroit acheter en Nord-Hollande, de ceux que l'Amirauté de ce Païs-là a fait bâtir, pourvû qu'ils soient de la même bonté que les quatre qui ont déja été accordez, & que pour cet achât l'on se règle sur le même prix qu'ils coûtent à ladite Amirauté; comme aussi demander permission de frêter & faire sortir d'Amsterdam six Flutes pour aller à Stokholm & autres lieux vers le Sond, charger du cuivre, du fer, du Canon, des boulets, du fer blanc, acier & autres choses nécessaires pour les Vaisseaux & pour les Magasins de Marine de Sa Majesté;

& deux autres Flutes pour sortir de ladite Ville d'Amsterdam, avec quelques planches, cordages, & autres Marchandises, pour servir à la construction des Vaisseaux que Sa Majesté fait faire en France. A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espére que Vos Seigneuries aporteront d'autant moins de difficulté, que toutes les dépenses effectives que Sa Majesté fait en cela n'ont autre motif ni autre but que l'avantage de leurs intérêts & celui de la Cause commune. Donné à la Haye le vingt-neuviéme Mars 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 1. Avril 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 26. du passé. Je continuerai d'assûrer Vôtre Majesté, que toutes les Cabales travaillent inutilement pour le rétablissement du Prince d'Orange, & que la Province de Hollande est tellement unie pour n'accepter ledit Prince dans aucune Charge de ses Peres, qu'elle le déclara hier à vingt-huit Députez

tez de la Province de Zélande, qui étoient venus exprès pour demander son rétablissement : les Serviteurs & Amis que Vôtre Majesté a dans les Villes de la Province de Hollande n'ont pû mieux aider Monsieur de Wit en cette rencontre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 1. *Avril* 1666.

DEpuis mon autre Lettre écrite, le Sieur de Wit est venu chez moi, m'a communiqué une dépêche qu'il a reçûë par un exprès du Sieur Isbrand, qui porte, que depuis le départ de l'ordinaire il a eu une Conférence avec les Commissaires du Roi de Suéde, qui lui ont dit, que cette Couronne demandoit une assûrance par écrit en bonne forme des Etats, qu'ils n'assisteroient pas directement ni indirectement la Ville de Brême : qu'ils avoient ordre aussi de lui déclarer, qu'elle ne pouvoit souffrir l'étroite Alliance qu'ils avoient fait avec le Dannemarc, & qu'elle se joindroit avec leurs Ennemis, pour rendre le secours de ce Roi inutile auxdits Etats ; que pourtant s'ils vouloient contenter la Suéde sur ses prétensions, tant des subsides que touchant les Côtes de Guinée, elle pourroit entendre à

s'accommoder avec eux : que ſur cela ledit Isbrand leur a répondu, qu'il n'avoit pas pouvoir de ſes Maîtres d'entrer dans aucune de ces matiéres, dont ils ſeroient fort ſurpris, attendu que depuis un an qu'il eſt de leur part à Stokholm, on lui a toûjours fait eſpérer un accommodement, pourvû qu'on ſatisfît la Suéde ſur les prétenſions du Cabo Corſo & du Vaiſſeau appellé la Chriſtine ; & que quand il a eu les pouvoirs d'accorder tout ce qu'ils demandent, ils dénoncent la guerre à ſes Maîtres pour de nouvelles propoſitions.

Mais que, pour les informer au juſte de tout ce que deſſus, il ſeroit bien-aiſe d'être éclairci, ſi, en cas que les Etats ſe portaſſent à n'aſſiſter pas Brême, & à donner ſatisfaction à la Suéde ſur ſes prétenſions de ſubſide, elle ſe joindroit avec eux & romproit contre l'Angleterre. *Ils* lui ont répondu, que cela ne ſe pouvoit pas, parce qu'ils étoient trop étroitement liez avec l'Angleterre ; mais que la Couronne de Suéde ſe diſpoſeroit à envoyer des Ambaſſadeurs vers le Roi d'Angleterre, pour le porter à la paix à des conditions raiſonnables ; & en cas qu'il la refuſât, elle pourroit ſe porter à demeurer neutre, & à n'agir pas avec ſes forces contr'eux.

Sur cela ledit Isbrand leur repartit, que ſes Maîtres n'étoient pas en état d'acheter leur médiation ſi chere, & qu'il doutoit même qu'ils l'acceptaſſent pour rien ; que Vôtre Majeſté étant jointe avec eux, & les protégeant dans la juſtice de leur cauſe,

fe, ils ne croyoient pas que la Couronne de Suéde voulût rompre avec elle: ils lui répondirent, qu'ils feroient très-marris de rompre contre Vôtre Majefté, mais qu'en ce cas ils y feroient obligez, ne pouvant fouffrir en aucune maniére cette étroite liaifon avec le Roi de Dannemarc. C'eft en fubftance ce qu'il m'a dit fur la dépêche du Sieur Isbrand, qui eft du quinziéme Mars.

Il m'a prié enfuite de lui dire mon avis là-deffus, & fur le mauvais effet que produit dans les Provinces & parmi les peuples ce procédé des Suédois, qui donne vigueur aux Cabales contraires de fe fervir du prétexte du Rétabliffement du Prince d'Orange, pour retarder l'armement de la Flote & le payement du deux-centiéme dénier; que pour foûtenir les affaires, il faloit que la Hollande feule fournît des fommes immenfes; qu'il me prioit d'écrire à Vôtre Majefté, pour agréer que cette fomme de cent mille écus foit payée à l'échéance de deux ufances.

Je lui repliquai, que je n'étois pas furpris des hautes demandes des Suédois, que c'étoit leur maniére de négocier; que j'y étois d'autant plus confirmé que de voir qu'en un inftant, des menaces d'une rupture, ils viennent à propofer un accommodement par argent; que fi les Etats pouvoient les rendre neutres en leur donnant quelque fomme, je croyois qu'elle feroit bien employée; mais que

j'estimois encore une voye plus sûre pour les porter à la raison, qui est de conclure au plûtôt le Traité avec l'Evêque de Munster, sans s'arrêter à certains termes qui regardent l'affaire de Borkelo, & à quelques autres articles qui choquent l'Evêque, & touchent même son honneur; que les Etats le peuvent, sans qu'il y aille de leur réputation, se pouvant servir du nom de Vôtre Majesté, pour accorder à sa priére ledit relâchement, & faire voir qu'ils ne l'auroient pas fait d'eux-mêmes: que par cet accommodement on romproit toutes les mesures que les Suédois pourroient prendre par terre avec l'Evêque de Munster, lesquels voyant que les Etats auront toutes leurs forces unies pour la Mer, sans être diverties du côté de la terre, & que les Flotes du Roi de Dannemarc se peuvent joindre, je ne doutois pas qu'ils ne changeassent de langage.

Qu'il restoit encore un point à décider très-important, qui est celui du rétablissement du Prince d'Orange, dont les Cabales se servent en toutes rencontres; que je lui voulois avoüer sincérement, & lui dire comme de moi-même, que ce procédé réitéré si souvent fatiguoit fort Vôtre Majesté, & que, sans l'affection particuliére qu'elle a pour la Province de Hollande, & pour sa personne en particulier, elle auroit laissé prendre le cours de cette affaire, & démêler ces contestations entre les parties; mais qu'ayant

fort

fort bien remarqué l'intérêt que ladite Province de Hollande a de ne se laisser pas oprimer par la faction Angloise, & par celles du Prince d'Orange & d'Espagne, qui sont toutes unies sur ce point, Vôtre Majesté m'avoit commandé de lui dire de tems en tems les raisons portées par ses dépêches, pour ne permettre pas le rétablissement dudit Prince dans ces conjonctures.

Que pour décider cette affaire, & rompre toutes les mesures des Provinces contraires (ce qui porteroit aussi coup en Angleterre & en Suéde, qui espérent tous les jours semer des divisions dans l'Etat par ce prétendu rétablissement) il me sembloit qu'il seroit à propos que, dans la Conférence que les Députez de Zélande doivent avoir dans l'Assemblée de Hollande, où ils doivent encore parler du rétablissement du Prince, la Province de Hollande leur devoit répondre, qu'on ne trouve pas à propos de le rétablir pendant la guerre, & qu'il n'ait été auparavant instruit par ladite Province dans les affaires, & qu'elle prendra soin de lui, lorsqu'elle aura reconnu s'il a l'affection & la capacité requises pour bien servir les Etats; mais que, pour commencer à le préparer dans les bons sentimens qu'il doit avoir, elle trouve à propos de le retirer des mains des Anglois, & d'éloigner tous ceux de cette Nation d'auprès de lui, même son Gouverneur, lequel ayant épousé une An-

 gloi-

gloise, & s'étant déclaré pour ce parti, ne manque pas d'inspirer dans l'esprit dudit Prince des sentimens contraires à ceux qu'il doit avoir pour l'Etat; & choisir ensuite des personnes capables & bien intentionnées pour être auprès dudit Prince, & l'instruire selon les intérêts des Etats.

Que quand tout ce que dessus sera exécuté par la Province de Hollande, on fera revenir peu-à-peu les autres Provinces, qui se verront déchûës de leurs espérances, & même des récompenses qu'on leur avoit fait espérer par ce rétablissement; toutes les cabales n'auront plus de forces après une telle déclaration, & seront éteintes en peu de tems: & l'Angleterre & la Suéde connoîtront qu'ils ont été trompez dans les Projets qu'ils avoient fait de ruiner le parti dudit Sieur *de* Wit, & sa personne même, pour y établir des gens dépendans d'eux.

J'ajoûtai, qu'il pouvoit bien faire comprendre à ses Maitres, & aux Députez de cette Assemblée, les grandes obligations qu'ils avoient à Vôtre Majesté, d'avoir rompu avec ses Alliez & ses Amis pour leurs seuls intérêts, & d'avoir attiré à leur parti le Roi de Dannemarc, & tant d'autres Princes, qui se seroient indubitablement joints pour les oprimer, sans les soins & les grandes dépenses que Vôtre Majesté a fait pour les en empêcher.

Je lui dis encore, comme de moi-même, que

que si dans la suite du tems Vôtre Majesté avoit besoin des assistances de la Province de Hollande, pour avoir raison des droits de la Reine, & que cette Province refusât d'agir en cette rencontre avec la reconnoissance qu'elle doit à Vôtre Majesté, ce seroit une grande ingratitude à elle que tous les siécles lui reprocheroient.

Il me répondit, qu'il faisoit grande réflexion sur tout ce que je lui avois dit, qu'il alloit dans l'Assemblée leur faire connoître les obligations que les Etats avoient à Vôtre Majesté, qu'il feroit prendre une fin aux prétextes des cabales du parti du Prince, & qu'il approuvoit fort l'ouverture que je lui donnois là-dessus.

Que dès ce soir il dépêcheroit un Courier à Monsieur de Beverning pour hâter l'accommodement de Munster, & passer par-dessus quelques termes, à quoi les Provinces de Gueldre, Overyssel & Groningue n'ont pas voulu consentir, comme aussi pour l'affaire de Borkelo, qu'on adoucira autant qu'il se pourra; que pour ce que je lui avois dit de moi-même touchant les droits de la Reine, il souhaiteroit avoir matiére d'y servir Vôtre Majesté, mais qu'il faloit des éclaircissemens pour cela qui n'ont pas paru jusqu'à présent, quelque recherche qu'il en ait faite; & que, pour y porter les Villes, il faut qu'un droit de succession légitime paroisse à l'exclusion de l'enfant mâle, sans

quoi il sera mal-aisé de porter les Etats à rompre avec l'Espagne.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 2. Avril 1666.

LE Roi a été fort aise d'apprendre, *que* l'on ait encore cette fois-ci rompu le coup aux Cabales qui s'étoient renouvellées pour le rétablissement de Monsieur le Prince d'Orange, comme aussi de la riche charge qui est entrée au Tessel, dans les deux Vaisseaux des Indes & sept de Smirne.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 8. Avril 1666.

VOtre Majesté verra par la Copie du Mémoire que Madame la Princesse d'Orange a présenté à l'Assemblée de Hollande, comme elle les prie de prendre soin de l'éducation de Monsieur le Prince d'Orange en termes fort respectueux & soûmis.

Comme

Comme elle a vû que toutes les Cabales des Villes & les Députations des Provinces n'avoient de rien servi qu'à aigrir davantage la Province de Hollande, elle a pris le meilleur parti, & en même tems elle s'est fort broüillée avec les Deputez de la Province de Zélande, qui disent qu'elle les a trompez, & qu'elle s'est accommodée avec la Hollande sans leur en rien dire. Il est vrai que la Princesse d'Orange, ayant vû que la Province de Hollande avoit résolu par une unanimité de voix, de répondre à la Députation de Zélande, qu'elle n'avoit pas trouvé à propos de donner aucune Charge au Prince qu'il ne s'en fût rendu capable par ses services & par l'affection qu'il doit avoir pour les Etats; elle connût que ce qu'on lui avoit dit, il y a long-tems, qu'elle prenoit un mauvais chemin pour l'établissement dudit Prince, étoit vrai; & en faisant cesser toutes les cabales, & y renonçant, elle l'a remis entre les mains de la Hollande, qui a accepté de prendre soin de son éducation; & le Sieur de Wit m'a dit ensuite, qu'ils ont résolu de chasser tous les Anglois ses Domestiques, & leur faire commandement de sortir du Païs. Il y a entr'autres un Gentilhomme que le Roi d'Angleterre lui a donné, qui a beaucoup d'esprit, & qui avoit crédit auprès du Prince.

La Province de Hollande lui doit donner des Domestiques qui dépendront d'elle, c'est-à-dire du Sieur de Wit, & selon

que le Prince se conduira, on fera pour lui avec le tems.

Je n'ai rien à ajoûter à Vôtre Majesté sur les pouvoirs qui ont été donnez à Monsieur de Beverning touchant l'affaire de Borkelo, le tout consiste à présent sur les trois mots (*saufs les Droits de l'Empire*) que le Sieur de Beverning a ordre secret de la Hollande de passer, & que le Sieur de Wit croit qui doivent contenter l'Evêque, ayant toûjours une porte pour rentrer dans ses Droits par ces trois mots, & qu'ainsi la renonciation ne lui est pas préjudiciable. Je l'écrivis à Monsieur de Lionne le 26. du passé, dès que cela fut résolu, & en donnai en même tems avis à Monsieur Colbert à Cléves, comme je continuë de faire sur tout ce qui se passe ici. Le Sieur de Wit le louë fort de sa conduite, & de la réponse qu'il a faite à Monsieur le Comte Guillaume de Furstenberg touchant les intérêts des Etats, lesquels il soûtient en toutes rencontres avec vigueur.

Il m'a donné avis du projet d'accommodement qui a été donné par Monsieur l'Electeur de Brandebourg, & de la remarque qu'il a faite de l'article qui donne autorité à l'Empereur, d'empêcher l'Evêque d'armer sans la permission & consentement dudit Empereur; & comme il s'est déclaré qu'il s'oposeroit à cet article, mais qu'il consentiroit qu'on mît, *sans le consentement des Etats de l'Empire*, au lieu de celui de l'Empereur; j'en ai parlé au Sieur de

de Wit en cette conformité. Il ne desaprouve pas l'opposition que Monsieur Colbert a faite à cet article, & il croit qu'il sera aisé d'y remédier, trouvant que ce seroit donner une grande autorité à l'Empereur, & plus grande que ses prédécesseurs n'ont jamais euë. Il ne m'a répondu que de lui-même, n'ayant pas eu le loisir d'en conférer avec ses Maîtres.

Les Etats ont résolu un Conseil secret de huit Députez, pour traiter les affaires de la Guerre; mais comme ce nombre est trop grand pour pouvoir observer le secret, on ne parlera pas des affaires qu'avec ceux de qui on sera bien assûré, & nous prendrons nos mesures, le Sieur de Wit & moi, d'ajuster les personnes & d'en diminuër le nombre sans qu'on s'en aperçoive. Il suffit que par cette résolution on est exempt de traiter avec la Généralité, & qu'on ne peut rechercher ceux qui traiteront d'affaires avec moi, pour n'en avoir pas rendu compte aux Etats.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 8. *Avril* 1666.

DEpuis mon autre Lettre écrite, Monsieur de Wit a été chez moi, pour me communiquer la dépêche qu'il vient

de recevoir du Sieur Beverning par un Courier exprès.

Elle porte, que le Comte Guillaume de Furstenberg est entiérement contraire à l'accommodement, ne voulant pas consentir que l'Evêque renonce sur l'affaire de Borkelo, & qu'il a même été chez les Médiateurs des Princes Alliez, pour les détourner de continuer d'approuver cet article, eux s'étant déja expliquez audit Beverning, qu'ils ne romproient pas la Paix pour cela; que du depuis ledit Comte Guillaume leur ayant dit, qu'il sçavoit que les intentions de Vôtre Majesté étoient que ledit Evêque ne renonçât pas, ils ont changé d'avis; en quoi ils ont été confirmez par le discours que Monsieur Colbert lui avoit fait, que Vôtre Majesté ne pouvoit presser ni consentir à cette renonciation, y allant de sa conscience; & que, quoique ledit Beverning lui ait repliqué, qu'il n'étoit pas, il y a deux jours, dans ce sentiment, & qu'au contraire il l'avoit remercié des réponses vigoureuses qu'il avoit faites sur ce sujet au Comte Guillaume de Furstenberg, à qui il avoit allégué l'exemple des aliénations entiéres d'Evêchez qui ont été faites à la Paix de Munster, sans que la conscience du Roi ait été interessée, il n'a pas laissé de demeurer ferme dans cette opinion, & que n'y ayant plus rien à négocier ici, puisque Vôtre Majesté y paroissoit contraire, il le prioit de demander son congé à Messieurs les Etats.

Sur

Sur quoi ledit Sieur de Wit m'a prié de lui dire confidemment, si Vôtre Majesté avoit changé la bonne volonté qu'elle avoit témoigné jusqu'à cette heure pour les Etats; afin que, sans l'importuner davantage, ils puissent régler leur conduite selon l'état présent des affaires.

Je lui ai répondu, que je n'avois nulle connoissance que Vôtre Majesté eût diminué en rien la bonne volonté qu'elle a toûjours eu pour le bien & l'avantage des Etats, que je n'avois point reçû de Lettre de Monsieur Colbert, & qu'ainsi je ne pouvois pas lui dire par quel sentiment il avoit parlé au Sieur de Beverning comme il marque par sa Lettre; mais que s'il vouloit bien que je lui disse ma pensée avec liberté, je lui ferois remarquer, que le Sieur de Beverning a concerté & reçû les derniers articles comme accordez, sans les consulter avec Monsieur Colbert & le Comte Guillaume, qui, comme Médiateurs, l'un d'un grand Roi leur Allié & Protecteur, & l'autre d'un Electeur Prince de l'Empire; qu'on peut fort bien juger que ledit Beverning ayant mis dans un des articles, *qu'on ne pourra armer sans le consentement de l'Empereur*, c'est se déclarer pour ledit Empereur, & n'avoir pas consideré les intérêts du Roi & des Princes de l'Empire: j'ajoûtai, qu'il me sembloit qu'une renonciation générale de tous droits sur Borkelo étoit trop rude à digérer pour un Prince Souverain, & qu'on pourroit encore adoucir davantage

l'in-

l'instruction dudit Sieur de Beverning sur cet article & sur d'autres, dont je voulois m'expliquer de moi-même, sans pourtant en avoir aucun ordre.

Que les difficultez consistent sur les trois prétensions de l'Evêque touchant Borkelo.

La prémiére est le Droit Territorial, ou la Souveraintė.

La seconde est le *Dominium directum*, & que cela réléve de l'Evêché en chef.

Et la troisiéme est, que le Vassal en a mal usé avec lui, & que la Terre est confisquée.

Quant au prémier article, Messieurs les Etats s'étant expliquez, qu'ils ne pouvoient en aucune façon se relâcher de la renonciation sur le fait de la Souveraineté, parce qu'ils sont seuls Duc de Gueldre; mais que, passant les mots (*saufs les Droits de l'Empire*) l'Evêque peut revenir à ses prétensions, & qu'ainsi il ne se préjudicie pas en renonçant à ce point; cela faisoit que je ne m'attachois pas à chercher d'autres tempéramens que celui qui a été accordé.

Mais pour les deux autres, je croyois que les Etats se devoient contenter de l'expédient, qu'on traiteroit ces deux points amiablement, avec promesse de n'en venir plus aux armes.

Que j'estimois aussi nécessaire que les Etats donnassent ordre au Sieur de Beverning, d'ôter de l'Article ces mots, *sans le consentement de l'Empereur*.

Et qu'on accordât le nombre de 3000 hom-

hommes à l'Evêque, au lieu des 1500. portez par l'Instruction dudit Beverning,

Que si le Sieur de Wit trouvoit à propos de renvoyer le Courier dudit Sieur de Beverning avec ces adoucissemens, j'écrirois aussi à Monsieur Colbert en même tems ce qui s'étoit passé entre nous: ce qu'il a approuvé, & le Courier doit partir dans une heure.

Je l'ai prié de ne rien communiquer aux Etats Généraux de la Lettre du Sieur de Beverning, pour n'aigrir pas les esprits, & ne donner pas prétexte aux cabales de nous broüiller, les Peuples étant assez susceptibles de mauvaises impressions contre nous, puisqu'agissant, comme Vôtre Majesté fait, pour les intérêts de l'Etats, ils ne laissent pas de publier que la Guerre de Munster a été fomentée par Vôtre Majesté; mais comme Vôtre Majesté m'a déja mandé pas ses dépêches, que, quoique la conduite des Etats ne soit pas bonne, elle ne laissera pas d'aller toûjours son chemin pour leur bien; je dois aussi, par les bons conseils de Vôtre Majesté, ne prendre pas garde à beaucoup de choses qu'ils font mal à propos, & dissimuler jusqu'à un autre tems.

Ledit Sieur de Wit m'a prié de n'en parler pas aux Etats, que nous n'ayons eu réponse de Monsieur Colbert sur la dépêche que je lui écris conformément à celle-ci. Il communiquera seulement au Bourguemaître d'Amsterdam & à celui de Delft ce qui s'est passé entre nous,

afin

afin de ne se charger pas seul d'un tel secret, dont il pourroit être recherché un jour.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 9. Avril 1666.

J'Ai reçû vos deux dépêches du prémier de ce mois, je ne vous parlerai point encore du point le plus important qu'elles contiennent, qui est la déclaration que les Suédois ont faite de ne pouvoir souffrir l'armement du Roi de Dannemarc, & les menaces qu'ils font de l'attaquer, s'il ne se départ du dernier Traité de la Haye, parce que la matiére est d'assez grande conséquence, par les suites fâcheuses qu'elle peut avoir de toutes maniéres, pour m'obliger à délibérer mûrement; & qu'aussi-tôt que j'aurai pris là-dessus ma résolution, je fais état de dépêcher un Courier exprès pour la faire sçavoir premiérement à la Haye, pour y concerter toutes choses, & sçavoir des Etats les ordres qu'ils voudront envoyer au Sieur d'Isbrand touchant la satisfaction que demande la Suéde, & de-là ledit Courier passera à Stokholm.

J'ai été cependant fort aise d'avoir vû plusieurs choses dans vôtre dite dépêche, & particuliérement le succès de la Députation si nombreuse de la Province de Zé-

Zélande; que les ordres ayent été envoyez par-tout pour les préparatifs de la Campagne, sans s'arrêter à ce qui se négocie à Cléves; que l'échange des ratifications du Traité de Dannemarc ait été fait, & que Clingenberg ait eu charge de son Maître d'accepter le dernier Acte de garantie que je vous avois adressé: je voudrois seulement que les Etats eûssent usé de plus de diligence pour les préparations de leur Flote & de sa sortie.

Il ne se peut rien de mieux que tout ce que vous avez si fortement représenté au Sieur de Wit, tant sur l'importance dont il est, qu'on trouve une bonne fois les moyens de ruiner entiérement le prétexte du rétablissement du Prince d'Orange, qui flate les espérances de nos Ennemis, & leur ôte toute disposition à la Paix, que sur la nécessité qu'il y a de conclure promptement l'accommodement de Munster, sans s'amuser à chicaner certains points, qui ne donneroient même nulle plus grande sûreté aux Etats, comme est celui de vouloir forcer l'Evêque à renoncer pour jamais à toutes ses prétensions sur Borkelo. La conjoncture où l'on voit se fonder les Suédois est bien mal propre pour disputer une chose fort inutile, je dis quand même le Chapitre de Munster donneroit la même renonciation; car les Gens d'Eglise n'étant qu'usufruitiers de ces biens, & ne pouvant ni les aliéner ni les céder, il est indubitable qu'un autre Evêque & d'autres

Cha-

Chanoines, & celui-ci même avec les siens, ne se tiendront point obligez à ce qu'on aura extorqué d'eux en cette rencontre par la loi de la nécessité, s'ils voyoient une occasion favorable de s'en dédire & d'en revenir, & ils croiroient au contraire beaucoup mériter de Dieu & de l'Eglise. Le Sieur van Beuningen, quand on lui a représenté toutes ces choses, n'a pû disconvenir que l'affaire n'eût pas été bien entenduë à la Haye.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'*Estrades*, envoyé par Monsieur de Lionne.

L'Incident que forment les Suédois pour empêcher par des menaces le Roi de Dannemarc d'exécuter le Traité de la Haye, est une chose si surprenante, si injuste & si intolérable, que si on ne vouloit considérer que l'action en soi, la hauteur avec laquelle on la fait, & la visée qu'on s'y propose, il est certain qu'on n'en sçauroit trop témoigner de ressentiment, ni prendre des résolutions, pour vigoureuses qu'elles fûssent, qui ne dûssent paroître trop modérées; car en prémier lieu, le Traité de la Haye a été négocié pendant quatre ou six mois au vû & sçû de tout le monde, sans que la Suéde ait rien dit d'approchant de ce qu'elle fait aujourd'hui; ce qui auroit peut-être suffi pour en arrêter la conclusion, du moins

moins pour y avoir les égards qu'elle eut témoigné désirer.

En second lieu, il ne tient qu'à la Suéde d'entrer dans le même Traité, avec les mêmes avantages qu'il semble qu'elle envie aujourd'hui au Roi de Dannemarc, & même en diminuant ceux de celui-ci.

En troisiéme lieu, la Suéde avoit jusqu'à présent toûjours déclaré, qu'elle n'étoit engagée en rien avec l'Angleterre pour cette Guerre-ci, & qu'elle avoit voulu, en considération de l'Amitié de la France, demeurer toûjours les mains libres, qui est le propre terme dont les Régens ont usé depuis la conclusion du Traité d'Angleterre.

En quatriéme lui, cette Couronne là, sans même faire aucun armement, a tellement la sûreté entiére contre le Dannemarc dans sa propre puissance, que ce qu'elle dit aujourd'hui de vouloir faire pour cette sûreté, ne pourra jamais passer que pour un prétexte qu'elle prend de favoriser les Anglois, d'autant plus que le Roi seroit prêt d'ajoûter à leur propre puissance toutes les forces de la sienne, par une garantie qu'il leur accordera volontiers telle qu'ils la pourroient désirer contre les Danois, en cas qu'ils voulussent se servir de leur armement pour attaquer la Suéde.

En cinquième lieu, que lors du tems de la République Romaine, quand elle étoit Maîtresse du monde, il ne s'est gueres ouï dire qu'un Roi préscrivit à un autre Roi la dure Loi de n'exécuter point un Traité qu'il a fait avec d'autres Puissances, lequel ne le regarde point, & ne préjudicie point à sa sûreté.

Et

Et enfin, qu'il se rencontre que c'est un autre ami de la France, qui veut détacher d'elle un Allié pour fortifier son Ennemi, & cela non seulement sans que la Suéde y ait aucun intérêt, puisqu'elle a souvent déclaré elle-même, de ne pouvoir souffrir que les Anglois deviennent les Maîtres de la Mer & de tout le Commerce du Monde.

On a fait toutes ces remarques, afin que quand le Sieur d'Estrades traitera de cette affaire avec le Sieur de Wit, & que celui-ci trouvera peut-être trop modérez les sentimens de Sa Majesté, tels qu'ils seront ci-après expliquez, ledit de Wit ne croye pas que cette modération parte d'un autre principe que de celui de sa prudence, & qu'elle n'ait vû, aussi-bien que lui, combien le procédé des Suédois est injuste & insoûtenable en toutes ses parties.

Mais comme dans toutes les affaires politiques, pourvû que l'honneur, qui doit marcher avant toute autre considération, se puisse sauver, c'est l'intérêt des Etats qui doit régler toutes leurs résolutions; & que, pour les prendre bonnes & utiles, il n'y doit entrer ni chagrin, ni dépit, ni emportement; Sa Majesté a estimé qu'en cette rencontre, plus qu'en aucune autre qui se soit jamais offert, Elle & les Etats Généraux doivent approuver la maxime qu'on vient de dire.

Par les derniéres Lettres que Sa Majesté a reçûës de ses Ambassadeurs, l'affaire a un peu changé de face; car quoique les Suédois tiennent encore bon à dire, qu'ils ne peuvent s'empêcher d'attaquer le Dannemarc s'il arme par terre, & que vraisemblablement ils le feront,

ront, ne sçachant où mieux employer les Troupes qu'ils ont dans l'Empire, qu'à les envoyer prendre des quartiers dans le Holstein & Jutland; néanmoins ils ont témoigné aux Ambassadeurs du Roi, qu'en cela ils ne prendront qu'un parti de désespoir, & sont même déja entrez les prémiers dans les expédiens & tempéramens d'accommoder la chose, & nommément ont proposé celui qui suit.

Que le Roi de Dannemarc demeure à l'égard de la Hollande dans un Traité défensif, tel qu'est celui que la Suéde a avec l'Angleterre, qui a assûré ses Ports aux Vaisseaux de Guerre d'une seule des parties, & les laisse libres & sûrs aux Vaisseaux Marchands de tous les deux.

Le point d'honneur pouvant aujourd'hui être mis à couvert, toute la difficulté sur la maniére de la conduite qu'on doit tenir roule sur ce point, de sçavoir lequel est le plus avantageux au Roi & aux Etats, ou que le Roi de Dannemarc exécute pleinement son Traité, & qu'on se charge de le soûtenir ou de le défendre contre les Armes de la Suéde, qui l'attaquera en ce cas-là indubitablement, ou que l'on accepte le parti que la Suéde propose, qu'il demeure dans un Traité purement défensif, en la maniére ci-dessus dite.

Le Roi ne veut rien résoudre là-dessus définitivement, sans sçavoir le sentiment des Etats, & avoir concerté toutes choses avec eux; cependant, parce que la chose presse, & qu'il n'y a pas de tems à perdre à écrire à Coppenbague, Sa Majesté a voulu s'expliquer par avance de ses pensées sur la matiére; & en cas

que

que celles des Etats ſe trouvent conformes, comme elle n'en peut preſque pas douter, Sa Majeſté charge le Sieur d'Eſtrades, d'envoyer auſſi-tôt à ſes Ambaſſadeurs en Suéde, & au Sieur Courtin, les Paquets qui ſont ci-joints, dont la ſubſtance eſt la même que celle de ce Mémoire: & Elle ſe promet que les Etats en même tems envoyeront leurs ordres au Sieur d'Isbrand, & à leur Miniſtre à Coppenhague, en la même conformité.

Le ſentiment donc de Sa Majeſté eſt, que pour ſon intérêt & pour celui des Etats, il n'y a pas un moment à héſiter, à dire que le ſecond parti eſt de beaucoup préférable au prémier, pour deux raiſons très-fortes qui ſont communes, & & une troiſiéme qui eſt particuliére à Sa Majeſté, dont il ne ſeroit pas à propos de rien dire au Sieur de Wit.

Les deux raiſons convaincantes ſont, que l'action du Roi de Dannemarc contre les Anglois ſera incomparablement plus à charge au Roi & aux Etats, qu'ils ne peuvent jamais tirer d'utilité, s'il faut entreprendre de le défendre dans la foibleſſe où il eſt contre les attaques des Suédois en Dannemarc & en Norvégue; puiſqu'il eſt aiſé de voir, qu'ayant à ſoûtenir une ſi vaſte étenduë de Côtes & de Païs, & tant de Places mal munies de toutes choſes, il faudroit que Sa Majeſté & les Etats ſe chargeaſſent de former & d'entretenir à leurs dépens divers Corps d'Armée, pour les faire agir en des lieux éloignez, ce qui cauſeroit une diverſion incomparablement plus avantageuſe & plus favorable aux Anglois, que n'a été celle de l'Evêque de Munſter, qui n'eſt pas encore ceſſée, & occuperoit

roit tellement les forces du Roi, & des Etats, qu'il faudroit nécessairement relâcher beaucoup de la vigueur avec laquelle on pourroit, sans cette diversion, faire la Guerre aux Anglois.

La deuxiéme, que comme jusqu'à présent le Roi de Dannemarc ne s'est pas engagé à joindre sa Flote avec celle du Roi & des Etats, mais seulement à attaquer les Vaisseaux Anglois au Cap Gac, & leur fermer l'entrée du Sund, il n'y a pas une si grande différence entre cela, & ce que la Suéde propose, de défendre l'entrée de ses Ports auxdits Vaisseaux de Guerre Anglois, qu'il faille, pour cette différence d'un assez léger avantage, non seulement s'engager à faire la Guerre en Dannemarc & en Norvegue avec nos propres Troupes, car sans cela l'un & l'autre seroient bien-tôt engloutis, mais se mettre en état de ne pouvoir agir contre les Anglois avec la vigueur qui paroît si nécessaire.

La troisiéme, qui est particuliére au Roi, est que dans le second parti on conserve l'amitié de la Suéde, & on tienne en état cette Couronne de pouvoir seconder tous les desseins de Sa Majesté, soit dans l'Empire, soit dans la Flandre, au lieu que le prémier la jette nécessairement dans la derniére union avec l'Angleterre, & probablement encore avec la Maison d'Autriche.

Par ces raisons, & plusieurs autres qu'on pourroit y ajoûter, Sa Majesté croit qu'elle & les Etats doivent donner promptement ordre à leurs Ministres à Stokholm, qu'après avoir fortement représenté combien est dur à digérer le procédé de la Suéde, par toutes les raisons qu'on

a touchées au commencement de ce Mémoire, ils disent, que nonobstant cela, le désir de conserver leur amitié l'a emporté sur toutes les autres considérations, & que Sa Majesté & les Etats ont agréé que le Roi de Dannemarc accepte le parti qui lui a été proposé; mais qu'en cas qu'il se rencontre des difficultez, comme la Suéde pourroit bien en faire naître pour se former un prétexte d'attaquer le Dannemarc, le Roi, quand il devroit sacrifier tous les intérêts de sa Couronne, & même la hazarder, ne manquera pas à sa parole, & accomplira ponctuellement l'Acte de garantie qu'il a donné au Roi de Dannemarc, envoyera de ses Troupes & de celles de ses Amis pour le défendre, & lui fournira tout l'argent qui sera nécessaire pour lui donner le moyen de ne pas succomber, & qu'en même tems le Ministre des Etats parle de la même maniére de la part de ses Maîtres.

Cette affaire-ci ne doit être communiquée par le Sieur d'Estrades qu'au Sieur de Wit, & au moindre nombre de personnes qu'il se pourra: & en cas que ceux avec qui il conférera témoignassent plus d'inclination au premier parti, il leur dira, qu'il écoutera volontiers leurs raisons, & que si elles lui paroissent plus fortes que celles qui ont déja obligé Sa Majesté à se déterminer au second, il lui en rendra compte par un Courier exprès; mais qu'en ce cas-là il désire de sçavoir précisément des Etats, quelle est leur intention sur la quantité de Troupes dont ils voudront bien de leur part assister le Dannemarc, pour lui donner moyen de soûtenir cette Guerre; quels fonds ils

ils voudront faire pour la subsistance desdites Troupes, & quels subsides ils voudront accorder au dit Roi; afin que rendant compte de tout à Sa Majesté, Elle puisse prendre de son côté ses résolutions & des mesures plus certaines.

Il y a toute apparence que, quand il n'y auroit autre raison pour les faire entrer d'abord dans tous les sentimens de Sa Majesté, que celle de la dépense seule, mais immense, à laquelle les engageroit le soûtien des Guerres de Dannemarc & de Norvégue, ils seront de ce seul chef bien rebutez d'embrasser ce parti; ainsi, dès qu'ils auront donné les mains à s'appliquer au second, la seule difficulté qui restera, sera sur l'argent que les Etats ont promis au Roi de Dannemarc: surquoi il écherra peut-être de faire un nouveau Traité à la Haye, qui réglant le nombre des Vaisseaux qu'il devra seulement armer, on convienne de nouveau de la somme que les Etats lui donneront pour les équiper & les entretenir durant cette Guerre, sur quoi on pourra prendre la proportion du premier Traité. Mais comme il peut avoir déja fait beaucoup de dépenses sur la foi dudit Traité, il semble au Roi, que la justice & l'honnêteté requiérent, qu'on lui donnât dès à présent parole de les rembourser jusqu'à un écu près; & outre cela, pour le bien traiter, & le maintenir toûjours favorable au parti, on pourroit lui faire quelque présent considérable d'argent. Cependant, pour témoigner que Sa Majesté ne donne pas des conseils qu'elle ne veuille bien prendre pour soi-même en ce qui la regarde, Elle donne une entiére

& pleine disposition au Sieur d'Estrades (si l'affaire prend le chemin qu'on vient de dire) de faire payer en une seule fois aux Etats les cent mille écus en décompte des prétendus subsides, quoiqu'elle ne lui eût donné jusqu'ici autre pouvoir que de payer ladite somme par moitié-égale, comme les six cens mille écus que doivent fournir les Etats doivent être payez de même par portions égales de six en six mois.

On a dû ci-dessus faire une remarque digne de grandes réfléxions, sur le choix que l'on doit faire de l'un des deux partis, qui est que le Sieur Hoults, Résident de Dannemarc en Suéde, a témoigné aux Ambassadeurs du Roi, d'être persuadé, que le Roi de Dannemarc son Maître devoit, par son véritable & propre intérêt, entrer dans tous les expédiens & tempéramens qui lui peuvent faire éviter la rupture avec la Suéde. Fait à S. Germain en Laye le 16. *Avril* 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 15. *Avril* 1666.

DEpuis la derniére dépêche que j'ai eu l'honneur de faire à Vôtre Majesté sur la Lettre que le Sieur de Beverning écrivit au Sieur de Wit, j'en ai donné avis à Monsieur Colbert, & de

toute

toute la converſation que j'eus avec lui ſur ce ſujet. Le dit Sieur Colbert m'a fait une réponſe ſi exacte, dont j'envoye Copie à Vôtre Majeſté, ſur toute la conduite qu'il a tenuë depuis qu'il eſt en Hollande, & qui eſt ſi différente des plaintes dudit Beverning, que ledit Sieur de Wit en eſt demeuré très-ſatisfait, & eſt convenu qu'il étoit allé bien vîte; car il ſe voit clairement, que non ſeulement Monſieur Colbert a eu une grande modération à ſouffrir les reſerves & les duretez de cet homme; mais même qu'il a été porté d'un zèle extraordinaire pour conduire les affaires plus à l'avantage de Meſſieurs les Etats qu'ils ne déſiroient eux-mêmes; ainſi qu'il a paru dans le ménagement qu'il a fait des eſprits des Médiateurs & du Comte de Furſtemberg, pour les faire conſentir à la Renonciation de Borkelo, & les porter même à celle du *Dominium directum*, que les Etats conſentoient d'être décidé par voyes amiables.

Ledit Sieur de Beverning a été obligé de ſe dédire par ſa Lettre du 8. du courant, de tout ce qu'il avoit mandé par ſa précédente; car les propres termes de ſa Lettre au Sieur de Wit portent, que Meſſieurs les Etats ne ſçauroient être plus obligez qu'ils lui ſont, de tous les bons offices qu'il a rendus auprès de Meſſieurs les Médiateurs, & principalement auprès du Comte Guillaume de Furſtenberg, qu'il a tout-à-fait ramené pour faire paſſer la renonciation; qu'il ne s'eſt pas arrêté à ce

point, mais qu'il a même fait comprendre le *Dominium directum* comme lui Beverning l'avoit proposé, & qu'ainsi c'étoit une affaire faite par l'entremise de Vôtre Majesté, à qui on en avoit l'obligation.

Après que ledit Sieur de Wit m'eût communiqué cette dépêche, je lui fis remarquer, comme il étoit impossible qu'en deux jours une affaire comme celle-là eût tourné du blanc au noir, & qu'il faloit qu'il y eût bien de la malice, & quelque chose de caché dans tout ce que Beverning avoit écrit par la prémiére Lettre, qui n'avoit pas été si secrete que plusieurs de mes amis des Villes ne m'eussent fait entendre, qu'elle produisoit, un mauvais effet dans les esprits des peuples; que pour ôter les ombrages qui en pourroient rester, & me donner *satisfaction* sur ce point, je le priois de porter la derniére Lettre à l'Assemblée de Hollande & de-là aux Etats Généraux, & après la lecture faite de la faire enregîtrer au Greffe, afin que toutes les Provinces soient informées que Monsieur Colbert, par les ordres de Vôtre Majesté, a été même au de-là de leurs prétensions pour leur faire obtenir une paix honorable & avantageuse, ce qui a été exécuté; & l'on connoîtra par là le procédé injuste de Beverning, de s'être plaint de Monsieur Colbert, & deux jours après avoir été obligé, d'avouër qu'il ne se peut pas mieux agir qu'il a fait au nom

de

de Vôtre Majesté, pour faire convenir les Médiateurs à plus que les Etats n'avoient prétendu de l'Evêque.

La Province de Hollande a accepté l'éducation de Monsieur le Prince d'Orange, & lui a nommé des Tuteurs, qui sont tous amis & dépendans du Sieur de Wit. Il y a eu une grande cabale des Villes pour être de ce nombre, mais le tout s'est passé comme le Sieur de Wit l'a désiré.

On travaille à présent à former la Maison du Prince d'Orange & à en ôter tous les domestiques. Il me vint rendre visite il y a trois jours, & me pria la larme à l'œil, de parler à Monsieur de Wit pour lui laisser Monsieur de Zuylestein. Il me représenta qu'il étoit des Nobles & des Etats de la Province d'Utrecht; qu'il envoyeroit sa femme, qui est Angloise, dans une de ses Terres; qu'il ne la verroit pas qu'après la Paix faite avec l'Angleterre; & qu'il feroit caution pour lui, qu'il n'agiroit en rien que par les sentimens de la Province de Hollande; que pour lui, il se vouloit mettre entre les mains de Mr. de Wit, & le regarder comme son pere; & qu'il s'adressoit à moi, pour me marquer mieux les sentimens qu'il avoit de suivre les exemples de ses Prédécesseurs, en s'attachant tout-à-fait aux intérêts de Vôtre Majesté; que si on avoit crû qu'il eût quelque attachement, à cause de la proximité, avec le Roi d'Angleterre, on lui avoit fait tort; qu'étant Enfant de l'Etat, il n'en auroit jamais

d'autre qu'avec Messieurs les Etats & leurs Amis & Alliez.

Je lui répondis, que j'étois très-aise de lui voir de si belles pensées; qu'il ne sçauroit mieux faire que de les suivre; qu'il y trouveroit sa grandeur & ses établissemens; & qu'il ne devoit pas douter de la protection de Vôtre Majesté, comme elle l'a donnée à ses Prédécesseurs; mais que, pour conserver Monsieur de Zuylestein auprès de lui, j'y croyois de l'impossibilité, après la résolution que Messieurs de la Province de Hollande ont prise de changer tous ses Domestiques; que je ne laisserai pas que de lui en parler, quoique je le croyois inutile; mais que dans cette conjoncture Monsieur de Zuylestein feroit bien de se retirer de lui-même; que je sçavois que Monsieur de Wit lui feroit donner par les Etats la même pension qu'il avoit, & une promesse du prémier Gouvernement vacant; que ce ne feroit qu'en considération de l'amitié qu'il lui témoignoit: ce qui marquoit assez celle que Monsieur de Wit faisoit de sa personne, puisque cela seul le portoit à procurer cet avantage audit Zuylestein, qu'il ne croyoit pas de ses amis.

Lorsque j'en ai parlé au Sieur de Wit, il m'a remercié d'en avoir usé de la sorte; & quoique les choses ne soient pas encore résoluës, je crois que les Etats changeront toute la Maison.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 16. Avril 1666.

LA lenteur de la préparation de la Flote pourroit bien nous coûter cher; car si Monsieur de Beaufort, qui étoit déja embarqué suivant les derniéres Lettres que nous recevons de Provence, passe en Ponant, ou ayant combattu Smit, ou sans le combattre, s'il ne le rencontre plus dans la Mer Méditerranée, à moins que la Flote des Etats ne se mette à la voile sans délai, les Anglois pourront aller avec toute la leur à la rencontre dudit Sieur Duc. Le Roi désire que vous fassiez remarquer ce grand inconvénient à Monsieur de Wit seul, afin qu'il y pourvoye.

M. de Beverning, je ne sçai par quel esprit, avoit étrangement déguisé, & même falsifié ce qui lui avoit été dit par Monsieur Colbert; j'ai lû à Monsieur van Beuningen une dépêche de Monsieur Colbert, que j'ai reçûë fort à propos pour le détromper de toutes les mauvaises impressions que ledit Beverning en avoit donné. Il en est démeuré fort satisfait, & m'a témoigné de désirer passionnément que Monsieur de Wit pût aussi voir la même dépêche. J'écris aujourd'hui à Monsieur Colbert,

bert, pour le prier de vous en adresser une Copie.

Je n'ai pas eu assez de tems pour faire les dépêches que je dois écrire à Coppenhague & à Stokholm, & vous les adresser par l'ordinaire qui part ce soir, ainsi qu'il étoit porté par le Mémoire du Roi; mais j'ai crû que je devois toûjours vous adresser la vôtre par le même ordinaire, afin que vous puissiez profiter de tous les momens, pour négocier sur cette affaire avec Monsieur de Wit, & je travaillerai demain & après demain à composer les autres dépêches pour Messieurs de Pomponne, Terlon & Courtin, & fais état de vous les adresser dans deux jours par un Courier exprès.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 21. Avril 1666.

NOus avons ici Monsieur le Comte Guillaume depuis avant-hier, & un Envoyé de Munster, qui dit que son Maître est prêt à signer le Traité, & à passer les deux conditions qui lui paroissent si rudes de la renonciation, & du desarmement à deux mille hommes près, en cas que Sa Majesté le désire absolument,

ment. On lui a déja répondu, qu'il falloit de nécessité passer ces conditions; & il s'en retourne en toute diligence le signifier à son Maître, mais je veux croire qu'avant qu'il arrive le Traité aura été signé.

TRAITE'

De Paix entre Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas d'une part, & Son Altesse Sérénissime Monsieur l'Evêque de Munster d'autre part, conclu à Cléves le 18. Avril 1666.

Traduction du Latin.

Soit notoire à tous & un chacun par ces présentes, que s'étant mû l'année dernière des dissentions entre les Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas d'une part, & le Très-Révérend & Sérénissime Seigneur Christophle Bernard Evêque & Prince de Munster d'autre part, lesquelles s'étoient tellement accrûës, que non seulement elles s'étoient tournées en une Guerre ouverte, mais qu'il étoit dangereux qu'elles ne s'étendissent dans les Païs voisins, & principalement dans les Terres & Domaines

de l'Empire Romain, & ne les envelopassent dans leurs propres dommages & incommoditez, à moins que lesdites dissentions ne fussent terminées à l'amiable & par la voye de la douceur, pour prévenir les malheurs & les périls qui pourroient s'en ensuivre; il est arrivé qu'enfin par la bonté Divine, & par la médiation, les efforts & les soins de l'Empereur, du Roi Très-Chrétien, des Electeurs du Saint Empire Romain, sçavoir ceux de Mayence, de Cologne & de Brandebourg, & des Princes, l'Evêque de Paderborn, le Comte de Neubourg Palatin du Rhin, les Ducs de Brunswic, Luneboura, Wolffembutel & Calenberg, on a pensé à la Paix. C'est pourquoi les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, tendant à une si bonne fin, ont commis & député à cet effet le Sieur Jerôme de Beverning, Député en l'Assemblée desdits Seigneurs Etats Généraux d'une part, & ledit Evêque & Prince de Munster de la sienne le Sieur Matthias Korf, dit Schmiling, & le Sieur Bernard de Widenbourg, Chanoine & Thrésorier de l'Eglise Cathédrale de Munster & de Hildesheim, Conseillers privez du dit Seigneur Evêque, & Président de la Cour de Justice de Munster, qui, en vertu de leur Mandement & Procurations nécessaires, dont Copies sont insérées à la fin du présent instrument, par un commun sentiment d'amitié & de Paix, sont convenus & accordez, comme s'ensuit.

I. *Prémiérement qu'il y aura une Paix ferme stable & perpétuelle entre lesdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas & son Altesse Sérénissime le Très-Révé-*

rend Evêque & Prince de Munster, pour être entretenuë & observée sérieusément, en s'étudiant à se procurer l'avantage l'un de l'autre, & se temoignant tous les devoirs d'amitié & de bon voisinage.

II. *Qu'il y aura amnistie & oubli perpétuel de tout ce qui a été commis & fait de part & d'autre; ensorte que, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce puisse être, il ne se fera de la part d'une des parties à l'autre, aucune hostilité, dommage ou obstacle, & qui puisse tourner & tendre à quelque préjudice l'un de l'autre, soit par soi-même, soit par autrui. Il y aura aussi une amnistie universelle en faveur de ceux qui auront été les Adhérans de l'une ou l'autre partie, excepté ceux qui seront repris de trahisons, ensorte néanmoins que la voye de justice leur sera libre, & que leurs biens seront conservez à leurs Femmes, Enfans & Héritiers. Le Seigneur Evêque ne refusera non plus l'investiture à aucun de ses Vassaux à l'occasion & pour raison de cette Guerre, tant dépendant de l'Evêché de Munster, que de l'Abbaïe de Corbie, ni ne les différera & traînera en longueur, pour quelques autres prétensions ou procès; ce qui sera pareillement observé en semblable cas par les Seigneurs Etats.*

III. *De plus le Seigneur Evêque de Munster, dès aussi-tôt que la Paix sera faite, rendra aux Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, tous les Lieux & Places, sans en rien reserver, qu'il a occupé pendant la présente Guerre, & qu'il se trouvera posséder au tems de la conclusion, & les rendra tous dans l'état où ils seront dans le tems de la restitution, spéciale-*

cialement le Bourg & Château de Borkelo; & de plus promettra, que durant cette Négociation, & depuis le dernier jour du mois de Mars, il fera soigneusement ensorte que, de son fait ou par son ordre, il ne soit rien détérioré dans les susdits Lieux occupez, & qu'il ne sera rien demandé ni exigé des Sujets, ou pour rachetter ou rançonner des Maisons, ou sous quelque autre prétexte de charges de la Guerre, ou sous quelque nom que ce puisse être; mais au contraire il pourvoira par toute sorte de moyens, qu'ils soient conservez dans le même état qu'ils étoient au jour susdit; & s'il se fait cependant quelque chose au contraire, ou qu'il fût causé quelque dommage, quel qu'il fût, auxdits Lieux, il les réparera, & remettra à ses dépens dans leur précédent état; & à cette fin, il sera permis à chacune des parties, d'envoyer, si elles veulent, au plutôt des Commissaires sur lesdits lieux, qui pourvoyeront à ce qu'il ne soit rien attenté contre la teneur de cet Article.

IV. *Il aura soin aussi de bonne foi*, que tous *soldats qui se trouveront au susdit tems dans les lieux susdits, en sortent, aussi-bien que de tout le Territoire généralement desdits Seigneurs Etats, leur étant en outre libre de passer, en cas de nécessité, par leurs Terres, ensorte pourtant que ce soit par le plus court & le plus commode chemin qu'il se pourra, & que leur préscrira un Commissaire qu'on envoyera devant, pour les faire passer dans le Territoire de Munster. Ils n'en emporteront non plus aucun butin ni effet, & ne feront dans leur passage aucun dommage ni violence aux habitans.*

V. Ré-

V. *Réciproquement promettent de bonne foi, lesdits Seigneurs Etats Généraux, qu'à compter du 24. d'Avril, ils n'exerceront aucun acte d'hostilité contre le Seigneur Evêque de Munster, ni contre son Evêché, & qu'ils le repareront aussi de bonne foi, s'il se fait quelque chose au contraire.*

VI. *Les Seigneurs Etats Généraux feront sortir du Territoire dudit Seigneur Evêque leur Armée & toutes les Troupes qui s'y trouveront dans ce tems-là, soit en action ou inaction, & leur sera aussi, de même manière, accordé libre passage, s'il est nécessaire; & il ne sera par elles, fait aucun dommage ou violence aux habitans, & ne leur emporteront, après ledit jour, aucune dépouille ni aucuns effets. Les Prisonniers faits de part & d'autre, de quelque condition qu'ils soient, seront renvoyez sans rançon, en payant seulement par eux les dettes légitimement contractées pendant leur détention, & ne pourront les habitans de part & d'autre ci-après exiger des Prisonniers ce qu'ils auront extorqué d'eux-mêmes pendant cette Guerre, ni même les promesses qu'ils n'auront pas encore prêtées ledit jour 24. d'Avril. Et comme de part & d'autre les Contributions ont été établies à certaines sommes pour la sûreté des personnes & des lieux, à payer par mois ou par semaines, elles seront payées selon les régles, & comme il a été convenu avec les Commissaires des Bourgs & Villages ou autres, jusques au dernier jour du mois d'Avril, & non plus.*

VII. *Il est convenu que le Seigneur Evêque,*

aussi-

aussi-tôt après la Ratification de ce Traité, licentiera son Armée, & ne retiendra que les Troupes qui lui sont nécessaires pour ses Garnisons, & pour la sûreté de sa Province, ce que les Seigneurs Médiateurs, aussi-bien que lui-même Seigneur Evêque jugeront pouvoir se faire avec trois mille hommes; ainsi il promet qu'il n'excédera pas ledit nombre; & qu'il ne fera point ci-après de nouvelles levées, si non pour la sûreté & nécessité de l'Empire & des Cercles, & que des Alliances, non contraires à ce Traité, ne le requissent; ce qui ne se fera, au surplus, non autrement que selon les constitutions de l'Empire, l'instrument de Paix & les Droits des Princes, auxquels les Seigneurs Etats ne demandent pas qu'il soit dérogé.

VIII. *Et renoncera au reste ledit Seigneur Evêque à tous & un chacun Traitez d'Alliance, contraires à celui-ci, & ne s'engagera jamais de nouveau avec d'autres Princes ou Puissances contre les Seigneurs Etats Généraux, ni n'attaquera leur République par la Guerre.*

IX. *Comme réciproquement déclareront lesdits Seigneurs Etats Généraux, ainsi qu'ils le déclarent par ces présentes, pour la sûreté dudit Seigneur Evêque, qu'ils ne sont aussi de leur part engagez dans aucune Alliance qui soit contraire à cette Paix, & qui puisse en aucune maniére en empêcher le but & l'effet. Et promettent aussi de bonne foi, que la Négociation de ce Traité achevée, ils ne commettront aucun acte d'hostilité, sous quelque prétexte que ce soit, de force ou par les armes, contre la personne du Seigneur Evêque ou contre les Terres*

de

de l'Evêché de Munster, ni ne s'engageront non plus jamais contre lui ni contre son Evêché avec d'autres Princes ou Puissances.

X. *Les Alliez aussi, & les amis de part & d'autre, seront compris dans ce Traité, & nommément de celle des Seigneurs Etats Généraux, le Sérénissime & très-puissant Prince & Seigneur Fréderic troisiéme, Roi de Dannemarc, de Norvegue, des Goths & des Vandales; le Sérénissime Prince & Seigneur George Guillaume Duc de Brunswic & de Lunebourg &c, le Révérendissime Prince & Seigneur Ernest Auguste Evêque d'Osnabrug Duc de Brunswic & de Lunebourg, &c. le Sérénissime Prince & Seigneur Christian Albert, Héritier de Norvegue, Duc de Sleswic, Holstein, &c. l'Illustrissime Comte & Seigneur Antoine Gunterus, Comte d'Oldenbourg, &c. avec tous les Royaumes, Duchez, Comtez, Seigneuries, Régions & Terres qu'ils possédent, & posséderont ci-après, ensemble leurs Habitans & Sujets. Et de la part du Seigneur Evêque de Munster, Sa Sacrée Majesté & l'Empire Romain & les Confédérez du Rhin, ou ceux de leurs amis qu'ils voudront y comprendre, & qui dans l'espace de deux ou trois mois voudront déclarer y être compris, avec tous leurs Royaumes, Duchez, Comtez, Seigneuries, Régions & Terres qu'ils possédent déja ou posséderont ci-après, ensemble leurs Habitans & Sujets. Semblablement y sont compris de part & d'autre les Généraux & Commandans de leurs Troupes, nommément l'Illustrissime Comte & Seigneur George Frederic Comte de Waldeck avec ses Comtez & Terres, & ce avec tel effet, qu'il joüira absolument de toutes & chacunes*

choses

choses qui y sont contenuës, de telle sorte néanmoins que si les susdites Parties, & Leurs Confédérez, & ceux y compris, ont quelques Procès ou contestations subsistantes, ou qui naissent ci-après, elles ne se termineront que par la voye de la douceur, & selon les droits & constitutions de l'Empire, & sans voye de fait ni prise d'armes.

XI. *Quant à la Seigneurie de Borkelo, les Seigneurs Etats Généraux ne désirent pas qu'il soit rien changé par ce Traité, en ce qui concerne le Droit direct ou utile; mais que ce droit demeure dans le même état auquel il étoit avant la Guerre. Mais le susdit Seigneur Evêque renonce au droit de Supériorité sur ladite Seigneurie de Borkelo avec ses dépendances, & du consentement du Chapitre: Ensorte pourtant que cette Rénonciation ne préjudicie au droit de l'Empire, mais qu'il demeurera en son entier en toutes choses; ce qui néanmoins ne sera décidé entre l'Empereur & les Seigneurs Etats Généraux que par la voye amiable, ou telle qu'il sera jugé convenable de part & d'autre.*

XII. *Semblablement les Seigneurs Etats Généraux & le Seigneur Evêque, du consentement même dudit Chapitre de Munster, renoncent de bonne foi à toutes & chacunes leurs prétensions, quelles qu'elles soient; ensorte qu'elles demeurent éteintes par ce présent Traité.*

XIII. *Le Seigneur Evêque, ou ses Successeurs, sous quelque prétexte ou pour quelque cause que ce soit, ne se mêlera des causes appartenantes aux Sujets, & Incorporez des Seigneurs Etats Généraux, ni ne décernera jamais à l'avenir l'arrêt, ni de représailles, soit par lui-même ou*

par

par ses Sujets & autres Incorporez, ni n'empêchera l'exécution des choses jugées. Si contre toute attente il s'élévoit jamais quelques différens entre les susdits Seigneurs Etats Généraux & le Seigneur Evêque & ses Successeurs, ils ne se termineront jamais que par la voye de douceur, & en vertu de la garantie faite par ce Traité. Les procès des particuliers seront renvoyez à leurs Juges compétens, sans que sous ce prétexte, ou pour quelque autre cause ou raison que ce puisse être, il puisse rien attenter contre lesdits Seigneurs Etats Généraux ni contre leurs Incorporez & Sujets par armes, violence ou voye de fait, ce que les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies promettent aussi de leur côté pour eux & leurs Incorporez. Auxquelles fins les deux Parties contractantes seront tenuës, comme elles s'obligent par ces présentes, chacune en droit soi, qu'à tous & un chacun de ceux qui procéderont devant quelques Juges, la Justice leur soit administrée sans délai, & sans exception de personnes.

XIV. *Pour plus grande sûreté des choses susdites, l'Empereur des Romains, le Roi Très-Chrétien, les Electeurs de Mayence, de Cologne & de Brandebourg, l'Evêque de Paderborn, le Prince de Neubourg Palatin du Rhin, Auguste & Jean Frederic Ducs de Brunswic & de Lunebourg, jusques à ce qu'on ait requis d'autres encore à cet effet, promettant la garantie de ce Traité & des articles y contenus en la meilleure forme, ensorte que si l'une des parties ne satisfaisoit pas à ce Traité de Paix, & aux articles y contenus, & vînt à y contrevenir en quelque*

point

point que ce soit , ils s'obligent de concourir non seulement par l'intervention de leur Autorité & dignité, mais aussi par toute sorte de secours & de moyens à le faire observer.

XV. *Item il est convenu & a été trouvé bon par l'une & l'autre des Parties, que le présent Traité, & tout ce qui y est contenu & conclu, sera par lesdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, & par ledit Seigneur Evêque & Prince, & par le Chapitre de Munster , confirmé & ratifié par leurs Lettres Patentes respectives, munies de leurs grands Sceaux , & en forme convenable & authentique , dans l'espace de quinze jours prochainement venans, ou plûtôt si faire est possible, & que les échanges en serons faits dans ledit tems: & sera à cette fin accordé à ceux qui les feront un Saufconduit, qui par ces présentes sera tenu pour accordé. Et le licentiement des Troupes, comme il est convenu par l'article septiéme , se fera du jour desdits échanges , & ne cessera point de se faire jusques à ce qu'il soit parfait, & devra être achevé dans quinze jours, à compter de celui mentionné ci-dessus ; & sera aussi ledit Traité, dès aussi-tôt après l'échange des Ratifications, publié en la forme & aux lieux accoûtumez, &c.*



LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 22. Avril 1666.

JE me ſuis ſervi des ordres que Vôtre Majeſté m'a donné, par le Mémoire qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 16. du courant dans la Conférence que j'ai euë avec les Sieurs de Wit & Huygens, Commiſſaires de Meſſieurs les Etats pour traiter avec moi: quoiqu'il y en ait huit de nommez, je ne traiterai qu'avec le Sieur de Wit, & un autre ſeul avec lui, pour tenir les affaires plus ſecretes. Je leur ai dit tout ce qui eſt porté dans le commencement dudit Mémoire, & enſuite les deux raiſons qui y ſont déduites, ayant reſervé la troiſiéme pour moi ſeul. Après leur avoir fait entendre bien amplement les ſentimens de Vôtre Majeſté, & le parti qu'elle croiroit le plus avantageux dans la conjoncture préſente, je leur ai exagéré les grandes dépenſes auxquelles la rupture avec la Suéde les engageroit, & le peu d'utilité que les Etats retireroient par la diverſion de toutes les forces de Dannemarc, & de partie des leurs, pour ſoûtenir ledit Roi, & me ſuis étendu autant qu'il m'a été poſſible ſur toutes les raiſons contenuës

nuës dans ledit Mémoire : fur quoi ledit Sr. de Wit prit la parole, & dit, que tout ce que j'avois allégué dans le commencement du difcours étoit fi fort & fi vrai, des injuftes procédez des Suédois, qu'il ne croiroit jamais que Vôtre Majefté pût fouffrir qu'il fût dit, que cette Nation orgueilleufe eût pû par fa fierté faire rompre un Traité fi folemnellement fait avec un Roi auffi puiffant qu'eft celui de Dannemarc, & qui a la garantie de Vôtre Majefté.

Qu'il eftimoit qu'on devoit faire toutes chofes pour lui donner une fatisfaction raifonnable dans fes prétenfions, mais que, de les obtenir par ménaces, ainfi que les derniéres dépêches du Sieur Isbrand portent, il ne le confeilleroit pas à fes Maîtres, mais bien de venir *plûtôt* à une rupture, fi le Roi Suéde *refufe les* conditions équitables qu'on lui fera; que pour cet effet fon avis eft, qu'on ne relâche rien du Traité fait à la Haye, mais que fi les Suédois veulent entrer avec eux aux mêmes conditions du Roi de Dannemarc, les Etats feront prêts de les recevoir; ou bien s'ils veulent être Médiateurs pour la Paix avec l'Angleterre, & promettre que fi le Roi d'Angleterre ne fe difpofe pas à la conclure à des conditions raifonnables dans quatre mois, ils prendront les intérêts des Etats, & joindront leurs forces avec les leurs, pour l'y contraindre, moyennant quoi ils conviendront équitablement de leurs prétenfions,

ſions. Et quant aux ſoupçons que les Suédois ont que le Roi de Dannemarc les attaquera, qu'ils donneront, conjointement avec Vôtre Majeſté, un Acte de garantie, par lequel ils promettront d'aſſiſter la Suéde, en cas qu'elle ſoit attaquée par le Dannemarc: qu'il croit qu'après ces aſſûrances la Suéde (ſi elle a bonne intention) doit être ſatisfaite, & de Vôtre Majeſté, & des Etats.

Il ajoûta, que ſi on relâche la moindre choſe du monde à la Suéde ſur ſes ménaces, c'eſt lui donner un pied d'où l'on ne reviendra jamais; & qu'il ſçait, à n'en pouvoir douter, que tout ce qu'elle ſouhaite le plus au monde, eſt de faire voir en Allemagne & en Angleterre, combien elle eſt conſidérable, juſques à faire rompre des Traitez faits avec des Rois, par la ſeule crainte qu'on a de ſes ménaces; qu'il eſtime qu'après les offres ci-deſſus ſpécifiez (s'ils les refuſent) il faut maintenir le Roi de Dannemarc de toutes ſes forces; que pour cet effet il propoſera à Meſſieurs les Etats, d'entretenir encore pour quatre mois les Troupes de l'Electeur de Brandebourg & des Ducs de Brunſwic; qu'il travaillera à faire entrer ces Princes dans une Ligue contre la Suéde; qu'on tâchera d'en engager d'autres pour l'attaquer dans la Pomeranie; que s'il rompt contre le Roi de Dannemarc, les Etats feront marcher leurs Troupes avec celles de ſes Alliez dans l'Evêché de Brême, en cas qu'ils en-

entrent dans le Païs de Holſtein & Jutland, & que la Ville de Brême leur demande aſſiſtance: que du côté de la Mer, ils joindront leur Flote à celle de Dannemarc, & feront du moins auſſi forts que les Suédois & les Anglois enſemble.

Que Vôtre Majeſté de ſon côté, aſſiſtant le Roi de Dannemarc par des ſubſides, lui donnera moyen d'entretenir une Armée de terre, & qu'il ne croit pas que les Suédois, voyant qu'on veut ſoûtenir vigoureuſement le Traité fait à la Haye, & qu'on compte pour peu de choſe leurs ménaces, ne ſe mettent à la raiſon ſur les conditions qu'on leur propoſera : du moins, s'ils les refuſent, on fera voir à toute la Chrêtienté leur injuſte procédé; & qu'il n'a tenu ici, ni à Vôtre Majeſté, ni aux Etats, que les anciennes Alliances n'ayent été obſervées. C'eſt en *ſubſtance* tout ce qui s'eſt paſſé dans nôtre Conférence, ſur laquelle Vôtre Majeſté peut juger des ſentimens des Etats par celui du Sieur de Wit, qui ſe voit à préſent délivré d'un péſant fardeau par la Paix avec l'Evêque de Munſter, qu'il connoît bien devoir à la protection de Vôtre Majeſté, & aux ordres qu'elle a donnez à Monſieur Colbert de porter les intérêts des Etats le plus avantageuſement qu'il ſe pourroit; ce qui a ſi bien reüſſi, qu'ils ont obtenu plus qu'ils n'eſpéroient.

Le Sieur de Clingenberg, Envoyé de Dannemarc, eſt d'un ſentiment bien contraire à celui qui eſt à Stokholm. Il proteſte

teste que le Roi son Maître ne consentira à aucun tempérament touchant le Traité fait à la Haye, & qu'il aime mieux hazarder ses Etats, que de se relâcher de quoi que ce soit par crainte des Suédois. Il persiste à demander des subsides pour lever & entretenir deux mille Chevaux; qu'avec cela le Roi son Maître assûrera toutes ses Frontiéres, & mettra son Païs en état de ne rien craindre des Suédois.

Annibal Sexter lui a écrit, que Vôtre Majesté m'avoit envoyé les pouvoirs pour convenir sur lesdits subsides; à quoi j'ai répondu, que je n'avois d'autre ordre que d'assûrer en toutes rencontres le Roi de Dannemarc, que s'il est attaqué pour cause de ce Traité, Vôtre Majesté lui prêtera sa garantie; mais qu'il y a des expédiens à chercher pour trouver des tempéramens, & des moyens de s'accommoder sans en venir à une rupture, & que c'est à quoi je m'appliquois à présent avec le Sieur de Wit. Je n'ai pas voulu entrer plus avant en matiére avec lui là-dessus.

Le Sieur van Ghent a été nommé par la Province de Hollande pour gouverner Monsieur le Prince d'Orange, & en a reçû l'Acte en même tems. Il est des Commissaires nommez pour traiter des affaires de France, & ami particulier du Sieur de Wit, & on est assûré qu'il ne lui donnera que de bons conseils. Les Gentilshommes de sa Maison Anglois naturels sont soupçonnez de tenir ce parti, & sont

congédiez. Le Prince d'Orange en est malade de regret, & a fait un discours à ses nouveaux Tuteurs qui les a fort surpris, comme aussi la Princesse Doüairiére, avec qui il est fort mal; il leur a dit, que puisqu'ils lui ôtoient ses Domestiques & son Gouverneur, & qu'ils vouloient prendre soin de son éducation, il les prioit aussi d'en prendre de ses affaires, & de faire rendre compte à son Conseil & à son Trésorier de l'administration de son bien; qu'on vendoit tous les jours de ses Terres à vil prix, qu'on ne payoit aucune de ses dettes; & quoiqu'il fasse fort peu de dépenses, vû sa qualité, qu'il sçavoit que jusques à sa table l'on devoit au Boucher, au Boulanger, & aux autres Marchands des années entiéres; *qu'il les prioit d'y faire réflexion, & d'y apporter les remédes nécessaires.*

Plusieurs Villes sont d'avis qu'on examine ses comptes, à quoi la Doüairiére s'oposera, parce que ceux qui ont gouverné le bien sont ses Créatures, & qu'ils ne peuvent être tombez en faute sans sa participation.

Si le Prince d'Orange effectuë ce qu'il a dit au Sieur de Wit, il y trouvera ses avantages; il l'a assûré qu'il le regardoit comme son Pere, qu'il vouloit suivre ses avis en toutes choses; & en effet, il a presque tous les jours des Conférences secretes avec lui, dont la Doüairiére a pris un si grand ombrage, qu'en ayant gourmandé ledit Prince, l'autre lui a répondu

du avec fermeté, & lui a dit, que puisqu'elle même avoit jugé à propos de le remettre entre les mains de la Province de Hollande, tant pour son éducation que pour d'autres avantages, il les considéroit comme ceux de qui il avoit à espérer sa fortune, & qu'il vivroit avec eux, & avec le Sieur de Wit, avec toutes sortes de respect, de déférence & d'amitié; & que si elle avoit pour lui les vrais sentimens de Mere, il croyoit qu'elle seroit bien-aise de le voir dans ces sentimens.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à M. de Lionne.

Le 22. Avril 1666.

LE Sieur de Wit m'a témoigné en particulier être fort surpris de ce qu'il remarquoit, que le penchant du Roi alloit à relâcher du Traité fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc; qu'il vouloit bien me dire, que plûtôt que d'y consentir, il conseilleroit à ses Maîtres de hazarder toutes choses; & que cet Etat se pourroit compter pour perdu, si les Suédois avoient cet avantage de leur faire rompre un Traité aussi solemnel que celui-là par des ménaces; qu'il espére aussi que Sa Majesté en considérera les consé-

quences, & que les Etats font plus qu'ils ne doivent en leur offrant les conditions qu'ils m'ont déja proposées. Il m'a encore ajoûté, qu'avec les Anglois & les Suédois il faut bien que Messieurs les Etats s'empêchent de faire rien par crainte & par ménaces, & que ce seroit le moyen de détruire l'Etat en peu de tems, & le réduire au néant; qu'il écrit la même chose au Sieur van Beuningen pour vous en parler, & qu'il ne faut pas une plus grande preuve de la mauvaise intention des Suédois, que leur procédé dissimulé, & le prétexte qu'ils prennent de craindre l'armement du Roi de Dannemarc.

Que si la garantie, que le Roi & Messieurs les Etats leur offrent, ne les fait désister de leurs desseins contre *le* Dannemarc, il est aisé de juger que *ce n'est* pas cela qui les fait agir, mais *un dessein* formé de leur faire la Guerre; qu'en ce cas il n'y a rien à faire qu'à se mettre promptement en état de repousser cette injure, & attaquer les Suédois, en prêtant la garantie au Roi de Dannemarc, & l'assistant contre ses Ennemis. Vous ferez, s'il vous plaît, vos réfléxions sur tout ce que dessus. Vous connoissez les intérêts des Suédois mieux que moi, & leur maniére d'agir, mais selon la connoissance que j'ai du sentiment de la Hollande & des Villes, ils sacrifieront toutes choses, plûtôt que de relâcher du Traité de Dannemarc; & je ne crois pas même qu'il fût avantageux pour le service du Roi

Roi d'insister davantage sur ce tempérament proposé, après ce que ledit Sieur de Wit m'a dit de la part des Etats; car il a à présent plein-pouvoir, avec le Sieur Huygens, de répondre en leur nom sur les affaires que nous traitons.

Je l'ai fort pressé de faire hâter leur Flote, & lui ai fait remarquer ce que vous m'écrivez du péril où celle du Roi pourra être, passant dans le Ponant. Il m'a dit que la leur ne sçauroit être prête qu'à la fin de May, mais que si un nombre des Vaisseaux Anglois alloit au devant de celle du Roi dans le Ponant pour la combattre, il me donnoit parole de la part des Etats de faire partir tout ce qu'ils auroient de Vaisseaux prêts au Tessel, à la Meuse & en Zélande, qui pourroient bien être au nombre de cinquante ou soixante, & les envoyer dans la Riviére de la Tamise; ce qui rappelleroit bien-tot leur Flote.

C'est un grand bonheur pour les Etats que la paix de Munster soit faite, car s'ils avoient sur les bras cette Guerre avec celle qui se prépare du côté de la Suéde, il faudroit qu'ils succombassent.

On exécute la Résolution qui a été prise par la Hollande, pour l'éloignement des Domestiques du Prince d'Orange. Vous verrez dans la dépêche du Roi ce que je lui écris sur ce sujet. Ce Prince a de l'esprit, & aura du mérite. Il est fort dissimulé, & n'oublie rien pour venir à ses fins.

 LET-

LETTRE
Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 23. *Avril* 1666.

IL ne seroit pas de la prudence d'accorder la demande pour laquelle le Prince d'Orange vous a prié d'intercéder auprès du Sieur de Wit, qu'on lui laisse le Sieur Zuylestein, son Gouverneur; je crois au contraire qu'on doit prendre de grandes précautions pour empêcher que ledit Zuylestein ne puisse plus voir le Prince, lequel témoigne avoir en lui tant d'attachement, qu'il est aisé à juger avec combien de facilité ce Gouverneur détruiroit toutes les impressions qu'on tâcheroit d'ailleurs de mettre dans ce jeune esprit.

Je ne pouvois recevoir une plus mauvaise nouvelle que celle que vous me donnez, que la Flote des Etats ne pourra être prête à sortir avant la fin de May, d'autant qu'il pourroit arriver un très-grand malheur de ce retardement; car ayant pris mes mesures sur les assûrances que Messieurs les Etats m'ont données si souvent, de mettre leur Flote à la Mer dans le mois de Mars, je n'ai pas fait difficulté de donner ordre au Duc de Beaufort de passer en Ponant le plûtôt qu'il pourroit, me promettant que la Flote des Etats occuperoit assez les Ennemis,

mis, pour ne laisser pas craindre qu'ils puissent aller avec toutes leurs forces à la rencontre dudit Duc. Cependant je vois aujourd'hui que la chose leur sera facile, si on ne trouve moyen de faire sortir sans délai la Flote des Etats: à quoi je désire que vous vous appliquiez avec l'efficace que vous voyez bien que la matiére requiert, sans qu'il soit besoin que j'en exagére davantage l'importance.

Le Sieur van Beuningen m'a communiqué la Copie qu'on lui a adressée des Lettres de Mylord Arlington. Comme en cela le Sieur de Wit satisfait ponctuellement à la foi que se doivent des Alliez, ainsi en toutes rencontres j'en userai de même de ma part. Je ne vous célerai pas aussi, que j'ai été un peu surpris de la question que ledit de Wit vous a faite, si je ne trouverois pas à propos que chacun envoyât quelqu'un, sous prétexte des prisonniers, pour sonder ce que veut dire le Roi d'Angleterre; parce, dit-il, que tout ce qui est porté dans les deux Lettres du Mylord Arlington ne sont que termes généraux qui ne signifient rien.

C'est par cette raison qu'il me semble qu'il faut bien se garder de faire un pareil pas; car outre qu'il ne se peut faire avec dignité de ma part, principalement après que j'ai sollicité la Paix huit mois durant par une célébre Ambassade envoyée exprès, il est aisé à voir que le but du Roi d'Angleterre en cela n'est autre que de jetter parmi nous des défiances, offrant

aux uns & aux autres des avantages séparément, & même de conclure avec l'un des deux, s'il pouvoit le porter à abandonner l'autre. Je crois même que, pour ôter ces sortes d'espérances audit Roi, il importe beaucoup que le Sieur de Wit, en faisant répondre audit Arlington, lui fasse témoigner de l'indignation, de ce qu'on peut en Angleterre croire les Etats capables de me faire une aussi grande infidélité, que seroit sans doute celle d'envoyer traiter la Paix sans mon sçû & mon agrément par des voyes soûterraines: ajoûtant que la seule pensée qu'on en a euë est injurieuse aux Etats; mais que si le Roi son Maître a véritablement l'intention qu'il dit, il la peut faire voir facilement par des voyes où l'honneur de personne ne sera blessé.

Monsieur van Beuningen a *représenté* au Roi depuis deux jours, que quand même ses Maîtres voudroient entrer dans le tempérament que la Suéde propose, de mettre le Roi de Dannemarc en neutralité, la nature de l'affaire même rendroit la chose impraticable, d'autant qu'il se rencontre que, par la signature & l'échange de la Ratification du Traité de la Haye, ledit Roi a déja déclaré la Guerre à celui de la Grande Bretagne, & par conséquent il ne suffit pas aujourd'hui que le Roi de Dannemarc déclare qu'il embrasse la Neutralité, si les Anglois dans le même tems ne font la même déclaration à son égard, & ne lui donnent de suffisantes

tes sûretez qu'ils ne l'attaqueront point, dont pourtant jusques ici les Suédois n'ont point parlé, ni témoigné se vouloir charger d'y faire consentir les Anglois. Cet inconvénient est sans doute digne de grande réfléxion : mais il ne me fait point changer mes prémiers sentimens, dont je vous ai informé par ma dépêche du 16; parce que j'ai crû qu'il ne peut pas être que les Suédois, pressant comme ils font cette Neutralité, ayent pû entendre de lier les mains au Roi de Dannemarc contre les Anglois, & de les vouloir laisser libres à ceux-ci contre le Dannemarc; c'est une proposition qui seroit si absurde & si insoûtenable, que je ne puis douter, qu'écrivant là dessus, comme je fais, par cet ordinaire, à mes Ambassadeurs qui sont à Stokholm, de faire connoître aux Régens l'impraticabilité de leur ouverture, à moins qu'ils ne se chargent aussi en même tems de mettre l'Angleterre en Neutralité à l'égard du Dannemarc, & d'en donner toutes les sûretez nécessaires; je ne doute pas, dis-je, que lesdits Régens ne s'engagent d'abord à porter l'Angleterre à la même Neutralité, & n'en offrent toutes les sûretez qu'on pourra désirer d'eux; comme pourroit être une promesse par écrit de leur Roi, de se joindre à nôtre parti, ou tout au moins de laisser librement agir le Roi de Dannemarc contre les Anglois, sans prendre plus aucune part à l'affaire, en cas que l'Angleterre refuse d'entrer en Neutrali-

té à son égard, ou dans la suite attaque ses Vaisseaux ou ses Places.

J'estime donc que, sans vous arrêter audit inçonvénient que ledit Sieur van Beuningen a représenté, & lequel à mon sens peut être facilement réparé par une seule parole que mes Ambassadeurs en diront en Suéde, vous devez sur la présupposition infaillible croire que la chose arrivera comme je le dis. Continuez à travailler à l'exécution de mes ordres contenus dans mon Mémoire du 16. de ce mois, c'est-à-dire à faire entrer les Etats en des tempéramens qui ne nous rendent pas l'adhérence & l'action du Roi de Dannemarc incomparablement plus à charge & plus desavantageuse, que nous ne recevrons de préjudice de la Neutralité où l'on propose de le faire entrer.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 30. *Avril* 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du 22. de ce mois, & en même tems l'Ecrit que Messieurs les Etats vous ont fait donner par le Président de semaine, touchant le procédé de la Suéde en l'affaire du Traité de Dannemarc. J'approuve bien en cette rencontre que l'on témoigne aux

Sué-

Suédois beaucoup de vigueur, que l'on réponde à leurs ménaces d'attaquer le Roi de Dannemarc, que s'ils en viennent à cette extrémité, je ferai (quoique malgré moi) nécessité à soûtenir ce Royaume-là, en conformité de l'Acte de garantie que j'ai donné au Roi de Dannemarc au dernier Traité qu'il a fait à la Haye, & qu'aucune considération d'intérêt ou d'amitié ne sera capable de m'empêcher de l'accomplir de bonne foi & par de-là, puisqu'il y va de mon honneur, lequel doit toûjours prévaloir à tout autre égard, & que Messieurs les Etats en useront de même de leur côté: mais je ne change pas pour celà le sentiment que j'ai eu, que si on reconnoît que ces déclarations (qui devront réellement être effectuées, si la nécessité le requiert) ne sont pas suffisantes pour retenir la Suéde de passer outre à l'attaque du Roi de Dannemarc, ou d'autres qu'elle a proposé, ou pourra encore proposer à l'avenir; la prudence alors & toute bonne politique voudra que l'on donne les mains auxdits tempéramens & expédiens, plûtôt que de se charger d'une nouvelle Guerre contre la Suéde pour soûtenir un Roi dont les Etats sont si fort éloignez & exposez aux irruptions & insultes de cette Couronne-là; ce qui rendroit même de beaucoup moins vigoureuse l'action de nos armes communes contre les Anglois.

Cependant j'approuve fort, si le Roi de Dannemarc ne dit rien de contraire

re à l'Ambassadeur qu'on lui a dépêché de Stokholm, & qu'il persiste toujours à vouloir accomplir son dernier Traité; j'approuve fort, dis-je, qu'on ne perde point de tems à lui payer l'argent qu'on lui a promis pour équiper sa Flote; autrement on perdroit pour toute cette Campagne le fruit de son armement, & vous sçavez là-dessus qu'en ce cas-là je vous ai déja donné pouvoir de payer en une seule fois aux Etats les cent mille écus de leurs prétendus subsides.

Si Clingenberg continuë à vous presser pour quelques subsides, vous pouvez lui répondre, que je vous ai mandé que le Roi son Maître a si bien connu que je ne devois pas faire ce pas dans cette conjoncture, pour ne pas aigrir davantage la Suéde, qu'il a envoyé *son* Secretaire au Sieur Courtin, *pour lui* déclarer, qu'il n'approuve pas les demandes desdits subsides que le Sieur Annibal Sexter m'avoit fait comme de sa part, avec des instances si pressantes; qu'il se confioit entiérement en mon amitié, & que je reconnoîtrois peut-être mieux que lui-même ce qui étoit de son bien & de son plus grand avantage.

J'ai été très-aise d'apprendre que Monsieur le Prince d'Orange ait commencé à se conduire aussi-bien qu'il a fait; & ce n'est pas une mauvaise affaire pour les Etats & pour leurs Amis, que cette division qui a commencé à paroître entre le Fils & la Mere.

Lundi

Lundi dernier ont tint une conférence pour la Paix chez la Reine d'Angleterre, & en sa présence, entre le Sieur de Lionne, Mylord Hollis, & le Sieur van Beuningen. Vous sçaurez par le Sieur de Wit de quelle maniére parla celui-ci. Le Sieur de Lionne dit en substance à la Reine, suivant les ordres que je lui en avois donné, que ma disposition étoit telle que mes intérêts n'arrêteroient pas un moment la conclusion du Traité. Le Mylord Hollis témoigna aussi, que le Roi son Maître avoit sincérement la même disposition & le même désir; enfin toutes choses se passérent fort bien pour une prémiére entrevûë. Il faudra maintenant attendre ce qui viendra de réel du côté d'Angleterre, pour avancer cet ouvrage, sur le raport que le Mylord y aura fait de ce qui s'est passé en cette entrevûë.

LETTRE

De M. de Lionne au Comte d'Estrades

Le 30. *Avril* 1666.

J'Ai reconnu à quelques discours de Monsieur van Beuningen, que leur Etat a de grandes appréhensions, que quand le Roi prendra la résolution de

pourſuivre les droits de la Reine contre la Couronne d'Eſpagne, Sa Majeſté croira de ſon avantage d'attaquer la Flandre comme par ſurpriſe, afin de trouver les Eſpagnols moins préparez à lui reſiſter ; & comme j'ai rendu compte à Sa Majeſté de cette remarque que j'avois faite, elle m'a ordonné de vous mander là deſſus, de dire confidemment de ſa part à Monſieur de Wit, qu'il peut être aſſûré que ſon intention n'eſt point d'en uſer de la maniére qu'on l'appréhende de de-là, & qu'elle ne prendra point de réſolution ſur cette affaire, qu'après l'avoir communiquée & concertée avec lui-même, & pris enſemble toutes les meſures qui ſeront poſſibles, & où leur Etat ſe trouvera diſpoſé.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 30. *Avril* 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant ; j'ai eu deux Conférences avec le Sieur de Wit depuis l'ordinaire dernier ſur les ſentimens de Vôtre Majeſté touchant l'affaire de Suéde, & n'ai rien omis pour lui faire voir que ce ſeroit un parti plus avantageux pour le Roi de Dannemarc de reſter dans la Neutralité, pourvû que le Roi d'Angleterre

y reſtât, à quoi Vôtre Majeſté conſentiroit en ce cas. Il me répondit, que la Réſolution des Etats, de maintenir le Traité fait à la Haye, étoit plus avantageuſe, que toutes les Provinces y avoient conſenti, & que ce ſeroit ſe ſoûmettre à la Suéde que d'en paſſer par où ils voudroient, & même diminuër de beaucoup la fermeté que les Etats veulent tenir, pour maintenir avec vigueur & fidélité les Traitez qu'ils font. J'ai donné avis à Meſſieurs les Ambaſſadeurs en Suéde de tout ce qui s'eſt paſſé ici entre le Sieur de Wit & moi. Je me ſuis ſervi du départ d'un Courier qui a été dépéché par les Etats au Sieur d'Iſbrand, pour porter les dépêches de Vôtre Majeſté, auxquelles j'ai ajoûté la Copie de celle de Monſieur de Lionne, qui me charge de leur donner avis, de n'avancer rien ſur cette affaire qu'ils ne reçoivent de nouveaux ordres de Vôtre Majeſté.

Cependant ils verront par mes Lettres tout ce qui s'eſt paſſé ici là-deſſus. Je leur ai auſſi envoyé la Copie de la Réſolution des Etats, ſurquoi ils pourront prendre leurs meſures.

Je crois avoir mandé à Vôtre Majeſté, que la prémiére Lettre que le Sieur de Beverning a écrite au Sieur de Wit n'a pas été communiquée aux Etats, ni à la Province de Hollande; & que le Sieur de Wit demeura d'accord avec moi de n'en rien dire; mais pour la ſeconde, où

il

il se loüoit de la conduite de Monsieur Colbert, & qui est en termes fort avantageux, qu'elle a été lûë par le Sieur de Wit dans les Etats Généraux & dans la Province de Hollande, & enregîtrée au Greffe, & des Copies envoyées dans toutes les Villes; ce qui fait remarquer toute l'obligation que les Etats ont à Vôtre Majesté de son entremise, & la bonne conduite de Monsieur Colbert à bien ménager les intérêts des Etats dans cette Négociation.

Quant à la personne de Beverning, *j'en* ai parlé au Sieur de Wit plusieurs fois, lui faisant remarquer sa conduite, & les attachemens qu'il avoit auprès de l'Electeur, de la Maison d'Orange, & des Ministres de l'Empereur; mais le Sieur de Wit *m'a* répondu, que le Sieur de Beverning *pouvoit* bien manquer à la civilité, *étant fort* brusque, & juger légérement *des intentions* des Médiateurs, & même en dire son sentiment avec trop de liberté & promptitude, étant un défaut de son humeur; mais qu'au fond il étoit bien intentionné, & qu'il m'en répondoit comme de lui-même.

Je lui ai aussi dit, que Vôtre Majesté n'approuvoit pas qu'on envoyât des Députez sous prétexte des prisonniers, pour entendre plus clairement les intentions du Roi d'Angleterre sur la Paix; & que cela n'étoit pas de sa dignité, après avoir tenu huit mois des Ambassadeurs en Angleterre, pour la solliciter sans aucun succès, & que toutes les tentatives n'auroient

autre but que de chercher à nous divifer ; que pour y couper court, Vôtre Majefté eftimoit que le Sieur de Wit devoit faire écrire au Mylord Arlington, que les Etats connoiffent bien que tout ce qu'ils font n'eft que pour les divifer de la France. En quoi le Roi d'Angleterre fe mécompte, lefdits Etats n'étant pas capables d'entendre jamais à un accommodement fans le fçû & l'agrément de Vôtre Majefté : & que fi le Roi d'Angleterre a véritablement de bons fentimens, il les peut faire voir avec facilité par des moyens où l'honneur de perfonne ne fera bleffé, comme feroit celui de s'expliquer nettement de fes propofitions dans la Conférence qui fe doit tenir à Paris dans l'Hôtel de la Reine Mere d'Angleterre : ce qu'il a fort approuvé, & il en doit écrire en ce fens au Sieur van Beuningen & en Angleterre. J'ai continué à le preffer d'envoyer de nouveaux ordres aux Amirautez pour hâter l'équipage de leur Flote : il fait affûrément toutes les diligences qu'il faut pour cela, mais il ne peut furmonter les lenteurs du Païs, & les formes des Amirautez.

L'Amiral de Ruyter dans fon dernier raport a dit, que tout ce qu'on pourra faire eft d'avoir la Flote prête à la fin de May.

Ledit Sieur de Wit m'a encore confirmé la parole qu'il m'a donnée, que fi les Anglois détachent partie de leur Flote pour aller au devant de celle de Vôtre

Ma-

Majesté, ils envoyeront tous les Navires qui sont prêts au Tessel, à la Meuse & en Zélande, dans la Riviére de Londres pour faire diversion. Il m'a dit que Monsieur van Beuningen lui mandoit la même chose que ce qui est porté dans la dépêche de Vôtre Majesté, touchant l'ouverture que ledit van Beuningen a faite, que si le Roi de Dannemarc acceptoit la Neutralité, il faudroit en même tems que l'Angleterre l'accordât aussi. Sur quoi ledit Sieur de Wit replique, que *quand* bien le Roi d'Angleterre y consentiroit, ce n'est pas l'avantage des Etats, parce que, quoique neutre, il faudra que le Roi de Dannemarc demeure toûjours armé, & il ne le peut être que de l'argent des Etats; & que de donner cinq millions pour avoir sa Neutralité après un *Traité* fait & ratifié, par lequel il *doit rompre* contre l'Angleterre, c'est à quoi les Etats ne consentiront jamais; & que tout ce qu'il me pouvoit dire là-dessus étoit, que les Etats s'en tiendront, sans rien changer, à la derniére Résolution qu'ils m'ont communiquée; & je vois toutes les Villes de Hollande portées à n'en rien relâcher, quoique je n'aye rien négligé près de mes Amis pour leur faire comprendre que l'autre parti seroit meilleur & plus avantageux pour eux.

Le Sieur van Ghent est établi Gouverneur du Prince, & loge proche de sa Chambre; le Sieur de Zuylestein & tous les autres Domestiques sont chassez, jusques

ques au Sieur Boréel, son Maître d'Hôtel, Fils de l'Ambassadeur qui est en France, qu'on a découvert être naturalisé Anglois, quoique natif de Hollande.

Vôtre Majesté se peut assûrer que le Sieur van Ghent donnera de bons sentimens au Prince pour les intérêts de Vôtre Majesté. Comme sa famille & lui sont pauvres, si Vôtre Majesté avoit agréable de lui faire quelque liberalité, je suis assûré qu'il la recevroit avec beaucoup de reconnoissance, pourvû qu'elle se fasse avec secret. Ce que j'avance à Vôtre Majesté n'est qu'après qu'on m'a fait sonder là dessus; à quoi je n'ai rien repliqué, ne sçachant pas son intention.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 6. May 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 30. de l'autre mois, & n'ai rien à ajoûter à ce que je vous ai mandé par ma précédente, de mes sentimens sur l'affaire de la Suéde à l'égard du Dannemarc, & sur la Résolution que les Etats Généraux ont prise, par laquelle je vois bien que, sous prétexte de générosité, lesdits Etats m'entraînent en quelque façon où je n'avois pas dessein ni intérêt d'aller. J'espére néanmoins qu'il n'en arrivera point de mal ni de préju-

dice

dice à mon service, voyant dans les derniéres dépêches de mes Ambassadeurs qui sont à Stokholm, que les Suédois ont déja beaucoup rabattu de leur fierté, & qu'ils ne parlent plus si positivement qu'ils faisoient de l'attaque du Dannemarc: cela me fait juger que l'accommodement de cette affaire ne tiendra qu'à la disposition ou à la repugnance que Messieurs les Etats auront à accorder à la Suéde les satisfactions qu'elle demande. C'est pourquoi vous ne devez rien omettre pour presser vivement & incessamment le Sieur de Wit, de faire envoyer là-dessus de bons ordres au Sieur d'Isbrand, parce que la Régence de Suéde se plaint qu'on les amuse & qu'on se moque d'eux; c'est donc aujourd'hui le principal point sur lequel vous devez appuyer, que *ces satisfactions qui se doivent donner à la Suéde*; autrement je prévois que, si on ne le fait, on aura sujet de s'en repentir long-tems.

J'ai été bien-aise d'apprendre que vous ayez eu la commodité d'un Courier que l'on dépêchoit audit d'Isbrand, pour faire tenir mes dépêches à mesdits Ambassadeurs, & pour les informer en même tems de ce qui s'est passé à la Haye qui ne s'est pas trouvé conforme à mesdites dépêches, retenant cependant celle qui étoit pour le Sieur Courtin, suivant ce que je vous avois fait mander.

Il n'est plus question de parler du Sieur de Beverning, l'affaire qu'il traitoit a bien fini, mais sa conduite à mon égard ne pou-

pouvoit être plus mauvaiſe, & je crains bien que le Sieur de Wit ne s'abuſe dans la croyance qu'il a des bonnes intentions de cet homme.

Le Sieur van Beuningen a communiqué ici de nouvelles tentatives qu'a fait le Mylord Arlington, pour obliger les Etats à traiter la Paix ſans moi: il a dit, que le Sieur de Wit vous avoit informé de tout; cependant je n'en ai rien trouvé dans vôtre derniére dépêche, mais ſeulement que le Sieur de Wit avoit approuvé la réponſe que j'avois ſuggérée qu'on devoit faire à la propoſition d'envoyer ſecretement un homme à Londres pour traiter ladite Paix.

Je ne ſuis pas bien convaincu de la force & de la bonté du raiſonnement que vous a fait le Sieur de Wit, lorsqu'il dit, que quand même le Roi d'Angleterre conſentiroit à la Neutralité de celui de Dannemarc, ce ne ſeroit pas l'avantage des Etats, parce que, quoique neutre, il faudra que le Dannemarc demeure toûjours armé; qu'il ne le peut être que de l'argent des Etats, & que de donner cinq millions pour n'avoir qu'une Neutralité après un Traité fait & ratifié qui l'oblige à rompre contre l'Angleterre, ce ſeroit un mauvais parti, auquel les Etats ne conſentiront jamais: & moi, je crois au contraire, que, préſupoſé qu'il fût indubitable que la Suéde attaquera le Dannemarc, il ſeroit beaucoup plus avantageux à nôtre cauſe commune de laiſ-

ſer

ser mettre le Roi de Dannemarc en Neutralité, en lui payant même les cinq millions, que de nous charger de la défense des deux Royaumes de Dannemarc & de Norwégue, pour les raisons que je vous ai si amplement déduites par mes précédentes dépêches, qu'il seroit fort superflu de les répéter en celle-ci.

J'ai été très-aise d'apprendre les nouveaux établissemens qui ont été faits dans la Maison & auprès de la personne du Prince d'Orange, & nommément que le Sieur van Ghent, que je sçai être fort zèlé pour mes intérêts, y a eu le principal emploi, ne doutant pas qu'il n'inspire dans ce jeune esprit tous les bons sentimens pour cette Couronne que je puis désirer. Cependant, pour donner au dit Sieur van Ghent de nouvelles marques de ma bienveillance & de mon estime, sçachant même qu'il n'est pas accommodé, vous lui direz, que j'ai résolu de lui faire toutes les années une gratification de quatre mille livres. Je vous ai, il y a long-tems, donné le pouvoir de fournir aux Etats toute la somme destinée pour le Dannemarc.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 6. Avril 1666.

LE Sieur de Wit a témoigné bien de la joye, quand je lui ai dit ce qui étoit contenu dans la Lettre de Monsieur de Lionne, & m'a dit, que Vôtre Majesté agit envers les Etats avec tant de netteté & de déintéressement, qu'elle aura d'eux par ces voyes tout ce qu'elle désirera, & qu'il remarque fort bien, que n'ayant rien prétendu au Traité de Paix qui s'est fait avec l'Evêque de Munster, ni demandé aucune condition pour ses intérêts dans cette prémiére ouverture de la Conférence qui s'est tenuë à Paris dans l'Hôtel de la Reine Mere d'Angleterre, Elle a ôté tous les ombrages que les Peuples avoient conçû, que Vôtre Majesté aporteroit un obstacle à la Paix, jusques à ce que les Etats se fussent engagez à une rupture contre l'Espagne; qu'on est à présent desabusé de ces fausses impressions, & qu'il me peut assûrer que si les choses se passent de concert, Vôtre Majesté aura toute sorte de satisfaction des Etats.

Le Prince d'Orange est tout-à-fait détaché de la Princesse Douairiére. Il se gou-

gouverne fort bien, & témoigne avoir grande confiance en Monsieur de Wit : il a eu un peu de peine à s'accommoder avec Monsieur van Ghent, son nouveau Gouverneur; mais comme il a de l'esprit, & qu'il comprend fort bien qu'il faut s'attacher tout-à-fait aux Etats, pour obtenir les Charges de ses Peres, je ne doute pas qu'il ne se conforme à la maniére de vivre que la Hollande lui préscrira. Le Sieur de Wit m'a prié de lui en parler de tems en tems, & j'ai laissé ce matin le Prince dans la disposition de faire tout ce que le Sieur de Wit lui conseillera.

L'échange des ratifications fut faite le 4. de ce mois. On a exécuté aussi l'évacuation des places, & on licentie l'Armée de l'Evêque de Munster; ainsi c'est une affaire consommée.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 6. May 1666.

JE n'ai pas à présent grande occupation, & je me trouve fort en repos depuis que toutes les Cabales ont été dissipées, sous le prétexte du Prince, lequel se conduit fort bien. Il témoigne grande confiance en moi; & Monsieur de Wit

Wit & lui ont bien voulu que je fusse l'entremetteur entr'eux deux pour se lier ensemble, dont la Princesse Doüairiére me veut grand mal ; & en vérité cette Femme est si Espagnole & si inégale, qu'il n'y avoit nulle mesure à prendre avec elle : ce que je trouve de meilleur, est qu'elle est ruinée & décréditée auprès de son Fils & de la Princesse de Nassau, Gouvernante de deux Provinces, qu'elle est très-mal dans la Province de Zélande, & que les Villes de Hollande qui tenoient son parti l'ont entiérement quittée ; & elle reste sans crédit, après le pas que Monsieur de Wit lui a fait faire, de remettre l'éducation du Prince entre les mains de la Hollande, sans même en avoir donné aucune part aux Provinces & Villes qui étoient les plus attachées à elle : cette affaire a été conduite fort adroitement, & quoiqu'elle soit fine & méfiante, elle a été prise pour dupe. Elle le connoît à présent, & enrage.

Je dois aussi vous rendre compte, que lorsque Monsieur le Prince d'Orange me pria d'intercéder près de Monsieur de Wit pour lui conserver Monsieur de Zuylestein, je lui dis que cela ne pouvoit pas réüssir, parce que la Province de Hollande avoit déja résolu de l'ôter, mais que je ne laisserois pas de lui en parler. Je découvris que dans ce même tems la Doüairiére & Dom Esteven de Gamarre avoient envoyé insinuer parmi les Députez des Villes, que c'étoit moi qui pres-

ſois, par ordre du Roi, qu'on chaſſât tous les Domeſtiques du Prince, & que même je demandois qu'on donnât l'excluſion audit Prince des Charges de ſes Peres. Monſieur de Wit me confirma, que les Villes étoient perſuadées de cela, ce qui les rendoit plus obſtinées à ne conſentir pas à l'éloignement de ſes Domeſtiques. Nous convinmes, pour les détromper, que je lui écrirois une Lettre, qu'il liroit dans l'Aſſemblée de Hollande en préſence de tous les Députez, par laquelle je lui expoſerois la priére que Monſieur le Prince d'Orange m'avoit faite; à quoi je joindrois la mienne, s'il trouvoit que l'intérêt de l'Etat s'y rencontrât.

Cela fit un ſi bon effet, que tout d'une voix l'Aſſemblée dit, qu'il y avoit des partis formez pour donner des *ombrages* contre la France, par des *fauſſetez malicieuſement inventees*; & on demanda enſuite l'avis de Monſieur de Wit, qui conclut que je ne pouvois pas mieux répondre au Prince que j'avois fait, qu'il falloit m'en remercier, & me prier de diſpoſer l'eſprit du Prince à agréer Monſieur de Ghent pour Gouverneur: ce que je fis, quoique ledit Prince verſât bien des larmes; mais je vous puis dire qu'à préſent cela eſt paſſé, & que les choſes ſont dans une telle diſpoſition, que je ne doute pas que le Prince ne reconnoiſſe qu'il n'a plus d'intérêt à ſe ménager avec le Roi d'Angleterre, qui lui doit trois millions, & ne lui paye pas un ſol. Mon-

Monſieur

sieur de Ghent est une personne entiérement attachée aux intérêts de la France, qui a grande famille, & qui a peu de bien: si le Roi juge qu'il y aille de son service de lui faire quelque gratification, j'estime qu'elle seroit bien employée.

Comme j'achevois cette Lettre, l'Agent de Messieurs les Etats m'est venu dire de la part de ses Maîtres, qu'on avoit envoyé ordre à l'Amiral de Ruyter de sortir en Mer au plûtôt avec le plus grand nombre de Navires qu'il pourroit assembler: mais je doute qu'il en trouve assez en état de tenir la Mer, étant sûr que les Anglois ont à la Rade de Harwich 60. Frégates. Messieurs les Etats font imprimer la Lettre de Monsieur van Beuningen pour l'envoyer dans les Provinces & dans les Villes, pour faire voir aux Peuples, que si la Paix ne se fait pas, ce n'est pas que les Etats ne la désirent, mais que les Anglois n'en veulent point. J'ai vû plusieurs Députez des Villes, qui m'ont dit, qu'ils donneront toûjours jusqu'au dernier sol de leur bien, si le Roi d'Angleterre refuse les conditions raisonnables que Monsieur van Beuningen a offertes.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 6. May 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Gilles Derin, Marchand demeurant à St. Malo, ayant envoyé en Norwégue un Navire à lui apartenant, du port de 150. tonneaux, pour y charger du godron, huiles, bogge, du poisson, & planches; laquelle cargaison étant faite, & ledit Navire ayant fait voile pour revenir audit St. Malo, il auroit été rencontré le 27. Janvier dernier par une Galiote sortie de Horn, montée de cinquante hommes & de deux piéces de Canon, le Capitaine de laquelle, après avoir exercé sur l'équipage dudit Navire St. Laurent des cruautez inoüies, pour les obliger à dire qu'ils étoient ennemis de cet Etat, & voyant qu'il ne pouvoit découvrir par les papiers qu'il trouva dans ledit Navire qu'ils fûssent tels, il fit transporter dans la Galiote toutes les Victuailles, Chandelles, Livres & Cartes Marines, Horloge, Compas, Plomb à fondre, toutes les enseignes, & généralement tout ce qui étoit dans ledit Navire, tellement que n'ayant plus rien de tout ce qui lui étoit nécessaire pour continuer son voyage,

voyage, ils le laisserent à la merci du vent, qui le porta deux heures après sur un banc, à six lieuës de terre, où il se brisa, & avec grand de peine l'Equipage se sauva; & d'autant que cette action est une pure piraterie, faite sur un Sujet d'un grand Roi, Ami & Allié de Vos Seigneuries, & dans le tems qu'il leur donne des preuves évidentes de son affection: ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries, de faire payer audit Derin la valeur de son Navire & des Marchandises dont il étoit chargé, estimées à dix-sept mille florins, & en outre de faire châtier ledit Capre, pour avoir osé, sans aucune cause légitime, maltraiter les Sujets de Sa Majesté, afin de prévenir par-là de pareilles Pirateries; & c'est ce qu'il espére de la justice & équité de Vos Seigneuries. Donné à la Haye ce sixième jour de May 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 11. May 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Monsieur Colbert, Conseiller du

Roi en ses Conseils, & son Envoyé Extraordinaire près de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, ayant dépêché à Sa Majesté un Courier, pour l'informer de l'état auquel étoit la Négociation de Paix entre Vos Seigneuries & l'Evêque de Munster, qui se poursuivoit auprès dudit Electeur. Il auroit été rencontré proche de Bruxelles par le Capitaine Louis, & ceux de sa suite, lesquels, après avoir fait toute sorte de mauvais traitement audit Courier, lui auroient ôté tous les paquets dont il étoit porteur. Et d'autant que cette action est contraire à la bonne Correspondence qui est entre le Roi son Maître & Sa Majesté Catholique, & que Vos Seigneuries ont même intérêt qu'elle ne demeure pas sans punition, puisqu'il leur peut arriver tous les jours la même chose. Ledit Ambassadeur Extraordinaire les prie très-humblement, de ne pas relâcher ledit Capitaine Louis, qu'il a appris être prisonnier à Bréda, jusques à ce qu'il ait été auparavant informé des sentimens du Roi son Maître sur ce sujet. Fait à la Haye ce 11. *May* 1666.

D'ESTRADES.



ME-

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. May 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de représenter à Vos Seigneuries, que Sa Majesté, considérant que par la Paix qui vient d'être concluë entr'Elles & l'Evêque de Munster, le service du Corps de Troupes qu'elle a envoyé à leur secours leur est inutile, Sadite Majesté a résolu de les faire repasser en France; & pour cette fin elle ordonne à Monsieur de Pradel, son Lieutenant Général, Commandant ledit Corps, de dépêcher à moi Ambassadeur un Exprès, pour m'indiquer le lieu qu'il estimera le plus propre pour y assembler toutes lesdites Troupes, & les faire ensuite de là marcher en Corps: Et comme, pour les faire rendre toutes à Mastricht, il est besoin d'avoir les ordres de Vos Seigneuries; ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet, qu'Elles se conformeront aussi-tôt à ce qui est en cela de l'intention de Sa Majesté, & donneront leurs ordres nécessaires pour faire recevoir lesdites Troupes dans les lieux où elles auront à loger, tant au partir de leurs Garnisons, pour aller au lieu où Monsieur de Pradel aura estimé à pro-

propos de les faire assembler, que pour ensuite se rendre de-là audit Mastricht ; comme aussi que Vos Seigneuries pourvoiront soigneusement à ce que, tant dans les lieux de leur obéïssance où lesdites Troupes auront à loger séparément, qu'en ceux où elles auront à passer depuis qu'elles se seront jointes, elles y trouvent les vivres nécessaires, pour y pouvoir subsister commodément au moyen de leur solde, & sans être à charge à leurs Sujets. A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute point que Vos Seigneuries ne se portent volontiers, pour reconnoître en quelque maniére le service que lesdites Troupes ont essayé de leur rendre; & particuliérement qu'Elles ne tiennent la main de près, à ce que les ordres & routes pour la marche desdites Troupes, & la fourniture suffisante des étapes dans les lieux de leurs logemens soient bien exécutez, afin que le manquement qu'il y pourroit avoir n'aporte aucune confusion: Il ne reste plus après cela que de prier Vos Seigneuries, d'user, s'il leur plait, dans l'expédition desdits ordres, & en leur envoi à Monsieur de Pradel, de toute la prévoyance, la diligence, & l'exactitude qui y sont requises.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre aussi de demander à Vos Seigneuries la restitution d'un Navire François, nommé le St. Laurent, de St. Malo, appartenant à Gilles Derin, du port environ de cent cinquante tonneaux, lequel, après avoir été pris en Mer par les Anglois, & mené dans leurs Ports, où il a demeuré fort long-tems, fût enfin relâché, & dans sa route pour retourner d'Angleterre à St. Malo, à la hauteur de Neufchâtel, fût de-

neu-

nouveau attaqué, il y a environ deux mois, par le nommé Jean Gerritsz, Capitaine Avanturier, demeurant à Horn, lequel ayant pris dans ledit Navire ce qui servoit à le conduire, le laissa avec treize hommes d'équipage à la merci de la Mer, & il alla se briser ainsi vers Ziriczée. C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de vouloir faire rendre justice audit Gilles Derin, propriétaire dudit Navire, en faisant condamner envers lui, par l'Amirauté de Horn, ledit Capitaine Avanturier à la restitution de la valeur dudit Navire, & de ce qu'il contenoit, avec tous dépens, dommages, & intérêts; l'action qu'il a faite en cela étant tout-à-fait extraordinaire, inhumaine & insoûtenable; & de faire ensorte que ledit Derin ait une prompte expédition. Donné à la Haye le 12. May 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 13. May 1666.

J'E n'ai pas manqué de représenter incessamment au Sieur de Wit, & aux Députez des Villes de Hollande, toutes les raisons portées par les dépêches de Vôtre Majesté, pour empêcher la rupture de la Suéde, & prendre les tempéramens que Vôtre Majesté offre; mais je les ai trouvé si obstinez à soûtenir le Traité qui

a été fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc, que je ne vois pas d'apparence qu'ils puissent changer, après avoir pris cette résolution de concert avec toutes les Provinces.

Monsieur l'Electeur de Brandebourg est en cette Ville incognito. Il doit aller demain au Tessel voir la Flote; il méne Monsieur le Prince d'Orange avec lui. Il m'a paru que le Sieur de Wit n'est pas trop satisfait dudit Electeur, sur ce qu'il s'éloigne du Projet dont j'ai envoyé Copie à Vôtre Majesté, & ne témoigne pas la même chaleur que ses Ministres avoient fait, pour entrer dans cette nouvelle Ligue. Je me suis servi de ce que j'ai remarqué, pour dire au Sieur de Wit, que ce refroidissement de l'Electeur le devroit obliger à conseiller les *Etats de* s'accommoder aux demandes *de la Suéde*, & s'ôter de dessus les bras une Guerre plus rude & de plus longue durée que celle de l'Evêque de Munster; mais il est demeuré ferme dans son prémier sentiment, & m'a dit, que les Etats avoient pris résolution d'envoyer dix-huit cens hommes en Ostfrise, & deux mille hommes dans le Païs de Holstein pour servir le Roi de Dannemarc: ce n'est encore qu'une proposition, & il n'y a encore rien d'arrêté. Ledit Sieur de Wit a fait envoyer des Députez de la part des Etats par toutes les Amirautez, pour presser l'équipement de la Flote, ce qui lui a fort bien réüssi, vingt-deux Navires ayant

joint

joint de Ruyter au Tessel depuis hier: ils en attendent encore 16, & Vôtre Majesté peut être assûrée qu'il y aura cent Navires prêts à sortir en Mer à la fin de ce mois, dont il y en a 16. destinez pour les Convois des Marchands.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à M. de Lionne.

Le 13. *May* 1666.

MOnsieur de Wit m'a témoigné bien de la joye d'une conversation que vous avez euë avec Monsieur van Beuningen touchant la Flandre, & des assûrances que vous lui avez données, que le Roi ne feroit rien de ce côté sans prendre auparavant des mesures avec Messieurs les Etats. Vous me permettrez de vous dire, Monsieur, que si le Roi a quelque pensée de faire valoir ses droits, on ne sçauroit être trop tôt averti, pour avoir le tems de négocier & gagner les Députez des Villes, sans qu'ils s'aperçoivent pourquoi on les menage, & en ce cas les liberalitez sont nécessaires. Vous en avez vû des effets dans l'affaire du rétablissement du Prince d'Orange, qui eût infailliblement réüssi, par l'aveu même de Monsieur de Wit, si les Députez

de Villes, à qui le Roi a fait des gratifications, n'avoient tenu pour l'empêcher, & fait regarder cette affaire comme étant contre les intérêts du Roi. Vous y ferez, s'il vous plaît, vos réflexions.

J'ai retiré la quitance de Messieurs les Etats de la somme de six vingt mille patacons, en la forme que Monsieur Colbert m'a mandé par ses dépêches.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 14. *May* 1666.

LE Mylord Hollis a reçû la réponse du Roi son Maître, à la dépêche par laquelle il lui avoit rendu compte de la Conférence qui s'étoit tenuë chez la Reine de la Grande Bretagne, & cette réponse n'a été autre, qu'un ordre de partir de Paris sans délai. Voilà une grande fierté, il faudra voir dans la suite comme elle sera soûtenuë, & j'ai tout sujet d'espérer, que Dieu protégera la cause de ceux qui ont désiré la Paix, & n'ont rien désiré de leur part pour parvenir à un si grand bien.

Les derniéres Lettres de Provence m'ont aporté l'avis, que le vingt-neuviéme de l'autre mois le Duc de Beaufort mit à la voile, ayant un vent fort

fa-

favorable, avec trente-un Vaiſſeaux de Guerre, huit Brûlots, & le Vaiſſeau la Flute ſervant d'Hôpital à l'Armée, ſix Vaiſſeaux Hollandois, & deux petits Bâtimens qui ſont à la ſolde des Etats, & vingt-un Navires Marchands qui en ont pris l'eſcorte. Ledit Duc ne rencontrera plus dans la Mer Méditerranée l'Eſcadre des Frégates Angloiſes que le Sieur Smit commandoit, que j'ai avis depuis quelques jours être rentrée dans Plymouth, mais avec intention de ſe remettre à la Mer ſans délai avec tout le reſte de la Flote Angloiſe, pour aller à la rencontre dudit Duc, avant qu'il ait pû rentrer dans quelqu'un de mes Ports de Ponant. Il ſuffit de vous expoſer la choſe, pour vous faire comprendre, & aux Etats, qu'il eſt d'une néceſſité indiſpenſable, s'ils ne veulent laiſſer ma Flote dans un péril manifeſte, qu'ils donnent, à l'inſtant même de l'arrivée de cette dépêche, tous les ordres néceſſaires pour mettre leur Flote à la Mer, ou au moins tous ceux généralement, tant de Hollande, que de Zélande, & des autres Provinces qui ſe trouveront prêts à ſortir, auſſi-tôt qu'ils auront l'avis que la Flote Angloiſe aura pris ſa route du côté des Côtes de Bretagne & de Poitou, ou vers le Cap de Finiſterre, pour aller à la rencontre du Duc de Beaufort, afin de la rappeller deçà par la crainte de voir inquiéter l'Angleterre même par les Vaiſſeaux des Etats.

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 19. May 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de présenter de sa part à Vos Seigneuries l'Acte de Garantie de Sa Majesté, portant ratification de celle que Monsieur Colbert a promise en son nom dans le Traité d'accommodement d'entre Vos Seigneuries & Monsieur l'Evêque de Munster, conclu & signé à Cléves le 18. Avril dernier; à quoi il satisfait par le présent Mémoire, auquel il a joint ledit Acte. Il a ordre aussi de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Monsieur de Konigsmarc, Ambassadeur de Suéde, a présenté au Roi une Lettre du Roi son Maître, par laquelle il lui offre sa Médiation pour la Paix d'Angleterre; sur quoi Sa Majesté n'a pas voulu faire réponse, qu'auparavant Elle n'ait été informée nettement, dans quels sentimens sont aujourd'hui Vos Seigneuries là-dessus. C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de les lui communiquer, afin qu'il en puisse rendre compte à Sa Majesté, laquelle pourra ensuite faire une réponse audit Ambassadeur de Suéde, plus con-

conforme aux intentions de Vos Seigneuries; & au souhait qu'elle a pour leurs avantages: comme aussi de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre à un Navire François, & dont tout l'équipage l'est aussi, nommé l'Espérance, Capitaine François Midia, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales de France, du port de quatre cens tonneaux, chargé de Mâts, Godron, Bray & Planches, qu'il a pris en Suéde, de sortir du port de Rotterdam, où il est à présent, pour aller au Tessel se joindre aux autres qui en doivent sortir, & de-là en France. Donné à la Haye le dix-neuviéme May 1666.

D'ESTRADES.

ACTE

De Garantie du Roi Très-Chrêtien du Traité de Paix entre les Etats Généraux des Provinces-Unies, & l'Evêque de Munster, fait à Cléves le 18. Avril 1666.

LE Roi ayant eu communication, tant du Traité d'accommodement d'entre les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas & l'Evêque de Munster, Prince de l'Empire, conclu & signé à Cléves le seiziéme Avril 1666, *que de l'Acte par lequel le Sieur Colbert, Conseiller de Sa Majesté en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, auroit,*

en

en vertu du pouvoir qui lui en auroit été par elle donné, promis la Garantie dudit Traité, suivant l'Article quatriéme & autres subséquens: Sa Majesté a ratifié & ratifie ce qui a été fait par ledit Sieur Colbert, a promis & promet ladite Garantie. En foi de quoi elle a signé la présente de sa main, & y a fait apposer le Scel de son secret, & contresigner par moi son Conseiller Secretaire d'Etat & de ses Commandemens & Finances. A Saint Germain en Laye le treiziéme jour de May 1666.

Signé,

LOUIS

Plus bas,

DE LIONNE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 20. *May* 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 14. du courant; j'ai représenté au Sieur de Wit ce que Vôtre Majesté me mande touchant le péril de sa Flote, en cas que celle d'Angleterre aille au devant de Monsieur de Beaufort, & l'ai exhorté d'envoyer de la part des Etats ordre à l'Amiral

miral de Ruyter, de ſortir en Mer avec ce qu'il aura prêt, au prémier avis qu'on aura de la ſortie de ladite Flote d'Angleterre : ce qu'il a communiqué à ſes Maîtres, qui ont promis d'envoyer leurs ordres par toutes les Amirautez, pour hâter les équipemens, & à de Ruyter, de ſortir avec ce qu'il aura de Navires prêts au prémier avis. J'ai été confirmé de pluſieurs lieux, que la Flote des Etats ſera prête à la fin de ce mois, ainſi j'eſpére que celle de Vôtre Majeſté pourra paſſer en Ponant avec ſûreté. Les avis d'Angleterre portent, que Smit eſt entré dans la Riviére de Londres avec 16 Navires, & qu'il ne ſçauroit être prêt à ſortir que dans un mois : les mêmes avis portent ; que la Peſte eſt dans leur Flote, que le rendez-vous eſt aux Dunes, & qu'on ne croit pas qu'elle puiſſe ſortir dans tout ce mois de May.

Le Sieur de Wit s'eſt ſervi du refus du Roi d'Angleterre à traiter la Paix, pour perſuader les Villes, que toutes les Lettres qui ont été écrites par le Mylord Arlington, n'ont été qu'un artifice pour les ſéparer de la France ; & ce rappel de Monſieur Hollis, ſans avoir répondu aux Propoſitions qui avoient été faites, les a ſi fort irritées, qu'elles ont pris une forte réſolution de contribuër de nouveau pour le maintien de la Guerre.

On continuë dans toutes les Villes de Hollande de ſe louër de la maniére obligeante & deſintéreſſée dont Vôtre Majeſté

jesté s'est servie dans toutes ces rencontres ; j'espére qu'avec le tems elle recevra des effets des protestations que les Députez des Villes m'ont fait, de demeurer toûjours fermes dans les intérêts de Vôtre Majesté.

Le Prince d'Orange n'est pas encore de retour du Tessel; il a été reçû avec joye de tous les Officiers & Matelots, sa présence a fait prendre service à plus de mille Matelots. Il se conduit fort bien, & a toute confiance au Sieur de Wit & au Sieur van Ghent.

J'ai sçû de bon lieu, que l'Electeur de Brandebourg fait marcher ses Troupes pour attaquer Magdebourg. Ce n'est pas le moyen d'exécuter le Projet qui a été fait: le Sieur de Wit n'est pas trop satisfait de l'éloignement de ses Troupes sans aucun concert.

Les nouvelles que les Etats ont reçû du Sieur d'Isbrand de Suéde sont meilleures que par le passé. Le Grand Chancélier de Suéde lui a parlé en des termes, qu'il y pourroit avoir quelque accommodement; & je crois, s'il ne tient qu'à les contenter sur leurs prétensions, pourvû qu'ils les réglent sur ce qui sera trouvé raisonnable par des Médiateurs, qu'on pourroit porter les Etats à leur donner contentement. Je n'ai reçû aucune Lettre de Mrs. les Ambassadeurs de Vôtre Majesté depuis deux ordinaires, il faut qu'elles ayent été interceptées, ne doutant pas qu'ils ne m'ayent donné avis de ce

qui

qui se passe dans la conjoncture présente.

Les Etats ont nommé ce matin les Officiers pour marcher dans le Païs de Holstein; il y a vingt-quatre Compagnies de Cavalerie, & un Régiment d'Infanterie de mille hommes.

Le Président de semaine est venu tout présentement chez moi, pour me dire de la part des Etats, qu'ils se sentent fort obligez à Vôtre Majesté de la réponse qu'elle a faite à Monsieur de Konigsmarck; qu'ils ont résolu d'accepter la Suéde pour Médiatrice entre l'Angleterre & eux, à condition qu'elle déclare qu'elle sera neutre, & ne fera aucun Acte d'hostilité contre eux ni contre le Roi de Dannemarc, pendant le tems que la Négociation durera. Ils donnent ordre au Sieur van Beuningen d'expliquer plus amplement leur intention à Vôtre Majesté.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 20. *May* 1666.

J'Ai remis entre les mains du Président de semaine l'Acte de la Ratification du Traité de Paix fait à Cléves entre Messieurs les Etats & l'Evêque de Munster.

Et l'autre Acte, qui est pour l'Evêque, avec

avec la Lettre pour son Envoyé, je l'ai donné au Sieur Hesseing, son Agent près de Messieurs les Etats, qui m'en a donné un reçû.

Vous verrez par la dépêche du Roi, combien Messieurs les Etats se sentent obligez à Sa Majesté de ce qu'elle veut sçavoir leurs sentimens avant de réponre à la Lettre du Roi de Suéde sur la Médiation qu'il offre pour la Paix d'Angleterre. Monsieur de Wit me dit hier sur ce sujet, que Monsieur van Beuningen lui mandoit, qu'on ne pouvoit pas agir plus adroitement ni avec plus d'affection pour les intérêts des Etats, que le Roi faisoit en toutes rencontres : à quoi il ajoûta, que l'Etat vous étoit très-obligé des facilitez que vous donniez audit van Beuningen, de vous parler de leurs intérêts, dans le grand accablement où vous êtes de tant d'affaires, & que même il vous devoit rende cette justice, que bien souvent vous vous relâchiez des vôtres propres pour vaquer à celles des Etats; ce sont les propres termes de la Lettre de Monsieur van Beuningen. Surquoi Monsieur de Wit me pria de vous en remercier, & de vous assûrer de sa part & au nom des Etats, qu'ils vous considérent comme un des meilleurs Amis qu'ils ayent jamais eu, que vous devez faire état sur leur amitié, & qu'ils conserveront toûjours le souvenir des obligations qu'ils vous ont. Si vous avez agréable, Monsieur, de me marquer par quelqu'u-
-ne

ne de vos Lettres que je me suis acquitté de la priére que Messieurs les Etats & Monsieur de Wit m'ont faite là-dessus, je leur ferai voir ce que vous m'écrivez, & cela fera un bon effet.

Monsieur de Wit me parla ensuite de quelques conversations que vous avez euës avec Monsieur van Beuningen, touchant quelques partages sur les prétensions du Roi pour ce qui est dû de la Dot de la Reine, & me fit entendre que cela pourroit se restraindre à Cambrai. Surquoi il loüa fort la modération du Roi, & me dit, que lorsque Sa Majesté jugeroit à propos qu'il s'employât pour cela, il le feroit avec joye, & même avec espérance de succès, pour y disposer les Espagnols.

Je lui répondis, que je n'avois nulle connoissance de cette affaire; mais que je ne doutois pas que Monsieur van Beuningen ne sçût par vous, lorsque le Roi voudroit qu'on agît sur cette matiére. Il me pria de ne pas témoigner qu'il m'en avoit parlé: c'est pourquoi je vous prierai que ce discours demeure entre nous, parce qu'ayant besoin de ménager la confiance de Monsieur de Wit pour d'autres affaires, je crois que vous jugerez à propos de ne lui donner pas sujet de la retirer.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 21. *May* 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 13. de ce mois, quelque chose qu'on vous dise de de-là sur l'affaire de Suéde à l'égard du Roi de Dannemarc, & quoique je ne laisse pas même de louër la fermeté que l'on témoigne à vouloir faire agir ledit Roi en conformité du dernier Traité de la Haye, je continuë néanmoins à vous dire, que je ne change point de sentiment touchant ce que je vous ai ci-devant mandé, que si l'on voyoit la rupture de la Suéde infaillible contre le Roi de Dannemarc, il vaudroit mieux lui laisser accepter la Neutralité dont on le presse, & nous-mêmes devrons la lui conseiller & l'y porter sous main, que de se charger de le défendre contre des Ennemis puissans & éloignez, qui ont tant de commodité & de moyens de lui faire du mal; mais jusques-là il peut être bon de rendre ménaces pour ménaces, & tâcher de sauver ce Prince par une fermeté apparente.

Cependant le Sieur de Wit doit avoir déguisé ses sentimens, ou à vous, ou au Sieur van Beuningen, sur le sujet de la disposition de l'Electeur de Brandebourg à la Ligue que les Etats lui ont proposée; car vous mandez

mandez que ledit Sieur de Wit vous a paru mal satisfait là dessus dudit Electeur, & il écrit audit van Beuningen, que ce Prince est fort échauffé à faire ladite Ligue, & qu'il s'est même expliqué à lui, d'être déja engagé par un Traité à secourir le Roi de Dannemarc contre la Suéde, non pas véritablement à rompre ouvertement contre celle-ci, qui est la seule différence entre ce qu'on lui propose & ce qu'il est déja obligé de faire.

J'ai été fort aise d'apprendre la bonne nouvelle que vous mandez, que les Etats auront cent Navires prêts à sortir en Mer à la fin de ce mois, dont il y en a 16. qui sont destinez pour les Convois des Marchands. Je vous ferai sçavoir aujourd'hui même, ou par l'ordinaire prochain, mes sentimens sur l'action de nos Flotes & sur leur jonction, suivant les instances que van Beuningen fait ici qu'on prenne résolution là-dessus.

J'ai sçû que le Comte de Konigsmark me doit présenter une Lettre du Roi son Maître pour m'offrir sa Médiation pour la Paix. J'ai fait concerter avec van Beuningen ce qu'on pouvoit & devoit lui répondre, & suivant son avis j'ai pris la résolution de lui dire, que je recevois & acceptois son offre avec plaisir, & en faisois beaucoup de cas, souhaitant sincérement la Paix, & nommément que la Suéde eût la gloire de procurer un si grand bien à la Chrétienté: que Messieurs les Etats m'avoient déja fait assûrer par leurs Ministres, qu'ils feroient

feroient dans les mêmes fentimens; mais qu'il fe rencontroit que le Roi de Dannemarc étoit dès à préfent autant que nous en Guerre contre l'Angleterre, & que nous nous trouvons liez à ne pouvoir traiter d'aucun accommodement fans qu'il y interviene auffi par fes Miniftres, & qu'il n'y foit compris dans la conclufion: qu'il eft donc d'une néceffité indifpenfable que la Suéde veüille bien offrir auffi ladite Médiation audit Roi; que je fuis affûré, & les Etats auffi, qu'il ne fera aucune difficulté de l'accepter; & qu'ainfi ce n'eft pas un obftacle qu'on lui forme à deffein d'éluder fon offre, mais un fait qu'on lui raconte, dont il connoît la vérité comme nous-mêmes, & qui ne fera aucun incident dans le fond de l'affaire, pourvû qu'on ne néglige point cette petite formalité qui fe trouve abfolument néceffaire.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Eftrades, envoyé par Mr. de Lionne.

Le 21. May 1666.

Sur ce qui concerne l'emploi & la jonction des forces Navales du Roi & de Meffieurs les Etats, comme il n'y a rien de plus important pour le bien commun que de prendre à préfent réfolution fur cette matiére, Sa Majefté défire que vous

vous entriez en Conférence avec le Sieur de Wit, & que vous lui disiez, que le projet dont il vous a parlé de faire venir la Flote de Sa Majesté à Belle-Isle, est à demi exécuté, vû qu'elle a donné ordre à Monsieur de Beaufort d'y venir, & que le surplus de ce même projet, pour joindre les Flotes entre Boulogne & Diépe, a semblé bon à Sa Majesté, pourvû qu'il se puisse exécuter; mais auparavant elle estime qu'il faut bien connoître nos forces communes, & celles des Anglois autant qu'il se pourra, bien considérer l'état des affaires, & prendre résolution sur la conduite générale de cette Guerre pendant cette Campagne, pour sçavoir s'il est à propos de se mettre en état de chercher les occasions d'un Combat, ou bien si, en donnant toutes les apparences de le rechercher, il ne vaudra pas mieux de l'éviter pour consumer les Anglois, & les obliger, par l'impossibilité de soûtenir cette dépense, à entendre à la Paix.

Et comme il est absolument nécessaire, pour bien raisonner sur ces deux propositions, de sçavoir combien il y aura de Vaisseaux de part & d'autre, & comment ils seront armez; Sa Majesté désire que vous disiez au Sieur de Wit, que son Armée sera composé de 44. bons Vaisseaux & 14. Brûlots, sçavoir 29. grands Vaisseaux, deux petits & huit Brûlots qui passent de Levant en Ponant sous le commandement de Monsieur de Beaufort, & 13. Vaisseaux & 5. Brûlots qui sont

dans la Fosse de Mardik ; que ces 44. Vaisseaux porteront depuis 40. jusques à quatre-vingt piéces de Canon, & que les Equipages sont plus forts d'un tiers au moins que les Vaisseaux de pareil port de Messieurs les Etats. Et après lui avoir bien fait connoître, combien lesdits Sieurs Etats doivent être obligez à Sa Majesté d'avoir fait un si grand effort & si extraordinaire pour se mettre en état de leur faire obtenir une bonne Paix, vous direz aussi audit Sieur de Wit, qu'il est *nécessaire* que Sa Majesté soit pareillement informée du nombre & force des Vaisseaux qu'ils mettront en Mer, & même qu'ils lui fassent part de tous les avis qu'ils ont des forces du Roi d'Angleterre, & que sur toutes ces connoissances ils *délibérent* sur ces trois propositions.

S'il sera expédient pour *la Cause commune* de faire la jonction des Flotes & donner un Combat général, ou si, en donnant toutes les apparences de rechercher le Combat, il sera à propos de l'éviter; & en ce cas, quelle conduite auront à tenir les Armées de part & d'autre.

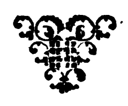
Et s'il est à propos de joindre les Flotes pour donner un Combat général, en cas que cette jonction soit empêchée par l'interposition de la Flote Angloise, quelle conduite auront à tenir les mêmes Armées de part & d'autre pendant qu'elles seront divisées, & jusqu'à ce que la jonction soit faite.

Monsieur le Comte d'Estrades pressera le

Sieur

Sieur de Wit, de prendre promptement les sentimens de Messieurs les Etats & des plus habiles Officiers de Marine qu'ils ayent, & les faire sçavoir promptement à Sa Majesté, laquelle se conformera toûjours à ce qui sera estimé le plus avantageux pour la Cause commune ; elle désire seulement, qu'en cas qu'ils estiment plus à propos de donner un Combat général, il seroit de très-grande conséquence d'obliger le Roi de Dannemarc de joindre sa Flote de quarante Vaisseaux à celle de Messieurs les Etats, en cas qu'il n'en ait point besoin pour la défense de ses Etats ; & pour cet effet qu'il n'y a point de diligence qu'ils ne doivent faire pour l'y attirer, quand même il leur en devroit coûter quelque somme d'argent un peu considérable.

Quant au Commandement des Flotes en cas de jonction, Sa Majesté désire que le Sieur d'Estrades examine avec soin le Traité de 1635. & tous les autres Traitez qui en parlent, & sçache dudit Sieur de Wit l'intention de Messieurs les Etats sur ce sujet, Sa Majesté ne doutant point qu'ils ne rendent à son Pavillon, & à la Personne de l'Amiral de France, tout le respect & la déférence qu'ils doivent rendre.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 27. *May* 1666.

DEs que j'eûs reçû la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 21. du courant, je fis dire au Sieur de Wit que j'avois à conférer avec lui & les Députez pour les affaires secretes: comme en ces sortes de matiéres, tant moins il y a de gens & mieux le secret est gardé, il se rendit à mon logis, accompagné seulement du Sieur Huygens, Député aux Etats Généraux, & nommé pour cette Commission. Je leur exposai ce qui est porté dans la dépêche de Vôtre Majesté, & dans le Mémoire que Monsieur de Lionne m'a envoyé touchant la jonction de nos Flotes. Après qu'ils eurent bien fait réflexion sur tout ce qui y est contenu, le Sieur de Wit me dit, que l'affaire étoit de si grande importance, qu'ils assembleroient les Officiers de Marine les plus experts, pour prendre une bonne résolution sur tous les points proposez. Nous avons eu ensuite trois Conférences, & ils m'ont donné aujourd'hui leur Résolution, que j'envoye à Vôtre Majesté.

L'Amiral de Ruyter opine, que le meilleur Poste à occuper est celui d'entre Calais & Douvres; parce que si on est plûtôt

à

à la Mer que les Anglois, on empêchera que ce qui sortira de la Riviére de Londres ne se puisse joindre aux Dunes; on coupera aussi par ce même moyen toute sorte de communication des Ports de Plymouth, Portsmouth, & autres avec la Riviére de Londres, & on sera posté entre la Flote Angloise & celle de Vôtre Majesté, qui pourra se joindre avec eux sans aucune oposition.

Mais aussi si la Flote Angloise gagne les devants, il faut incessamment combattre & s'ouvrir le passage, pour ne pas perdre l'occasion de la jonction.

Quant au Pavillon & à tous les honneurs que les Etats doivent à Monsieur le Duc de Beaufort, ils promettent de suivre ponctuellement * l'Article douziéme du

* *Extrait du 12. Article du Traité de 1635.*

Et au cas que lesdites Escadres viennent à s'assembler, comme il peut arriver qu'il sera nécessaire pour le bien commun, l'Amiral desdits Seigneurs les Etats abaissera à l'abord son Pavillon du grand Mât, & le saluëra de son Canon, & celui du Roi le resaluëra comme de coûtume, & comme il en a été usé par le Roi de la Grande Bretagne, lorsque ses Armées & celles desdits Seigneurs les Etats ont été jointes; ensuite de telle salutation, les Officiers des susdits Navires, assemblez sur le Vaisseau qui portera le Pavillon du Roi au grand Mât, consulteront ensemble au commun Conseil de Guerre, pour faire, dans les occasions qui n'auront point été prévûës dans leurs instructions respectives, ce qu'ils estimeront plus à propos. Et l'Amiral du Roi aura audit Conseil la prémiére voix, & l'Amiral desdits Seigneurs les Etats la seconde, & la troisiéme le Vice-Amiral du Roi, & la quatrieme celui desdits Seigneurs les Etats, la cinquiéme le Contre-Amiral du Roi, & la sixiéme celui des Seigneurs les Etats, & les

du Traité de 1635, où le tout est réglé & spécifié fort nettement.

Mais que pour les Conseils de Guerre, ils estiment à propos, si Vôtre Majesté l'approuve, qu'au lieu de les composer d'un aussi grand nombre d'Officiers qu'il est porté par l'Article, on se réstraigne à quatre ou cinq de part & d'autre choisis par chaque Amiral.

Vôtre Majesté verra par les Mémoires que les Etats viennent de m'envoyer, & que je n'ai pas le tems de faire *traduire* en François, le nombre de leurs Vaisseaux, de leurs Equipages & de l'Artillerie, comme aussi celui de ceux de la Flote du Roi d'Angleterre, dont ils sont assûrez à n'en pouvoir douter.

Vôtre Majesté verra aussi la *réponse* que les Etats m'ont faite sur *le Mémoire* que je leur ai donné, touchant l'offre que le Roi de Suéde a fait à Vôtre Majesté de sa Médiation. Ils ont été très-satisfaits d'apprendre les sentimens de Vôtre Majesté là-dessus, auxquels ils se sont conformez.

Je ne sçaurois pas bien juger à qui des deux, ou du Sieur van Beuningen, ou de moi, le Sieur de Wit a déguisé ses sentimens,

autres Officiers qui de part & d'autre seront appellez au Conseil par Resolution commune desdits Amiraux, opineront alternativement, ainsi qu'il est porté ci-dessus, & concluront puis après à la pluralité des voix, & la conclusion sera mise par écrit par un Secretaire dudit Conseil qui entendra la langue Françoise, & celle desdits Seigneurs les Etats.

mens; mais il eſt ſûr qu'il a fait tout ſon poſſible auprès de l'Electeur de Brandebourg pour faire reſter ſon Armée ſur les frontiéres, juſques à ce qu'on ait vû clair aux affaires de Suéde: ce qu'il a refuſé; & il envoya ſes ordres à ſon Général de marcher en Pruſſe le même jour qu'il partit de la Haye.

Il eſt auſſi vrai, que depuis ſept jours ledit Sieur de Wit a fait donner Commiſſion des Etats au Sieur de Beverning pour ſe trouver à Utrecht à ſon retour du Teſſel, pour lui propoſer de nouveau cette Ligue. Ledit de Beverning a écrit que Monſieur l'Electeur y conſentoit, & avoit donné pouvoir au Sieur Schwerin de la conclure; il travaille à préſent avec ledit Schwerin pour en dreſſer les Articles. Il eſt vrai auſſi que Monſieur l'Electeur a dit au Sieur de Wit, lorſqu'il le preſſoit à la Haye de conclure la Ligue propoſée & de retenir ſes Troupes, que ſi le Roi de Suéde rompoit contre le Roi de Dannemarc, il étoit engagé par un Traité de ſecourir le Dannemarc, & qu'il le feroit.

J'ai reçû des Lettres de Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suéde du 12. du courant, qui marquent avoir reçû toutes les miennes, & la Dépêche de Vôtre Majeſté que j'avois donnés à un des Couriers des Etats; ainſi ils ont été informez de tous les ordres que Vôtre Majeſté m'a envoyez, & de tout ce qui s'eſt paſſé à la Haye. Ils me mandent que les Suédois ſemblent s'adoucir; mais je ne vois pas que tout

ce que j'ai pû alléguer sur le contenu des Dépêches de Vôtre Majesté, & que j'ai exposé dans toutes les Conférences que j'ai euës avec les Commissaires des affaires secrétes, dont est le Sieur de Wit, ait servi de rien pour leur faire changer leur Résolution. Ils persistent de maintenir vigoureusement le Traité fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc, & pour cet effet ils font partir 2000. Chevaux & 1000. hommes de pied pour rester dans le Païs de Holstein.

Ils ont destiné 1800. hommes de pied pour l'Ostfrise : moyennant cela les Ministres du Roi de Dannemarc assûrent qu'il n'y a rien à craindre pour le Païs de leur Maître.

J'ai témoigné auxdits Commissaires, que s'ils jugeoient qu'il y allât de *leur service* & de leur intérêt que les *Troupes de* Vôtre Majesté restassent encore dans la Hollande, ainsi que les Ministres de Dannemarc lui avoient fait entendre, Vôtre Majesté ordonneroit de retarder le départ de ses Troupes autant de tems qu'ils voudroient.

Ils m'ont répondu, après en avoir conféré avec les Etats, qu'ils remercioient très-humblement Vôtre Majesté de tant de marques essentielles de son affection, qu'ils avoient pourvû à la sûreté du Païs du Roi de Dannemarc, & qu'ils me prioient d'écrire à Monsieur de Pradel, d'exécuter ce qui avoit été résolu pour le départ des Troupes, qui doivent se rendre le *6.*

de

de Juin à Boxméer pour passer la Meuse. J'en ai donné avis à Monsieur de Pradel par le Sieur de Langlée, que j'avois retenu à la Haye jusques à ce qu'ils m'eûssent signifié leur résolution là-dessus.

Vôtre Majesté peut prendre sûrement ses mesures, que, si le vent est bon, la Flote des Etats sera en Mer dans 5. ou 6. jours. Il y a l'Escadre de Zélande & celle de Rotterdam qui croisent à la vûë de Schevelingen, & attendent la sortie de la Flote qui est au Tessel.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

Depuis le Mémoire qui fut envoyé au Sieur Comte d'Estrades par le dernier ordinaire concernant l'action des Armées Navales, le Sieur Colbert a eu une grande Conférence avec le Sieur van Beuningen sur le même sujet, & particuliérement sur la pensée que le Sieur de Wit a communiquée, & dont il a donné pareillement part audit van Beuningen, de faire la jonction de l'Armée de Sa Majesté & de celle des Etats entre Boulogne & Diépe; & quoiqu'il soit très-certain que la jonction soit très-nécessaire, & qu'elle doive produire un très-grand avantage à la Cause commune, il a parû beaucoup de difficulté de la faire au lieu marqué par ledit Sieur de

 Wit,

Wit, parce que la Manche étant fort étroite, l'Armée des Etats auroit peut-être quelque difficulté à passer devant la Flote Angloise, étant aux Dunes ou en quelques autres endroits de la Côte d'Angleterre dans la Manche; ce qu'elle seroit obligée de faire en venant du Tessel au Rendez-vous entre Boulogne & Diépe, & qu'il seroit impossible que la prémiére des deux Armées qui se rendroit à ce Rendez-vous, n'y demeurât long-tems & n'y fût exposée, étant impossible de prendre un Rendez-vous fixe sur une Mer si étroite, & où l'on ne peut éviter la contrariété des vents: & après avoir bien examiné & disputé ce qui se pouvoit faire pour le mieux, les Armées de part & d'autre étant dans l'état & dans la situation où elles sont, sçavoir l'Armée d'Angleterre au nombre de 90. Vaisseaux aux Dunes, prête d'être mise en Mer, si elle n'y est.

L'Armée des Etats au Tessel, qui n'est pas encore toute assemblée, & ne pourra être mise en Mer qu'au 5. ou 6. du mois prochain.

L'Armée de Dannemarc n'est point encore en état, & celle de Sa Majesté n'est point encore arrivée dans les Mers de Ponant.

Etant donc impossible que l'Armée des Etats se puisse joindre à présent, ni à celle de Sa Majesté, ni à celle de Dannemarc, & celle d'Angleterre étant en Mer, il faut que les Etats examinent, s'ils exposeront leur Armée au Combat seule contre celle d'Angleterre, ou s'ils se tiendront dans leurs Ports ou Rades jusques à ce qu'ils se puissent joindre à quelqu'une des Puissances qui ont pris leur parti, ou à toutes les deux ensemble.

Il me semble que la prudence voudroit que l'Armée des Etats demeurât au Tessel jusques à ce que celle de Sa Majesté étant arrivée en Ponant, & celle de Dannemarc étant en état, elle se puisse joindre à l'une des deux, suivant la route que prendroit l'Armée d'Angleterre, d'autant que si cette Armée prend sa route vers le Nord pour aller attaquer le Dannemarc, celle des Etats pourra la suivre, & en donnant avis à celle de Sa Majesté, elle peut entrer dans la Manche sans risque, & suivre & se joindre à celle des Etats; comme réciproquement, si l'Armée d'Angleterre sort de la Manche pour venir attaquer celle de Sa Majesté, celle des Etats pourra la suivre de même, & en donnant avis à celle de Dannemarc, elle pourroit suivre pareillement & se joindre.

Si le Roi d'Angleterre divise sa Flote pour éviter ces jonctions, chacune des Armées sera assez puissante pour résister à celle qui voudra l'attaquer. Pour mettre toutes choses en état de pouvoir exécuter ce Projet, en cas que le Sieur de Wit l'approuve, il est nécessaire que Messieurs les Etats travaillent diligemment & traitent avec le Roi de Dannemarc pour l'obliger à joindre sa Flote & la mettre promptement en Mer, en cas que l'occasion se présente; & à l'égard de l'Armée de Sa Majesté, comme on a reçû Lettre du Sieur Duc de Beaufort d'Alicante du 8. de ce mois, elle a lieu d'espérer qu'elle sera bientôt dans ces Mers; & afin qu'elle soit plus en état de se joindre, Sa Majesté fait reconnoître la Riviére de Pointrieux, vis-à-vis de l'Isle de Brebac en

Bretagne, qui est au dedans de la Manche & à sa sortie du Nord; ensorte que d'un seul vent elle pourra sortir & se mettre à la voile. Au lieu que si elle étoit à Brest, outre la difficulté de sortir du Havre, il faut deux vents au moins pour se mettre dans le Canal.

En cas que ledit Sieur de Wit approuve ce Projet, ledit Sieur d'Estrades le fera sçavoir promptement, afin que Sa Majesté puisse faire mettre toutes choses en état de le bien exécuter.

Et en cas aussi que ledit Sieur de Wit estime absolument nécessaire de tenter la jonction plus promptement que ce qui est dit ci-dessus, en ce cas il sera absolument nécessaire, aussi-tôt que l'Armée de Sa Majesté sera arrivée, que les Commandans de l'Armée des Etats prennent une occasion favorable pour sortir du Tessel, venir en Zélande, & prendre un vent fort pour porter l'Armée en 24. heures jusques à l'entrée de la Manche, où l'Armée de Sa Majesté se pourroit trouver.

Ledit Sieur d'Estrades fera de plus connoître audit Sieur de Wit, que la Mer Méditerranée étant entiérement dégarnie de Vaisseaux, & n'y ayant plus que les 13. Galéres de Sa Majesté pour faire la Guerre, il est absolument nécessaire, pour ôter toute espérance aux Anglois d'y pouvoir rétablir leur Commerce, que les Etats fassent passer au plus tard dans la fin de Juin, ou au commencement de Juillet, les 12. Fregates qu'ils ont promises il y a si long-tems, auxquelles Sa Majesté fera joindre six Vaisseaux qu'elle fait achever de bâtir en Levant: & ce point est de telle importance, qu'il ne faut pas que ledit Sieur d'Es-

trades omette d'en parler en toutes les Conférences qu'il aura avec ledit Sieur de Wit, jusques à ce que cela soit exécuté. Pour ce qui concerne le Commandement des Armées lorsqu'elles seront jointes, Sa Majesté se remet au Mémoire précédent. Fait à Saint Germain en Laye le 21. May 1666.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 3. Juin 1666.

J'Ai estimé nécessaire de vous dépêcher ce Courier exprès, sur l'avis que le Sieur van Beuningen a donné ici, lequel est confirmé par vos dépêches du dernier ordinaire, de la Résolution prise par Messieurs les Etats de mettre leur Flote en Mer pour combattre celle d'Angleterre; surquoi je désire que vous témoigniez au Sieur de Wit, que cette Résolution me paroît si importante & si éloignée de ce que vous avez pû connoître de mes sentimens par mes deux derniers Mémoires, qu'il me semble que l'on auroit pû retarder l'exécution, jusques à ce que l'on m'en eût pû faire connoître les raisons; & difficilement Messieurs les Etats pourront-ils se faire passer pour prudens, à moins qu'ils ayent des raisons si particuliéres qu'aucun autre qu'eux ne les connoisse.

 Cel-

Celles sur lesquelles tout le monde raisonnera, & dont je désire que vous donniez part audit Sieur de Wit, sont que Messieurs les Etats m'ont joint avec eux & le Roi de Dannemarc dans une même Guerre, étant délivrez, comme ils sont, de la Guerre de Munster, le dedans de leur Etat calme, & n'ayant rien à craindre de la part des Anglois, ma Flote n'étant point encore arrivée en Ponant, celle de Dannemarc n'étant point encore en état, l'argent ne pouvant manquer ni de ma part ni de la leur pour l'entreténement de *nos* Flotes; au contraire le Roi de Dannemarc ayant fait des efforts extraordinaires pour mettre la sienne à la Mer.

Tous les avis d'Angleterre portent, qu'il n'y a que pour six semaines de vivres, & qu'elle aura peine à remettre sa Flote en Mer quand une fois elle aura *rendu le* bord; ce que la remise de la *convocation* de son Parlement au mois de Septembre donne lieu croire.

Toutes ces raisons étant très-fortes, & y en ayant peu de contraires, il me semble qu'il valoit beaucoup mieux, ou surseoir la sortie des Flotes & ne pas hazarder le tout par un Combat, ou au moins attendre une occasion favorable de pouvoir joindre ma Flote à celle des Etats, pour ensemble attaquer les Anglois.

Si au contraire l'on vient de considérer les suites fâcheuses qui pourroient arriver par la perte d'un Combat, qui rendroit les Anglois plus superbes, & leur don-

donneroit le moyen de choisir telle des trois Puissances qu'ils voudroient attaquer, il sera bien difficile de s'empêcher de conclure, qu'il n'y avoit pas à balancer entre les deux partis que l'on pouvoit prendre, & que celui de se tenir en état de sortir & surseoir jusques à ce que l'occasion fût favorable de joindre nos Flotes, étoit infiniment à préférer à l'autre.

Je désire donc que vous fassiez connoître toutes ces raisons audit Sieur de Wit; &, s'il est encore possible, que vous fassiez toutes les diligences qui dépendront de vous pour retenir leur Flote au dedans du Tessel, pour dans la suite du tems profiter de toutes les occasions qui pourront s'offrir pendant la Campagne de pouvoir joindre nos Flotes.

Vous pouvez cependant assûrer ledit Sieur de Wit, que je donne tous les ordres nécessaires pour faire venir ma Flote à la Rade de Belle-Isle, pour y assembler tous mes Vaisseaux tant de Levant que de Ponant.

Addition de la main du Roi.

Cette Lettre ici est de la derniére importance, appliquez-vous à faire réüssir ce qu'elle contient autant qu'il vous sera possible.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 3. Juin 1666.

JE ne sçaurois rendre réponse à Vôtre Majesté par cet ordinaire, sur les points contenus dans la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 28. du passé. Je lui dirai seulement, que les Sieurs de Wit & de Huygens, étant les Commissaires Députez des affaires secretes & les deux seuls avec qui je confére, ayant détourné les autres, sous divers prétextes que nous prenons de concert pour observer mieux le secret, & se trouvant tous deux absens par la *Commission* qu'ils ont eu des Etats d'aller au *Tessel* pour faire partir incessamment la Flote; j'ai estimé à propos de leur envoyer un Exprès, avec la Copie du Mémoire, & un Extrait des Articles de la dépêche de Vôtre Majesté qu'on ne peut éviter de leur donner, afin qu'ils délibérent là-dessus. Dès que j'aurai reçû leur réponse, je ne manquerai pas de l'envoyer à Vôtre Majesté: cependant j'exécuterai ponctuellement tout ce qu'elle me fait l'honneur de m'ordonner; & après avoir eu celle du Sieur de Wit sur ce qui regarde ce Génois qui continuë à faire des Gazettes contre les intérêts de Vôtre Majesté & contre

sa personne, j'en porterai mes plaintes à Messieurs les Etats & poursuivrai le châtiment.

Mais il seroit nécessaire que j'eusse quelques-unes de ses Gazettes, parce qu'il ne manquera pas de nier le fait, & il faut que j'aye de quoi le convaincre en justice; l'ordre étant, qu'après une plainte le Magistrat ordonne à celui qu'on accuse de comparoître dans la Maison de Ville, on lui expose la plainte qu'on fait de lui, & s'il ne se justifie pas, on le condamne par une Sentence. Ce sont les Priviléges des Villes; car les Etats Généraux sur un tel fait ne peuvent qu'écrire au Magistrat d'Amsterdam de faire justice d'un tel sur une telle plainte.

Monsieur le Prince d'Orange est allé conduire Madame la Princesse d'Orange, qui va à Cléves, jusques à une journée d'ici; lorsqu'il sera de retour, je parlerai à Monsieur van Ghent conformément à ce que Vôtre Majesté m'ordonne, & lui donnerai la gratification qu'elle lui a destinée,

La Flote de Messieurs les Etats est sortie du Tessel le prémier de ce mois à huit heures du soir: elle est composée de 80. Navires, & 15. qui n'ont pas leur Equipage complet sont restez au Tessel; ils espérent être prêts dans peu de jours, & ont ordre de joindre la Flote, qui doit faire voile dans la Manche, suivant la Résolution que j'ai envoyée à Vôtre Majesté; je crois pourtant qu'ils croiseront jusques

ques à ce que le reste des Vaisseaux soit en état de sortir.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 6. Juin 1666.

DAns nos Conférences ils m'ont *fort* exagéré les diverses instances que je leur ai faites de la part de Vôtre Majesté, de mettre au plûtôt leur Flote en Mer, & de prévenir celle des Anglois, même de faire ensorte que ce qui sera prêt en Zélande, à la Meuse & au Tessel *sortît* en Mer pour faire diversion, *pour empêcher* que les Anglois ne *détâchent pour* venir au devant de Monsieur le Duc de Beaufort; Vôtre Majesté témoignant de l'inquiétude de ce que sa Flote étant en Mer elle couroit quelque risque, celle de Messieurs les Etats n'y étant pas.

Sur ces ordres on a travaillé vers les Amirautez pour hâter les Equipages, on a pris six millions à intérêt à Amsterdam, afin que tous prétextes de retardement fussent ôtez. On a négocié vers les villes & les Provinces pour faire consentir à un prompt départ de la Flote; on a même répondu au prémier Mémoire de Vôtre Majesté par les Résolutions que les Etats ont prises de concert pour les desseins

ſeins de la Campagne; ce qui étant fixé, on ne peut le changer en aucune maniére, ſans préjudicier à leur réputation & au bien de leurs affaires; qu'ils n'ont rien fait ſans l'avoir bien conſulté avec leurs Amiraux, qui trouvent qu'il leur eſt beaucoup plus avantageux d'être en Mer que dans leurs Havres, où ils peuvent être enfermez par la Flote Angloiſe, & ſe conſumer, ſans pouvoir tirer aucune utilité de leurs dépenſes, ni même avoir aucune eſpérance de ſe joindre à la Flote de Vôtre Majeſté, celle des Anglois tenant la leur enfermée; & qu'ainſi il vaut mieux en toutes façons qu'ils ſoient à la Mer, en état de combattre celle des Anglois ſi elle ſe préſente; que leur Flote étant compoſée de 85. grands Vaiſſeaux, 14. Brûlots & 20. Galiotes ou petites Frégates, elle eſt en état de tenir tête à celle des Anglois; que néanmoins, pour ſatisfaire en partie à ce que Vôtre Majeſté déſire, ils envoyent ordre à leur Amiral d'éviter le Combat autant qu'il ſe pourra, & ſuivre ſa route vers le Canal & ſe poſter entre Boulogne & Douvres, pour donner lieu à la Flote de Vôtre Majeſté de ſe joindre ſans aucun péril. Ils m'ont ajoûté, que ſi leur Amiral eſt obligé de combattre, quand bien ils perdroient le Combat, il reſteroit aſſez de leurs Vaiſſeaux pour être maîtres de la Mer avec la Flote de Vôtre Majeſté; parce que l'experience faiſoit voir, qu'après un grand Combat de Mer, le victorieux

rieux étoit obligé de se retirer pour se raccommoder, se rafraîchir & prendre de nouvelles Munitions; qu'une Flote comme celle de Vôtre Majesté venant en telle rencontre, pourroit infailliblement gagner la Victoire, & remettre leurs affaires, en cas de malheur.

Ils m'ont aussi fort exagéré, que dans une République il n'en va pas de même qu'en un Royaume: que quand un Roi veut une chose, cela est fait; mais que dans leur Etat, quand une Résolution est prise, & que c'est avec le consentement des Villes & des Amirautez, on ne la peut changer, & qu'il en faut essuyer les événemens.

Ils font aussi de grandes considérations sur les avances d'argent que la Ville d'Amsterdam a faites pour *mettre la Flote* en Mer, afin de *favoriser l'arrivée de* la Flote des Indes, qui est estimée dix millions, & que la Compagnie des Indes attend ce mois de Juin.

Tout ce que dessus m'a été représenté par Messieurs les Commissaires, sans que pour cela j'aye relâché des raisons portées par les deux Mémoires, leur disant, que les tems en telles occasions devoient faire changer les résolutions; que ce que j'avois demandé aux Etats de la part de Vôtre Majesté il y a un mois, de mettre leur Flote en Mer pour favoriser le passage de Monsieur le Duc de Beaufort dans le Ponant, étoit sur l'avis qu'elle avoit eu, que le Roi d'Angleterre détâ-

choit

choit partie de ſa Flote pour joindre Smith; que cet avis ne s'étant pas trouvé véritable, Vôtre Majeſté revenoit à préſent à donner aux Etas les conſeils les plus prudens & les plus avantageux à la Cauſe commune, dont ils devroient profiter.

Ils me repliquérent, qu'il étoit impoſſible, pour les raiſons ci-deſſus alléguées, & que ſi leur Flote revenoit dans leurs Ports, toutes les Bourſes ſeroient fermées, & qu'on courroit grand riſque d'une Revolte générale.

Mais que, puiſqu'il ſuivoient le projet qu'ils avoient envoyé à Vôtre Majeſté, ils la ſupplioient très-humblement de donner des ordres à Mr. le Duc de Beaufort de s'approcher de la Manche, puiſqu'ils s'en alloient ſe poſter entre Boulogne & Douvres.

J'entrai enſuite en matiére ſur les affaires de Suéde. Je les trouvai bien informez ſur tous les points par la dépêche du Sieur van Beuningen; ils conſentent qu'on retranche les termes (trop fiers) de la réponſe des Etats ſur l'offre de la Médiation, & qu'on ſe conforme en la maniére que Vôtre Majeſté approuve.

Quant à ce qui eſt de renoncer au Traité d'Elbing, ils m'ont dit, après bien des raiſonnemens & des conteſtations, qu'ils ne le feront jamais, & qu'il n'eſt pas dans leur pouvoir; que ce ſeroit donner un couteau aux Suédois pour leur couper la gorge, en ce qu'il y a un Arti-

ticle qui porte, que les Suédois ne pourront pas prendre des droits sur les Marchands Hollandois plus hauts que sur les autres Nations; & les Etats sont assûrez, à n'en pouvoir douter, que par le Traité que les Suédois ont fait avec les Anglois, il y a un Article qui dit, que les Anglois ne payeront des droits qu'un quart moins que les Hollandois, afin de leur donner moyen d'attirer tout le Commerce; & que s'ils renoncent au Traité d'Elbing, c'est leur donner pouvoir de favoriser les Anglois à leur préjudice.

Lesdits Commissaires, & entr'autres Monsieur de Wit, se plaignirent de ce que le Sieur van Beuningen, dans sa Conférence, n'avoit pas représenté assez fortement à Vôtre Majesté l'intérêt que les Marchands & la Ville d'*Amsterdam* avoient à maintenir le Traité d'*Elbing*, & qu'il étoit aussi bien informé qu'eux, que ledit Traité ne pouvoit être détruit sans porter grand préjudice aux Marchands, qui sont ceux qui composent les Députez de la Province de Hollande, qui n'y donneront pas leur consentement.

J'ai parlé au Sieur de Wit de ce que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, que le Sieur Coyet avoit dit quelque chose d'important au Sieur d'Isbrand, & qui méritoit bien qu'il y fît ses réflexions. Il me répondit, que le Sieur d'Isbrand lui avoit mandé, que ledit Coyet lui avoit dit, qu'ils n'étoient engagez à donner aucun secours aux Anglois contre les Hol-

Hollandois; & que s'ils voyoient que le Roi d'Angleterre ne voulût pas entendre à une Paix raisonnable, ils se mettroient de leur parti.

Ledit de Wit m'a dit, que les Etats ont écrit au Sieur d'Isbrand, que si on veut convenir d'un accord par écrit, & en coucher des conditions, on lui donne tout pouvoir de le faire; mais qu'il eût hier réponse dudit d'Isbrand, lequel en ayant parlé au Grand Chancélier, celui-ci lui a répondu, qu'on ne pouvoit pas traiter par écrit d'une telle matiére, mais bien en discourir, & qu'il ne juge pas que cela ait de suite.

Je rends compte tous les ordinaires à Messieurs les Ambassadeurs en Suéde de tout ce qui se passe ici; mais je reçois fort peu de leurs nouvelles. Je n'en ai pas eu depuis le 12. May, J'appréhende qu'on intercepte leurs dépêches.

Monsieur de Ghent n'a pas voulu recevoir la gratification que Vôtre Majesté lui a voulu faire. Il la supplie de croire qu'il ne perdra pas l'occasion d'insinuër au Prince d'Orange, qu'il doit regarder Vôtre Majesté comme le véritable Ami & Protecteur des Etats, & par conséquent le sien. Il m'a témoigné désirer qu'un de ses Enfans, qui est Lieutenant de Cavalerie en ce Païs, s'attachât au service de Vôtre Majesté, en cas qu'elle entrât en rupture avec l'Espagne; que cependant il apprendroit son métier dans sa Charge. Je l'ai assûré, que lorsque ce tems vien-

viendroit, Vôtre Majesté seroit très aise de l'employer. Je renvoye à Monsieur de Lionne la Lettre de change qu'il m'avoit adressée.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 13. *Juin* 1666.

J'Ai estimé à propos de voir Monsieur de Wit là-dessus, & lui ai représenté, que la fermeté qu'il témoigna hier dans nos Conférences, à ne vouloir pas se relâcher, du Traité, paroîtroit au monde plutôt une opiniâtreté, qu'une affection à conserver les avantages de sa Patrie, qui peut beaucoup plus perdre en ne s'accommodant pas avec la Suéde; & que je croyois lui pouvoir dire en ami, qu'un jour l'avis de Messieurs d'Isbrand & van Beuningen pourroit être raporté dans l'Assemblée & approuvé, & que ceux qui s'y seroient oposez en seroient blâmez.

Il me répondit, qu'il étoit vrai que ces deux Ministres étoient d'un même sentiment sur ce fait; mais que les Députez des Villes n'y trouvoient pas leur compte, qu'Amsterdam même s'y opose, que ce

ce font fes Maîtres, & qu'il faut qu'il fe conforme à leurs volontez.

J'ai bien pénétré qu'il faut qu'il témoigne bien fouvent être contraire en des affaires qu'il opineroit d'accommoder s'il fuivoit fon fentiment; mais au pofte où il eft, il faut qu'il ait de la complaifance pour tous.

Cette affaire eft d'une nature qu'il faut la négocier & tâcher de gagner les Deputez des Villes; il faut du tems: c'eft à quoi je m'appliquerai autant que je pourrai. C'eft beaucoup que de pouvoir infinuër à mes amis que Meffieurs van Beuningen & d'Isbrand font d'avis de caffer ledit Traité d'Elbing.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eftrades.

Le 11. *Juin* 1666.

JE vous fais cette Lettre fur une feule affaire, mais qui eft celle qui préfentement m'occupe le plus l'efprit, parce qu'elle me paroît la plus importante de toutes celles qu'on peut promouvoir par la voye de la Négociation, pour réduire nos Ennemis à fouhaiter la Paix. Je penfe vous avoir déja informé, que le grand Chancélier de Suéde avoit fait une ouverture à mes Ambaffadeurs, par le

 moyen

moyen de laquelle, si les Etats y veulent consentir, la Suéde se désisteroit de la prétension des subsides, sur laquelle autrement il sera fort mal-aisé de s'accommoder. Cette ouverture est, que les Etats veuillent léver le joug (pour parler aux mêmes termes du Chancélier) qu'ils ont imposé à la Suéde par le Traité d'Elbing sur le fait des impositions dans leurs Ports, contre le Droit naturel que tous les autres Princes ont dans leur Païs de les établir telles que bon leur *semble*; c'est-à-dire que la Suéde désireroit la cassation dudit Traité en cette partie qui regarde les impositions dans ses Ports. Lorsqu'on a communiqué ici cette proposition au Sieur van Beuningen, il a témoigné d'abord que son sentiment *seroit*, que ses Maîtres l'acceptassent *fort volontiers*; & d'autant plus que, *nonobstant* ledit Traité, la Suéde ne laisse pas d'en user chez elle selon son bon plaisir: il dit seulement que la chose devroit être réciproque, & que Messieurs les Etats devoient aussi être mis en pleine liberté de traiter chez eux les Suédois, comme leurs Sujets seroient traitez chez eux; mais j'estime que ce n'est pas ce que la Suéde a entendu dans son ouverture, autrement si la chose devoit être réciproque, elle n'auroit pas eu besoin d'offrir le désistement de la prétension des Subsides passez, qu'elle fait monter jusques à une somme de six cens mille écus; son intention sans doute a, été qu'en aban-

don-

donnant ladite prétension, elle auroit la liberté de mettre tels impôts qu'elle voudroit dans ses Ports, & qu'en considération du désistement desdits Subsides, les Suédois ne laisseroient pas de continuër à être traitez dans les Provinces-Unies comme les Sujets naturels: dont ayant été depuis reparlé audit van Beuningen, il a témoigné de croire, que la chose n'étoit pas de si grande importance que ses Maîtres ne la pûssent accorder, pour un si grand bien que celui de pouvoir s'assûrer que la Suéde demeurera neutre, qu'elle ne s'engagera pas plus avant avec les Anglois, qu'elle n'attaquera point le Roi de Dannemarc, & qu'elle le laissera agir en toute liberté contre les Anglois, soit dans le Sond & la Mer Baltique, soit dans les Mers de deçà. Par tout ce que dessus vous comprendrez aisément l'importance de cette affaire, & ce que vous avez à faire de vôtre part en mon nom auprès des Etats, pour ne perdre pas par trop de négligence ou de dureté le grand fruit qui s'en peut tirer, étant certain que rien ne peut plus mortifier les Anglois, que s'ils la voyent conclure, ni rien aussi leur être d'un plus notable préjudice dans cette conjoncture. On peut même espérer que ce prémier pas étant fait une fois, on pourra, avec un peu de tems porter la Couronne de Suéde à en faire de plus grands en faveur de ce parti, dès qu'elle aura mieux reconnu que les Anglois ne veulent pas la

 Paix,

Paix, parce qu'en effet (& elle-même l'avouë) la continuation de la Guerre ruine tout son Commerce, & détruit tous ses Péages. Vous devez donc vous proposer pour but, d'obtenir, & de faire promptement envoyer des ordres & pouvoirs au Sieur d'Isbrand, d'accepter la proposition du Grand Chancélier, & vous témoignerez au Sieur de Wit, qu'outre que je le crois du service des Etats & du bien de la Cause commune, c'est le plus grand plaisir qu'il me puisse faire en cette conjoncture.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

PUisque les Etats, nonobstant toutes les raisons déduites dans les précédens Mémoires, ont résolu & en même tems exécuté de faire sortir leur Flote pour aller combattre celle d'Angleterre sans l'assistance d'aucun de leurs Alliez, il n'y a qu'à loüer leur résolution, & souhaiter que le succès en soit tel qu'ils le peuvent désirer. Cependant, pour faire de la part du Roi tout ce qui peut regarder le bien commun, Sa Majesté a envoyé deux Couriers, l'un par Mer & l'autre par Terre, au Sieur Duc de Beaufort, avec ordre de se rendre en

toute

toute diligence, & sans attendre en aucun lieu de sa route, dans les Rades de Belle-Isle, ou de la Rochelle, à son choix; & en même tems elle a ordonné à ses Gouverneurs de Dunkerque, Calais & Boulogne, de tenir correspondance avec l'Amiral de Ruyter & autres Commandans de la Flote des Etats, de les avertir de tout ce qui viendra à leur connoissance, de donner retraite & sûreté aux Vaisseaux dans leurs Ports & Rades, & en cas de Combat opiniâtre, de les assister de poudre & de boulets.

Sa Majesté désire que le Sieur d'Estrades donne part de tout ce qui est dit ci-dessus au Sieur de Wit, qu'il l'assûre que ledit Sieur Duc de Beaufort se tiendra en état de joindre l'Armée de Sa Majesté à la Flote des Etats, aussi-tôt que l'occasion le pourra permettre, & qu'il sçache si lesdits Etats ont à désirer quelque chose davantage de Sa Majesté. Fait à Fontainebleau le 11. Juin 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 17. Juin 1666.

JE rendrai présentement compte à Vôtre Majesté de la Conférence que j'ai euë avec les Commissaires sur les affaires de Suéde, après avoir reçû en même jour deux dépêches de Messieurs les Ambassadeurs de Suéde du 26. May, & l'autre du 2. du courant: je leur parlai conformément à ma derniére dépêche, & ils

me répondirent de même: ce que je ne repéterai point ici, pour ne pas importuner Vôtre Majesté par des redites. Je leur communiquai ensuite l'ouverture que Monsieur de Pomponne avoit faite au Grand Chancélier, pour les dégager du Traité des Anglois, par le prétexte des préparatifs que les Moscovites font de leur faire la Guerre, & que cet expédient les mettroit à couvert de tout engagement; puisque par le Traité qui *est* entr'eux & l'Angleterre, on ne se *doit* pas secourir en cas qu'il leur arrive une Guerre par terre: & comme ledit Chancélier avoit approuvé ledit expédient, & etoit entré en Conférence pour chercher les moyens de le faire réüssir, & que même Messieurs les Amba*ssadeurs croyoient* qu'ils donneroient *parole à Vôtre* Majesté de laisser agir le Dannemarc, je leur dis, que j'estimois qu'ils ne devroient pas perdre cette conjoncture de finir une affaire qui leur seroit si avantageuse dans la suite pour leur intérêt, & pour la Cause commune.

Ils me répondirent, qu'ils avoient été informez par le Sieur d'Isbrand, de tout ce qui s'étoit passé entre Monsieur de Pomponne & Monsieur le Grand Chancélier; que les Etats ne feroient pas difficulté de se confier à un Ecrit en bonne forme, qui seroit donné à Vôtre Majesté de la part de la Couronne de Suéde, qui déclarât, qu'elle observeroit tout ce qui sera arrêté, nonobstant que la Paix se

ſe fit avec les Moſcovites, car autrement il n'y auroit nulle ſûreté pour les Etats: que pour ce qui étoit du Traité d'Elbing, ils ne peuvent s'en relâcher par les raiſons déja alléguées; mais que, pour trouver un tempérament, ils s'y accorderont, comme de traiter pour les Droits, également des ſujets des Etats & ceux des autres Nations; que ſi on augmente les Droits des Péages en Suéde aux Hollandois, ils en feront de même aux Suédois dans l'étenduë de leurs Provinces.

Quant aux ſubſides, ils prétendent n'en devoir point, ils offrent de venir à compte, & payer s'ils en doivent: ainſi qu'il n'eſt pas néceſſaire de mettre en compenſation le relâchement des ſubſides avec l'Article du Traité d'Elbing qui parle des Droits & Péages; que par leurs comptes ils trouvent & vérifient que la Suéde leur eſt redevable de quatre cent mille écus.

Qu'enfin ſi la Suéde manque au Traité qu'elle a fait avec eux, quelle ſûreté (diſent-ils) peuvent-ils avoir par un nouveau Traité? Que néanmoins ils ne laiſſeront pas de faire tout ce qui ſe pourra honnêtement pour les ramener de leur côté; & qu'ils dépêcheront au Sieur d'Isbrand, conformément à cette Réſolution, les Etats n'en pouvant prendre d'autre, tant que les Suédois feront des propoſitions déraiſonnables.

C'eſt ce que les Commiſſaires m'ont ré-

répondu de la part des Etats, & que je ferai sçavoir à Messieurs les Ambassadeurs par l'ordinaire de demain, n'ayant pû les porter aux relâchemens que Vôtre Majesté témoigne désirer par sa dépêche.

Le Sieur de Wit est parti ce matin par ordre des Etats pour aller en Zélande, où l'on donne l'ordre à l'Amiral de Ruyter d'amener la Flote pour se raccommoder. Il porte avec lui de l'argent, pour donner la recompense qui a été promise aux Officiers qui ont pris des Vaisseaux.

Il restera quarante Navires en Mer, pendant que les autres se raccommoderont. Le Sieur de Wit m'a dit, qu'il espére que dans douze jours les Amirautez auront remplacé ceux que l'on aura perdu.

Comme j'achevois cette Lettre, *Messieurs les Etats m'ont communiqué la Résolution* qu'ils ont prise de *faire* rester l'Amiral de Ruyter en Mer, & de le fortifier d'un nouveau secours, dont je rends compte à Vôtre Majesté par mon autre Lettre: mais, selon ce que j'apprens, il sera difficile qu'il soit en état en si peu de tems, n'ayant pas vingt Navires qui soient capables de combattre. L'Amiral de Ruyter a donné des marques d'un grand cœur & d'une grande capacité, & tout eût été perdu par trois fois sans lui. L'Amiral Tromp a combattu en lion sur six Vaisseaux les uns après les autres, mais il s'étoit engagé trop avant, & a obligé l'Amiral de Ruyter de hazarder tout pour

se retirer ; ce qui lui a bien réüssi, & pourroit le faire périr avec toute la Flote une autre fois. Trente Capitaines de la Flote des Etats n'ont rien fait qui vaille, & se sont comportez fort lâchement ; on est résolu de les châtier, mais j'en doute, la plûpart étant appuyez de leurs parens, qui sont des Magistrats des Villes de Hollande. Le Sieur de Busca a toûjours combattu dans le Vaisseau de l'Amiral de Ruyter, qui s'en louë fort, ayant agi en tous les lieux où il y avoit le plus de péril.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 17. *Juin* 1666.

LA nouvelle arriva hier du gain de la Bataille contre les Anglois à Messieurs les Etats ; le Combat a duré quatre jours, & lundi matin, qui étoit le dernier, vingt-deux Navires de renfort arriverent aux Anglois, pendant que l'Amiral de Ruyter les poursuivoit : ce qui l'obligea de faire halte, & de rassembler ses Vaisseaux pour combattre avec plus d'ordre. Les Anglois de leur côté, après avoir reçû ce renfort, se disposerent à recommencer le Combat, lequel dura six

 heu-

heures avec avantage égal, mais l'Amiral de Ruyter voyant que la Victoire balançoit, fit mettre la Flague rouge, qui est le signal d'une attaque générale, & donna avec tant de vigueur dans la Flote ennemie, qu'il la perça deux fois, prit six grands Vaisseaux, & en coula quatre à fond, ensuite de quoi les Anglois prirent la fuite, & sur le soir s'étant levé un grand brouillard, l'Amiral de Ruyter étant proche des Côtes d'Angleterre, & appréhendant les bancs, prit le large avec sa Flote victorieuse.

Pendant les quatre jours de Combat, il a pris onze grands Navires, & brûlé ou coulé à fond dix; toute l'*Escadre* du Pavillon blanc est ruinée. L'Amiral Aschut est pris, & son Vaisseau *appellé* le Prince Royal, qui étoit *à l'épreuve* du Canon, monté de cent *piéces de Canon* a été brûlé. Le Vice-Amiral, commandé par Berckley, Gouverneur de Portsmouth, monté de septante piéces de Canon, a été amené avec cinq autres Navires de même force dans la Meuse; ledit Berckley & un autre Vice-Amiral ont été tuez dans leurs Vaisseaux de coups de Mousquet. Il y a trois mille prisonniers & autant de péris.

Du côté des Etats l'Amiral de Zélande, Cornelis Evertsen, a été tué en abordant, le Vice-Amiral du Pavillon blanc; le Vice-Amiral d'Amsterdam a été tué aussi, il y a eu trois Vaisseaux brûlez & quatre coulez à fond, & pas un de pris, mais

plus

plus de vingt démâtez. Tromp a monté six Vaisseaux l'un après l'autre, & l'Amiral de Ruyter a été obligé d'en changer deux fois pour raccommoder le sien. On n'a jamais ouï parler d'un Combat si opiniâtre de part & d'autre. Dans le récit que le Sieur de Nieuport a fait aux Etats de tout ce qui s'est passé, il a exagéré les actions de Monsieur le Comte de Guiche, qui sont tout à-fait extraordinaires.

Il dit que Monsieur le Prince de Monaco & lui étant sur le Vaisseau du Capitaine Terlon, secondé de l'Amiral de Ruyter, furent les prémiers qui chargerent les Ennemis, & ensuite aborderent le Vice-Amiral du Pavillon rouge, qu'ils en vinrent aux coups de Pistolet, & comme les uns & les autres furent soûtenus, ce Combat dura deux heures, où il y eut beaucoup de gens tuez, le Comte de Guiche agissant avec les Matelots & Soldats, pour la facilité qu'il a de la langue, plus que le Capitaine même; & dans le tems qu'il croyoit se rendre maître du Vaisseau ennemi, le feu prit dans le leur, où ils travaillerent autant qu'il se pût pour l'éteindre; mais le feu ayant déja gagné les voiles, Monsieur le Prince de Monaco & lui se deshabillérent, & se mirent en caleçons pour le jetter à la Mer avant que le feu prît aux poudres. Dans cet instant, un des Vaisseaux de l'Etat passant, s'accrocha à la pointe de celui où ils étoient, & ses Maîtres avec trois ou quatre eurent le tems de se jetter dedans

avec leurs épées, & se sauverent de la sorte. Ce Vaisseau où ils entrerent étoit commandé par le Frere de l'Amiral de Ruyter, qui alla au secours d'un autre Vaisseau fort maltraité. Ils combattirent trois heures sur ce Vaisseau, jusques à ce qu'il fût mis hors de combat, & qu'on le vint secourir. Monsieur le Prince de Monaco, & Monsieur le Comte de Guiche, avec le Sieur de Nointel, qui ne les a pas abandonnez, furent menez en cet équipage dans le Vaisseau de l'Amiral de Ruyter, qui les reçût avec joye, & leur fit donner des Justaucorps. Peu de tems après leur arrivée le secours de vingt-deux Vaisseaux arriva aux *Anglois*, ce fut le dernier jour du Combat, & le plus rude. Ces Messieurs furent toûjours par tous les lieux où il y avoit le plus de péril, & Monsieur le Comte de Guiche fût légérement blessé au bras & à *l'épaule* d'un éclat de Canon. Il a perdu trois de ses Domestiques & l'Ecuyer de Monsieur le Maréchal de Grammont. Messieurs de la Freté ont fait des choses tout-à-fait surprenantes pour joindre l'Amiral de Ruyter. Ils s'embarquerent à la Bosele dans une Galiotte le jour avant le combat, & ils arriverent le lendemain à la vûë des deux Flotes qui étoient aux mains. Ils obligerent à force d'argent le Capitaine de la Galiotte de passer au travers de la Flote Angloise, qui étoit sur le chemin ; ce qu'ils firent avec grand péril, & joignirent le Vaisseau de l'Amiral

ral de Ruyter, & ils ont combattu jusqu'à la fin avec lui. On ne sçauroit assez dire à Vôtre Majesté la réputation qu'ils ont acquise, & les périls qu'ils ont couru pour faire quelque chose qui puisse marquer la passion qu'ils ont de se rendre capables de servir Vôtre Majesté.

Messieurs les Etats ont fait partir les dix Navires qui étoient équipez pour le Roi de Dannemarc, cinq qui étoient restez au Tessel, & deux de la Meuse pour aller joindre de Ruyter: il y a six Flutes qui portent neuf cens Matelots, & quinze cent Soldats, pour remplacer les blessez: on a envoyé outre cela deux cent milliers de Poudre & des Munitions de toutes sortes.

La Province de Hollande a envoyé un million comptant dans les Amirautez, pour faire travailler avec diligence au radoub des Vaisseaux qui ont été gâtez dans le combat.

La Résolution est prise de tenir la Mer, & de fortifier la Flote encore plus qu'elle n'étoit, afin d'aller au devant de celle de Vôtre Majesté avec toute sûreté.

Il y aura encore dans deux mois vingt-quatre grands Navires, dont six sont de quatre-vingt piéces de Canon, les autres de septante: après cela les Anglois éprouveront assûrément, que les Etats ne sont pas tant à mépriser comme ils ont fait.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 18. *Juin* 1666.

JE ne puis m'empêcher de vous faire remarquer, qu'ils poussent la chose au-delà de la vérité: car il est bien vrai que je vous ai souvent donné ordre de les presser de mettre leur Flote en état, mais non pas de la faire sortir, que l'on n'eût vû auparavant quelle démarche feroit l'Angleterre vers le Duc de Beaufort, ou vers le Dannemarc; & pour ce qui est des millions qui viennent dans les Vaisseaux des Indes, le Sieur de Wit sçait, que cette raison n'a pas tout le fondement qu'elle paroît avoir. Cependant voilà peut-être la fortune & les avantages de cette Guerre commis au sort d'un Combat, qui se pouvoit & qui se devoit d'autant plus éviter, que je sçai que les Anglois n'appréhendent rien à l'égard d'une résolution contraire, qui leur auroit fait consumer, sans en pouvoir tirer aucune utilité, toutes les dépenses qu'ils ont faites pour cette Campagne, & qu'ils auroient eu peine à continuër plus long-tems.

Je

Je vous fis assez connoître pas ma dépêche de la semaine passée, combien je croyois important, dans l'état présent des choses, que les Etats vainquissent toutes sortes d'obstacles pour contenter la Suéde; à présent je vous dirai, qu'il me semble que l'on abandonne trop les affaires du Nord, & que si on ne s'y applique d'une autre maniére, je crains bien qu'il n'en arrive quelque grand préjudice à nôtre parti; car il ne faut point tant se confier au changement & radoucissement de conduite, qui paroît depuis quelque tems aux discours des Régens de cette Couronne-là, qu'on ne considére qu'elle a présentement deux Ambassadeurs à Londres, qui peuvent d'un jour à l'autre y conclure un nouveau Traité, selon les avantages qu'on leur offrira. On croit même qu'on se conduit à Stokholm d'une maniére à pouvoir embrasser tel parti qu'on voudra; selon que le sort des armes en décidera dans un combat, dont vraisemblablement on peut attendre le succès avant que de se déterminer. A cela j'ajoûte, que les raisons que le Sieur de Wit vous a dites, pour lesquelles il prétend que les Etats ne peuvent consentir à la cassation du Traité d'Elbing, que le Grand Chancélier avoit proposée comme une compensation du désistement de la prétension des subsides, ne m'ont nullement persuadé; puisqu'on les peut toutes détruire par cette seule replique, que la Suéde n'accomplira plus de sa part le-

dit

dit Traité, ce qui dépend purement d'elle, d'autant plus qu'elle pourra soûtenir cette anullation & cassation dudit Traité, du prétexte fort apparent, que les Etats sont les prémiers qui l'ont violé, en lui refusant les subsides qui y avoient été stipulez pour les uns & les autres en cas d'attaque. Cette raison est si forte qu'elle a convaincu pleinement l'esprit des Sieurs van Beuningen & d'Isbrand. Cependant la refléxion que je fais là-dessus, c'est que ce seroit une chose fort étrange, & dont j'aurois grand sujet de me plaindre, que je n'eusse pas assez de crédit sur les Etats, pour les porter à prendre une résolution, que deux de leurs Ministres, du poids que sont & doivent être lesdits van Beuningen & d'Isbrand, sont persuadez qui convient à leurs intérêts, *quand même* je ne témoignerois pas de la *désirer. Vous* direz tout ceci audit Sieur de Wit, & que je m'attens de son affection, qu'il ne permettra pas que j'aye plus longtems ce sujet de déplaisir, considérant même que je n'ai d'autre intérêt en cela que le bien du parti. Je serai bien-aise de donner de l'emploi au fils du Baron van Ghent, quand l'occasion s'en présentera ; vous pouvez l'en assûrer de ma part : sur ce je suis, &c.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 18. Juin 1666.

DEpuis ma dépêche de ce matin fermée & envoyée à Paris, pour être mise ce soir à la poste; le Sieur de Nointel, qui s'est trouvé au Combat Naval, est arrivé, & m'a tiré bien agréablement de toutes les inquiétudes où j'étois, de n'apprendre rien du succès d'une Bataille que je sçavois s'être donnée bien près des Côtes de ce Royaume, & avoir commencé il y a aujourd'hui huit jours. Je rends graces à Dieu de la bonté qu'il a euë de faire tomber tout l'avantage du côté de la bonne cause, & j'espére de ce même principe, qu'il continuëra à bénir nos armes. Cependant je ne sçaurois vous bien exprimer quelle est la joye que ce grand événement m'a causée, tant pour la gloire qui en revient à mes Alliez, que pour l'importance des suites de cette Victoire, si nous sçavons en bien profiter, en ne donnant pas le tems à nos Ennemis de se reconnoître, & de se remettre en état de nous faire de la peine; c'est ce qui me met aussi-tôt la plume à la main, pour vous recommander de faire vivement connoître aux Etats, combien il nous sera avan-

avantageux en toute manière, qu'ils se hâtent, autant qu'il sera humainement possible, de réparer les consumptions qui se sont faites dans le Combat, pour remettre promptement à la Mer le plus grand nombre de Vaisseaux qu'il se pourra, afin d'aller boucher la Riviére de Londres, dont on tirera divers grands avantages, qu'il est superflu de déduire ici, puisqu'eux-mêmes les verront aussi-tôt que moi. Nointel m'a dit là-dessus deux choses qui m'ont infiniment satisfait; l'une, qu'il a ouï dire au Sieur de Ruyter, qu'il *espéroit* de pouvoir resortir des Ports avant qu'il fût trois semaines, pour aller joindre le Duc de Beaufort; & l'autre, que la Flote, quoique le Combat ait *été fort* opiniâtre, n'est que fort peu *endommagée*, & qu'à la réserve des *poudres qui* commençoient à lui manquer, *& à quoi* il sera très-aisé de pourvoir en Hollande, les autres reparations seront fort aisées à faire, & en très-peu de tems. Je considére encore, qu'on avoit été obligé de laisser bon nombre de corps de Vaisseaux dans les Ports, faute de matelotage, lesquels se trouveront aujourd'hui tout préparez à sortir, formant leur équipage de ceux qui seront revenus du Combat. Nointel m'a dit, qu'en même tems que le Duc d'Albemarle s'est avancé pour aller attaquer la Flote Hollandoise, le Prince Robert s'étoit détaché avec trente Fregates des plus fortes (il y a des avis de Calais qui disent 37.) pour aller à la rencon-

contre du Duc de Beaufort. Il y auroit quelque peine à croire, que les Anglois eûssent été assez imprudens, pour en user de la sorte, lorsqu'ils pouvoient combattre plus sûrement avec toutes leurs forces jointes, n'étoit qu'on n'en peut presque douter, sur ce que Nointel en a ouï de la bouche de plusieurs prisonniers, & que les bravades qu'on faisoit publiquement à Londres, de n'avoir besoin que d'une partie de leur Armée pour battre toute la Flote Hollandoise, donnent lieu de croire qu'ils auront fait ce détachement du Prince Robert. Il vous sera très-facile de vérifier sur les lieux si la chose est véritable, & en cas qu'elle le soit, ce vous devra être un nouveau motif, de presser vivement les Etats de remettre promptement à la Mer le plus de Vaisseaux qu'ils pourront, pour aller achever de remporter la Victoire entiére, en enfermant le Prince Robert, ce qui mettroit nos Ennemis en état de ne pouvoir plus paroître devant toutes nos forces jointes, & par conséquent à n'avoir plus de pensées que pour la Paix dont les conditions en ce cas-là, seroient comme en nos mains. Je n'ai pas le tems de vous en dire davantage, puisqu'autrement cette dépêche n'arriveroit pas à Paris avant le départ du Courier ordinaire; sur ce &c.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne,

Le 23. Juin 1666.

J'Apprêhende fort que la Ville d'Amsterdam ne fasse rompre les Etats contre la Suéde, sur un incident qui est arrivé. Un Vaisseau Suédois venant d'Angleterre, & chargé de Marchandises de contrebande, a été pris à l'entrée du Sond par deux Navires des Etats. L'Amirauté examine s'il est de bonne prise, & comme la procédure est un peu longue, le Connétable Wrangel a fait arrêter sur l'Elbe par représailles deux Vaisseaux Marchands, apartenant aux Marchands d'Amsterdam, richement chargez. La Ville a député aux Etats, & demandé qu'il lui soit permis de donner des représailles sur les Suédois, ce qui attireroit infailliblement une rupture.

J'ai parlé aux Commissaires des Etats sur ce sujet, & leur ai représenté, combien une Résolution précipitée, comme celle-là, seroit blâmée de Sa Majesté, qui pourroit bien trouver matiére de faire voir qu'ils seroient les aggresseurs, & changer tous les bons sentimens qu'elle a pour leurs avantages & leurs intérêts.

J'en

J'en ai dit autant à tous les Députez des Villes, & je les ai dispofez à furfeoir toutes chofes jufques à l'arrivée de Monfieur de Wit, qui comprendra bien que cette affaire eft fort préjudiciable à leur intérêt & à la Caufe commune.

MEMOIRE

Du Comte d'*Eftrades*, préfenté à Meffieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 23. Juin 1666.

LE Comte d'Eftrades, Ambaffadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi fon Maître de témoigner à Vos Seigneuries, que Sa Majefté ne pouvant recevoir une nouvelle plus agréable que celle de l'avantage que viennent de remporter leurs armes fur celles de leurs Ennemis; cet heureux fuccès lui donnant d'autant plus de joye, qu'il pourra faire remarquer aux Anglois, & au refte du monde, que s'ils ont méprifé les follicitations continuelles que Sa Majefté leur a fait faire envain, durant un long-tems, pour tâcher de compofer les différens qui brouilloient les deux Nations, & rétablir entr'elles, par des voyes honnêtes, amiables & de leur fatisfaction, la Paix qu'elle eût été bien-aife de leur procurer, Dieu a permis qu'une opiniâtreté auffi endurcie que la leur à rejetter des propofitions fort raifonnables qui ont été faites & réïtérées pour cela,

la, & qui n'a servi qu'à les faire blâmer, ait été punie; & permettra peut-être qu'ils seront réduits eux-mêmes à rechercher, avec plus de confusion pour eux, les moyens à y pouvoir parvenir. Pour les y obliger fortement, Sa Majesté convie Vos Seigneuries de remettre le plûtôt qu'elles pourront leur Flote à la Mer, pour être en état de profiter des suites que fait espérer une Victoire aussi complète que celle dont elles viennent de se signaler. Ledit Ambassadeur Extraordinaire les assûre de la part du Roi son Maître, que Sa Majesté redoublera vivement les soins & l'application qu'elle aporte, par les diligences qu'elle fait par Mer & par Terre, pour y faire joindre incessamment la sienne, afin qu'elles agissent de concert avec vigueur, pour le soûtien, la réputation & la gloire de la Cause commune.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre la sortie du port d'Amsterdam d'un Navire Flute, ci-devant nommé le Charpentier, & à présent l'Espérance, appartenant au Sieur Arnoul de la Forcade, Marchand François, pour aller à la Ville de Bayonne en France, ou avec son ballast seulement, ou avec des Marchandises permises, en payant les droits. A quoi ledit Ambassadeur espére que Vos Seigneuries n'aporteront aucune difficulté. Donné à la Haye le 23. Juin 1666.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 24. *Juin* 1666.

J'Ai bien de la joye d'avoir satisfait aux ordres de Vôtre Majesté, avant que d'avoir reçû les Dépêches qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. Dès que la Flote de Messieurs les Etats a été de retour dans les Ports pour se raccommoder, j'ai vû avec soin tous les Députez des Villes; & même j'ai été à l'Amirauté de Rotterdam, pour les exhorter d'user de diligence à remettre leur Flote à la Mer, & boucher l'entrée de la Riviére de Londres, pour ne donner pas de tems aux Anglois de se remettre de leur perte. Le tout a été fait de concert avec le Sieur de Wit, qui est allé en même tems en Zélande, pour le même sujet. Tous les Vaisseaux du Tessel & de la Meuse seront prêts dans quatre jours, & iront joindre l'Amiral de Ruyter en Zélande. Je puis assûrer Vôtre Majesté, qu'on ne peut user de plus de diligence, & que les Villes & les Amirautez ont consenti à tout ce qu'on leur a demandé, pour faire sortir promptement la Flote, qui sera aussi belle qu'elle a jamais été. On ne doute pas ici de l'entiére

tiére ruine des Anglois, si Monsieur le Duc de Beaufort arrive dans le Canal en cette conjoncture. Les Etats sont fort en peine de ce qu'on n'a aucunes nouvelles du lieu où il est. Ils m'ont dit, que tous les prisonniers assûrent, que les derniers vingt-deux Navires joignirent le lundi matin les Anglois, qui étoient l'Escadre du Prince Robert, qui avoit été détachée pour aller au devant de Monsieur le Duc de Beaufort.

L'Amiral Aschut a fait une protestation par devant Notaires, comme il avoit été contre cette Résolution dans le Conseil qui s'étoit tenu avant le départ, & qu'il avoit été toûjours d'avis, connoissant le mérite & l'expérience de l'Amiral de Ruyter, d'aller avec toutes *les forces* d'Angleterre combattre les *Hollandois;* qu'il ne doutoit pas qu'ils n'eussent remporté la Victoire, & qu'après cela ils auroient été chercher la Flote de Vôtre Majesté; mais que le Général Monck l'emporta, & détacha le Prince Robert, ce qui a été cause de leur perte.

Le Sieur de Wit m'écrit d'hier, qu'il espére être à la Haye le 28. de ce mois, & que la Flote des Etats sera en Mer dans ce tems-là; ce qui se raporte à ce que j'ai appris des Amirautez.



ME-

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 28. Juin 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre que le Navire nommé le Chariot d'Or, qui est à Rotterdam, apartenant à Sa Majesté, soit chargé de diverses Munitions de Guerre, qu'elle a dessein de faire transporter de-là à Dunkerque, & mettre là dans ses Magasins, pour s'en servir dans son Armée Navale, ou dans celle de Vos Seigneuries en cas de besoin; comme aussi de permettre au Sieur Philippe Coppens, Marchand de Dunkerque, de faire charger aussi à Amsterdam, & transporter, suivant l'ordre qu'il en a, audit Dunkerque, le nombre de trois cent cinquante mille trois cent une livre pésant de fer, en boulets de Canon, de plusieurs calibres achettez audit lieu d'Amsterdam, cent quarante un milliers de Méche achettez à Utrecht, Tergou & Amsterdam, & six mille Grenades à main achettées à Middelbourg du Sieur Virmouwe, & de fréter pour cet effet un ou plusieurs petits Bâtimens pour le transport de ces Marchandises, qui sont toutes pour le compte &

service du Roi, & doivent être remises audit Dunkerque entre les mains du Sieur Camus des Touches, Ordonnateur général des dépenses à faire pour l'Artillerie de France; pour la sûreté desquelles Marchandises ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de vouloir ordonner un Convoi suffisant dans leur Trajet à Dunkerque, de concert avec le Navire le Chariot d'or, qui doit partir de Rotterdam. Donné à la Haye le vingt-huitiéme Juin 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 1. Juillet 1666.

LE Sieur de Wit arriva *avant-hier à la* Haye, où il n'a été que six heures, & s'en est retourné avec la même diligence qu'il étoit venu. Il fit assembler les Etats Généraux, & après les Gecommitteerde Raden; il leur communiqua les avis secrets qu'il a eus d'Angleterre, qui sont, que quelque déguisement que les Anglois aportent à leur perte, elle est plus grande qu'on ne croit; qu'ils trouvent vingt-quatre grands Navires de perdus, & neuf à dix mille hommes, & dix-huit Vaisseaux de ceux qui sont rentrez tout dématez, & tellement brisez qu'ils ne seront de long-tems en état de servir.

Que néanmoins le Roi d'Angleterre a ré-

résolu d'employer tout son pouvoir pour faire sortir une autre Flote en Mer; qu'on croit même que le Duc d'York la commandera, & que lui Sieur de Wit a jugé à propos de les venir trouver pour leur proposer deux choses: la prémiére, d'attendre que tous leurs Vaisseaux soient raccommodez & joints, qui seront au nombre de quatre-vingt, pour les faire sortir ensemble, & qui seront prêts sans faute le dixième de ce mois, & changer la résolution qui avoit été prise de faire sortir les prémiers cinquante Navires qui seroient prêts pour tenir Mer.

La seconde est, d'envoyer cinquante Compagnies d'Infanterie, pour former un Corps de quatre mille hommes à Rammekens près de Vlissingue, avec les Officiers d'Artillerie, Petardiers, Faiseurs de feux d'artifice & Ingénieurs, pour être prêts de s'embarquer, en cas qu'il arrive quelque desordre en Angleterre, & que les cabales qui y seront leur demandassent du secours, attendu qu'il seroit trop tard de prendre ses Résolutions quand le cas écherroit, & qu'il est important que celui qui commandera lesdites Troupes ait ordre & pouvoir d'agir suivant les avis qu'on aura sur les lieux.

Les Etats ont approuvé ces deux propositions, & ont donné pleinpouvoir au Sieur de Wit sur tout ce que dessus. Il m'a témoigné qu'il seroit de la derniére importance que la Flote de Monsieur de Beaufort se joignît à celle des Etats dans

cette conjoncture. Il a fort bien remarqué, aussi-bien que les Etats, le bon effet qu'a produit la séparation de l'Escadre de Monsieur le Prince Robert, pour aller au-devant de Monsieur le Duc de Beaufort, & que, si d'abord cette séparation n'eût point été, la Flote des Etats eût couru grand risque d'être battuë ; ils m'ont tous témoigné en être fort obligez à Vôtre Majesté.

Dans le peu de tems que le Sieur de Wit a été à la Haye, il a fait connoître à Messieurs d'Amsterdam, qu'il ne faut pas parler de représailles pour ces deux Vaisseaux que le Connétable Wrangel a fait arrêter sur l'Elbe, mais bien lui écrire avec civilité pour les faire relâcher, ainsi cette affaire n'ira pas plus loin.

Le Sieur d'Appelboom, *Résident de Suéde*, a présenté un *Mémoire aux Etats*, par lequel il adoucit fort les prétensions de la Suéde. Le Sieur de Wit, avant son départ, a été d'avis de profiter de cette conjoncture, & de chercher quelque tempérament touchant les Gabelles du Traité d'Elbing, qui est la pierre d'achopement, tous les autres Articles se pouvant ajuster à la satisfaction des parties. Il a laissé les Commissaires bien persuadez, & j'espere que cette affaire ira bien. Il a fort bien compris que les soins que Vôtre Majesté a pris de leurs intérêts, par les ordres pressans qu'elle a reïterez à ses Ambassadeurs, ont obligé la Couronne de Suéde de relâcher de ses pré-

prétensions. Il m'a protesté, que les Etats auront toûjours grande reconnoissance de la maniére obligeante & desintéressée dont Vôtre Majesté en use en leur endroit en toutes rencontres.

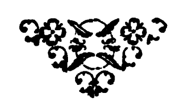
MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 5. Juillet 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, présenta lundi dernier à Vos Seigneuries, par ordre du Roi son Maître, un Mémoire, par lequel il leur faisoit instance, à ce qu'il leur plût permettre, que le Navire nommé le Chariot d'Or, qui est à Rotterdam, apartenant à Sa Majesté, fût chargé de diverses Munitions de Guerre, qu'Elle a dessein de faire transporter de-là à Dunkerque, & mettre dans ses Magasins, pour s'en servir à son Armée Navale, ou dans celle de Vos Seigneuries en cas de besoin; mais comme Vos Seigneuries ont souhaité de sçavoir la quantité & qualité de ces Munitions, ledit Ambassadeur Extraordinaire en a fait joindre l'état au présent Mémoire, afin qu'elles le puissent voir, & que, comme la chose presse & ne peut souffrir de retardement, à cause que l'Armée Navale de Sa Majesté est attenduë de jour

à autre, Vos Seigneuries puissent d'autant plûtôt donner leur Résolution décisive là-dessus; comme aussi sur le transport d'Amsterdam à Dunkerque, de trois cent cinquante cinq mille trois cent une livre pésant de Fer, en boulets de Canon de plusieurs calibres, achettez audit lieu d'Amsterdam, cent quarante un milliers de Méche achettez à Utrecht, Tergou & Amsterdam, & six mille Grenades à main achettées à Middelbourg, à la diligence du Sieur Philippe Coppens, Marchand dudit Dunkerque, & de permettre de fréter pour cet effet un ou plusieurs petits Bâtimens; lesquelles Marchandises sont toutes pour le compte & service du Roi, & doivent être remises audit Dunkerque entre les mains du Sieur Camus des Touches, Ordonnateur général des dépenses à faire pour l'Artillerie de France. A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries d'aporter la diligence nécessaire en cette rencontre, afin de pouvoir exécuter sans perte de tems ce qui est en cela des intentions & du service du Roi, & même du bien de la Cause commune, & de vouloir ordonner que pour la sûreté du trajet desdits Vaisseaux & Marchandises, il soit donné un Convoi suffisant de Rotterdam à Dunkerque. Donné à la Haye le cinquiéme Juillet 1666.

D'ESTRADES.



Etat

Etat des Provisions que Sa Majesté ordonne être envoyées de Hollande dans ses Magasins de Dunkerque.

500 Mousquets.
500 Mousquetons.
300 Pistolets, ou 150 paires.
600 Piques.
300 Demi-piques.
300 Pertuisanes.
300 Haches d'armes.
50 Ancres de toutes sortes au-dessus de 500 livres pesant.
50 Mâts depuis 20 jusques à 30 palmes, parmi lesquels seront compris ceux qu'on doit embarquer dans le prémier voyage, dans le Navire le Chariot d'Or, venant de Gottenbourg, au nombre de 80. piéces.
Comme aussi à proportion, des Mâts de toutes sortes pour faire Beauprez, Vergues, Mâts de hune & Perroquets.
4000 Planches de Sapin, entre lesquelles il y aura 500 belles Planches de Prusse, qui ne soient point fenduës ni gatées,
3000 de toutes sortes.
10 Cables de toutes grosseurs depuis 12 à 18. pouces.
150 Roles de Toile de Hollande, pour voiles, de la meilleure.
20 Balots de Toile de la prémiére marque,

20 Balots de la ſeconde.
20 Balots de la troiſiéme.
20000 Milliers de Cloux de toute ſorte.
8000 Boulets de 8, 6 & 4 livres de balle.
1000 Balles à fiches, à chaîne & à barres de 8. livres de balle.
6000 Grénades à la main.
150 Pinces pour le Canon.
60. Cuilliéres des calibres de 18, 12, 8, 6 & 4, en tout cinq douzaines, par tant une douzaine pour chacun calibre.
400 Avirons de Biſcaye & de Bayonne de toutes ſortes, depuis 25 pieds à 12.
20. Barils à Bourſe.
200 Sceaux de Cuir.
1000 Pieds de Planches de chêne de 5, 4, 3½, 2 & 1½ pouces.
200 Rames de papier à Cartouche.
100 Maſſes & Marteaux de fer de toutes ſortes.
8 Coffres garnis pour les Charpentiers, comme on les fait pour les Navires.
12 Pots de fer à brai.
6 Chaudiéres à godron.
6 Trépieds.
72 Pinceaux à godronner.
10000 Livres de fer plat.
10000 Livres de fer quarré de toute ſorte.
36 Soufflets.
72 grandes Haches
20 Chaînes de fer pour ſaiſir les Vergues.
24 Grapins de pluſieurs ſortes, avec Eſſaires.

400

400 Manches de cuir pour les doloirs.
300 Maugéres de cuir gras & bon.
25 Milliers de Cloux de platte tête.
25 Milliers de Cloux à pompe.
100 Compas ou Bouſſoles.
200 Orloges de toute ſorte.
12 Cloches de toute ſorte de fonte,
1000 Livres de fil de rey ou de voile.
50 Eſcoupes à mouiller voile.
100 Sceaux de bois & baquets, ferrez avec cercles de fer.
2 Pipes d'huile de baleine.
60 Fuſils à feu garnis de leurs bouëttes.
100 Bares de Cabeſtan.
50 Jumelles pour les Mâts de Navires.
60 Lanternes de fer blanc.
24 Lanternes ſourdes.
72 Grattoirs.
4 douzaines de brinque Balles, autant de jouëts de pompe.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 8. *Juillet* 1666.

J'A continué mes diligences avec application pour accommoder l'affaire des deux Vaiſſeaux d'Amſterdam retenus ſur l'Elbe, ce qui a bien réüſſi ; Wrangel

les ayant relâchez: & l'on a aussi donné satisfaction à la Suéde pour ce Vaisseau qui avoit été retenu allant en Angleterre, ainsi c'est une affaire terminée. Je souhaiterois pouvoir aussi-bien réüssir touchant le Projet d'accommodement que les Suédois ont présenté à Messieurs nos Ambassadeurs, surquoi j'ai eu une longue Conférence avec les Commissaires des affaires secrétes, & je n'ai rien oublié pour les porter à s'accommoder aux propositions de la Suéde sur les Articles 3. 4. & 5. Pour ce qui est du vôtre, par lequel ils prétendent se reserver la liberté de favoriser leurs amis à l'égard des Droits d'entrée & de sortie; ils disent, qu'ils ne le passeront point absolument, parce qu'ils ruineroient le Commerce des habitans de ces Provinces, qui est le seul & le plus considérable avantage que l'on avoit stipulé par le Traité d'Elbing.

Que l'on ne peut non plus accorder le quatriéme point, parce que la reserve du Traité qu'ils ont fait avec le Roi d'Angleterre, élude l'effet des Traitez précédens & cet Etat ne seroit pas assûré.

Que le cinquiéme point touchant la liberté de la Navigation, avec les Passeports Suédois, est de trop vaste étenduë.

Pour ce qui est des autres Articles, ils n'en sont pas éloignez, & je ne doute pas qu'on n'en demeure d'accord; mais on n'arrêtera rien sur cette matiére que

Mon-

Monsieur de Wit ne soit de retour en Zélande : on l'attend ici dans trois ou quatre jours.

Il a si bien travaillé qu'il a fait sortir la Flote de Vlissingue, avec septante grands Navires le 4. du courant, & le 6. Tromp est sorti de la Meuse avec dix Vaisseaux, de sorte qu'étant joints, ils sont à présent quatre-vingt Navires fort bien équipez, qui s'en vont moüiller l'ancre à l'entrée de la Tamise. Si les Anglois sont aussi prêts de sortir qu'ils ont écrit, on verra bien-tôt un second Combat.

Outre cette Flote, on travaille dans les Amirautez à l'équipage de vingt Navires pour servir de remplacement, en cas d'accident, qui seront prêts de se joindre à la Flote dans un mois.

Le Corps de quatre mille hommes reste près de Vlissingue, pour renforcer & rafraîchir la Milice qui est sur la Flote, & même il y a deux Flutes, sur lesquelles il y a deux mille hommes qui suivent la Flote, pour remplacer les blessez en cas de Combat, ou pour agir à toutes fins, suivant les avis qu'on aura.

Les Etats ont pris résolution, du consentement de toutes les Provinces, de faire bâtir avec diligence douze grands Navires, de 90. piéces de Canon chacun, & de la même force que les quatre du prémier rang d'Angleterre, pour être prêts d'aller en Mer au mois de May prochain.

On ne peut agir avec plus de vigueur que les Etats font pour bien soûtenir cette

Guerre, & le crédit de Monsieur de Wit est tellement augmenté, que tout ce qu'il propose est aussi-tôt accepté: aussi sert-il ses Maîtres avec tant de zèle & d'ardeur, qu'il ne se donne pas de repos, & fait des choses presque impossibles à croire.

Messieurs les Commissaires m'ont touché un mot sur la nécessité qu'il y auroit de joindre vingt Vaisseaux du Roi de Dannemarc à leur Flote, ce qui seroit aisé d'obtenir, si le Roi les vouloit soldoyer pendant trois mois.

Je leur ai répondu, que Sa Majesté conviendroit aisément de l'utilité de cette jonction, pour l'avantage de la Cause commune, mais que pour contribuër à leur entreténement, cela ne se pouvoit pas honnêtement proposer, vû les grandes dépenses que Sa Majesté a fait pour eux, dont ils lui doivent sept cent mille livres de reste, comme il paroît par le compte qui m'en a été envoyé par Monsieur Colbert, dont je leur ai donné Copie: ils changerent de discours, & ne voulurent pas entrer plus avant sur cette matiére, s'excusant d'entrer en Conférence de ce compte, parce que ce sont des affaires qui regardent le Conseil d'Etat.

La Flote de la Mer Baltique est arrivée au Tessel, escortée par quatre Navires de Guerre du Roi de Dannemarc; il y a cinquante cinq Navires pour Amsterdam, & sept pour Rotterdam. Ils sont

char-

chargez de Mâts, Planches, Bois à bâtir des Vaisseaux, Godron, Bray & Chanvre; on a dequoi pourvoir les Flotes de toutes choses pour un an.

Il est aussi arrivé deux Navires de la Guinée, qui valent deux millions, & deux Navires de Smirne autant. La Compagnie des Indes Orientales attend bientôt sa Flote, estimée à dix millions: tous les Marchands se préparent à recommencer leur Commerce, espérant que la Mer sera libre.

Les Etats sont avertis des vingt-quatre Navires Anglois qui chargent dans la Riviére d'Elbe, ils les font observer & agissent de concert là-dessus avec l'Amiral du Roi de Dannemarc; vous devez être assûré qu'on n'oubliera rien de deçà pour endommager l'Ennemi.

Je crois que vous avez sçû l'insulte que le Peuple de Bruxelles a fait au Résident de Messieurs les Etats, faisant un feu de joye devant sa Maison du gain de la Bataille. Le Peuple le fit éteindre, battit de ses gens, & força sa Maison, & il eût bien de la peine de se sauver. Castel-Rodrigo a envoyé un Exprès aux Etats, pour en faire excuse, promettant de faire punir les coupables. Le même Résident, qui est un miserable, & qu'on croit avoir été gagné par argent, écrit aux Etats, que Castel-Rodrigo envoya ses Gardes chez lui, qui firent retirer le Peuple, & même en tuerent sur la Place, & qu'il l'a sauvé de cette émotion

populaire, & se louë fort du secours qu'on lui a donné.

Dom Esteven de Gamarre envoya un Mémoire aux Etats pour excuser l'action, mais ils refuserent de le lire & témoignerent s'en vouloir ressentir: depuis ils sont fort radoucis, & il y a apparence qu'il y a eu de l'argent distribué pour ôter l'aigreur du prémier jour.

LETTRE

Du Comte d'Estrades, à Mr. de Lionne.

Le 8. *Juillet* 1666.

MOnsieur de Wit m'a dit, que les derniers avis qu'il a eu d'Angleterre, portent, qu'ils ont perdu 25. Vaisseaux, & entre 9. & dix mille hommes, qu'ils ne sçauroient être prêts de sortir en Mer que vers la fin de ce mois, avec des Vaisseaux de moindre force que les prémiers, leurs plus grands étant si ruinez, qu'il faut trois mois pour les raccommoder; qu'il y a une grande consternation par toute l'Angleterre; que le tems seroit propre pour faire quelque chose de grand; que si le Roi vouloit attaquer l'Isle de Wight, il lui seroit facile de l'emporter & de la conserver; que pour lui en donner les moyens, il faudroit que le Roi de Dannemarc attaquât au

même tems les Orcades & Hitland, qui est un bon Havre du côté de la Norwégue, à quoi il croit que ledit Roi se portera facilement, & que Messieurs les Etats de leur côté se tiendront dans la Manche & à l'entrée de la Tamise avec leur Flote, pour empêcher le secours par Mer, & combattre les Anglois, s'ils le vouloient tenter; que par ce moyen ces Isles, tant celle de Wight que les Orcades & Hitland, ne pourroient être sécouruës, & seroient aisées à prendre, les Forteresses étant peu considérables. Je lui ai répondu, que je vous informerois de sa proposition, & qu'après que le Roi se seroit expliqué là-dessus, je ne manquerois pas de lui faire sçavoir son intention.

Les Etats viennent de recevoir tout présentement une nouvelle qui les a fort réjouïs, c'est la prise de dix Vaisseaux Anglois venant des Barbades, chargez de Sucre, d'Indigo & Cochenille, que deux Navires ou fributs de Hollande ont attaqué à deux cens lieuës d'ici, & les ont pris après un Combat de six heures; il y a présentement dans Amsterdam de quoi équiper les Flotes pour deux ans, de tout ce qui est arrivé de la Mer Baltique.

J'ai témoigné à Monsieur de Wit la part que vous preniez à tous ces bons succès, pour son intérêt particulier, outre celui de la Cause commune. Il m'a prié de vous en remercier, & vous assûrer qu'il s'en sent fort vôtre obligé.

Nous

Nous avons remis à parler d'autres affaires, lorsqu'il aura plus de loisir.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 13. Juillet 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que deux Navires François, l'un nommé le Saint Philippe, Maître Pierre Gilbout, & l'autre la Ville de Paris, Maître Henri Gillet, venant de Bordeaux, chargez de Marchandises pour Amsterdam, ont été poursuivis par quelques Capres Anglois, & obligez pour leur sûreté de se refugier dans le Havre de Delfziel en la Province de Groningue, où les Intéressez ont trouvé à propos de les faire décharger, pour éviter le risque qu'ils auroient couru en resortant, & faire transporter lesdites Marchandises dans de petits Bâteaux de-là à Amsterdam: auparavant ce déchargement, déclaration a été faite aux Bureaux, & tous les Droits dûs payez, comme lesdits Navires peuvent foire voir par les acquits desdits Bureaux; néanmoins lesdits deux Navires se trouvant déchargez & prêts de s'en aller, ont été arrêtez par les Pachters ou Fermiers des Impôts des Vins & Eaux de Vie,

Vie, sous prétexte de quelques prétensions de Droits d'Accise sur iceux : sur quoi lesdits Maîtres de Navires ont dit, que leurs Navires ne doivent aucune Accise, ni même les Marchandises qu'ils ont aportées, quand elles ne font que passer, comme il se peut voir par l'Ordonnance de Messieurs les Etats de Groningue, mais qu'au cas qu'elles dûssent quelque chose, ils n'avoient qu'à s'adresser aux Intéressez desdites Marchandises, ou aux Marchands mêmes, qui sont à Amsterdam, & non à leurs Navires, qui ne doivent rien, & qu'ils protestoient du notable préjudice de leur arrêt & retardement. C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire à Messieurs de l'Amirauté de Frise & de Groningue, afin qu'ils fassent relâcher lesdits deux Navires François, sans qu'il soit aporté aucun empêchement à leur départ. Ledit Ambassadeur a aussi ordre de demander à Vos Seigneuries, la permission de laisser sortir du Port d'Amsterdam une petite Fregate apartenante à Sa M. nommée l'Aigle volant, du port de quatre-vingt tonneaux ou environ, & de huit pièces de Canon avec son lest seulement, que Sa Majesté a dessein de faire passer au plûtôt à Nantes, pour s'en servir dans son Armée Navale. Donné à la Haye le treiziéme Juillet 1666.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 15. Juillet 1666.

ON m'a communiqué le grand dessein dont le Sieur van Beuningen s'est fait entendre, mais je le trouve fort *éloigné* du bon succès, & je n'ai pas douté de ce qui est arrivé ; je n'en voulus même rien mander à Vôtre Majesté, n'estimant pas que la chose en valût la peine.

Le dessein étoit d'aller brûler *vingt-deux* Vaisseaux Anglois, qui *s'étoient retirez* après le Combat à *l'entrée de la* Tamise, dans un recoin *qui forme* un Havre sans aucune fortification. Cet avis fût donné par un Bâteau pècheur, dont le Pilote est Anglois, & retiré en Hollande depuis long-tems. Je dis dès qu'on m'en parla, que ces Vaisseaux ne resteroient pas un jour dans ce Port, qu'il étoit aisé à juger, que c'étoit une retraite pour une nuit après le Combat, & qu'ils iroient après cela dans les Havres de la Tamise proche des Villes, pour se raccommoder & se pourvoir des choses nécessaires; & cela s'est trouvé ainsi.

Cependant les cinquante Compagnies que le Sieur de Wit avoit demandées sont arrivées en Zélande le troisiéme jour, & assez

assez à tems pour en embarquer deux mille hommes dans les Flutes, pour fournir les Vaisseaux d'hommes, ou les employer à autre chose en cas de besoin. Le reste de ce Corps est demeuré en Zélande tout prêt à s'embarquer lorsque l'Amiral de Ruyter demandera quelque renfort, l'utilité qu'on reçoit de l'envoi de leurs Troupes, est de gagner du tems, & éviter les longueurs qui se rencontrent en attendant les Résolutions des Etats sur les demandes qu'on leur fait, ce qui fait bien souvent perdre les occasions de réüssir.

Je n'ai rien à ajoûter à ce que j'ai mandé à Monsieur de Lionne l'ordinaire dernier, touchant les difficultez que les Etats font sur les 3. 4. & 5. points du Projet que la Suéde a donné à Monsieur d'Isbrand. Je dis au Sieur de Wit ce qui est contenu dans la dépèche de Vôtre Majesté sur ce sujet; il me repliqua, qu'il n'oseroit conseiller à ses Maîtres de se soûmettre à des conditions si rudes; qu'il étoit surpris de ce que je lui disois des sentimens de Vôtre Majesté, puisque le Sieur van Beuningen lui écrivoit, qu'il avoit informé Vôtre Majesté de toutes les raisons, qu'elle les avoit approuvées, & même dit à van Beuningen, que les Etats ne pouvoient pas faire davantage, & qu'elle étoit persuadée que la Suéde avoit tort; je lui repliquai, que la dépêche de Vôtre Majesté étant contraire à ce qu'il me disoit, je doutois de ce que

le

le Sieur van Beuningen lui avoit avancé, & que Vôtre Majesté insistoit toûjours à donner satisfaction à la Suéde, par les grands avantages qu'ils en retireroient, aussi-bien que la Cause commune; que même sa parole y étoit engagée, ayant avancé à Monsieur de Konigsmarck, que les Etats annulleroient le Traité d'Elbing.

J'ai donné avis de tout ce que dessus à Messieurs les Ambassadeurs de Suéde, & les avertis tous les ordinaires de la disposition des Etats sur cette affaire.

Le Traité de la Ligue entre l'Electeur de Brandebourg & les Ducs de Lunebourg n'avance point, & il y a de l'apparence, qu'il ne se fera pas. Ils demandent des subsides à Messieurs les Etats, lesquels déclarerent hier, qu'ils sont *hors de pouvoir d'en donner. Ils m'ont fait* pressentir par les Commissaires, si Vôtre Majesté ne voudroit pas consentir & contribuër à l'entreténement de leurs Troupes. Je leur dis, que peut-être Vôtre Majesté consentiroit qu'on prît quelque chose sur les six cent mille livres que les Etats lui doivent des avances que Vôtre Majesté a faites, par de-là de ce qu'elle devoit des subsides portez par le Traité de 1662. mais que tout ce que je leur disois n'étoit que de moi-même; ils n'en parurent pas fort satisfaits. Je fis plainte auxdits Commissaires du tort qu'on avoit fait à un Marchand de Diépe, appellé Michel Mel, qui a été condamné par l'Amirauté

de

de Rotterdam a perdre son Navire ; je leur ai demandé la Révision du Procès, ce qu'ils ont accordé ; je ferai toutes les diligences qui dépendront de moi pour solliciter les Juges : ce n'est pas qu'il y ait beaucoup à espérer ; parce que ceux des Amirautez ont toûjours le plus grand crédit pour soûtenir les Sentences qu'ils ont données.

Les derniéres Lettres qu'on a eu de l'Amiral de Ruyter, sont de l'embouchure de la Tamise. Il mande que toute sa Flote attend la sortie des Anglois, & que ses gens ont bonne envie de combattre.

Monsieur de Clingenberg presse fort les Etats d'envoyer les deux mille Chevaux & mille Hommes de pied dans le Païs de Holstein ; il a présenté un Mémoire, par lequel il expose, que si ce secours n'est envoyé promptement pour mettre en sûreté le Païs de Holstein, on n'y pourra plus pourvoir lorsque les Suédois s'en seront emparez ; qu'ils ont fortifié toutes leurs Frontiéres, mis des Troupes dans l'Isle de Schoonen, fait des levées du licentiement de l'Armée de l'Evêque de Munster, envoyé des Officiers pour retenir celles des Ducs de Lunebourg, lorsqu'ils les licentieront ; que tous ces préparatifs doivent faire juger, que les propositions qu'ils font ne tendent qu'à les amuser : qu'on le doit juger par les ombrages qu'ils feignent de prendre de ce que le Roi son Maître veut pourvoir ses Frontiéres, pour s'opposer

à

à l'invasion qu'ils pourroient faire dans ses Païs; & dans le même tems ils levent des Troupes de tous côtez, donnent même aux Soldats plus d'argent que les autres Princes, envoyent des Corps considérables dans tous les lieux qui sont frontiéres du Dannemarc; ce qui donne lieu de croire que leur dessein est de les surprendre. Ensuite de ce Mémoire on lui a donné des Commissaires; & si les Etats trouvent que le Païs de Holstein court risque de quelque invasion, ils feront partir les Troupes qui y sont destinées, qui sont toutes prêtes à marcher.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 16. *Juillet* 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du 8. de ce mois; je vous envoye la Copie d'une Lettre que j'ai cru devoir écrire au Roi de Dannemarc, sur la parole que le Roi de Suéde m'a fait donner par le Comte de Konigsmarck, son Ambassadeur, qu'il n'attaqueroit point le Dannemarc pendant la présente Guerre, & que le Roi pouvoit dorénavant faire agir ses forces en toute sûreté & liberté contre les Anglois. Vous communiquerez confidemment ladite Let-

tre au Sieur de Wit, mais vous ne la donnerez pas aux Etats, vous excusant de le faire, si elle vous est demandée, sur ce que vous craindriez de faillir, n'en ayant point d'ordre. Vous pourrez seulement, s'il est jugé nécessaire, témoigner auxdits Etats, que je prens à présent sur moi cette sûreté du Dannemarc; & comme vous m'avez mandé par l'une de vos précédentes dépêches, que le Sieur de Wit avoit fait résoudre à ses Maîtres, qu'ils se contenteroient que la Suéde donnât cette parole, sans exiger d'elle la même chose; il faudra vous employer efficacement pour faire que lesdits Etats demeurent dans cette résolution; autrement on pourroit facilement retomber dans les prémiers embarras: cela est d'autant plus nécessaire que le Sieur van Beuningen a laissé aller ici un mot qui me fait quelque peine. Il a dit que si la Suéde ne donnoit aux Etats la même parole pour la sûreté du Dannemarc, ils ne lui donneroient jamais leur argent. Je vous avouë que j'ai grand déplaisir de voir la continuation de pareilles aigreurs, & je n'en pronostique rien de bon, si ledit de Wit n'y met efficacement la main par sa prudence. Vous lui donnerez cependant un avis que j'ai de très-bon lieu, que la Suéde a résolu, si les Etats lui témoignent toûjours la même dureté, d'envoyer un Corps considérable de Troupes dans l'Ostfrise, de celles que le Connétable Wrangel commande; ce qui est d'autant plus à craindre, qu'il est

eſt aſſez embarraſſé à les faire ſubſiſter au lieu où elles ſont.

J'ai eu beaucoup de joye de tant de nouvelles que vous me donnez tout à la fois, comme ſont celles de la ſortie de la Flote Hollandoiſe, du bon état où elle eſt, de l'arrivée à bon port des Vaiſſeaux qui étoient dans la Mer Baltique, & qui ont aporté dequoi pourvoir les Flotes pour deux ans, de l'arrivée auſſi des Navires de Guinée & de Smirne, ſi richement chargez, de la priſe de dix Vaiſſeaux Anglois venant des Barbades, & de la Réſolution de faire conſtruire en diligence douze grands Navires, de la même force que les quatre du prémier rang d'Angleterre, leſquels feront prêts d'aller en Mer au mois de May prochain.

Cependant j'ai fait une réflexion ſur ce dernier article, qui eſt, que *je ne puis bien* comprendre comment les *États réſolvent* avec tant de facilité une choſe qui ſera d'une immenſe dépenſe, pour avoir ſeulement douze Vaiſſeaux, & qu'ils veulent épargner une ſomme de deux cent mille francs, qui ſuffiroit peut-être à leur faire avoir pour cette Campagne même, où il ſemble que tout ſe doive décider, vingt Navires du Roi de Dannemarc, qui ſe trouvent tout équipez, & dont il y en a pluſieurs qui ne ſont pas de moindre force que ceux qu'ils veulent faire bâtir. A dire vrai, la conteſtation qu'ils ont muë ſi injuſtement pour rejetter ſur moi cette dépenſe, eſt une eſpéce de fatalité, qui

qui pourroit être dans la suite bien avantageuse aux Anglois.

Il est venu des nouvelles assûrées à la Rochelle, non pas du Duc de Beaufort lui-même, qui n'a point écrit, mais par d'autres Lettres écrites de Lisbonne, comme le dixiéme de l'autre mois il étoit arrivé sur ces côtes-là de Portugal, & étoit même entré dans la Riviére dudit Lisbonne avec toute la Flote qu'il commande, pour faire de l'eau, dont il avoit grand besoin : de sorte que, comme il a reçû mes ordres que je lui ai envoyé par Mer & par Terre, pour le presser de hâter sa venuë, j'espére que j'aurai bientôt la nouvelle, que j'attens avec une impatience extrême, de le sçavoir arrivé dans mes Ports de Ponant, où il trouvera d'autres ordres de passer incontinent dans la Manche. Je n'ai pas attendu ce que le Sieur de Wit vous en a suggéré, pour songer de moi-même à ne laisser pas inutile ma Flote, ou après un nouveau Combat, s'il se donne, ou dans le tems que celle de Hollande tiendra les Anglois enfermez dans leurs Ports. Il y a longtems que je pense à ce qui se pourra entreprendre contre l'Ennemi, soit dans l'Isle de Wight, par le moyen des Anglois qui sont au service des Etats, ou de ses autres correspondances, qui ont quelques lumiéres particuliéres à me donner touchant ladite Isle de Wight, c'est-à-dire de l'état où elle est, des Troupes qui y sont, & de la garde qui s'y fait : j'en

ferai fort aife. Quant aux Orcades, ou à Hitland, que le Roi de Dannemarc pourroit attaquer, cela feroit encore bien; mais outre que je ne crois pas qu'il veuille envoyer fi loin fa Flote, je crois toûjours qu'elle feroit plus utilement employée pour le parti, s'il en détachoit feulement la moitié, pour venir dans la Manche faire la Guerre à l'Ennemi.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eftrades*, préfenté à Meffieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 21. Juillet 1666.

Le Comte d'Eftrades, Ambaffadeur Extraordinaire de France, expofe à Vos Seigneuries, que Monfieur van Beuningen ayant préfenté au Roi fon Maître, un Mémoire de quelques plaintes fur deux incidens arrivez à des Marchands Hollandois, l'un à Rouën & l'autre à Amiens, dont il tiroit des conféquences qui font bien éloignées de l'intention de Sa Majefté; Sadite Majefté a donné ordre là-deffus audit Ambaffadeur Extraordinaire, d'affûrer Vos Seigneuries, qu'elle n'eft autre que d'accomplir exactement les Traitez qu'elle a faits avec cet Etat, & auxquels il ne fera non plus manqué de fa part, pour ce qui regarde leur Commerce dans fon Royaume, qu'elle n'y a pas manqué en des chofes de bien plus grande impor-

por-

portance, & de plus difficile exécution pour Elle; & pour preuve de cela sur l'affaire de Rouën, Sa Majesté, avant même qu'elle eût reçû là procédure faite par ses Officiers, qu'elle avoit demandée, a envoyé ses ordres pour la main levée des Marchandises saisies; & pour celle d'Amiens, où l'on a arrêté des Balots, non en conséquence d'aucun ordre de la part de Sa Majesté, mais des Arrêts du Parlement de Paris, donnez sur le sujet de la santé, s'agissant de la sûreté de tout un Royaume, où entroient lesdits Balots après avoir passé dans la Flandre en des lieux infectez, & dont le Commerce étoit interdit par lesdits Arrêts; qu'on n'a eu en cette saisie autre dessein que de faire la quarantaine accoûtumée, & mettre à l'écart selon l'usage, des Marchandises suspectes du mal contagieux, avant que d'en permettre le debit à ses Sujets: sur quoi néanmoins Sa Majesté a ordonné à son Procureur Général audit Parlement, de faire apeller des Marchands, pour résoudre avec eux, si la Peste étant un peu diminuée dans la Flandre, on ne pourroit pas, sans hazarder trop la sûreté publique, aporter quelques plus grandes facilitez au Commerce, soit en restreignant ladite quarantaine à un moindre tems, ou par d'autres moyens qu'ils aviseront ensemble. Et ainsi Vos Seigneuries peuvent voir, que ces deux incidens se sont non seulement passez dans le cours ordinaire qu'ils devoient avoir, mais que Sa Majesté a eu soin, autant qu'elle a pû en cette rencontre, de procurer la satisfaction des Sujets de Vos Seigneuries, bien loin d'avoir eu aucune arriére-pensée contraire à la sincérité du procédé

qu'elle a accoûtumé de tenir, & tiendra en toutes choses avec Vos Seigneuries.

Ledit Ambassadeur prie Vos Seigneuries, de vouloir faire expédier leur Passeport pour un Vaisseau Anglois, qui puisse conduire en sûreté d'Angleterre à Ostende Monsieur le Comte de Piosasque, Envoyé auprès du Roi d'Angleterre de la part de Monsieur le Duc de Savoye, pour lui signifier la naissance d'un Prince, Sa Majesté ayant accordé le sien audit Sieur Comte, pour aller & revenir d'Angleterre avec tout son train, qui consiste en trente personnes, avec le Comte de Traun, Gentilhomme Allemand, sans qu'il y ait avec lui en ce voyage aucun Anglois, & comprendre aussi dans ledit Passeport huit chevaux, & trente-cinq couples de chiens que ledit Comte de Piosasque améne au Duc de Savoye, & le retour avec la même sûreté dudit Vaisseau Anglois d'Ostende en Angleterre. Donné à la Haye le 21. Juillet 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 17. Juillet 1666.

J'Ai communiqué au Sieur de Wit seul la Copie de la Lettre que Vôtre Majesté a écrite au Roi de Dannemarc, qu'il a trouvé forte pour la sûreté de ses Etats. Il souhaiteroit que Vôtre Majesté fit

la

la même chose à leur égard, & qu'elle tirât la même parole pour eux de la Couronne de Suéde, & qu'il lui plût d'écrire aux Etats une pareille Lettre pour leur sûreté. Il m'a paru que ce seroit une chose fort honorable à Vôtre Majesté, de voir tout d'un coup terminer une affaire par son entremise, qui devoit attirer tant de choses fâcheuses, & qui a fait voir à toute la Chrêtienté le crédit que Vôtre Majesté a sur ses Alliez. Elle en connoît mieux l'importance que moi, & je la supplie très-humblement de m'excuser, si le zèle que j'ai pour son service me porte à lui en dire mon sentiment avec trop de liberté.

Dans la conférence que j'ai euë avec le Sieur de Wit, je lui ai dit, que pour obliger Vôtre Majesté à passer les offices qu'il désire près de la Couronne de Suéde, il faloit aussi qu'il facilitât près des Etats le projet proposé par les Suédois; à quoi je voyois de la disposition du côté de la Suéde, par les dépêches que j'avois reçûës de Messieurs les Ambassadeurs. Il me témoigna y vouloir travailler de bonne sorte près de ses Maîtres, & même il m'a prié de voir les Députez des Villes sur ce sujet; ce que j'ai déja fait, & j'espére que cet affaire s'accommodera à la satisfaction des uns & des autres, & que la gloire en sera dûë aux soins que Vôtre Majesté en aura pris.

Les trois points qui paroissent les plus rudes, qui sont 3. 4. & 5., sont fort mo-

dérez par la derniére dêpêche du Sieur d'Isbrand, & on travaille à préſent dans l'Aſſemblée à lui envoyer des ordres de conclure.

Ledit Sieur de Wit me pria de la part des Etats, de remercier Vôtre Majeſté des deux mille hommes qu'elle avoit fait avancer ſur la Côte, pour ſervir ſur leur Flote, en cas que l'Amiral de Ruyter en eût beſoin. Ils y ont pourvû, y ayant mis de l'Infanterie ſuffiſamment, & renvoyé le reſte de leur Infanterie qui *ſuivoit* la Flote dans des Flutes. Leur deſſein, qui étoit de fortifier ce lieu où les Vaiſſeaux Anglois s'étoient retirez, n'ayant pas été trouvé praticable, leſdits Etats ſouhaiteroient que Vôtre Majeſté *leur voulût* accorder la demande que *le Sieur* van Beuningen lui doit faire de *leur part, de* joindre à leur Flote douze *Brûlots* commandez par de bons Capitaines, parce que leurs gens ne s'en ſçavent pas ſi bien ſervir que les François.

Vôtre Majeſté aura vû par ma derniére dépêche, qu'on craignoit ici que les Suédois n'envoyaſſent des Troupes en Oſtfriſe, ce qui ſe confirme par la dépêche de Vôtre Majeſté du 16. du courant. J'ai pris occaſion de dire au Sieur de Wit, qu'il doit juger par la peine que les Etats reçoivent de ces avis, combien il eſt important de ne pas pouſſer les Ducs de Lunebourg pour l'évacuation des Troupes qu'ils ont en Oſtfriſe, leſquelles pourroient ſe joindre aux Suédois, & par cet-

cette démarche rompre toutes les mesures que Vôtre Majesté prend pour mettre cette Couronne dans nôtre parti. J'espére qu'il y fera réflexion, & je ne perdrai pas de tems près de mes amis à leur en faire voir les conséquences.

Le Sieur de Wit a de très bonnes qualitez, il a grand esprit, une grande fermeté dans les mauvais événemens, rempli d'expédiens pour ramener les esprits, tellement maître de soi-même que personne ne l'a jamais vû en colére: mais avec tout cela, il abonde si fort dans son sens, qu'il est impossible de le faire revenir, quelque raison qu'on lui allégue, & comme il n'entend pas la Guerre, & qu'il veut faire lui seul toutes choses, il donne avec trop de facilité dans toutes les propositions qu'on lui fait, & je m'apperçois que cela le décrédite. Cette derniére entreprise sur ces Vaisseaux Anglois, & sur ce poste qu'on devoit fortifier en Angleterre, qui n'étoit qu'une chimére, a fait dire dans les Villes beaucoup de choses qui lui sont fort desavantageuses; c'est pourtant le seul capable de maintenir les intérêts des Etats avec vigueur, & le seul qui soit informé des affaires étrangéres, aussi voit-on demeurer toutes les Résolutions quand il est absent.

J'ai fait sçavoir à Messieurs les Etats les ordres que Vôtre Majesté avoit donnez, tant à Roüen qu'à Amiens, touchant le Mémoire des plaintes que le Sieur van Beuningen avoit présenté à

Vôtre Majesté. Ils ont été fort satisfaits d'apprendre les ordres que Vôtre Majesté a donnez là dessus, & la supplient très-humblement de les réïtérer, afin que leur Commerce ne soit pas interrompu.

Monsieur le Prince d'Orange a donné ordre à son Conseil, d'examiner le Mémoire que je lui ai présenté sur l'entreprise du Parlement d'Orange, en saisissant le revenu de l'Evêché. Je ne doute pas qu'on n'obtienne dans peu de jours la satisfaction que Vôtre Majesté désire là-dessus. Monsieur le Prince d'Orange m'a témoigné qu'il souhaiteroit donner à Vôtre Majesté des preuves de son affection & de ses services en des choses plus considérables, & que c'est assez qu'Il sçache ses intentions pour les suivre. Il ne se peut pas en user plus *honnêtement*.

La Flote des Etats est à présent de quatre-vingt grands Navires, & on continuë toûjours d'en préparer d'autres, pour remplacer ceux qui pourroient manquer en cas de Combat, ou d'autres accidens.

Il est beaucoup plus facile de porter ces Peuples à faire une dépense de deux millions, pour la construction de douze grands Vaisseaux & l'équipage d'autres, que de les faire consentir à donner 200000. livres au Roi de Dannemarc, pour avoir vingt de ses Vaisseaux, parce qu'ils croyent que l'argent qu'on lui a donné par le Traité doit suffire pour l'emploi de sa Flote, tant conjointement

que

que séparement ; & quoique cela soit expliqué bien clairement dans le Traité, néanmoins les Députez des Villes disent, qu'ils ne l'ont pas entendu comme cela: & ce qui fait qu'ils consentent si liberalement à toutes ces nouvelles grandes dépenses, c'est que chaque Ville de Hollande & les Amirautez y trouvent grand profit ; les Vaisseaux se bâtissant chez eux, ils vendent leurs bois, fer, & autres ustensiles, les Ouvriers de leurs Villes y sont employez, & comme c'est la Hollande qui fait l'avance pour les autres Provinces, les principales Villes intéressées donnant leurs voix pour cette dépense attirent les autres petites Villes ; & c'est pour cette raison que Vôtre Majesté voit qu'ils rejettent une dépense de 200000. livres, pour en faire une des deux millions ; il en est ainsi de toutes les choses où le Marchand ne gagne rien.

Le Sieur de Wit n'a pas de connoissance des fortifications & de la situation de l'Isle de Wight ; mais le Sieur de Pettecum, qui a été Résident du Roi de Dannemarc en Angleterre, en est très-bien informé, il sera dans peu de jours à Paris, c'est un homme d'esprit, & fort affectionné pour la Cause commune.



MEMOIRE

Pour Monsieur le Comte d'Estrades. Le 22. Juillet 1666.

PAr le Traité fait entre le Roi & les Etats de Hollande à Paris le 27. Avril 1662. la Garantie mutuelle est accordée par les Articles quatriéme, cinquiéme & sixiéme; & par les Articles signez du même jour, il est dit, qu'au cas que lesdits Etats Généraux des Provinces-Unies vinssent à être attaquez, Sa Majesté seroit obligée de les assister d'un secours de douze mille hommes d'Infanterie bien armez & payez, à raison de dix mille livres par mois, & ce pendant quatre mois, pendant lesquels Sa Majesté employeroit ses offices pour procurer un accommodement équitable, & en cas qu'il ne reussît pas, Sa Majesté sera obligée d'entrer dans une rupture ouverte, & en ce cas ledit secours cessera, si mieux n'aiment lesdits Etats Généraux se contenter du secours sans rupture.

Le Roi d'Angleterre a commencé de prendre les Vaisseaux Hollandois dans la Manche environ le mois de Janvier 1665.

Les Etats ont sommé le Roi de l'exécution dudit Traité environ le mois de Février de la même année.

Au commencement de Mars le Roi a envoyé ses Ambassadeurs en Angleterre, qui y ont demeuré jusques au mois de Janvier 1666.

En Juillet, ou Août, l'Evêque de Munster, Allié du Roi d'Angleterre, a déclaré la Guer-

re

re aux Etats, & est entré dans leur Païs au mois d'Octobre. Le Roi a envoyé un secours de quatre mille hommes de pied & de deux mille Chevaux demandez par lesdits Etats.

Au mois de Janvier le Roi a déclaré la Guerre au Roi d'Angleterre.

De tout ce discours, contenant le fait ainsi qu'il s'est passé, il resulte, que le Roi étoit obligé de donner aux Etats quatre mois durant, à commencer au prémier Mars 1665., ou douze mille hommes d'Infanterie, ou 120000. livres par mois en argent, ce qui monteroit à 480000. livres, ci - 480000. liv.

Et déclarant la Guerre au Roi d'Angleterre à la fin desdits quatre mois en retirant ses Troupes, ou cessant l'assistance desdits 120000. livres par mois.

Et Sa Majesté a continué son entremise dix mois entiers avant sa déclaration, sans donner l'assistance; mais au bout de huit mois, c'est-à-dire dans le mois d'Octobre, Sa Majesté a commencé de donner son assistance, & la continuée depuis ledit mois d'Octobre jusques au 15. Mai 1666.

Les Etats ont donc droit de demander au Roi l'assistance de 120000. liv. par mois, pendant les huit mois que l'entremise a duré, avant la prétension du secours, ou la déclaration, ce qui monte à - - 960000. liv.

Et Sa Majesté a droit de demander qu'il lui soit tenu

compte fur cette fomme de la folde des Troupes, qu'il a envoyées au fecours des Etats à leur inftante priére, depuis le 1. Octobre jufques au 5. May 1666. montant, fuivant l'état ci-joint, compris le change, à la fomme de - -	1332898.l.-13
Plus 360000. liv. données par Sa Majefté lors du Traité fait entre Meffieurs les Etats & le Roi de Dannemarc, ci -	360000. liv.
Total -	1692898.l.-13
Partant Sa Majefté a trop payé de - -	732898.l. - 13

Pour détruire ce raifonnement & ce calcul Meffieurs les Etats pourroient dire deux chofes.

L'une, que la Guerre d'Angleterre & celle de Munfter font deux Guerres entiérement diftinctes & féparées, pour chacune defquelles le Roi doit les mêmes affiftances & les mêmes déclarations.

L'autre, que Sa Majefté n'ayant envoyé que fix mille hommes, Elle doit fournir l'affiftance en argent pour les fix mille reftans.

La prémiére raifon fe détruit d'elle-même, vû que l'Evêque de Munfter a fait la Guerre aux Etats comme Allié du Roi d'Angleterre, avec lequel il avoit un Traité, d'autant plus qu'il

qu'il est hors de toute vraisemblance, que l'intention du Roi & des Etats ait jamais pû être, de fournir les mêmes assistances pour chaque Prince qui se joindroit à l'attaquant, vû qu'en ce cas, si le Roi d'Angleterre eût attiré dans son parti l'Electeur de Cologne, ceux de Mayence, de Brandebourg, les Ducs de Neubourg, de Lunebourg, & le Landgrave de Hesse, Sa Majesté auroit été obligée de fournir pour chacun douze mille hommes de pied, ou 120000. livres par mois en argent, ce qui est hors de toute apparence, joint qu'il n'en est pas dit un mot dans tout le Traité.

Pour l'autre raison, Messieurs les Etats ayant demandé quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux, au lieu de douze mille hommes de pied portez par le Traité; & Sa Majesté ayant été même obligée à leur instante priére d'augmenter leur solde, à cause de la cherté des vivres en Hollande, il est raisonnable qu'ils tiennent compte à Sa Majesté du total de ladite solde.

Ce Mémoire servira à Monsieur d'Estrades, pour ajuster le compte de l'assistance accordée par le Traité, & pour tirer la quitance des trois cens soixante mille livres qu'il doit faire payer auxdits Seigneurs Etats.



Etat de la dépenſe qui a été faite pour l'entreténement des Troupes & Officiers Majors du Corps que le Roi a fait paſſer en Hollande, & autres dépenſes concernant ledit Corps, & ce depuis le prémier Octobre de l'année derniére, juſques au quinziéme May de la préſente.

Prémiérement:

Pour l'entreténement pendant les trois derniers mois de l'année derniére des cinq Régimens d'Infanterie -	161590-10-0
Pour l'entreténement des Cornettes des Gardes du Corps du Roi pendant leſdits trois mois - -	46615- 3-4
Pour l'entreténement pendant ledit tems des trois Compagnies de Mouſquétaires de Sa Majeſté. -	89400-10-0
Pour l'entreténement de la Compagnie de Chevaux légers de Monſeigneúr le Dauphin pendant leſdits trois mois. - - -	38283- 0-0

Pour l'entréteneme nt des

vingt

vingt Compagnies de Chevaux légers pendant lesdits 3. mois. - - -	93177- 0-0
Pour les appointemens des Officiers Majors pendant lesdits trois mois, la somme de - -	28465- 0-0
Pour les Etapes qui ont été fournies auxdites Troupes depuis Sedan jusques à Mastricht. - - -	17150- 6-0
Pour l'établissement d'un Hôpital à la suite dudit Corps. - - -	3050- 0-0
A été payé à M. de Pradel, pour lui donner moyen de se mettre en équipage.	20000- 0-0
Idem à Mrs. Despense & St. Lieu. - - -	6000- 0-0
Pour l'entreténement pendant les mois de Janvier, Février, Mars & Avril, & les quinze prémiers jours de celui de May de la présente année desdits cinq Régimens d'Infanterie la somme de - - - -	282754-15-0
Pour l'entreténement pendant lesdits quatre mois & demi des Cornettes des Gardes du Corps de Sa Majesté. - - - -	70520- 0-0
Pour l'entreténement pendant lesdits quatre mois & demi des deux Compagnies	

de

de Monsquetaires de Sa Majesté. - - -	122804-10-0
Pour l'entreténement de la Compagnie de Chevaux légers de Monseigneur le Dauphin pendant ledit tems.	37677- 0-0
Pour l'entreténement pendant ledit tems des vingt Compagnies de Chevaux légers. - - - -	169816- 0-0
Pour les appointemens pendant lesdits quatre mois & demi des Officiers Majors dudit Corps. - -	42648- 9-0
Pour les dépenses de l'Hôpital dudit Corps pendant les deux derniers mois de l'année derniére, & lesdits quatre mois & demi de la présente; à raison de 2000. liv. par mois - - -	13162-10-0
Pour les gratifications faites à plusieurs Officiers d'Infanterie & de Cavalerie dudit Corps. - - -	14782-10-0
Total	1257898-13-4
Pour l'échange & remise de ladite somme d'ici en Hollande à raison de six pour cent. - - -	75000- 0-0
Total	1332898-13-4

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 23. *Juillet* 1666.

JE vous dirai que la chose me paroît utile, & même nécessaire, mais elle doit être à mon sens conduite avec plus de dextérité & de modération ; car par les Traitez entre la Suéde & le Dannemarc, ces deux Rois-là sont convenus que les Vaisseaux Suédois passeroient dans le Sond sans être visitez, ni obligez à donner autre chose qu'une certification du Maitre de Navire, comme toute sa charge apartient à des Suédois. Il est vrai que la raison veut, que pendant cette Guerre il en soit usé différemment, autrement nous perdrions tout le fruit de l'engagement du Roi de Dannemarc ; mais mon avis est, que pour ne tomber pas dans les prémiers embarras, & correspondre aussi à ce que la Suéde vient de faire, quand, pour m'obliger, elle a mis en sûreté le Roi de Dannemarc, la chose doit être traitée, non pas avec la hauteur desobligeante qu'on fait à la Haye, mais plûtôt amiablement concertée avec les Régens de Suéde, qui ne peuvent, ce me semble, nous refuser avec justice de pratiquer les moyens qu'on avisera ensem-

ble,

ble, pour empêcher que les Marchands Suédois, par l'espérance d'un grand gain, ne puissent fournir l'Angleterre de ce dont elle a un besoin absolu pour l'équipement de ses Flotes. J'en ai écrit en cette conformité dès l'ordinaire passé au Sieur de Pomponne, & j'en ai fait parler ici au Comte de Konigsmarck, qui est convenu du principe que j'établissois, & a seulement représenté, que la Suéde se trouveroit privée de tout debit de ses denrées, si nous ne voulons nous-mêmes achetter à un prix raisonnable celles dont elle pourroit se défaire plus avantageusement avec les Anglois. Cependant comme Annibal Sexter m'a pressé de déclarer mon intention sur le sujet de cette nouvelle garantie que les Etats offrent au Roi de Dannemarc, sur *tout ce qui* lui peut arriver de cette *visite* des Vaisseaux neutres; je n'ai pas jugé à propos de m'expliquer avec lui de toutes les pensées que j'ai sur cette affaire, qui auroient pû décourager son Maître touchant ladite visite, mais le parti que j'ai pris a été, de lui faire entendre, que je vous écris par cet ordinaire d'en conférer avec le Sieur de Clingenberg & avec les Commissaires des Etats.



ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Juillet 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de représenter à Vos Seigneuries, que depuis que Sa Majesté a acquis la Ville de Dunkerque en l'année 1662. *tous les Vaisseaux des Sujets de Vos Seigneuries, & autres Etrangers, n'y ont payé aucun droit de cinquante sols pour Tonneau qui se paye dans les autres Ports de France, & que même, par Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté, l'entrée & la sortie dudit Port a été affranchie de tous droits, comme il paroît par ledit Arrêt du* 7. *May* 1664. *& par le Certificat du Sieur Nacquart, Lieutenant Général de l'Amirauté audit Dunkerque: C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire fait instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise faire non seulement joüir à l'avenir les Habitans de Dunkerque, qui viendront avec leurs Vaisseaux dans les Ports de Vos Seigneuries, de la même franchise du droit de cinquante sols pour Tonneau, mais aussi faire rendre & restituër la consignation d'argent que quelques-uns des Habitans de ladite Ville de Dunkerque ont été obligez de faire à cause dudit*

dudit droit qu'on les vouloit contraindre de payer, & laquelle consignation ils n'ont faite que pour se faciliter la sortie des Ports de Vos Seigneuries : comme aussi qu'il plaise à Vos Seigneuries permettre, qu'une Flute, qui sera frétée à Amsterdam pour porter des Bordages dans les Magazins du Roi en Charente, puisse sortir dudit Port d'Amsterdam sans aucun empêchement. Donné à la Haye le vingt-sixiéme Juillet 1666.

D'ESTRADES.

TRAITE'

Entre Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas d'une part, & Son Altesse Sérénissime Monsieur l'Evêque de Munster d'autre part, pour l'explication du Traité de Paix du mois d'Avril précédent, fait à Northorn le 28. Juillet 1666.

SOit notoire à tous, que quelques doutes & controverses étant survenuës sur le Traité de Paix conclu le 18. d'Avril dernier entre les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas d'une part, & Cristophle Ber-

Bernard Evêque & Prince de Munster d'autre part, lesquels il a semblé à propos à l'une & l'autre des Parties d'assoupir de bonne heure, pour l'affermissement de leur amitié & bon voisinage réciproque, en déclarant le véritable sens dudit Traité; pour l'exécution de quoi les Députez & Envoyez des Parties sont convenus comme s'ensuit.

I. Comme par l'Article VI. dudit Traité de Paix, où il est parlé des Prisonniers faits durant la Guerre, & dit que de quelque condition qu'ils fussent, ils seront relâchez & renvoyez sans rançon, en payant seulement les dettes légitimement contractées durant leur détention, la chose y est déclarée de telle maniére, que tous les Prisonniers, nuls exceptez, & sans aucune différence de Civils ou de Militaires, doivent être aussi-tôt relâchez; & qu'on n'a pû convenir à l'égard des dettes qui restoient à payer durant la détention de ceux qui sont morts, ou qui se sont évadez; d'autant que de la part des Seigneurs Etats Généraux on prétend, que leurs obligations se trouvoient éteintes & abolies avec leurs personnes, & que s'il en restoit dû quelque chose aux particuliers, cela devoit être à la charge du Seigneur du Territoire, au lieu d'espérer quelque bénéfice de leur rançon; & que de la part de Son Altesse Sérénissime on soûtient, qu'on doit excepter ceux qui ayant refusé la subsistance publique, se sont fait donner des alimens particuliers; & ont pour cela donné des cautions, lesquelles il ne seroit pas juste de relâcher avant d'avoir dégagé leurs promesses, & lesquels on voudroit néanmoins que Son Altesse Illustrissime relâchât; Son Altesse

tesse Sérénissime se sentant gravée de ce qu'après avoir offert de sa part de payer les dépenses, & avoir, en ne retenant que les Cautions, renvoyé les Prisonniers de bonne foi, les Seigneurs Etats Généraux ayent de leur côté retenu jusqu'à présent les leurs, ce qui a donné lieu à de grandes dépenses. De toutes lesquelles choses on se remet à la décision des Seigneurs Garans.

II. Dans le même susdit Article depuis le §. & comme d'une & d'autre part, *jusques à la fin, il y est déclaré, qu'aucunes des contributions restantes ne doivent s'entendre être dûës, & ne pourront être exigées ni payées, que celles que l'on est convenu expressément & dûëment monter à une certaine somme, & qu'on devoit payer chaque mois ou chaque semaine, pour la sûreté des personnes & des lieux, auxquelles fins les susdites parties se devoient envoyer réciproquement une désignation des lieux qu'ils croyoient en être tenus, & ce dans le tems de trois mois prochains, afin que l'on payât, comme dit est, ce qu'on reconnoîtroit être dû pour la sûreté accordée, conformément à la Convention expresse, qui ne pouvoit pas recevoir d'extension, & ce au seul mandement du Seigneur du Territoire; les choses non liquidées étant remises auxdits Seigneurs Garans.*

III. Quant aux dommages causez après la conclusion de la Paix par les Officiers & Troupes de Son Altesse Sérénissime le Prince de Munster, tant pour avoir évacué certains lieux trop tard, qu'autrement, lequel dommage les Députez des Seigneurs Etats font monter à une somme excessive,

cessive, & jusqu'à quarante mille florins, & cette affaire étant débattuë & contestée de part & d'autre, parce que de la part des Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux, on croit que, suivant l'Article III., où il est dit que quelque dommage, &c *Son Altesse Sérénissime est obligé à les payer précisément du jour de l'évacuation, au lieu que de la part de Sadite Altesse Sérénissime on objectoit, que la Ratification des Seigneurs Etats ayant été différée, le délai & refus de leurs Sujets de payer à ses Soldats ce qui restoit dû de contributions, conformément aux Articles clairs & distincts du Traité de Paix, leur avoit attiré ce dommage; que de plus les Etats Provinciaux avoient loüé la bonne discipline militaire qu'avoit observé le Colonel Lutzau, & l'en avoient remercié; qu'ainsi, s'il y avoit quelque chose qui n'eut pas été bien fait, on devoit l'oublier; que s'il étoit arrivé quelque dommage procédant d'autre cause, on reconnoît que cela n'auroit pû arriver que du fait ou par l'ordre de Son Altesse Sérénissime, (outre plusieurs autres raisons alléguées de part & d'autre;) ainsi, comme par la contradiction des deux parties, leur différente maniére d'expliquer ledit Traité, & les Instructions contraires des Députez, ce point n'a pû être terminé à l'amiable, & que Son Altesse Sérénissime soûtient être grievement lezée par de fréquentes exécutions Militaires, invasions dans ses Terres, arrêts de ses Sujets, & injures & calomnies contre sa propre personne; on se remet de tout ce que dessus aux Seigneurs Garans; à moins que cependant les Seigneurs Etats, sur la remon-*

trance

trance déja faite, ne reviennent de leur opinion, & ne trouvent à propos, comme on l'espére, de faire faire une satisfaction exacte, exemplaire, & convenable au delit, toute violence, exécution & voye de fait cessant de part & d'autre.

IV. Comme en concluant la Paix, on a parlé d'y comprendre le Comté d'Ostfrise, que les Députez des Seigneurs Etats y ont fait comprendre sous ces mots les Confédérez & les Amis, *&c. cela ne peut avoir été entendu autrement par lesdits Députez, que conformément à la déclaration que Son Altesse Sérénissime a ci-devant faite à cet égard auxdits Seigneurs Etats, à l'Electeur de Brandebourg & à la Duchesse d'Ostfrise.*

V. Quant aux différens qui regardent quelques-uns qui se sont plaints d'avoir été lésez, en partie durant la Guerre, & en partie depuis qu'elle est finie, tant par la confiscation de leurs biens qu'autremens, quoique les Députez des Seigneurs Etats ayent nié que cela regardât ledit Traité, ils ont pourtant convenu en ceci, que si ces gens peuvent prouver avoir été gravez à l'occasion & à cause de cette Guerre, ils en doivent être dédommagez convenablement suivant les Articles du Traité, leurs biens restant en leur entier à leurs Femmes & Enfans; la justice, quant au reste, leur devant être administrée sans partialité par un Juge competent. Fait à Northorn le 28. Juillet 1666.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 29. Juillet 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant. Le Sieur van Ghent ne m'a pas communiqué la Résolution des Etats Généraux du 9. du courant, sur le sujet de la visite des Vaisseaux neutres dans le Sond; & quand il m'en auroit parlé, je n'en aurois rien mandé à Vôtre Majesté, parce qu'elle est défectueuse, ayant été prise sans la participation de l'Assemblée de Hollande. Lorsque j'en ai parlé au Sieur de Wit, il m'a dit, qu'il n'en avoit été rien communiqué à ses Maîtres. Le Sieur de Clingenberg & lui sont du même sentiment que Vôtre Majesté, qu'il faut traiter cette affaire avec douceur avec la Couronne de Suéde, pour les obliger à consentir que leurs Vaisseaux ne portent pas des Marchandises de contrebande en Angleterre, & propres à équiper les Flotes. Ils croyent tous deux, que le moyen le plus sûr pour obliger la Suéde à y consentir, est que Vôtre Majesté continuë d'y envoyer ses ordres à ses Ambassadeurs, pour proposer les expédiens qu'elle jugera les plus rai-

se retirera trois lieuës en Mer, pour avoir de l'espace à former les Escadres, & se retirer hors des bancs de la Côte d'Angleterre.

J'ai attendu jusqu'à présent d'avoir quelque lumiére du Sieur de Wit, mais il ne m'a rien dit qui puisse m'informer de l'état des Places, de la force des Troupes Angloises, de la facilité de la descente, ni d'aucunes choses qui puissent porter Vôtre Majesté à un tel dessein. Ceux à qui il en a parlé se sont tenus aux termes généraux, que ce seroit une entreprise fort préjudiciable à l'Angleterre; mais je lui ai répondu, que cela ne suffisoit pas pour la faire réüssir, & que je ne croyois pas que Vôtre Majesté s'embarquât à de tels desseins, sans y voir plus clair. Je n'ai pas trouvé le Sieur *de Clingenberg* mieux informé pour celui *des Orcades*, & de Hitland; aussi ce n'est pas leur métier ni à l'un ni à l'autre que celui de la Guerre: ils croyent toutes leurs propositions faciles.

M E M O I R E

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 29. Juillet 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son

son Maître de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire en termes fort efficaces au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, de relâcher deux Navires de Diépe, l'un nommé la Sainte Marie, Maître Laurent Poullet, & l'autre l'Aurore, Maître René Carlet, qui, après avoir porté partie du Bagage de l'Ambassadeur en Angleterre, & prenant leur route pour aller de la Tamise à Hul & Nieucastel, y charger du Plomb & du Charbon, & retourner avec leurs charges au Havre-de-Grace, ayant les Passeports du Roi, & les attaches de Mr. l'Amiral, ont été rencontrez par un Capitaine d'un petit Vaisseau Hollandois équipé en Guerre, qui sans avoir aucun égard auxdits Passeports, attaches de l'Amiral, ni aux congez de l'Amirauté de Diépe, les a non-seulement pris & menez à Amsterdam, mais a pillé les équipages, déprédé lesdits deux Navires, & mis les Officiers en prison; ce que Sa Majesté a appris avec grand déplaisir, & a chargé ledit Ambassadeur Extraordinaire de poursuivre incessamment à obtenir la liberté desdits deux Navires, ensemble des Passeports de Vos Seigneuries pour la sûreté de leur retour en Angleterre, & d'Angleterre en France, & particuliérement demander tous les dépens, dommages & intérêts, soufferts & à souffrir par lesdits deux Navires, même le châtiment dudit Armateur, pour le manquement du respect qu'il a dû avoir pour les Passeports de Sa Majesté, & pour la pernicieuse conséquence qui s'introduiroit, & qu'il introduit par-là; surquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire attend une prompte expédition de Vos Seigneuries, afin qu'il puisse sans délai

 ren-

rendre compte de ses diligences à Sa Majesté. Donné à la Haye le 29. Juillet 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 30. *Juillet* 1666.

JE ne veux pas dire par-là, que *quand* cet accommodement seroit fait, il fût d'aucune nécessité que j'écrivisse aux Etats aux mêmes termes que j'ai fait au Roi de Dannemarc, dont la condition, pour la situation de ses Etats, & pour leur foiblesse, est bien différente de *celle* des Provinces-Unies. J'ai *seulement voulu* faire remarquer, que tant que la Négociation du Sieur d'Isbrand ne sera point terminée à la satisfaction de la Suéde, je n'aurai pas lieu de demander à celle-ci, avec honnêteté, les mêmes paroles que j'ai exigé d'elle pour la sûreté du Dannemarc. Je veux cependant espérer, après ce que j'ai vû dans vôtre derniére dépêche, que le Sieur de Wit ayant tenu ce qu'il vous avoit promis, comme je n'en doute pas, le Sieur d'Isbrand recevra bien-tôt des ordres qui lui donneront moyen de terminer au contentement des parties l'affaire qu'il traite, & alors seulement les Etats pourront être en repos sur le dessein

fein qu'on croit que le Connêtable Wrangel a d'envoyer un Corps de Troupes dans l'Oftfrife, s'il n'en eft retenu par les ordres qui lui viendront de Stokholm.

LETTRE

Du Roi de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puiffances Meffieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

Le 4. *Août* 1666.

CHarles, par la grace de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, France & Irlande, Défenfeur de la Foi, &c. à Hauts & Puiffans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies, nos très-chers Amis, *Salut.* Hauts & Puiffans Seigneurs, nos très-chers Amis: Nous avons vû par Vôtre Lettre du dixiéme de Juillet, & qu'un Trompéte nous a aportée, un exemple de vôtre honnête & loüable humanité, exercée à l'égard du corps du Chevalier Guillaume Berkley, qui en combattant vaillamment pour nous & pour fa Patrie, eft mort, & eft tombé en vôtre pouvoir par le fort des armes: lequel office, qui eft un effet de vôtre générofité, nous a été très-agréable, & en cas pareil, nous tâcherons de faire le femblable, & même encore plus, ne voulant jamais refter en defaut quand il s'agira

 de

de rendre à la vertu l'honneur qui lui est dû, & de témoigner nôtre bénignité à nos Ennemis mêmes, autant que la raison de Guerre le permettra. Comme donc les parens & les proches du défunt souhaitent de l'inhumer auprès de ses Ancêtres, nous avons volontiers consenti à leurs désirs, & avons reçû à gré l'offre que vous nous avez favorablement faite à cet égard: & afin que le Vaisseau que vous procurerez pour transporter le Corps, vienne & retourne sans que nos sujets lui nuisent, nous avons fait expédier un Sauf-conduit, que vous trouverez enfermé dans la présente. Au reste nous vous déclarons sincérement, que l'heureux succès que par l'aide de Dieu nous avons remporté, ne nous a nullement enflé, & nous ne laissons pas d'avoir toûjours présens à nôtre esprit les insignes dommages que souffre la Réligion Protestante par cette Guerre; & combien les Ennemis de la même Réligion se promettent de profiter de nos discordes; c'est pourquoi nous sommes prêts à nous appliquer à guérir de telles playes, aussitôt que des conditions justes & honorables nous pourront inviter à une œuvre si pieuse. Donné à nôtre Palais de Witehal le 4. d'Août 1666.

Signé, Vôtre bon Ami,

CHARLES.

Et plus bas,

GUILLAUME MAURICE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 5. Août 1666.

LA Lettre que Monsieur van Beuningen a écrite cet ordinaire au Sieur de Wit lui a donné beaucoup de chagrin. Elle porte, qu'il a parlé à Vôtre Majesté de la part des Etats, pour lui demander douze Brûlots & un nombre de Matelots de ses places maritimes pour les mettre sur la Flote, au lieu de Soldats, dont ils ont suffisamment, ce que Vôtre Majesté lui a refusé; qu'il lui a demandé ensuite les deux Brûlots qui sont tous prêts à Dunkerque & fort proche de leur Flote, qui est en présence de celle d'Angleterre, & qu'il n'a pû les obtenir; que le lendemain il a écrit à Monsieur de Lionne dans les termes les plus pressans qu'il put pour le prier de favoriser sa demande des deux Brûlots auprès du Roi, dont il n'a point reçû de réponse; que voyant ce refus, il ne peut être que dans de grandes inquiétudes, de voir ses Maîtres exposez à soûtenir seuls par les armes ce grand effort de leurs ennemis; qu'il doit juger de-là si on se doit attendre à la jonction de la Flote de Vôtre Majesté, puisqu'on refuse deux Brûlots inutiles à six lieües d'où le Combat se doit faire; qu'il est tout étonné

né de voir qu'en France on considére si peu leurs propres intérêts, jusques à laisser perdre les occasions d'abattre l'orgueil des ennemis communs; qu'il remarque bien, par les instances que Vôtre Majesté fait pour les avantages de la Couronne de Suéde, en conseillant aux Etats de lui donner satisfaction, tant sur les subsides, que sur la cassation du Traité d'Elbing, son sentiment peu favorable pour ses Maîtres, parce que le seul moyen pour faire mettre la Suéde à la raison, seroit celui de lui déclarer, que les Etats feroient les choses raisonnables, mais rien par crainte ni par la hauteur avec laquelle elle agit; & cependant il paroît par les démarches que Vôtre Majesté fait, qu'on veut leur donner des frayeurs de la Suéde; que faisant réflexion sur tout ce que dessus, il croit qu'il y va du service de ses Maîtres & de son devoir de les en avertir, afin qu'ils prennent leurs mesures avant que d'être accablez.

Soit que le Sieur de Wit ait fait une Lettre de lui-même, ou qu'elle soit effectivement du Sieur van Beuningen, je lui ai repliqué, que pour le refus des douze Brûlots, les Flotes étant en présence, ils ne pouvoient pas être prêts assez à tems pour s'en servir. Quant aux Matelots, que les Etats sçavoient bien qu'il n'y en avoit pas seulement dans les Places de cette Côte de quoi faire le service aux Barques qui sont dans lesdites Places; que pour les deux Brûlots de Dunkerque, étant destinez pour la Flote

de

de Vôtre Majesté qu'elle attend à toute heure dans la Manche, & faisant partie de l'armement, je crois que Vôtre Majesté ne l'a pas voulu affoiblir, afin qu'elle pût agir à son arrivée avec plus de vigueur contre les Ennemis communs.

Quant à ce qui regarde la Négociation de Suéde, qu'on pourroit aussi alléguer la même chose pour le Dannemarc, ayant fait les mêmes démarches de la part de Vôtre Majesté pour porter les Etats à s'accommoder, que je fais tous les jours par ses ordres pour la Couronne de Suéde; & que cependant je suis assûré que les Etats seroient fâchez de n'avoir pas attiré dans leur parti le Roi de Dannemarc, comme ils le feroient s'ils laissoient échaper la Suéde; que j'étois étonné de voir juger du procédé de Vôtre Majesté avec tant d'injustice; que je voulois venir dans le détail avec lui; que je le priois de rapeller à sa mémoire, si, au commencement les Suédois n'ont pas demandé la Cassation du Traité d'Elbing, huit cent mille écus de subsides, vouloir observer le Traité fait avec l'Angleterre, ne parler point d'être neutres, donner diminution des Péages aux étrangers tels qu'ils voudroient, & que présentement ils se réduisent à laisser le Traité d'Elbing, à ne demander plus de subsides, traiter les Hollandois pour les Péages dans la même égalité que les autres étrangers, se déclarer neutres, qui est le plus grand pas qu'ils pouvoient désirer;

à quoi la Suéde avoit été portée par les grands soins avec lesquels Vôtre Majesté a insinué à la Couronne de Suéde, que si elle ne se réduisoit à reformer ses prétensions, Vôtre Majesté seroit obligée de rompre avec elle pour l'intérêt des Etats ; que j'étois tout-à-fait surpris de voir de tels reproches, après tant d'effets d'amitié & de la protection de Vôtre Majesté pour les Etats ; que je lui voulois bien alléguer tout ce que dessus de moi-même, & lui dire, que s'il montre sa Lettre aux Etats, je serai obligé de rendre compte à Vôtre Majesté de tout ce détail; que j'estime important, que ni les uns ni les autres n'en sçachent rien, pour n'aigrir pas les esprits, qui auroient peine à revenir dans une bonne & sincére confiance: ce que j'ai estimé à propos, pour éviter que les *Députez de l'Assemblée* de Hollande ne prennent Copie de cette Lettre, qu'ils envoyeroient dans toutes les Villes, où ces impressions étant une fois dans les esprits des Peuples, il faudroit des années pour les desabuser. Il en est convenu avec moi. Je lui ai fait entendre par même moyen, que Vôtre Majesté ne pouvoit accorder la même Lettre aux Etats qu'elle a accordée au Roi de Dannemarc, que le cas n'étoit pas pareil, que la situation de leur païs n'avoit rien à craindre des insultes des Suédois, & que de plus ils n'étoient pas d'accord avec eux de leurs différens. Il me répliqua, que puisque
Vô-

Vôtre Majesté n'avoit pas trouvé à propos de leur accorder une pareille Lettre, il étoit fâché d'en avoir parlé; qu'il faloit tâcher de s'accommoder avec la Suéde; que les Etats de Hollande avoient formé leur avis; qu'il y avoit encore des points qu'ils ne pouvoient passer, qu'on dépêchoit exprès au Sieur d'Isbrand pour cela, & qu'il faloit être éclairci sur ce que, dans la derniére conversation dudit Isbrand avec les Commissaires, il lui a été dit, que les Hollandois seroient traitez pour les péages à l'égal des autres, en faisant les mêmes conditions que les autres étrangers.

Que les Etats ne pouvoient pas passer cet Article de la sorte; que peut-être les Anglois leur promettent de ne prendre nul intérêt au siége de Brême; & que s'ils attaquent le Dannemarc après cette Guerre ils ne s'y oposeront pas; qu'ils peuvent aussi leur promettre des assistances contre les Moscovites; qu'un Article passé de la sorte se trouve peut-être contre les intérêts de l'Etat; qu'il veut observer réligieusement tous ses Traitez précédens, & qu'ainsi il faut parler clairement & ne laisser aucun doute. Il y aussi deux autres Articles sujets à diverses interprétations.

J'ai donné avis de tout ce que dessus à Messieurs les Ambassadeurs de Suéde, & les ai informé de ces difficultez, afin qu'ils y remédient par leur prudence.

Vôtre Majesté verra, par la réponse que je fais à Monsieur Colbert, ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi tou-

 chant

chant les saluts, comme aussi sur la Sentence de confiscation qui a été donnée par l'Amirauté d'Amsterdam des Vaisseaux du Sieur Fremont, qui ont trafiqué en Angleterre avec les Passeports de Vôtre Majesté. Ces rencontres sont fort fâcheuses dans un têms où la défense est générale aux Sujets des Etats de n'avoir aucun Commerce avec les Anglois, ce que les Peuples souffrent avec peine; & le Sieur de Wit m'a dit là-dessus, que si les Amirautez ne traitoient avec rigueur telles actions, ils ne sçauroient contenir leurs Peuples, voyant que la France, qui a la même Guerre qu'eux, introduiroit un Commerce avec des Passeports. Un autre Navire, apartenant à Michel Mel, Bourgeois de Diépe, allant en Ecosse avec Passeport de Vôtre Majesté & un du Duc d'York, a été mené à *Horn*; ce qui a émû d'autant plus les esprits qu'ils ont jugé qu'il y avoit concert entre Vôtre Majesté & l'Angleterre pour établir le Commerce par la voye des Passeports, & une infinité d'autres chiméres que les Peuples se mettent dans la tête, qu'il est difficile de leur ôter si l'on n'en fait cesser la cause.

Une Galiote vient d'arriver aux Etats de la part de l'Amiral de Ruyter, qui marque que les Ennemis sont en présence, & qu'il va commencer le Combat, la Lettre est datée du 4. à 8. heures du matin, nous avons entendu tirer continuellement du depuis.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 5. Août 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire au Collége de l'Amirauté de Horn, afin que le Vaisseau, nommé le Saint Jean, appartenant à Michel Mel, Marchand de Diépe, du port de 70. tonneaux ou environ, Maître Michel Robin, rencontré & pris en Mer par un Navire de cet Etat, nommé le Renard d'Or, équipé en Guerre, commandé par Laurent Férisson, & par lui mené audit lieu de Horn, chargé de Sel & de Cercles qu'il portoit en Ecosse, à cause d'un établissement de Pêche de Saumon qu'y a fait ledit Mel, soit relâché & mis en liberté avec ses Marchandises, suivant le Passeport du Roi qu'avoit ledit Robin, nonobstant lequel il a été ainsi pris & mené audit Horn.

Ledit Ambassadeur réïtere aussi à Vos Seigneuries la demande qu'il leur a déja faite par son Mémoire du 29. Juillet dernier, pour la liberté de deux autres Navires de Diépe, nommez l'un la Sainte Marie, Maître Laurent

Pous-

Poullet, & l'autre l'Aurore, Maître René Carlet, aussi rencontrez & pris en Mer, nonobstant les Passeports du Roi qu'ils avoient, & menez à Amsterdam par un Capre de cet Etat; ensuite de quoi il plaira à Vos Seigneuries faire expédier leurs Passeports, pour la sûreté du retour en France desdits trois Vaisseaux. Donné à la Haye le cinquiéme Août 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 6. Août 1666.

J'Ai été fort surpris de voir dans la derniére dépêche du Sieur de Pomponne, que le Sieur d'Isbrand, depuis le gain de la Bataille, avoit reçû ordre des Etats, de demander à la Suéde une déclaration précise de Neutralité, cela étant formellement contraire à ce que vous m'aviez mandé ci-devant, & sur quoi j'avois fait un fondement certain, que le Sieur de Wit avoit fait prendre la Résolution aux Etats, de se contenter de la parole que le Roi de Suéde me donneroit, sans en vouloir exiger aucune autre pareille de lui, qu'il n'attaqueroit point le Roi de Dannemarc, & le laisseroit agir librement con-

tre-

tre les Anglois. Comme j'ai donné part, il y a long-tems, à la Régence de Suéde de cette Résolution qu'avoient prise les Etats, je vois qu'elle en interprête aujourd'hui le changement à l'effet d'une vanité que la Victoire inspire auxdits Etats; comme s'ils étoient au-dessus de toutes choses, & qu'ils pûssent préscrire à chacun des Loix selon leur volonté. C'est pourquoi il sera bon de conseiller audit de Wit, de porter ses Maîtres à demeurer dans les termes de leur premiére Résolution, & d'autant plus, que ma parole s'y trouve en quelque façon engagée, sur ce que ledit Sieur de Wit lui-même vous avoit raporté de l'intention des Etats.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 8. Août 1666.

J'Ai estimé à propos de dépêcher ce Gentilhomme à Vôtre Majesté, pour l'informer de ce qui s'est passé dans ce dernier Combat. Le Sieur de Wit m'en a envoyé un Mémoire sur les Lettres qu'il a reçûës de l'Amiral de Ruyter, & du Lieutenant Amiral Tromp, qui sont à présent près de Vlissingue pour se rac-

com-

commoder. De Ruyter a eu deux cens hommes tuez dessus son bord, ayant été trois heures entre les trois Amiraux du Pavillon rouge & du Pavillon blanc, où il eût péri par un Brûlot que les Ennemis lui avoient détaché, sans l'assistance de Messieurs les Chevaliers de Lorraine & de Coaslin, de Cavois & du Baron de Busca, & quelques autres François, qui s'offrirent d'aller au-devant avec deux Chaloupes & quarante Mousquetaires; ce qui réüssit si bien, que le Capitaine du Brûlot les voyant venir à lui avec *tant* de résolution, se jetta dans sa Chaloupe avec ses gens, & mit le feu au Brûlot, qui se consuma à cinquante pas du Vaisseau de l'Amiral de Ruyter. Nous avons perdu deux Vaisseaux, qui ont été coulez à fond, l'Amiral de Zélande *Jean Evertsen*, l'Amiral de Frise, & *le sous Vice-*Amiral tuez & trois Capitaines fort estimez.

Du côté des Ennemis il y a eu quatre grands Vaisseaux brûlez & coulez à fond, on ne sçait pas les Officiers.

L'Amiral de Ruyter a tellement ruiné le Vaisseau du Pavillon rouge, où étoit le Duc d'Albemarle, qu'il a été contraint de se mettre dans une Chaloupe avec son Pavillon, pour en aller monter un autre.

La Flote des Etats ne sçauroit être raccommodée d'un mois, & ils auront de la peine de remplacer les hauts Officiers qu'ils ont perdu.

J'ai

J'ai cru qu'il étoit important d'ávertir Vôtre Majesté en diligence de tout ce que dessus, afin de donner ordre à sa Flote de rester dans quelques-uns de ses Ports, jusques à ce que celle de Hollande soit prête de sortir.

Le Sieur de Wit part dans une heure pour la Zélande de la part des Etats, avec plein pouvoir de remédier à toutes choses.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 10. *Août* 1666.

DEs que j'ai eu le fâcheux avis de cette disgrace arrivée aux Armes de mes Alliez, j'ai pris la résolution de vous envoyer ce Courier exprès pour plusieurs raisons.

La premiére, afin que vous témoigniez en mon nom aux Etats Généraux, la sensible part que j'ai prise au déplaisir que leur cause le mauvais succès de ce second combat, & que la douleur que j'en ai n'est pas moindre que celle qu'ils en peuvent ressentir; mais qu'il faut par nôtre fermeté, & par de nouvelles vigoureuses résolutions, non seulement en diminuër tout le préjudice, mais reduire bien-tôt les Anglois à souhaiter véritablement la Paix.

La seconde, afin que vous assûriez aussi de ma part lesdits Etats, que je contribuerai sincérement & avec application, tout ce qui dépendra de moi & de mes forces, pour faire ce que je viens de dire, & qu'il me semble même d'y voir beaucoup de facilité, l'Angleterre n'étant pas en état, pour un médiocre avantage qu'elle vient de remporter, ni de soûtenir les grandes dépenses qu'elle a faites jusques ici, ni de résister à la longue elle seule aux efforts de trois Puissances, telles que sont celles de la France, de Dannemarc & des Provinces-Unies, puisque cette derniére seule a toûjours combattu contre elle à forces égales, qu'elle a toûjours rendu le danger égal, & qu'elle peut à l'avenir être secondée & appuyée de cent Vaisseaux de ses Alliez, lesquels *malheureusement* n'ont pû encore être de la partie, & qui composeront une nouvelle Flote égale en forces & en nombre des Vaisseaux à celles des Anglois.

La troisiéme, afin que vous puissiez promptement m'informer de l'état de toutes les affaires des Etats Généraux, & de ce qu'ils sçavent de celles des Anglois depuis la Bataille, c'est-à-dire quel échec & quelle diminution aura reçû leur Flote dans le Combat, & quelle résolution ils auront prise, ou de rentrer dans la Riviére de Londres, ou de poursuivre l'Escadre de Tromp, si elle n'étoit pas rentrée dans le Tessel, comme l'on dit, ou

de

de tenir la Mer & croiser dans la Manche, & avec quel nombre de Vaisseaux.

La quatriéme, afin que si les Etats se trouvent en pouvoir & en volonté, comme je ne doute ni de l'un ni de l'autre, de remettre leur Flote à la Mer aussi-tôt qu'elle aura été reparée, pour agir jusqu'à l'arrivée de la mauvaise saison, à quoi vous les exhorterez vivement de ma part, vous leur proposiez en mon nom la jonction de ma Flote, & que comme elle ne peut manquer d'arriver dans très-peu de jours à la Rochelle ou à Belle-Isle, si elle n'y est déja, vous voyiez dès à présent avec le Sieur de Wit & avec les autres Commissaires, quelles voyes seront les plus propres & les plus sûres pour faire ladite jonction, & que vous m'en rendiez compte en toute diligence, afin qu'on n'y perde pas un moment de tems utile, & que les ordres pour l'exécution se puissent incessamment donner de part & d'autre, selon ce qui aura été concerté & arrêté. Vous direz encore aux Etats, que je mande aujourd'hui même au Chevalier de Terlon, que j'ai depuis peu fait passer à Coppenhague en la même qualité de mon Ambassadeur qu'il étoit en Suéde, qu'il tâche par des offices & de pressantes instances, qu'il fera de ma part au Roi de Dannemarc, à le porter de prendre dès à cette heure la résolution de joindre une partie de sa Flote à la mienne, & à celle desdits Etats, quand on lui fera entendre qu'il est néces-

cessaire de le faire pour le bien & l'avantage de la Cause commune, & qu'on lui donnera l'occasion & le moyen de faire cette jonction avec sûreté.

Je ne veux pas finir sans vous dire, que vous devez de nouveau recommander de ma part aux Etats leur accommodement avec la Suéde, laquelle se voyant méprisée ou traitée avec dureté, pourroit dans ces conjonctures-ci prendre des résolutions qui nous seroient fort desavantageuses. On sçait que les Suédois ne manquent jamais de prétextes pour faire tout ce qu'ils croyent être de leur intérêt. Cet article mérite, autant que toute autre chose, les réflexions & toute l'application du Sieur de Wit, & ensuite de bons ordres au Sieur d'Isbrand.

Quand je vous ordonne *dans cette Lettre* de parler ou d'agir *auprès de Etats*, vout sçaurez bien distinguer ce qui doit ou peut être dit dans leur Assemblée, d'avec ce qui doit être réservé pour vos seuls Commissaires.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 10. *Août* 1666.

DEpuis la Lettre du Roi écrite & sur le point du départ de ce Courier, j'ai

J'ai reçû vôtre dépêche du 5. de ce mois. Je crois qu'il vaut mieux compâtir avec ses amis dans leurs afflictions & les consoler, que de s'amuser à leur faire des reproches, quelque justes qu'ils puissent être: sans cela j'aurois cent choses à vous dire sur les desobligeantes & déraisonnables plaintes que vous a faites Monsieur de Wit. Quoi! Messieurs les Etats qui se défendoient si mal contre un seul Prince de l'Empire, & que la seule protection du Roi a sauvez d'une ruine qu'ils ne pouvoient presque éviter, si la Suéde & d'autres Princes de l'Empire se fûssent joints à l'Evêque de Munster; les Etats, dis-je, pour lesquels Sa Majesté, contre tous ses intérêts, a déclaré la Guerre au Roi son proche Parent, se plaindront qu'ils sont abandonnez & comme assassinez par la France, quand on leur refuse deux bagatelles qu'il a passé dans l'esprit de Monsieur de Wit de faire demander au Roi, & il vous dira là-dessus qu'il est obligé d'avertir ses Maîtres, afin qu'ils prennent leurs mesures avant que d'être accablez! Tout cela est si injuste & si mal-honnête, que s'il étoit arrivé en une autre conjoncture que celle de la perte d'un Combat, où il faut consoler nos amis & nous réünir plus fortement que jamais, je vous aurois fait là-dessus une Lettre de six pages pleines d'un très-vif ressentiment de Sa Majesté; mais elle ne désire pas que vous en disiez un seul mot audit Sieur de Wit, & qu'au contraire vous

lui

lui témoigniez avoir reçû ordre de Sa Majesté de le protéger plus que jamais, en cas que ses envieux voulussent prendre le prétexte de la disgrace arrivée à la Flote, pour lui susciter des embarras; & en effet Sa Majesté désire que vous employiez efficacement, & autant qu'il sera besoin, toute son autorité pour le soûtenir.

Cependant pour vôtre information je vous dirai, que Monsieur van Beuningen a eu grand tort, s'il a fait des commentaires sur une conduite fort sincére; *car* même les motifs des refus qu'on lui a fait ont été obligeans pour les Etats, *s'ils* sont bien considérez; cependant sur de pareilles bagatelles on déclare, que si les Provinces en sont informées, on aura *de la* peine à les en faire revenir.

Ledit Sieur van Beuningen *demande*, qu'on lui permette de faire une levée de Matelots dans nos Ports de Ponant; on lui répond, qu'on lui pourroit facilement accorder sa demande, mais que Sa Majesté ne veut pas vendre de la fumée, ni que les Etats se puissent plaindre qu'elle les a voulu tromper, & que la sincérité l'oblige de l'avertir, qu'il ne trouvera pas un seul Matelot dans tous ses Ports, & que du Quesne a eu toutes les peines du monde, y ayant employé trois mois de tems, à y former l'équipage de Vendôme. Ledit van Beuningen demande encore qu'on équipe promptement douze Brûlots, & connoissant que cela n'est pas pratica-

ticable pour s'en pouvoir servir à tems dans le Combat, il se réduit à en demander deux qu'il dit être dans la Fosse de Mardik. On lui répond qu'il n'y en a qu'un, comme il est vrai, & qu'il peut bien croire que Sa Majesté, qui voudroit avoir payé beaucoup, & que tous ses Vaisseaux de Guerre & tous ses Brûlots pûssent arriver à tems dans la Manche pour se trouver à la Bataille, ne refuseroit pas un Brûlot aux Etats; mais que Sa Majesté craignoit de donner à rire au monde, & que tant les Anglois que les Hollandois, voyant arriver ce Brûlot, ne dissent par moquerie & avec quelque raison: Voilà la Flote de France qui vient secourir ses Alliez dans le péril. C'est la prémiére réponse que je donnai à Monsieur van Beuningen, qui étoit, selon mon petit jugement, fort sensée pour ne nous laisser pas tomber dans le ridicule; néanmoins le même soir, étant arrivé chez lui, il m'écrivit un Billet aussi pressant pour ce Brûlot que s'il eût été question de toute nôtre Flote; & l'ayant montré au Roi, Sa Majesté m'ordonna aussi-tôt de lui expédier les ordres qu'il désiroit, au péril de toutes les moqueries qu'en pourroient faire & Amis & Ennemis; & ledit Sieur van Beuningen prit soin d'envoyer à Calais cet ordre si important par un Courier exprès, & Monsieur Nacquart m'a écrit du 2. qu'il alloit envoyer le Brûlot à Monsieur de Ruyter.

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 11. Août 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Sieur de la Garde Belin ayant demandé au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam la sortie de deux Vaisseaux François, le St. Anthoine & les Armes de France, venus de Dunkerque dans la Rade de Tessel pour y prendre seulement la Compagnie ou Envoi de deux autres Vaisseaux, nommez le Lis couronné & la Justice, équipez en guerre pour le service de la Compagnie Occidentale de France, & le secours des Isles de l'Amérique, ledit Sieur de la Garde Belin auroit payé pour le droit de quarante deux sols pour tonneau quatre cent quarante cinq florins dix sols, seulement par provision & comme par forme de consignation: de quoi ayant présenté depuis une Requête audit Collége de l'Amirauté pour avoir restitution de ladite somme, ledit Collége a répondu par une Apostille à ladite Requête, qu'il n'en pouvoit disposer jusques à présent; ce qui a obligé ledit Sieur de la Garde Belin de s'adresser audit Ambassadeur Extraordinaire, & ledit Ambassadeur de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise faire restituër audit Sieur de

de la Garde Belin, les 445. florins dix sols payez par lui, comme il est dit ci-dessus, par forme de consignation, pour la sortie de ces deux Vaisseaux, attendu qu'ils sont venus de Dunkerque sans aucunes Marchandises, & seulement pour joüir dudit Convoi.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que Paul le Vasseur, Capitaine d'une petite Courvette de Calais armée en guerre, étant sorti de ladite Ville le sixiéme Juillet dernier avec Commission de France pour faire sa route du côté du Nord, avoit rencontré à la hauteur du Vlie, Païs de Frise, un Heu chargé de Godron, tenant sa route du côté d'Angleterre, lequel il a fait aborder, & a trouvé que le Maître dudit Heu n'avoit aucun congé, connoissement, charte partie, Lettres d'habitation ni d'adresse, ce qui l'a obligé de mettre de ses gens dessus, à dessein de le conduire au prémier Havre de France; mais le vent contraire l'en ayant empêché, il avoit relâché aux Côtes de Frise, où il a cru être aussi bien en sûreté que dans les Ports de France: mais bien au contraire de cela, que le Gardecôte lui a fait commandement d'aller à bord pour lui porter sa commission, à laquelle il n'a trouvé rien à redire, & que néanmoins il n'a pas laissé de s'emparer dudit Heu & des Marchandises, qu'il a menez en la Ville de Harlingue, où étant arrivez, Messieurs de l'Amirauté auroient donné main levée au Maître dudit Heu, pour s'en aller où il avisera bon être avec son Vaisseau & ses Marchandises; que le douziéme dudit mois

le même le Vasseur a fait rencontre, à la hauteur d'Inglant, d'un autre Heu chargé de Chanvre, tenant sa route vers l'Angleterre, qu'il a trouvé aussi sans congé, Charte partie, connoissement, ni Lettre d'avis & d'habitation, qu'il a pris & mené à Horn, ne pouvant le conduire en France à cause du vent contraire, où le Garde-côte l'a encore obligé de lui porter sa Commission, qu'il a trouvée en bonne forme; nonobstant quoi il n'a pas laissé de l'envoyer à Harlingue, où il n'a pas lieu d'espérer plus de justice de cette prise que de la prémiére. C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de laisser joüir ledit le Vasseur de ses prises suivant sa Commission, & les mener en France, pour y être fait droit sur icelles.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre du Roi son Maître, de demander à Vos Seigneuries l'exemption des droits pour un Navire venu de Suéde, chargé de cent piéces de Canon, qui doivent servir à l'Armement des Vaisseaux de Sa Majesté qui sont bâtis à Amsterdam. Donné à la Haye l'onziéme Août 1666.

D'ESTRADES.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 12. *Août* 1666.

DEpuis que le Sieur de Wit est arrivé en Zélande, il a trouvé le mal plus grand qu'il ne croyoit, par la division de l'Amiral de Ruiter & de Tromp, & par la lâcheté de 40. Capitaines qui ont abandonné de Ruyter dans le Combat. Il m'écrit, que son application est à mettre d'accord les deux Chefs, qui sont fort animez l'un contre l'autre. Je l'ai averti que ledit Tromp est poussé à tenir la conduite qu'il tient par des voyes secretes, & que c'est une cabale où lui & plusieurs des principaux des Etats trempent. Je dois avertir Vôtre Majesté, que si la chose tire en longueur, il ne faudra faire nul fondement sur l'action de leur Flote, quoiqu'il y ait encore 180. Vaisseaux, mais fort peu de braves Capitaines, les meilleurs ayant été tuez en soûtenant l'Amiral de Ruyter.

Ce que je trouve de plus fâcheux, est de voir les lâches soûtenus par leurs Parens, Députez des Villes & des Amirautez, & qu'ils resteront dans l'emploi, comme s'ils avoient fait leur devoir.

La Flote Angloise a été trois jours près de Blanckenbergue à la vûë de celle de

Hollande; elle eſt à préſent devant la Meuſe, & a détaché dix grands Navires pour aller du côté du Nord. On ne ſçait pas ſi le reſte de la Flote ſuivra, en ce cas le Roi de Dannemarc pourroit avoir des affaires; leur deſſein peut être auſſi d'aller au devant de la Flote des Indes, qui eſt ſur le point d'arriver, ou bien d'aller prendre dans le Sond quantité de Vaiſſeaux Marchands Anglois chargez de toutes ſortes d'uſtenſiles pour la Marine.

La Victoire des Anglois paroit en ce qu'ils ſont maîtres de la Mer.

Vôtre Majeſté verra, s'il lui plaît, dans ma dépêche du 17. Juin dernier, comme les Sieurs de Wit & Huygens, Commiſſaires aux affaires ſecretes, m'ont dit, que les Etats ne feroient pas difficulté de ſe confier aux écrits en bonne forme qui ſeroient donnez à Vôtre Majeſté de la part de la Couronne de Suéde, qui déclaraſſent, qu'elle obſerveroit tout ce qui ſera arrêté, nonobſtant que la Paix ſe fit avec les Moſcovites. Du depuis le Sieur d'Isbrand a écrit, qu'il eſpére obtenir un Acte de Neutralité en bonne forme.

Les Etats ont envoyé ce matin 600. mille livres en Zélande pour la Flote, & on louë des Matelots de tous côtez pour remplacer ceux qu'on a perdus.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 15. *Août* 1666.

LE Sieur de Wit arriva hier de Zélande, après avoir raccommodé les Sieurs de Ruyter & Tromp, & remis la bonne intelligence & l'union dans la Flote. Sa présence étoit nécessaire à la Haye pour dissiper les cabales qui commençoient de se former. Je n'ai rien omis dans son absence pour faire connoître de la part de Vôtre Majesté, qu'elle seroit contraire à tous ceux qui formoient des desseins de broüiller, & plusieurs Villes ensuite sont demeurées dans la retenuë sans prendre parti. Il n'y a plus rien à craindre à présent de ce côté-là, & je vois toutes choses disposées à une bonne union.

Le Sieur de Wit & les Commissaires, dans nôtre Conférence, m'ont dit que la Flote ne sçauroit être prête que dans un mois, que si celle des Anglois alloit vers le Tessel, la leur iroit la chercher, & qu'en ce cas la Manche seroit libre à la Flote de Vôtre Majesté; que si celle d'Angleterre rentroit dans la Riviére de Londres ou aux Dunes, celle des Etats iroit se poster, soit à l'entrée de la Tami-

ſe, ou entre Douvres & Calais, & qu'ainſi celle de Vôtre Majeſté aura facilité de ſe joindre ſans rien riſquer.

Leſdits Commiſſaires m'ont aſſûré, que la Flote ſeroit de 80. Vaiſſeaux bien équipez, que les Anglois n'en ont à préſent que 70. qu'ils en ont renvoyé dix fort maltraitez & hors de Combat, & trois brûlez ou coulez à fond. Ils ont mis 60. hommes à terre en Nord-Hollande près d'Egmont, qui ont brûlé deux maiſons & mis un Etendart rouge ſur une Dune qu'ils y ont laiſſé, & de-là ſont allez vers le Teſſel. Tous les Marchands appréhendent fort pour leurs Vaiſſeaux, qui ont ordre de revenir, & pour ceux de la Compagnie des Indes.

J'ai fort preſſé le Sieur de Wit & les Commiſſaires de finir l'accommodement avec la Suéde. Ils m'ont *répondu que* c'étoit leur intention, mais que les Etats veulent trouver leurs ſûretez, & qu'ils ne peuvent les trouver qu'aux conditions qu'ils m'ont déclaré l'ordinaire dernier, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majeſté. Les Etats accorderent hier l'exemption de droits des cent piéces de Canon venus de Suéde pour le compte de Vôtre Majeſté. Le Sieur de Wit m'a témoigné, que les Etats ſe ſentoient fort obligez à Vôtre Majeſté de la Lettre qu'elle écrivoit au Roi de Dannemarc ſur ce ſujet, & le prioit de leur accorder ce ſecours dans cette conjoncture préſente.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 15. *Août* 1666.

VOus verrez dans la dépêche du Roi tout ce qui s'est passé entre Messieurs de Wit, les Commissaires & moi, dans deux Conférences que j'ai euës avec eux sur les points de la dépêche de Sa Majesté. C'est en user bien généreusement, Monsieur, que de n'insulter pas ses Amis par des sinistres reproches, dans une conjoncture d'affliction comme celle d'à présent. Je n'ai pas laissé de le dire à Monsieur de Wit, & de lui témoigner l'ordre que j'ai reçû de Sa Majesté de le proteger, & me servir de son nom en toutes rencontres où il iroit de son intérêt. Il s'en est senti fort obligé, & m'a prié de vous écrire, qu'il n'oublieroit jamais cette marque de la bonté du Roi. J'ai remarqué qu'il a été bien aise que cela se soit passé de la sorte, & qu'il s'attendoit à quelques reproches. Je lui ai lû ce qui est porté dans vôtre dépêche sur les demandes de Monsieur van Beuningen & vos réponses; il est convenu qu'elles étoient justes, & que

ledit van Beuningen s'en devoit contenter. J'ai adressé hier le paquet de Monsieur le Chevalier de Terlon à Monsieur Courtin, & lui ai écrit un Billet de l'ouvrir en son absence, & faire ce que Sa Majesté ordonne.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 19. *Août* 1666.

MOnsieur de Wit, revenant de Zélande, avoit cru d'avoir terminé les différens de l'Amiral de Ruyter & de Tromp, & avoir par-là dissipé toute cette grande cabale qui s'étoit élevée; mais il n'a pas été deux jours hors de la Flote, que les cabales ont échauffé Tromp, & l'ont porté à se plaindre plus haut qu'auparavant, & toute la Flote est partagée pour les deux partis. Monsieur de Wit s'y en retourne dans deux jours; il me prie d'aller dans les Villes, & me servir du nom du Roi pour porter les esprits à demeurer dans l'union, ce que je ferai la semaine prochaine. Je crains même qu'il ne soit obligé de monter sur la Flote avec des Députez des Etats pour contenir Tromp dans son devoir; ce qui seroit très-fâcheux, sa pré-

sence

ſence étant fort néceſſaire à la Haye.

Si la Flote du Roi arrivoit dans cette conjoncture, elle remettroit les mutins dans leur devoir.

J'ai fait lire à Monſieur de Wit la Lettre de Monſieur Colbert à Terlon, mais comme il n'a rien apris de l'arrivée de la Flote, il n'en a pas été beaucoup ſatisfait.

Les Etats ont nommé des Commiſſaires pour entendre les plaintes de Monſieur le Duc de Neubourg; & ſi les choſes ſe vérifient comme le Mémoire le porte, Monſieur de Wit m'a aſſûré qu'on lui donnera ſatisfaction. L'on travaille auſſi avec le Chancélier de Cologne pour ajuſter les différens de Rhinberg.

Il arrive tous les jours quelque choſe de nouveau qui retarde l'accommodement de Suéde; les Etats ne peuvent paſſer l'Acte de la Médiation comme il eſt couché. Vous verrez par ce Mémoire, de la maniére qu'ils le prétendent pour y trouver leur ſûreté, & ce qu'ils m'ont répliqué touchant les Péages & Droits nouveaux.

J'ai eſtimé à propos de vous envoyer la Copie de la Lettre que j'ai écrite à Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suéde, pour ne vous pas importuner par des redites. Je n'ai oublié aucune des raiſons portées dans les dépêches du Roi, pour obliger Monſieur de Wit & les Commiſſaires à ſe relâcher ſur les termes du projet de de l'Acte que Meſſieurs les Ambaſſadeurs m'ont envoyé; & après beaucoup de

contestations, Monsieur de Wit m'a dit en particulier, que cela ne se pouvoit pas, que la Ville d'Amsterdam & toute la Hollande voyoient fort bien, que par l'augmentation des Droits & Péages la Suéde leur vouloit ôter le Commerce de la Mer Baltique, & qu'il n'oseroit leur proposer aucun tempérament là-dessus.

Monsieur du Buat, qui étoit auprès du Prince d'Orange avant qu'on eût *changé* sa Maison, fût arrêté prisonnier par ordre des Etats hier au soir, & ses papiers ont été saisis: on l'interroge présentement; on le soupçonne d'avoir eu intelligence en Angleterre, & d'être de cette nouvelle cabale de Tromp. Beaucoup de gens de la Milice en sont soupçonnez. Dans peu de jours on verra plus clair à cette affaire; mais il paroît déja que tous les Amis des Espagnols suportent *Tromp.*

La Flote des Anglois se *proméne toûjours* sur ces Côtes, depuis le *Tessel jusques* à la Meuse. Il ne paroît qu'environ 30. Navires, & on est dans l'incertitude si le reste a passé jusques au Sond, ou s'ils sont retournez jusques à la Meuse.



ME-

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 19. Août 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de réïtérer fortement à Vos Seigneuries les instances qu'il leur a ci-devant faites pour le relâchement de deux Navires Flutes, apartenant au Sieur Fremond, Marchand de Paris, qui retournant d'Angleterre, où ils avoient (avec Passeport du Roi) porté le Bagage de Mylord Hollis, ont été pris & menez à Amsterdam, où Sa Majesté a été fort surprise d'aprendre que, dans un même cas de Passeports que deux Vaisseaux avoient chacun de Sa Majesté, le Collége de l'Amirauté de ladite Ville d'Amsterdam ait ordonné le relâchement de l'un & la confiscation de l'autre, y ayant tout lieu de les traiter également & de les relâcher tous deux, d'autant plus qu'il se voit clairement, que si on a eu dessein d'aller charger ces Vaisseaux de Plomb & de Charbon, ce n'a été qu'en chemin faisant & par occasion, & non pas que l'on ait eu la moindre pensée d'établir, par le moyen desdits Passeports, aucun Commerce en Angleterre en faveur des Sujets de Sa Majesté, qui leur a fait des défenses très-rigou-

reuses d'y en avoir aucun ; & même Sa Majesté, voyant l'effet qu'un seul cas de cette nature a produit dans les Provinces-Unies, a résolu d'en retrancher la cause à l'avenir, & de n'expédier plus de pareils Passeports ; mais elle espère de la justice & de l'honnêteté de Vos Seigneuries, que le Sieur Fremont, qui n'a agi que sur la foi de ses Passeports, ne souffrira pas le préjudice de la confiscation qui a été ordonnée, & qu'au contraire elles la feront réparer, par la consideration de l'intérêt que Sa Majesté est obligée de prendre en cette rencontre à la restitution desdits deux Vaisseaux audit Fremont, dans le même état qu'ils ont été pris, & même que Vos Seigneuries leur accorderont leurs Passeports pour la sûreté de leur retour en France, après la connoissance qu'elles auront que la chose n'est d'aucune conséquence.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que par leur Résolution du 11. *de ce mois, il leur a plû exempter des Droits du Païs un Vaisseau qui a aporté cent Canons de Suéde, pour armer ceux qui se bâtissent pour le Roi à Amsterdam ; mais comme il se trouve de plus, parmi lesdits Canons, du Fer propre à faire des Ancres pour lesdits Vaisseaux, il les prie au nom du Roi son Maître, de vouloir étendre leur exemption aussi bien sur ce Fer que sur les Canons, s'assûrant que, comme Vos Seigneuries ont intérêt de souhaiter le prompt Armement desdits Vaisseaux de Sa Majesté, elles n'apporteront pas de difficulté à ladite exemption pour le Fer qui doit être employé à leurs Ancres.*

Ledit Ambassadeur a aussi reçû avis, qu'il doit

doit venir de Suéde jusques au nombre de six cent Canons pour les Vaisseaux du Roi, & du Fer pour les Ancres à proportion, & ordre de demander à Vos Seigneuries l'exemption pour cette quantité de Canon & de Fer, dont partie est déja arrivée, & le reste ne tardera pas à arriver, afin d'armer bien-tôt les Vaisseaux de Sa Majesté & les mettre en état d'agir. Donné à la Haye le 19. Août 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Roi pour servir d'Instruction au Sieur Marquis de Bellefonds, s'en allant en Hollande.

Autant que le Roi a vû avec un indicible déplaisir, que son Armée Navale, par de fâcheux contre-tems, n'ait pû avoir part au péril & à la gloire des deux Batailles qui se sont données sur Mer cette Campagne; autant Sa Majesté souhaite avec passion que la mauvaise saison n'arrive pas, sans que l'on remporte quelque avantage décisif sur les Anglois par un nouveau Combat, où les Officiers de sa Flote & leurs équipages ayent lieu de signaler leur valeur & leur zèle pour le bien de la Cause commune.

Dans cette vûë, qui fait aujourd'hui le plus ardent désir de Sa Majesté, aussi-tôt qu'elle sçût l'événement du dernier choc des Flotes, & que celle de Messieurs les Etats, quoiqu'avec perte seulement de deux Vaisseaux, avoit

été

été obligée de rentrer dans les Ports de Zélande pour se radouber, Elle dépêcha un Courier exprès au Sieur Comte d'Estrades, son Ambassadeur en Hollande, pour témoigner auxdits Etats le déplaisir que ce malheur lui avoit causé, la disposition où elle étoit de contribuër tout ce qui dépendroit d'Elle pour le réparer promptement, & pour cet effet, sçavoir en quel tems précisément ils pourroient remettre leur Flote à la Mer, & par quels moyens ils estimoient que l'on pût plus sûrement faire la jonction de la Flote de Sa Majesté avec la leur.

Ledit Sieur d'Estrades, après avoir longuement conféré sur la matière avec les Commissaires desdits Etats qui ont accoûtumé de traiter avec lui, a répondu au Roi de leur part, qu'ils étoient en état de remettre leur Flote en Mer dans le 15. du mois prochain, composée de quatre-vingt bons Vaisseaux; & touchant la jonction, que si celle des Anglois étoit vers le Tessel, la leur iroit la chercher, & qu'en ce cas-là la Manche seroit libre à celle de Sa Majesté; ou que, si l'Ennemi rentroit dans la Rivière de Londres, ou étoit aux Dunes, la Hollandoise iroit se poster, ou à l'entrée de la Tamise, ou entre Douvres & Calais, & qu'ainsi celle de Sa Majesté auroit facilité de la joindre sans rien risquer.

Comme on ne peut bien discuter une matière qui attire de si grandes conséquences après soi, par des Lettres qui ne répliquent point, & comme d'ailleurs les Commissaires des Etats n'ont touché que deux cas, entre un plus grand nombre d'autres qui peuvent très-facilement ar-

arriver, & qui mettroient en péril l'une & l'autre Flote si on n'y avoit pourvû, & enfin que, sur les deux cas même qui ont été touchez de delà, il y a beaucoup de choses à dire, les expédiens que l'on propose ne satisfaisant pas entiérement Sa Majesté sur la sûreté de la jonction, Sa dite Majesté, qui n'a présentement rien plus à cœur que cette affaire, a pris la résolution de faire faire une course en Hollande au Marquis de Bellefonds, son prémier Maître d'Hôtel & Lieutenant Général de ses Armées, afin qu'après avoir communiqué audit Sieur d'Estrades les sentimens de Sa Majesté, dont on l'informera mieux ici de vive voix, & lui de la même maniére ledit Sieur d'Estrades, qu'on ne le sçauroit faire par écrit, ils puissent l'un & l'autre conférer de nouveau pleinement sur la matiére avec les Commissaires des Etats, & concerter les meilleures mesures qu'ils estimeront qui se peuvent prendre sur chacun des divers cas qu'on peut prévoir, afin que ledit Sieur de Bellefonds venant après en rendre compte à Sa Majesté, & Elle les approuvant, Elle puisse envoyer ses ordres en toute diligence au Sieur Duc de Beaufort par le même Marquis de Bellefonds, comme étant celui qui sera le mieux informé de tous les concerts qui auront été pris, & lequel d'ailleurs avoit, il y a long-tems, demandé à Sa Majesté la grace de pouvoir se trouver au prémier Combat Naval qui se donneroit, ce qu'elle lui avoit accordé.

En prémier lieu, ledit Sieur de Bellefonds dira aux Commissaires, que ce que Sa Majesté l'a chargé de demander avec plus d'instance

aux

aux Etats, c'est qu'ils veuillent bien ordonner précisément à leur Lieutenant Général Amiral de Ruyter, de ne donner plus de Combat contre les Ennemis, ni pendant le reste de cette Campagne ni à l'avenir, si la Guerre dure encore, que la Flote de France ne soit jointe à la leur, & cela, tant pour le propre honneur de Sa Majesté, & pour fermer la bouche à ceux qui ont voulu jusqu'ici mal juger de ses intentions, sur le long retardement de l'arrivée du Sieur Duc de Beaufort, que pour plus grande sûreté de pareilles actions; la prudence ne permettant pas que l'on hazarde sa propre réputation & son plus considérable intérêt avec de moindres forces, quand on a facilement le moyen d'en assembler de plus grandes, & de mettre l'un & l'autre à couvert, agissant avec une apparente probabilité de la Victoire.

Cette instance, que l'on devra fortement appuyer, sera sans doute très-agréable aux Etats, qui en tireront la conséquence que le Roi ne veut, ni épargner les Ennemis, ni exempter sa Flote d'aucun des dangers que celle de ses Alliez peut courir.

Ce fondement étant présuposé, qu'on ne combattra plus qu'avec toutes les forces conjointes, il reste à déliberer & à concerter, par quels moyens plus sûrs on fera toûjours cette jonction, selon chacun des divers cas de l'action de la Flote Ennemie.

Il semble que ces divers cas peuvent se reduire à sept principaux: le prémier, que la Flote Angloise aille au Tessel, ou plus avant dans le Nord, soit pour faire quelque dommage au Roi de Dannemarc, ou pour intercepter les Vais-

Vaisseaux qui reviennent des Indes chargez si richement, & les autres Navires Marchands qui retournent sous la bonne foi de la Victoire du mois de Juin, & enfin pour tirer de l'Elbe les vingt-deux Vaisseaux Anglois qui n'en ont osé sortir jusqu'à présent, chargez de beaucoup de denrées du Nord, absolument nécessaires pour la Navigation & pour l'équipement des Flotes.

La seconde, que la Flote Ennemie rentre dans la Riviére de Londres par le défaut de Munitions & de Victuailles, & y desarme entiérement, sans témoigner aucun dessein de se remettre à la Mer cette Campagne, comme la nécessité d'argent ou d'autres provisions pourroit bien l'y obliger.

La troisiéme, que ladite Flote rentre dans la même Riviére, ou dans ses autres Ports, mais avec dessein de prendre des Munitions & des Victuailles, pour se mettre promptement à la Mer.

En quatriéme lieu, qu'elle continuë à tenir la Mer, & à croiser dans la Manche & sur les Côtes des Etats, se faisant ravitailler par des Barques qui lui seront envoyées.

La cinquiéme, qu'elle vienne toute contre le Duc de Beaufort, quand elle apprendra son arrivée à la Rochelle, & sa prochaine venuë vers la Manche, espérant de le pouvoir attaquer seul avant la jonction.

La sixiéme, qu'elle se divise, envoyant une partie de ses Vaisseaux sur les Côtes des Provinces-Unies, & l'autre contre le Duc de Beaufort.

Et la septiéme & derniére, qu'elle se tienne

à

à l'embouchure de la Riviére de Londres, ou dans Portsmouth, toûjours en état de sortir, aussi-tôt qu'elle verra paroître à la Mer, ou la Flote de Sa Majesté, ou celle des Etats; & ainsi pouvoir combattre l'une & l'autre seule, avan que la jonction ait pû se faire.

Sa Majesté a dit au Sieur de Bellefonds ses sentimens sur chacun desdits cas, qu'il communiquera au Sieur Comte d'Estrades, afin qu'ils puissent ensemble travailler à attirer les Etats dans les mêmes pensées.

Il y en a plusieurs sur lesquels il n'échet presque pas de faire aucune déclaration, chacun pouvant d'abord juger ce qu'il devra faire, comme si les Ennemis vont vers le Nord, ou s'ils rentrent dans la Riviére de Londres pour desarmer leur Flote, ou s'ils viennent vers le Duc de Beaufort, car aux deux prémiers la jonction se fera sans difficulté, & au troisiéme la Flote des Etats devra suivre celle de l'Ennemi. Il n'est pas à présumer, après la fâcheuse expérience que les Anglois ont faite au mois de Juin dernier, qu'ils songent plus à séparer leurs forces; il est plus sûr de prendre de ce côté-ci des mesures, sur la croyance qu'ils ne tomberont plus dans cette faute, & qu'ils feront au contraire tout ce que le bon sens & la raison dictent, qui est sans doute, autant sur Mer que sur Terre, de s'oposer de tout son pouvoir à la jonction des forces ennemies, & de tâcher de combattre l'un des deux Corps ennemis avant qu'ils se puissent joindre. On veut dire que les Anglois, étant bien conseillez, pourvû que les moyens d'argent & autres choses nécessaires ne leur manquent pas, dès qu'ils apprenn-

prendront l'arrivée à la Rochelle de la Flote de Sa Majesté, & qu'elle y aura trouvé des Victuailles qu'on y a fait depuis long-tems préparer, afin que rien ne retarde son passage dans la Manche, ils se tiendront vraisemblablement en état de pouvoir faire ce qui a été dit dans le quatriéme, ou dans le dernier cas; & c'est aussi principalement sur ces deux-là que Sa Majesté charge le Sieur de Bellefonds de lui raporter des réponses bien précises de ce que fera la Flote des Etats de sa part, pour se donner la main avec celle que commande le Duc de Beaufort, & faire réüssir la jonction avec le moins de danger de l'une & de l'autre qu'il se pourra.

Ces sortes de Résolutions sont de si grande importance, qu'il semble à Sa Majesté qu'elles ne peuvent être trop consultées avec les gens du métier: c'est pourquoi elle estimeroit très-utile, & même en quelque façon nécessaire, ou que l'on trouvât moyen de faire venir à la Haye le Sieur de Ruyter, ou que le Comte d'Estrades, le Sieur de Bellefonds, & le Sieur de Wit allassent eux-mêmes le trouver au lieu où il est, pour concerter toutes choses de l'avis du Chef qui les doit exécuter, en ce qui regarde le fait de Messieurs les Etats. Sa Majesté se remet du surplus à ce qu'elle a dit de vive voix audit au Sieur de Bellefonds. Fait à Vincennes le 22. Août 1666.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 26. Août 1666.

DEpuis la derniére dépêche que j'ai eu l'honneur d'écrire à Vôtre Majesté sur la détention de Buat, il a été interrogé plusieurs fois par des Commissaires: il a avoüé avoir fait un Voyage à *Anvers*, & conféré avec un Gentilhomme du Roi d'Angleterre, des moyens pour faire la Paix, qui vont à changer la forme du Gouvernement présent, & à se séparer de la France. Il a avoüé avoir tout communiqué au nommé *Kivit*, qui est dans le Gecommiteerde *Raed de la* part de la Ville de Rotterdam, & Beau-frere de Tromp, & à vander Houst, qui est dans le Conseil d'Etat de la part de la même Ville de Rotterdam; ainsi ces deux-là étant les plus chargez, & comme complices avec le Buat, & les Chefs de la Négociation & de l'intelligence, Messieurs les Etats les ont interdits de leurs Charges, & ont donné ordre au Fiscal d'en connoître.

Les Sœurs de Tromp ayant fait imprimer quelques Mémoires qui blessoient l'autorité de l'Etat, ont été citées à l'Assemblée, & puis mises entre les mains du Fiscal.

Trom-

Tromp a été mandé à la Haye, où il est arrivé depuis deux jours. Messieurs les Etats l'ont fait venir dans l'Assemblée, & après avoir blâmé sa conduite, lui ont ôté sa Charge, & en ont pourvû Monsieur van Ghent, personne de qualité, & qui étoit second de de Ruyter à ce dernier Combat.

Il a été fort débattu si l'on ôteroit sa Charge à Tromp, parce qu'il est fort aimé de tous les Matelots, & du Peuple même, qui est celui qui cause les plus grands desordres dans les Villes; mais après avoir bien considéré les accidens qui en pouvoient arriver, les Etats ont jugé, qu'ils seroient moindres que ceux qui sont à craindre, si ledit Tromp étoit dans la Flote avec le crédit qu'il y a. C'est pourtant un homme de grand service, & qui seroit bien propre à commander l'Escadre des Vaisseaux que Vôtre Majesté a fait bâtir à Amsterdam. Il y auroit à prendre des sûretez avec lui, comme celle de l'obliger à porter cent mille écus qu'il a en France, & y achêter une Terre, & des mesures avec Monsieur de Wit, pour ne l'attirer pas sans sa participation au service de Vôtre Majesté. J'attendrai ses ordres là-dessus, & les suivrai très-ponctuëllement.

Monsieur de Wit est allé à la Flote pour la presser de partir, établir Monsieur van Ghent dans la Charge de Tromp, & tâcher d'unir les Matelots, qui sont divisez en deux factions, & même en

sont

font venus aux mains, les uns tenant le parti de de Ruyter, les autres celui de Tromp. Ce désordre en a causé un fort grand: car les Anglois sont entrez dans la Rade de Vlie, conduits par un Capitaine Hollandois qui fut cassé l'année passée pour avoir mal fait son devoir, & ont brûlé cent quarante Navires Marchands & deux Navires de Guerre, & ensuite un Village sur la côte; on estime cette perte à plus de six millions.

Le dommage de la Bataille, l'incendie des Vaisseaux, & les grandes intelligences que les Anglois ont dans les Villes, à quoi la cabale d'Espagne est jointe, ont fait juger à Monsieur de Wit, que le moyen le plus prompt pour remédier à tout ce que dessus, étoit de mettre l'union dans la Flote; il y porte treize cens mille livres pour cela, & après il la doit faire sortir en Mer, pour aller vers le Nord, où les Anglois sont pour attendre la Flote des Indes. Ce parti est nécessaire à prendre pour contenir les Villes dans leur devoir, un nombre infini de Marchands étant ruinez par cette derniére perte, qui excite la canaille du Peuple à la revolte contre les Magistrats. Les Espagnols n'oublient rien pour les y porter, & ils débitent par les Villes des Libelles infames contre Vôtre Majesté & le Gouvernement présent de Hollande. On a donné les ordres nécessaires pour les supprimer par-tout, & il en paroît peu à présent; j'en envoye une Copie à Monsieur de Lionne.

Le

Le Sieur de Wit en partant m'a fait prier de voir les Députez des Villes, de les ménager autant qu'il sera possible, & tâcher même de gagner ceux que je trouverai chanceler entre l'un & l'autre parti. Il a déja reconnu que j'y ai agi assez utilement depuis huit jours. Je continuërai encore, & n'oublierai rien de tout ce qui pourra contribuër à rompre & dissiper une si grande cabale, qui a infecté la plus grande part des Magistrats des Villes.

Comme je travaillois à cette dépêche, Monsieur de Bellefonds est arrivé, qui a apporté la nouvelle tant désirée ici de l'arrivée de Monsieur le Duc de Beaufort à la Rochelle: dès l'instant j'ai demandé des Commissaires aux Etats, qui sont venus chez moi; il leur a fait entendre le sujet de son voyage, & sans entrer plus avant en matiére avec eux, ils nous ont dit que le Sieur de Wit & les Députez qui sont partis pour la Flote, ayant tout pouvoir de conclure pour la jonction, en prenant les avis de Monsieur de Ruyter, ils s'en remettoient à eux. Nous avons résolu, Monsieur de Bellefonds & moi, de partir demain pour la Zélande, & je donnerai par même moyen à Monsieur de Ruyter le présent que Vôtre Majesté lui a envoyé, & l'Ordre de St. Michel.

Je verrai encore aujourd'hui partie des Villes, pour les disposer à demeurer fermes dans le bon parti, & je ferai de re-

tour à la Haye dans sept jours pour continuër à les solliciter.

Je ne dirai rien à Vôtre Majesté de la Flote, parce que Monsieur de Bellefonds lui en dira des nouvelles de vive voix, après que nous aurons examiné *toutes* choses.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Août 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'il vient de recevoir présentement des Lettres de Sa Majesté, par les mains de Monsieur le Marquis de Bellefonds, son prémier Maître d'Hôtel. Mais d'autant qu'elles traitent d'affaires pressées & importantes, il prie Vos Seigneuries de lui vouloir donner le plus promptement qu'il se pourra des Commissaires pour les examiner, Monsieur le Pensionnaire de Wit étant absent. Fait à la Haye le vingt-sixiéme jour d'Août 1666.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 27. *Août* 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 19. Je considére les divisions de l'Amiral de Ruyter & de Tromp, pour un des plus grands préjudices qui pourroient dans cette conjoncture arriver aux Etats & à la Cause commune, si on ne trouve le moyen de les faire cesser; d'autant plus que les aigreurs, qu'on dit être extrêmes entre ces deux Chefs, ne s'arrêtent pas à leurs seules personnes, & à quelques-uns de leurs amis; mais que vous mandez que toute la Flote se partialise pour l'un ou pour l'autre; & comme d'ailleurs Tromp est fort Serviteur de la Maison d'Orange, il est bien à craindre que tous les Peuples, Villes ou Provinces qui sont affectionnez au Prince, ne prennent l'occasion de ce différend particulier de deux hommes, pour faire des cabales qui produisent une grande division dans l'Etat, dont nos Ennemis profitent. C'est encore un grand mal, que Tromp ne croyant pas le Sieur de Wit son Ami, & étant dans des intérêts contraires, le Pensionnaire n'aura pas sur son esprit le crédit qu'il faudroit, pour lui faire goûter les raisons qu'il lui représentera pour le porter à respecter son Général, à bien vivre avec

lui, & à faire céder tous ses ressentimens au bien de sa Patrie: ce que je ne doute pas que de Ruyter, qui est plus âgé & qui a plus de prudence, ne fasse volontiers de son côté, & sincérement. C'est pourquoi, regardant cette affaire comme *étant* de tous nos intérêts communs celle de la plus grande considération que nous ayons, non seulement j'approuve le voyage que vous vous proposiez de faire dans les Villes à la priére du Pensionnaire, pour exhorter un chacun à l'union, *mais* que vous alliez aussi au lieu où se trouveront ces deux Officiers Généraux, pour employer mes offres, mes exhortations & mon autorité à les remettre bien ensemble, prenant les paroles de part & d'autre, de ce que dorénavant ils vivront *bien ensemble*, & y faisant même *intervenir le Marquis* de Bellefonds. Vous *pourrez-vous servir* de lui, pour leur faire entendre que le principal motif de son voyage a été le désir que j'ai de leur accommodement, & ensuite leur faire dire par ledit Marquis, comme venant de moi, tout ce que vous estimerez à propos pour y mieux parvenir, après l'avoir néanmoins concerté avec le Sieur de Wit.

Ce sera à la vérité un grand malheur, que ce démêlé-ci ne pouvant être accommodé, & les Etats d'ailleurs ne pouvant ôter à Tromp le Commandement de son Escadre, sans courir risque de divers inconvéniens, soit dans les actions *de la* Guerre, soit à l'égard des Peuples *&* des

Ma-

Matelots, qui aiment ce jeune Officier, le Sieur de Wit soit obligé de monter sur la Flote quand elle se mettra à la Mer ; car outre le besoin qu'on aura tous les jours de sa présence à la Haye en toutes sortes d'affaires, la prudence ne voudroit pas qu'on laissât exposer dans un si manifeste danger un Homme de cette importance, dont la perte seroit fatale à l'Etat dans cette conjoncture : néanmoins mon sentiment seroit, que l'accommodement ne se pouvant faire, on passât sur les deux considérations que je viens de dire, plûtôt que de laisser sortir la Flote avec la division qui se voit entre ces deux Officiers principaux, & qui partage le reste de ladite Flote en de pareils sentimens de desunion ; je crois pourtant qu'on ne doit venir à ce reméde qu'à la derniére extrêmité. Ne manquez pas cependant de témoigner de ma part au Sieur de Wit, que je lui sçai beaucoup de gré de la Résolution qu'il a fait prendre aux Etats de faire arrêter du Buat, sur les intelligences qu'il entretenoit en Angleterre, pour favoriser & promouvoir le dessein qu'on a, & qu'auront toûjours les Ennemis, de tâcher à porter les Etats à traiter l'accommodement à part, & à le conclure à mon exclusion. Ce sont des pensées qui ne tombent pas dans l'esprit des Anglois à mon égard, & ils voyent bien que, leur ayant déclaré la Guerre pour le seul intérêt des Etats, contre tous les miens, je suis incapable d'abandonner

jamais mes Alliez. Il ne s'agit donc, pour obtenir une prompte & bonne Paix, que de leur donner là-dessus la même bonne opinion des Provinces-Unies qu'ils *ont* déja de moi; & c'est à quoi l'arrêt du Buat pourra servir beaucoup, & particuliérement s'il est suivi du châtiment que mérite sa trahison, comme je me le promets de l'équité des Etats, de leur prudence, & de la considération qu'ils auront de leur propre honneur, & même de leur intérêt, pour bien détromper nos Ennemis de ces sortes de fausses *espérances*, qui empêchent de recourir à de meilleurs moyens pour avoir la Paix, dont, quelque bonne mine qu'ils *tiennent*, ils ont incomparablement plus besoin que nous.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 27. *Août* 1666.

MEs Galéres sont rentrées depuis quelques jours dans le port de Marseille, mais avec un si grand nombre de malades, tant Matelots, Soldats, que Forçats, qu'il m'est impossible d'en pouvoir remettre présentement plus de six à la Mer, qui n'y pourront même demeurer que jusques à la fin du mois de *Septem*-
bre,

bre, & comme, après qu'elles se seront retirées, les Anglois resteront les Maîtres de la Mer Méditerranée, & y pourront continuër leur Commerce avec plus de liberté que jamais, ce qu'il est important d'empêcher pour le bien de la Cause commune; j'ai résolu, si les Etats veulent envoyer dans cette Mer les douze Fregates dont vous leur avez si souvent parlé de ma part, d'armer six de mes Vaisseaux pour y joindre, afin de faire une Escadre commune, qui puisse ôter à nos ennemis la facilité qu'ils auroient autrement de se rendre les Maîtres du trafic du Levant. Je désire donc que vous fassiez connoître au Sieur de Wit, le préjudice que la Cause commune recevroit si nous abandonnions tout-à-fait la Mer Méditerranée, & qu'ensuite vous le pressiez, de disposer ses Maîtres à prendre la résolution d'y envoyer, le plûtôt qu'il leur sera possible, lesdites douze Fregates, pour joindre à six de mes Vaisseaux, auxquels même j'en joindrai encore deux autres au commencement de l'année prochaine, ensorte que, s'il est jugé nécessaire, ces deux Escadres, qui seront composées pour lors de vingt Vaisseaux, pourront passer en Ponant, pendant le tems que toutes mes Galéres occuperont la Méditerranée, & continueront d'empêcher le Commerce des Anglois. Ne manquez pas de me rendre compte incessamment des réponses qui vous seront faites sur ces propositions. Sur ce &c.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 28. *Août* 1666.

ENfin je viens de recevoir la nouvelle que j'attendois avec tant d'impatience depuis si long-tems, de l'arrivée de mon Armée Navale à la Rochelle, dont j'ai été bien aise de vous donner aussi-tôt avis par un Courier exprès, afin que vous puissiez avec plus de certitude examiner avec le Sieur de Wit & les Députez des Etats, ce qui est à faire pour la *jonction*; surquoi il est bon que vous observiez, que l'Escadre qui a porté la Reine *de Portugal* n'a point joint madite Armée; mais que vraisemblablement elle la joindra dans peu de jours, & auparavant que ce Courier soit de retour; de plus que, pour la sûreté du passage de madite Armée dans la Manche, il est absolument nécessaire, ou que l'Armée des Etats occupe le pas de Calais, laissant l'Armée d'Angleterre du côté du Nord, ou que les Etats envoyent un bon nombre de leurs meilleurs Vaisseaux au devant de madite Armée jusques à la pointe du Conquêt, afin qu'en étant fortifiée elle puisse entrer dans la Manche.

En examinant cette matiére, qui est à pré-

présent la plus importante qui puisse se rencontrer pour le bien de mon service, ne manquez pas de bien considérer le defaut de retraite pour mes Vaisseaux dans toute l'étenduë de la Manche, & à quel risque ils seroient exposez s'ils étoient surpris d'un mauvais tems ou de quelque accident extraordinaire.

Vous direz au Sieur de Wit, que je donne ordre de faire fermer les Ports de mes Provinces de Normandie & Picardie, afin d'empêcher autant qu'il se pourra que les Anglois soient avertis, & que la Flote des Etats puisse se servir de l'avantage qu'elle a d'être plus proche de Calais étant en Zélande, que celle d'Angleterre qui est vers le Tessel.

En même tems je donne ordre à mon Armée de s'avancer aux Rades de Belle-Isle, & même jusques à la pointe du Conquêt, en cas que les Officiers qui la commandent croyent y pouvoir demeurer avec sûreté, en attendant les ordres pour pouvoir entrer dans la Manche.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 2. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre que le Navire nommé l'Espérance, de St. Malo, du port de 250. *tonneaux ou environ, Maitre François Poictevin, étant venu décharger du Sel à Amsterdam, s'en retourne en France, soit avec quelques Marchandises non prohibées, ou avec son Balast seulement, sans qu'il lui soit aporté aucun empêchement: comme aussi de représenter à Vos Seigneuries, comme il a déja fait par deux de ses Mémoires des cinq & dix-neuviéme Août dernier, qu'outre que Sa Majesté a été fort surprise que les deux Vaisseaux appartenans au Sieur Fremont, Marchand de Paris, revenant d'Angleterre, où ils avoient été porter le Bagage du Mylord Hollis, sous la foi des Passeports qu'ils avoient chacun de Sa Majesté, ayent été pris par un Capre de cet Etat & mené à Amsterdam, y ayant été jugez par le Collége de cette Amirauté, l'un à être relâché & l'autre confisqué: Elle a fort à*

cœur

cœur le relâchement de tous les deux, d'autant plus qu'elle sçait, que quand Vos Seigneuries ont occasion d'envoyer de leurs Vaisseaux en Angleterre, ils ont toûjours permission d'en raporter des Marchandises, & il ne se trouvera pas que ces deux Vaisseaux ayent fait autre chose. C'est pourquoi ledit Ambassadeur a ordre exprès de demander de nouveau à Vos Seigneuries le relâchement pur & simple desdits deux Vaisseaux, ou s'il ne leur plaît pas de l'accorder, la revision de la confiscation de l'un d'iceux. Donné à la Haye le deuxiéme Septembre. 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 3. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait sçavoir à Vos Seigneuries, qu'il a reçû un Courier extraordinaire de la part du Roi son Maître, par lequel Sa Majesté lui donne avis de l'arrivée à la Rochelle de Monsieur le Duc de Beaufort, avec la Flote qu'il commande, & qu'aussi-tôt après il lui a dépéché son Capitaine des Gardes pour l'en informer, & l'assûrer de sa part

de vive voix, qu'il ne perdra aucun tems à faire prendre toutes les provisions & rafraîchissemens nécessaires aux Vaisseaux de sa Flote qui en manquent, & la tenir prête & en état de faire voile aussi-tôt qu'il aura l'avis que la résolution en aura été prise : ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire a crû être obligé de communiquer à Vos Seigneuries, afin que de leur part elles puissent ajuster toutes choses, pour faire ladite jonction avec la diligence & la sûreté qui sont requises. Donné à la Haye le troisiéme Septembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 3. *Septembre* 1666.

LE Marquis de Bellefonds arriva ici avant hier, & m'a rendu très-bon compte de ce qui s'étoit passé dans vos Conférences avec les Députez des Etats & le Sieur de Ruyter. Je l'ai fait partir ce matin pour aller avec la même diligence trouver le Duc de Beaufort : & afin que vous voyïez mieux les ordres que je lui donne, pour les pouvoir communiquer aux Commissaires des Etats qui ont accoûtumé de traiter avec vous ; je vous adresse une Copie de la Lettre que j'écris de ma main au Duc de Beaufort

par

par ledit Marquis de Bellefonds, qui prend son chemin droit à Brest, où ma Flote pourra déja s'être avancée sur les ordres que ledit Duc aura trouvez à la Rochelle, où il arriva le 23. de l'autre mois, sans avoir rencontré l'Escadre de mes Vaisseaux qui conduisoit la Reine de Portugal; mais comme il a des avis qu'elle étoit arrivée à Lisbonne sur la fin de Juillet, j'attens à tous les instans la nouvelle que ces dix Vaisseaux sont aussi de retour à la Rochelle, où ils recevront l'ordre de suivre sans délai leur route pour joindre le Duc de Beaufort.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 6. Septembre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître ayant sçû que depuis les défenses générales qu'elles ont faites à leurs Amirautez, de ne laisser sortir aucuns Navires de leurs Ports, ceux de France n'en sortent qu'avec beaucoup de difficulté; Sa Majesté lui a donné ordre de faire en son Nom instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il

leur plaise excepter de la généralité desdites défenses les Vaisseaux François, & faire connoître par leurs ordres auxdites Amirautez, que lesdits Vaisseaux François n'étant pas entendu être compris dans leurs défenses, ils doivent, nonobstant icelles, à leur égard, sortir tous de leurs Ports avec leurs charges sans aucun empêchement; car autrement les Sujets de Sa Majesté en souffriroient un notable préjudice, lequel seroit même entiérement contraire à la liberté que leur donne le Traité de 1662. *où il est porté, que l'on ne pourra arrêter les Navires & Marchandises de part ni d'autre, sans quelque cause qui contrevienne audit Traité : ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet que Vos Seigneuries accorderont d'autant plus volontiers à Sa Majesté, qu'outre que la chose est dans la justice, les Vaisseaux de cet État auront aussi une pareille liberté d'entrer & de sortir avec des Marchandises aux Ports de France, & que Vos Seigneuries aimeront mieux en user ainsi, que d'obliger le Roi à faire le même mauvais traitement aux Vaisseaux de leurs Sujets en France, que ceux de Sa Majesté pourroient recevoir des Amirautez de Vos Seigneuries. Donné à la Haye le* 6. *Septembre* 1666.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 9. Septembre 1666.

J'Ai fort pressé le Sieur de Wit & les Commissaires de prendre une bonne résolution pour envoyer les douze Fregates à la Mer Méditerranée ; mais ils s'en sont excusez pour cette année, n'ayant pas suffisamment de Vaisseaux équipez pour s'oposer aux grandes forces d'Angleterre.

J'ai fort insisté sur la reformation du Traité d'Elbing, qui donne quelque avantage pour les Droits & Péages aux Sujets du Roi de Suéde par dessus les Etrangers. Comme la Ville d'Amsterdam en reçoit plus de préjudice, elle est aussi la plus ferme & la plus opiniâtre à ne relâcher rien, & elle attire les autres Villes à son avis. Je leur ai représenté tous les inconvéniens qui leur en peuvent arriver, & je remets souvent sur le tapis toutes les raisons que Vôtre Majesté m'a souvent alléguées par ses Dépêches sur cette matiére, sans que cela les fasse changer de résolution.

Vôtre Majesté verra par le Projet de la Ligue proposée, qu'on s'est servi de l'absence de Monsieur de Wit pour en faire l'ouverture, à quoi toutes les Provin-

vinces inclinent. J'en ai fort entretenu le Sieur de Wit, & lui ai fait assez connoître, que l'Electeur de Brandebourg n'étant pas son Ami, comme il a paru encore dans cette derniére affaire, une si étroite union de tous les Princes avec lui ne me sembloit pas fort avantageuse pour les Etats. Il est tombé dans mon sentiment, & fera naître des difficultez pour en empêcher la conclusion.

Il m'a dit que Monsieur van Beuningen lui écrivoit sa pensée sur Tromp, *mais* qu'il ne croyoit pas qu'il fût propre *en* France, ne sçachant pas la Langue, étant brutal & incivil, ce qui est l'oposé des François. Je lui ai répondu, que la principale vûë qu'il faloit avoir en cela, devoit être de l'ôter aux *Anglois, du côté* desquels le desespoir *pourroit bien le* jetter & lui faire prendre *leur parti; &* qu'en ce cas-là j'estimois qu'il vaudroit mieux suporter tous ses défauts, & l'avoir tel qu'il est, que de le laisser engager avec ses Ennemis; que je croyois que Vôtre Majesté accepteroit son service, si lui Sieur de Wit & les Etats l'aprouvoient, & que Tromp me vînt voir, & témoigner qu'il souhaiteroit d'offrir son service à Vôtre Majesté. Il a approuvé ce que je lui ai dit, & on en doit parler aux Députez de Hollande dès que l'Assemblée sera arrivée. Par ce moyen la dignité de Vôtre Majesté sera conservée, en ce que ce sera Tromp même qui demandera à être agréé de Vôtre Majesté.

Le

Le Sieur de Wit m'a assûré, que les Etats approuvoient tout ce qui a été concerté en Zélande, & que leur Flote étoit déja entre Calais & la Riviére de la Tamise, & qu'ils supplioient Vôtre Majesté de faire avancer la sienne au plûtôt, parce que la plûpart des mal-intentionnez de l'Etat assûroient toûjours qu'elle ne viendroit pas, & que s'il arrivoit qu'il se donnât encore un Combat & que la Flote des Etats eût du malheur, tous les Peuples lui en attribuëroient la faute ; & il auroit peine de s'en justifier.

Il m'a prié de faire sçavoir à Vôtre Majesté, que plusieurs Provinces, & entr'autres Utrecht, Gueldre, Frise, Groningue & Overyssel demandent la Paix, & Monsieur de Renswoude, Député d'Utrecht, Partisan d'Espagne, a déclaré en pleine Assemblée, que sa Province ne pouvoit plus supporter les fraix de la Guerre, & qu'il faloit travailler à la Paix ; toutes les autres Provinces ont été aussi de cet avis : & comme il y a beaucoup de division parmi les Villes de Hollande, le Sieur de Wit seroit d'avis, en cas que Vôtre Majesté l'approuvât, que pour contenter ces Peuples on leur dît, qu'on vouloit bien travailler à la Paix, pourvû que le Roi d'Angleterre s'expliquât sur les propositions qui ont été faites de la part des Etats à Paris, & que si le Roi d'Angleterre leur donnoit satisfaction là-dessus, on pourroit après cela envoyer des Députez conjointement avec Vôtre Majesté. Je remar-

marque bien que le Sieur de Wit est fort pressé, que les grandes dépenses, les pertes & la cessation du Commerce le rendent odieux, comme celui qui leur a causé la Guerre; & il est nécessaire qu'il acquiesce aux propositions de Paix pour avoir le tems de faire revenir les esprits, qui n'auront plus rien à dire, quand ils verront que le Roi d'Angleterre refusera ce qui a été proposé à Paris, & que les Etats ont trouvé juste & raisonnable.

Tout ce que l'on peut faire présentement est de tenir la balance, & empêcher que le Sieur de Wit ne succombe; car il doit compter que l'Espagne, l'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg & la Maison d'Orange sont contre lui, & que tous les partis qu'ils ont dans les *Provinces* & dans les Villes font *tout ce qu'ils* peuvent pour le ruiner.

Le proces de Buat va fort lentement. Kivit & vander Horst, l'un du Conseil d'Etat & l'autre des Gecommitteerde Raeden, sont en fuite, & on procéde contr'eux; la Ville de Rotterdam les a abandonnez, & l'exemple de cette Ville-là en attirera d'autres.

Dans la course que j'ai fait dans les Villes, j'ai ramené quelques Députez dans le bon parti. Le grand effort sera dans cette prochaine Assemblée. Je supplie très-humblement Vôtre Majesté d'être persuadée, que je m'y employerai pour son service avec grand zèle & affection.

Le Sieur de Clingenberg & moi avons

eu

eu une Conférence avec le Sieur de Wit touchant les vingt Vaisseaux du Roi de Dannemarc. Comme il doit avoir réponse de son Maître avant de rien conclure, je ne vois pas que cela puisse réüssir de cette Campagne, la Flote ne pouvant demeurer à la Mer que jusques au 15. d'Octobre, à cause des tourmentes.

Le Député de l'Electeur de Brandebourg m'a donné part de l'envoi du Sieur de Brant, son Chancélier, en Angleterre, pour offrir ses offices pour la Paix. Le Sieur de Wit n'est pas trop persuadé que ce soit son intention.

Il vient tout à présent d'arriver un Courier de Hambourg, qui assûre que deux Navires de Guerre des Etats, avec quatre Galiotes, quelques Chaloupes & deux Brûlots, ont brûlé à la vûë de Hambourg 25. Navires Anglois & un Convoi de 50. piéces de Canon; lesdits Navires étant chargez des Mâts, Godron, Cables, Chanvre, & autres Ustensiles nécessaires pour l'équipement d'une Flote.

Je dois avoir demain la réponse des Etats sur le Mémoire de Monsieur le Duc de Neubourg. Je ne manquerai pas de lui faire sçavoir ce qui se sera passé. Le Président du Conseil d'Etat m'a assûré qu'on lui donneroit satisfaction. Monsieur de Buskam, Chancélier de l'Electeur de Cologne, ne l'a pû obtenir, & s'en est retourné mal satisfait sur un point seul, qui est pour l'acquitement de la Re-

ligion

ligion à la Terre d'Issum. J'avois *fait con*venir les Etats d'ôter le Ministre de l'Eglise de la Paroisse & qu'on y remettr*oit* le Prêtre, & que Monsieur d'Issum pourroit seulement faire faire le prêche dans une Sale de son Château; *mais* ledit Chancélier a répondu, qu'il ne pouvoit accepter ces conditions, n'étant *pas au*torisé de son Maître. Quand Monsieur l'Electeur de Cologne fera bien réflexion là-dessus, il trouvera peut-être que cet expédient n'étoit pas à rejetter, & que c'est beaucoup d'ôter un Ministre *d'une* Eglise Parochiale, établi depuis 30. ans, & y remettre l'exercice de la Religion Catholique, avec la restitution des revenus de la Cure.

Je dois avertir Vôtre Majesté *que* ces Messieurs croyent, que parce *qu'ils* sont protégez de Vôtre Majesté, *ils doivent* tout avoir, & ne veulent pas considérer qu'on a à traiter avec des Peuples fort divisez & d'avis fort contraire, & que ce qu'on obtient par la recommandation de Vôtre Majesté, est négocié avec bien de la peine & du tems.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 9. Septembre 1666.

JE vous envoye la Copie du Projet de la Ligue qui se traite ici, & vous verrez dans la dépêche du Roi ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi là-dessus. Les Etats m'ont envoyé la Copie de la Lettre que le Roi d'Angleterre leur a écrit le quatriéme Août. Je vous avouë, Monsieur, que je ne me suis jamais trouvé si embarrassé qu'à présent, par les grandes cabales qui sont contre Monsieur de Wit. J'ai fait revenir quelques Députez des Villes ; mais le nombre de ceux qui sont contre lui est si grand, que j'appréhende cette Assemblée. Tous les Peuples le font Auteur de la Guerre, & disent hautement que la France & lui ne veulent pas la Paix. Vous verrez la pensée du Sieur de Wit pour ôter ces impressions, dont je rends compte à Sa Majesté. Il m'a prié aussi de vous écrire, que vous l'obligerez sensiblement de lui envoyer la Copie des ordres adressez à Monsieur de Beaufort, & celle des Lettres, pour s'en servir à se justifier dans son avis, qui a été d'envoyer la Flote des E-

tats

tats entre le Pas de Calais & la Tamise pour assûrer la jonction : & comme les mal-intentionnez disent que la Flote du Roi ne viendra pas, ils mettront sur lui tous les mauvais événemens qui arriveront à leur Flote, toutes les apparences étant qu'il y aura Combat entre les Anglois & eux dans peu de tems. Je lui ai dit, que si Monsieur Rose n'eût pas été absent, vous m'auriez envoyé Copie de la Lettre laquelle a été écrite par le *Roi* au Duc de Beaufort par Monsieur de *Bellefonds*, mais que ce seroit pour le *prochain* ordinaire.

Si le Roi jugeoit à propos de faire quelques gratifications dans cette prochaine Assemblée, j'estime qu'elles seroient employées utilement.

J'ai payé cinq cens livres *de cette monnoye* à l'Orféyre, pour le *Collier de Saint* Michel pour Monsieur de Ruyter : je l'écris à Monsieur Colbert.

Quoi que les Etats ayent procédé par la voye du Fiscal contre Kivit & vander Horst, qui ont été accusez par le Buat, néanmoins on agit avec tant de lenteur, qu'il paroît que les uns & les autres sont protégez secretement.

Je n'ai pas manqué de représenter aux Etats, combien une sevére justice des coupables leur importe; mais, Monsieur, j'ai affaire à une République divisée & fort corruptible, & par-là vous jugerez qu'on ne fait pas tout ce que l'on veut.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 11. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant plû, sur son Mémoire du 2. de ce mois, & l'avis sur icelui du Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, de permettre que le Vaisseau nommé l'Espérance, de St. Malo, sortît dudit Port pour s'en retourner en France, il prie maintenant Vos Seigneuries, qu'il puisse en s'en allant remporter des Marchandises non prohibées, suivant la liberté qu'en donne le Traité de 1662. à tous les Vaisseaux François, qui par cette raison-là ne doivent pas être compris dans les défenses générales que Vos Seigneuries ont faites à leurs Amirautez, de ne laisser sortir aucuns Vaisseaux de leurs Ports, autrement les Marchands François ne manqueront pas d'insister aux plaintes qu'ils ont déja portées au Roi, des grandes difficultez que l'on aporte à la sortie de leurs Vaisseaux de ces Ports, & du refus qu'on leur fait d'y charger de la Marchandise non prohibée, & d'expliquer l'un & l'autre comme une infraction audit Traité. Sur quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire a déja reçû

reçû ordre du Roi son Maître, qu'il a exlau par son Mémoire du 6. de ce mois, auquel il attend réponse pour en rendre compte à Sa Majesté. Donné à la Haye le 11. *Septembre* 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des *Païs-Bas*, le 23. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie du Tessel à deux Flutes destinées pour le transport en France du Canon, Fer, Boulets, Ustensiles de Marine pour le service du Roi, & autres Marchandises non probibées, qui avoient été ci-devant chargées dans un Vaisseau qui a relâché & est bors d'état de continuër son Voyage.

Comme aussi de donner leur Résolution décisive sur l'exemption réciproque du droit de 50. *sols par tonneau pour les Vaisseaux de ces Etats qui vont à Dunkerque, & pour ceux de Dunkerque qui viennent ici, sur la sortie libre sans aucun empêchement de tous les Vaisseaux de ces Ports avec des Marchandises non probibées, & sur l'exemption des Droits du Païs pour le Canon de Fer venant de Suéde, pour les*

les Vaiſſeaux de Sa Majeſté qui ſe bâtiſſent à Amſterdam : leſquels trois points ont été renvoyez aux Amirautez, à l'Aſſemblée de Hollande & à des Commiſſaires particuliers, ſans que depuis que les demandes en ont été faites on ait donné aucune réponſe finale deſſus. Donné à la Haye le 15. Septembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 16. Septembre 1666.

LE Sieur de Wit m'a paru ſurpris du changement que le Sieur van Beuningen a aporté à nôtre Projet. Tous les quatre cas que Monſieur le Marquis de Bellefonds a raportez à Vôtre Majeſté ſont vrais, & en liſant la Dépêche au Sieur de Wit il en eſt convenu; il n'y a rien qui vérifie mieux la vérité du concert que l'exécution, & le poſte que la Flote des Etats a pris entre Calais & la Tamiſe, auſſitôt que celle des Anglois a été à Harwich.

J'ai fait ouverture au Sieur de Wit, que Vôtre Majeſté déſiroit avoir aſſûrance préciſe & poſitive des Etats, qu'en quelque état que leur Flote ſe trouve, elle ſera miſe en Mer pour la ſûreté du retour de

celle de Vôtre Majesté dans ses Ports, & ensorte qu'elle ne puisse courre risque à son passage dans la Manche.

Il m'a témoigné d'être fort surpris de cette proposition, dont on n'avoit jamais parlé lorsque Monsieur de Bellefonds étoit ici, & l'appréhender comme une prémisse d'une resolution que Vôtre Majesté pourroit bien prendre ensuite, pour n'envoyer pas sa Flote vers le Pas de Calais; parce que je la faisois dans des termes si forts & si précis, qu'il étoit impossible que les Etats la pûssent accorder en cette maniére; & qu'un mauvais succès d'une Bataille, une grande Tempête, & autres incidens pourroient rendre impossible l'exécution de ce que l'on auroit promis si précisément; & que, comme *les Etats* ou leurs Plénipotentiaires agissent *avec* beaucoup d'affection & de *sincérité, ils ne doivent* pas s'engager à des choses qu'il pourroit bien n'être pas possible d'exécuter; mais que Vôtre Majesté peut être assûrée, qu'ils feront tout ce qui leur sera possible pour favoriser la retraite de sa Flote, selon le tems & l'état où la leur se trouvera lorsque celle de Vôtre Majesté voudra se retirer. J'ai représenté ensuite au Sieur de Wit, suivant l'ordre de Vôtre Majesté, le préjudice que les Etats se font, de rompre pour si peu de chose la Négociation avec le Roi de Suéde. A quoi il m'a répondu, que les Etats de Hollande, à qui il avoit représenté tout ce que je lui avois allégué plusieurs fois sur ce

su-

sujet, trouvoient moins d'inconvéniens de rompre la Négociation & faire revenir le Sieur d'Isbrand, que de perdre tout le Commerce de la Mer Baltique, en accordant ce que les Suédois demandent pour leurs Sujets; & comme c'est une délibération prise dans l'Assemblée qui a été ouverte depuis deux jours, je n'y vois plus de remède. Les Députez de Monsieur l'Electeur de Brandebourg me sont venus voir, & me faire part de l'accommodement de leur Maître avec Monsieur le Duc de Neubourg sur les différens qu'ils avoient pour le partage de la Duché de Cléves, qui ont été ajustez à la satisfaction des uns & des autres.

La joye n'a pas continué ici sur l'avis qu'on avoit eu que des Vaisseaux Anglois avoient été brûlez dans la Riviére de Hambourg. On a été informé de tout le détail de l'action par un second Courier, qui porte, que si les deux petites Fregates eûssent suivi l'ordre que le Commandeur des deux Navires de Guerre avoit donné, d'aller par de-là le dernier Navire Anglois, pour empêcher qu'ils ne se retirassent sous les Bastions, ils auroient ruiné toute cette Flote. Il y a eu seulement cinq Vaisseaux brûlez & trois de pris. Le reste a coupé ses Cables, & s'est retiré sous les Bastions de la Ville de Hambourg, qui se plaint de ce que les Etats ont rompu la franchise de la Riviére, qui leur apartient en cet endroit.

Il est arrivé un Courier du Sieur Glar-

 ges,

ges, Résident à Calais, aux Etats, qui porte, que leur Flote a passé d'un grand vent de Nord-Est, faisant voile dans la Manche, & que deux heures après celle du Roi d'Angleterre est passée qui la suivoit. J'espére que la Flote des Etats aura joint celle de Vôtre Majesté avant qu'ils ayent commencé le Combat. On juge ici que de Ruyter a pris ce parti, les Anglois venant sur lui avec un bon vent, ce qui eût donné un grand avantage à ses Ennemis.

J'avois déja fait ouverture de la proposition que Monsieur de Lionne me fait là-dessus par sa dépêche, mais le *hazard* l'a décidée, & peut-être le bonheur des Etats.

Le Comte de Straffort, *Seigneur* Anglois, a été quelque tems à *Amsterdam*. Les Etats envoyerent *ordre de le prendre*. Il se sauva par une porte de derriére, & comme les ordres de l'arrêter ont été envoyez par-tout, il a été arrêté à Mastricht, & mis en prison. On a des avis qu'il étoit chargé de quelque commission.

Le Sieur de Wit m'a communiqué une Lettre que les Etats écrivent au Roi d'Angleterre, en lui renvoyant le Corps de Berkley; le Sieur van Beuningen a ordre de la faire voir à Vôtre Majesté. Ils témoignent ne vouloir entendre à aucun Traité que de sa participation. Il y a bien des sollicitations dans cette Assemblée pour le Buat & ses complices. Jamais l'Etat n'a été si rempli de cabales. Je ferai tout mon possi-

possible pour les rendre inutiles, & témoigner à Vôtre Majesté par toutes mes actions, la passion que j'ai d'être avec toute sorte de soûmission & de respect.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 17. *Septembre* 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du neuviéme, peu d'heures après que je vous eûs envoyé vôtre Ecuyer. Puisque les Etats ne peuvent si-tôt concourir de leurs forces avec les miennes, pour tâcher de détruire le Commerce des Anglois dans la Mer Méditerranée, qui est pourtant celui dont ils tirent le plus d'avantage, & dont la ruine feroit plus crier la Ville de Londres à la Paix; il faut au moins que nous concertions ensemble dès à présent, par quels moyens & par quelle contribution de Vaisseaux de part & d'autre nous pourrons venir à bout, au Printems prochain, & pour tout le reste de la Campagne, de ruiner ledit Commerce des Ennemis dans ladite Mer, en cas qu'entre ci & là on n'ait pû avoir la Paix.

Il importe extrémement que vous continuiez à avoir l'œil bien ouvert, pour mettre tous les obstacles que vous pourrez à la conclusion de la Ligue qui se né-

négocie avec Monsieur l'Electeur de Brandebourg, pour les raisons que je vous ai si souvent mandées, & à obliger le Sieur de Wit à vous tenir la parole qu'il vous a donnée en dernier lieu. Il est certain que, s'il entend bien ce qui est en cela de son intérêt particulier, il ne permettra jamais que ladite Ligue se concluë. J'attendrai à prendre ma résolution sur la personne & le service de Tromp, que vous m'ayez fait sçavoir de quel sentiment aura été là-dessus l'Assemblée de la Province de Hollande, où le Sieur de Wit en devoit parler.

Les Provinces qui crient à la *Paix*, & déclarent si hautement qu'elles ne peuvent plus suporter les fraix de la Guerre, font directement contre *leur intention*. Ce n'est pas-là le *moyen de l'avoir*, c'est plûtôt apprendre aux *Ennemis* qu'ils ne la doivent pas faire: c'est même leur dire assez clairement qu'ils doivent tenir bon, & prétendre qu'on la leur aille demander à genoux jusques chez eux. Voilà les satisfactions que l'on a de faire des Unions & des Alliances avec les Etats populaires, qui ne connoissant pas le plus souvent leur intérêt, font peu de compte de leur Honneur, de leur Parole & de leurs Traitez, & agissent encore moins par principe de gratitude; & leur Etat étoit perdu si je ne l'eusse soûtenu contre la seule attaque de l'Evêque de Munster, auquel, sans ma déclaration, plusieurs autres Princes de l'Empire se

se seroient encore joints. Le Roi de Dannemarc a embrassé leur parti par ma seule considération. J'ai détourné la Suéde de l'ardent désir qu'elle avoit de s'unir avec les Anglois pour leur faire la Guerre. J'ai reduit le Roi d'Angleterre à n'avoir aucun Ami ni Allié dans cette Guerre, & à la faire des seules forces d'un Royaume divisé en soi-même par différentes Sectes, toutes fort mécontentes de son Gouvernement. Je suis moi-même entré en Guerre contre un Roi mon proche Parent & mon Ami, pour leur seul intérêt, & contre tous les miens, quoiqu'il ne fût pas bien évident que ledit Roi eût été l'aggresseur. Je pouvois même en demeurer à la simple rupture, & j'aurois satisfait en cela à nôtre Traité d'Alliance. Cependant j'ai fait des dépenses immenses à armer une Flote pour les appuyer plus fortement; & sept mois après que je me suis embarqué de cette sorte de si bonne foi & avec tant d'affection, j'entens cinq Provinces crier à la Paix, & déclarer qu'elles ne contribuëront plus rien pour les fraix de la Guerre; bien plus, je vois délibérer si on commettra l'indignité d'envoyer des Députez en Angleterre pour la demander. Quoique les Etats ayent gagné une Bataille cette Campagne, & que dans le second Combat ils n'ayent perdu que deux Vaisseaux, je fais requérir vivement les Etats par vous, & par le Marquis de Bellefonds, qu'ils ne donnent plus

de Combat que ma Flote ne soit *jointe* à la leur, & que pour cet effet ils ne se hâtent pas de faire sortir la leur de leurs Ports, afin de donner plus de tems à la mienne, qui n'est pas maîtresse des vents, de s'avancer dans la Manche. Ils n'ont aucun égard à mes instances, & leur Flote se remet à la Mer quatre jours après *qu'elles* ont été faites. De Ruyter vient au Pas de Calais quand le Duc de Beau*fort* peut à peine être parti de la Rochelle. Il se met en Bataille sur la Côte de *Boulogne*, il veut seul donner le *Combat* aux Ennemis : ceux-ci se retirent vers leurs Côtes, & lui laissent toute *liberté* d'aller joindre, s'il veut, le Duc de Beaufort incontestablement, & avec ce temporisement de sept ou huit *jours* seulement assûrer la Victoire, & *peut-être par* ce moyen la fin de la Guerre : & *au lieu* de ce parti, que la prudence conseilloit si fort, il prend celui d'aller encore chercher l'Ennemi vers Douvres, pour le combattre seul ; & s'il lui arrive un malheur, non seulement mes affaires en souffriront, dont je me consolerois aisément, ma Puissance ne dépendant pas de pareils incidens, mais on dira dans les Provinces Unies, que c'est moi qui aurai été la principale cause de cette disgrace.

Je vous ai dit tout ce que dessus pour décharger mon cœur, car je vois assez que ce n'est pas le tems de faire des plaintes, si ce n'est qu'on vous y *force* par celles qu'on vous pourroit faire

quoi-

quoique bien injustement. Il vaut mieux s'appliquer à reprendre une nouvelle vigueur, & à encourager le Sieur de Wit contre les Cabales mal-intentionnées; & pour cela j'approuve fort que vous fassiez ce qu'il vous a proposé, qui est que vous declariez, que l'on veut bien travailler à la Paix, pourvû que le Roi d'Angleterre s'explique sur les propositions qui ont été faites de la part des Etats à Paris, & que ledit Roi donne satisfaction là-dessus. On pourra après cela envoyer des Députez, pour traiter & conclure au lieu qui sera concerté.

Il ne faudra pas manquer d'ajoûter ces cinq derniers mots, que j'ai remarqué que vous aviez ômis dans vôtre dépêche. Ils sont d'autant plus nécessaires, que le Sieur van Beuningen m'a proposé de la part du Sieur de Wit, que nous pourrions, moi & les Etats, envoyer chacun un Député en Angleterre pour traiter; ce qui est une indignité à mon égard que je ne commettrai jamais, quand je devrois demeurer seul en Guerre, n'étant pas la première fois que cette Couronne l'a euë avec l'Angleterre, sans qu'elle en ait reçû aucun mal. Je ne donnerai jamais aussi mon consentement à ce que les Etats envoyent sans moi traiter la Paix à Londres, soit publiquement, soit secrétement; & s'ils le font sans mon consentement, je prétendrai, comme il sera vrai, qu'ils ont contrevenu formellement au Traité, & que nôtre Alliance

 est

est rompuë. Après quoi j'espérerois que Dieu, qui voit la sincérité de mes intentions & de ma conduite, bénira ma Cause, & que je ne manquerai ni de pouvoir, ni d'Amis, ni de moyens, de susciter de plus grands embarras à ceux qui m'auroient lâchement abandonné. Le Sieur Wrangel est avec des forces très considérables dans un poste dont il me sera très aisé de le tirer quand je le voudrai, & avec grande joye de sa part. Enfin je veux bien faire la Paix, & *j'y* ai même plus d'intérêt qu'aucun *autre*, n'en prenant point à cette Guerre, laquelle ne me peut produire aucun avantage imaginable; mais je veux que cette Paix se traite par des moyens honnêtes, & je ne suis pas résolu, quoi qu'*il en puisse* arriver, de me laisser mener *injustement*, ni par mes Ennemis ni par *mes Amis.*

Vous verrez par la copie que je vous adresse de la dépêche au Sieur Colbert de du Terron du 13., que ce même jour la Flote étoit en pleine Mer sur les six heures du matin, & qu'elle s'en venoit, suivant mes ordres réïtérez droit dans la Manche, pour s'avancer au Pas de Calais, sans toucher à Belle-Isle, ni à Brest, ni à aucun autre lieu de ladite Manche. Vous y verrez aussi les raisons qui ont empêché le Duc de Beaufort de pouvoir se remettre plûtôt à la Mer, & il seroit bien aujourd'hui à désirer qu'elles eûssent duré plus longtems. Car il est arrivé du côté de deçà deux choses qui la mettent, comme j'ai

dit,

dit, en très-grand danger: l'une, que les Anglois, après avoir été en présence contre l'Armée Hollandoise à la vûë de Boulogne, se sont retirez sans donner combat, & sont allez se poster à l'Isle de Wight, sur le passage dudit Duc, à l'approche duquel ils ne sçauroient manquer d'être avertis par les bâtimens qu'ils feront croiser; la seconde, que le Sieur de Ruyter n'exécutant pas en cela l'ordre qu'il a des Etats (que le Sieur van Beuningen m'a communiqué) d'observer & de suivre l'Ennemi par-tout où il ira, pour empêcher qu'il ne tombe sur ma Flote avec toutes ses forces, ne l'a pas suivi vers ladite Isle de Wight, & s'est toûjours tenu jusques ici à son premier poste de la Rade de Saint Jean, à la vûë de Boulogne. Je lui dépêchai hier le Comte de la Feuillade, pour lui représenter le danger de ma Flote, & lui demander l'exécution de ses ordres. Je ne sçai pas ce qu'il résoudra. Je veux croire que son intention sera bonne; mais le mal est que les vents peuvent lui ôter le moyen de l'accomplir: à quoi pourtant il s'est laissé réduire volontairement, car le même vent qui a porté les Anglois à l'Isle de Wight, pouvoit aussi l'y porter, s'il eût voulu prendre un poste auprès de ladite Isle, pour suivre & observer l'Ennemi, comme il lui étoit ordonné.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 17. *Septembre* 1666.

LA dépêche du Roi est si ample, que je n'ai rien à y ajouter, si ce *n'est* pour vous confirmer l'extrême inquiétude que nous avons pour la sûreté de la Flote du Roi, & avec raison; *puisqu'il* est certain qu'on ne peut être *dans* un plus grand péril que court *Monsieur de* Beaufort, qui s'en vient à *pleines voiles* dans la Manche donner *dans l'embuscade* des Anglois. On a bien donné *charge* au Cap de la Hogue & à Saint Malo, de lui faire dépêcher deux petits bâtimens pour l'avertir de l'état des choses; mais ce sera un miracle s'ils le rencontrent, & même ils peuvent être pris par les Ennemis, qui ne manqueront pas de faire croiser dans toute la Manche, pour venir à bout de leur dessein, qui ne pouvoit être mieux pensé. Il n'y a donc que *Monsieur* de Ruyter qui puisse sauver ledit Duc, en allant observer & suivre lesdits Ennemis, comme il en a l'ordre formel des Etats; & le malheur veut encore que ledit de Ruyter a la fiévre, & on ne sça-

voit

voit pas encore si elle feroit tierce ou continue.

Je vous envoye une Copie de la Lettre de Mr. du Terron à Monsieur Colbert, par laquelle vous verrez les particularitez du départ de la Flote du Roi, & comme elle vient droit au Pas de Calais, sans toucher en aucun lieu. On pourra de-là juger au lieu où vous êtes, quelle étoit nôtre sincerité dans tous les ordres que nous lui avons adressez; elle n'a été que trop grande pour le succès.

LETTRE

De Messieurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, au Roi de la Grande-Bretagne.

Le 17. *Septembre* 1666.

SIRE,

Ayant vû dans la Lettre de Vôtre Majesté, écrite le 4. stile vieux & le 14. stile nouveau du mois passé, que son intention & inclination est, que le corps du défunt Chevalier Berkley, soit porté de-là, & laissé à la disposition de ses Parens, suivant l'offre que nous avons

 fait

fait par nôtre Lettre du sixième Juillet dernier, nous envoyons présentement ce Corps, en exécutant nôtre offre, pour être délivré à ceux qu'il plaira à Vôtre Majesté d'ordonner.

Nous avons été bien-aise de voir, vers la fin de la même Lettre, la déclaration que Vôtre Majesté y fait, qu'elle portera volontiers la main à la playe présente pour l'adoucir, & qu'elle est prête d'aider à réparer la brêche que la Guerre a faite entre les deux Nations, en y ajoûtant pourtant, & à nôtre avis sans *sujet*, cette clause, dès que Vôtre Majesté seroit conviée de s'appliquer à cette œuvre pieuse par des conditions *justes* & honorables. Nous ne devrions pas douter de la sincérité des *protestations* & déclarations que Vôtre *Majesté a si souvent* faites & réiterées; *sçavoir, qu'elle* a véritablement une inclination bien forte à la Paix; mais nous ne pouvons pas ignorer aussi, que Vôtre Majesté sçait fort bien, que par cette sorte de déclarations l'on n'avance pas la Paix d'un seul pas, tant que Vôtre Majesté est en demeure de faire aussi de son côté ouverture des conditions particuliéres sur lesquelles elle juge que la Paix se puisse & se doive conclure. Pour ce qui est de nous, nous l'avons fait plusieurs fois, tant par nôtre Ambassadeur, que nous avons continué pour cet effet en vôtre Cour, long-tems après que le Ministre de Vôtre Majesté a été révoqué, & par plusieurs autres

voyes,

voyes, que depuis encore par le Sieur van Beuningen, nôtre Ministre Extraordinaire, & à Paris dans le Palais, en la présence de la Reine Mere de Vôtre Majesté, au Sieur Hollis, alors vôtre Ambassadeur en cette Cour-là, sans que jusqu'ici elle ait daigné de nous faire avoir une réponse positive, soit par le même Sieur Hollis, au lieu qui avoit été agréé pour cela de part & d'autre, ou par des Lettres, ou bien autrement. Nous pouvions avec sujet, & suivant ce qui se pratique ordinairement en des Négociations de cette nature, avoir fait presser & insister en la même Conférence par nôtre Ministre, à ce que ledit Sieur Hollis fit aussi en même tems, ou du moins ensuite de cela, ouverture de son côté des conditions sous lesquelles Vôtre Majesté avoit dessein de faire la Paix: en tout cas pouvoit-il bien avoir été stipulé préalablement, que vôtre Ambassadeur auroit été obligé de raporter dans un certain tems limité une réponse positive & cathégorique, sans aucune reserve, sur les offres qu'il feroit de nôtre part. Mais afin de donner des marques de l'excès de l'inclination que nous avons à faire réüssir une œuvre si Chrêtienne & si salutaire, nous avons bien voulu passer par dessus toutes les formalitez ordinaires, & nous avons fait gloire, non seulement de faire la prémiére démarche, mais aussi d'avancer résolument jusques au dernier pas où l'on pouvoit aller de ce côté; Nous étant promis

mis que, Vôtre Majesté s'avançant aussi de son côté avec la même résolution, l'on auroit pû conclure une Paix tant désirée incontinent & sans aucune perte de tems; & ainsi l'on auroit prévenu l'effusion de tant de sang Chrêtien qui a été répandu cet été dans les Batailles qui s'en sont ensuivies. Et d'autant que nous nous en sommes remis au choix de Vôtre Majesté, tant par nôtre Lettre de l'onziéme Décembre de l'année passée, qu'ensuite encore dans ladite Conférence qui a été tenuë à Paris, de faire la *Paix en* restituant réciproquement tout ce qui a été pris ou retenu de part & d'autre, tant de devant qu'après le commencement de la Guerre, & que par ce moyen l'on rentreroit dans les prétensions que l'on auroit euës devant la *Guerre*, ou bien en gardant réciproquement ce *qui a* été pris ou retenu de part & d'autre, devant ou après le commencement de la Guerre, pour autant que l'on en a eu connoissance dans l'un ou l'autre des deux Etats lors de ladite offre: moyennant quoi toutes les prétensions des choses & pertes faites & souffertes, tant pendant que devant la Guerre, demeureroient éteintes & compensées: Nous jugeons que par-là nous avons abondamment, & au de-là, satisfait à la derniére clause de la Lettre de Vôtre Majesté, l'ayant déja plusieurs fois conviée à une œuvre si désirée & si pieuse par des conditions justes & honorables. Car nous

nous n'avons jamais pû comprendre, que l'on pût dans l'équité nous demander autant que nous avons offert par le choix de cette alternative, bien loin que l'on pût avec quelque prétexte, tant s'en faut avec raiſon, exiger quelque choſe de plus de nous; vû que tout ce que nous avons pris ſur Vôtre Majeſté ou ſur ſes Sujets, & que nous poſſédons encore, a été conquis légitimement, comme ayant été pris ou retenu dans une juſte Guerre, après que nous avons été contraints d'y entrer pour nôtre défenſe néceſſaire; au lieu qu'au contraire l'on a pris ſur nous & ſur nos Sujets & les habitans de ces Provinces-Unies plus de cent Navires, avec les Marchandiſes qui y étoient chargées, comme auſſi le Fort de Saint André & l'Iſle de Bonaviſta, la nouvelle Belgique & Cabo Corſo, ſans aucune déclaration de Guerre préalable, & par conſéquent ſans aucune apparence de droit. C'eſt pourquoi, puiſque Vôtre Majeſté, nonobſtant tout cela, ne nous a jamais fait de réponſe ſur ces offres & avances, ſçavoir ſi elle trouvoit ſa ſatisfaction en ces conditions & au choix qu'on lui en laiſſoit, ou bien ſi elle avoit des raiſons qui l'obligeoient à les rejetter; & qu'il ne lui a pas plû auſſi de faire faire de ſon côté une ouverture claire & cathégorique des conditions ſous leſquelles elle voudroit faire la Paix, bien qu'elle ait été pluſieurs fois requiſe & ſommée de nôtre part ſur l'un & l'autre, mais qu'au contraire elle

a

a subitement & tout à coup rompu ladite Conférence, qui avoit été commencée au Palais & en la présence de la Reine Mere de Vôtre Majesté, au grand déplaisir de ceux qui désirent la Paix de bon cœur, & qu'elle a rappellé son Ambassadeur de Paris, sans qu'il ait donné aucune déclaration sur de si grandes & de si belles offres: Vôtre Majesté considérera, s'il lui plaît, Elle-même, ce que nous devons nécessairement juger de ces protestations générales & illimitées, *bien* que souvent réïtérées, de son inclin*ation à* la Paix, lesquelles, sans une ouverture des sentimens de Vôtre Majesté touchant les conditions particuliéres, ne peuvent rien contribuër à l'avancement d'une œuvre si salutaire. Et d'autant que l'*expérience* nous a enseigné plusieurs fois, *que pour s'a*cheminer à une bonne fin, *la Médiation &* Intervention d'autres Rois, Républiques, Princes & Etats n'est pas inutile, nous avons bien voulu agréer aussi les offres d'intercession que le Roi de Suéde a offert depuis quelque tems, bien qu'il eût plû à Vôtre Majesté de mettre le même Roi au nombre de ses Alliez, lequel, comme une de nos parties adverses, devoit être convié aux Traitez conjointement avec Vôtre Majesté, & sans la participation duquel elle déclaroit ne pouvoir pas traiter; parce que nous nous confions entiérement en l'équité palpable & visible des offres que nous avons faites, & au jugement équitable dudit Seigneur Roi de

de Suéde. Comme aussi les Rois de France & de Dannemarc nos Alliez, qui se trouvent présentement engagez avec nous dans une même Guerre contre Vôtre Majesté, ont accepté la même Médiation dudit Seigneur Roi de Suéde; Nous n'avons point fait de difficulté de faire délivrer nôtre déclaration par écrit sur ce sujet, incontinent après que ces offres nous ont été faites, afin qu'on la pût faire voir à Vôtre Majesté; mais jusqu'ici le Ministre du Roi de Suéde qui réside auprès de nous, n'a pas pû nous faire voir une déclaration semblable de la part de Vôtre Majesté, bien qu'il en ait été requis plusieurs fois, ni même nous assûrer qu'elle accepte de son côté ladite Médiation, tant à l'égard des susdits Rois de France & de Dannemarc nos Alliez, que de nous, pour faire cesser la Guerre en laquelle nous nous trouvons tous ensemble engagez contre Vôtre Majesté. Après tout cela, nous protestons ici derechef, non seulement en des termes généraux, de la continuation de nôtre inclination à une Paix sûre & honorable; mais aussi d'autant que ces déclarations générales, sur-tout quand on les repéte souvent, sans y ajoûter une expression spécifique des conditions sûres honorables aux uns & aux autres, ne produisent aucun effet, & donnent même une impression contraire, nous tenons ici prémiérement pour repété derechef tout ce qui a été si résolument offert de nôtre part en ladite Conférence

te-

tenuë au Palais, & en la présence de la Reine Mere de Vôtre Majesté, & ce qui a été succintement recapitulé ci-dessus. Secondement nous requérons Vôtre Majesté, que pour la confirmation desdites protestations générales il lui plaise nous donner une réponse nette & claire, par laquelle elle agrée l'une ou l'autre des deux offres que nous avons faites; ou bien que du côté de Vôtre Majesté l'on fasse une ouverture entiére, sans aucune reserve, de toutes les conditions sur lesquelles elle désire de conclure la Paix; afin que nous puissions juger par-là de la vraye intention de ces protestations générales; & que, pour achever une si sainte oeuvre, il plaise à Vôtre Majesté faire continuër ladite Conférence au lieu & en la maniére que ci-devant: ou du moins, & en tout cas, si Vôtre Majesté y trouve quelque difficulté, ce que nous ne pouvons pas croire, qu'elle veüille agréer quelqu'autre Place neutre, que Messieurs les Ministres dudit Seigneur Roi de Suéde, comme Médiateurs, pourront proposer, où non seulement nous, mais aussi nosdits Alliez, par leurs Ministres, se puissent assembler au plûtôt avec ceux de Vôtre Majesté: Et nous considérerons & tiendrons pour une très-forte preuve de la sincérité des protestations que Vôtre Majesté a si souvent réitérées, qu'elle fasse voir en effet, que ce n'est pas son intention de se servir de ces protestations générales, ni d'aucuns autres moyens, pour sé-

fémer de la jaloufie ou de la défiance, ou, fi cela fe pouvoit, caufer du divorce & de la féparation entre nous & nos Alliez. Pour cette fin nous attendrons auffi au plûtôt de recevoir ici par les mains du Miniftre dudit Seigneur Roi de Suéde qui refide ici, la déclaration par écrit de Vôtre Majefté, par laquelle elle accepte la Médiation que le Roi fon Maître a fait offrir à toutes les parties intéreffées, & ce tant à l'égard defdits Seigneurs Rois de France & de Dannemarc que de nous. Nous prions le Dieu tout-puiffant, de vouloir infpirer à Vôtre Majefté les mêmes mouvemens pacifiques que nous trouvons effectivement & véritablement en nous; comme auffi l'inclination & la réfolution d'embraffer & de mettre en effet les moyens qui font requis pour conduire l'affaire à une fin fi falutaire & fi défirée, afin qu'il s'enfuive au plûtôt l'effet que l'on fe promet, fçavoir une bonne, ferme & fûre Paix entre toutes les parties intéreffées fufdites, & que nous ayons fujet de prier fa Divine Majefté avec d'autant plus d'ardeur pour la profpérité de la Perfonne de Vôtre Majefté & celle de fes Sujets, comme auffi de nous figner, SIRE, Vos bons Amis, les ETATS GENERAUX. A la Haye le 17. Septembre 1666.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrêtien.

Le 21. Septembre 1666.

SIRE,

NOus venons de recevoir aujourd'hui de fâcheuses nouvelles, tant par Lettres écrites dans nôtre Flote que par des raports d'une personne affidée qui en est partie, de l'augmentation de la maladie de l'Amiral de Ruyter, auquel nous avons confié, en qualité de Chef & Général, le commandement & la conduite de ladite Flote, comme aussi de divers autres Chefs & moindres Officiers, ensemble d'un nombre très-considérable de Matelots & Soldats de la même Flote. Et d'autant que Vôtre Majesté n'ignore pas, combien nous nous fions en l'expérience, courage, & bonne conduite dudit de Ruyter & autres Chefs, & de quelle importance & nécessité doit être réputée la santé & la disposition corporelle desdits Chefs & Gens de Marine dans une telle Flote, aussi avons-nous lieu d'espérer & de croire fermement, que sur le raport qui vous aura été fait

par

par le Comte de la Feuillade desdites & autres raisons, Vôtre Majesté aura déja conclu qu'il seroit, tant à nôtre égard qu'à celui de la Cause commune, très-mal à propos & très-dangereux de hazarder nôtre Flote, constituée comme nous venons de dire, à un Combat général avec l'Ennemi, principalement après que l'expérience nous a appris en plusieurs rencontres, que la maladie dans cette saison & dans le déclin de l'année, sur-tout en ces quartiers, & le climat vers le Nord, se commençant une fois à emparer des Flotes & s'y rendre le maître, communément & pour la plûpart est accoûtumée de s'y disposer & accroître de la sorte, que les Flotes se rendent entiérement incapables de soûtenir le choc, & de se bien défendre, bien loin de les laisser en état d'aller attaquer & livrer le Combat à l'Ennemi. Ce qui nous a absolument obligez de faire rentrer le gros de nôtre capitale Flote dans nos ports, & de faire croiser seulement quelques Escadres, tant proche le Détroit ou le Pas de Calais, que vers le Nord, afin d'aporter par ce moyen, avec l'assistance du bon Dieu, le plus de dommage aux Ennemis qu'il se pourra faire, ne doutant pas que Vôtre Majesté ne fasse faire de même à l'embouchure de la Manche. Nous eussions bien désiré, SIRE, qu'il eût plû au Dieu tout-puissant de permettre, que le dessein salutaire de Vôtre Majesté & le nôtre fût mis en effet, pour joindre nos Flotes en-

encore en cette présente année, & pa
un effort commun procurer une bonn
& sûre Paix: Nous avons en cela remar-
qué avec une entiére satisfaction la promp-
te & loüable disposition de Vôtre Ma-
jesté, quoique nous ayons été bien en
peine, que sa Flote ayant été, contre son
attente, par aucuns incidens, détenuë à
la Rochelle trois semaines durant au
lieu de trois jours, devant son arrivée en
cette Mer, & devant la fin d'une Bataille
avec l'Ennemi, la saison auroit été *telle-*
ment avancée, que la même Flote n'au-
roit sçû, sans de très grands *périls* & in-
commoditez, se rendre dans *vos Havres*:
de sorte que nous nous consolons aucu-
nement en cela, que le présent *desastre*,
qu'il a plû au Seigneur de *faire tomber*
sur nôtre Flote, pourra bien *être la pré-*
servation de celle de Vôtre *Majesté* à
l'égard de plus grandes disgraces qu'elle
pourroit avoir rencontré à son retour
dans vos Havres: & que possible le bon
Dieu a voulu par sa Divine Providence
de cette sorte diriger & faire réüssir cet-
te affaire, afin que vers le Printems de
l'année suivante nous puissions tous deux
nous mettre en meilleur état, & avec des
forces plus considérables & jointes en-
semble aller attaquer l'Ennemi com-
mun, & entreprendre quelque chose de
grand & d'extraordinaire: ou bien d'obli-
ger ledit Ennemi (après avoir consideré la
véritable & sérieuse intention de Vôtre
Majesté, de vouloir avec vigueur & con-
join-

jointement avec nous pouffer les affaires, & fupputant par-là ce qu'il aura à attendre vers ce Printems à venir) de faire tourner fes penfées durant la faifon de l'hyver avec plus d'attention fur la pacification & l'accommodement des différens; & qu'ainfi, durant encore la même faifon de l'hyver, puiffe être concluë une bonne, fûre & générale Paix. Quant à nous, nous pouvons en toute fincérité & candeur affûrer Vôtre Majefté, que comme d'une part nous défirons ardemment qu'une telle Paix puiffe être faite au contentement de toutes les parties intéreffées; ainfi d'autre part nous ne manquerons pas de faire tout nôtre poffible, & le dernier effort, pour mettre derechef au Printems une Flote très-confidérable en Mer, & la faire joindre de la meilleure façon qu'il fera poffible à celle de Vôtre Majefté, efpérant & attendant indubitablement de la générofité de Vôtre Majefté, qu'elle continuëra de fon côté dans les bonnes intentions qu'elle a témoignées préfentement contre l'Ennemi commun, & qu'alors elles feront effectuées & exécutées avec plus de vigueur par la jonction de fes Vaiffeaux, qui par le tranfport de la Reine de Portugal fe trouvent à préfent féparées de la Flote de Vôtre Majefté commandée par Monfieur le Duc de Beaufort, comme auffi par la jonction de plufieurs autres de vos Vaiffeaux, équipez en divers endroits : partant en tous cas, nous devons trouver

nôtre consolation en la disposition abso-luë & visible du grand Dieu, lequel nous prions de tout nôtre cœur, de vouloir combler la personne de Vôtre Majesté & son Royaume de ses plus précieuses bénédictions, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 23. *Septembre* 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de *m'écrire* du 17. du courant, & c'est *avec grand* sujet que Vôtre Majesté est *en inquiétude* de sa Flote, qui peut *courre grand risque* si Monsieur le Duc de Beaufort entre dans la Manche. J'espére que les Barques d'avis qui lui ont été dépêchées le pourront rencontrer pour lui faire changer sa route, ensuite de ce qui a été résolu dans le Conseil qui s'est tenu avec Monsieur le Comte de la Feuillade.

Les Etats ont reçû beaucoup de déplaisir d'aprendre par Monsieur de Nieuport, Secretaire de la Flote, l'extrêmité de Monsieur de Ruyter, qui a une fiévre continuë, avec des redoublemens & de grandes rêveries. Comme il est hors d'état de pouvoir agir, & que l'Amiral de Zélande est aussi fort mal, & grand nombre de Matelots, ils sont résolus de fai-

faire revenir leur Flote, ne la pouvant confier à pas un des Chefs qui restent. Ils m'ont témoigné avoir du regret, qu'un accident pareil ait empêché d'exécuter ce qui avoit été arrêté dans le concert que nous fîmes, Monsieur de Bellefonds & moi, avec les Députez des Etats à Flissingue; qu'ils espéroient que la Flote de Vôtre Majesté n'en recevra pas de dommage, & qu'on pourra prendre des mesures plus justes pour la Campagne prochaine, tant pour la Mer Méditerranée que pour la jonction des vingt Vaisseaux du Roi de Dannemarc. Le Sieur de Wit me dit en particulier, qu'il avoit la derniére douleur du peu d'espérance qu'il y avoit de la vie de Monsieur de Ruyter, & qu'outre la perte que l'Etat feroit de sa personne, il en feroit une irréparable en son particulier: qu'il espéroit que Vôtre Majesté ne desaprouveroit pas leur retraite, puisqu'il n'y avoit nul Chef capable de conduire cette Armée, & que de plus six jours d'une tourmente pareille à celle qu'il fait, acheveroit de les ruiner à ne se pouvoir plus remettre.

Il me dit ensuite, que les Villes de Hollande ne vouloient pas permettre que Tromp sortît de leur Païs & s'engageât au service de pas un Prince étranger. S'il vient faute de Monsieur de Ruyter, je ne doute pas que la Province de Hollande ne le fasse Amiral. Il a l'amitié & l'estime des Peuples & des Matelots, &

je ne crois pas que le Sieur de Wit soit assez puissant pour l'empêcher. Il se conduit fort sagement & s'est retiré dans une maison à la Campagne à six lieuës de la Haye.

Toutes les Provinces & Villes s'unissent tous les jours de plus en plus, & les Députez qui étoient les plus portez à la Paix avec l'Angleterre, ont fort approuvé la Lettre que le Sieur de Wit a conçûë au nom des Etats. Vôtre *Majesté* verra que son sentiment y a été *suivi*, & qu'on ne songe pas d'envoyer des Députez en Angleterre, ni de proposer rien qui soit contre la dignité de Vôtre *Ma*jesté.

Je remarque que la méfiance que les Etats ont des Suédois, les *fait pench*er à faciliter le Traité de *cette Ligue* avec les Ducs de Lunebourg & *l'Electeur de* Brandebourg, afin d'avoir une Armée prête à s'oposer au dessein que le Connétable Wrangel a d'assiéger Brême. J'ai fait voir au Sieur de Wit que cet accommodement & cette liaison de l'Electeur avec les Etats le regarde plus que personne, & qu'il me semble qu'il doit rompre ce coup pour son intérêt particulier. Sur quoi il m'a répondu, qu'il y fera tout ce qu'il pourra; mais qu'il y a de certaines conjonctures où il faut qu'il céde, comme en celle-ci, où il sçait que les Suédois font toutes les choses imaginables pour attirer l'Electeur dans leur parti par une Alliance fort étroite, & que si on le peut engager pour deux ans

à

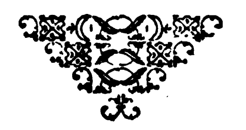
à rompre contre tous les Princes étrangers qui attaqueront les Etats, ce seroit s'en assûrer pour ce tems-là, & en cas que la Suéde rompît contre eux, avoir ledit Electeur dans les intérêts des Etats; mais qu'il ne voyoit rien encore qui les obligeât de se hâter de conclure avec lui, pour beaucoup de raisons qu'il m'avoit déja alléguées. Je veillerai soigneusement à tout ce qui se passera dans cette affaire, & m'y oposerai autant qu'il me sera possible.

J'ai encore fait une recharge aux Commissaires des affaires secretes & au Sieur de Wit sur les affaires de Suéde. La Ville d'Amsterdam & la Nord-Hollande ont absolument refusé de passer l'adoucissement que les Suédois demandent pour leurs Sujets touchant les Droits & Péages qui sont sur les Marchandises, & ont pressé ensuite l'ordre de faire revenir Monsieur d'Isbrand. Vôtre Majesté verra le détail de toute la conversation que j'ai euë avec eux sur ce sujet, par la Copie de la Lettre que j'ai écrite à Monsieur de Pomponne, n'ayant rien oublié pour tâcher de les porter à changer de résolution; mais je n'ai pas mieux réüssi cette fois que les autres.

J'ai estimé à propos de dire à ces Messieurs dans nôtre Conférence, & de moi-même, tout ce qui est porté dans la dépêche de Vôtre Majesté, touchant le peu de reconnoissance que les Peuples témoignent lui avoir, & même des Provinces

entiéres, de toutes les obligations que l'Etat lui a; & comme cela s'est passé par forme de conversation & d'avis de ma part, on ne pourra pas attribuër cela à des reproches; aussi n'aurois-je pas voulu le faire dans un tems d'affliction, comme celle du mauvais état où est Monsieur de Ruyter, qui est grande, & des inconvéniens qui peuvent arriver à leur Flote faute d'un Chef; mais cela servira en tems & lieu à leur faire faire des réflexions sur tout ce que je leur ai dit.

Les Etats ont appellé la Cour de *Justice* dans leur Assemblée, & lui ont représenté, combien il est important qu'ils *fassent* une prompte & sévére justice de du *Buat* & de ses complices, & qu'il y va de l'intérêt & de la réputation de l'Etat d'*agir* avec vigueur & sévérité, *afin de rompre* toutes les mesures des *Anglois dans ce* Païs. Ils ont promis d'y agir fortement, & en effet, depuis deux jours ledit Buat a été interrogé trois fois, & on croit que ses affaires vont fort mal, nonobstant toutes les Cabales contraires qui n'oublient rien pour le sauver.



ME-

MEMOIRE.

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies de Païs-Bas, le 23. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre au Vaisseau nommé l'Europe, acheté pour la Compagnie des Indes Occidentales de France, dont est Maître Pierre Henri, de sortir du Tessel avec sa cargaison pour la côte de Guinée ; laquelle cargaison est la même que celle qui fût embarquée, il y a un an, avec permission de Vos Seigneuries, & que l'on fut contraint de débarquer, le Vaisseau n'ayant pû partir alors à cause des mauvais tems & de la Guerre ; & de vouloir l'expédier promptement, attendu que la saison de partir se passe, & qu'il n'attend qu'après le congé de Vos Seigneuries pour pouvoir se mettre en Mer. Donné à la Haye le 23. Septembre 1666.

D'ESTRADES.



LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 24. Septembre 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 16. *J'avois* bien jugé que le Sieur de Wit ne pourroit pas disconvenir, que le concert que le Marquis de Bellefonds *m'a*voit raporté avoir été pris en *Zélande*, sur les quatre cas des divers mouvemens que l'Armée ennemie pourroit faire, étoit véritable ; & vous dites *fort* bien là-dessus, que rien ne le justifie *mieux* que l'exécution qu'en a fait l'Amiral de Ruyter, quand il est allé se poster *avec* sa Flote entre Calais & la *Tamise, aussitôt* que celle des Anglois est *entrée* à *Harwich* : mais je suis fâché d'être obligé de dire, que la suite n'a pas répondu au commencement, & qu'au contraire, par un manquement formel audit concert & à l'ordre des Etats, qui étoit, ainsi que le Sieur van Beuningen me l'avoit communiqué, d'observer & de suivre l'Ennemi par-tout où il iroit, ma Flote se trouve encore à l'heure que j'écris au plus grand danger qu'une Armée puisse jamais courir ; car, comme je vous l'ai déja mandé il y a huit jours, les Anglois sont allez prendre le poste de l'Isle de Wicht depuis le 12. de ce mois, & non seulement

ment ledit Sieur Amiral de Ruyter ne les y a pas ſuivis conformément au concert & à ſes ordres, & eſt toûjours demeuré à la rade de Saint Jean près de Boulogne ; mais ce qu'a produit le voyage du Comte de la Feuillade, dont je vous écrivis par ma derniére, c'eſt que ledit de Ruyter a pris la réſolution de s'ôter encore plus qu'il n'avoit fait les moyens de ſecourir le Duc de Beaufort, ou d'empêcher qu'il ne ſoit attaqué, ayant dès le jour ſuivant fait repaſſer le Pas de Calais à toute ſa Flote, pour aller, à ce qu'il dit, prendre poſte entre Dunkerque & le Nord-Voorland. Je vous envoye une Copie de la Lettre que m'a écrite là-deſſus la Feuillade, & celle d'un Mémoire des mauvaiſes raiſons qu'on lui a donné, pour tâcher de ſe juſtifier du manquement au concert & aux ordres. Cependant les derniéres nouvelles que j'ai du Duc de Beaufort, ſont, qu'après avoir fait une navigation heureuſe depuis la Rochelle juſques à l'entrée de la Manche, comme il étoit prêt d'y entrer le 15. un vent contraire s'éleva fort grand, qui le rejetta à Belle-Iſle, où l'Eſcadre de mes Vaiſſeaux qui étoit allée en Portugal le joignit heureuſement, & lui partagea de ſes vivres & de ſon eau, dont ladite Eſcadre manquoit, afin qu'elle fût en état de venir auſſi avec lui au Pas de Calais dès que le vent changeroit un peu. Il eſt vrai que deux jours après le vent a changé, & s'eſt rendu entiére-

ment & trop favorable à madite Flote, pour pouvoir venir à pleines voiles donner dans l'embuscade des Anglois, si ceux-ci l'eûssent attendu à l'Isle de Wight, & qu'ils ne soient pas plûtôt allez à sa rencontre, comme il y a grande *apparence* qu'ils l'auront fait, quand ils auront eu le vent bon depuis le 12. jusques au 18.; & ce qui fait juger encore qu'ils ont eu & exécuté l'un de ces deux desseins, c'est qu'ils ont pris si grand *soin* de faire fermer leurs Ports, qu'on n'a pû avec tant soit peu de certitude *avoir* aucune nouvelle de ce qu'ils font: mais ce qui est certain, c'est qu'ayant pû combattre l'Armée Hollandoise le *jour* que les deux Flotes furent en présence, & pouvant de depuis cela retourner *tous les* jours pour l'attaquer dans *la Rade* de St. Jean, ils ont entiérement *abandonné* ce dessein, pour ne songer qu'à celui de tomber sur ma Flote & la ruiner.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 24. Septembre 1666.

DEpuis la Lettre du Roi écrite, Sa Majesté vient de recevoir deux Couriers, l'un du Havre & l'autre de Diépe, qui lui ont aporté l'avis, que sa Flote arrivoit hier sur le soir à la Rade de Diépe, ayant heureusement passé devant l'Isle de Wight, sans que les Anglois se soient mis en aucun devoir de la combattre, & même sans qu'elle en ait rencontré aucun. Voilà un grand incident qui va bien changer l'état des choses, en bien ou en mal: en bien, si nôtre jonction se fait heureusement; en mal, si les Anglois nous surprennent avant qu'elle ait pû se faire; à quoi Monsieur de Ruyter peut facilement obvier s'il le veut, en faisant au moins la moitié du chemin pour venir à la rencontre du Duc de Beaufort, ou même jusques à Diépe, si le vent l'y retenoit. Sa Majesté a dépêché il y a six heures Monsieur de Villequier audit de Ruyter, mais comme on a pris la résolution de vous envoyer demain un Courier exprès,

qui arrivera plûtôt que cette Lettre, je ne vous en dirai pas davantage.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 25. Septembre 1666.

JE viens de recevoir avis, qu'en exécution, de mes ordres, ma Flote renforcée de dix grands Vaisseaux & cinq Brûlots qui ont fait le voyage de Portugal, est entrée dans la Manche & a passé hier à huit heures du matin devant le Havre de Grace; c'est ce qui m'oblige de vous dépêcher ce Courier exprès, pour vous dire, que connoissant, comme vous faites, le risque qu'elle a déja couru en passant à l'Isle de Wight, où l'Armée d'Angleterre s'est retirée, & celui qu'elle peut encore courre avant que de pouvoir joindre l'Armée des Etats; je désire que vous fassiez en mon nom les instances les plus vives & les plus pressantes que faire se pourra vers lesdits Etats, ou les Commissaires par eux établis pour la direction de leur Flote, à ce qu'ils envoyent ordre au Sieur de Ruyter de s'avancer au Pas de Calais, & même plus avant, jusques à ce qu'elle ait rencontré nôtre Armée pour la recevoir & la joindre.

Vous pourrez bien faire connoître aux-

dits

dits Etats la sincérité avec laquelle j'agis dans une affaire si importante & si délicate, puisque, nonobstant l'entrée de la Flote Angloise dans la Manche & la retraite de la leur, je n'ai pas laissé de faire passer la mienne à la vûë de l'Angloise pour faire la jonction qu'ils ont tant désirée, & qui est si nécessaire pendant le reste de cette Campagne, soit pour faire une bonne Paix, soit pour continuer sérieusement la Guerre. Vous pouvez même vous servir avantageusement d'une action si hardie de concert avec le Sieur de Wit, pour fortifier le parti des bien-intentionnez pour le bien de leur Patrie, & pour détromper les Peuples de toutes les mauvaises impressions que les Anglois & leurs Partisans s'efforcent de leur donner; me remettant au surplus à la longue expérience que vous avez de l'humeur & de l'esprit de ces Peuples, & à vôtre zèle & affection pour mon service, pour mettre en pratique tous les expédiens possibles pour tirer avantage d'une si sensible preuve de mes bonnes intentions pour lesdits Etats.

Outre les instances que vous ferez en mon nom, j'ai estimé nécessaire dans une rencontre si importante, & où la diligence de quelques heures peut sauver mon Armée, d'envoyer le Sieur de Villequier, Capitaine des Gardes de mon Corps, vers le Sieur de Ruyter, pour le presser de s'avancer, avec ordre de vous donner part de tout ce qu'il négociera, & d'agir en tout de concert avec vous.

Après que vous aurez obtenu les ordres pour faire avancer la Flote desdits Etats, & que par ce moyen la jonction sera fa e & assûrée, mon intention est que vous traitiez avec le Sieur de Wit & avec lesdits Commissaires d-s moyens d'employer utilement nos Armées pendant le reste de la Campagne, non seulement pour chercher l'A mée Angloise & la combattre, & pour courre toutes les Côtes ennemies, mais même pour ruiner leur Commerce & assûrer celui des Etats, ensorte que pendant l'hyver ils ayent *libres* (s'il est possible) les Mers de la Manche & du Nord. Sur tout considérez bien, que le plus important point de toute vôtre Négociation, & celui duquel dépend la conservation ou la ruine de mon Armée, est l'assûrance positive que vous *devez tirer* des Etats, d'employer leur *Armée Navale*, ou des forces suffisantes, pour donner moyen à mon Armée de repasser avant l'hyver dans mes Ports de Bretagne, & souvenez-vous bien qu'il n'y a point de tempérament à prendre sur ce point, par une infinité de raisons, & entr'autres une décisive, qu'outre la difficulté & même l'impossibilité d'entretenir pendant l'hyver de si grands Equipages, nulles forces humaines ne pourront empêcher la désertion universelle, & la levée des Equipages en France pour passer en Hollande; & leur passage, soit par Terre, soit par Mer, étant également impossible, il se trouveroit que tous mes Vaisseaux se-

roient

roient entiérement inutiles. Vous suppléerez facilement tant d'autres raisons sur ce sujet, que je ne doute point que lesdits Etats ne se portent facilement à assûrer le retour de madite Flote. Pour cet effet, il me semble que leur plus grand Commerce de cette saison consistant en la Flote qu'ils ont accoûtumé d'envoyer tous les ans dans les Riviéres de mon Royaume pour y prendre les vins & autres denrées, vous pouvez les presser de donner ordre de la préparer, & en même tems de commander, ou à toute, ou à la meilleure partie de leur Flote pour l'escorter: ce qui se pourroit facilement faire dans le milieu ou à la fin du mois d'Octobre prochain.

Quant vous serez convenu de ce point, je désire que vous traitiez encore avec ledit Sieur de Wit des moyens de ruiner pendant l'hyver le Commerce des Anglois, & d'assûrer celui des Etats, tant dans la Manche que dans la Mer du Nord. Pour la Manche si les Etats veulent entretenir 30. Vaisseaux pendant tout l'hyver, j'en entretiendrai dix, & avec ce nombre nous pouvons être assûrez du succès de cette proposition. Quant à la Mer du Nord, comme il en faut traiter avec le Roi de Dannemarc, offrez-lui mes offices pour y réüssir, & faites-lui bien connoître l'importance de ces deux propositions; puisque par la Manche nous ôtons presque tout Commerce aux Anglois, & augmentons les mécontentemens

mens que la néceſſité attire après ſoi; & par la Mer du Nord, nous leur ôtons toutes les Marchandiſes qui ſervent à leur Flote. Comme ce dernier point eſt très important, je déſire que vous examiniez avec ledit Sieur de Wit, ſi nous ne pourrions pas trouver les moyens d'acheter par voye de Marchands toutes les Marchandiſes que la Suéde, le Dannemarc & la Mer Baltique peuvent fournir pour les armemens & équipages des Vaiſſeaux.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 26. *Septembre* 1666.

JE viens de recevoir *avis de Diépe*, que mon Couſin le *Duc de Beaufort* avec mon Armée Navale y étant arrivé la nuit du 23. ou du 24., il avoit moüillé l'ancre pour y attendre trois ou quatre de mes Vaiſſeaux qui étoient demeurez derriére; que pendant le peu de tems qu'il y eſt demeuré, il auroit reçu un *Duplicata* de mes Dépêches envoyées dans tous les Ports, pour lui donner avis de la ſortie de l'Armée des Etats de la Manche, & en même tems par les Lettres du Comte de la Feuillade de ſa retraite en Zélande, de la maladie du *Sieur* de Ruyter & d'une partie conſiderable des Officiers & Equipages de ladite Armée.

mée. Ce qui l'a obligé d'aſſembler un Conſeil général de tous les principaux Officiers de madite Armée, où, le vent s'étant trouvé aſſez favorable, il auroit été réſolu de remettre à la voile & de s'en retourner à Breſt, ce qui a été en même tems exécuté. C'eſt pourquoi j'ai eſtimé néceſſaire de vous en donner avis par un Courier exprès, afin que vous en puiſſiez informer le Sieur de Wit & ſes Maîtres, & ceſſer les inſtances que vous aurez pû commencer en exécution de mes ordres du jour d'hier. Au ſurplus, je déſire que vous exécutiez meſdits ordres, en ce qui concerne les moyens d'aſſûrer le Commerce dans toutes les Mers pendant cet hyver.

L E T T R E

Du Roi Très-Chrêtien à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

Le 26. Septembre 1666.

TRès-chers & grands Amis, Alliez & Confédérez, nous avons reçû vôtre Lettre du 21. de l'autre mois, par laquelle vous nous avez informé des raiſons que vous eſtimez vous devoir obliger à rapeller vôtre Flote dans vos Ports, nonobſtant le concert qui avoit été fait en Zé-

Zélande avec le Comte d'Eſtrades & le Marquis de Bellefonds, pour la jonction de nos Forces maritimes pendant le reſte de cette Campagne. Nous y avons vû encore la peine que vous témoignez du péril que nôtre Flote, par cette retraite de la vôtre, pouvoit courir en s'avançant ſuivant ledit concert dans la Manche, où vous ſçaviez qu'elle étoit attenduë à l'Iſle de Wight par toute l'Armée Angloiſe; comme auſſi la loüable diſpoſition dans laquelle vous êtes de faire de grands efforts, pour vous mettre en état *au Printems* prochain d'aller attaquer l'Ennemi commun, & d'entreprendre quelque choſe de grand & d'extraordinaire contre lui avec nos Forces jointes enſemble, ſi pendant la ſaiſon de l'hyver *Dieu* ne lui a touché le cœur, pour *l'obliger* à prendre des penſées plus *pacifiques qu'il* n'a témoigné juſqu'à préſent de les avoir, & qu'on n'ait pû entre ci & là conclure une bonne Paix, au contentement de toutes les parties intéreſſées: ce que vous aſſûrez avec toute ſincérité & candeur être vôtre plus ardent déſir. Sur quoi nous vous dirons en prémier lieu, qu'encore qu'à l'heure préſente, que nous vous écrivons cette Lettre, nous n'ayons point d'aſſûrance que nôtre Flote, qui s'étoit avancée juſqu'à Diépe, pour faire la jonction concertée, ne puiſſe recevoir quelque grand échec à ſon retour dans nos Havres, nous ne laiſſons pas d'avoir pris à bonne part la retraite de la vôtre

dans

dans vos Ports, ayant bien péſé la force des raiſons qui vous ont obligez à l'y rapeller, dont l'une entre les autres nous a même touché ſenſiblement, qui eſt la maladie de vôtre Amiral : quoique nous eſpérons de la bonté Divine, qu'elle ne voudra pas ôter à la bonne Cauſe un Chef ſi brave, & d'une expérience ſi conſommée. En ſecond lieu, que les ordres que nous avions envoyez à nôtre Couſin le Duc de Beaufort, étoient ſi exprès & ſi indiſpenſables de venir juſqu'au Pas de Calais avec nôtre Flote, (laquelle l'Eſcadre qui s'en trouvoit ſéparée avoit rejoint le quinziéme à Belle-Iſle,) que ſans aucune conſidération des embuſcades que les Anglois pouvoient lui tendre dans la Manche avec une grande ſupériorité de forces, & leſquelles en effet ils lui avoient tenduës à l'Iſle de Wight, nôtre dit Couſin, après qu'un vent fort contraire lui eût refuſé la première fois l'entrée de ladite Manche, ayant eu le tems plus favorable, quelques jours après s'eſt avancé juſqu'à la rade de Diépe, où il arriva le 23. au ſoir, ayant paſſé avec grande intrépidité à la vûë de toute l'Armée ennemie, & il a ſejourné un jour entier à la rade dudit Diépe, qui n'eſt pas bonne, attendant d'apprendre quelques nouvelles certaines du lieu où il pouvoit joindre vôtre Flote; mais le 24. ſur le ſoir il reçût avis par le Marquis de Créqui, qui revenoit de Dunkerque, que vôtre Flote n'é-

n'étoit plus au poste qu'en partant de la Rade de Saint-Jean il avoit dit qu'elle iroit prendre entre Dunkerque & le Nord-Voorland, & jugea de-là qu'elle devoit s'être retirée dans vos Ports: & comme d'ailleurs par la réponse par écrit, que le Conseil de vôtre Flote avoit quelques jours auparavant donné au Comte de la Feuillade, dont nôtre dit Cousin reçût à Diépe une Copie que je lui avois adressée, ledit Conseil avoit déclaré aux termes formels qui suivent; *qu'il jugeoit le plus sûr pour nôtre service, & pour le bien commun, que nous fissions retirer promptement nôtre Flote dans les Havres de Brest, en attendant un tems plus propre pour faire la jonction*: & qu'enfin le vent qui l'avoit *amenée jusqu'à Diépe ayant entiérement changé*, nôtre dit Cousin a pris la *résolution de* retourner traverser presque toute la Manche pour regagner Brest, & de passer pour la seconde fois devant l'Isle de Wight, où l'on présumoit que toute l'Armée ennemie étoit encore, puisqu'elle n'avoit point paru à la Mer en aucun autre endroit; & comme nous avons déja dit, nous n'avons point d'assûrance qu'il ne puisse être arrivé quelque disgrace à nôtre dite Flote à son retour vers les Côtes de la Bretagne. Si la chose arrive (dont Dieu par sa bonté veüille préserver tant de braves gens, qui se trouvent de beaucoup inférieurs en nombre,) nous aurons du moins la consolation de *vous*

avoir fait connoître évidemment, par un procédé tout plein de sincérité & de candeur, que si jusqu'ici certains contre-tems, auxquels nous n'avons pû pourvoir assez tôt, ont empêché nôtre Flote de partager avec la vôtre la gloire & les périls des Combats, ce n'a jamais été nôtre intention de l'exempter de ceux-ci, ou d'épargner l'Ennemi; comme des personnes, mal-intentionnées envers nôtre Alliance & nôtre Union, ont pris grand soin d'en semer calomnieusement le bruit dans le monde: mais nous nous promettons, qu'outre la preuve contraire & si éclatante que nous venons d'en donner, la suite de nos actions & de toute nôtre conduite détruira de plus en plus pleinement une si fausse malignité; & par avance nous voulons bien vous assûrer de trois choses, & y engager même nôtre honneur & nôtre foi par cette Lettre: la premiére, que nous souhaitons sincérement & ardemment la Paix au contentement, à l'avantage, & à la sûreté de vôtre Etat, qui a été attaqué, & que nous avons dû soûtenir & secourir en conformité de nos Traitez, & que nous contribuërons bien volontiers à l'accommodement (quand il se pourra traiter) par toutes les facilitez qui dépendront de nous, n'ayant rien plus à cœur qu'une prompte fin de cette Guerre: la seconde, que comme il se voit clairement que le dessein, & peut-être la principale espérance de l'Ennemi est de vous séparer d'a-

d'avec nous, ou de vous diviser en vous-mêmes, nous vous assûrons, pour ce qui nous regarde, que nous demeurerons constamment jusqu'au bout dans la ponctuelle observation de tout ce qui a été stipulé entre nous par nôtre Traité d'Alliance; & par tant que nous ne serons jamais capable, non seulement de nous en séparer ou de traiter rien à part, & bien moins de rien conclure; mais qu'après n'en avoir pû écouter les ouvertures qui pourroient nous en être faites qu'avec une extrême indignation, comme une chose fort injurieuse à nôtre honneur, nous ne manquerons pas de vous les communiquer aussi-tôt, nous confiant d'ailleurs pleinement en vôtre bonne foi, que vous en userez de même, si on vouloit vous tenter & vous surprendre : la troisiéme, que si le Roi de la Grande Bretagne persiste à avoir des sentimens si contraires à la Paix, qu'il ne veüille pas même la traiter, à moins que vous ne la lui alliez demander chez lui, & avec lui négocier ce que par nos Traitez vous n'avez pas la liberté de faire sans nous; & de nôtre côté, nous n'y pouvons jamais consentir pour la dignité de nôtre Couronne, la premiére de la Chrétienté : aussi n'apprenons nous pas que ledit Roi ait voulu prétendre de nous une pareille chose, mais seulement tâcher de faire former deux Assemblées différentes, en deux endroits éloignez l'un de l'autre, afin d'avoir lieu de faire con-

continuellement craindre aux Miniſtres de l'une l'avancement du Traité, & même l'imminente concluſion de l'autre, pour obliger l'une des deux à ſe hâter de conclure & ſigner ſéparément; qui eſt un piége ſi aiſé à voir, que l'imprudence même ne feroit pas capable d'y tomber. En ce cas-là, comme on devra pour long-tems deſeſpérer de l'accommodement, & même dès à préſent, afin de régler prématurément toutes choſes avec la prudence requiſe, il faudra que nous prenions conjointement de bons & vigoureux concerts ſur deux choſes, dont de nôtre part nous vous donnons aſſûrance : l'une pour incommoder le plus qu'il ſe pourra l'Ennemi pendant l'hyver, nous incommoderons l'embouchure de la Manche, & vous du côté du Nord, pour ruiner ſon Commerce, & établir la ſûreté du nôtre; & la ſeconde, touchant l'action de nos forces la Campagne prochaine, comme auſſi tout ce qui concerne la conduite de la Guerre, tant au regard de nos Alliez, que de l'Ennemi, & de toutes les Nations neutres. Encore nôtre intention feroit de régler tellement nos Conſeils communs, & employer nos Armées, & même ce qui eſt à obſerver à l'égard des Nations neutres, que tout ce qui peut avoir raport à la diverſion de la Guerre, fût plûtôt comme une Réſolution d'un ſeul Etat, que de pluſieurs Alliez joints dans une même cauſe. Cependant vous devez faire état certain, que

que nous n'ômettrons aucuns des efforts qui feront en nôtre pouvoir, pour mettre en Mer, dès le commencement du Printems prochain, une Flote plus considérable en nombre & en qualité des Vaisseaux, que celle que nous n'avons qu'avec précipitation assemblé cette année, & pour la faire joindre de la meilleure façon qu'il se pourra, à celle que vous aurez aussi préparé, afin que nous allions conjointement & vigoureusement attaquer l'Ennemi, pour l'obliger, s'*il est possible*, à désirer la Paix, pour laquelle il fait paroître tant d'aversion, qu'il refuse même de la traiter. Et ce *qui* est encore plus surprenant, & qui *doit* attirer le blâme de toute la Chrétienté, *il* n'a jamais voulu, depuis que *la Guerre* a commencé, il y a près de *deux ans, s'expliquer* ni aux Parties intéressées ni à aucuns Médiateurs, à quelles conditions il voudroit donner les mains à un accommodement. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers & grands Amis, Alliez & Confédérez, en la sainte & digne garde. Ecrit à Vincennes le 26. jour de Septembre 1666.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS

Plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 27. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre que deux Navires, apartenans à des Marchands François, l'un nommé le Dauphin de France, dont est Maître Eustache de Lanné, & l'autre la Marie Thérése, dont est Maître Adam Bunon, partent d'Amsterdam avec des Marchandises non prohibées, en payant les Droits accoûtumez pour la sortie; Comme aussi de vouloir écrire fortement aux Magistrats de la Ville de Rotterdam, afin qu'ils n'éludent plus, comme ils ont fait par le passé & font encore à présent, comme par une espéce de déni de justice, l'exécution d'un Arrêt contradictoire du Parlement de Paris, du troisiéme Septembre dernier, rendu en faveur du Sieur le Fébvre, Marchand Banquier & Bourgeois de Paris, contre le nommé de Konink, Bourgeois de ladite Ville de Rotterdam, & autres: Cet Arrêt confirmatif d'un autre dudit Parlement, aussi contradictoirement rendu entre les parties, de l'an-

née 1663. après dix ans de procédures, & huit Sentences encores renduës depuis., tant par Messieurs de la Cour, que du Haut Conseil de Hollande, toutes contre ledit de Konink: qui se vante de ne payer jamais ledit le Fébvre, retient ici depuis deux ans & huit mois le nommé du Vausel, qui a poursuivi pour ledit le Fébvre lesdites hautes Sentences, & par ses brigues & amis en empêche l'exécution à Rotterdam, aussi-bien que des Arrêts; lequel de Konink s'est ensuite pourvû par Appel au même Parlement de Paris, qui lui avoit accordé une surséance, qui y avoit été par lui obtenue par surprise sur Requête: Et le Roi même ayant ordonné, sur les Lettres que Vos Seigneuries en avoient écrites à Sa Majesté en faveur dudit de Konink, que l'affaire fût examinée bien à fond & exactement par son Parlement, comme il a été fait, il a ensuite rendu ledit Arrêt contradictoire du troisiéme Septembre dernier, qui porte ladite surséance levée, de l'exécution duquel il s'agit à présent. Cette affaire est du nombre de celles sur lesquelles Sa Majesté s'est plainte ci-devant à Monsieur van Beuningen, qu'on ne rendoit aucune justice à ses Sujets en Hollande, & la principale à laquelle Sa Majesté insistoit le plus, & insiste encore à présent: Et si Messieurs de Rotterdam continuënt à traverser & empêcher l'exécution desdits Arrêt & Sentences, contre toutes les formes de justice, Sa Majesté ne manquera pas de prendre la chose comme un déni absolu qu'ils font de la rendre; ce qui ne pourra avoir que de très-fâcheuses suites, d'autant plus qu'en France il n'y a pas d'exemple qu'il ait été jamais fait un

trai-

traitement approchant de celui-là aux Sujets de Vos Seigneuries dans les affaires de justice qu'ils y ont euës.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire attend la réponse sur son Mémoire du 15. de ce mois, qu'il présenta à Vos Seigneuries, & qu'elles ont renvoyé à Messieurs de Hollande, ne l'ayant pas encore euë depuis ce tems-là, non plus que celle sur son Mémoire du 11. dudit mois. Donné à la Haye le vingt septiéme Septembre 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 30. *Septembre* 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. de ce mois. Les Etats ne peuvent justifier leur procédé par aucune bonne raison; & leur retraite de la Rade de Saint Jean, après le départ de Monsieur le Comte de la Feuillade, fait voir le manquement encore plus grand. Tout ce que j'y ai pû faire, a été de m'opofer aux ordres donnez pour faire rentrer la Flote dans les ports, & me plaindre de leurs Résolutions précipitées, contre le concert & les paroles données. Vôtre Majesté connoît la constitution de cet

Etat mieux que perſonne, & voit de combien de Cabales il eſt rempli, qui ne perdent aucun tems de s'opoſer aux deſſeins de Vôtre Majeſté & à la Cauſe commune autant qu'ils peuvent, ſans conſidérer que c'eſt contre leur propre intérêt. C'eſt ce qui fit prendre cette belle Résolution de faire rentrer la Flote dans les ports : la pluralité des voix, & le courant de l'Aſſemblée l'emporta, & fit que le Sieur de Wit n'oſa s'y oppoſer; mais je dirai confidemment à Vôtre Majeſté; & que je n'ai oſé lui déclarer juſques à cette heure, doutant de l'événement, que le Sieur de Wit a retenu les ordres, attendant quelque expédient de les revoquer. Trois jours après on ſçût l'arrivée de la Flote de Vôtre Majeſté vers Diépe. Je demandai aux Etats d'envoyer des ordres nouveaux à leur Amiral, pour mettre à la voile tout auſſi-tôt & aller joindre Monſieur le Duc de Beaufort; ce que j'obtins. Le Sieur de Wit fit expédier leſdits ordres, & les envoya dès le vingt-ſixiéme à quatre heures après midi, & afin de ne recevoir pas de reproches, il envoya auſſi les prémiers, portant de ſe retirer, qui furent inutiles. Je ſupplie très-humblement Vôtre Majeſté, que ce que je lui mande demeure ſous le ſecret, afin que le Sieur de Wit n'en ſoit pas recherché un jour.

Nous eſtimames enſuite à propos, lui & moi, qu'il devoit ſe faire nommer pour aller ſur la Flote, avec Pleinpouvoir

voir d'y agir, afin de ne tomber plus dans ces inconvéniens de manquement de parole, par les Cabales, qui sont aussi bien dans la Flote que parmi les Etats, & toutes contre lui, & il est parti le 26. la nuit pour s'y rendre en diligence. C'est tout ce qu'il m'a été possible de faire dans une conjoncture pareille à celle qui s'est rencontrée. Je sçai bien que les Etats diront, pour pallier ce manquement, que c'est la maladie de Monsieur de Ruyter qui en est cause, que n'y ayant plus de Chef la Flote étoit divisée, qu'ils n'avoient nulle certitude du lieu où étoit celle de Vôtre Majesté, qu'ils hazardoient de perdre la leur, & perdre après cela tout le Païs; mais ce sont de fort méchantes raisons, & je n'aurois pas eu de peine à les détruire, si je n'eusse estimé mieux & plus important de rompre le dessein de faire rentrer leur Flote dans les ports, parce qu'après cela nous ne l'aurions pû faire resortir de cette année, & laisser à un autre tems à leur faire de fortes plaintes sur cette matiére.

Ensuite de ces derniers ordres, Monsieur de Ruyter écrit de la hauteur environ de six lieuës de Dunkerque du 27. qu'il a reçû les deux ordres; que ce dernier détruisant le prémier, il s'en va mettre à la voile pour aller au devant de Monsieur le Duc de Beaufort, que le calme est grand, & qu'il en est d'autant plus fâché, qu'il apprend par des Galliotes de Calais, que les Anglois ont attaqué la Flo-

te de Vôtre Majesté. Il écrit une Lettre du 27. à dix heures du soir, par laquelle il mande que le vent s'est fait bon, qu'il lévera l'ancre le 28. à la pointe du jour, n'osant le faire la nuit à cause des bancs, & qu'il espére, si le vent continue bon, avoir joint Monsieur de Beaufort le 28. au soir, & qu'il fera toute sorte de diligence.

Je ne puis assez témoigner à Vôtre Majesté l'extrême peine où je suis de ce qui sera arrivé; car considérant que la *Flote* des Anglois est composée de quatre-vingt Vaisseaux, que celle de Vôtre Majesté n'en a que quarante-trois, & que le Combat est commencé dès le vingt-sixiéme, j'appréhende que, quelque diligence que de Ruyter ait faite, il ne soit venu *trop* tard, & qu'il n'arrive quelque *malheur à la Flote* de Vôtre Majesté. *Je prie Dieu de* tout mon cœur qu'il l'en préserve. J'ai quelque espérance que les Anglois étant avertis que la Flote des Etats n'est pas trop éloignée, ils ne voudront pas s'engager si avant dans le Combat qu'ils feroient sans cela.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 1. *Octobre* 1666.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 23. de l'autre mois, & depuis cela par vôtre Courier la Lettre par laquelle vous m'avez donné avis de la Résolution que les Etats Généraux ont prise (dès qu'ils ont eu la nouvelle que le Duc de Beaufort étoit avec ma Flote dans la Manche) d'envoyer ordre à la leur de demeurer à la Mer, & qu'ils ont en même tems écrit à toutes les Amirautez, de faire sortir tous les Vaisseaux qui se trouveroient en état de s'y joindre. Comme lesdits Etats ne pouvoient en cette rencontre en user plus obligeamment qu'ils ont fait, je désire que vous leur témoigniez de ma part, que je leur en sçai beaucoup de gré, & qu'ils éprouveront par les effets, que je prens la même part en tous leurs intérêts, que je ne distingue point des miens; cependant, comme ledit Duc de Beaufort s'est trouvé avoir déja pris la route pour s'en retourner de Diépe à Brest, pour les raisons que vous verrez dans la réponse que je fais à la Lettre des Etats, j'ai aussi-tôt fait part au Sieur van Beuningen du sujet de l'envoi de vôtre Cou-

rier, afin qu'il pût (s'il l'eftimoit à propos) dépêcher un nouveau Courier au Sieur de Ruyter, pour lui faire fçavoir, que ledit Duc ayant fait voile du côté de la Bretagne, il fe peut difpenfer d'avoir égard au dernier ordre que fes Maîtres viennent de lui envoyer de demeurer encore à la Mer. Il peut être encore que ledit van Beuningen n'aura pas cru néceffaire de faire cette nouvelle diligence, parce qu'il a déja dépêché un Courier exprès audit de Ruyter, il y a trois ou quatre jours, pour lui apprendre le retour de ma Flote dans mes Havres.

Continuëz à vous opofer, autant que vous le pourrez, & à traverfer la conclufion de la Ligue qui fe traite avec Monfieur l'Electeur de Brandebourg, dont la néceffité paroît bien moindre qu'elle n'a jamais été depuis l'engagement que les Suédois viennent de prendre contre la Ville de Brême. On mande que ladite Ville a envoyé faire des inftances aux Etats de leur médiation & de leur affiftance : il faudra que vous tâchiez avec adreffe d'empêcher que les Etats n'accordent cette démarche, au moins pour les affiftances; les prenant par leur propre intérêt, qui ne permet pas qu'avec prudence, étant déja chargez comme ils font du fardeau d'une péfante Guerre, ils faffent aucun pas qui puiffe irriter la Suéde, & l'obliger, ou à fe joindre à l'Angleterre, ou à les attaquer eux-mêmes dans le defefpoir d'avoir manqué fon coup contre la Ville.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 4. Octobre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Monsieur le Duc de Beaufort, étant entré dans la Manche avec son Armée Navale, & résolu d'essuyer tous les périls où il l'exposoit, s'étant avancé jusques à Diépe, où il a demeuré quelque tems pour exécuter le concert fait auparavant pour la jonction de la Flote de Sa Majesté à celle de Vos Seigneuries à la Rade de St. Jean, il a appris la sortie de celle-ci de ce poste-là, sa retraite en Zélande, la maladie de Monsieur de Ruyter, d'autres Officiers, & de quelques équipages; ce qui lui a fait perdre l'espérance de ladite Jonction, & l'a obligé, pour la sûreté de sa Flote, d'assembler un Conseil général de tous les principaux Officiers qui la composent, où il a été résolu, le vent s'étant trouvé bon, de mettre à la voile pour s'en retourner à Brest; & c'est dequoi il est bon que Vos Seigneuries soient informées, afin qu'elles puissent régler là-dessus leurs desseins. Mais comme la saison est avancée & la Campagne presque finie, il repré-

sente à Vos Seigneuries de la part de Sa Majesté une chose qu'elle a fort à cœur, & à laquelle elle les convie autant qu'il lui est possible, pour le bien & l'avantage des deux Nations, c'est de songer sérieusement dès à présent aux moyens d'assûrer le Commerce dans toutes les Mers pendant cet hyver. A quoi elle contribuëra très-volontiers de son côté.

Comme aussi de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre qu'un Vaisseau François, nommé la Marguerite, dont est Maître Guillaume Leil, sorte avec sa Cargaison de Horn. Ledit Leil présenta pour cet effet sa Requête à Messieurs du Collége de l'Amirauté dudit Horn, qui consentirent à sa demande, ainsi qu'il paroît par leur Apostille à ladite Requête du deuxiéme Juillet dernier, & sur cela il chargea son Vaisseau de Marchandises pour partir; mais comme le péril, qui a été grand, de sortir à cause des Anglois l'en a empêché, & que depuis le tems que ledit Collége de l'Amirauté le lui a permis, il pourroit y aporter à présent quelque difficulté, ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de vouloir donner leurs ordres audit Collége de l'Amirauté de Horn, de laisser sortir ledit Vaisseau la Marguerite sans aucun empêchement, en payant les Droits accoûtumez pour les Marchandises permises dont il est chargé, & de l'expédier promptement, le retardement qu'il a aporté jusqu'à cette heure malgré lui à son départ lui causant une grande perte. Donné à la Haye le 4. Octobre 1666.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Roi de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

Le 4. Octobre 1666.

HAuts & Puiſſans Seigneurs: Nous avons reçû la vôtre du dix-ſeptiéme du paſſé par un de vos Trompettes qui a rendu le Corps du défunt Chevalier Berkley à ſes Parens & Amis. Nous recevons cette marque de vôtre humanité & courtoiſie avec le reſſentiment qui lui eſt dû, promettant de nôtre part un traitement réciproque, toutes les fois que les occaſions s'en pourront préſenter.

Pour ce qui regarde l'autre partie de vôtre Lettre ſur le ſujet de la Paix, & laquelle répond à l'invitation franche que nous vous fîmes pour cet effet le quatriéme d'Août, nous ne ſçaurions aſſez déplorer, & nous plaindre de même, que toutes les avances que nous faiſons à cet effet, ne ſervent qu'à nous attirer des reproches & des imputations mal fondées ſur nôtre maniére d'agir, & ſur des cho-

ses faites par nous, dont le contraire est assez connu (préliminaires peu propres pour introduire la Paix) comme si vous faisiez vôtre point capital de vouloir persuader, & à vos Peuples, & à tout le monde, que c'est nous véritablement qui sommes les Aggresseurs & Auteurs de cette funeste Guerre, que nous fermons obstinément l'oreille à toutes vos propositions de Paix, sans vouloir même vous faire sçavoir quelles sont nos demandes; & qu'enfin c'est nous qui rejettons la *Paix*, & que c'est vous & vos Alliez qui *la désirez* & la sollicitez; quand la vérité est, que vous avez jusques ici refusé de faire le moindre pas en avant qui pût *avancer* une œuvre si sainte, & qui ne *manqueroit* pas sans doute de bien-tôt *terminer* la Guerre.

Cette maniére d'agir si *fort extraordinaire*, jointe à l'explication qu'on peut faire de nos intentions, par le procédé de quelques-uns de vous, pour mettre à couvert nôtre honneur, & la justice de nôtre cause, blessez pas des aggravations si sensibles, nous oblige de déclarer à vous & à tout le monde, combien vos suggestions se trouvent éloignées de la vérité, & de répéter encore une fois, quand & comment la Guerre s'est commencée malgré nous, les avances que nous avons faites pour rétablir la Paix, & comme vous les avez toûjours adroitement détournées: vous assûrant, que si à l'avenir vous trouvez à propos de laisser à part

vos

vos reproches (auxquels il faut de néceffité opofer nos défenfes) nous nous employerons plus utilement à des confeils pour guérir ces playes, & par la bénédiction de Dieu, pour en effacer les cicatrices mêmes, qu'à entrer en controverfe fur leur origine, afin que l'effufion de plus de fang Proteftant foit entiérement arrêtée. En attendant nous ne pouvons pas nous empêcher de dire & foûtenir ces particularitez, comme notoires à tout le monde.

I. Qu'en premier lieu, nous avons fait faire des inftances fréquentes & importunes, quoiqu'inutiles, pour la réparation des dommages & indignitez commifes fur nous & nos Sujets, à la fatisfaction defquelles le dernier Traité vous obligeoit, lequel nous n'avons violé de nôtre côté.

II. En fecond lieu, que les Commandeurs de vôtre Flote aux Indes Orientales défendirent à nos Vaiffeaux, fous la conduite du Comte de Marlborourg, l'entrée d'un Havre où ils alloient, dans lequel il y avoit dès long-tems une Factoirie Angloife, pourvûë d'une grande quantité de Marchandifes qui devoient fervir de cargaifon auxdits Navires à leur retour: toutes lefquelles Marchandifes furent bien-tôt après faifies & détenuës par vos Officiers, eux déclarant, qu'ayant depuis peu annoncé la Guerre aux Princes avec qui nous avions deffein de trafiquer, cette Guerre devoit par conféquent leur interdire

dire tout Commerce avec lesdits Princes
Laquelle déclaration impérieuse & extravagante fut de même, environ ce tems là, publiée en vôtre nom en Afrique, par l'Officier qui y commandoit pour vous, avec défense à tous nos sujets de plus négocier avec les natifs de ces Païs; & quand nous avons demandé réparation des dommages soufferts dans ces lieux, & de procédez si énormes, & fait voir à cet effet une Copie autentique de ladite *déclaration* publiée en vôtre nom, au *préjudice* de l'honneur & de l'intérêt de *tous les* Rois & Princes, qui s'y trouven tégalement intéressez, & qui sans doute en doivent ressentir l'affront, vous n'avez pas voulu desavouër cette action, ou donner *la* moindre satisfaction des dommages *faits*.

III. En troisiéme lieu, *nous disons*, qu'aussi-tôt que vôtre *Ambassadeur nous* eût informé, que le Capitaine Holmes s'étoit emparé de Guerre ouverte de vôtre Fort proche de Cabo Verde, suivant nos ordres, nous assurâmes ledit Ambassadeur sur nôtre parole Royale, que cet acte d'hostilité s'étoit fait sans que ce Capitaine en eût reçû Commission de nous à ce faire, que nous desavoüions l'action, l'avions déja mandé de venir, & qu'ensuite d'un examen de toute l'affaire déclarames que la justice en seroit faite, en châtiant ledit Capitaine s'il se trouvoit coupable, & qu'une entiére réparation seroit faite des dommages survenus. Cette réponse, quoique fort sincére de

nôtre

nôtre côté, ne vous a pas contenté, comme elle devoit avoir fait suivant la teneur du Traité; au contraire, vous persistates toûjours à nous reprocher, d'avoir autorisé l'insulte dudit Capitaine, auquel, étant arrivé en Angleterre, nous fîmes défense de se présenter devant nous, en l'envoyant tout aussi-tôt à la Tour de Londres, où il a demeuré prisonnier jusques après l'ouverture de la Guerre (sans que vôtre Ambassadeur ait, durant tout ce tems-là, produit ou avancé aucune chose sur laquelle on pourroit former un Procès contre lui) quoiqu'il alléguât, qu'avant que d'avoir assailli vôtre Fort il avoit intercepté vos ordres dans leur chemin à la Guinée, faisant commandement à vos Officiers de se saisir de nôtre Château de Cormantin, lequel ils attaquerent ensuite.

IV. En quatriéme lieu, l'Isle de Poleron ne nous a point été renduë comme les termes du Traité portoient, quoique nous envoyames deux différentes Flotes à grands fraix pour en prendre possession; au lieu de cela les Gouverneurs en disputerent les ordres, alléguant qu'ils n'étoient pas suffisans à leur décharge pour la reddition.

V. Nous disons que le Sieur de Ruyter eut une commission de courir sus à nos Sujets, & dans le même tems que vous fites instances auprès de nous d'empêcher la sortie de nôtre Flote destinée à la Guinée, disant que vous étiez disposez à retenir

tenir la vôtre dans vos Ports, sur l'espérance d'un bon accommodement, & dans le tems que vous nous aviez prié de joindre nos Vaisseaux de Guerre avec les vôtres contre les Pirates d'Alger, ce que nous fimes de bonne foi, nous vimes après ledit de Ruyter se séparer de nos forces dans la Méditerranée, sans aucun avis donné ensuite de sadite Commission, & devant que l'on eût saisi aucun de vos Vaisseaux ici, il s'empara des nôtres dans la Guinée, & fit toute sorte d'hostilité sur nos Sujets dans ce Païs-là, sans *que l'on* rendît ici un seul de ceux qui avoient été saisis, ou que la Guerre s'y fit sur vos Sujets; & tous ces cinq point étant ponctuellement vrais dans la substance & *forme* qui est ici dite, & auparavant que *la Guerre* défensive s'est commencée *de nôtre part*, nous ne doutons pas que *le monde ne* vous juge les Aggresseurs, & que faisant réflexion là-dessus, vous n'en ferez plus mention à nôtre préjudice. La Guerre s'étant ainsi ouverte, & ayant eu grand sujet de louer Dieu du succès qu'il lui a plû de nous y donner, nous nous tenons plus obligé de désirer la Paix, & par conséquent de nous purger des calomnies semées au contraire, comme si nous voulions faire continuër la Guerre, puisque nous refusions de déclarer ce que nous voulons pour la Paix.

Quant aux ouvertures faites à nous par vôtre Ambassadeur, durant le tems qu'il a demeuré auprès de nous, il faut nous re-

remettre aux réponses que nous lui avons toûjours faites par écrit à tous ses papiers, par lesquels nôtre désir pour la Paix se manifestera assez. Quant à ce qui s'est passé entre nous dans les Conférences de vive voix sur ce sujet, ce sera lui qui pourra répondre (à qui, comme à un Homme d'honneur & fort affectionné à la Paix, nous nous sommes ouvert particuliérement aussi-bien qu'en général) si nous n'avons pas toûjours témoigné une grande aversion à la Guerre, avec un désir bien ardent pour la Paix, & autant qu'un Prince Chrêtien est obligé d'avoir, ne trouvant pas à propos de faire coucher par écrit des particularitez, pour ne nous exposer pas aux inconvéniens que vôtre maniére d'agir alors nous auroit donné.

Quant à la révocation de nôtre Envoyé de la Haye devant celle de vôtre Ambassadeur d'ici, il est notoire qu'il en a été comme chassé, en lui ôtant tous les Priviléges que son Caractére lui donnoit; ses Domestiques mis en prison, & après des plaintes à vous faites en nôtre nom, & promesses de vôtre part qu'on n'en useroit plus ainsi à l'avenir, son Secretaire aussi mis en prison, sans aucun prétexte raisonnable, & une garde mise auprès de sa maison, avec cent artifices employez pour émouvoir le Peuple contre lui: tout ceci l'obligeoit de songer à sa sûreté par une retraite honnête.

Il est bien vrai que les Ambassadeurs

Ex-

Extraordinaires du Roi Très-Chrétien après avoir demeuré quelques mois ici dès le tems que nous eûmes accepté leur Médiation, nous firent quelques propositions particuliéres; mais il est aussi vrai, qu'ils desavoüerent d'avoir eu pour cela aucun pouvoir de vous, au contraire, ils nous dirent que vous aviez absolument refusé d'y consentir, alléguant de vôtre part, que la contagion *avoit* tellement affoibli & appauvri nos *Royaumes*, que vous ne nous croyiez *pas en* état de remettre nôtre Flote en Mer; & après plusieurs Mémoires donnez par écrit, nous assûrant au nom de leur Roi, qu'il feroit ensorte que vous y consentiriez, & les réponses de nôtre *part* (ausquelles aussi nous nous *remettons*) remontrant l'énormité, le *peu de raison*, & l'incertitude desdites *propositions*, en un mot peu propres à servir de fondement à un Traité, insistant au même tems que l'Ambassadeur de vôtre part ici eût pouvoir de traiter sur ces propositions, ou autres réciproquement bonnes aux deux parties, leur Médiation se finit, & ils s'en allerent, déclarant que sur nôtre refus desdites propositions, leur Maître se trouvoit obligé de vous assister dans la prosécution de la Guerre: ce qu'étant ainsi, le monde peut juger s'il nous restoit le moyen de leur faire les autres propositions de nôtre part.

Sur ce qui s'est passé à Paris entre nôtre Ambassadeur Extraordinaire & le Sieur

Sieur van Beuningen, nous nous trouvons obligé de nous étendre un peu, afin que le monde ſçache la peine qui a été priſe de leur perſuader que nous y étions entré dans un Traité formel, que nous y avions reçû & rejetté des propoſitions raiſonnables, & qu'à la fin nous avions rompu ledit Traité : par ce qui s'enſuit ſe verra comme toute cette affaire s'eſt paſſée, pour vous deſabuſer de la relation peu véritable qui en a été faite, & des conſéquences dont on s'eſt prévalu par telles inſinuations.

Après le départ des Ambaſſadeurs François d'ici, & la déclaration de la Guerre de leur Roi, qui s'enſuivit bien-tôt après, nous ne pouvions moins faire que de rapeller nôtre Ambaſſadeur Extraordinaire : après qu'il eût rendu ſes Lettres de révocation, ſe trouvant fort indiſpoſé, une perſonne fort dans la confidence de la Cour le vint voir, & lui dit, que le Roi ſon Maître travailloit toûjours à vous incliner à la Paix, & que vôtre Envoyé, le Sieur van Beuningen, étoit prêt à produire des propoſitions qui pourroient ſervir de fondement à cette fin, le priant auſſi de différer ſon Voyage, & de ſe voir avec ledit Envoyé chez la Reine nôtre Mere, & en ſa préſence. Nôtre Ambaſſadeur lui répondit, qu'ayant reçû ſon congé, il ſe trouvoit dépouillé de ſon Caractére, qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter, & que ſuivant ſes ordres il avoit à commencer ſon

vo-

voyage si-tôt que sa santé le lui permettroit. Quelques jours après la même personne le revint voir, & lui renouvella les mêmes instances sur l'entrevûë, lui declarant au nom de son Maître, que s'il persistoit encore à vouloir partir sans avoir ouï ce que l'on vouloit proposer sur le sujet de la Paix, l'effusion de tout le sang qui pourroit s'ensuivre lui seroit infailliblement imputé, pour avoir opiniâtrement refusé à prêter l'oreille aux expédiens qui la pourroient avoir prévenu. Sur des instances si pressantes, nôtre Ambassadeur promit de se rendre chez la Reine nôtre Mere, pour se voir avec vôtre Envoyé; déclarant toûjours qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter, mais qu'il écouteroit volontiers ce qu'on avoit à lui proposer, ainsi qu'il fit à l'heure assignée, où il se trouva aussi un *Ministre du Roi* Très-Chrêtien. Après plusieurs discours & débats de ce qui s'étoit passé sur le fait de la Guerre, l'Envoyé mettant toûjours pour un point fondamental que nous étions l'Aggresseur, conclut avec la même alternative que vous nous avez avancée à cette heure, à laquelle il demandoit une réponse cathégorique; sçavoir que réparation fût faite de part & d'autre de tous les dommages depuis le commencement de la Guerre; ou bien que chaque partie demeurât contente de ce qu'elle possedoit présentement. Nôtre Ambassadeur lui fit voir son erreur dans le fondement de son discours, combien nous

étions

étions éloigné d'être l'Aggresseur, & combien impossible il étoit de faire choix de l'une ou de l'autre de ces deux propositions, jusques à ce qu'il fût déterminé, quand & par qui la Guerre avoit été commencée, sans quoi on ne pouvoit comprendre le véritable sens de la proposition; nôtre Ambassadeur concluant, que n'ayant aucun pouvoir pour traiter, mais bien ordre précis de s'en retourner au plûtot auprès de nous, le seul expédient à son avis étoit, de faire envoyer quelque personne qui nous exposât ces propositions pour avancer la Paix, à laquelle il sçavoit que nous étions fort enclins. Et ainsi se termina cette entrevûë, qu'on a nommée si souvent par tout le monde un Traité, & la mauvaise réputation de laquelle nous a si fort coûté dans le courant de nos affaires; & puisque vous le répétez encore dans vôtre Lettre, comme une avance bien spécieuse & considérable à la Paix, nous nous trouvons obligé de répéter à cette heure ce que nôtre Ambassadeur dit alors, qu'il est impossible de répondre cathégoriquement à ces deux propositions, jusques à ce que vous en ayez plus clairement expliqué les termes, & pour cette raison nous avons accepté la Médiation de nôtre bon Frere le Roi de Suéde, comme nous ferons volontiers celle de tout autre Prince qui ne s'est rendu partie contre nous, espérant par ce moyen de nous éclaircir mieux sur quelles conditions

vous

vous désirez véritablement que la Paix se fasse, quoique vous n'ignoriez pas que nous nous sommes particularisez en beaucoup de choses à cette fin, comme aussi ont fait beaucoup de personnes chez vous fort affectionnées à la Paix & au bien de leur Patrie, lesquels on poursuit à cette heure, parce qu'ils se sont laissé trop facilement persuader, qu'ensuite desdites propositions vous prendriez la résolution de nous envoyer quelque personne, pour ajuster la méthode *de bien* traiter la Paix, & de prévenir les maux qui ont succédé depuis.

Pour ce qui est de nommer un *lieu* neutre pour y traiter la Paix ; à l'*égard* de la France & de Dannemarc, *qui se trouvent* engagez dans la Guerre *avec vous*, nous disons, que comme *nous n'avons rien* eu à démêler avec le *Roi Très-Chrétien*, qu'en tant qu'il s'est voulu intéresser dans vôtre querelle, nous ne doutons pas que nous ne venions bien-tôt à nous entendre, & reconnoître nôtre vrai intérêt, & à ne souffrir pas qu'une amitié si ancienne que la nôtre vienne à se dissoudre tout-à-fait par vôtre refus opiniâtre de venir à une juste Paix & aux moyens honorables pour y parvenir. A l'égard du Roi de Dannemarc, lequel ne pouvoit pas s'engager en cette querelle sans avoir premiérement violé la foi publique envers vous, & puis après envers nous (car nous nous trouvons ici contraints de déclarer, que l'entreprise au

Port

Port de Bergue ne nous fût jamais venu dans la pensée, sans l'invitation que ce Roi nous fit d'y envoyer nôtre Flote, & la proposition de partager avec nous tout le butin de vos Vaisseaux;) ainsi à l'égard de cette Couronne nous ne pouvons pas condescendre à nommer un lieu neutre pour traiter. Cependant (malgré l'outrage sensible que nous avons reçû de ce Prince, pour échange de tant de marques d'affection que nous lui avons témoigné dans toutes les occasions qui s'en sont présentées) nous ne ferons pas difficulté de vous dire, que comme nous acceptons la Médiation de nôtre bon Frere le Roi de Suéde, à l'égard de la France & du Dannemarc, quand tous les différens entre nous viendront à être ajustez, nous ne refuserons pas, pour mieux unir & affermir à li'avenir l'intérêt Protestant, d'accepter vôtre Médiation pour une Paix avec le Dannemarc sur des conditions justes & honorables.

Pour conclure, afin que vous n'ayez plus de quoi amuser vos Peuples dans l'opinion que nous refusons toûjours de vous dire ce que nous voulons, & sur quelles conditions vous pouvez avoir la Paix, & combien que cette maniére d'agir soit nouvelle & extraordinaire, d'outrager & attaquer en Guerre ouverte vos Alliez & Voisins, & après leur demander ce qu'ils veulent, au lieu de leur offrir une juste réparation, nous ne laisserons pas, malgré tous les inconveniens qui nous en

en pourront arriver, de vous faire sçavoir en même tems ce que nous ne voulons pas, aussi-bien que ce que nous voulons de vous. Nous ne désirons pas que vôtre Etat souffre le moindre changement, que vôtre autorité soit diminuée dans vos Territoires, ni que vôtre Liberté soit blessée par la dépendance d'aucun Prince de nôtre côté; nous ne demandons aussi aucun empire ou *supériorité* sur les Mers, que celle dont nos Prédécesseurs ont joui de tout tems *sans controverse*.

Nous demandons que vous observiez inviolablement, & de point *en point*, le dernier Traité fait entre nous; & que vos déclarations extravagantes, *publiées* par vos Gouverneurs dans les *Indes* Orientales & dans l'Afrique, *comme dérogatoires* à l'honneur *de tous les Rois* & au Droit commun des Gens, soient par vous annullées & desavoüées; & qu'un réglement de Commerce soit établi dans les Indes Orientales, pour garantir nos Sujets à l'avenir des oppressions & insultes que nous y avons autrefois soufferte.

Et quoique nous ne nous proposions pas un remboursement en argent des fraix immenses de la Guerre, *nous demandons* pourtant, & attendons de vous une somme moderée de déniers, en considération des pertes & dommages que nous & nos Sujets avons soufferts, & telle qui se trouvera juste & *raisonnable* dans le Traité; comme aussi que caution soit

ſoit donnée pour l'obſervation inviolable d'icelui, le tout comme les Médiateurs le trouverons juſte & équitable.

En dernier lieu, nous propoſons, & nous l'attendons de vous, que pour mieux effectuer une œuvre ſi néceſſaire & ſi ſainte, comme celle de la Paix entre nous (laquelle peut auſſi ſervir de fondement à conſerver celle de toute la Chrétienté) que vous députiez vers nous quelque perſonne pour ajuſter les particularitez qui puiſſent acheminer à cette bonne fin: ce que faiſant, nous ne doutons pas que Dieu ne béniſſe nos efforts, & les couronne d'une bonne concluſion, qui ſe verra dans les offices réciproques d'amitié, & de nôtre côté dans la continuation de la bienveillance que nous avons toûjours eu pour vôtre Etat. Mais ſi, pour des raiſons particuliéres vous rejettez cet expédient, & avec le péril de vôtre vrai intérêt, vous vous opiniâtrez contre la Paix que l'on vous met en main; nous laiſſerons au monde de juger à qui il ſe faut prendre pour la continuation de la Guerre, avec les maux & calamitez qui s'enſuivront, & ſi de nôtre côté nous n'avons pas fait tout ce que l'honneur nous a permis de faire pour les prévenir: priant Dieu de diſpoſer vos cœurs à faire réfléxion ſur le vrai Intérêt Proteſtant, & de conſidérer à quel point il ſera expoſé à la rage de ſes Ennemis ſi la Guerre continue entre nous. Vous recommandant au reſte, Hauts & Puiſ-

ſans Seigneurs, à ſa digne & ſainte g
de. Ecrit de nôtre Cour de Whitehal
quatriéme d'Octobre mille ſix cent ſoix
te-ſix. Et de nôtre Régne le dix-hu

Vôtre bien bon Ami,

ſigné CHARLES R.

Et plus bas,

ARLINGTON.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 7. Octobre 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du premier de ce mois, avec celle des Etats qui eſt arrivée fort à propos, & a été lûë dans les Etats Généraux & dans l'Aſſemblée de Hollande avec grande approbation d'un chacun. Chaque Député des Villes en a pris une Copie pour l'envoyer à leurs Maîtres. Tout ce qui y eſt contenu eſt ſi fort, & en termes ſi obligeans pour les Etats, qu'il ne faut pas douter que cela ne faſſe un trés-bon effet dans toutes les Provinces-Unies.

Le Sieur de Ruyter eſt arrivé depuis
trois

trois jours dans une Galliote avec la Fiévre tierce: il eſt fort abbatu. Le Sieur de Wit eſt reſté à commander la Flote.

Les Etats ſont préſentement aſſemblez pour déſibérer de la faire revenir dans les ports; mais ſelon ce que j'apprens de quelque Député de l'Aſſemblée, ils envoyeront ſeulement ordre au Sieur de Wit, de faire ce qu'il jugera le plus à propos.

Il m'a paru que les Etats ont été fort ſatisfaits de tous les points portez par la Dépêche de Vôtre Majeſté, & je ſçai, à n'en pouvoir douter, qu'ils appréhendoient fort de recevoir des reproches ſur le départ de leur Flote de la Rade de Saint Jean, & enſuite ſur l'ordre donné de la retirer dans les ports, ſçachant que la Flote de Vôtre Majeſté étoit en chemin pour entrer dans la Manche, & que même la Province de Zélande avoit déja proteſté contre cette réſolution, & écrit une Lettre aux Etats Généraux, dont j'envoye la Copie à Monſieur de Lionne, pour ſe garantir du reproche que Vôtre Majeſté lui en feroit un jour.

Si ces Peuples étoient capables de ſe gagner par l'honnêteté, la bonne-foi, & les aſſiſtances qui ont ſauvé leur Etat, il y auroit de quoi aſſûrer qu'ils ne manqueront jamais de reconnoiſſance envers Vôtre Majeſté, mais ce ſont des Marchands que l'intérêt gouverne, & qui n'ont nul égard aux engagemens où ils ſont, & ſur qui on ne peut faire aucun fondement

ment certain, quand le cas écherra qu'il aura besoin d'eux.

Je m'oppose, autant qu'il m'est possible, à la conclusion du Traité de cette Ligue proposée avec l'Electeur de Brandebourg; les Provinces d'Utrecht, Frise, Groningue & Gueldre la souhaitent, & la Ville d'Amsterdam aussi, croyant par-là secourir la Ville de Brême, & donner des affaires aux Suédois par le moyen des Troupes de ce Prince, qu'ils offrent d'entretenir encore cet hyver: & on sçait déja que les Ducs de Brunswic ont défendu dans leurs Païs toute sorte de Commerce, & de porter des Vivres dans l'Armée de Suéde; ce qui les incommode fort.

Il est vrai que le Député *de la* Ville de Brême a demandé *assistance* à Messieurs les Etats, ou *du moins qu'ils se* rendissent Médiateurs, s'ils ne vouloient pas agir pour leur conservation. Les Etats n'ont encore rien répondu, & je crois qu'ils ne résoudront rien là-dessus, que le Sieur de Wit ne soit de retour. Cependant j'agis incessamment près des Deputez des Villes, pour leur faire comprendre le tort qu'ils se feroient, & à la Cause commune, s'ils s'engageoient à une protection qui leur attireroit infailliblement la Guerre contre la Suéde, qui seroit bien plus à craindre pour leur Païs que celle de l'Evêque de Munster; & j'ai estimé à propos de leur laisser entendre par forme d'entretien familier,

&

& comme de moi-même, que quand le cas écherroit, je doutois fort qu'ils puſſent faire voir clairement à Vôtre Majeſté qu'ils ne fuſſent pas les Aggreſſeurs; car après les pas que la Suéde a fait, par les ſoins que Vôtre Majeſté a pris de tirer parole d'elle, que pendant cette Guerre elle demeurera neutre, & que dans le même tems les Etats font une Ligue avec des Princes, qu'ils payent leurs Troupes, & que ces Troupes agiſſent contre les Suédois, c'eſt ce me ſemble bien prouver qu'ils ſont Aggreſſeurs, & en ce cas ils ſçavent bien que Vôtre Majeſté n'eſt pas obligée de les ſecourir. Ils ne ſçurent que me repliquer, & j'eſpére que cela ne nuira pas, & qu'ils ne manqueront point de faire des refléxions dans leur Aſſemblée ſur tout ce que deſſus.

J'attendrai le retour du Sieur de Wit avec la Flote, pour concerter avec les Etats du nombre des Vaiſſeaux qui reſteront cet hyver à la Mer, pour rendre le Commerce libre dans la Manche & ailleurs, ſuivant l'ordre que Vôtre Majeſté m'en donne.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 7. Octobre 1666.

DEpuis ma prémiére Lettre écrite, je viens d'apprendre par un *Député* de l'Assemblée de Hollande, que *le Traité* de Ligue entre le Roi de Dannemarc, les Ducs de Brunswic & les Etats, dont j'ai déja envoyé Copie à Vôtre Majesté, a été résolu ce soir; on a dépêché vers Monsieur l'Electeur de Brandebourg pour sçavoir de lui s'il y veut entrer.

Sur l'avis qu'on a eu *que la Ville* de Brême est fort pressée *par les Suédois*, *les* Ducs de Brunswic s'obligent de marcher avec leur Armée, qui est de 13000. hommes, pour secourir la Place.

Il y a un Article qui porte, que ceux des Contractans qui seront attaquez dans les deux prémiéres années, seront assistez ouvertement des autres.

Quoique les Etats ne paroissent point ouvertement se mêler de ce secours, il est néanmoins à craindre que les *Suédois* ne s'en sentent offensez. J'avois eu, il y a quatre jours, un entretien là-dessus avec des Députez des Villes de Hollande, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté par mon autre Dépêche, sans qu'il m'ait semblé

é que cela les ait pû détourner du
effein d'entendre à cette Ligue & de
achever.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 8. *Octobre* 1666.

ENcore que je sçache bien que l'absence du Sieur de Wit aura pû vous empêcher de parler du contenu en ma Dépêche du 24. du mois passé, concernant l'emploi de mes Forces Maritimes & celles des Etats pendant cet hyver, & les moyens que nous pouvons pratiquer pour ruiner par-tout le Commerce des Anglois: je ne laisse pas de vous écrire ces lignes, pour vous dire qu'aussi-tôt que ledit Sieur de Wit sera de retour, vous concertiez avec lui & conveniez sur toutes choses. Cependant comme il n'y a pas lieu de penser à aucune jonction, vû que l'occasion en est entiérement passée, à quoi j'ai d'autant plus de regret, que dans l'occasion de l'incendie de Londres, si nos Forces eussent été jointes, il y avoit lieu d'espérer de terminer glorieusement cette Guerre; je donne ordre de desarmer mes Vaisseaux, & d'en conserver seulement le nombre de douze, que j'entretiendrai pendant cet hyver, sçavoir six

grands, & six moindres des plus légers, pour occuper l'entrée de la Manche, & pour faire la Guerre contre l'Angleterre & l'Irlande, jusques à ce que je voye, par ce que vous concerterez avec le Sieur de Wit, s'il y aura quelque chose à changer en cette Résolution.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des *Païs-Bas*, le 13. Octobre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de demander à Vos Seigneuries la permission, de faire construire, aux fraix de Sa Majesté, une Fonderie à Amsterdam pour y travailler à faire les Canons dont elle a besoin pour l'armement des Vaisseaux qu'elle fait bâtir, & qui doivent être employez pour le service de la Cause commune, puisqu'elles n'ont pas trouvé à propos que leur Fondeur ordinaire de la Haye y travaillât.

Comme aussi de représenter à Vos Seigneuries, que l'avis de Sa Majesté est, qu'elles donnent ordre à leur Flote de se retirer dans leurs Ports le plûtôt qu'il sera possible, & que la mauvaise saison étant déja venuë, elles doivent

vent à présent tourner toutes leurs pensées pour le Projet de la Campagne prochaine, & pour assûrer même le Commerce pendant cet hyver dans la Manche & ailleurs, à quoi elles peuvent se promettre que Sa Majesté contribuëra très-volontiers. Donné à la Haye le 13. Octobre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 14. *Octobre* 1666.

J'Ai reçû la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 3. du courant. Depuis que j'ai sçû l'arrivée de la Flote de Vôtre Majesté sur les Côtes de Bretagne, & par conséquent en sûreté, j'ai pressé incessamment les Etats de faire entrer la leur dans les ports, & les ai obligez d'envoyer des ordres exprès au Sieur de Wit de revenir sans aucun retardement. Je lui ai écrit aussi fortement sur ce sujet. Par sa réponse, que j'ai reçûë hier au soir, il me mande qu'il sera demain à la Haye. Les Escadres de Zélande & de la Meuse sont arrivées. Celles d'Amsterdam & de Frise ont passé à la vûë de Schvelingen pour aller au Tessel; ainsi toute la Flote sera bien-tôt retirée.

Il eût été inutile de parler d'aucun projet de faire la Guerre l'hyver, pour conserver la liberté de la Manche, dans l'absence du Sieur de Wit. Dès qu'il sera de retour je ne manquerai pas d'agir sur ce sujet, conformément aux ordres de Vôtre Majesté. J'ai chargé Monsieur de Mas d'aller chez le Sieur de Ruyter de ma part, pour lui dire les ordres que Vôtre Majesté m'a envoyez, & lui faire entendre, que suivant ce qu'il a désiré, l'intention de Vôtre Majesté est, que la Chaîne & son Portrait garni de diamans soient pour son Fils aîné. Je lui ai aussi envoyé un extrait de la Lettre que Vôtre Majesté a écrit aux Etats touchant ce qui le concerne, & je ne doute pas qu'après cela il ne revienne de l'appréhension où il a été que Vôtre Majesté fût mal satisfaite de lui.

Le Buat eût la tête tranchée lundi dernier dans la Place publique. La Sentence portoit, qu'il avoit traité de Paix avec les Ennemis sans la participation des Etats, & à l'exclusion de la France; on l'a fait imprimer, & on en a envoyé des Copies par les Villes & dans les Provinces. Je ne crois pas qu'après cet exemple, il se trouve des gens assez fols que de vouloir traiter une Paix en particulier.

L'Electeur de Brandebourg écrivit, un jour avant l'exécution, des Lettres à Messieurs les Etats Généraux & à Messieurs de Hollande, demandant la grace de Buat. Les Etats Généraux prierent

Mes-

Messieurs de Hollande d'accorder la demande dudit Electeur, ce qu'ils refuserent absolument.

Je communiquerai à Monsieur de Wit, dès qu'il sera arrivé, l'avis que Vôtre Majesté m'a envoyé d'Orange, & le prierai d'en ménager le secret. Celui qui y est nommé est déja fort soupçonné. Il se déclare en plusieurs rencontres Ennemi du Sieur de Wit.

Toutes les Villes de Hollande sont à présent fort bien unies, & on les a ménagé ensorte que les Cabales qui ont travaillé à les desunir pendant l'absence du Sieur de Wit, ont employé leur tems inutilement.

Il est vrai qu'on a écrit de Bruxelles, que Vôtre Majesté avoit envoyé un de ses Gentils-hommes Ordinaires trouver le Roi d'Angleterre, pour lui témoigner la part qu'elle prenoit dans l'embrasement de Londres. Je n'ai pas eu de peine de faire voir la fausseté de ce discours, qui est du stile de plusieurs autres de cette sorte qui viennent du Cabinet du Gouverneur de Flandre.

J'ai appris avec beaucoup de joye l'heureux passage de la Flote de Vôtre Majesté jusqu'à Brest, & le glorieux Combat que trois de ses Vaisseaux ont fait contre toute la Flote Angloise; ce qui n'aide pas mal à détromper ceux qui croyoient que Vôtre Majesté n'avoit pas dessein de joindre sa Flote à celle des Etats.

Des quatre Navires des Indes qui sont

entrez au Vlie, il en est péri un richement chargé, sans qu'on ait pû seulement sauver un homme.

Quelques-uns des principaux Députez des Villes de Hollande m'ayant témoigné être fort mal satisfaits de la Lettre de l'Electeur de Brandebourg en faveur du Buat, & de ce que même il s'étoit adressé aux Etats Généraux pour les avoir favorables, je pris ce tems-là pour leur faire connoître le peu d'avantage qu'ils retireroient d'une plus étroite Alliance avec lui, puisqu'il se rend le *protecteur* de ceux qui ont conspiré contre l'Etat.

Lorsque le Sieur de Wit sera ici, j'entrerai plus avant dans cette *matiére*, & j'espére qu'il fera prendre d'autres Résolutions à ses Maîtres pour ce qui *regarde* l'Electeur.

Je vois toûjours les choses *disposées* à conclure les nouveaux *Traitez entre* le Roi de Dannemarc, les Etats & les Ducs de Brunswic.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à M. de Lionne.

Le 14. *Octobre* 1666.

JE vous envoye la Sentence du Buat que j'ai fait traduire en François. Monsieur de Pélénes est venu, un jour devant l'exécution, de la part de son *Maître*

tre pour solliciter sa grace; il s'en retournera avec le déplaisir d'avoir fort bien remarqué, que la Province de Hollande n'a pas fort consideré sa recommandation.

Je vous avouë, Monsieur, que sçachant la Flote du Roi à Diépe & celle des Etats aux Côtes de Zélande prête d'entrer dans ses ports, je n'ai pas seulement donné les mains au voyage que Monsieur de Wit y a fait, mais je n'ai rien oublié pour l'y porter, parce que dans cette conjoncture, je ne voyois rien de plus important que de faire avancer la Flote des Etats au devant de celle du Roi, ce qui ne se pouvoit faire sans l'autorité d'une Personne comme celle de Monsieur de Wit.

Je suis pourtant bien fâché que le Roi n'ait été satisfait de ma conduite en cette rencontre: ce que j'en ai fait a été à bonne intention, & croyant que le service de Sa Majesté le requéroit.

Pour ne vous importuner pas par des redites, je me remets pour les autres affaires à la Dépêche du Roi. Messieurs les Etats m'ont envoyé des Députez, pour se plaindre de ce que je refusois des Passeports pour aller chercher des Prisonniers en Angleterre. Je leur ai répondu, qu'ayant confisqué la Flute de Monsieur Fremont avec Passeports du Roi, je n'en donnerois aucun qu'ils ne nous eussent satisfait auparavant par la restitution de ladite Flute. Monsieur du Mas écrit à Monsieur Colbert une proposition que l'Amirauté d'Amsterdam lui a

 faite

faite là-dessus : qui est, que je donne quatre Passeports à des Vaisseaux qui *iront* trafiquer en Angleterre, & que moyennant cela ils rendroient la Flute de Monsieur Fremont. Je lui ai répondu, que je ne le pouvois faire sans ordre. Monsieur Colbert m'a demandé par une de *ses dé*pêches un Mémoire des injustices que les Amirautez ont faites aux Sujets du *Roi* Je le lui envoye par cet ordinaire. Je souhaite que cela puisse servir pour l'avenir.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 15. *Octobre 1666.*

JE fis hier convenir le *Sieur van Beuningen*, que si les Ducs de *Brunswic* attaquoient l'Armée Suédoise au Siége de Brême, par le mouvement que leur en auroient donné les Etats, & particuliérement si c'étoit en vertu d'un Traité, ceux-ci en ce cas-là n'auroient pas droit de prétendre aucune garantie du Roi sur tout ce qu'il leur pourroit arriver du *cô*té de la Suéde, quand même elle attaqueroit leurs Provinces : mais je crois que ce à quoi il faut que nous tendions tous unanimement, c'est de faire terminer l'affaire de Brême à l'amiable, sur la déclaration que Wrangel a faite par ordre exprès de la Régence, que la Suéde ne *pré*tend

tend pas le droit de Garnifon dans la Place, mais feulement que la Ville ne jouïffe pas préfentement de la Seffion & du fuffrage dans les Diétes de l'Empire, à quoi les Princes voifins n'ont aucun intérêt imaginable, pourvû que la Suéde ne foit jamais Maîtreffe de la Ville par fes Armes. La feule difficulté de cet accommodement confiftera, à guérir l'efprit des Princes voifins du foupçon qu'ils auront que la Suéde, ayant obtenu le prémier point, d'ôter l'immédiateté à la Ville, ne veüille en d'autres conjonctures prétendre, comme une conféquence néceffaire, celui du droit de Garnifon, & là-deffus le Roi pourroit promettre la garantie de l'accommodement, & j'en écris aujourd'hui à Monfieur de Pomponne, afin qu'il le faffe trouver bon à la Régence de Suéde.

LETTRE

Du Comte d'Eftrades au Roi.

Le 20. Octobre 1666.

DEpuis le retour de Monfieur de Wit, nous avons eu deux longues Conférences fur l'état des affaires préfentes, & fur les derniers ordres de Vôtre Majefté. Nous avons jugé à propos de bien examiner les chofes & en rendre compte à Vôtre Majefté, pour fçavoir fes avis, avant

avant de demander les Commissaires des affaires secretes pour traiter tout-à-fait cette matiére.

Ledit Sieur de Wit commença par le récit de tout ce qui s'étoit passé depuis qu'il eût pris le commandement de la Flote, & comme les Anglois sont venus deux fois en présence, faisant mine de vouloir combattre; & qu'ayant trouvé les Hollandois en bon ordre & tous bien résolus de faire leur devoir, ils tournerent le bord, & s'éloignerent d'eux: ce qui lui fait juger qu'il leur manquoit quelque chose, & qu'ils ont seulement voulu tenter si la Flote des Etats tiendroit ferme.

Qu'il crut qu'il étoit de sa réputation de les suivre, & qu'il fit faire voile vers les Côtes d'Angleterre, où il demeura deux jours, jusques à ce que les Gardes avancées lui rapporterent, que toute la Flote Angloise avoit passé les Bancs & étoit près de Maregat, qui est à l'entrée de la Tamise; & comme dans ce tems-là il a reçû les ordres des Etats de ramener la Flote dans les ports, il a obéï, & elle est rentrée sans perte d'aucun Vaisseau. Il entra ensuite dans de grandes justifications de ce que la Flote étoit partie de la Rade de St. Jean, sans y attendre celle de Vôtre Majesté, & que cela avoit été fait sans ordre des Etats, mais par la foiblesse de ceux qui commandoient dans l'absence du Sieur de Ruyter, qui ne pouvoit pas agir à cause de sa maladie, lesquels ne se voulurent pas

char-

charger de l'événement d'un séjour dans un poste si dangereux, qu'un vent de Ouest les pouvoit tous faire périr à la Côte; que sur ce qui avoit été mandé à Vôtre Majesté, que le Sieur de Ruyter avoit dit, qu'il avoit reçû des ordres des Etats contraires à son instruction, ledit de Ruyter proteste de n'en avoir jamais parlé, ni reçû aucun ordre contraire à celui de son instruction; & pour le prouver, il me dit, qu'il avoit envoyé les Copies des Lettres des Etats & les siennes, datées en ce tems-là, au Sieur van Beuningen, pour les faire voir à Vôtre Majesté, qui contenoient les mêmes ordres du Projet que nous avions conçû & arrêté à Flissingue; que cependant cela avoit si fort affligé le Sieur de Ruyter, qu'il en étoit retombé fort malade. Je lui repliquai, que je me rejoüissois fort de son heureux retour, & de ce que les choses s'étoient passées à sa satisfaction; que je n'avois pas moins de joye pour l'intérêt de la Cause commune, & pour le sien particulier, de ce qu'il n'y avoit pas eu de Combat, & que sa tête étoit plus nécessaire ici dans le poste qu'il occupe, que son cœur & ses bras ne le sont à l'Armée, & que je ferois toûjours des souhaits pour qu'il n'eût plus de pareils emplois.

Que pour ce qui regarde ce qui a été mandé à Vôtre Majesté du discours du Sieur de Ruyter, je n'en avois eu aucune connoissance, mais qu'il paroissoit que Vôtre

Vôtre Majesté n'y a pas fait grande réflexion, puisqu'elle parle dudit Sieur de Ruyter, dans la Lettre qu'elle a écrite aux Etats, en termes fort obligeans, & qui font connoître l'estime que Vôtre Majesté fait de sa personne; que depuis j'ai eu ordre de l'en assûrer, & même de lui faire sçavoir, que Vôtre Majesté agréoit qu'il fit passer à son Fils aîné le présent qu'elle lui avoit donné, suivant le désir qu'il en avoit témoigné.

Que par-tout ce que dessus les *Etats* aussi-bien que les Peuples devoient faire réflexion sur le procédé généreux de Vôtre Majesté, de ce qu'ayant *sujet* de se plaindre du manquement de *parole*, où il y alloit de la perte de toute *sa Flote*, qui a passé allant & revenant *à la* vûë de celle des Ennemis avec *grand péril*, Vôtre Majesté n'en ait *fait aucune plainte*; ce qui marque une grande affection pour les intérêts des Etats, & qui doit être mieux reconnuë à l'avenir qu'elle ne l'a été par le passé.

Et que je lui voulois bien dire de moi-même, que ce ne seroit jamais de mon avis que Sa Majesté hazardât la jonction de sa Flote sur un concert, ni même sur un Traité signé, si celle des Etats n'alloit au devant jusques à la hauteur de l'Isle de Wight. Sur cela il me dit, que le Projet avoit été fait, que s'il eût été suivi, il étoit bon & sûr, que c'étoit un malheur auquel les Etats n'avoient aucune part; qu'il convenoit qu'il faloit prendre

des

des mesures; qu'il étoit nécessaire, que les Etats eûssent une Flote capable de combattre seule celle des Ennemis, qu'ils se portassent entre le Pas de Calais & la Tamise, pour laisser le chemin du Canal libre à la Flote de Vôtre Majesté, comme il seroit si le vent étoit Ouest, & qu'en cas que le vent vint à être Nord-Est, & bon pour aller au devant, toute la Flote des Etats allât jusques au bout de la Manche, qui est environ l'Isle de Wight, à la rencontre de celle de Vôtre Majesté, & que ce seroit son avis de faire les choses avec toute la sûreté possible: mais que comme ce n'étoit à présent qu'un simple entretien entre nous deux, il remettoit à conclure toutes choses là-dessus, après que j'aurois sçû les intentions de Vôtre Majesté sur nôtre conversation. Il me proposa ensuite l'attaque de l'Isle de Wight, ou celle de quelque Place en Angleterre. Je lui dis, que je trouvois beaucoup de difficultez à faire des descentes; & que, quand elles réüssiroient, j'en trouvois encore davantage à les soûtenir, & à donner la subsistance & les secours nécessaires aux Troupes qui seroient dans l'action; outre que, selon la connoissance que j'avois de l'humeur & des inclinations des Anglois, ce seroit un moyen de réünir tous les partis oposez au Roi d'Angleterre, quand ils verroient qu'une Armée de Vôtre Majesté auroit mis pied à Terre dans leur Païs; que je suis certain qu'en peu de tems ils auront cinquante mille hommes sous les Ar-

Armes; mais que si l'on pouvoit par intelligence avec les Malcontens, soit en Irlande, Ecosse ou Angleterre, surprendre une Place proche de la Mer, & la remettre tout aussi-tôt entre les mains desdits Malcontens, & qu'ils fussent assez forts pour la maintenir jusques au secours qu'on leur pourroit donner de France & de Hollande, par le moyen des Flotes, qui seront vraisemblablement maîtresses de la Mer, en ce cas-là on pourroit entendre à quelque Projet: mais qu'autrement j'y voyois de l'impossibilité, & que je rendrois compte de tout ce que dessus à Vôtre Majesté, pour sçavoir ses sentimens, dont je lui ferois part aussi-tôt que je l'aurois reçûë.

Les Etats ont ordonné vingt-un Navirez, trois Brûlots, & six Galliotes, commandez par un bon Commandeur, pour croiser & tenir la Mer jusques au tems des glaces; quatorze croiseront depuis le Vogerssant jusques au Sond, pour la sûreté des Marchands de la Mer Baltique, du Sond, & de l'Elbe; les autres doivent croiser sur les Côtes d'Ecosse jusques à Harwich, pour empêcher la Flote du Charbon, dont on a avis que Londres est fort incommodée. Outre les Navires ci-dessus, il y en a encore huit qui serviront de convoi aux Marchands. J'ai insisté pour envoyer une Escadre dans la Manche du côté de Calais; mais le Sieur de Wit m'a dit, que cela ne se pouvoit, tous les Officiers de Marine ayant réprésenté,

senté, qu'il n'y avoit point d'Escadre qui pût croiser sur ce quartier là, qui ne fût défaite par les Anglois sans pouvoir être secouruë, parce qu'ils peuvent sortir quarante Navires des Dunes, de la Tamise & de Harwich, qui couperoient ladite Escadre, qui croiseroit si près de la Manche, qu'elle n'auroit aucun Havre pour se retirer.

Ledit Sieur de Wit me demanda combien de Vaisseaux Vôtre Majesté auroit en Mer pendant l'hyver; je lui dis, qu'elle faisoit état d'en employer dix, sçavoir six grands & quatre petites Fregates, en cas que les Etats fournissent trente Vaisseaux, qui seroit le tiers; mais que n'en ayant à la Mer que vingt-un, Vôtre Majesté en pourroit fournir sept, qui reviendroient toûjours à un troisiéme. Nous parlames ensuite de cette Ligue, & je lui fis le même discours que j'avois fait à quelques Députez, dont je rendis compte l'ordinaire passé à Vôtre Majesté. Il me témoigna tomber dans mon sentiment, pour ne faire aucun acte d'hostilité contre la Ville de Brême, mais qu'il considéroit cette Ligue avantageuse, pour donner vigueur & force aux Princes de l'Empire d'exécuter les ordres qu'ils ont reçû de l'Empereur, de travailler à l'accommodement, & au cas que le Roi de Suéde veüille user des voyes de fait, sans se soûmettre à la justice ordinaire de l'Empire, de s'y opposer avec toutes leurs forces, cet ordre a fait résoudre Monsieur l'Electeur d'entrer dans cette Ligue: son Conseiller d'Etat Grasvink

vink eſt arrivé depuis hier avec plein-pouvoir de ſigner.

Ledit Sieur de Wit a porté la Province de Hollande & les Etats Généraux à écrire des Lettres au Roi de Suéde & à la Ville de Brême, pour le prier d'entendre à l'accommodement que les Médiateurs propoſent, & d'eviter d'entrer en rupture autant qu'il ſera poſſible.

Il ne croit pas que la Couronne de Suéde veüille pouſſer cette affaire contre les Etats de l'Empire, qui ſont armez & préparez pour l'empêcher ſi elle n'accepte les voyes d'accommodement. En tout cas j'ai bien fait entendre de moi-même au Sieur de Wit, que ſi les affaires venoient en rupture pour les affaires de Brême, Vôtre Majeſté n'y prendroit aucune part, les Traitez qu'elle a avec les Etats ne l'obligeant pas à aucune garantie là-deſſus. Il n'en eſt pas diſconvenu, & je le vois fort porté de ſe ſervir des voyes qui peuvent porter les affaires à un accommodement, plûtôt que d'en venir à une rupture.

La Province de Hollande, qui eſt toûjours en méfiance de la Suéde, a donné ordre de délivrer des Patentes à deux mille hommes pour les envoyer en Oſtfriſe.

Sur ce que Monſieur d'Isbrand écrit au Sieur de Wit par l'ordinaire d'hier, que le Grand Chancélier lui avoit dit de lui-même, que peut-être la Couronne de Suéde pourroit envoyer un Ambaſſadeur

Ex-

Extraordinaire en Hollande, pour tâcher d'ajuster les affaires; ledit Sieur de Wit lui a écrit aujourd'hui, qu'il l'a communiqué à ses Maîtres, & qu'ils ont témoigné en être bien-aise, pourvû que ce soit avec des intentions plus sincéres qu'il ne leur a paru jusqu'à présent. J'écris par ce même ordinaire à Monsieur de Pomponne, que si les Suédois persistent à n'accepter pas l'Acte de Neutralité, en la forme que les Etats lui ont envoyé, & à vouloir donner à ses Sujets un quart moins de Droits & Péages qu'aux autres étrangers, l'Ambassade sera inutile, sçachant bien que la Ville d'Amsterdam & toute la Nord-Hollande ne consentiront pas à aucun retranchement du Traité d'Elbing sur cet Article.

J'ai représenté au Sieur de Wit, suivant la priére que le Roi de Dannemarc m'a fait faire par une des Dépêches de Monsieur le Chevalier de Terlon, si les Etats n'augmenteroient pas le Subside en cas que ledit Roi de Dannemarc joignît vingt Vaisseaux à la Flote des Etats: mais il m'a répondu, que les Etats continuëroient seulement le Subside arrêté par le Traité, sans l'augmenter, & qu'ils laisseroient plûtôt les choses en l'état qu'elles sont; ce qui me fait craindre que cette jonction ne se fasse pas, qui seroit une grande diminution aux forces que les Etats pourroient mettre en Mer la Campagne prochaine.

Je lui ai représenté, que l'épargne qu'ils se-

feroient de deux cent mille livres de plus, n'étoit pas si considérable que la perte qu'ils pourroient faire d'une Bataille, faute de secours, & qu'il me semble que la prudence veut qu'on examine mieux les affaires de cette importance. Je ne sçai pas si tout ce que j'ai dit produira quelque chose dans la Province de Hollande : comme elle est composée de Marchands, qui vont à l'épargne, plûtôt qu'aux dépenses nécessaires qu'un grand Royaume ne hésiteroit pas de faire, je ne sçai ce *qu'on* doit espérer de leur Résolution *là-dessus*.

L'Article proposé qui portoit, que les Ducs de Brunswic marcheroient avec leur Armée pour le secours de Brême, a été retranché, & l'on n'agira à présent que suivant les ordres des Etats de l'*Empire*, ainsi que j'ai marqué *ci-dessus à* Vôtre Majesté. Il n'y a encore *rien de signé*, mais je crois que ce sera bien-tôt. Je dirai encore à Vôtre Majesté, que j'ai trouvé le Sieur de Wit fort porté à faire tout ce qui dépendra de lui pour faciliter un accommodement entre la Suéde & la Ville de Brême; mais Amsterdam & toute la Nord-Hollande n'agissent pas de même, ils ont une aversion contre la Suéde qui ne se peut exprimer, & comme la pluralité des voix l'emporte dans les affaires les plus importantes, le Sieur de Wit est obligé bien souvent de céder contre son sentiment ; c'est le malheur de la constitution de cet Etat, & qui à la fin attirera leur perte s'ils ne tiennent

une

une autre conduite. J'ai communiqué au Sieur de Wit l'avis d'Orange que Vôtre Majesté a eu ; & je l'ai prié d'observer le secret, pour ne commettre pas celui qui le lui avoit donné : il en avoit déja eu un tout pareil, & il m'a dit qu'il étoit vrai que plusieurs Députez & Magistrats des Villes de Hollande avoient approuvé la Négociation que du Buat, Kivit & vander Horst traitoient avec l'Angleterre, mais que les uns & les autres ne leur avoient jamais dit que ce fût à l'exclusion de la France, & au contraire qu'ils les avoient assûrez, qu'il ne se faisoit rien que du consentement de Vôtre Majesté & des Etats, & que dès qu'ils ont remarqué la trahison de ces gens-là, ça été eux qui ont le plus poussé à la mort de du Buat, & à poursuivre criminelment les deux autres.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 21. Octobre 1666.

DEpuis ma prémiére Lettre écrite, j'ai reçû la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 15. de ce mois. Le Sieur de Wit est venu chez moi pour me communiquer les avis qu'il a eu d'Angleterre, qui portent

que les Anglois préparent 25. grands Navires pour les tenir aux Dunes, afin d'empêcher le trafic par la Manche pendant l'hyver, & qu'ils auront outre cela une Escadre à Harwich. Il ne croit pas que les Amirautez de Hollande souffrent aucun trafic par la Manche, ne pouvant pas les soûtenir contre les forces des Anglois & l'avantage qu'ils ont de leurs Havres, mais qu'ils se recompenseront du côté du Nord, où ils seront les maîtres. Nous parlames ensuite de nôtre *derniére* conversation sur le Projet de la Campagne, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté par mon autre Dépêche, & nous convînmes de mettre par écrit nos pensées, afin d'avoir le tems de sçavoir les intentions de Vôtre Majesté *là-dessus*, & d'y augmenter ou diminuër *ce qu'elle* trouvera à propos; tout ce que nous avons fait n'étant que par forme d'entretien, ledit Sieur de Wit n'en ayant rien communiqué à ses Maîtres, & se reservant de le faire lorsque les Amirautez seront convoquées à la Haye par les Etats pour résoudre des affaires & des Dépêches de la Marine, ce qui doit être le 28. de ce mois.

Vôtre Majesté sera informée par Monsieur Colbert de la réponse que Monsieur de Wit m'a fait sur le contenu du Mémoire que Vôtre Majesté m'avoit envoyé.

PRO-

PROJET

De la Campagne prochaine.

ON tâchera de mettre en Mer la Flote de Hollande devant que les Anglois y puissent être.

Et en même tems que le Roi puisse avoir sa Flote en état d'entrer dans la Manche, au moment qu'elle sçaura que celle des Etats se sera approchée du Pas de Calais, si les Anglois ne sont pas en Mer, & que le vent soit Est ou Sud-Est, la Flote des Etats se portera entre la Tamise & le Pas de Calais, & celle du Roi montera la Manche pour se joindre.

Et en cas que le vent vienne Ouëst ou Nord-Ouëst, la Flote des Etats ayant avis par Mer ou par Terre que celle du Roi est hors du Port de Brest, elle s'avancera vers la Flote de Sa Majesté à la hauteur de Pontrieux, où Sa Majesté a fait sçavoir autrefois que sa Flote pourroit venir, pour, après la jonction faite, venir tous ensemble chercher les Ennemis pour les combattre.

Si la Flote Angloise est plûtôt en Mer que celle des Etats, il semble que mal-aisément lesdits Etats pourront esquiver le Combat avant la jonction, néanmoins ils tâcheront de l'éviter, si on le peut avec respect & honneur, & on en donnera avis de part & d'autre par Mer & par Terre, de tout ce qui se passera pour bien prendre ses mesures, & faire la jonction s'il est possible.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 25. Octobre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie du Tessel de trois Flutes, dont Sa Majesté a besoin pour porter dans ses Magasins de Marine des Bordages, Planches & autres Provisions nécessaires pour son Armée Navale.

Comme aussi la sortie du Tessel d'un Navire nommé la Ville de Bergerac, apartenant aux Sieurs Pierre Vidal & Etienne Mester, Marchands, Bourgeois dudit Bergerac, & d'un autre petit Navire, nommé le Cerf rouge, appartenant à la Veuve Dénis de la Rochelle, avec pouvoir à ces deux Navires d'emporter des Marchandises non prohibées, en payant les droits dûs & accoûtumez, ou si Vos Seigneuries ne le trouvent pas bon, de partir avec leur balast seulement.

Et en outre de prier Vos Seigneuries, de vouloir écrire à Messieurs de l'Amirauté d'Enckhuysen, à ce qu'ils ayent à juger sans délai une déprédation faite en Mer dès le mois d'Avril dernier, par Jean Gerritsz, Capitaine Avanturier, demeurant à Horn, d'un Navi-

re François nommé le Saint Laurent, de S. Malo, du port de cent cinquante Tonneaux, apartenant à Gilles Devin, qui a incessamment poursuivi depuis ce tems-là à Horn, ou à Enckhuysen, la restitution de sondit Navire, & de ce qu'il contenoit, sans qu'il lui ait été fait justice là-dessus jusqu'à présent; & que la sentence & les piéces dudit Devin, sur lesquelles elle aura été renduë, soient remises entre les mains dudit Ambassadeur Extraordinaire, pour en rendre compte au Roi son Maître, qui désire être pleinement informé de cette affaire. Donné à la Haye le vingt-cinquiéme jour d'Octobre 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 26. Octobre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'il leur a ci-devant présenté plusieurs Mémoires, tendant à ce qu'il leur plût laisser sortir librement, avec de la Marchandise non prohibée, tous les Vaisseaux François de leurs ports, conformément au Traité de 1662. & de donner leurs ordres aux Colléges des Ami-

raitez, de n'y aporter aucun empêchement, non plus qu'ils font aux Vaisseaux de Hambourg & de Suéde, & autres étrangers, qui sortent journellement avec leur Cargaison en toute liberté, sans être obligez de le demander par des Mémoires à chaque fois que leurs Vaisseaux son prêts de partir, ainsi que l'on fait pour les François; lesquels Mémoires ont été renvoyez à M. Goris, sans que depuis un long-tems ledit Ambassadeur ait eu aucune réponse dessus. C'est pourquoi le Roi son Maître lui a donné ordre exprès, de réitérer vivement à Vos Seigneuries ses mêmes instances là-dessus, & de faire incessamment ses diligences, jusques à ce qu'il ait eu Réponse ou Résolution, pour en rendre compte à Sa Majesté.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que leur ayant demandé, par son Mémoire du 23. Septembre dernier, la sortie du Vaisseau l'Europe avec sa Cargaison, apartenant à la Compagnie des Indes Occidentales de France, pour aller à la Côte de Guinée, elles trouverent bon, sur l'avis que leur en donna l'Amirauté d'Amsterdam, de l'accorder, & ledit Vaisseau est maintenant prêt à partir: Mais ladite Compagnie de France souhaiteroit avoir auparavant des Lettres de Vos Seigneuries, adressantes au Sr. Jean Valckenburg, leur Directeur Général sur la Côte d'Afrique, ou à tel autre qui aura la direction, par lesquelles elles lui fassent connoître; que ledit Vaisseau l'Europe apartient à la Compagnie des Indes Occidentales de France; que l'intention de Vos Seigneuries est, qu'il ne lui soit aporté aucun trouble en son

Tra-

Trafic, mais plûtôt toute facilité, & même protection, en cas que, dans la présente Guerre contre les Anglois, il fût rencontré & poursuivi par eux à la Mer; ce que ledit Ambassadeur espère que Vos Seigneuries ne refuseront pas à ladite Compagnie de France, & voudront bien lui donner leurs Lettres ouvertes, se pouvant promettre la même chose à l'égard de leurs Sujets en d'autres pareilles occasions.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie aussi Vos Seigneuries, de vouloir donner leur Résolution sur ses autres Mémoires qui ont été renvoyez à l'Amirauté d'Amsterdam, & sur l'avis de ladite Amirauté au même M. Goris, touchant la sortie d'Amsterdam des Vaisseaux Nôtre Dame de bon secours, & la Catherine de St. Jean de Luz, & autres; & d'expédier promptement ces pauvres Maîtres de Vaisseaux, qui ont leurs équipages sur les bras sans rien faire. Donné à la Haye le 26. Octobre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 28. Octobre 1666.

J'Ai reçû la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 15. du courant. Il est vrai qu'il y a du dé-

faut dans l'expression de la Sentence du feu Buat, mais Vôtre Majesté doit être informée qu'elle a été conçûë de la sorte par les Parens & Amis de sa Femme, qui étoient de ses Juges, pour sauver le bien, parce qu'il y a une loi qui veut, que le Crime de *Léze* Majesté n'étant pas spécifié dans la Sentence, mais seulement les biens confisquez, le plus proche Parent les puisse rachêter pour sept livres, ce que la Femme a fait.

Il y a bien eu des intrigues sur ce *Procès*. Toutes les voix alloient du commencement à lui faire la même punition que le Parlement de Paris fit à Chenailles, Conseiller, & ils ont même fait venir le Procès de Paris. La Cour de Hollande m'en fit parler, & me représenta que le Crime de Buat n'étoit pas si grand que celui de ce Conseiller, qui avoit *voulu suborner* les Officiers d'une Garnison pour remettre St. Quentin entre les mains des Ennemis de Vôtre Majesté; qu'il avoit écrit & reçû plusieurs Lettres à cet effet, & que néanmoins il n'avoit été que dégradé de sa Charge, & banni pour toute sa vie hors du Royaume. Je lui répondis, que cette Sentence n'avoit pas été approuvée par Vôtre Majesté, qu'elle avoit laissé le cours libre aux formes de la Justice du Parlement, qui en cette rencontre avoit favorisé un de ses Membres, que je voyois bien que l'intérêt de l'Alliance que plusieurs de leurs Collégues avoient avec le Criminel les portoit à la douceur;

mais

mais qu'ils devoient prendre garde aux conséquences que chacun tireroit; que cette intelligence secrete avec l'Angleterre n'est pas tout-à-fait éteinte, & que je me remettois à leur prudence à y faire réflexion: ensuite dequoi ils opinérent à la mort, & sauverent les biens à la priére des proches, en la maniére que j'ai spécifié ci-dessus à Vôtre Majesté.

Le Traité de Ligue défensive entre le Roi de Dannemarc, les Etats, l'Electeur de Brandebourg, & les Ducs de Brunswic fût signé hier. La Ville d'Amsterdam & toute la Nord-Hollande l'ont emporté. Je l'ai fait différer autant qu'il m'a été possible, & il eût été mieux pour les intérêts de Vôtre Majesté qu'il ne se fût pas fait. Je leur ai représenté souvent qu'il n'y avoit aucune nécessité, & n'ai pas oublié de dire tout ce que Vôtre Majesté m'a commandé plusieurs fois sur cette matiére; mais c'est une étrange chose d'avoir à traiter d'affaires avec des Peuples qui croyent qu'on veut leur ôter leur Commerce. C'est par-là qu'est venu ce grand attachement que la Ville d'Amsterdam a pris pour rompre la Négociation avec la Suéde.

Les Députez des Amirautez doivent arriver demain ici, je leur parlerai sur la proposition qui a été faite au Sieur du Mas, & tiendrai la main à ce qu'ils exécutent ce qu'ils m'ont promis.

Le Sieur de Wit m'est venu communiquer, de la part des Etats, la Lettre que

le Roi d'Angleterre leur a écrite par le retour du Trompette. Elle est conçûë en des termes si ambigus, qu'il est aisé à juger qu'il n'a pas de bonnes intentions pour la Paix. Il propose toûjours que les Etats envoyent des Députez à Londres, & qu'il fera voir la facilité qu'il aportera à l'accommodement avec eux. Il marque sur la domination de la Mer, qu'il ne désire rien que ce que ses Prédécesseurs ont prétendu, & ainsi sur tous les Articles il en parle en termes fort fiers, traitant les Etats avec grande hauteur.

Il s'étend fort sur l'ingratitude du Roi de Dannemarc, & en parle en des termes injurieux & offensans, s'expliquant de ne le vouloir pas comprendre dans le Traité. Comme le Sieur van Beuningen a ordre des Etats de communiquer *ladite Lettre* à Vôtre Majesté, je ne *lui touche que* succintement les points principaux.

Dans l'Assemblée des Etats Généraux il s'est trouvé des Provinces entiéres, qui d'abord ont dit qu'il faloit faire la Paix, puis que l'Angleterre l'offroit avec la France; mais le Sieur de Wit leur ayant fait faire refléxion sur les termes de la Lettre, qui sont captieux, tant sur la prétension de la domination de la Mer, que sur tous les autres points, il les a fait changer, & l'Assemblée de Hollande a déclaré tout d'une voix, qu'il faloit continuër la Guerre, & ils ont résolu d'entretenir tous leurs équipages de Mer sans en licentier aucun, afin d'être plûtôt

prêts

prêts à sortir. Quoique les Anglois ayent encore des partisans dans l'Etat, les Peuples sont à présent fort désabusez de leur bonne intention pour la Paix, & la Copie de la Lettre que Vôtre Majesté a écrite aux Etats, les fortifie fort dans cette arrogance, & qu'il faut employer de la force pour les réduire à se mettre à la raison.

J'attendrai la réponse de Vôtre Majesté sur ma derniére dépêche, touchant les desseins de la Campagne, & sur le salut du Pavillon. Je lui dois dire, que l'ayant représenté aux Députez des Villes de Hollande, elles ont toutes résolu, ou de ne joindre pas leur Flote à celle de Vôtre Majesté, & de faire la Guerre séparément, selon que chacun jugera plus à propos, ou en cas de jonction de ne baisser le Pavillon ni l'un ni l'autre. Quand ces sortes de Résolutions se prennent unanimement dans les Villes, il n'y a nul retour. Il vaudroit mieux pour l'état des affaires présentes, que le parti que Vôtre Majesté voudra parut, sans qu'on s'apperçoive que cela provient de la difficulté du salut; car je vois qu'une des choses qui aigrit le plus l'Assemblée de Hollande, est la prétension de la supériorité de la Mer, qu'ils ne céderont à qui que ce soit, ce qu'ils ne croyent reconnoître qu'en cette seule marque de déférence du salut du Pavillon, car pour celle du nombre des coups de Canon plus ou moins, ils n'en font nul cas.

J'ai apris avec beaucoup de joye que Vôtre Majesté a approuvé ce que je me suis donné l'honneur de lui écrire, touchant le consentement que j'avois donné au Voyage du Sieur de Wit sur la Flote des Etats. Je la supplie très-humblement de croire, que toute mon application & toutes mes pensées n'auront jamais d'autre but, que celui de témoigner à Vôtre Majesté avec combien de zèle, de passion & de respect je suis, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 28. *Octobre* 1666.

L'Ordinaire étoit déja parti lorsque Monsieur de Wit a été chez moi, pour me dire que l'Empereur & le Roi d'Espagne l'ont fait sonder sous main, s'ils pourroient entrer dans l'Alliance de la Ligue qu'ils ont faite; qu'il leur a répondu que cela ne se pouvoit pas, & que c'étoit une Alliance de Princes voisins qui ne donnoit ombrage à personne; ce qui ne seroit pas de même, si l'Empereur & le Roi d'Espagne y entroient.

Il me dit ensuite que Monsieur d'Appelboom, Résident de Suéde, l'étoit venu

voir comme de lui-même, pour lui communiquer que le Roi d'Angleterre avoit dit aux Ambaſſadeurs de Suéde, qu'il ne traiteroit pas avec les Etats, s'ils n'envoyent quelqu'un à Londres pour faire des propoſitions, & qu'il s'étoit expliqué après cela auxdits Ambaſſadeurs, qu'il pourroit ſe porter à la Paix, ſi les Etats faiſoient quelque choſe à ſa priére pour le Prince d'Orange ſon Néveu; qu'il vouloit un Réglement de Commerce dans les Indes, un dédommagement des pertes ſouffertes pendant la Guerre, qu'il ne demanderoit pas une ſomme exceſſive, mais modérée.

Qu'il vouloit une reconnoiſſance pour la pêche du Harang, comme ſe faiſant ſur ſes Côtes, & ſéchant les filets ſur ſon rivage; qu'il ne demanderoit pas des Villes pour caution, mais ſeulement la garantie de l'Empereur & autres Princes. Monſieur de Wit lui a répondu, que le Roi d'Angleterre demandoit des choſes hors de raiſon, & que les Etats n'accorderoient jamais.

Que tout ce qu'il avoit à lui dire, eſt que les Etats ne traiteront en aucune maniére que conjointement avec tous leurs Alliez, & que le Roi d'Angleterre ne ſoit convenu d'un lieu neutre pour le Traité de Paix.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 29. Octobre 1666.

LE Sieur de Pomponne me manda par sa derniére Dépêche, que l'affaire de Brême est accommodée, & que l'on envoyoit au Connêtable Wrangel la Ratification de ce qu'il avoit ajusté avec les habitans de la Ville; qui est, qu'ils suspendront pendant tout ce siécle l'exercice de leur Immédiateté, & n'iront point aux Diétes; que le Magistrat prêtera Serment de fidélité au Roi de Suéde, & joüira néanmoins de ses priviléges, & n'aura point de Garnison Suédoise. Ainsi, les choses étant en cet état-là, tous les pas que les Etats feront à l'avenir (j'entens parler de la Ligue qui se traite à la Haye) ne serviront à rien qu'à irriter sans nécessité la Suéde, & la porter à quelque résolution extrême, qu'il feroit facile d'éviter en ne faisant aucune nouveauté.

Il ne paroît pas par les mêmes Dépêches du Sieur de Pomponne, que la Suéde se soit bien déterminée à l'envoi d'une Ambassade à la Haye.

MEMOIRE

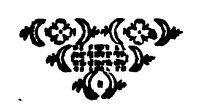
Du Roi au Comte d'Estrades envoyé par Monsieur de Lionne, le 29. Octobre 1666.

LE Roi ayant vû la Dépêche de Monsieur d'Estrades du 21. de ce mois, en réponse de celle de Sa Majesté du 15. a bien connu que les Etats, & particuliérement les Hollandois, ne pensent, comme ils ont accoûtumé de faire, qu'à leurs intérêts particuliers, & peu à ceux de leurs Alliez, puisqu'ils veulent seulement assûrer le Commerce du Nord, qui est tout entier entre les mains de la Ville d'Amsterdam, & se soucient fort peu de celui de la Manche, qui auroit produit beaucoup d'avantage à la Zélande & aux Sujets de Sa Majesté, par l'enlévement des Denrées du Royaume; mais comme la prudence ne veut pas que l'on réléve tous les manquemens des Etats, Sa Majesté désire que Monsieur d'Estrades se contente à présent de voir, si la Zélande seroit en état d'entretenir une bonne Escadre de Vaisseaux pour assûrer le passage de la Manche, & en ce cas Sa Majesté contribuëroit de sa part à la sûreté de ce passage, par le moyen de 12. bons Vaisseaux que Sa Majesté a résolu d'entretenir pendant l'hyver, suivant le concert qui en pourroit être fait entre Monsieur d'Estrades & les Deputez de ladite Province, à quoi il ne faudroit pas perdre un seul moment de tems.

Sa

Sa Majesté avoit toûjours sujet de s'étonner, pour quelle raison les Etats faisant un si grand effort que celui du subside qu'ils donnent au Roi de Dannemarc pour entretenir le nombre de quarante Vaisseaux, pour garder la Mer depuis la pointe d'Ecosse jusques dans le Sond, peuvent se résoudre de lui refuser 200. mille livres davantage, pour pouvoir joindre à leur Flote vingt bons Vaisseaux; ce qui pourroit donner lieu de finir la Guerre en beaucoup moins de tems, & par conséquent produire aux Etats des avantages qui ne peuvent être comparez avec une somme si modique: & comme une infinité de raisons convaincantes les doivent porter à donner cette augmentation audit Roi, Sa Majesté se remet à Monsieur d'Estrades de les en presser en toutes rencontres.

La réponse que le Sieur de Wit a fait à la Résolution qu'il a dit avoir été prise par ses Maîtres sur le sujet des saluts, en cas que la jonction se fût faite, provient toûjours du même principe qui fait la plainte de tous les Alliez des Etats; mais comme il est nécessaire de dissimuler, S. M. fera encore examiner cette matière, & prendra sa résolution dans le cœur de cet hyver, laquelle elle fera sçavoir audit Sieur Comte d'Estrades.



ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 29. Octobre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'encore qu'il leur ait donné plusieurs Mémoires, t ndant à ce que tous les Vaisseaux François puissent sortir de leurs Ports avec de Marchandises non probibées librement, sans aucun empêchement, conformement au Traité de 1662. néanmoins il a reçû encore de nouveau des ordres si précis du Roi son Maître sur ce sujet, qu'il est obligé de réïterer ses instances aussi fortement qu'il peut à Vos Seigneuries pour la même fin; les assûrant que, comme Sa Majesté a ce point là fort à cœur, & qu'elle prétend que sa demande est fort juste, Elles ne sçauroient faire une chose qui lui soit plus agréable, ni qui lui donne plus de satisfaction. Donné à la Haye le vingt-neuviéme Octobre 1666.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 4. *Novembre* 1666.

J'Ai reçû le Mémoire & la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 29. passé. J'étois déja entré en conférence avec les Députez de toutes les Amirautez, pour les presser d'ordonner une Escadre pour croiser dans la Manche & favoriser le commerce des Sujets de l'une & l'autre Nation. On travaille à prendre une résolution là-dessus, & quand la Hollande y aportera de l'opposition, je suis assûré que la *Province* de Zélande fournira toûjours six Vaisseaux pour croiser jusques au Pas de Calais.

Les Députez de cette Province m'ont témoigné désirer, que les Armateurs particuliers, qui ont de petites Fregates dans les Places depuis Calais jusques au Havre, tinssent quelquefois la Mer contre les petits Bâtimens des Anglois, qui ruinent plus les Marchands que les grands Vaisseaux. Je les ai assûrez que Vôtre Majesté donneroit tous les ordres nécessaires à ses Places pour favoriser le Commerce, & aider à la sûreté du passage des Marchands.

J'ai proposé au Sieur de Wit ce que Vô-

Vôtre Majesté m'ordonne par son Mémoire, touchant la fourniture des Canons pour les six Vaisseaux, sans quoi ils ne sçauroient être en état de servir en Mer la Campagne prochaine. Après que ledit Sieur de Wit a rendu compte à ses Maîtres de ma proposition, il m'est venu voir & m'a dit, que les Etats avoient donné ordre aux Gecommitteerde Raden de leur aporter une Liste des Canons qui sont nécessaires pour équiper leur Flote, & que s'il s'en trouve plus qu'ils n'en ont besoin, ils les laisseront à Vôtre tre Majesté pour le prix qu'ils leur coûtent; je ne puis lui mander rien de certain là-dessus, & il faut attendre que la Liste m'ait été communiquée.

Je ne vois pas encore paroître les Passeports que Vôtre Majesté a délivrez, & j'ai remarqué que l'Amirauté d'Amsterdam en est en peine, car si lesdits Passeports passent par d'autres mains que les leurs, la proposition qui a été faite au Sieur du Mas, pour restituër la Flute du Sieur Fremont, sera inutile, parce que cela ne se peut faire sans la participation & le consentement de ladite Amirauté.

Le Résident de Suéde a eu ordre de la part du Roi son Maître de voir le Sieur de Wit, pour remercier les Etats de la Communication qu'ils lui ont donné de cette nouvelle Ligue, & de ce qu'ils l'ont convié d'y entrer, à quoi son inclination le porte; & pour cet effet il a ordre de demander une Copie du Traité, pour

pren-

prendre ſes réſolutions enſuite d'y entrer. On travaille à ladite Copie, & ſelon ce que j'ai jugé de la converſation que j'ai euë avec le Sieur de Wit, il ne doute pas que le Roi de Suéde n'entre dans cette Ligue, après l'accommodement de Brême, qu'on tient être fort avancé.

Quant à ce qui regarde l'augmentation du Subſide pour le Roi de Dannemarc, afin de l'obliger à joindre vingt Vaiſſeaux à la Flote des Etats, quoique je *me ſois* ſervi de toutes les raiſons portées dans la Dépêche de Vôtre Majeſté, le Sieur de Wit m'a répondu, que cela ne ſe pouvoit pas, mais que ſes Maîtres payeroient ponctuellement le Subſide promis par le Traité; & il m'a paru que le Sieur de Clingenberg n'en diſconvient pas, connoiſſant l'impuiſſance des Etats à fournir à tant de dépenſes, dont la Hollande ſeule eſt chargée, de vingt-quatre millions par an; je ne laiſſerai pas de continuër à les preſſer là-deſſus dans toutes nos Conférences.

J'ai été dans les Villes de Hollande, ſur ce que je ſuis averti que Dom Eſteven de Gamarre avoit envoyé Richard dans les Villes, pour perſuader les Magiſtrats de l'avantage que le Païs recevroit de l'offre que l'Empereur & le Roi ſon Maître faiſoient d'entrer dans l'Alliance & la Ligue nouvelle; j'ai trouvé pluſieurs eſprits préoccupez de ce faux raiſonnement, & mon Voyage n'a pas été inutile

pour

pour les détromper. J'ai été deux jours à Amsterdam, où j'ai vû avec plaisir les six Vaisseaux que Vôtre Majesté y a fait bâtir: il ne se peut rien voir de si beau. Le Sieur du Mas, Commissaire, agit avec grand soin & économie dans tout ce qui concerne cette construction. Madame l'Electrice de Brandeboug est à la Haye. Je l'ai été voir. Elle m'a reçû & conduit jusqu'à son Antichambre, & m'a témoigné être très-obligée à Vôtre Majesté du beau présent qu'elle lui a fait. Je ne l'ai pas baisée, parce qu'elle n'a jamais salué personne. Elle m'a traité en me conduisant & me donnant le fauteuil, ainsi qu'elle a fait à l'Ambassadeur de l'Empereur quand il a été à Berlin.

Vôtre Majesté aura vû, par la Dépêche que j'écrivis le dernier ordinaire à Monsieur de Lionne, que le Roi d'Angleterre ne se rebute pas de faire des propositions particuliéres aux Etats, sans y vouloir comprendre leurs Alliez, mais on est ferme ici à ne rien faire de séparé; & je puis assûrer Vôtre Majesté, qu'elle doit être satisfaite de côté-là des Etats & des Villes de Hollande.

Le Sieur de Wit a été bien-aise d'apprendre que Vôtre Majesté a approuvé le Projet que nous avons fait. Je lui ai dit de moi-même, que je croyois qu'il seroit à propos d'en user, comme je faisois du tems du feu Prince d'Orange, pour les desseins de la Campagne, par un Article secret, signé de moi & des Commissaires

Dé-

Députez pour les affaires secretes. Il a fort approuvé mon avis. J'attendrai là-dessus les ordres de Vôtre Majesté.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 4. Novembre 1666.

SI vous prenez la peine de passer la vûë sur mes Dépêches, vous verrez que je n'ai rien oublié pour faire valoir les ordres du Roi, touchant la satisfaction que l'Electeur de Cologne a démandé sur les griefs qu'il a souffert concernant ses Droits & Péages de Rhinberg; & qu'il seroit déja satisfait là-dessus, si le point du Sieur d'Issum n'avoit différé la Négociation. Vous vous souviendrez, Monsieur, s'il vous plaît, que dans ce tems-là je marquai dans une de mes Dépêches au Roi, que j'avois disposé les Etats à ôter le Ministre de la Terre d'Issum, où le prêche se fait publiquement depuis trente ans dans l'Eglise du Village, pourvû qu'il fût permis au Sieur d'Issum de faire le prêche dans la Cour de son Château; & qu'il fût couché un Article de ce que dessus dans l'accord qu'ils feroient de tous les différens qu'ils ont avec l'Electeur.

La

La Province de Gueldre, qui prétend que la Terre d'Issum est un Fief de Gueldre, s'y opposa, & le Président eut le crédit de faire donner une réponse contraire à ce qui avoit été accordé en la derniére Conférence que nous eumes sur cette matiére. Je dis à Monsieur de Brisman, Député de l'Electeur de ce tems-là, qu'il faloit attendre le retour de Monsieur de Wit, pour redresser l'affaire, ce que j'ai fait il y a huit jours, & si l'Electeur veut consentir que le prêche se fasse dans le Château d'Issum, on rendra l'Eglise de la Paroisse, où le Ministre étoit établi. J'en ai donné avis à l'Agent dudit l'Electeur.

Pour ce qui regarde les affaires de Monsieur le Duc de Neubourg, puis-je faire plus que j'ai fait? d'avoir porté la Province de Hollande à convenir d'un échange pour Ravestein, & donner les Villages du Païs d'Outre-meuse, dont Monsieur le Baron de Léard avoit donné lui-même la Liste, comme étant les plus proches des Terres de Monsieur le Duc de Neubourg; le tout aux conditions que Monsieur l'Electeur de Brandebourg en donneroit la garantie, ce que ledit Baron de Léard promit: & quand on fût prêt de signer, le Sieur Blaespiel intervint de la part dudit Electeur pour s'y oposer, & dit que ces Villages proposez pour l'échange ne lui convenoient pas, & que Ravestein lui appartenoit en cas que le Duc de Neubourg mourût sans

En-

Enfans. Cela arrêta l'affaire , & Messieurs les Etats promirent, que toutes les fois que l'Electeur donneroit la garantie, ils exécuteroient le Traité d'échange projetté.

Quant à la plainte derniére dont vous m'avez envoyé un Mémoire, j'ai sollicité la satisfaction conjointement avec le Sieur Allert, Agent du Duc de Neubourg, pendant que j'étois en Zélande avec Monsieur de Bellefonds. Le Conseil d'Etat a ordonné que le procès demeureroit où il est, c'est-à-dire qu'il seroit décidé sur la jurisdiction des Etats, ce qui est injuste. Je fis enforte à mon retour, que ledit Agent présenta un Mémoire de plainte à l'Assemblée de Hollande contre cette Résolution, & je vis mes Amis pour l'appuyer. L'Agent du Duc de Neubourg a informé son Maître de toutes ces procédures; & comme les affaires sont longues à décider par la lenteur ordinaire des Colléges où elles sé traitent, j'attens à vous en informer quand elles seront terminées, ou en bien, ou en mal.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 5. Novembre 1666.

J'Ai été fort aise de voir dans vôtre Dépêche ce que vous avez fait pour arrêter la signature du Traité qui vient de

se

de se conclure à la Haye, représentent aux uns & aux autres ce qui les pouvoit arrêter, car j'ai vû de malicieux avis de la Haye, qui portent faussement, que quand chaque Ministre vous en a parlé, vous leur avez témoigné que je l'approuvois fort. C'est maintenant une chose faite, mais je considére fort bien, que peut-être jamais affaire ne s'est concluë qui puisse dans la suite me devenir plus préjudiciable, si les pensées que prendra là-dessus la Maison d'Autriche, & dont j'ai eu quelque avis, réüssissoient; car voilà un Traité de Ligue défensive tout formé pour le soûtien des Etats des Princes qui y entreront. Je vois d'ailleurs que l'on convie chacun d'y entrer, jusqu'au Roi de Suéde même, contre lequel principalement il s'est fait. L'Espagne ne manquera pas infailliblement de donner ordre à ses Ministres, de demander incessamment qu'elle puisse y entrer, & van Beuningen a avoüé ici, que Friquet avoit déja parlé pour y faire entrer l'Empereur, & que l'on en avoit adroitement décliné la proposition. Voilà donc une pierre d'attente prête à mettre en œuvre à l'avantage des Espagnols toutes fois & quantes que les Etats voudront. Je crois bien que dans ces tems ici la chose n'est pas à craindre, mais quand les Etats verroient une rupture imminente entre la France & l'Espagne, qui peut être du soir au lendemain, il n'y a qu'à recevoir le Roi d'Espagne

dans le Traité : en quoi même j'aurois ce desavantage, qu'au lieu que je n'avois qu'à me parer contre la mauvaise politique des Etats, qui n'auroient peut-être osé rien entreprendre se voyant seuls, ils prendront cœur de le faire, se voyant appuyez de divers autres Princes de l'Empire; & je suis bien trompé si le Sieur de Wit, qui porte bien loin ses vûës, n'a autant visé à cela en concluant ledit Traité, qu'à l'affaire de Brême, *qui* ne requéroit pas un si grand amas de *forces*, pouvant d'ailleurs, pour y remédier, laisser agir l'Empire, qui y prenoit assez d'intérêt. Tout ce que je vous en mande ne doit pas vous obliger à dire un seul mot au Sieur de Wit, qui lui fasse connoître que je me sois apperçû qu'il puisse avoir eu la visée que je viens de *dire*, *& bien* moins lui en faire aucune *plainte*, car la chose n'en feroit pas moins faite & sans remède; mais vous devez seulement être continuellement bien allerte, pour empêcher que ni l'Empereur ni le Roi d'Espagne ne soient pas reçûs dans ladite Ligue, vous abstenant même en cela de faire aucune menace, mais témoignant au Sieur de Wit, que je me confie entiérement là-dessus en son affection, & qu'il empêchera le coup s'ils vouloient le tenter, comme ce que le Sieur van Beuningen a dit ici du discours de Friquet m'en a donné la pensée.

BIL-

BILLET

Que Monsieur de Ruvigny pourroit écrire au Sieur Comte de St. Alban.

SI ce que vous mandez à la Reine étoit vrai, que vous êtes plus difficile & délicat pour vôtre honneur sur les prémiéres formalitez, que vous ne le serez dans le fond, la Paix pourroit être faite dans un instant; car vous n'auriez qu'à accepter la seconde des deux alternatives que les Hollandois vous ont offerte, qui est que toutes choses de part & d'autre demeurent dans l'état où le Ciel les a mises, & en ce cas là il ne seroit pas nécessaire (comme vous l'avez néanmoins dit dans vôtre replique aux Etats) de sçavoir ni de discuter quand la Guerre a commencé; car que ce fût depuis cinquante ans ou deux mois seulement, cela seroit égal à chacune des Parties, qui demeureroit avec son gain & sa perte. L'acceptation de la proposition ne sçauroit vous être deshonorable, puisqu'elle vous est même avantageuse, parce que vous avez plus gagné que perdu, & vous ne vous appercevez peut-être pas, qu'en la rejettant vous faites connoître que vous vous promettez de plus grands avantages dans la continuation de la Guerre. A la vérité, si cela est, vous faites bien de la rejetter, & de nous vouloir imposer des loix plus rudes sur les conditions de la Paix, que celle de poser tous les Armes en l'état qu'on se trouve;

ve; mais comme de vôtre part ce seroit vouloir traiter avec nous en victorieux, ainsi de la nôtre, nous ne voulons pas traiter en gens qui sont déja vaincus, & ainsi il ne me semble pas que, même dans une Assemblée, il y ait moyen de convenir jamais de rien que de ce que l'on vous a offert, & je suis bien trompé si jamais on sort de cette Guerre par une autre voye. Faites donc de bonne grace, pour le bien de la Paix, une chose où vous gagnez plus que les Hollandois: envoyez un pouvoir à la Reine, de signer ce seul Article, ou venez le signer vous-même; on en feroit venir un pareil à Mr. van Beuningen, & au Ministre du Roi de Dannemarc; la Paix se trouveroit faite en un instant; & après qu'elle seroit ratifiée de tous côtez, il seroit peut-être plus facile de vous contenter sur vos délicatesses d'honneur; & je me persuade que les Hollandois ne feront pas alors difficulté d'envoyer leurs Ambassadeurs chez vous, pour convenir du réglement du Commerce; mais tant que vous voudrez, comme on dit, mettre la charuë devant les bœufs, vous n'y avancerez rien. Dites après cela qu'on ne souhaite pas ici la Paix sincérement, ou qu'on veut vous amuser, quand on vous met en main un moyen si court, & qu'il vous est avantageux & honorable de conclure.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 5. Novembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître ayant fait délivrer six Passeports au nommé vander Sluys, de la Ville de Rotterdam, pour servir à la sûreté d'autant de Vaisseaux qui doivent porter des prisonniers Anglois en Angleterre, & en raporter des Hollandois ici, sous de certaines conditions, & entr'autres que la Fregate du Sieur Fremont, confisquée par l'Amirauté d'Amsterdam, seroit restituée, qu'il n'a point exécutées, & qu'apparemment il refuse d'exécuter, Sa Majesté lui a donné ordre de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'elles fassent remettre par ledit vander Sluys lesdits Passeports entre les mains dudit Ambassadeur Extraordinaire, ou même donnent leurs ordres aux Colléges des Amirautez, d'arrêter les Navires pour qui ils ont donné les leurs, & qui doivent se servir de ceux de Sadite Majesté pour des transports de prisonniers, & les empêcher de sortir, jusques à ce que ledit vander Sluys ait satisfait à ce qu'il a promis, ce que Sa Majesté désire. Fait à la Haye ce cinquiéme jour de Novembre 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 9. Novembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'il est fort surpris de recevoir des plaintes de toutes parts du mauvais traitement que reçoivent les sujets du Roi son Maître, dans les permissions qu'ils demandent de faire sortir leurs Vaisseaux des ports de cet Etat, comme par exemple il a été demandé pour les deux Navires, nommez le Vautour couronné, & le St. François, apartenant à la Compagnie des Indes Orientales de France; qu'ils pûssent sortir avec de la Marchandise non probibée, en payant les droits dûs & accoûtumez, & on leur a permis seulement de sortir avec leur balast, & ainsi d'autres Vaisseaux François. A la vérité c'est un traitement fort rigoureux, & qui ne ressent nullement celui d'un Païs allié à un autre; & il est honteux de voir que, dans le tems que le Roi de sa part, en considération & par l'exacte observation du Traité d'Alliance qu'il a fait avec Vos Seigneuries, rompt pour leur seul intérêt; contre tous les siens propres, avec leurs Ennemis, fait des dépenses immenses, expose ses forces & songe à tous les moyens qui leur peuvent donner de l'avantage

sur leursdits Ennemis, Vos Seigneuries de leur côté contreviennent directement aux Articles 19. 20. & 25. du Traité de la même Alliance, & traitent les Sujets de Sa Majesté comme un Ennemi pourroit faire un autre, les faisant languir dans leurs Ports des trois semaines entiéres, avec de grands équipages à leur grand préjudice, au bout desquelles il semble qu'on leur fait grace de les laisser sortir sans Marchandises. Ledit Ambassadeur prie Vos Seigneuries, de faire leurs sérieuses réflexions là-dessus, comme sur une chose de grande conséquence, telle qu'elles la peuvent juger, & qui choqueroit le Roi au dernier point, si la continuation de ce mauvais traitement venant à multiplier les plaintes, & à les porter jusques aux oreilles de Sa Majesté (comme ledit Ambassadeur ne pourra s'empêcher de faire, si Vos Seigneuries n'y aportent un prompt reméde) elle en témoignoit son juste ressentiment. Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie donc derechef Vos Seigneuries d'y vouloir faire réflexion avec leur prudence accoûtumée, & de prévenir des dangereuses conséquences, que la conduite qu'elles tiennent attireroit, & qui l'obligeroit enfin à déclarer au Roi son Maître, qu'il n'y a rien à espérer d'elles. Donné à la Haye le neuviéme Novembre 1666.

D'ESTRADES.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. *Novembre* 1666.

J'Ai communiqué au Sieur de Wit la pensée de Vôtre Majesté, sur le compliment qu'elle juge à propos que les Etats fassent au Roi d'Angleterre pour le bien de la Paix. Il me dit que le Sieur van Beuningen lui en écrivoit quelque chose, & qu'il est d'avis qu'on n'en fasse aucun, parce que les Anglois en tireroient de l'avantage; mais après avoir bien examiné les raisons qui obligent Vôtre Majesté à donner ce conseil, il y a acquiescé, & m'a dit qu'il se serviroit de la voye des Médiateurs Suédois qui sont en Angleterre, à qui les Etats écriroient de faire ce compliment de leur part audit Roi, & qu'au cas que lesdits Médiateurs tirent des assûrances de lui, que les Etats lui faisant un tel compliment il le recevra bien, & accordera un lieu tiers non suspect pour le Traité de Paix, le Etats ne manqueront pas d'écrire au Roi d'Angleterre, en la maniére qu'il est porté dans la Dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 5. du courant.

Vôtre Majesté a été informée tous les or-

ordinaires de ce que j'ai fait & dit pour éloigner la conclusion de cette Ligue, ne la pouvant rompre. Le Sieur de Wit & plusieurs Députez des Villes en sont témoins, ce qui découvre assez la fausseté de ceux qui ont mandé que je l'avois approuvé.

Mais ces sortes d'offices ne sont pas nouveaux en ce Païs, les Ministres des Princes étrangers & quelques-uns du Corps de l'Etat qui ne tiennent pas le parti de la France, étant accoûtumez à jouër de telles piéces, & ayant des donneurs d'avis à leur dévotion; mais pourvû que Vôtre Majesté soit persuadée que j'ai fait mon devoir, leur malice & leur mauvaise volonté ne m'inquiétent gueres.

Dom Esteven de Gamarre & Friquet font toutes leurs diligences possibles pour caballer dans les Villes, pour porter les Députez à être favorables pour recevoir leurs Maîtres dans cette nouvelle Ligue. Je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'ils doivent cette prochaine Assemblée faire tous leurs efforts pour faire réussir leur dessein. J'en ai même averti le Sieur de Wit, qui m'a promis de son côté de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher que cela réüssisse. Je ne perdrai pas de tems de mon côté, pour découvrir toutes leurs intrigues, & les prévenir, par le moyen de mes Amis, qui en ont usé jusqu'à présent avec sincérité, m'ayant averti de toutes les offres qu'on leur fait, pour donner leurs

voix favorables, afin qu'ils soient reçus dans cette Ligue.

C'est je crois l'affaire qu'il y ait maintenant à ménager ici la plus importante, & sur laquelle je ferai alerte & aurai une continuelle application, afin que le service de Vôtre Majesté n'y reçoive pas de préjudice. J'ai eu aujourd'hui un grand démêlé avec le Sieur de Wit, & qui ne se pouvoit pas éviter, à moins que d'abandonner absolument les intérêts des Sujets de Vôtre Majesté, qui étoient au désespoir par le mauvais traitement qu'ils recevoient des Amirautez de ce Païs.

Après divers Mémoires que j'ai présentez sur ce sujet depuis huit mois, pour les laisser sortir tous avec des Marchandises non prohibées, je n'ai jamais pû obtenir que d'en laisser sortir un ou deux au plus à la fois ; mais l'hyver venant, & par conséquent la rigueur de la saison obligeant ce qu'il y a ici de Vaisseaux François, de profiter du vent de Nord-Oüest, qui régne ordinairement dans ce tems-ci, pour s'en retourner chez eux, je donnai un nouveau Mémoire, il y a dix jours, exposant cette difficulté.

Je fus fort surpris de ce que dans la réponse des Etats ils ne permettoient la sortie que d'un Vaisseau de Bayonne avec son lest seulement, sans pouvoir charger aucune Marchandise, & qu'au même tems ils ont fait défense à toutes les Amirautez, de ne permettre pas qu'aucun Matelot, ou autre Sujet des Etats prît service avec

avec les François, & qu'ils eussent à visiter les Navires & à les arrêter. Après une telle réponse je fis tout aussi-tôt dresser encore un autre Mémoire, dont j'envoyai Copie à Vôtre Majesté, prenant prétexte de leurs défenses, de redemander & prendre les Matelots François qui sont à leur service, puisque nous n'avons pas la permission de nous servir des leurs, & leur représentant sur le traitement qu'ils font aux Sujets de Vôtre Majesté, qu'ils empêchent de charger des Marchandises non prohibées, que c'étoit directement contre les Articles 19. 20. & 25. du Traité de 1662. & que je le priois de changer cette Résolution.

Le Sieur de Wit est venu chez moi de la part des Etats, se plaindre que ce Mémoire leur faisoit grand tort, & donnoit grand avantage aux Ennemis de remarquer de la division entre nous, & que si les Etats ont fait une telle réponse, ç'a été pour retenir les Matelots à leur service, & les empêcher d'aller au Commerce; que s'ils laissoient cette porte ouverte, ils ne trouveroient pas la moitié des Matelots nécessaires pour fournir leur Flote quand il faudroit sortir; mais que les Etats, sur ma demande, y ont remédié sous main, ayant laissé la permission aux Amirautez de n'empêcher pas la charge des Marchandises non prohibées aux Vaisseaux François.

Je lui ai répondu, qu'il me sembloit

que les Etats auroient dû me faire sçavoir ce qu'il me disoit, que cela m'eût satisfait, en attendant que Vôtre Majesté eût été informée de cette raison, qu'ils allèguent de vouloir conserver les Matelots pour l'équipage de leur Flote, & qu'elle l'eût trouvé assez forte pour s'en satisfaire, mais que pour moi, je ne pouvois faire autrement, quand les Etats en useroient comme ils font.

Le Sieur de Wit m'a dit, que le Sieur van Beuningen auroit ordre de *parler à* Vôtre Majesté là-dessus, & de lui *propo*ser d'interdire tout-à-fait le Commerce, pour venir plus aisément à bout des Anglois: Je lui repliquai, qu'il étoit aisé aux Etats de s'en priver, puisqu'ils avoient trouvé le moyen de faire le Commerce par Terre & par tout le Monde, avec autant de profit que par Mer, *mais que* nous n'avions pas cette même *facilité* en France qu'ils ont en Hollande. La jalousie de ce Commerce est si fort imprimée dans l'esprit de ces Peuples, qu'ils laisseront les plus grands avantages, qu'ils pourroient tirer de l'Alliance de Vôtre Majesté, plûtôt que de contribuër quelque chose là-dessus, pour le bien de ses Sujets.

Vôtre Majesté a très-bien jugé de l'esprit du Sieur de Wit, & il est fort capable d'avoir les vûës qu'elle me marque dans sa Dépêche. Je ne lui en témoigne rien, comme Vôtre Majesté me l'a ordonné.

né, mais je me servirai aux occasions des lumiéres que je reçois par les Dépêches de Vôtre Majesté.

Les Commissaires des affaires secretes, du nombre desquels est le Sieur de Wit, sont venus chez moi, pour me dire qu'ils ont pouvoir d'arrêter le concert qui a été fait entre nous pour la jonction des Flotes; mais que les Etats ont jugé devoir attendre jusques à ce que le Sieur van Beuningen leur ait mandé la résolution de Vôtre Majesté sur le salut; parce que si elle ne veut pas lui rendre le salut du Pavillon, il faudra se résoudre en ce cas de faire la Guerre séparément, ainsi le concert de la jonction de ces deux Flotes seroit inutile.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. *Novembre* 1666.

DEpuis mon autre Lettre écrite, le Sieur de Wit m'est venu communiquer une proposition qu'une personne, en qui il a confiance, lui a faite, & qui a grande habitude en Irlande.

Il propose qu'il seroit facile de prendre en Irlande une Ville appellée Dungall, qui n'est pas fortifiée, & qui a un

bon Port qui se peut fortifier en peu de tems, laquelle donne entrée dans les plus beaux Païs d'Irlande, & qui est située entre Kingsal & Dublin. Elle est suffisante pour loger quatre mille hommes, & il ne faudroit pour la surprendre que six Fregates, & trois mille hommes de pied, en attendant que le reste de l'Armée suivît, qui portât les choses nécessaires pour fortifier la Place, & qu'au même tems on aportât dix mille Mousquets & Fusils pour des Partis, & dix mille Piques pour armer les Irlandois, qui n'attendent qu'une occasion pour secouër le joug.

Que cette proposition lui ayant été faite, il avoit cru que cette entreprise convenoit mieux à Vôtre Majesté, n'y ayant que pour trois jours de passage de Brest à Dungall, d'où les secours & les rafraîchissemens pourroient être portez avec facilité sans aucune oposition. Il me dit ensuite, que pour être plus assûré du port & de l'état de la Place, il envoyeroit une Barque d'Ostende en Irlande, sans nommer le lieu, avec du Vin pour trafiquer, & raporter de la chair salée, & qu'elle iroit à Dungall. Que si Vôtre Majesté approuvoit ce dessein, Elle pourroit envoyer ici quelque Ingénieur, qui se déguiseroit en Matelot, & qui pourroit rendre un compte exact de l'état de la Place & du port. Comme il a appris que les bâteaux qui ne sont pas bâtis à Ostende, ne sont pas en sûreté par le

der-

dernier Réglement que Vôtre Majesté a fait, celui qui propose ce dessein désireroit avoir le Passeport en blanc, n'ayant pas encore choisi le Maître du Navire qu'il envoyera à ce Voyage, & il m'a dit, & à Monsieur de Wit, que je remplirois le nom à la Haye.

C'est en substance la proposition qui m'a été faite, à quoi le Sieur de Wit a ajoûté, que la Flote des Etats seroit pendant l'exécution entre le Pas de Calais & la Tamise, & empêcheroit celle du Roi d'Angleterre, d'aller au secours de cette Place, & de la combattre en cas qu'elle l'entreprît. Il m'ajoûta, que par ce moyen l'on éviteroit le différend du salut, & que nos Flotes ne se joignant pas, il n'y auroit pas de contestation.

Je lui ai répondu, que si Vôtre Majesté avoit quelque dessein sur l'Irlande, soit à cette Place là ou ailleurs, je croyois que les Etats y devoient contribuër quelque chose de plus que de se poster pour combattre la Flote Angloise; qu'il y avoit des Armes, des Planches, des Outils, & des Brouëttes à fournir pour un tel dessein, & trois Flutes pour les porter, sçavoir s'ils seroient en volonté de les fournir, & de joindre deux mille hommes de pied de vieilles Troupes à celles de Vôtre Majesté, pour l'exécution d'un tel dessein, en cas que Vôtre Majesté le trouvât faisable. Il me répliqua, qu'il ne me pouvoit rien répondre là-dessus, ne sçachant pas l'intention de ses

Mai-

Maîtres, mais qu'il jugeoit bien que, *pour* de l'Infanterie, on la pourroit prêter, & que pour toutes les autres demandes, les Etats n'y pouvoient entrer, mais bien permettre les achats & la sortie.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs Bas, le 13. Novembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître ayant permis au Capitaine Poulet de Diépe de partir de Hollande, avec le Vaisseau la Sainte Marie, dont l'équipage est François, pour aller à Neufchâtel en Angleterre y prendre sa charge de Marchandises du crû du Païs, & les aporter au Havre de Grace ou autre Port de France, Sa Majesté a donné ordre audit Ambassadeur Extraordinaire, de faire instance comme il fait à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder aussi leur Passeport, conforme à celui de Sa Majesté, audit Capitaine Poulet, pour la sûreté du Voyage que ledit Vaisseau la Sainte Marie, qu'il doit commander, va faire audit lieu de Neufchâtel, & de-là au Havre de Grace, ou autre Port de France.

Le-

Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie aussi Vos Seigneuries, de lui donner réponse sur deux Mémoires qu'il leur a présentez le cinquiéme & le neuviéme de ce mois, lesquels ont été renvoyez à Monsieur Goris, demandant par le prémier, que quatre Passeports que le Roi a fait délivrer à Paris au nommé vander Sluys de Rotterdam, lui fussent remis entre les mains, afin de l'obliger à exécuter de certaines conditions moyennant lesquelles ils lui ont été accordez. Et par le second Mémoire, qu'il fût permis à deux Vaisseaux apartenant à la Compagnie des Indes Orientales de France, nommez l'un le Vautour couronné, & l'autre le St. François, de charger des Marchandises non probibées en s'en allant. Donné à la Haye le treiziéme jour de Novembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 14. Novembre 1666.

J'Ai été bien aise d'apprendre que le Sieur de Wit, sur ce que vous lui avez remontré de ma part, soit enfin disposé (nonobstant la repugnance qu'il y avoit) à faire faire au Roi d'Angleterre le compliment que je vous avois suggéré, pour tirer ledit Roi, avec quelque hon-

honneur pour lui, de l'engagement où il s'est mis, par tant de déclarations réïtérées, de prétendre que les Etats envoyent traiter la Paix à Londres, & l'obliger à consentir que ce soit en un lieu tiers. J'ai cependant fort approuvé la pensée qu'a euë là-dessus ledit de Wit, de ne commettre pas les Etats à faire une avance de cette nature, qui ne produisit pas l'effet qu'on se feroit proposé, & il me semble qu'on remédie à cet inconvénient par la voye des Ambassadeurs de Suéde, qui pourront pressentir si le compliment sera bien reçû, & s'il suffira pour obliger le Roi d'Angleterre à se départir de sa prétension, sans quoi je ne serois pas moi-même d'avis que les Etats lui écrivissent une pareille Lettre.

L'avis que j'avois eu de l'approbation que vous avez donné à la Ligue qui s'est concluë depuis peu à la Haye, n'avoit fait aucune impression sur mon esprit: je connois trop vôtre prudence, & ai trop de preuves de vôtre zèle, pour pouvoir concevoir de vous aucune opinion qui vous fût desavantageuse. Il faut seulement que vous soyez bien alerte à l'avenir, pour empêcher que Dom Esteven de Gamarre & Friquet ne puissent tirer, pour leurs Maitres, l'avantage auquel la fondation de ladite Ligue leur a donné occasion de songer, n'étant rien aujourd'hui de plus important pour mes intérêts, que de détruire l'effet des Cabales que ces deux Ministres feront pour faire

recevoir l'Empereur & le Roi d'Espagne dans ladite Ligue; & je pourrois dire encore, que rien aussi n'est peut-être plus important pour l'intérêt des Etats, que de n'y consentir point; mais comme les raisons que j'en dirois paroîtroient tenir de la menace, je ne désire pas que vous preniez cette voye pour détourner le coup, d'autant plus qu'il est à croire que les Etats y feront assez de réflexion d'eux-mêmes: en tout cas, la chose ne sçauroit aller bien vîte, & il y aura du tems, quand on sera plus pressé de leur en faire considérer tous les inconvéniens.

On peut toûjours concerter tout ce qui regarde la jonction des Flotes, & le moyen de les faire avec toute sûreté, sans que la considération qui vous a été alléguée par les Commissaires des affaires secretes, touchant le salut des Pavillons, doive arrêter cette Négociation, parce qu'il demeurera toûjours en la liberté des Etats de faire ou de ne faire pas ladite jonction, suivant la résolution que je prendrai touchant lesdits saluts, à laquelle je ne suis pas encore bien déterminé, la matiére requérant de grandes réflexions. Je vous dirai bien qu'il y a quelque chose à dire en la maniére d'agir desdits Etats, qui croyent par-là me nécessiter à accorder une égalité entre nos Pavillons, se persuadant sans doute que j'y serai forcé, parce que sans la jonction ma Flote n'oseroit paroître devant celle d'An-

d'Angleterre; mais quand cela feroit, ils ne confidérent gueres que cette contention, que je pourrois appeller chicane, pourroit coûter cher à leur Flote même, & il ne feroit pas bon pour la Paix, ni pour la Guerre, qu'on eût connoiffance à Londres de ce qui fe paffe là-deffus.

J'ai vû ce que vous me mandez par vôtre feconde Lettre, de la propofition qui a été faite au Sieur de Wit touchant une defcente en Irlande. Il m'en a été fait quelqu'autre femblable pour le *même* Royaume, & je m'applique maintenant à vérifier quel fondement elle peut avoir, dont je faifois état de donner part au Sieur de Wit, par vôtre moyen, auffi-tôt que j'y verrois un peu plus clair. Du refte, il ne fera pas néceffaire que j'envoye un Ingénieur fur le Vaiffeau d'Oftende, ayant des voyes bien plus courtes pour m'éclaircir de tout, à préfent que mon Armée eft à Breft. Je crains feulement que les perfonnes qui nous propofent de pareilles entreprifes ne foient d'intelligence avec les Anglois, & peut-être envoyez par eux-mêmes, pour découvrir ce que nous fommes capables de tenter, & avoir le tems & les moyens d'y aporter du reméde. A cela près, je tiens la chofe bonne & utile; je m'y appliquerai volontiers, & bien entendu que, comme c'eft un intérêt commun, & que je ne fuis même entré en Guerre que pour le feul intérêt des Etats, ils contribuëront de leur part à ce qui fera jufte & convenable pour le

bon

bon succès du dessein; & vous en devez redoubler vos instances, autrement il me sera fort aisé d'abandonner ces sortes de pensées. Je ne leur demanderai point de Troupes, j'en puis fournir suffisamment, mais pour les autres fraix & choses nécessaires pour l'entreprise, il est plus que raisonnable que les Etats en portent leur part.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 18. *Novembre* 1666.

J'Ai reçû la Dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14. de ce mois, par le retour de mon Secretaire. Quand je ne vous répons pas précisément sur tous les Articles de vos Dépêches, c'est que les Députez des Villes s'en vont chez eux, & les affaires sont remises à leur retour; mais vous avez vû, Monsieur, par l'ordinaire suivant, la Résolution que les Etats ont prise sur la réponse qu'ils veulent faire au Roi d'Angleterre, qu'ils n'ont pas encore exécutée, parce que quelques Villes sont encore infectées, que le Roi d'Angleterre désire la Paix, & que ce qu'il écrit est à bonne intention; & Monsieur de

de Wit eſt d'avis qu'il faut étendre un peu les points de la réponſe.

On a déja parlé au Sieur d'Appelboom de la part de l'Etat, conformément à ce que je vous ai mandé par le dernier ordinaire; & Monſieur de Wit m'a encore confirmé, que ſi le Roi d'Angleterre donne ſa parole aux Médiateurs qu'il recevra bien le compliment que les Etats lui feront, & qu'enſuite il accordera un lieu neutre & non ſuſpect, ils lui écriront tout auſſi-tôt conformément au conſeil que le Roi leur donne. Vous ne devez pas avoir de ſcrupule d'avoir cité Monſieur van Beuningen, & l'avoir fait Auteur d'une penſée qui vient de vous: car dès que j'en ai parlé à Monſieur de Wit, il me dit que cela ne venoit pas dudit van Beuningen, que ſa Dépêche ne lui en parloit pas, mais qu'il croyoit cette penſée de vous, qu'il la trouvoit bonne, & qu'il porteroit ſés Maîtres à y conſentir; & les choſes ſe ſont paſſées enſuite comme je vous les ai mandées. On ne voit pas encore clair à l'accommodement de Brême. Les avis ſont venus ici de Hambourg qu'il étoit fait; on a même aſſûré que le ſiége eſt levé, mais j'ai ſçû au vrai par un Officier reformé de mon Régiment, qui a pris ſervice avec les Suédois, que Wrangel a levé un de ſes quartiers, pour fortifier celui du Comte de Dohna, fait Maréchal de Suéde, & qu'il s'eſt poſté avec huit mille hommes de pied & quatre mille chevaux

vaux près de l'Armée des Ducs de Brunſwic. Je ne tiens pas Monſieur le Comte de Waldeck de la force de Monſieur Wrangel pour l'expérience & les ruſes de la Guerre, ainſi il aura à prendre garde à lui qu'il ne lui arrive quelque mauvaiſe rencontre ſous le prétexte de la Négociation.

J'ai eu une fort longue Conférence avec Monſieur de Wit, pour modérer l'Acte de Neutralité; mais après la délibération des Etats de n'y rien changer, & le ſoupçon où ils ſont des Suédois, je ne vois pas qu'on puiſſe rien gagner ſur leurs eſprits. J'ai dit à Monſieur de Wit & aux Députez des Villes toutes les raiſons portées dans vos Dépêches, & leur ai repréſenté tous les accidens qu'ils ſe peuvent attirer dans la ſuite du tems par leur trop grande dureté vers la Couronne de Suéde, ſans que cela ait produit aucun effet.

Nous avons eu, Monſieur de Wit & moi, une Conférence avec Monſieur de Clingenberg, pour la jonction de la Flote de Dannemarc à celle des Etats. Le Sieur de Wit lui a donné aſſûrance, que les Etats payeroient les arrérages ponctuellement aux termes portez par le Traité, dont le Sieur de Clingenberg eſt demeuré content; mais il n'a rien voulu arrêter pour la jonction, n'en ayant pas pouvoir, & il a dépêché un Courier exprès au Roi de Dannemarc pour l'avoir. Les Etats conviennent de ſigner

l'Ar-

l'Article secret de la jonction des Flotes, en la même forme qu'il se pratiquoit du tems du feu Prince d'Orange, & dans les mêmes termes dont nous étions convenus, Monsieur de Wit & moi ; mais avant de signer, ils désirent être éclaircis sur la difficulté du salut du Pavillon.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 19. *Novembre* 1666.

LA vérité est que les Ambassadeurs de Suéde ont formellement proposé, il y a déja quelque tems, au Roi d'Angleterre, Gand, Anvers & Hambourg pour lieux d'Assemblée à traiter la Paix, & quand j'en fis des plaintes ici au Résident de Suéde de la part du Roi, il me paya d'une raison à laquelle je n'eus point de bonne replique à faire, au moins pour continuër à nous plaindre d'eux. Car il me dit, que Monsieur de Wit avoit lui-même nommé ces lieux-là à Monsieur d'Appelboom, & que les Ambassadeurs de Suéde avoient cru ne pas manquer après cela de les proposer au Roi d'Angleterre: or vous voyez bien que le Roi ne peut consentir à laisser choisir deux de ces Villes, pour lui être suspectes, étant sous le

le commandement du Gouverneur de Flandre, grand Artisan de cabales & de fourberies, & grand Dévaliseur de Couriers & d'ordinaires.

L'autre plainte, plus forte encore que celle-là, comme étant de bien plus grande importance, est que le même Résident de Suéde m'aporta hier une Lettre des mêmes Ambassadeurs, qui porte, que sur ce que ledit Sieur de Wit avoit encore dit au Sieur Appelboom, ils avoient offert au Roi d'Angleterre, que s'il vouloit bien consentir à traiter dans un lieu neutre, les Etats lui envoyeroient une personne expresse pour l'en prier, & lui faire des excuses de ce qu'ils ne pouvoient aller traiter à Londres, pour la considération de leurs Alliez; que lesdits Ambassadeurs ayant dit cela au Roi d'Angleterre, il avoit témoigné en être content, & qu'en ayant aussi parlé à son Chancélier, celui-ci avoit dit, que c'étoit à la vérité quelque chose, mais qu'elle ne suffisoit pas, & qu'il faloit que cet Envoyé fût aussi chargé d'entrer en matiére, pour tâcher d'ajuster les préliminaires & les principaux fondemens de la Paix.

Vous voyez, Monsieur, si tout ce procédé de Monsieur de Wit, en cas qu'il soit vrai, est tant soit peu soûtenable: personne ne souhaite plus sincérement que le Roi, de voir ôter les obstacles qui peuvent retarder l'avancement & la conclusion de la Paix, & c'est Sa Majesté qui a proposé, & pressé elle-même Monsieur de

Wit par vôtre moyen, de faire ce compliment au Roi d'Angleterre, pour dégager en quelque façon son honneur; mais vous sçavez que c'étoit la condition que ledit compliment se fît par une Lettre publique, & non pas par l'envoi d'une personne, ce qui est différent comme le jour l'est de la nuit; & vous devez déclarer fermement & positivement, que Sa Majesté ne consentira jamais audit envoi, & qu'elle a droit de parler *de la* sorte en vertu des Traitez, *à moins* que les Etats ne disent, qu'ils ne se soucient pas d'y contrevenir. Il est donc nécessaire que Monsieur de Wit (présupposé qu'il veüille contenter le Roi en cela, comme je n'en doute pas) révoque ce qu'il peut avoir dit là-dessus au Sieur Appelboom, aussi-bien pour ce qui regarde le lieu de traiter la Paix, que Sa Majesté ne consentira pas non plus être choisi dans les Païs-Bas de la domination d'Espagne.

On dit que l'Isola, que l'Empereur envoye en Angleterre, arrive à Bruxelles. Le sujet de sa mission est, pour offrir la Médiation de son Maître pour la Paix. Sa Majesté croit que nous devons tous répondre de nôtre part, que cette Médiation est déja entre les mains de la Suéde acceptée de toutes les parties: & c'est encore ici un troisiéme point auquel le Roi ne consentira jamais; & nous croyons que Monsieur de Wit sera du même sentiment pour ce qui regarde ses Maîtres, après que vous lui aurez dit,

que

que nous sçavons, à n'en pouvoir douter ; que tous les Ministres de la Cour de Vienne & de celle de Madrid qui servent au dehors, ont un ordre général de faire tout ce qu'ils pourront humainement, & avec adresse, pour faire durer cette Guerre, dont ledit de Wit jugera, si nous serions bien conseillez d'en mettre la Médiation en leurs mains.

Le Roi apprend par quelques Amis de Hollande, que ledit Sieur de Wit a la pensée, & peut-être le désir, de monter encore sur la Flote lorsqu'elle se remettra à la Mer. Je vous ai souvent entretenu de la nécessité qu'a la Cause commune, que ledit de Wit ne quite plus le timon des affaires à la Haye ; mais il y a encore en cela une autre considération plus forte, qui est, que l'on n'expose pas sa Personne aux dangers : le Roi étant persuadé, & avec raison, que quand même on gagneroit la Bataille par ses soins, s'il nous en coûtoit une vie si nécessaire, la Cause commune auroit plus perdu que gagné. C'est pourquoi Sa Majesté désire, que par avance vous détourniez ledit de Wit de cette pensée, & que vous tiriez parole de lui qu'il ne l'exécutera point ; mais à toute extrémité, si vos remontrances ne suffisoient pas, vous lui déclarerez, que vous avez ordre de vous y opposer au nom de Sadite Majesté auprès des Etats ; comme en effet elle veut que vous le fassiez, si vous n'avez rien pû gagner sur son esprit. Comme ces sentimens de

tout ce qui dépendra de moi pour rompre leurs mesures.

Les Commissaires des affaires secretes m'ont demandé Audience pour demain, afin d'ajuster les points du Projet de la jonction, que j'envoyerai à Vôtre Majesté devant de le signer, pour y augmenter ou diminuër ce qu'elle jugera plus à propos.

Quant à la proposition qui a été faite pour un dessein en Irlande, l'inconvénient que V. M. marque peut arriver, & il est plus sûr que de tels Projets viennent par les correspondances que Vôtre Majesté a dans ce Royaume. Lorsqu'elle me commandera de communiquer quelque dessein à Monsieur de Wit, je la supplierai en même tems de marquer les choses qu'elle désire que je demande au Sieur de Wit, pour entrer en part de la dépense, afin de voir d'abord ce que l'on pourra espérer de tirer des Etats.

L'affaire de Brême est accommodée, & les Etats donnent leur garantie. Je crois que l'Armée des Ducs de Brunswic, qui est de douze mille hommes, sera bientôt licentiée, les Etats ne voulant plus fournir les Subsides.

On ne pourra pas avancer le Projet de jonction des Vaisseaux du Roi de Dannemarc, que le Sieur de Clingenberg n'ait le pouvoir de son Maître pour traiter; il a envoyé un Courier exprès pour cela en Dannemarc.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 25. *Novembre* 1666.

JE ne crois pas que vous ayez sujet de vous plaindre du procédé de Monsieur de Wit. Il m'a parlé d'une maniére sur les deux points de vôtre Dépêche, qu'il se voit clairement que toute la faute vient de Monsieur Appelboom, qui a écrit autrement aux Médiateurs qu'il ne lui a parlé.

Pour vous informer du fait, je commencerai par la petite plainte. Monsieur de Wit m'a dit, que ledit Appelboom le fut trouver, pour lui communiquer de la part des Médiateurs, s'il approuveroit Gand, Anvers ou Hambourg pour traiter la Paix; qu'il lui répondit, que ses Maîtres agréeroient quelque lieu que ce fût hors d'Angleterre, mais qu'il faloit avant sçavoir les intentions du Roi sur la Place qui lui agréeroit, & que ses Maîtres se conformeroient à ce que Sa Majesté résoudroit là-dessus.

Quant à l'autre plainte plus forte, ledit Sieur de Wit désavoue lui avoir jamais parlé de la sorte, mais bien lui avoir répondu, lorsqu'il lui a proposé de la part des Médiateurs, de faire envoyer une personne de leur part en Angleterre, que cela ne se pouvoit pas; que, lorsqu'il y au-

auroit un lieu neutre agréé de tous nos Alliez, nous concerterions tous ensemble, s'il seroit nécessaire, pour le bien de la Paix, d'y envoyer quelqu'un, mais que cela ne se feroit pas que du consentement de tous les Alliez. Après nôtre Conférence finie, ledit Sieur de Wit envoya chercher le Secretaire de Monsieur Appelboom, son Maître étant malade, pour lui dire, qu'il ne traiteroit plus avec lui, qu'il ne lui communiquât les Lettres qu'il écrivoit sur les matiéres dont ils avoient parlé ensemble, & se plaignit de tout ce que dessus, comme ayant été écrit contre la vérité de ce qui s'est passé entr'eux.

Quant au voyage d'Isola, il est de vôtre même avis, qu'on ne doit pas admettre la Médiation de l'Empereur, & qu'on répondra qu'on s'en tient à celle de Suéde qui est déja acceptée.

Le Baron de Goes, fort honnête Homme, qui étoit auprès de Monsieur l'Electeur de Brandebourg de la part de l'Empereur, est arrivé à la Haye: on ne sçait pas encore s'il y fera du séjour. L'indisposition de Monsieur Friquet pourroit bien l'obliger d'y rester. J'ai parlé à Monsieur de Wit sur la pensée qu'on vous a écrit qu'il avoit de retourner en Mer, & lui ai expliqué les sentimens de Sa Majesté, dont il s'est senti fort obligé; mais à vous dire vrai, quoi que je fasse, je ne le détournerai pas de ce dessein, s'il a entrepris d'y aller, parce qu'il prétexte

texte ce Voyage du bien public, & s'en fait donner les ordres par la Province de Hollande, qu'il tourne en ces sortes d'affaires comme il veut, & les offices que je ferois en public au nom du Roi lui seroient plus nuisibles que profitables, & outre cela je ne crois pas qu'ils pûssent l'empêcher d'y aller.

Vous verrez, Monsieur, la réponse des Etats sur la demande que j'ai fait des Passeports du Roi & de l'exécution qui a été promise à Paris. Je vous envoye aussi la Copie du dernier Mémoire que j'ai présenté : au lieu de m'y répondre sans resomption, on m'a remis à des Commissaires, ce qui va à des longueurs qui font perdre les occasions de prendre en service les étrangers que nous trouvons. Si vous trouviez à propos d'en dire un mot à Monsieur van Beuningen, pour écrire à ses Maîtres de faciliter telles demandes, cela abrégeroit le tems qu'on employe à me répondre audit Mémoire.

L E T T R E

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, au Roi de la Grande Bretagne.

Le 25. Novembre 1666.

SIRE,

Nous avons reçû depuis quelque tems la Lettre de Vôtre Majesté, datée de

Whitehal le 1¼ Octobre, servant de réponse à la nôtre du 17. Septembre précédent; Et bien que nous trouvions en cette réponse une préface pour justifier ses Armes contre cet Etat, si est-ce que nous jugeons, qu'il est superflu d'entrer ici en contestation sur ce sujet; parce que nous sommes entiérement persuadez, que si Vôtre Majesté vouloit prendre la peine de lire avec application ce que nous avons ci-devant fait communiquer par écrit à ses Ministres, & qui a été *imprimé* ensuite, elle se trouveroit *convaincuë*, avec tout le reste du monde, de la justice de nôtre Guerre défensive, à laquelle nous avons été nécessitez. Aussi nous nous y raportons encore, jugeant cette matiére plus propre à remplir un Manifeste, qu'à servir de sujet à une Lettre.

Et pour ce qui est des cinq points que Vôtre Majesté désire en la conclusion de sa réponse, nous pouvons déclarer en toute sincérité & vérité, ainsi que nous déclarons sur le prémier, que comme nous ne croyons pas avoir manqué d'observer le dernier Traité très-religieusement en tous ses points, aussi ne ferons-nous point de difficulté après le rétablissement de la Paix, de l'exécuter encore inviolablement à l'avenir: Nous promettant, que Vôtre Majesté n'en fera point de son côté, de s'obliger aussi réciproquement à l'observation ponctuelle du même Traité.

Quant au second, puisque les Minis-

tres

tres de Vôtre Majesté, & nommément l'Agent Selwin, a fait en la côté d'Afrique des déclarations beaucoup plus extravagantes que nos gens n'eussent pû ni inventer ni produire, comme on l'a fait voir ailleurs, nous n'avons jamais fait difficulté, & voulons bien encore, ou pour mieux dire, nous serons bien aises, que ces déclarations soient desavoüées de part & d'autre, & qu'il n'en soit plus parlé, non plus que si elles n'avoient pas été faites.

Sur le troisiéme, que nous ne désirons pas moins que Vôtre Majesté le Réglement de Commerce que l'on propose; pourvû qu'il soit universel & réciproque: Ne pouvant pas nous imaginer, que Vôtre Majesté puisse avec raison & justice refuser en Europe & ailleurs, ce qu'elle croit être équitable dans les Indes Orientales.

Pour le quatriéme, que bien loin de nous pouvoir persuader que nous sommes obligez de rembourser les fraix de la Guerre, ou de reparer les dommages que Vôtre Majesté ou bien ses Sujets peuvent prétendre avoir soufferts, au contraire nous pouvons demander avec justice la restitution des Navires & Marchandises qui ont été pris sur nous & sur les habitans de ces Provinces, tant dans les Ports, Havres & Riviéres de vos Royaumes, que par surprise en pleine Mer, passant le long de vos Côtes; Comme aussi de la nouvelle Belgique, de

Cabo Corso, & des autres Places, que nous tenions en Afrique, lesquelles ont été occupées sans aucune dénonciation ou déclaration préalable, & nonobstant que tous ces Vaisseaux se trouvassent dans les Havres de Vôtre Majesté, ou bien proche de ses Côtes, tant sous la Foi publique, & à la faveur d'une Paix fondée sur un bon Traité, que sur l'assûrance expresse que le Ministre qui étoit alors ici de la part de Vôtre Majesté avoit donnée, que l'on ne devoit point prendre d'ombrage ni de jalousie des Vaisseaux que Vôtre Majesté armoit, ou avoit en Mer en ce tems là, avec une protestation bien solemnelle, que Vôtre Majesté ne suivroit pas le mauvais exemple de l'Usurpateur Cromwel, pour surprendre, comme lui, cet Etat ou ses habitans; mais si l'on refusoit de lui donner satisfaction sur les plaintes qu'elle faisoit faire, qu'alors, comme Prince généreux, il ne feroit point d'Acte d'hostilité contre cet Etat, que trois mois aprés qu'elle nous auroit publiquement déclaré la Guerre. Toutesfois nous userons de modération, & ferons plus que l'on ne pourroit attendre de nous pour cet égard, conformément à ce que nous avons ci-devant protesté sur ce sujet.

Et pour ce qui est du cinquiéme point, si Vôtre Majesté faisoit difficulté de prendre assûrance en nôtre Parole, *Seing & Sceau*, comme nous de nôtre côté nous n'en ferions point de nous contenter de

celle

celle que Vôtre Majesté nous feroit donner, nous écouterions volontiers les propositions que l'on voudra faire pour plus grande assûrance par une garantie des Princes & Etats, Amis & Alliez.

Mais d'autant qu'il semble par la même réponse, que Vôtre Majesté est encore persuadée, que l'on nous pourroit dispoſer à traiter séparément, sans nos Alliez, & à leur exclusion, nous nous trouvons obligez de répéter ici ce que nous avons déja protesté, que cela ne se peut pas faire, & par conséquent que cela ne se fera jamais; & ainsi, que pour parvenir à une bonne Paix, il sera nécessaire que Vôtre Majesté se résolve à un Traité commun avec nous & avec nos Alliez conjointement, & qu'elle s'en explique, & qu'ensuite elle se dispose à consentir à une Place neutre, où l'honneur & la commodité puissent convier les Rois de France & de Dannemarc, aussi bien que nous, d'envoyer les Ministres & Plénipotentiaires pour traiter: sans quoi, tout ce que l'on pourra tenter, aussi bien que toutes les protestations que l'on pourra faire, seront inutiles, vû que nous demeurerons fermes & inébranlables dans les termes de la résolution que nous avons prise, de ne nous séparer jamais en aucune façon de nos Alliez, & de ne prêter jamais l'oreille à ce qui pourroit tendre au contraire, directement ou indirectement; comme nous sommes aussi très-assûrez de la même résolution & constance de leur

part. Nous prions Dieu, qu'il lui plaise toucher le cœur de Vôtre Majesté pour cet effet, comme un préalable & préliminaire, sans lequel nous ne pouvons pas espérer la Paix, afin que par ce moyen nous parvenions au but tant désiré de tous les gens de bien, & que nous puissions prier sa bonté divine avec d'autant plus d'affection pour la prospérité de Vôtre Majesté, & nous dire, SIRE, &c. Le 25. Novembre 1666.

La suscription étoit

Au Roi de la Grande Bretagne.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 29. Novembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre, que le Navire nommé le Lion d'or, Maître Jacob de Jongh, sorte du Tessel, & que l'on charge dessus cent Fusils & deux cent Mousquetons, pour les porter aux Isles de l'Amérique, où la Compagnie de France en a besoin: comme aussi écrire au Collége de l'Amirauté de Horn, que le Vaisseau le Guillaume, ayant été pris en Mer par Henri Laurent Ferisson, armé en Guerre avec Commission de France, & les piéces concernant

cet-

cette prise ayant été envoyées au Conseil de la Marine en France, il s'abstienne d'en prendre connoissance, laquelle doit être réservée audit Conseil de la Marine à Paris, où les intéressez audit Vaisseau se peuvent pourvoir, si bon leur semble, & même que ledit Collége de l'Amirauté de Horn, qui a permis au nommé Nathanael Crispin, ci-devant Maître du Vaisseau le Guillaume, de saisir, comme il a fait, les Marchandises prises avec ledit Vaisseau, remette l'affaire au même état qu'elle étoit avant la saisie, en donnant main-levée, & renvoyant les partis, comme dit est, en France, où cette prise sera jugée au prémier jour. Donné à la Haye le 29. Novembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 2. Décembre 1666.

MOnsieur de Wit a fort aprouvé l'addition qui a été faite au Billet que Monsieur de Ruvigny a écrit en Angleterre, pour les raisons que vous alléguez dans vôtre Dépêche.

Vous verrez, Monsieur; la replique qui a été faite par Messieurs les Etats aux cinq points portez par la Lettre du Roi d'Angleterre; elle a été envoyée par toutes les Villes & fort approuvée de chacun. Il étoit nécessaire de bien informer ces Peuples, que l'intention du Roi d'Angleterre

terre n'eſt pas ſi bonne que ſes Emiſſaires le veulent perſuader. J'ai eſtimé à propos de vous envoyer la Copie de la Lettre que Monſieur d'Isbrand a écrit cet ordinaire, qui éloigne bien ces deux Etats de noüer une bonne intelligence, & qui donne de la méfiance aux Etats plus que jamais du procédé de la Suéde; puiſque le Chancélier a dit au Sieur d'Isbrand, que le Roi ſon Maître n'avoit jamais donné ordre à Monſieur de Konigsmarck de donner ſa parole au Roi qu'il n'attaqueroit pas le Dannemarc & les Etats pendant cette Guerre, mais ſeulement pendant la Campagne derniére, qui eſt déja expirée. Ce diſcours rendra le Roi de Dannemarc plus difficile de joindre partie de ſa Flote à celle des Etats.

Je vous ai écrit l'ordinaire paſſé, que l'affaire de Brême étoit accommodée, & la confirmation en eſt venuë depuis hier.

Les Etats ont paſſé l'Article qui arrêtoit l'accommodement de Monſieur l'Electeur de Cologne, & ſon Agent doit dreſſer un Ecrit pour le terminer, où il ſera dit, que le préche ſe fera dans l'enceinte des Châteaux de Monſieur d'Iſſum.

Quant au démélé de Monſieur le Duc de Neubourg, & pour l'intérêt d'un de ſes Sujets arrêté à Vulpen, Païs de Gueldre, cette Province n'a pas voulu relâcher ſon Droit en renvoyant la Cauſe aux Juges de Monſieur le Duc de Neubourg, mais ils retiennent le priſonnier pour être jugé par l'Officier du lieu: ils citent des exem-

emples en cas pareils. L'Agent de Monsieur le Duc de Neubourg est témoin de mes diligences, mais les Etats Généraux ne décident pas de telles affaires contre l'intérêt d'une Province qui a toûjours de ses Députez dans ce Collége pour s'y oposer, & qui président à leur tour, ce qui fait changer de face aux affaires.

J'ai parlé des avis que vous avez eu d'Angleterre, conformément à ce que Mr. Colbert m'en a écrit: vous verrez la réponse par sa Dépêche.

Je vous envoye le Projet de Jonction que nous avons concerté avec les Commissaires, sans avoir rien résolu que le Roi n'ait mandé ses intentions pour sçavoir s'il l'approuve.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 6. Décembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, expose à Vos Seigneuries, qu'il leur présenta par ordre du Roi son Maître, le 19. de Novembre dernier, un Mémoire, par lequel il leur demandoit la permission de lever dans les lieux de leur obéïssance des Matelots étrangers, François & autres, qui ne seroient point leurs Sujets, & n'auront aucun engagement à leur service, pour aider

à

à équiper les Vaisseaux neufs de Sa Majesté, comme aussi de pouvoir arrêter par les diligences du Sieur du Mas, employé à Amsterdam pour le service dudit Roi, des Matelots déserteurs d'un Vaisseau de Guerre de Sa Majesté, nommé la Ville de Roüen, où on les pourroit attraper; Vos Seigneuries, pour réponse à ce Mémoire, ont fait expédier un Acte le 26. dudit mois de Novembre, qui n'a été remis audit Ambassadeur que le prémier de ce mois, donnant pouvoir audit Sieur du Mas, de faire arrêter lesdits Matelots déserteurs dudit Navire la Ville de Roüen.

Or, comme S. M. fait lever des Matelots de toutes parts, pour les faire passer en ce Païs-ci, en équiper ses Vaisseaux & les mettre en état d'agir pour la Cause commune à la Campagne prochaine, ledit Ambassadeur prie Vos Seigneuries, de donner un pouvoir plus étendu que celui mentionné en l'Acte ci-dessus, afin d'arrêter non seulement les Matelots déserteurs du Vaisseau la Ville de Roüen, mais aussi généralement tous les autres qui se seront engagez au service de S. M. & viendront à le quiter; & de se souvenir aussi, de lui faire donner les expéditions nécessaires pour la levée qu'il a demandée être faite en ce Païs de Matelots étrangers, François & autres, non Sujets de Vos Seigneuries, ni engagez à leur service, pour être employez à celui de la Cause commune. Ledit Ambassadeur Extraordinaire fit aussi instances à Vos Seigneuries de la part du Roi son Maître, par son Mémoire du 29. Novembre dernier, à ce qu'entr'autres choses il leur plût écrire au Collége de l'Amirau-

té

té de Horn, de s'abstenir de prendre aucune connoissance de la prise faite en Mer du Vaisseau le Guillaume & de ses Marchandises, dont étoit Maître Nathanael Crispin, par Henry Laurent Férisson, en vertu d'une Commission de France, la connoissanse en devant être absolument reservée au Conseil de la Marine à Paris, qui s'est déja saisi de tous les papiers qui concernent cette affaire, & est prêt de la juger; & cependant, au lieu d'en écrire audit Collége de l'Amirauté de Horn, Vos Seigneuriès ordonnent qu'une Lettre que ce même Collége leur a écrite, sur le seul exposé dudit Nathanael Crispin, Anglois de Nation, sera communiquée audit Ambassadeur, lequel demande que les diverses Commissions que cette même Lettre porte, que ledit Henry de Férisson a euës, lui soient remises entre les mains, afin que, s'il se trouve coupable, il soit châtié par le Conseil de la Marine de France suivant les Ordonnances; ledit Ambassadeur Extraordinaire insistant toûjours au nom du Roi son Maître, à ce que ladite affaire soit renvoyée audit Conseil de la Marine à Paris comme à son Juge naturel, conformément au 22. Article du Traité de 1662. qui porte, que les prises faites en Mer seront jugées aux lieux où les Commissions auront été prises, soit en France ou dans les Provinces-Unies, & priant Vos Seigneuries de lui donner une prompte réponse sur le présent Mémoire. Donné à la Haye le 6. Décembre 1666.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 9. Décembre 1666.

L'Ordinaire a été volé entre Mons & Bruxelles, & n'arriva qu'hier assez tard, ce qui est cause que je ne pourrai pas répondre à vos Dépêches du 13. n'ayant pû voir Monsieur de Wit; *mais je* vous dirai par avance, que tout ce que je pourrai faire au nom du Roi près des Etats pour l'empêcher d'aller commander leur Flote ne serviroit de rien, non plus que de croire qu'on puisse le persuader de n'y pas aller, sa passion prédominante étant le commandement, croyant établir des gens tout-à-fait dépendans de lui pour bien conduire les affaires pendant son absence selon ses intentions. Par quelques discours que nous avons eus ensemble depuis trois jours, je lui ai fait découvrir un orage qui se prépare en Zélande par un parti formé pour le Prince, & qui se repand dans les Villes de Hollande, par la nouvelle création des Nobles, à l'exclusion qui a été donnée à ceux qui avoient droit d'y prétendre, qui se trouvent être dans l'Alliance du Prince, comme Monsieur de la Lec, Fils de Monsieur Beverwéert. Je crois que ce n'est pas tant par ce motif, que parce qu'il est Beau-frere du Mylord Arlington;

ton; mais quoi qu'il en soit, son Pere étoit aimé des Villes, & après sa mort elles l'ont toûjours fort considéré.

Je me suis servi de tout ce que dessus pour représenter à Monsieur de Wit, qu'il ne feroit pas prudemment de s'éloigner dans ces conjonctures; mais il croit donner si bon ordre à tout, qu'il n'en arrivera nul desordre.

J'ai pris un autre chemin, qui sera je crois meilleur que le prémier, du moins y trouvera-t-il de l'oposition. J'ai fait connoître aux Députez des Villes, combien le Roi avoit trouvé à redire que Monsieur de Wit fût allé sur la Flote, & qu'il s'étoit étonné de ce que des Gens si prudens qu'ils sont, avoient voulu hazarder une Personne de son expérience dans les affaires de Terre, pour l'envoyer faire celles de la Mer, qu'il ne peut sçavoir si bien que ceux qui y ont été toute leur vie; & les laissant penser à eux là-dessus quelque tems, ils me dirent que j'avois raison, mais que c'étoit une affaire faite. Sur cela je leur dis, qu'ils y pourroient remédier à l'avenir, en cas à que la proposition se fît d'y renvoyer ledit de Wit cette Campagne. L'un d'eux me dit, que si M. de Ruyter étoit malade, on ne pourroit pas éviter de l'y envoyer, comme le seul qui a autorité sur les gens de la Marine. Mais ils convinrent tous de ne le souffrir pas, si la santé de M. de Ruyter lui permet de faire sa Charge.

Je continuërai à m'oposer par toutes

les

les voyes que j'estimerai être les meilleures, pour rompre les mesures que ledit Sr. de Wit prend pour cela, & vous en rendrai compte de tems en tems.

Je vous envoyai, étant en Angleterre, par un Courier exprès, l'original du Traité de Dunkerque, & la Ratification, dont je n'ai qu'une Copie.

Vous verrez, par la Copie de mon dernier Mémoire, comme je continuë à presser les Etats sur la levée des Matelots étrangers, & sur la permission d'arrêter tous les déserteurs, sans les restraindre à ceux du Vaisseau la Ville de Roüen; au lieu de me donner une réponse sans resomption, il me renvoyent à des Commissaires, qui est proprement mettre l'affaire en longueur, & laisser perdre l'occasion de prendre les Matelots qui se présentent.

Je ne m'apperçois pas que Monsieur van Beuningen en ait écrit à ses Maîtres avec la force que le cas requiert.

Dès que j'eus reçû vôtre Depêche, je fus voir Madame la Princesse d'Orange & M. le Prince son Fils, & leur demandai un ordre pour le Gouverneur d'Orange, pour faire sortir de la Ville ceux qui s'y sont retirez pour éviter les poursuites que les Officiers des grands jours font contre leur crimes. Ils ont tout aussi-tôt ordonné au Chef de leur Conseil de faire l'expédition, laquelle vous trouverez ici jointe à cachet volant. Ladite Princesse & son Fils m'ont prié d'assûrer S. M.

M. de leurs respects & obéïssans services, & qu'en toute rencontre ils seront toûjours très-disposez de lui en donner des preuves. Depuis la Lettre que j'ai reçû de M. Millet, il m'a envoyé un Billet qu'il me prie de vous faire voir, que vous trouverez ci-joint avec celui de M. de Zehlem.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 9. Décembre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qui leur plaise lui accorder l'achat de 200. milliers de mêche en ce Païs, & le transport d'icelle dans les Places que S. M. a le long de la Côte de Calais, afin de s'en pouvoir servir utilement dans les besoins qu'Elle prévoit que l'on en aura la Campagne prochaine: De l'exécution duquel ordre ledit Ambassadeur s'acquite d'autant plûs volontiers, qu'il se persuade que Vos Seigneuries ne refuseront pas cette quantité de mêche à S. M., puisque la demande qu'Elle en fait est un effet de ses soins, qui n'ont autre but que le bien & l'avantage du service de la Cause commune. Donné à la Haye le 9. Décembre 1666.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 10. *Décembre* 1666.

CEpendant pour informer Monsieur de Wit avec la sincérité qui se doit, & jusques aux moindres choses, je vous dirai que Mylord Saint Alban écrivit un mot la semaine passée à la Reine Mere d'Angleterre, par lequel il lui marquoit qu'il voyoit que le Roi son Fils ne s'éloigneroit pas d'envoyer traiter dans un lieu neutre; pourvû que, pour assûrer que cet envoi ne fût pas inutile, le Roi voulût s'entendre avec l'Angleterre sur les conditions du Traité. Ruvigny vint faire ce raport ici le Vendredi au soir de l'arrivée des ordinaires d'Angleterre, après que j'avois déja envoyé mes Lettres à la poste, ce qui m'ôta le moyen de vous en écrire ce jour-là, & le Samedi matin on renvoya Ruvigny à la Reine, pour lui dire, qu'elle mandât au Roi son Fils, qu'on étoit ici bien aise d'avoir appris qu'il commençât à se disposer à vouloir traiter dans un lieu neutre, mais que la condition qu'il y mettoit n'étoit pas praticable, & qu'il ne se flatoit pas que jamais le Roi entrât dans aucun concert avec lui sur les conditions du Traité; qu'il s'agissoit de l'intérêt d'autrui, dont nous ne sommes ni ne voulons pas être les Maîtres ni forcer nos Alliez à rien, mais bien consen-

sentir à ce qu'ils croiront leur convenir, & que quand on sera dans un lieu neutre, chacun y pourra dire ses raisons.

Dans la vicissitude des choses humaines, il est comme inévitable que les plus grandes prospéritez ne soient par fois mêlées de quelques adversitez. Il a plû à Dieu cette semaine de toucher le Roi & toute la Maison Royale d'une très-sensible affliction, ayant appellé à soi Monseigneur le Duc de Valois : Monsieur & Madame en sont inconsolables, & avec raison ; car outre tant d'autres considérations qui doivent causer leur douleur, c'étoit un Prince qui, par une extraordinaire vivacité, donnoit déja de très-grandes espérances de devoir parvenir à quelque chose de plus grand encore que sa naissance, quoiqu'elle soit la plus illustre de la Chrêtienté. Nous nous promettons de la bonté divine, après avoir donné à la France ce sujet général d'un grand déplaisir, qu'elle voudra le réparer bien-tôt, la Reine étant entrée heureusement depuis quelques jours dans le huitiéme mois de sa grossesse.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 15. Décembre 1666.

L*E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos*

Seigneuries ; que le Roi son Maître ayant accordé au mois d'Août dernier un Passeport au Sr. Lamégue, Marchand François, pour envoyer un Vaisseau, nommé l'Oranger, Maître Jean Sory, de Nantes en Angleterre, chargé de Marchandises défenduës, à condition qu'il iroit se défaire de celles qu'il prendroit en Angleterre aux Côtes d'Espagne, avant que de revenir en France, à cause de la maladie contagieuse ; ledit Vaisseau a été pris par un Armateur de Zélande, faisant sa route d'Angleterre auxdites Côtes d'Espagne, & mené à Vlissingue, où on ménace de le confisquer ; & comme ledit Vaisseau est François, & qu'il est allé en Angleterre sous la bonne foi d'un Passeport de S. M., donné avant la résolution qu'elle a prise, sur les instances de M. van Beuningen, de n'en accorder plus aucun pour l'Angleterre, & que d'ailleurs les Marchandises dont est chargé ledit Vaisseau peuvent dépérir ; S. M. a fait parler audit Sr. van Beuningen, afin qu'il écrivît, comme sans doute il aura fait, à Vos Seigneuries, pour leur demander de sa part la restitution dudit Vaisseau & de ses Marchandises, & a donné en même tems ordre audit Ambassadeur Extraordinaire de leur faire pareille instance en son nom. C'est pourquoi il prie Vos Seigneuries, de faire relâcher promptement ledit Vaisseau l'Oranger, avec toutes ses Marchandises & son Equipage, qui se plaint d'être fort maltraité ; se persuadant que Vos Seigneuries s'employeront de bonne manière, & avec diligence, pour donner à S. M. une satisfaction aussi juste & raisonnable que celle-là. Donné à la Haye le 15. Décembre 1666.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 16. Décembre 1666.

J'Ai reçû la Dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du dixiéme du courant, & ai communiqué à Monsieur de Wit tout ce qu'elle contient sur le sujet du Billet de Monsieur de Ruvigny. Il est tout-à-fait de vôtre sentiment, & croit que l'envie de lever l'argent promis par le Parlement fera différer leur réponse, & que même le Roi d'Angleterre témoignera plus d'inclination à continuër la Guerre qu'à faire la Paix pour ce seul sujet.

Le Sieur de Wit m'a aporté ce Billet, que je vous envoye, d'un avis de Bruxelles qui marque, que les Anglois n'oublient rien pour donner des ombrages aux Etats, & a fait réfléxion, qu'au même tems que le Roi d'Angleterre témoigne à la Reine sa Mere avoir inclination à traiter la Paix en lieu neutre, il tâche d'attirer le Roi à son parti, & fait semer des bruits en Flandre, que le Roi traite secretement sans la participation des Etats, qui ne manquent pas de venir jusques dans les Villes & les Provinces. Monsieur de Wit estime à propos, & moi aussi, de communiquer aux Commissaires des affaires secretes ce que la Reine

Mere d'Angleterre a fait dire au Roi, & ce que Sa Majesté lui a répondu, dont le Sieur de Wit est resté fort satisfait.

Il convient aussi qu'il faut travailler puissamment pour mettre les Flotes en état d'entrer en Mer de bonne heure, & plûtôt que celle d'Angleterre. Vous verrez sur ce sujet ce que je mande à Monsieur Colbert, pour réponse à sa Dépêche sur la difficulté de la levée des Matelots que les Etats avoient accordée, mais que les Amirautez ne veulent pas consentir, pour les raisons qu'ils ont envoyé alléguer par leurs Députez aux Etats.

Je leur ai proposé seulement la levée de 400 hommes, pour leur ôter le scrupule qu'ils ont que cela leur fera perdre l'équipage, ne le formant que des Etrangers qui viennent de toute part au Printems pour prendre parti. Je verrai ce qu'ils me répondront, après avoir consulté les Amirautez là-dessus. On ne peut éviter ces formalitez, qui sont accompagnées de grandes longueurs.

J'ai fait sçavoir aux Officiers des Amirautez ce que vous m'ordonniez touchant la révocation des Passeports du Roi, dont ils ont été fort surpris.

La Lettre de Monsieur d'Isbrand du dernier ordinaire, porte de plus en plus les Etats à les faire revenir. Le grand Chancelier demande à présent des Subsides, ne veut plus tenir l'accord qui avoit été fait pour le Cabo Corso & autres Places, & persiste à ne vouloir pas donner

ner l'Acte de Neutralité jusqu'à la fin de la Guerre ; ce qui confirme les Etats dans la croyance qu'ils n'ont jamais eu bonne intention pour eux. Aussi se précautionnent-ils en toutes choses contre eux, soit en payant encore un terme des Troupes de leurs Alliez de cette nouvelle Ligue, ou en fortifiant les Places frontiéres d'Ostfrise & de la Westphalie. J'en ai donné avis à Monsieur de Pomponne, qui m'a écrit le détail de sa derniére conversation avec le Chancélier, laquelle il n'approuve pas. Il sera bien mal-aisé de ramener les Etats à prendre confiance aux Suédois; & à moins qu'ils n'y trouvent bien leurs sûretez, je le crois impossible.

Comme je travaillois à cette Dépêche, Monsieur Vivié, Pensionnaire de Dort, m'est venu dire de la part de Messieurs de Hollande, qu'ils accordoient au Roi la levée de 400. hommes étrangers pour l'équipage des Vaisseaux du Roi.

J'ai eu une Conférence avec Monsieur de Wit sur une Dépêche que j'ai reçûë de Monsieur le Chevalier de Terlon, qui porte, que le Roi de Dannemarc demande pour conditions de la jonction de sa Flote avec celle des Etats, qu'on lui laisse les huit Vaisseaux Hollandois, & qu'ils soient payez aux dépens de l'Etat, sans en rabattre le loüage sur les Subsides, que tous les Vaisseaux qui seront pris, brûlez, ou coulez à fond, lui seront payez par les Etats selon leur valeur, qu'on lui payera tout ce qui lui est dû

dės arrérages, & qu'on fera ponctuel à payer à l'échéance de chaque terme, & qu'outre cela on fera un prêt de 40000. livres, pour aider ledit Roi de Dannemarc à équiper promptement sa Flote.

Monsieur de Wit a trouvé ces conditions fort rudes, & a d'abord résolu de remercier le Roi de Dannemarc de la jonction de sa Flote; mais je lui ai dit, qu'avant de décider, il valoit mieux avoir quelque Conférence avec Monsieur de Clingenberg sur cette matiére; & pour le préparer, nous sommes entrez en tidiscours sur la teneur desdites conditions. Il est tombé d'accord de payer tous les arrérages & d'être ponctuel au payement des termes échus. Il a même promis de faire la proposition à la Province de Hollande, de faire une avance par prêt d'une somme, sans la spécifier, pour aider le Roi de Dannemarc à mettre promptement sa Flote en Mer pour joindre celle des Etats; mais que, pour laisser les huit Vaisseaux aux dépens de l'Etat en Dannemarc, cela ne se pouvoit pas, non plus que de payer les Vaisseaux qui seroient pris, brûlez ou coulez à fond.

J'ai été ensuite voir Monsieur de Clingenberg, qui m'a dit qu'il relâcheroit de la demande des Vaisseaux pris, brûlez ou coulez à fond, & qu'il relâcheroit aussi de celle d'une avance par prêt, pourvû qu'on voulût laisser les huit Vaisseaux aux dépens de l'Etat en Dannemarc. J'espére que la saison aidera à faire réüssir cette

pro-

proposition; car si la gélée vient, comme nous sommes dans le tems de l'attendre à toute heure, les Etats seront obligez par nécessité de laisser là leurs Vaisseaux, & ainsi ce différend sera terminé.

Ledit Sieur de Clingenberg doit avoir demain une Conférence avec Monsieur de Wit. Je vous manderai l'ordinaire prochain ce qu'ils auront résolu. J'ai sçû de quelques-uns de mes Amis de l'Assemblée, qu'il a été proposé d'envoyer Monsieur le Prince en Ambassade extraordinaire vers l'Empereur. Je ne puis pas encore pénétrer le sujet de cet envoi, ni même vous assûrer si l'avis qu'on m'en donne est véritable, mais je ne perdrai pas de tems à m'en éclaircir.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 23. *Décembre* 1666.

JE n'oublie rien pour disposer les Villes à ne permettre pas que Monsieur de Wit aille commander la Flote; mais la rechute de Monsieur de Ruyter, qui a de si grandes foiblesses qu'il demeure évanoüi des heures entiéres, me fait craindre que, quelque précaution que je prenne, la nécessité du service, & le manque de gens de commandement n'obligent les Villes à y consentir. Je ne

laisserai pas de continuër mes diligences pour l'empêcher. Je vous puis assûrer qu'on ne perd pas ici de tems pour préparer toutes choses, afin de faire sortir la Flote des Etats de bonne heure & avant celle des Anglois, Les Amirautez ont fait pour cela une demande de 15. millions, qui est accordée, & la Ville d'Amsterdam seule offre de faire l'avance de 10. millions, ce qui ne sera pas nécessaire, toutes les autres Villes offrant de payer leur quote avant le mois d'Avril, ainsi l'argent sera prêt pour les dépenses de toute la Campagne. Il y a de l'apparence que les Etats exécuteront de bonne foi le Projet de la jonction, & que le Roi n'y risque rien. Ils doivent être entre la Tamise & Calais avant que la Flote du Roi entre dans la Manche. C'est au commencement d'une Campagne, d'où l'on ne se peut retirer pour retourner dans les Ports, comme ils firent la derniére sur le prétexte des maladies & du mauvais tems, & les Etats feroient plus contre leur intérêt propre, s'ils y manquoient, que contre celui du Roi; ce qui m'oblige de croire qu'ils observeront ponctuellement ledit Projet.

Les Lettres de cet ordinaire de Monsieur van Beuningen aux Etats ont été plus fortes que par le passé; ils m'ont fait même reproche de ce que je m'étois plaint de leur longueur. Sur quoi je leur ai répondu, qu'après avoir attendu leur réponse un mois, je ne pouvois pas m'empêcher d'en rendre compte au Roi, qui

avoit

avoit cru avec raison, que c'étoit par négligence & par ma faute que ses justes demandes n'étoient pas accordées. Les Députez & moi nous nous sommes bien accordez & séparez, & ils ont compris que je n'en pouvois user autrement.

Quoique Monsieur de Wit fût informé par la dépêche du Sieur van Beuningen de tout ce que vous me mandez de la réponse du billet de Monsieur de Ruvigny, nous n'avons pas laissé d'en discourir: ses sentimens sont tout conformes aux vôtres sur cette matiére, Cependant il remarque de la malice & de la mauvaise intention dans le procédé des Anglois, qui ont fait écrire ici par diverses voyes, que Monsieur le Marquis de Bellefonds étoit allé secretement en Angleterre de la part du Roi pour traiter. On a aussi écrit que Monsieur de Ruvigny y étoit allé pour le même sujet, mais cela ne fait nulle impression dans l'esprit des peuples ni des Etats; au contraire, ils ont jugé à propos de faire prononcer les sentences par la Cour de Hollande contre Kivit, qui est condamné d'avoir la tête tranchée, & ses biens confisquez, parce qu'il est en Angleterre; & pour vander Horst, il est banni pour jamais, & ses biens confisquez. Un Médecin de Delft a été arrêté prisonnier, il y a environ un mois, pour avoir écrit en Angleterre tout ce qu'il sçavoit des Résolutions des Etats.

On l'a mis entre les mains de la Cour de Justice, qui l'a déja interrogé trois fois

depuis deux jours: on croit qu'il sera pendu. Toutes ces actions de rigueur feront bien connoître au Roi d'Angleterre, que le procédé qu'il a tenu jusques à cette heure pour nous diviser ne réüssira pas, & que le plus assûré est, de convenir d'un lieu neutre qui ne soit pas suspect.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 23. Décembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait sçavoir à Vos Seigneuries, que le Sieur Janot, Consul de la Nation Françoise en ce païs, présenta le quatorziéme de ce mois un Mémoire à Messieurs les Etats de la Province de Zélande, pour les informer que le Roi, par Arrêt de son Conseil Royal, tenu à Saint Germain en Laye le sixiéme Novembre dernier, a déclaré de bonne prise le Vaisseau le Faucon blanc, avec ses Marchandises, pris en Mer, allant de Christianstad à Londres, & amené à Vlissingue par le Capitaine Robert Bagaert de la Ville de Calais, armé en guerre avec commission de France, afin qu'il leur plût permettre l'exécution dudit Arrêt, & en laisser joüir ledit Bagaert; sur quoi Messieurs les Etats de Zélande l'ont renvoyé à Vos Seigneuries, pour lui être sur ce pourvû: & comme ledit Ambassadeur a ordre

dre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries pour le même effet, il les prie de vouloir écrire à Messieurs les Etats de Zélande, afin qu'ils se conforment non-seulement à ce qu'il a plû à Sa Majesté d'ordonner sur le fait de ladite prise, par ledit Arrêt ci-dessus mentionné, mais même au Traité de 1662. dont le 22. article porte en termes exprès, que les prises faites en Mer, tant par les François que les Hollandois, seront jugées aux lieux d'où les commissions auront été prises: ce qui se doit pratiquer sans aucune contravention de part & d'autre, & à quoi ledit Ambassadeur se promet qu'il ne sera pas manqué de la part de Messieurs les Etats de la Province de Zélande. Donné à la Haye le 23. Décembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 24. Décembre 1666.

J'Ai vû vôtre dépêche du seiziéme de ce mois. Si j'avois été capable de faire un accommodement séparé avec le Roi d'Angleterre à l'exclusion de mes Alliez, je me serois bien gardé d'écrire aux Etats Généraux (sans que j'en eusse aucune néceffité, puisqu'il ne s'agissoit pas de cela) aux termes que je l'ai fait dans ma derniére Lettre, pour leur donner ma Parole Royale & toute assûrance, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de moi de ce côté-là ; bien plus, je n'aurois eu

garde d'entrer en guerre pour l'intérêt desdits Etats, & je n'aurois eu, pour m'en dispenser, qu'à soûtenir pour bonnes les raisons que le Roi d'Angleterre employoit, & qui paroissoient assez plausibles, pour prouver qu'il n'étoit pas l'aggresseur en cette guerre. Ce parti étoit bien plus sûr, plus commode, & de moins de dépense pour moi, qu'à corrompre aujourd'hui, par une infidélité que je détesterois fort en autrui, tout le fruit de l'obligation que j'ai acquis sur les Etats en cette rencontre; ainsi je ne sçaurois vous exprimer assez l'indignation que je conçois de me voir obligé de vous mander quelque chose sur cette matiére, & que le moindre billet que quelque méchant donneur d'avis s'avise d'écrire, cause des frayeurs & des allarmes dans les Provinces-Unies. Je ne crois pas que le Sieur de Wit, ni les principaux de l'Etat, me fassent ce tort d'avoir la moindre crainte ou ombrage d'une pareille chose, comme je ne leur fais pas celui de rien soupçonner d'eux de semblable. Il n'y a qu'à considérer la boutique où se fabriquent ces sortes de machines pour nous diviser, & que c'est à Bruxelles ou à Londres; & à dire vrai, nous serions bien imprudens si nous tombions dans ces piéges-là: pour moi, je n'y donnerai jamais de lieu, & il me semble que les circonspections que j'aporte à toute ma conduite vont jusqu'au scrupule. Rien n'étoit meilleur à mon sens que le billet que j'ai fait écrire par Ruvigny au Com-

Comte de Saint Alban pour le faire voir: il n'avoit pour fondement qu'une proposition faite par les Etats Généraux eux-mêmes; cependant je n'ai pas voulu faire la chose sans l'avoir auparavant communiquée au Sieur de Wit, & en avoir apris son sentiment. Le Sieur van Beuningen a vû, ou a pû voir, s'il l'a voulu, les billets de Ruvigny à Saint Alban & les réponses, & il en sera toûjours usé de même. Les avis de Londres portent, que le Roi d'Angleterre, le Chancélier & Arlington ont été souvent enfermez avec Saint Alban. Peut-être a-ce été par la nécessité qu'ils ont eu de l'instruire pour le voyage qu'il doit faire ici; mais je ne doute pas qu'il n'y soit aussi entré quelque affectation, & quelque désir, que les Espagnols prissent & donnassent jalousie aux Etats Généraux de ces conduites, avec un homme qui paroît n'avoir de relation qu'en cette Cour par le moyen de la Reine sa Maîtresse; mais, ni les Anglois, ni les Espagnols, ne sçavent pas que ledit Sieur de Wit & les principaux de l'Etat avoient été avertis de tout par avance. Cependant, comme ledit Saint Alban doit être lui-même bien-tôt ici, & que les Artisans de pareilles machines auroient encore plus de lieu d'en faire joüer les ressorts, il est bien nécessaire que les Etats se mettent une fois pour toutes au-dessus de ces bruits, & pour cela je ne sçai pas que leur dire, après leur avoir une fois donné & si souvent confirmé ma parole Royale.

Mais si, en y engagean vôtre honneur & vôtre propre vie, & offrant pour cela de vous dépoüiller de tout caractére d'Ambassadeur & de mon Ministre, en cas qu'ils voyent jamais que je rentre en Paix & en aucune amitié avec le Roi d'Angleterre que conjointement avec l'Etat des Provinces-Unies & le Roi de Dannemarc, ces expressions & cette offre pouvoient ajoûter auprès de peuples quelque chose à madite parole, vous le pourrez faire avec toute assûrance de ne rien hazarder. Cependant s'ils veulent s'enquerir de ce qui se fait par mes ordres à Brest & à la Rochelle, ils connoîtront bien que je n'ai d'autre pensée que la continuation de cette guerre, si on ne peut obtenir une bonne & sûre Paix.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 24. Décembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que de petits Bâtimens François, de dix à douze Tonneaux chacun, servis par des Matelots tous François, nommez la Marie, Maître Jean Martel; la Françoise, Maître David Robin; la Jouvade, Maître Jean Carot; & les autres commandez par Salomon Poitevin, Da-

David Canchel, Jean Feüillet, & Pierre Billoquet, tous de Diépe, & Pierre Morin de Saint Malo, chargez de Fromages & de Lin, après avoir eu leurs congez de l'Amirauté de Rotterdam, & tous leurs acquits de la Brille, pour s'en retourner en France, ont été arrêtez audit lieu de la Brille par un Jacht, dont le Capitaine leur a dit avoir cet ordre de Vos Seigneuries, sans leur en dire autre raison. C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire fait au nom du Roi son Maître instances à Vos Seigneuries, afin qu'il leur plaise donner leurs ordres, à ce que ledit Jacht n'empêche point lesdits Bâtimens de continuer leur retour en France, suivant leursdits Congez & acquits: & attendu que ce sont de petits Vaisseaux de nulle valeur, n'y ayant que celui de Saint Malo, de 25. Tonneaux & les autres étant tous au dessous de 10, ou 12, & que les Marchandises dont ils sont chargez dépérissent; il espére que Vos Seigneuries leur accorderont volontiers cette permission, qui sera fort agréable à Sa Majesté, & que ces pauvres gens-là auront au plûtôt leur expédition sans résomption, afin qu'ils ne se consument point inutilement en fraix; n'attendant qu'après cela pour partir. Donné à la Haye le 24. Décembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 30. Decembre 1666.

J'Ai communiqué au Sieur de Wit la dépêche que Votre Majesté m'a fait l'hon-

l'honneur de m'écrire du 24. du courant, dont il est demeuré fort satisfait, & m'a prié de lui donner copie de ce qui regarde les assûrances que Vôtre Majesté ne traitera jamais de paix sans la participation de ses Alliez & de ce qui concerne l'avis d'Angleterre, afin qu'il le puisse montrer en confiance aux Commissaires des affaires secretes, tant pour sa décharge, que poûr les détromper de tous ces faux avis qui viennent de Londres & de Bruxelles. Cette dépêche a fait un très-bon effet, & donne matiére de faire voir clair aux Etats, que tout ce qui se mande de Bruxelles n'est qu'artifice & fourberie pour nous diviser.

Quant à ce qui regarde l'ajustement de la jonction des Vaisseaux du Roi de Dannemarc, le Sieur de Wit demeure d'accord des conditions quant au payement, mais il ne se fait fort que de la quote de Hollande; il reste la part de six autres Provinces, qu'il faut disposer séparément, ce qui est très-difficile & ne se peut faire si promptement, lesdites Provinces étant fort en arriére. Je ne manquerai pas d'y faire tout ce qui dépendra de moi. Le moyen le plus prompt seroit que la Province de Hollande se chargeât de tout, & en fit les avances. Je l'ai proposé au Sieur de Wit, mais il m'a répondu, que ladite Province de Hollande étoit tellement chargée que cela ne se pouvoit pas.

Pour es huit Vaisseaux qui sont en Dannemarc, il est arrivé ce que je m'étois don-

né l'honneur d'écrire à Vôtre Majesté, que les glaces venant, leur demande ne pourroit s'exécuter; ainsi je vois que, sans faire une condition de cet article, lesdits Vaisseaux demeureront en Dannemarc pendant l'hyver.

Après avoir souffert bien des remises, & surmonté les difficultez de la Province de Gueldre, j'ai obtenu l'élargissement de ce sujet de Monsieur le Duc de Neubourg, sans que la Justice dudit Vulpen ait pris connoissance de son affaire, qui est ce que Monsieur le Duc de Neubourg désiroit, & il aura à présent sujet d'être satisfait. Il y a eu du retardement, par la Province de Gueldre, à la Résolution qui avoit été prise de donner satisfaction à Monsieur l'Electeur de Cologne touchant la Religion dans le Village d'Issum, dont le Seigneur est Capitaine de Cavalerie au service des Etats, & a beaucoup d'amis & de parens dans cette Province; mais ayant représenté, comme la parole en avoit déja été donnée à Vôtre Majesté par le Sieur de Wit, & lui s'y trouvant intéressé, il a agi puissamment, & hier il a été résolu que ce point seroit exécuté selon la prémiére Résolution, & même les Etats ont résolu & terminé quelques petits différens qui restoient, comme celui de payer en argent la valeur d'une maison appartenante à un Couvent, qu'on a jointe à celle d'un Gouverneur.

Je menai moi-même les deux Agens de l'Electeur de Cologne & de Monsieur le

le Duc de Neubourg chez le Sieur de Wit, qui leur a confirmé tout ce que dessus, & s'est chargé d'en faire faire les expéditions.

Je remarque toûjours dans ces esprits grand ombrage des Suédois; leur séjour aux environs de Brême, & la levée de quatre Régimens nouveaux les inquiéte fort; mais ce que je vois qui leur fait le plus de peine, & dont le Sieur de Wit n'a pû s'empêcher de me témoigner quelque chose en passant, est qu'ils ont avis que Vôtre Majesté leur a fourni cent mille écus pour leur subsistance audit païs de Brême. Je lui ai répondu, qu'il se pouvoit faire que Vôtre Majesté eût payé aux Suédois quelque chose du reste des subsides qui leur étoient dûs, dont pourtant je n'avois aucune connoissance, & que les Etats n'en doivent tirer nulle conséquence qui fût contre eux; qu'au contraire Vôtre Majesté a fait cette avance (si elle est vraye) pour les empêcher de se déclarer pour l'Angleterre, & les maintenir dans la Neutralité pendant cette Guerre. Il ne sçût me répondre autre chose, si ce n'est que du moins on en devroit informer le Sieur van Beuningen, qui témoigne en avoir de l'inquiétude aussi bien que les Etats.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 30. *Decembre* 1666.

SUr cela Monsieur de Wit me vint trouver il y a trois jours, & me communiqua le dessein du Sieur Clingenberg. Je le priai de l'empêcher d'envoyer ce Courier, & d'attendre jusques à l'arrivée de l'ordinaire, par lequel je recevrois peut-être des ordres du Roi qui me donneroient la liberté de m'ouvrir audit Clingenberg; ce qui est arrivé fort heureusement par vôtre dépêche. J'ai concerté ensuite avec le Sieur de Wit la maniére dont je lui parlerois, & nous sommes convenus que je lui ferois ouverture du contenu dudit Billet, & du voyage de Monsieur le Comte de Saint Alban en France, & de l'ordre que j'avois du Roi, d'envoyer copie de tout à Monsieur le Chevalier de Terlon, pour communiquer toutes choses au Roi de Dannemarc; que cependant je le priois de tenir la chose secrete, & que lui Sieur de Wit l'iroit voir ensuite, & lui diroit aussi, que je lui ai fait part de la même chose, & qu'il pouvoit juger par-là que le procédé du Roi étoit net & obligeant pour ses Alliez: ce

ce qui a été exécuté, dont le Sieur de Clingenberg est resté fort satisfait.

J'ai envoyé ensuite à Monsieur de Terlon la Copie du Billet de Mr. de Ruvigny, & la Copie de l'article qui parle du voyage de Monsieur de Saint Alban, & lui mande que vous me chargez de lui envoyer un Duplicata de tout, pour le communiquer confidemment au Roi de Dannemarc, & lui faire connoître que Sa Majesté n'a rien de reservé pour lui, & qu'elle continuera à lui donner avis de tout ce qui se passera.

Que ce qui vous a obligé de m'ordonner de lui envoyer un Duplicata, est la crainte que vous avez euë, que les dépêches que vous lui avez envoyé n'ayent couru le même risque que celles qu'aportoient les Couriers de Flandre, qui ont été volez deux fois; & comme nous avons souvent des Couriers extraordinaires, vous avez jugé que je pouvois avec plus de sûreté lui faire sçavoir ce que le Roi lui a déja mandé par d'autres voyes. J'ai estimé à propos lui devoir écrire de la sorte, afin qu'il puisse lever tous les soupçons au Roi de Dannemarc, s'il en avoit été préoccupé de quelqu'un sur ce sujet.

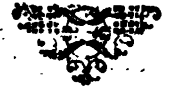
J'ai remercié les Etats de la part du Roi, de la permission qu'ils ont accordée de lever quatre cens Matelots. J'ai dit à Monsieur de Wit, que le Roi avoit envoyé le Projet que nous avions concerté à Breda, pour le communiquer à Monsieur le

le Duc de Beaufort, & qu'aussi-tôt qu'il aura envoyé sa réponse, Sa Majesté me fera sçavoir la sienne là-dessus.

Pour n'user pas de redites, je me remets à la dépêche du Roi, où vous verrez l'état de toutes choses.

Vous serez peut-être surpris de la nouvelle que je veux vous mander. C'est que sçachant que Monsieur de Wit joüoit une partie de paume contre Monsieur le Prince d'Orange, je fus les voir joüer, & après la partie finie, ils me déférent d'en joüer une avec un second. Je les pris au mot, & sans me deshabiller ni prendre des chaussons, je primai & joüai en six jeux, que je gagnai. Il y avoit trente ans que je n'avois joüé à la paume. Vous jugerez par là que je n'ai pas été des plus foibles dans ma jeunesse, & que j'ai encore des bras & des jambes pour les employer au service du Roi lorsqu'il m'en jugera digne.

Fin du Tome quatriéme.



TA-

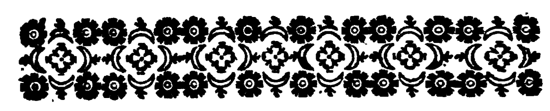


TABLE
DU
TOME QUATRIEME,
De l'Année 1666.
JANVIER.

Let-

FEVRIER.

MARS.

Let-

TABLE.

AVRIL.

TABLE.

MAY.

TABLE.

MAY.

JUIN.

Mé-

JUILLET.

AOUT.

SEPTEMBRE.

OCTOBRE.

Let-

NOVEMBRE.

Let-

TABLE.

DECEMBRE.

FIN.